A 925

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SIXIÈME ANNÉE

NUMÉRO 1. — JANVIER-FÉVRIER 1913

SOMMAIRE :

		PAGES.
Alfred LEROUX.	Les trois énigmes du portail Saint-André de Bordeaux	5
Pierre HARLÉ	Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution *(A suivre)*.	24
R. BROUILLARD.	Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits (1793-1794) *(Suite et fin)*	36
M. LHÉRITIER	Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les Intendants, le Parlement et les Jurats, de 1705 à 1791 *(Suite)*	56
Mélanges.	Note sur la réception de l'abbé Venuti à l'Académie de Bordeaux, par M. F. GEBELIN	71
	Un ménage modèle, par M. J.-A. B.	72
Chronique.		73
Index bibliographique		77

BORDEAUX

FERET & FILS
LIBRAIRES
9, Rue de Grassi, 9

M. MOUNASTRE-PICAMILH
LIBRAIRE
45, Rue Porte-Dijeaux, 45

LIBOURNE : M. MALEVILLE, LIBRAIRE.

1913

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président. — M. le Dr G. Martin, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Secrétaire. — M. G. Ducaunnès-Duval, archiviste municipal.

Trésorier. — M. F. Thomas, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Archiviste. — M. Barrère, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Commissaires.
- M. J. Benzacar, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.
- M. Sam Maxwell, président de la Société des Archives historiques de la Gironde.
- M. G. Cirot, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. Barrère (J.), avocat à la Cour d'appel, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Brutails (J.-A.), archiviste du département de la Gironde.

Cirot (G.), professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

Courteault (P.), professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, vice-président de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Gebelin (F.), bibliothécaire de la Ville de Bordeaux.

Secrétaire-Gérant : Ducaunnès-Duval (G.), archiviste municipal de Bordeaux, secrétaire général de la Société des Archives historiques de la Gironde.

La *Revue historique de Bordeaux* paraît tous les deux mois; elle forme chaque année un volume d'environ 500 pages.

Le prix de l'abonnement annuel est de 10 francs pour la France et 11 fr. 50 pour l'étranger; frais de recouvrement, 50 centimes en sus. — Le numéro, 2 fr. 50.

On peut s'abonner soit en s'adressant directement à M. F. Thomas, trésorier de la *Revue,* 63, rue Minvielle, soit chez un des libraires ci-contre.

Adresser la correspondance et les communications

Aux Archives municipales.

La " Revue historique " n'est pas responsable des manuscrits.

REVUE HISTORIQUE
DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

REVUE HISTORIQUE

DE BORDEAUX

ET DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

TOME VI

1913

BORDEAUX

FERET & FILS
LIBRAIRES
9, Rue de Grassi, 9

M. MOUNASTRE-PICAMILH
LIBRAIRE
45, Rue Porte-Dijeaux, 45

LIBOURNE : M. MALEVILLE, LIBRAIRE.

1913

LIBRARY
SEP 23 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

LES TROIS ÉNIGMES DU PORTAIL SAINT-ANDRÉ

DE BORDEAUX

1. Étude iconographique des six prélats du portail.
2. Examen critique des hypothèses proposées par MM. de Lamothe, cardinal Donnet, Didron, Leo Drouyn, et de celle qui voit dans ces six prélats les chefs des six diocèses de la métropole de Bordeaux ordonnés par Clément V entre 1305 et 1314.
3. Les six prélats en question sont ceux qui occupaient les cinq sièges suffragants de Bordeaux et le siège métropolitain peu après l'élection de Bertrand de Goth au souverain pontificat. — Leur classement présumé sur le portail de Saint-André.
4. Quel est le sujet que l'artiste s'est proposé de traiter? — L'étude iconographique révèle que nos six prélats sont en habits sacerdotaux, ce qui donne lieu de croire qu'ils assistent, à des titres différents, le pape dans la célébration de la messe pontificale. — Le cortège n'est point en marche, mais au repos. — Le fait que l'archevêque de Bordeaux occupe la gauche du pape aide à préciser le moment qu'a choisi l'artiste. — C'est celui où le pape, tournant le dos à l'autel, bénit le clergé et le peuple réunis dans la cathédrale pour entendre proclamer son élévation au souverain pontificat (22 juillet 1305).
5. Le portail septentrional de la cathédrale et la statuaire qui le décore sont postérieurs aux obsèques solennelles de Clément V, qui eurent lieu à Uzeste en 1359.— Ils datent vraisemblablement de l'épiscopat d'Hélie II de Salignac, entre 1361 et 1370.
6. Importance historique du portail de la cathédrale de Bordeaux, glorification de la papauté d'Avignon, qui n'a d'analogue ni à Cahors ni à Limoges.

Quels sont donc ces six prélats de pierre qui se dressent, avec tant de dignité, aux deux côtés d'un pape, sur les pieds-droits latéraux du portail septentrional de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux [1] ?

La question n'est pas d'aujourd'hui. Elle a été ou posée ou effleurée non seulement par les curieux de tous les temps, mais

1. Une reproduction exacte de ce portail a été faite, il y a quelques années, pour le Musée du Trocadéro. Une belle représentation héliographique se trouve dans l'*Hist. de Bordeaux* de M. Camille Jullian (1895), p. 256-257.

encore par la plupart des archéologues qui se sont occupés de notre cathédrale : MM. de Lamothe, Didron, Leo Drouyn, Ch. Marionneau, Mgr Donnet. Elle n'a été résolue par personne et n'est point d'ailleurs susceptible d'une solution directe, je veux dire par témoignages contemporains. Les identifications que nous proposerons n'auront donc que la valeur de conjectures très plausibles, les plus plausibles de toutes celles que l'on peut présenter.

Pour la commodité de notre démonstration, nous serons obligé de désigner chacun de nos six prélats par un simple numéro d'ordre, sauf respect, de la manière suivante :

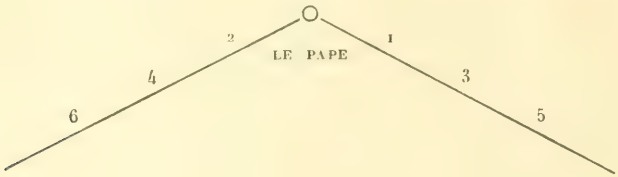

I

L'examen iconographique nous fournit un assez grand nombre de constatations soustraites à toute discussion, si nous tenons compte toutefois des restitutions modernes [1].

D'abord les caractères communs au groupe. Aucun de nos personnages ne porte la crosse. Tous ont le visage glabre, d'un type uniforme et impersonnel, les yeux à fleur de tête et les cheveux bouclés. Ils sont coiffés de mitres basses très simples, semblables les unes aux autres, pourvues de bandelettes et posées un peu en arrière, de manière à dégager le front.

Uniformément gantés et pourvus de fermaux, nos six personnages sont semblablement chaussés, et leurs pieds reposent sur autant de coussins, d'un même aspect.

Enfin, de taille à peu près égale, ils sont juchés sur des piliers carrés, à deux pans visibles, et sont surmontés de dais hexaèdres [2], dont on ne voit naturellement que trois côtés [3].

1. C'est sûrement le cas pour la tête du pape. Voy. sur ce point l'érudit article de M. Meaudre de Lapouyade dans la *Revue historique de Bordeaux*, janvier 1912. A notre avis, cependant, l'auteur n'a pas donné le dernier mot de la question.

2. Les dais 3 et 6 sont aujourd hui endommagés.

3. Sur un coin du pilier qui sert de piédestal au n° 6, au-dessous du coussin et à la droite du spectateur, on lit très distinctement ceci : +
FF.
C'est sûrement une marque de tâcheron, dont on retrouve d'ailleurs la trace, moins visible, sur les autres pieds-droits.

6 4 2

1 3 5

LE PORTAIL NORD DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX

Phototypie Berthaud, Paris

Il y a cependant une restriction à faire. La statue n° 2, à la droite du pape, diffère des autres par quelques détails. La tête est plus petite et plus expressive; la mitre est enfoncée par le devant; le corps et les membres sont plus grêles; la chaussure a un aspect assez particulier; enfin il n'est point évident que les mains soient gantées ni qu'elles portent au dos le fermail qui se voit nettement sur les voisines. A notre avis, cette statue, quoique exécutée sûrement en vue du groupe que nous étudions, comme on le verra tout à l'heure, est d'un autre ciseau que les cinq autres [1].

Dans cet ensemble, dont l'unité et l'harmonie se révèlent au premier coup d'œil, l'artiste a su introduire la variété et faire, de la symétrie qui s'imposait, un élément d'art et de beauté.

Ainsi, à considérer les physionomies, à peine différenciées par l'expression des bouches, nos six prélats sont appariés deux par deux : 1 et 2 regardent le pape, 3 et 4 regardent le peuple, 5 et 6 se regardent entre eux. Mais tandis que 1 et 2 sont pleins de respect, 4 et 6 ne sont que sérieux, 3 et 5 sont souriants. L'expression des visages et des gestes est, à la vérité, susceptible de plusieurs interprétations : respect ou gravité, sérieux ou componction, joie ou ironie, etc. Nous adoptons naturellement celle qui s'inspire de la scène historique que rappelle ce portail, et que les tyrannies de l'exposition nous obligent à expliquer dans la quatrième partie seulement de cette étude.

Les attitudes sont assez souples et en conformité avec les physionomies. Les caractériser dès maintenant prêterait peut-être à contestation.

Vivants par l'attitude des corps et l'expression des visages, — à tel point qu'on a pu se demander si nous n'avions pas devant nous des portraits d'après nature, ce qui d'ailleurs n'est pas, — nos personnages ne le sont pas moins par les gestes des bras.

Le n° 1, de corpulence et de stature plus accusées que les autres, a les deux mains croisées sur l'abdomen, les bras restant sous la chape.

Le n° 2 écarte du bras droit un côté de sa chape et pose sa main gauche sur le sternum. Maigre et chétif, il diffère beaucoup du précédent, soit que l'artiste ait cherché le contraste, soit qu'il ait voulu reproduire l'aspect vrai du personnage.

Au n° 3, l'index de la main droite s'appuie sur le pouls du poignet

1. C'est aussi l'avis de notre confrère M. G. Ducaunnès-Duval, que nous avons consulté sur ce point.

gauche, comme pour prendre la mesure du temps ou peut-être commencer un dénombrement. Le bras gauche supporte un manipule, mais l'extrémité de la main est brisée.

Au n° 4, les deux bras relèvent sur le côté les plis de la chasuble. La main droite ramasse ces plis, tandis que la gauche, ouverte et renversée, exprime un geste qu'il est malaisé de définir, peut-être un geste d'acquiescement aux événements.

Le n° 5 a les deux bras tombants, à demi pliés; l'extrémité de la main gauche, aujourd'hui endommagée, tenait un objet pendant, peut-être le manipule dont l'extrémité inférieure est brisée [1].

Le n° 6 relève les plis de sa chasuble à l'aide des deux bras, dont les mains se rejoignent plutôt qu'elles ne se croisent sur l'abdomen.

L'appariement des gestes, moins évident que celui des physionomies, s'établirait ainsi : 1 et 6, 2 et 4, 3 et 5. Mais l'interprétation que nous donnons plus loin de l'ensemble de ces statues rend cet appariement sans grande signification.

La variété et la symétrie que l'artiste a introduites dans les attitudes, les physionomies et les gestes, vont se retrouver dans les vêtements, mais combinées d'une manière nouvelle : 1 et 2, 4 et 6, 3 et 5.

Le n° 1 porte un lourd manteau d'apparat, une chape à moitié fermée par le devant et pourvue d'une agrafe double, sur les boucles de laquelle sont représentés, en relief, deux personnages difficilement reconnaissables aujourd'hui [2].

Le n° 2 porte également une chape, assez largement ouverte par le mouvement des bras, et pourvue d'une agrafe simple.

Aux n°s 3 et 5 le statuaire attribue des dalmatiques échancrées sur les côtés, avec manches très amples descendant jusqu'aux poignets.

Quant aux n°s 4 et 6, ils portent des chasubles à la mode du temps, relevées par le mouvement des bras.

Cette revue terminée, il reste à considérer le personnage qui, debout sur le pilier médian, s'adosse à la porte d'entrée. Sensiblement plus grand et plus fort que les autres prélats, il est ganté et chaussé comme eux, à peu de chose près, mais foule un coussin plus épais et plus somptueux que les leurs. Il porte une croix pastorale, et son

1. La cassure est très visible, au ras du poignet.
2. En appliquant une longue échelle contre le pilier, nous avons pu examiner de très près et même palper ces deux minuscules personnages. Mais l'action du temps, de la poussière et de l'humidité les a complètement défigurés. C'étaient peut-être saint André et saint Seurin.

ample chasuble, très échancrée, très ornée, est comme celle des nos 4 et 6 relevée par les deux bras, émergeant des manches de l'aube. La dextre est levée, comme d'un homme qui bénit [1]; la senestre retient les plis de la chasuble. Quant à la tête, elle est coiffée d'une tiare à triple bandeau, ornée de fleurons. C'est incontestablement l'image d'un pape. Pour le mieux mettre en évidence, le sculpteur ou plutôt l'architecte a donné une forte saillie au pilier à cinq faces (dont quatre visibles) sur lequel il se tient, de même qu'au dais à huit côtés (dont sept visibles) qui le domine.

Nos sept statues ne sont point en haut relief; elles ont été façonnées dans l'espace.

II

La minutieuse description iconographique que nous venons de faire serait sans profit pour la solution du problème qui se pose, si elle ne fournissait par elle-même quelques éléments historiques.

D'une part, il n'y a aucun doute possible sur l'identité du principal personnage qui se trouve au trumeau. Ce pape ne peut être que Clément V, ancien archevêque de Bordeaux sous le nom de Bertrand de Goth, comme on en tombe d'accord depuis longtemps.

D'autre part, à voir la peine que s'est donnée le sculpteur pour différencier les six prélats qui escortent le pape, on devine qu'il a voulu, par ses moyens propres, imposer aux spectateurs leur personnalité.

Cependant l'iconographie ne nous livre point les noms de ces prélats; les écrits du temps non plus, le statuaire anonyme pas davantage. Force nous est donc de rechercher par une autre voie quels furent, au cours du XIVe siècle, les prélats qui purent mériter l'honneur de prendre place aux deux côtés de Clément V sur le portail nouvellement construit de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux.

Avant de présenter notre opinion personnelle, il nous faut faire état de celles qui ont été exprimées jusqu'ici, pour les réduire, s'il y a lieu, à leur juste valeur.

1. Mgr Donnet dit à ce propos (*ouvr. cité*, p. 29) : « Le symbolisme de l'époque romane a déjà disparu : l'artiste ne savait plus la manière de bénir en Occident; il a donné au pape des doigts redressés » (tandis que deux devraient être tombants). A cette remarque très juste, il suffit de répondre que cette main, brisée pendant la Révolution, a été refaite un peu plus tard par un sculpteur ignorant. Non seulement il a redressé uniformément tous les doigts de la main, mais encore il a négligé de ganter celle-ci, comme elle l'était sûrement autrefois. La forme rituelle du geste de bénédiction à cette époque nous est donnée par la statue de saint Seurin qu'a reproduite M. C. Jullian (*Hist. de Bordeaux*, p. 251).

Le chanoine Hierosme Lopès, qui a écrit, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, une bonne histoire de la cathédrale de Bordeaux, n'a pas même essayé de résoudre l'énigme archéologique qui se posait à lui devant le portail septentrional de Saint-André. Il se borne à dire que la statue du milieu est celle de Clément V entouré de six évêques. Cette incuriosité en pareille matière est bien celle de ce temps. M. le chanoine Callen, qui a réédité l'ouvrage de Lopès en 1882, avec de nombreuses additions, a observé le même mutisme, mais plutôt par prudence que par indifférence. On en peut dire autant de MM. Camille Jullian et Auguste Brutails, peu enclins aux hypothèses hasardeuses.

Les archéologues de profession ont été plus diserts. M. de Lamothe, qui écrivait en 1846, avance que ces six prélats sont « six cardinaux qui se trouvaient sans doute au nombre des dix qu'il (Clément V) élut (*sic*) à Lyon à la suite de son couronnement »[1]. Mais il ne les nomme pas. Mgr Donnet a cru préciser l'opinion de notre auteur en écrivant : « M. de Lamothe pense que ce sont des cardinaux de la suite du pape, qui appartiennent soit à l'église de Bordeaux soit à la famille de Clément V[2] : .....opinion fort ingénieuse et qu'il n'y a point de raison pour combattre directement ».

Tel n'est point notre avis. A la rigueur on peut trouver, dans la première promotion de cardinaux faite par Clément V à Lyon, en décembre 1305, cinq et peut-être six personnages répondant aux conditions du problème. Mais il y eut aussi des parents du pape et des originaires du Bordelais dans les deux promotions suivantes, celle de 1310 et celle de 1312. Mieux informés, M. de Lamothe et Mgr Donnet auraient su que, sur les vingt-huit cardinaux nommés par le premier pape d'Avignon, cinq étaient ses parents et cinq étaient bordelais de naissance. C'était trop de beaucoup pour remplir les six niches de notre portail. Au moins faudrait-il nous dire pourquoi quatre de ces cardinaux auraient été exclus de l'honneur attribué aux six autres.

Il y a une autre raison, quoi que dise Mgr Donnet, pour combattre directement l'opinion de M. de Lamothe. C'est que les six prélats du portail Saint-André ne portent ni le chapeau bas et rond, ni le pallium, ni aucun insigne cardinalice. Ce ne sont donc point des

1. *L'Architecture au Moyen-Age dans le département de la Gironde*, texte par L. de Lamothe, p. 10[1].
2. *Monographie de l'église primatiale de Saint-André*, par Mgr F. F. A. Donnet, archevêque de Bordeaux, 1851, p. 30.

cardinaux, et Mgr Donnet finit par en convenir lorsqu'il dit, quelques lignes plus loin : « Ne serait-il pas plus probable que les six statues représentent des évêques donataires (*sic*) qui auraient participé à la construction de la [cathédrale] métropole? » — Des évêques, assurément. Des donateurs, c'est possible, quoique non prouvé. Mais leurs noms, je vous prie ?

Mgr Donnet ne les indique pas, mais seulement les noms de leurs sièges, lorsqu'il ajoute : « Ne serait-il pas possible que, dans un concile tenu à Bordeaux, les suffragants de la province [1] se soient fait un titre de gloire d'offrir une partie de leurs revenus pour l'achèvement de l'édifice, en particulier du riche portail et de ses belles flèches, et n'aient (*sic*) été placés eux-mêmes autour du pontife fondateur [1] ? » — De concile provincial tenu à Bordeaux au XIVe siècle, on n'en connaît point. Quant aux sièges suffragants de la métropole, ils étaient au nombre de cinq lorsque Bertrand de Goth devint pape, au nombre de neuf lorsque le portail septentrional fut construit. Pour arriver au nombre de six diocèses dans la province de Bordeaux au temps de Clément V, il faut mettre en compte l'archidiocèse métropolitain, ce qui serait d'ailleurs fort admissible en l'espèce. Mgr Donnet a en somme frôlé la vérité historique de très près, comme nous le montrerons plus loin, en s'arrêtant à l'idée d'évêques suffragants: il ne se trompe que sur les raisons qui ont pu les faire rassembler autour du pape sur le portail en construction. Ils avaient certes bien assez à faire que de pourvoir à l'achèvement de leurs cathédrales respectives sans s'intéresser encore pécuniairement à celle du métropolite. A tout le moins voudrait-on un témoignage contemporain pour croire à tant de générosité. Et d'ailleurs, n'aurait-il point paru un peu exagéré, même aux hommes de ce temps, de statufier tant d'évêques pour le seul mérite d'avoir aidé financièrement à la construction d'un portail ?

Pour mémoire, nous relèverons encore ici les opinions extraordinaires émises en 1850 par l'archéologue Didron, lors d'un séjour à Bordeaux, en présence de Mgr Donnet, et que celui-ci rapporte en ces termes : « Ce célèbre archéologue pense que le pape Clément V n'est ici représenté qu'en tant qu'archevêque de Bordeaux, entouré de plusieurs des évêques suffragants de sa métropole. La tiare rappel-

1. Cette idée des suffragants de la province se retrouve dans Ch. Marionneau (*Descript. des œuvres d'art...*, 1861, p. 27), qui n'a pas eu l'esprit de la creuser comme elle le méritait.

lerait seulement que ce même archevêque a été ensuite élevé sur le trône de saint Pierre »[1].

Mgr Donnet s'était trompé d'une unité, moins par ignorance que par inadvertance, sur le nombre des suffragants de sa métropole avant 1317-18[2]. Didron, lui, a présent à l'esprit les neuf suffragants des années suivantes, parce qu'il prend en considération la date approximative du portail. Il lui faut donc supposer que « plusieurs » seulement de ces suffragants sont ici représentés, sans dire pourquoi les autres sont exclus. Le procédé est vraiment trop facile.

Mais que penser de cette autre opinion du même archéologue — et que Mgr Donnet fait fâcheusement sienne — à savoir que le pape Clément V n'est ici représenté qu'en tant qu'archevêque de Bordeaux ? Comme l'archevêque de ce siège figure déjà sur l'un des côtés du portail (nous le prouverons plus loin), il figurerait donc deux fois, à deux titres différents, dans le groupe. Ce serait étrange.

Et que retenir de cette autre conjecture, qu'un prélat coiffé d'une tiare n'est peut-être pas nécessairement un pape? Du coup, toute l'iconographie médiévale s'en va à vau l'eau.

Je soupçonne qu'en ces lointaines années 1850 et 1851, Didron et son éminent interlocuteur souffraient de voir les honneurs décernés sur le portail de la cathédrale de Bordeaux au premier geôlier de l'Église captive, et essayaient inconsciemment de pallier l'erreur des Bordelais du XIVe siècle[3].

A une date plus rapprochée de nous, un grand archéologue bordelais, Leo Drouyn, a rédigé, sur le portail qui nous occupe, une note restée manuscrite et que, pour ce motif, nous reproduisons ici :

« Une des plus belles portes construites en France, à la fin du XIVe siècle, est celle qui s'ouvre dans le transept septentrional de la cathédrale de Bordeaux; elle a été moulée en entier pour le musée du Trocadéro à Paris, où elle fait l'admiration de tous les amateurs de belle sculpture.

» Elle est admirablement conservée; *n'a subi que quelques dégradations d'ailleurs très adroitement réparées; n'a été ni mutilée ni dégra-*

1. *Monogr. citée.* p. 30.

2. Les érections de 1317-1318 ajoutèrent aux six diocèses que nous énumérons celui de Condom (démembré d'Agen), celui de Sarlat (prélevé sur Périgueux), celui de Maillezais, transféré plus tard à La Rochelle (démembré de Poitiers) et celui de Luçon (prélevé également sur Poitiers).

Ces bouleversements des antiques circonscriptions ecclésiastiques affectèrent aussi les « provinces » de Bourges, Auch, Narbonne, etc.

3. Aujourd'hui encore, au bas des cartes illustrées représentant notre pape, qui se vendent devant le portail de Saint-André, on lit cette indication : *Statue de Grégoire VII, pape célèbre, de 1073 à 1085.*

dée par les iconoclastes de la Révolution française qui ont détruit tant de chefs-d'œuvre en France. Elle ne doit, peut-être, cette bonne fortune qu'à la faveur d'une plaisanterie d'assez mauvais goût, qui avait cours au XVIIIe siècle et que ma mère, née en 1782, m'a racontée il y a plus de soixante ans.

» La porte est divisée en deux baies par un trumeau en pierre contre lequel est appuyée, debout et plus grande que nature, la statue d'un pape (Clément V), coiffé de la tiare, la main droite levée et ouverte, *ne bénissant pas* par conséquent (il est vrai que cette main est rapportée). Contre les pieds-droits de la porte sont debout les statues de *six cardinaux*, *de même taille que le pape;* trois de chaque côté : *deux cardinaux-évêques*, *deux cardinaux-prêtres et deux cardinaux-diacres*, coiffés d'une mitre. Aucune de ces statues n'est nimbée; ils (*sic*) ne représentent donc pas des saints reconnus par l'Église. Cette réunion de prélats, présidée par un pape, est probablement une *assemblée synodale* dans laquelle se discutent évidemment des affaires très sérieuses..... [1]. »

Nous avons fait imprimer en italique tous les passages erronés de cette note. Il en reste dès lors peu de chose. Il est surprenant que Leo Drouyn ait ignoré quelques-unes des mutilations subies par notre portail pendant la Révolution et les restitutions maladroites qui furent opérées; plus surprenant encore qu'il adopte l'opinion qui fait de ces prélats des cardinaux, et qu'il les réunisse en assemblée « synodale ».

Si nous ne sommes pas en présence de cardinaux, nous avons affaire peut-être à des évêques qui, nés comme Bertrand de Goth, dans l'archidiocèse de Bordeaux, devaient leur élévation à leur compatriote. Mais, sauf erreur de notre part, Clément V n'a pas tiré du Bordelais plus de trois ou quatre prêtres pour pourvoir aux vacances qui se produisirent *dans d'autres provinces ecclésiastiques.* C'était trop peu pour remplir les six stalles en question.

On peut faire une dernière hypothèse, et supposer que nous avons affaire aux évêques de la province de Bordeaux nommés par Clément V au fur et à mesure des vacances qui se produisirent : celui de Bordeaux en 1305, celui d'Agen en 1306, celui de Poitiers en 1307, celui d'Angoulême en 1309, celui de Saintes en 1313 et celui de Périgueux en 1314.

Cette hypothèse nous a paru d'abord la plus vraisemblable, même

1. Leo Drouyn, *Notes archéologiques* (tome L, p. 148), aux archives municipales de Bordeaux.

la seule vraisemblable. Elle nous a hypnotisé longtemps, au point que nous avions construit toute une démonstration en ce sens. En fin de compte, il a bien fallu la rejeter, parce qu'elle nous obligeait à reporter trop bas la date de la scène représentée, qui est en réalité de 1305, comme nous le prouverons en son lieu.

Qu'il s'agisse de cardinaux ou d'évêques, il faudrait, si l'on admet qu'ils étaient bordelais, voir dans la statuaire du portail de Saint-André une petite manifestation du patriotisme local, assez semblable à celle où se complaisent aujourd'hui, à longue distance, nos voisins du Limousin quand, derrière les trois papes d'Avignon sortis de leur pays, Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI, ils alignent *con amore* les vingt-huit ou trente ecclésiastiques limousins que ces papes revêtirent de la pourpre cardinalice ou firent asseoir sur les sièges épiscopaux les plus éloignés. Ce fâcheux favoritisme, qu'un écrivain du temps appelle la *rabies lemovica*, a bien eu, nous l'avons prouvé tout à l'heure, un précédent sous Clément V. Mais il n'est guère conforme à la prudence ecclésiastique de perpétuer indéfiniment par la pierre le souvenir de ces sortes d'événements.

III

A nous maintenant le périlleux honneur de présenter une autre explication et de la justifier par les faits connus.

Évidemment nos six personnages sont des contemporains du premier pape d'Avignon, qui régna neuf ans, du 5 juin 1305 au 20 mai 1314. Le champ des recherches serait donc immense pour nous, même après les exclusions qui précèdent, si nous n'avions le droit de le réduire immédiatement aux limites du royaume de France et même à celles de la province ecclésiastique de Bordeaux.

Le nombre de six stalles semble bien avoir été délibérément choisi, lors de la construction du portail, si l'on remarque non seulement l'accord que nous avons signalé tout à l'heure entre l'architecte et le sculpteur dans la structure du trumeau, mais mieux encore si l'on constate que le Portail royal de la même cathédrale, qui est de la seconde moitié du XIIIe siècle, a dix niches, et le portail méridional du transept, qui est du commencement du XIVe siècle, huit niches seulement. On ne sculptait donc point les statues pour garnir les niches, mais on disposait les niches et les voussures en vue des statues qu'on voulait y placer.

Et c'est pourquoi, tout bien pesé, tout bien examiné, j'incline

fortement à croire que les six prélats du portail septentrional sont ceux qui, peu après l'élection de Clément V, occupaient les cinq sièges épiscopaux (plus le siège archiépiscopal) de la vaste province ecclésiastique appelée depuis les Romains Aquitaine II, dont Bordeaux était la métropole.

Ces six sièges étaient, en suivant l'ordre où il avait été pourvu aux vacances :

Celui d'Angoulême où était arrivé, en 1273, Guillaume III de Blaye;

Celui de Poitiers qui, depuis 1278, avait pour chef Gautier de Bruges;

Celui d'Agen, dont avait pris possession, en 1290, Bertrand II de Goth, oncle du nouveau pape;

Celui de Saintes, où avait été installé, en 1296, Gui de Neuville;

Celui de Périgueux, dont le titulaire était, depuis 1297, l'évêque Audoin;

Celui du chef-lieu provincial, qui, au mois de juillet 1305, reçut pour archevêque, Arnaud III de Canteloup, parent du pape.

Voilà ce que nous avons appris, sans grand'peine d'ailleurs, en combinant les indications de la *Series episcoporum* de Gams avec celles des catalogues épiscopaux du *Gallia christiana* et celles du *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie. Les six statues du portail septentrional de Saint-André figurent donc tout simplement les cinq évêques suffragants de la province et leur nouveau métropolite, sous la présidence du pape.

Il s'agit maintenant pour nous de reconnaître chacun de ces six personnages dans chacune de ces six statues.

La chose serait aisée si le statuaire avait pu les placer sur une seule file : il eût alors sûrement suivi l'ordre des promotions, en plaçant seulement l'archevêque en tête. Mais cet ordre est inapplicable sur deux plans opposés, car il aboutirait à placer le n° 6 (comme le n° 1) sur l'un des côtés du pape, ce qui serait trop d'honneur. Tout au plus la difficulté pourrait-elle se résoudre par la marche en zigzag : le n° 1 à droite, le n° 2 à gauche, le n° 3 à droite, le n° 4 à gauche, etc.

Il nous semble que l'artiste s'est tiré d'embarras d'une façon plus ingénieuse, en tenant compte de certaines circonstances de fait (ordre des promotions, rôle liturgique des personnages) pour établir une hiérarchie qui s'imposait en l'espèce, encore qu'il reste bien

entendu que les évêques d'une même province sont égaux entre eux.

Le n° 1 serait alors Arnaud III de Canteloup, parent de Clément V, son successeur immédiat sur le siège archiépiscopal de Bordeaux, plus tard cardinal de Saint-Marcel, ayant droit, de par ces deux derniers titres, à prendre place à côté du pape[1]. *Primus inter pares*, il est reconnaissable à sa haute stature, à sa corpulence, exagérées peut-être à dessein, et surtout à la double agrafe de son manteau.

Le n° 2 serait saint Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, qui serait redevable de l'honneur de figurer sur l'autre côté du pape, à ce fait qu'il était évêque de la capitale de la Guienne française, comme Bordeaux était capitale de la Guienne anglaise.

Si ces deux identifications sont admises, les autres découlent naturellement de l'ordre des nominations, ou plus exactement ici de l'ordre d'ancienneté : l'évêque d'Angoulême et l'évêque d'Agen d'abord, l'évêque de Saintes et l'évêque de Périgueux ensuite.

Il va de soi que nous n'attribuons pas nécessairement à l'artiste les données de ce classement réfléchi. Elles lui furent suggérées sinon imposées par quelque chanoine métropolitain versé dans la chronique ancienne de sa « province » et chargé comme tel par l'archevêque métropolitain de guider le statuaire. A celui-ci reste le grand mérite d'avoir utilisé pratiquement les indications reçues.

Et voici comment il conçut, du point de vue artistique, la combinaison des rangs.

Après avoir placé l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers aux deux côtés du pape, il rangea sur l'un des plans du portail les évêques d'Angoulême et d'Agen, vêtus tous deux d'une chasuble pour les raisons que nous saurons plus tard — et leur donna pour vis-à-vis, sur l'autre plan du portail, les évêques de Saintes et Périgueux, les plus jeunes des cinq suffragants, vêtus tous deux d'une dalmatique pour d'autres raisons que nous saurons aussi bientôt. Il faut donc les considérer comme suit : 1 et 2, 4 et 6, 3 et 5.

La conjecture initiale que nous avons émise quant à la personnalité de nos six prélats, se trouve, ce nous semble, aussi bien vérifiée qu'elle peut l'être. Au fond, elle était très simple; c'est pour cette raison sans doute qu'aucun de nos prédécesseurs ne s'y est arrêté autant que de besoin.

1. Nous expliquerons tout à l'heure pourquoi il figure ici à la gauche du pape, alors que, par droit de préséance, il devrait se trouver à la droite.

IV

Nous voici arrivés à la seconde énigme qui se pose devant l'archéologue à propos du portail de Saint-André. Connaissant les personnages, il nous reste à déterminer la scène à laquelle ils prennent part, autrement dit le sujet que l'artiste a voulu exprimer. Car il y a une scène sur ce portail, ce que personne ne paraît avoir jusqu'ici soupçonné.

Pour cela, interrogeons encore une fois l'iconographie. Car c'est de l'objet représenté qu'il nous faut, en bonne méthode, faire sortir notre interprétation, et non de notre esprit représentatif.

Je remarque que 1 et 2, c'est-à-dire l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers, portent comme le pape, une simple chape, le manteau dont se couvrent les ecclésiastiques durant les saints offices.

4 et 6, c'est-à-dire les évêques d'Angoulême et d'Agen, portent une chasuble, le manteau dont ils se revêtent pour célébrer la messe.

3 et 5, c'est-à-dire les évêques de Saintes et de Périgueux, ne portent que la dalmatique des diacres.

Pourquoi ces habits sacerdotaux et surtout pourquoi cette diversité dans leur forme, si ce n'est parce que nos six évêques «assistent, à des titres différents», le pape qu'ils entourent? Cette remarque de Mgr Donnet est trop autorisée pour que nous ne nous en prévalions pas ici, encore que l'auteur ne la présente que pour en contester la portée, tant il est influencé par l'hypothèse de M. de Lamothe, qui veut voir des cardinaux du Sacré-Collège dans le groupe ecclésiastique de notre portail.

Nos évêques sont, en effet, les assistants du pape dans la célébration qui se prépare d'une messe pontificale à l'autel principal de la cathédrale Saint-André. Voilà sûrement le rôle qu'il faut leur attribuer si l'on considère les vêtements dont ils sont revêtus et la signification liturgique que comportent ces vêtements.

Mais, quel moment de la cérémonie l'artiste a-t-il choisi? C'est ici qu'il devient plus difficile de pénétrer ses intentions et de discerner clairement le sujet qu'il a voulu traiter. Nous y arriverons peut-être à force de rigueur dans la méthode et de sagacité dans l'interprétation des détails iconographiques.

Donc, au moment de se rendre processionnellement à la cathédrale pour y célébrer la messe, le pape, qui vient de quitter son palais, a autour de lui l'archevêque de Bordeaux et ses cinq suffragants, rangés suivant l'ordre du protocole, dirait-on aujourd'hui, suivant l'ordre liturgique, dirons-nous plus exactement. Le dispositif du cortège est celui-ci :

Avec dalmatique, Év. de Périgueux. 5	↑	3 Év. de Saintes, avec dalmatique.
Avec chasuble, Év. d'Agen 6		4 Év. d'Angoulême, avec chasuble.
Avec chape, Év. de Poitiers 2	○	1 Archev. de Bordeaux, avec chape.

Le Pape.

reproduisant sur quatre plans parallèles, dans l'ordre décroissant des préséances cérémonielles et dans l'ordre alternant des rôles liturgiques, les sept personnages que nous considérons.

L'impossibilité matérielle qui existait pour le sculpteur de présenter ainsi le cortège sur le portail concave l'a-t-elle contraint, comme il arrive en pareil cas, à renverser son dispositif, au risque de laisser croire, au spectateur mal averti, que le cortège sort de la cathédrale? C'est possible. En ce cas, nous aurions le schéma que voici :

	○	
1		2
4		6
3	↓	5

Mais nous sommes obligé d'abandonner cette hypothèse si nous remarquons que, sur le portail, le n° 1, c'est-à-dire l'archevêque métropolitain de Bordeaux, est non pas à la droite, mais à la gauche du pape. Grave incorrection qu'il nous faudra expliquer.

D'ailleurs, sommes-nous bien en présence d'un cortège en marche, sur le point de franchir le seuil du portail? Nos six prélats ont tous de l'attitude; aucun n'a de l'allure, au sens étymologique du mot [1]. Bien plus, comme le pape lui-même, ils posent leurs pieds sur des coussins, ce qui indique un moment de repos et laisse même supposer derrière chaque personnage quelque confortable siège, que le sculpteur ne pouvait évidemment pas figurer.

Nous voilà, je crois, orientés définitivement vers la réalité des choses. Il ne s'agit plus que de reconnaître le moment de la cérémonie

1. Tous ont les deux pieds sur une même ligne, sauf pourtant le n° 4 (l'évêque d'Angoulême), dont le pied gauche est fortement en retrait sur le pied droit.

qu'a choisi l'artiste. Et c'est ici que l'incorrection supposée — de l'archevêque de Bordeaux séant à la gauche du pape — prend une signification décisive. C'est de là qu'est venu pour nous le trait de lumière qui illumine l'ensemble et éclaire subitement toute la scène.

La scène qu'a voulu exprimer l'artiste, ce n'est pas au seuil de la cathédrale qu'elle se passe, c'est dans le chœur même, devant l'autel, — et le moment, c'est celui où, interrompant la célébration du service divin (je ne sais trop à quel instant déterminé par la liturgie traditionnelle) et coiffé à nouveau de la tiare qu'il avait déposée pendant la durée de la messe, le Pape, ayant encore à sa droite l'archevêque de Bordeaux, à sa gauche l'évêque de Poitiers, les autres prélats dans l'ordre liturgique :

Évêque de Poitiers . . .	2	1	Archevêque de Bordeaux.
Évêque d'Agen	6	4	Évêque d'Angoulême.
Évêque de Périgueux . .	5	3	Évêque de Saintes.

le Pape, dis-je, se retourne vers le peuple assemblé dans la nef, pour lui donner la bénédiction apostolique[1], après lecture faite, par l'envoyé du conclave, du décret d'élection. Dès lors, l'archevêque de Bordeaux, qui a conservé sa place à la droite de Clément V, se trouve momentanément à sa gauche. C'est l'inverse pour l'évêque de Poitiers. Par contre, les deux évêques en chasuble se sont rangés du côté de l'Évangile, tandis que les deux évêques en dalmatique se sont placés du côté de l'Épître. Nous revenons ainsi au dispositif du portail :

Évêque de Poitiers	2	1	Archevêque de Bordeaux.
Évêq. d'Angoulême en chasuble regardant le peuple	4	3	Évêq. de Saintes en dalmatique regardant le peuple.
Évêque d'Agen en chasuble. . . .	6	5	Évêq. de Périgueux en dalmatique.

Quelques-uns de mes lecteurs se plaindront peut-être de ce que j'ai mis leur faculté d'attention à une assez rude épreuve par mes schémas successifs. Mais quel meilleur moyen y a-t-il pour traduire

1. Voyez ce que nous disons plus haut, p. 9, note 1, de la maladroite restitution de cette main au XIXe siècle.

aux yeux les multiples combinaisons de rangs dans le groupe que nous étudions ?

Ce geste rituel du *summus pontifex*, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers le considèrent avec respect; les évêques d'Angoulême et d'Agen avec gravité. Seuls sont souriants les évêques de Saintes et Périgueux, vêtus de simples dalmatiques parce qu'ils font office de diacres, et derniers venus dans le groupe des suffragants du métropolite. L'un sourit à son vis-à-vis, l'autre au peuple. Cette particularité n'est point sans surprendre. Le statuaire aurait-il voulu introduire dans son groupe un élément d'ironie, une note d'irrévérence, comme les artistes du Moyen-Age se le permettaient si volontiers aux voussures des cathédrales? Ce n'est guère vraisemblable. Le sourire de nos deux évêques peut très bien exprimer la joie qu'ils ressentaient du grand événement auquel ils assistaient.

On demandera peut-être si l'artiste a voulu retracer ici une scène historique. Assurément, et c'est ce qu'il reste à prouver.

Rappelons-nous pour cela que Bertrand de Goth, élu pape, au cours d'une visite de sa province, par les cardinaux réunis à Pérouse, le 5 juin 1305, revint en hâte de Poitiers — ou plutôt de Lusignan où la nouvelle lui parvint le 20 juin [1], — à Bordeaux, où il arriva le 4 juillet. Quelques jours plus tard, exactement le 15, il y fit une entrée solennelle au milieu des acclamations enthousiastes du clergé et de la population.

Le 22 juillet suivant, qui tombait un jeudi, le nouveau pape, qui venait de recevoir le décret en forme de son élection, voulut le proclamer lui-même publiquement dans sa cathédrale, en présence du nouvel archevêque de Bordeaux [2], de ses suffragants et des nobles du pays, accourus eux aussi pour assister à un spectacle si rare. C'est en ce jour et en ce lieu que Bertrand de Goth prit le nom de Clément V. Il va sans dire qu'une pareille proclamation se fit concurremment avec la célébration d'une messe solennelle, où le nouveau pape donna sa première bénédiction et fut sûrement le principal officiant [3]. C'est cette scène, unique dans les fastes de

1. Voy. sur ce point Rabanis, *Comm. des Monum. hist.*, 1846-1847, p. 53.

2. D'après Lopès (*ouvr. cité*, édit. Callen, II, p. 262), Arnaud II (ou III) de Canteloup, « proche parent du pape Clément V, fust esleu archevesque incontinant apres sa promotion au pontificat... ». Ceci est de très grande conséquence pour notre thèse.

3. Portait-il vraiment une tiare durant cette cérémonie? Nous ne saurions l'affirmer. En tout cas, c'était une tiare à deux couronnes seulement (celle qu'inaugura Boniface VIII), et non la tiare à trois couronnes de notre portail, qui ne date que de Benoît XII.

l'église de Bordeaux, qui se trouve commémorée dans le portail septentrional de l'église métropolitaine, et qui, aux yeux des contemporains, méritait de l'être *in secula seculorum.*

Qu'on relise plutôt ce qu'en rapporte, assez sèchement d'ailleurs, le grand chroniqueur de ce temps, Bernard Gui, évêque de Lodève :

« *Tunc temporis suam provinciam visitabat* (*Bertrandus del Got*) *in Pictavia, cumque cardinales pro electione summi pontificis in Perusio* inclusi stetissent mensibus XI et artati, divisi inter partes æquales... in istum Burdelagensem archiepiscopum suos oculos erexerunt et summum pontificem elegerunt. *Rediit autem de Pictavia Burdegalam idibus mensis julii subsequentis, receptusque fuit Burdegalis processionaliter a toto clero et populo cum ingenti gaudio et honore totius civitatis ac patriæ, undique concurrentibus baronibus et prælatis. Adhuc tamen more tantum archiepiscopi se gerebat ut prius, electionis suæ decreto nondum recepto, quod postea sibi missum a cardinalibus de Perusio recepit in Burdegala in crastino sanctæ Mariæ Magdalenæ secrete, sed palam et publice sequenti die, scilicet XI Kal. augusti, in præsentia prælatorum et magnatum in Burdegalensi ecclesia cathedrali, ubi sedens in cathedra vocari Clemens voluit et elegit, et extunc cœpit agere et se gerere tanquam papa*[1]. »

Ces faits connus, les attitudes de nos personnages de pierre, leurs gestes, leurs physionomies s'expliquent et se justifient. Notre conjecture initiale devient certitude pour le lecteur. Après des siècles d'oubli, l'intention de l'artiste est retrouvée, son talent éclate à nos yeux, son œuvre prend un sens précis.

Et il ne reste pas grand'chose, ce nous semble, des interprétations savantes qui voyaient dans la scène du portail un synode d'évêques, ou encore un colloque entre le métropolite et ses suffragants, sous la présidence du pape. Faut-il ajouter qu'il ne reste rien du tout de l'interprétation populaire, en patois gascon, que Leo Drouyn nous a conservée et que nous ne reproduisons pas ici, tant elle est irrespectueuse à l'égard des hommes et des choses [2].

1. *Clementis V quarta vita, auctore Bernardo Guidonis,* dans Baluze, *Vitae paparum Avenionensium,* II, 62. Cf. *ibid.*, 55, la *tertia vita* par le même, et *ibid.*, 95, la *sexta vita* par Amauri Augier de Béziers, qui d'ailleurs reproduit presque littéralement les deux précédentes. Le *Regestum Clementis papæ VII*, édité en 1884 par le P. Tosti, ne fournit aucune indication relative à cette cérémonie.

2. Leo Drouyn, *Notes archéologiques* (tome L, p. 148-149), aux Archives municipales de Bordeaux. Nous en devons connaissance à l'obligeance de M. G. Ducaunnès-Duval,

V

Il reste à déterminer la date où fut construit ce portail. Et c'est la troisième énigme qu'il nous faut résoudre, plus obscure d'ailleurs que les deux précédentes.

Correcte et presque froide en comparaison de la statuaire quasiment tragique du portail royal, la statuaire du portail septentrional de Saint-André est néanmoins d'une plastique remarquable qui trahit le XIVe siècle avancé [1]. La forme des vêtements ecclésiastiques est bien aussi celle de ce temps, et M. Camille Jullian ne nous contredit pas quand il écrit que l'œuvre appartient « peut-être à la fin du règne d'Édouard III », † 1377 [2]. Cependant il nous paraît possible de serrer d'un peu plus près les dates extrêmes entre lesquelles la conjecture peut se mouvoir.

Il faut pour cela se souvenir d'abord que le corps de Clément V fut transporté à la collégiale d'Uzeste, près Bazas, dès 1314, mais n'y fut enseveli solennellement qu'en l'année 1359. L'idée de commémorer par la pierre la scène du 22 juillet 1305 ne peut donc être antérieure à cette date, et appartient assez vraisemblablement, non à l'archevêque Amanieu II, qui occupait le siège métropolitain au moment des solennités d'Uzeste, mais plutôt à son successeur Hélie II de Salignac, 1361-78 [3], qui fit reprendre les travaux de la cathédrale interrompus depuis plusieurs années et marqua, sous les derniers papes d'Avignon, son archiépiscopat par plusieurs actes importants [4]. Si cette hypothèse semble recevable, on pourrait sans doute fixer entre 1361 et 1370 l'exécution des sept personnages de notre portail, au temps où Guillaume Albert († 1369) était « maître d'œuvre » de la cathédrale [5].

1. Il est surprenant qu'un archéologue comme M. de Verneilh (cité par Mgr Donnet, *op. laud.*, p. 29) ait attribué cette statuaire au XVe siècle. — Courajod (dans ses *Leçons à l'école du Louvre*, II, p. 50) dit que le portail « doit avoir été élevé de 1305 à 1314 » et participe du goût sévère du XIIIe siècle. — Il ne participe guère en tout cas du goût du portail royal, son voisin, qui est pourtant du XIIIe siècle.

2. *Histoire de Bordeaux*, p. 255. — M. A. Brutails ne se prononce pas sur la date de ces statues dans son récent ouvrage sur *les Vieilles Églises de la Gironde*, p. 71.

3. Entre Amanieu II et Hélie de Salignac, il y eut Philippe de Chamberlac, qui n'occupa le siège de Bordeaux que pendant quelques mois (1360-1361).

4. Hic archiepiscopus cognominabatur *de Salignac*, quae gens in pago Petragoricensi est antiquissima et nobilissima... Anno 1365, concilium provinciale celebravit in ecclesia Petragoricensi... Anno 1367, Richardum Eduardi principis Walliae filium, Burdigalae natum, aquis lustralibus tinxit in majori S. Andreae ecclesia... Anno 1367, in remotis agebat... Anno 1374 Gregorio XI missus est ut regum Franciae et Angliae exercitus ad certamen prorumpere paratos dirimeret (*Gallia christ.*, II). — Ajoutons qu'en 1366 se tint à Limoges un concile commun aux deux provinces de Bordeaux et Bourges (texte dans l'*Hist. de l'abb. de Sainte-Croix*, p. 159, par M. A. Chauliac), auquel sûrement notre archevêque ne resta pas étranger.

5. D'après M. A. Brutails, *ouvr. cité*, p. 2.

VI

Si les trois énigmes auxquelles nous nous sommes attaqué sont enfin résolues, l'importance historique que présente le portail septentrional de la cathédrale de Bordeaux, se manifeste désormais clairement aux yeux de tous. Ce n'est pas seulement un vaste diptyque de sculpture qui sollicite, comme tant d'autres, notre admiration par sa valeur artistique et son caractère religieux; c'est en outre une œuvre réfléchie et savante, élevée au temps où le pape Urbain V occupait le siège pontifical, à la gloire de Clément V moins comme bienfaiteur de l'église [1] et comme métropolite de la province d'Aquitaine II que comme premier pape de la catholicité avignonnaise [2], puisque l'artiste a choisi expressément un épisode de sa proclamation comme tel à Bordeaux, le 22 juillet 1305; — œuvre unique en France et qui n'a d'analogue ni à Cahors, ni à Limoges [3].

ALFRED LEROUX.

1. Voy. Lopès, *ouvr. cité*, I, 127.

2. On peut rapprocher de notre portail le mausolée de Clément V à Uzeste (seconde moitié du XIVe siècle), la statue de Clément V qui se trouvait jadis au trumeau central du portail de Saint-Pierre de Bordeaux d'après Mgr Donnet (*ouvr. cité*, p. 39, si toutefois ce n'était point la représentation de saint Pierre, patron de l'église); et surtout le bas-relief sculpté de l'église Saint-Seurin de Bordeaux appelé *la Messe de Clément V* (seconde moitié du XIVe siècle), qui conserve le souvenir d'une visite de ce pape à la dite église en 1305 ou 1306. (Voy. le *Musée d'Aquitaine* de Jouannet, III, 191; l'ouvrage déjà cité de Lopès, II, 253, et Cirot de la Ville, *l'Église de Saint-Seurin*, p. 386.)

3. Ni le comté de Foix où naquit Benoît XII, ni le Gévaudan, patrie d'Urbain V, n'ont davantage perpétué dans les formes plastiques le souvenir de ces deux papes d'Avignon. Par contre, Avignon a, de diverses manières, grandement glorifié la série des papes qui y siégèrent. Cependant Clément V, par exception, n'y est rappelé que par des tableaux modernes. (Renseignements dus à l'obligeance de notre confrère M. Labande.)

LE BOURREAU DE BORDEAUX

AVANT LA RÉVOLUTION

> Mieux vaut l'éclair de la tempête que le foyer de la tour de Vygla. Le seul vivant qui puisse entrer ici n'entre dans aucune demeure des autres vivants, il ne quitte la solitude que pour la foule, il ne vit que pour la mort. Il n'a de place que dans les malédictions des hommes, il ne sert qu'à leurs vengeances, il n'existe que par leurs crimes.
>
> Victor HUGO, *Han d'Islande*, ch. XII.

Parmi les tours situées sur l'enceinte de notre ville au début du XVIe siècle se trouvait, non loin de la porte de Toscanan, la tour du Pendart ou tour du Bourreau [1]. Là, craint et repoussé de tous, vivait à l'écart un homme sinistre, *le maître des hautes œuvres*, ce « gentilhomme qui termine toutes les querelles ».

On sait quel mépris et quelle répulsion éprouvaient nos ancêtres pour le titulaire de cette fonction. Chacun fuyait son contact et détournait la tête sur son passage. Aussi le bourreau portait-il un vêtement spécial « aux fins d'estre cognu du public et empescher qu'il ne converze avec les habitans » [2]. Une ordonnance des jurats de 1536 lui enjoint, sous peine du fouet, de porter « une robe rouge et une escelle d'argent ou d'arain attachée à sa robe » [3]. Un siècle plus tard, c'est « ung manteau bleu, margué des deux costés d'une eschelle et d'une potance de drap jaune », armes parlantes, s'il en fut [4]. Les frais de cette livrée étaient payés par la Ville, qui avait l'exécuteur de la haute justice sous sa dépendance directe.

Dès son entrée en charge, commençaient pour le bourreau les avanies qu'il était destiné à subir à chaque instant de son existence. Selon l'usage, il débutait dans sa vie publique par la prestation du

1. Leo Drouyn, *Bordeaux vers* 1450, pp. 97 et 98.
2. Délibération de la Jurade du 3 mars 1618. — Le 18 mai 1760, Jean Ferron prête le serment d'exécuteur de la haute justice et promet « de ne point paroitre en public qu'avec sa casaque de livrée ». Délib. de la Jurade. — Même serment de Jean Peyrussan, le 18 mars 1780. Délib. de la Jurade.
3. 10 mai 1536. Registre du Clerc de ville, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVI, p. 348.
4. Délib. de la Jurade du 3 mars 1618.

serment d'exercer son ministère lorsqu'il en serait légalement requis. Mais ce n'était pas dans la salle du Conseil que les jurats recevaient le serment de leur maître des hautes œuvres; un pareil homme n'était pas digne d'être admis en séance, et d'ailleurs il n'aurait sans doute pas osé se présenter devant l'assemblée [1]. Délégué par ses collègues, un jurat se rendait dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, où, à genoux sur le pavé de la cour de la castigation, le candidat prêtait serment entre ses mains [2]. Le 28 mai 1760, lisons-nous dans les Délibérations de la Jurade, « l'exécuteur de la haute justice étant décédé, Messieurs les jurats ont nommé Jean Ferron, natif de Bayonne, pour remplir cette fonction qu'il avoit demandée, et M. Lalanne s'est rendu sur la porte de la petite cour dans laquelle étoit ledit Ferron, qui, de l'ordre de M. Lalanne, a levé la main et fait le serment d'exécuteur de la haute-justice au cas requis et accoutumé, et de la même ordonnance, promis de ne point paroître en public qu'avec sa casaque de livrée, et de ne sortir de la ville sans la permission par écrit de Messieurs les jurats. »

Si le bourreau était ainsi repoussé, ce n'était pas seulement à cause des fonctions qu'il exerçait, mais aussi en partie à cause de ses origines. Traitant *de l'utile et de l'honneste*, Montaigne écrit qu'on « employe..... les hommes perdus aux exécutions de la haulte justice ». Les plus anciens textes que nous ayons rencontrés donnent à l'exécuteur, concurremment avec le nom de *pendart*, le titre de *roi des arlots* ou *roi des ribauds* [3]. « Harlot » est un vieux mot anglais qui signifie femme de mauvaise vie; dans le vieux langage français on nommait « ribauds » et « ribaudes » cette plèbe abjecte, vivant de moyens inavouables, que l'on trouve à toutes les époques dans les bas-fonds des grandes villes.

Après avoir signalé à l'époque anglaise l'existence d'une *rue des Arlots*, située paroisse Sainte-Croix à proximité de la rivière, l'abbé Baurein ajoute : « Il y a apparence que le roy des arlots..... étoit préposé pour mettre le holà dans cette rue. Cette commission n'étoit pas au-dessous d'un roy de cette trempe [4]. » Ainsi donc, le roi des arlots aurait eu la police des bas-quartiers de la ville, opinion qui

1. Requête de l'exécuteur datée de 1709 : « Louis Verdier, exécuteur de la haute justice, n'osant se produire devant vous, Messieurs, affin d'avoir l'honneur de vous déduire ses raisons... » Arch. mun. de Bordeaux. F F. 11.
2. Délib. de la Jurade du mardi 27 mars 1731.
3. Arch. mun. de Bordeaux, Baurein, ms., Recherches et mémoires concernant la ville de Bordeaux, f°s 71 r° à 75 r°. — Reg. de la Jurade, t. IV. pp. 89, 304, 305, 420, 427.
4. Arch. mun., Baurein, Recherches et mémoires concernant la ville de Bordeaux, f°s 71 r° à 75 r°.

paraît assez aventurée. Nous savons en effet que le bourreau habitait au Moyen-Age à l'autre extrémité de la cité, près de la porte de Toscanan; or, pour exercer convenablement son rôle de surveillance, il aurait eu besoin de vivre plus à portée de ses administrés. D'autre part, aucun texte ne vient à l'appui de l'hypothèse de Baurein. Mais, toute cette canaille, que nos ancêtres appelaient arlots et ribauds, n'était que gibier de potence, et était destinée à devenir tôt ou tard la proie de l'exécuteur. Ce titre de roi, ainsi décerné au bourreau, n'était peut-être qu'un symbole du sort qui attendait cette plèbe interlope. Le bras de la justice n'est-il pas armé d'un glaive, et au moment où il donne la mort, le bourreau ne possède-t-il pas toute la puissance de la société dont il est le mandataire? Ce n'était donc pas une image trop osée que de considérer comme ses sujets ceux qui devaient plus tard être châtiés de sa main.

L'office d'exécuteur était si peu recherché que l'on était souvent obligé de prendre pour le remplir un prisonnier à qui remise était faite de la peine par lui encourue; les valets du bourreau se recrutaient également de cette manière. En 1414, les jurats chargent le sous-maire de traiter avec les amis d'un homme mort assassiné pour qu'ils se contentent que le meurtrier devienne bourreau[1]. Quelques années plus tard, un certain « Lauffort lo fornisqua », prisonnier, est nommé pendart[2]; de même, Bernard Robert, en 1525[3]. Un arrêt du Parlement du 9 décembre 1550, rendu à la requête d'un certain Mézard Chémier, commua la peine des galères perpétuelles encourue par ce dernier, en celle de « servir durant sa vie le maistre des haultes œuvres de ceste ville de Bourdeaulx es exécutions qui lui seront ordonnées. Et, ajoute la Cour, où il contreviendra au présent arrest, ordonne qu'il sera pendu et estranglé en quelque lieu qu'il pourra estre aprehendé sans autre figure de procès »[4].

Lapeyrère, dans ses *Décisions du Palais*, cite un arrêt fort curieux rendu par le Parlement de Bordeaux à la fin du XVIIe siècle, dont voici le résumé : « Le nommé Dupré, dit La Jeunesse, ayant de guet-à-pans tué un pauvre pélerin, toute la preuve consistoit en

1. « Que lo sotz mager fassa et tracta ams los amics deu mort que se contentan que sia pendart et que demore ». Document cité dans le *Compte-rendu de la Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde*, 1854-55, p. 46.
2. Arch. mun., Reg. de la Jurade, t. IV, p. 304. 4 janvier 1416.
3. 21 février et 7 mars 1525. Arch. mun., Inventaire Baurein, v° Exécuteur de la haute justice.
4. Arch. de la Gironde, B 32.

ce qu'il avoit été vu sa casaque teinte de sang chez un hôte où il se retira après l'action, et qu'il se trouva près du corps mort un tronçon d'épée, lequel appatronné à l'autre se trouvoit faire une épée entière. Pour défenses, il disoit que cette nuit il avoit joué avec des porteurs proche Saint-André, avec lesquels il avoit eu du bruit, et que dans le démêlé ils avoient rompu son épée, qu'il ne sçavoit pas où ils l'avoient porté. Sa défense paroissoit fort mal appliquée, c'est pourquoi on le croyoit coupable du meurtre; pour raison de quoi, les Maire et Jurats l'avoient condamné aux galères. Il bailla sa requête et demanda qu'il lui fût permis de servir de valet à l'exécuteur de la haute justice; M. le Procureur général y consentoit. La Cour ne voulut pas entériner sa requête en la manière qu'il désiroit; mais voyant qu'il n'y avoit pas d'exécuteur, ou que celui qui étoit en fonction demeuroit inutile à cause de sa maladie, le condamna de servir l'exécuteur pendant sa vie[1]. » L'arrêt fût rendu le 13 avril 1674, et le 5 mai Julien Dupré prêtait le serment d'usage pour son entrée en fonctions[2].

Comme on le voit par ces exemples, nos ancêtres considéraient le métier d'exécuteur comme tellement abject et pénible, qu'ils trouvaient tout naturel de condamner un assassin à l'exercer soit pendant un temps, soit pendant sa vie entière. Dans ce dernier cas, nos vieux juristes comparent le condamné aux fameux *servi pœnæ* de l'antiquité romaine, dont la vie était un véritable enfer[3].

Malgré toute la répulsion inspirée par la profession de bourreau, il pouvait arriver que deux candidats se présentaient en même temps pour remplir cet office. On voit alors les jurats décider que tous deux procéderont à des exécutions et que celui qui se montrera le plus habile recevra la consécration officielle[4]. Plaignons les malheureux victimes d'une pareille expérience.

Fait digne de remarque, on ne trouve à Bordeaux aucun exécu-

1. Lapeyrère, *Décisions sommaires du Palais, illustrées... de plusieurs arrêts de la cour de Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, 1749, p. 128.

2. Délib. de la Jurade.

3. Lapeyrère cite Gregorius Tholosanus, *Syntagma juris universi*, Lugduni, 1597, liber XXXI, caput 38 : « Hodie carnificis et lictoris munus maxime vile, quantumvis necessarium, eique deputantur qui morte digni sunt ob scelera. Quamobrem et tradunt interpretes eo deficiente, qui supplicia ultima demandet executioni, pluribus captis reis pœna corporalis, posse judicem unum illorum ea lege absolvere, et liberum relinquere, ut aliis supplicium inferat; potestque judex aliquem ita condemnare, ut sit carnifex civitatis, vel pœnis exequendis deputetur ad tempus, vel in perpetuum. Atque si in perpetuum ad hoc officium damnatur, servus pœnæ videtur. » Gregorius Tholosanus revendique lui-même la haute autorité de Bartole.

4. Arch. mun., Reg. de la Jurade, t. IV, p. 305, 8 janvier 1416 : « E plus, es ordenat que deux dos reys deus ribautz, qui se son presentatz per exercir l'offici, que entramps, sian retingutz, et que atquet qui melhor sabra far l'offici per tot temps remangue. »

teur originaire de la ville. Une seule exception, celle de Pierre Verdier, le seul exécuteur bordelais qui ait succédé à son père. Il n'y a donc pas eu dans notre ville de famille de bourreaux, à l'encontre de ce qui se produisait assez fréquemment dans le nord de la France. C'est ce que constate également M. Lenôtre, qui après avoir cité les principales *dynasties* de bourreaux, toutes dans le Nord, ajoute que le Midi était moins *favorisé* sous ce rapport, par suite du préjugé qui sévissait dans les régions méridionales [1].

Voici une liste fort incomplète des exécuteurs qui se sont succédé à Bordeaux. La rareté des documents nous empêche malheureusement de donner sur eux des détails bien circonstanciés; nous indiquerons succinctement les renseignements que nous avons pu réunir :

1° « Lauffort lo fornisqua », prisonnier, nommé le 4 janvier 1416 [2].

2° Bernard Robert, prisonnier, prête serment le 21 février 1525.

3° Jansenot de Sousse, en fonctions le 7 mai 1533 [3].

4° Jamet Dufoussé, en fonctions le 8 juillet 1540 [4].

5° « Guyschard Deimier », en fonction le 28 septembre 1549 [5] et le 14 mai 1552 [6].

6° « Arnault Damilla », en fonction le 26 janvier 1562 et le 1er mars 1563.

7° « Loys Maubert », en fonctions en octobre 1581.

8° Pierre de La Boucherie, en fonctions en 1596 et 1598 [7].

9° Pierre Gantet, natif de Bergerac, prête serment le 29 octobre 1665.

10° Julien Dupré, dit La Jeunesse, prête serment le 5 mai 1674.

11° Pierre Duret, natif de Pellegrue, sénéchaussée d'Albret, prête serment le 20 août 1675.

12° Anthoine Royère, natif de la terre de Belmon, paroisse de Bayac, en Périgord, prête serment le 13 septembre 1675.

13° Arnaud Pignot, âgé de vingt-deux ans, natif de Villefranche-de-Curson, prête serment le 30 décembre 1675.

14° Guillaume Lespine, natif de Gênes, en Italie, prête serment le 16 décembre 1684; mort le 15 février 1685.

1. G. Lenôtre, *La guillotine et les exécuteurs des arrêts criminels pendant la Révolution*, Paris, Perrin et Cie, 1903, p. 9.
2. Arch. mun., Reg. de la Jurade, t. IV, p. 304.
3. Arch. mun., Inventaire Baurein, v° Exécuteur de la haute justice.
4. Arch de la Gironde, E suppl. 4530, Saint-Emilion.
5. Arch. de la Gironde, B 28.
6. Arch. de la Gironde, B 48.
7. Arch. de la Gironde, C 4087.

15° François Marquison, natif de Saintes, prête serment le 23 février 1686.

16° Jean Escuvé, natif de Dunes, prête serment le 11 octobre 1700.

17° Louis Verdier, âgé de trente-cinq ans, natif de Hauterive, juridiction de Toulouse, prête serment le 10 avril 1706, après avoir fait fonctions d'exécuteur pendant un an. Reste en place jusqu'en 1731.

18° Pierre Verdier, âgé de dix-huit ans, né à Bordeaux, prête serment le 20 mars 1731. Il succède à son père Louis Verdier qui, malade depuis un an, se faisait remplacer par son fils. Pierre Verdier était encore en fonctions le 3 janvier 1746.

19° Jean Ferron, natif de Bayonne, prête serment le 28 mai 1760; reste en place jusqu'en 1780.

20° Jean Peyrussan, natif de Bayonne, succède à Jean Ferron, qui n'était plus en état de remplir ses fonctions; il prête serment le 18 mars 1780 [1].

Quoique nommé par la Jurade, le bourreau n'exécutait pas seulement les jugements rendus par la cour de justice des jurats. Ceux-ci devaient tenir leur exécuteur à la disposition des officiers royaux, ainsi que du Parlement pour l'exécution de leurs sentences. Baurein rapporte une transaction en date du 18 juin 1314, passée entre les maire et jurats de Bordeaux et le seigneur de Credonio (Créon), sénéchal de Guienne. Il était question dans cet accord de fixer l'exercice de la justice entre le prévôt de l'Ombrière et les maire et jurats. « Or, » dit le savant abbé, « dans un des articles de cette transaction, il est porté qu'il seroit permis au Roy, comme duc de Guienne, de se servir dans les exécutions qu'il faisoit faire, des fourches patibulaires de la Ville, et du ministère du roy des ribauds, en payant à celui-ci son droit ancien et accoutumé [2]. » Le maître des hautes œuvres était tellement considéré comme serviteur aussi bien de la justice royale que de la justice municipale, que l'on voit les jurats eux-mêmes le qualifier d'« exécuteur de la haute justice suivant le grand-prévôt » [3].

Les seigneurs des justices voisines de Bordeaux jugeaient inutile de posséder à leur solde un exécuteur qui n'aurait servi que fort

1. Arch. mun., Délib. de la Jurade.

2. « De furchis Villæ et Rege Ribaldorum licebit Regi et duci uti in suis executionibus, salvo dicto Regi Ribaldorum redditu et deverio solito et antiquo. Arch. mun., Baurein, Recherches et mémoires concernant la ville de Bordeaux, f°s 74 v° et 75 r°.

3. Arch. mun., Inventaire Baurein, v° Exécuteur de la haute justice, 31 décembre 1621.

rarement. Ils trouvaient préférable d'emprunter le maître des hautes œuvres des jurats de Bordeaux, lorsqu'ils avaient besoin de lui pour une exécution. Mais, comme un bourreau n'était pas facile à trouver, et que les jurats tenaient au leur, ils exigeaient de ceux qui faisaient cette demande, caution de rendre l'exécuteur sitôt qu'il aurait accompli son ministère. De plus, ils le faisaient escorter par des soldats du guet, tant pour le protéger contre les dangers de la route que pour le ramener de force à Bordeaux, si, dégoûté de son métier, il avait médité de n'y point revenir.

Le 4 décembre 1420, le capitaine et les bonnes gens de Saint-Macaire empruntent aux jurats le roi des ribauds; deux bourgeois de Saint-Macaire, Perron deu Port et Johan Bigoros se constituent cautions de son bon retour [1].

S'étant présenté dans la chambre du conseil le 18 septembre 1708, Me Arnaud Nau, procureur domanial de la juridiction de Castelmoron-d'Albret, requit « Messieurs les maire, sous-maire et jurats de voulloir luy accorder l'exécuteur de la haute justice et deux soldats du guet de l'hostel de ville pour le conduire en toute sureté, pour l'exécution à mort de la nommée Jeanne Bellard, condemnée par sentence du juge de Castelmauron du vingt-trois aoust dernier, confirmée par arrest de la Cour du cinquiesme du présant mois, prometant ledit sieur Nau de faire remètre en toute sureté ledit exécuteur à paine de tous dépans, domages et intérêts, ce qui luy a esté accordé aux susdites conditions » [2].

Ajoutons que pour éviter des réquisitions illégales, ainsi que toute fuite du bourreau, ce dernier devait jurer à son entrée en charge « de ne pas sortir de la ville sans la permission par écrit de Messieurs les jurats » [3].

*
* *

Le bourreau portait le titre d'exécuteur de la haute justice, ce qui nous donne la limite de ses attributions, circonscrites aux

1. Arch. mun., Reg. de la Jurade, t. IV, p. 473. 4 décembre 1420 : « Los senhors susdeitz an prestat lo Rey deus Ribautz au capitayne et bona gens de Sent-Makari, per aysi que doneren pleyas, Perron deu Port et Johan Bigoros, borgues de Sent-Makari, de le tornar, feita la execucion per que lo demandan... » — Le 3 décembre 1611, le procureur d'office de La Teste-de-Buch fournit également caution dans un cas semblable. Arch. mun., Inventaire Baurein, v° Exécuteur de la haute justice.

2. Arch. mun., Délib. de la Jurade. Nous lisons à la suite : « Le vingt-quatriesme septembre ledit sieur Nau a satisfait auxdites soumissions, sur quoy luy a esté accordé sa décharge. » — V. également 18 février 1767.

3. Arch. mun., Délib. de la Jurade, 18 mars 1780. — V. également, les 18 février 1767 et 6 juillet 1775, des congés donnés à l'exécuteur pour procéder à des exécutions à Lesparre et à Libourne.

condamnations graves, rendues par un seigneur en vertu de son droit de haute justice. Il n'intervenait pas dans les sentences de fustigation rendues en matière de simple police[1], très probablement en raison de la note d'infamie qui s'attachait à celui qui avait été touché par la main de l'exécuteur, punition supplémentaire que ne comportaient pas des fautes légères. Signalons un arrêt du Parlement du 8 août 1551, condamnant pour « port d'armes » un nommé Pierre Régnier « a estre baptu de verges sur les carreaulx dans la maison commune de ceste ville de Bourdeaulx par les sergens et maistres dudict prévost... »[2].

Les jurats firent d'abord « foyter les vagabonds et gens sans aveu par lez sergens de la ville en la basse-court de la maison commune »[3]. Plus tard, des décisions royales leur imposèrent l'obligation d'entretenir un préposé spécial, le *castigateur*, leur interdisant formellement de le faire remplacer par l'exécuteur ou sa femme. Un arrêt du Conseil du 16 novembre 1683 « maintient lesdits jurats de Bordeaux dans l'usage de faire punir sur le carreau dans l'Hôtel de Ville, par manière de castigation, les vagabonds, gens sans aveu, de mauvaise vie, libertins, séditieux et scandaleux, par un castigateur, qu'ils seront tenus d'avoir et qu'ils paieront sur les revenus de ladite ville; leur défendant très expressement de se servir à cet effet de l'exécuteur de la haute justice ni de sa femme »[4].

Des difficultés s'étant élevées sur l'application de la peine de la castigation, il devint nécessaire « de fixer la qualité des gens sujets à la castigation ». Une délibération des jurats du 5 mars 1732 décida que « ne seroint réputez vagabonds et gens sans aveu que ceux qui n'ayant ny profession, ny mettier, ny domicile certain, ny bien pour subsister, ne peuvent être avoués, ny faire certifier leur bonne vie et mœurs par personnes dignes de foy; lesquels étant trouvés de mauvaise vie, libertins, séditieux et scandaleux, pourront être punis de la castigation... »[5]. C'était sur le pavé d'une petite cour, située dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, que le castigateur exerçait son office[6]. Cette cour, que les actes anciens qualifient

1. Le fouet était la peine la plus forte en matière de police. Arrêt du Parlement du 1er décembre 1550; Pierre Harlé, *Introduction au Registre du clerc de ville*, p. xv, et *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVI, p. 50.
2. Arch. de la Gironde, B 46.
3. Arrêt du Parlement du 22 avril 1556; Pierre Harlé, *Introduction au Registre du clerc de ville*, pp. xv et xvi, et *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVI, p. 57.
4. Arch. mun., *Livre des Privilèges*, pp. 430 et 431.
5. Arch. mun., Délib. de la Jurade.
6. Arch. mun., Délib. de la Jurade du 20 mars 1731.

simplement de « basse-court de la méson commune »[1], était connue au XVIIIe siècle sous le nom de « cour de la castigation »[2].

Jusqu'à la fin de l'ancien régime, la torture était employée dans les procès criminels pour arracher des aveux aux accusés. Un préposé spécial le *gêneur*, encore appelé *tireur* ou *questionnaire*[3], avait pour mission de torturer ces malheureux. Selon la gravité des cas, on appliquait la « question ordinaire » ou « extraordinaire ». Nous n'avons pour ainsi dire aucun renseignement sur le gêneur, personnage obscur que les annales judiciaires mentionnent à peine. Celles-ci donnent par contre quelques indications sur la manière dont la question était appliquée.

Les souffrances endurées par le condamné étaient horribles, et la terreur qu'elles inspiraient tellement fortes, qu'un prisonnier tombé dans les « privées » de la prison de Saint-Emilion, refusa de sortir de cet endroit infect, déclarant à ses persécuteurs « qu'il aymoit mieux mourir audict lieu que de souffrir ce qu'on l'a adverty qu'il devoit souffrir ». Là-dessus les jurats délibèrent, et se voient forcés d'ordonner « qu'il sera faict ouverture de la muraille où sont lesdictes privées pour le gecter hors icelles, et savoir la vérité du faict »[4].

Nous avons entre les mains le procès-verbal de la « question et torture » infligée le 2 octobre 1596 à un nommé Pierre Bernard « en la chambre de la gehayne de la maison commune de la présante ville de Bourdeaulx ». Maître Jehan de Gallopin, avocat, commissaire député par la Cour « pour l'exécution de son arrest », raconte en un froid langage officiel le supplice du malheureux accusé d'avoir assassiné une femme en la précipitant dans un lac.

Après avoir été sommé, constate le commissaire, « de avant entrer ez tourmans de la gehayne dire la vérité des excès à luy mis sus..., ledict Bernard a dict qu'il ne veult dire aultre chose que ce qu'il a dict par son audiction contenue audict procès, et que pouvons faire de luy ce que bon nous semblera.

» L'avons faict asseoir et mettre sur le banc de la gehayne par Jehan Martin et Estienne Casaux, tireurs, et par eulx faict attacher ses bras aulx anneaux de fer dudict banc avec des cordilhons, l'admonestant et interpellant de dire la vérité et ne se faire rompre.

1. Arrêt du Parlement du 22 avril 1556; Pierre Harlé, *Introduction au Registre du clerc de ville*, pp. XV et XVI, et *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVI, p. 57.
2. Arch. mun., Délib. de la Jurade du 20 mars 1731.
3. Arrêt du Parlement du 2 septembre 1711. Arch. de la Gironde, C 3460.
4. 1er septembre 1576. Arch. de la Gironde, E suppl. 4414, Saint-Emilion.

» Lequel a dict qu'il ne saict que c'est d'avoir offencé ladicte Souilhé, moings ne l'avoir jectée dans le lac d'eau où elle feust treuvée, mentionné par le procès.

» L'avons faict serrer de deux tours de ses cordilhons à chascun de ses bras, luy réytérant les mesmes et semblables interrogatoires, et exhortant de dire la vérité sans se faire rompre.

» A percisté et dict en criant : *Mon Dieu, miséricorde*, qu'il a dict la vérité et est inossent des excès dont il est accusé. »

Maître Jehan de Gallopin fait serrer les cordillons de façon à les tendre complètement, puis « tirer son corps de deux ou troys tours de rouhe », mais sans obtenir de l'accusé autre chose que des plaintes.

Alors, continue le procès-verbal, « luy avons faict attacher ses deux jambes audict banc avec d'aultres cordilhons par lesdictz Martin et Casaulx et faict serrer de plusieurs tours de ses cordilhons, l'exhortant et interpellant de dire la vérité sans se faire rompre davantaige.

» A percisté en ses responces susdictes en criant tousjours : *Mon Dieu, miséricorde*, et qu'il estoict inossant dudict faict dont il estoict accusé. »

Au bout d'une heure et demie, le patient fut enfin détaché du banc de la gehaine ayant « souffert et enduré » des souffrances indicibles, sans qu'on eût pu « tirer par sa bouche aucune chose de la vérité » [1].

En juillet 1653, pendant les troubles de l'Ormée, Jacques de Filhot, conseiller d'État, trésorier de France, subit de cruelles tortures de la part des rebelles. La question lui fut infligée comme à un condamné de droit commun, ce qui donne un intérêt d'autant plus grand au dramatique récit que contient son journal.

Ardent royaliste, Filhot était devenu l'âme d'un complot ayant pour but de remettre Bordeaux sous l'obéissance du roi. Ayant eu vent de l'affaire, les Ormistes se saisirent de lui et cherchèrent à lui arracher le nom de ses complices. Malgré des tortures effroyables, Jacques de Filhot eut raison de ses persécuteurs qui, vaincus par la constance de leur victime, durent le remettre en liberté sans en avoir obtenu le moindre aveu.

Un certain nombre d'Ormistes parmi lesquels se trouvaient le farouche Dureteste, Hugla, Pontalier, etc., conduisirent leur prisonnier à la Maison de Ville. Celui qui devait être surnommé par la suite le « martyr du Roi et de son État », ne put obtenir qu'on

1. 2 octobre 1596. Arch. mun. de Bordeaux, FF 3.

lui permît de se confesser; il adressa alors au ciel une fervente prière. «Ce faict,» lisons-nous dans son journal, «je me lève et leur demande où il falloit aller. On me faict descendre sept ou huit marches. Là, j'aperceus un homme qui préparoit des cordages qu'il attachoit à un banc qui pouvoit avoir dix ou douze pieds de long, et m'ayant arrasché moy-mesme mon pourpoint, je retroussay les manches de mes chemises, et je m'allay asseoir sur le banc de la question... Celluy qui estoit préposé à donner la question, commença à me tourner les bras par derrière, comme l'on fait à ceux à qui on donne l'estrapade, et après les passa dans deux anneaux de fer, et il m'attacha les deux jambes, proche les pieds, à une corde qui respondoit à une roue qu'il tourna pour allonger mon corps, après avoir mis deux boulets de canon sous mes reins, environ de quarante livres de balle, pour m'appuier... »

On posa au patient quatorze *intendit* ou questions de fait, de quart d'heure en quart d'heure, chacun suivi de supplices pour obtenir un aveu; mais l'héroïque vieillard répondit chaque fois qu'il ne savait absolument rien de ce dont on lui parlait.

Au premier *intendit*, Dureteste cria au tourmenteur : «Tire, tire». «A l'instant,» écrit Filhot, «il commença à tourner à force de bras une roue à laquelle le cordillon estoit attaché. J'advoue que je laissay eschapper quelques cris, estant impossible d'exprimer par des parolles les douleurs que pareils tourments me faisoient souffrir, quoyqu'il n'appartienne qu'à ceux qui ont passé dans ces supplices d'en parler.» Une scène semblable se renouvela après la lecture de chacun des *intendit*, les souffrances du malheureux trésorier augmentant à chaque fois. Nous ne citerons que les passages du journal les plus intéressants.

Cinquième *intendit* : « J'advoue ici que le coup de cordillon me respondit au cœur, et il me sembla ouïr mes oz qui se plaignoient craquetant. Comme j'eus exhalé ma douleur par une plainte, je me trouvay si altéré que je n'en pouvois plus; et m'estant adressé à Hugla, je le priay de me donner, pour l'amour de nostre Seigneur Jésus-Christ, une goutte d'eau pour mettre sur ma langue. Lequel me respondit d'un visage fier : « Lorsque vous aurés parlé comme » il fault, vous aurés de tout ce qu'il vous playra. » Ce refus me fist grand mal au cœur, d'autant plus que je le croiois de mes amis, et que sans reproches, je luy avois quelques fois faict bonne chère. »

Sixième *intendit* : « Tirés, dict Dureteste. Ce fût à ce coup que je croiois que mon espaule fust rompue, mes oz brisés et mes nerfs

rompus. Je bus pour lors abondamment de l'eau, mais c'estoit de celle qui descouloit le long de mes joues par la sueur que me causoit la rigueur des tourmens. »

Huitième *intendit* : « A force d'avoir crié, je ne criois plus et je ne foisois que panteler, en recommandant tousjours mon âme à Dieu, et le priois dans mon cœur de me laisser mourir plustot que de rien dire qui peust préjudicier aux gens de bien et fidelles serviteurs du Roy. »

Neuvième *intendit* : « Pendant que Pontalier parachevoit le neufviesme *intendit*, cet homme, choisi pour me donner la question, s'estant retiré de derrière mes espaules et laissé toujours mes deux bras garrotez, sans avoir lasché aucun des cordillons, vint au bas du banc pour me tourmenter de tous les costés, et après qu'on m'eust interrogé sur diverses choses que la violence des tourmens m'a fait oublier et à quoy j'avois respondu comme à l'ordinaire, on me donna un coup de cordillon à la jambe gauche sy cruel, qu'il me sembla (qu'on) m'avoit rompu l'os de la jambe. Cette douleur nouvelle avec tout ce que je souffrois de mes bras et de mon espaule, ne se pouvant exprimer par de simples paroles, m'oblige à finir la narration de mes peines et à supprimer une partie du récit de mes souffrances, de peur que la seulle lecture de ce triste spectacle ne blesse les yeux et le cœur de tous les gens de bien qui verront ce procès-verbal. »

Les bourreaux se virent obligés de cesser de torturer leur victime, qui aurait risqué de succomber sous de nouveaux tourments. Jacques Filhot fut conduit en prison où il fut soigné et pansé. Mais, dit-il, « je n'eus pas demeuré vingt-quatre heures en prison, qu'on me menaça d'estre appliqué à de nouveaux tourmens, qui estoient de me faire donner les *œufs brulans*, les *serviettes* et les *brodequins* », supplices probablement les plus en usage à Bordeaux pour la question. Par bonheur pour le malheureux, son épouse put arrêter cette « nouvelle violence », en versant à ses persécuteurs une somme de 6,000 livres [1].

(A suivre.) PIERRE HARLÉ.

1. Communay, *L'Ormée à Bordeaux, d'après le journal inédit de Jacques de Filhol*, pp. 132 et suiv.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LES GIRONDINS PROSCRITS

(1793-1794)

(Suite.)

PREMIÈRE PARTIE

DE BREST A LIBOURNE

CHAPITRE III

Les complices de la fuite

Avant de suivre les Girondins à Saint-Émilion, de raconter les derniers mois de leur vie, il nous a paru de quelque intérêt de grouper, en un chapitre, tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce qu'il advint aux personnes qui jouèrent un rôle, secondaire sans doute, mais parfois très utile, dans leur fuite de Brest à Libourne.

Ce sont de menus faits, négligeables peut-être en eux-mêmes, mais qui, groupés, montreront l'acharnement que la *Montagne* triomphante mit à traquer ceux qui avaient aimé, ou tout simplement servi, la *Gironde* malheureuse.

*
* *

Pendant que Petion et ses compagnons poursuivaient leur route à travers les vignes du Libournais vers le gîte que leur préparait Guadet, les deux commissaires, Morel et Charles, que le délégué des Représentants avait envoyés pour les prendre, très ennuyés de l'insuccès de leur mission, cherchèrent à en atténuer l'effet, en recueillant des renseignements sur les fuyards.

Par leur ordre, Pierre Pasquet [1], qui avait été chargé par la Muni-

1. Dans un certificat de civisme qui fut délivré à Pasquet, le 22 floréal an II, par le maire de Pauillac, P. Castéja, sa conduite vis-à-vis des complices des Girondins est citée comme une action d'éclat : « ... Qu'enfin, le dit Pasquet, n'a cessé d'être animé

cipalité de Pauillac de s'occuper de cette affaire, procéda, dans la matinée du 28 septembre 1793, à l'interrogatoire du capitaine du brick l'*Industrie* et de son équipage[1].

Par ses questions, le magistrat-enquêteur chercha surtout à établir la complicité du capitaine. Du récit du voyage et du débarquement des proscrits, il ne retint que deux faits : le changement de direction du navire et le prix du passage.

« *Demandé.* — Où ses voyageurs l'ont chargé de les conduire?

» *R.* — A l'île de Ré.

» *D.* — Pourquoy, il n'a pas arrivé à l'île de Rhé, lieu de sa destination et pourquoy, il est venu à Bordeaux?

» *R.* — Que c'est sur la demande de ses passagers.

» *D.* — Si les dits voyageurs lui avaient offert un dedommagement pour la fausse route qu'ils lui faisoient tenir?

» *R.* — Qu'ils lui ont promis de dédomager l'armateur du retard du navire et du défaut de vente de la cargaison s'il y avait lieu.

» *D.* — Si cet engagement lui a été fait par écrit.

» *R.* — Qu'il ne lui a été fait que verballement... »

Le commissaire voulut ensuite faire avouer à Granger qu'il avait reçu de l'argent des voyageurs; celui-ci tout d'abord ne vit pas le piège et expliqua tout bonnement « qu'il n'avait point fait de prix ».

» *D.* — Combien il en a reçu?

» *R.* — Rien, devant être payé à Bordeaux.

» *D.* — Dans quel domicile il devait aller recevoir le montant de ce passage?

» *R.* — Dans la maison du C. Dupeyrat, rue Rohan, 5, à Bordeaux.

» *D.* — S'il a été payé?

» *R.* — Que non, et qu'il n'y a trouvé aucun des passagers... »

A la fin de l'interrogatoire, Pasquet revint encore sur la question du prix du voyage; cette fois le capitaine voulut dégager sa responsabilité et il se contredit :

« *D.* — Pourquoi lui, capitaine, n'a pas éxigé le prix de son passage lorsqu'il les a vu (les Girondins) payer leur hôtesse (l'aubergiste d'Ambès)?

» *R.* — Que c'étoit au cit. Pouliquen que les dits passagers devoient payer leur passage sur le mémoire du capitaine et non à ce dernier. »

des principes qui caractérisent un vrai républicain et un franc sans-culotte, notament, dans les premiers jours de vendemiaire, en remplissant des fonctions de sureté générale de concert avec les citoyens Charles et Morel, délégués par les Représentants du peuple. » Arch. de la Gironde, L 2190.

1. Les pièces de cette enquête sont dans le dossier Granger aux Arch. de la Gironde, L 2835, pp. nos 2-3 et 5. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, seuls des extraits de l'interrogatoire du capitaine Granger ont été publiés par M. Vatel dans son ouvrage *Charlotte de Corday et les Girondins* (p. 212); l'interrogatoire de Prevost et les dépositions de l'équipage sont inédits, comme d'ailleurs la plupart des pièces citées dans le présent chapitre.

Lorsque Granger comparaîtra devant la Commission militaire de Bordeaux, cette contradiction, mise en relief par l'acte d'accusation, sera un des motifs de sa condamnation à mort.

Le commissaire-enquêteur interrogea ensuite le second du navire, César-Marie Prévost. Celui-ci se tint sur ses gardes. Ses réponses sont brèves, on y relève, comme nous avons eu l'occasion de le dire, des erreurs voulues et elles n'apprennent rien de nouveau.

Pasquet reçut ensuite la déposition des matelots de l'*Industrie*, appelés simplement comme témoins. Contrairement aux dires du capitaine, l'équipage déclara « que les sept passagers, dont il est question, ont affecté de ne point paroître sur le pont pendant le cours de leur voyage, ce qui leur a donné des soupçons sur leur compte »……

Granger fut maintenu en prison. Pour assurer sa garde, le citoyen Pontlevoy, inspecteur des Douanes à Pauillac, recut l'ordre de fournir quatre préposés [1] et, comme le capitaine se trouvait dans le dénûment le plus complet, ayant quitté son navire sans rien emporter, Pierre Pasquet, dans la journée du 29 septembre 1793, leva les scellés placés sur ses effets et lui fit remettre « deux chemises, deux paires de bas, et trois mouchoirs » [2].

Sitôt l'enquête terminée, Morel et Charles revinrent à Bordeaux, et Duvernay s'empressa d'envoyer aux Représentants du peuple, toujours en séance à La Réole, les interrogatoires et les pièces saisies à bord de l'*Industrie*.

Tallien et Ysabeau, vivement intéressés par la lecture de ces documents, voulurent interroger eux-mêmes les principaux témoins de l'affaire. Ils ordonnèrent, en conséquence, à leur délégué, de faire conduire auprès d'eux, sous bonne escorte, le capitaine Granger ainsi que le « battelier conducteur du bateau de la veuve Rivenseau » et le tonnelier Blanc. Duvernay chargea encore Morel et Charles de remplir cette mission [3].

Le 14 octobre 1793, nous trouvons les trois complices détenus dans l'ancien couvent des Bénédictins de La Réole, dont une partie venait d'être transformée en prison. Ce jour-là, le citoyen Antony,

1. Délibération de la Municipalité de Pauillac, 29 septembre 1793. Arch. de Pauillac.
2. Procès-verbal de levée de scellés à bord de l'*Industrie*, 29 septembre 1793. Arch. de la Gironde, L 2835. (Dossier Granger, p. n° 8.)
3. Réquisition de Duvernay, 8 octobre 1793. Arch. de la Gironde, L 473. En même temps, Duvernay fit arrêter et conduire à La Réole François Fontard-Courti, curé constitutionnel d'Ambarès, « accusé d'avoir fait le voyage de Paris avec Grangeneuve, ex-député de la Convention Nationale, mis hors de la loi et de l'avoir recellé chez lui ».

« juge de paix et officier de police et de sureté de la Ville de La Réole, » procéda à l'interrogatoire de Grèze et de Blanc.

Les procès-verbaux[1] de cette enquête sont très intéressants, à cause des détails précis et nombreux qu'ils contiennent sur le séjour des Girondins à Ambès et leur fuite vers Libourne. Le récit du tonnelier et du batelier est naïf parfois, mais toujours exact et souvent pittoresque. Leurs réponses furent si sincères, leur bonne foi si entière, qu'il parut difficile aux Représentants de voir en eux des complices des Girondins; ils sauvèrent ainsi leur tête. Que devinrent-ils par la suite? Restèrent-ils quelque temps en prison, ou furent-ils aussitôt mis en liberté ? Aucun document ne nous l'apprend.

Quant au capitaine Granger, sa conduite fut jugée équivoque et il fut décidé qu'il comparaîtrait, à Bordeaux, devant la Commission militaire, que les Représentants venaient d'organiser. Le 19 octobre, Antony écrivit au Comité de Surveillance du département :

« Citoyens,

» Je vous préviens que conformément aux ordres que les Representans du peuple me donnèrent verbalement à Castres, jeudi dernier, 17 du courant, j'ai décerné un mandat d'amener devant vous, le citoyen J. J. Granger, capitaine du bric l'*Industrie*, dans lequel Guadet et autres ex-députés passèrent de Brest au Bec d'Ambès. J'ai confié la garde dudit Granger aux soins et à la vigilence du citoyen Pierre Lataste, membre du Comité de Sureté Générale de La Réole, qui est chargé de vous remettre aussi les pièces suivantes...

» Recevez mes saluts les plus fraternels.

» *Le Juge de paix de la Ville de La Réole,*

» E. ANTONY[2]. »

Le 21 octobre, le capitaine arriva à Bordeaux et, sur mandat signé par Le Möal, président provisoire du Comité de Surveillance, et par Charles, secrétaire, il fut enfermé dans les prisons du Palais Brutus[3].

Il y resta un mois. Le 25 novembre 1793 (5 frimaire an II), le Comité de Surveillance, après examen du dossier, motiva ainsi l'acte d'accusation[4] :

« Le Citoyen Grangé, à son départ de Brest, prit sur son bord sept particuliers sans en avoir fait sa déclaration. — Sa destination étoit

1. Pièces nos 1 et 6 du dossier Granger. Arch. de la Gironde, L 2835.
2. Arch. de la Gironde, L 2835.
3. Dénomination révolutionnaire de l'ancien Palais de l'Ombrière, où siégeait le Parlement. Registre d'écrou. Arch. de la Gironde, L 1132 *bis*, f° 19.
4. « Raport fait par le comité de Surveillance contre le citoyen Jean-Jacques Granger... » Arch. de la Gironde, L 2835. (Dossier Granger, p. n° 9.)

pour l'isle de Rhé et il est venu à Bordeaux. — Il a dû connoître Guadet et ses complices lors de leur départ de Brest et il paroit avoir favorisé leur fuitte. — Etant à Bordeaux, il a anoncé au citoyen Dupeyrat, beaupère du dit Guadet, l'arrivée de ce dernier et de ses complices au Bec d'Ambès, dans le bien appartenant au dit Dupeyrat. Il est revenu le lendemain chés ce dernier pour voir Guadet, et ne l'a pas trouvé. — Il résulte, d'après les pieces cy jointes, que le dit Grangé a favorisé la fuitte de Guadet et autres complices, qu'il existe une contradiction dans sa propre déposition, où il dit qu'il doit être payé à Bordeaux des fraix de passage et, à la suitte de son interrogatoire, il dit que c'est le c^n^ Pouliquen, son armateur, qui doit être payé et non luy. — D'après ces considérations, le comité estime que le dit Grangé doit être traduit à la Commission Militaire, pour être jugé d'après les faits consignés dans le présent raport et les pièces y jointes. »

Le capitaine du brick l'*Industrie* comparut, le 28 novembre 1793 (8 frimaire an II), devant le Tribunal révolutionnaire de Bordeaux, présidé par l'instituteur Lacombe, assisté du comédien Parmentier, du commis-négociant Barsac, de Jean Rey, capitaine au 19e régiment de chasseurs, et d'un des commissaires envoyés à Ambès, l'ouvrier doreur Morel[1].

Après l'interrogatoire d'identité, le greffier, François Gautier-Giffey, donna lecture à l'accusé du rapport du Comité de surveillance, puis des articles 1 et 2 de l'arrêté des Représentants du Peuple instituant la Commission militaire, enfin de la loi par laquelle « la Convention Nationale déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux Aristocrates et à tous les ennemis de la Révolution et décrète qu'ils sont hors de la loi[2]. » L'interrogatoire reprit ensuite[3]. Granger nia avoir favorisé l'évasion « des sept conspirateurs ». Le président insista : « Pourquoi *as-tu* préféré l'argent au salut de la patrie ? » Le capitaine répondit « qu'il ne les a jamais connu pour des réprésentans mais pour des négociants ». Ce sera tout son système de défense. Lorsque Lacombe lui demanda les motifs du changement de destination, il expliqua que « Pouliquen, son armateur, les amena à bord, en disant que c'étaient des négociants de Bordeaux. Sa destination était pour l'île de Ré ou Bordeaux, il avait carte blanche et son bourgeois lui dit d'aller à Blaye, attendu que les futailles (y) étaient plus chères. Il ne connaissait pas (les proscrits) sans quoi il

1. Le sixième membre de la Commission militaire, Antoine Marguerié, marchand, originaire de La Réole, n'assistait pas à la séance ce jour-là.
2. Loi du 27 mars 1793.
3. Les questions et les réponses nous sont parvenues grâce aux notes d'audience prises par Giffey. Arch. de la Gironde, L 2835. (Dossier Granger, p. n° 13.)

les aurait dénoncé ». « Mais, reprit le président, *n'es-tu pas* allé chez l'oncle de Guadet[1] aprendre son arrivée? » — Granger répliqua « qu'il fut chez Dupeyrat croyant que c'était le nom de Guadet ». Il donna ensuite des explications sur la question du prix du voyage et le débarquement au Bec d'Ambès.

Il affirma que les voyageurs ne se cachaient pas pendant le voyage, « ils étaient toujours sur le pont ». Le greffier lut alors la déposition de l'équipage, qui contredisait formellement cette dernière affirmation. Le capitaine expliqua que les passagers « avaient été malades pendant la traversée et qu'il les faisait quelquefois descendre de dessus le pont ». Mais il crut bon d'ajouter qu'il n'avait eu « aucune conférence avec eux ».

L'interrogatoire ne fut pas poussé plus loin. Le fameux « Tu peux t'asseoir, nous sommes fixés... » dut être prononcé par le président, précédant de quelques minutes la lecture du jugement.

Celui-ci était ainsi libellé[2] :

« La Commission Militaire convaincue, d'après les dépositions des témoins[3] et les aveux de l'accusé, que Jean-Jacques Granger, à son départ de Brest, prit à son bord sept particuliers, sans en avoir fait sa déclaration, au nombre desquels étaient Guadet et Wimphen[4] et plusieurs autres conspirateurs; que la marche qu'il a tenu ne permet pas de douter qu'il connoissait ces personnages dangereux car sa destination était pour l'Ile de Ré et il vint à Bordeaux; qu'étant arrivé dans cette ville, il alla annoncer au citoyen Dupeyrat, beau père du dit Guadet, l'arrivée de ce dernier et de ses complices au Bec d'Ambès dans le bien appartenant au dit Dupeyrat, qu'il revint le lendemain chez ce même citoyen pour y voir Guadet, que la mauvaise foi qu'il a mise dans ses réponses et ses contradictions multipliées, démontrent sa complicité avec le citoyen Pouliquen, armateur de Brest, qui a voulu dérober à la hache de la loi des hommes infiniment dangereux pour la République; qu'il a partagé tous les crimes, en voulant les dérober à la juste peine qu'ils ont mérité, le condamne, d'après la loi du 27 mars dernier, à la peine de mort. Tous ses biens sont confisqués au profit de la République. Ordonne que le prèsent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale, imprimé et affiché partout où besoin sera ».

1. Lacombe fait une erreur; Dupeyrat était *beau-père* de Guadet.
2. « Jugement rendu par la Commission Militaire, séante à Bordeaux, qui condamne Jean-Jacques Granger, capitaine de navire marchand, à la peine de mort pour avoir favorisé l'évasion de plusieurs particuliers qu'il savait être des conspirateurs... A Bordeaux. De l'Imprimerie de Silva-Lafforest, imprimeur de la Commission Militaire, place Sainte-Colombe, n° 41. » Arch. de la Gironde, L 2876. (Placard.)
3. Il n'est pas fait état dans les notes d'audience de l'audition des témoins.
4. Nous avons déjà vu que Wimpfen ne mit jamais les pieds dans la Gironde.

Le soir même, le capitaine Jean-Jacques Granger montait sur l'échafaud [1].

Comme pour punir l'équipage d'avoir conduit des conspirateurs, on le fit passer au service de la République. Et le 8 octobre 1793, Duvernay ordonna à la Municipalité de Pauillac « de faire conduire, de suite, le brick à Bordeaux, de prendre les mesures suffisantes pour qu'aucun objet ne s'égare et de faire prévenir le délégué des Représentants du peuple, aussitôt son arrivée à Bordeaux » [2].

On songea d'abord à utiliser ce navire, qui était si bon marcheur, à faire la chasse aux corsaires qui infestaient l'entrée de la rivière; c'est dans ce sens que, le 22 octobre 1793 (premier Brumaire an II), Tallien et Ysabeau, installés à Bordeaux, prirent l'arrêté suivant [3] :

« Les Réprésentants du peuple français, etc...

» Considérant que le brick l'*Industrie,* qui a servi de refuge au conspirateur Guadet et autres, actuellement mouillé dans la rade de Bordeaux, est propre pour le service de la République;

» Considérant que la frégate *la Fille Unique,* stationnaire au Verdon, ne peut pas suffire seule pour garder l'entrée de la rivière de la Gironde;

» Considérant que, pour garantir les côtes du département de la Gironde et de la Charente-Inférieure des insultes des petits corsaires qui ne cessent d'y commettre des brigandages, qui gènent le petit cabotage au point d'arrêter le cours des subsistances dans cette partie, il est indispensable de mettre à éxécution l'arrêté des représentants du peuple Paganel et Garreau portant que le vaisseau stationnaire aura sous ses ordres deux avisos propres à se porter le long des côtes pour les protéger et dans la riviere Gironde pour en assurer la police [4]...

» Arrêtent ce qui suit :

» 1° Le brik l'*Industrie* est déclaré propriété nationale, à dater du jour de la saisie qui a été faite à Pauillac et son équipage est au compte de la nation à dater de ce jour;

» 2° Ce brik sera remis de suite à la disposition de l'ordonnateur de la Marine, à Bordeaux, qui demeure chargé de faire acquitter toutes les dépenses qui ont été faites à son sujet jusqu'à ce jour;

» 3° L'ordonnateur de la Marine demeure chargé de le faire armer et équiper sans délai et de le faire dessendre sous les ordres de la frégate, *la Fille unique,* stationnaire au Verdon... »

Cet arrêté ne fut pas exécuté.

1. Voici son acte de décès : « D 1794 — Centre — f° 67 n° 1388. Du huit du dit (frimaire an II), Jean-Jacques Granger, capitaine de navire, natif d'Anacady, demeurant à Brest. » Mairie de Bordeaux. Archives de l'état-civil.

2. Arch. de la Gironde, L 473.

3. Arch. de la Gironde, L 437.

4. Les deux corvettes, *le Sans-Culotte* et *le Républicain,* que l'on armait dans ce but, en septembre 1793, ne furent point utilisées dans la suite, pour une raison que nous ignorons.

Les Représentants du peuple eurent en effet besoin, pour rendre vraiment efficaces les mesures révolutionnaires qu'ils appliquaient à Bordeaux, de faire surveiller l'entrée de la rade. Il leur fallut immédiatement un navire pour remplir ce but, et ils choisirent l'*Industrie*. Le brick fut, en conséquence, ancré en face de Lormont, et à partir de ce moment, il prit le nom de la corvette *Surveillante*[1].

L'équipage n'étant plus nécessaire pour la manœuvre, Prévost et les autres marins bretons furent placés à bord de la goélette *La Nini*, ancien bâtiment de la Douane, que l'administration de la Marine armait pour faire la chasse aux corsaires à l'entrée de la rivière[2].

Le service du stationnaire fut assuré par la Garde nationale de Lormont[3] et on nomma pour le commander le citoyen Guillermet. C'était un ancien premier pilote de la Marine royale, âgé de soixante-deux ans, qui avait fait sept voyages comme capitaine sur les bâtiments marchands et possédait « les langues anglaise, hollandaise, allemant, danois et suedois et un peu d'italien et d'espagnol ». Il avait « pareillement des connoissances dans les manœuvre des évolutions navalles... ainsi que divers projets d'utilité à la marine »[4].

Guillermet était chef de timonerie à bord du stationnaire du Verdon, au moment où il fut nommé au commandement de la *Surveillante*[5].

Son service consista à faire mouiller, près de son bord, tous les bateaux, petits et grands, qui montaient ou descendaient la rivière, à visiter les papiers des passagers et les cargaisons. On installa aussi sur le stationnaire une école de canonnage et « une École de correction » pour les matelots insoumis[6].

Guillermet se montra « parfait sans-culotte » dans l'exercice de ses fonctions[7]; et c'est grâce à son zèle que, le 24 octobre 1793, le Comité de Surveillance arrêta, au moment où il allait passer en Amérique, l'adjudant-général Bois-Guyon qui, à bord de la *Diligente*, était venu de Quimper à Bordeaux avec le premier convoi de Girondins[8].

1. Arch. de la Gironde, L 2188.
2. Arch. de la Gironde, L 437.
3. Arch. de la Gironde, L 2191.
4. Lettre aux Administrateurs du département. Arch. de la Gironde, L 949. Voir mémoire très curieux sur ces divers projets. Arch. de la Gironde, L 472.
5. Arch. de la Gironde, L 472.
6. Arch. de la Gironde, L 1393 et 2191. Le stationnaire avait une batterie de canons de 12 et vingt hommes d'équipage. L'état-major se composait d'un commandant, deux lieutenants, trois enseignes, un chirurgien-major et un *écrivain*. Arch. de la Gironde, L 472 et 473.
7. Lettre de la municipalité de Lormont. Arch. de la Gironde, L 456.
8. Arch. de la Gironde, L 2163, f° 29.

Lorsque le régime de la Terreur disparut, le stationnaire perdit son utilité et même sa surveillance devint extrêmement gênante pour les navigateurs. A deux reprises, en vendémiaire et en frimaire an III[1], la Municipalité de Bordeaux réclama sa suppression. C'est seulement le 16 nivôse an III que le navire fut désarmé[2]; sa coque démâtée resta ancrée, sans entretien, pendant quelque temps dans la rade; puis, en l'an IV, au grand moment de la pénurie de bois de chauffage, on la démolit pour en faire du combustible[3].

C'est ainsi que finit le brick l'*Industrie*. Brillant voilier, il était appelé à un meilleur destin, à faire flotter de par les mers les couleurs de la France; les révolutionnaires l'immobilisèrent, ils en firent un ponton, comme pour le châtier d'avoir transporté les Girondins proscrits.

Les armateurs de Brest, qui avaient si généreusement exposé leur navire pour sauver les Conventionnels, plus heureux que leur capitaine, purent sauver leur tête.

La maison qu'habitaient les Pouliquen, sur la place d'Armes à Brest, contenait, de la cave au grenier, des cachettes qui leur permirent de se dérober aux visites domiciliaires. Après le 9 thermidor, ils reparurent, et l'un d'eux, Jean-Maurice, devint, quelque temps plus tard, maire de Brest. Leur associé, Binard, n'eut pas autant de chance qu'eux; il fut découvert au cours d'une recherche et, le 20 octobre 1793, on l'emprisonna dans le Château de Brest[4]. Mais il sut s'y faire oublier et ce n'est que quelques jours après la chute de Robespierre qu'il comparut devant le Tribunal révolutionnaire de Brest[5]. En même temps que lui furent jugés deux autres complices de la fuite des Girondins : le capitaine Le Scanvic, qui, à bord de la *Diligente*, avait transporté à Bordeaux le premier convoi de proscrits, en août 1793, et Charles-Marie Belval, ancien employé de la Marine, qui avait accompagné Guadet et ses compagnons de Quimper à Lanvëoc. Les juges, impressionnés par les événements de thermidor, prévoyant la rentrée plus ou moins prochaine, à la Convention, des députés proscrits, crurent prudent de ne plus faire grief aux prévenus de leurs relations avec les Girondins. Ils acquittèrent donc Binard et le capitaine Le Scanvic, sous la réserve toute-

1. Délibérations des 6 vendémiaire et 17 frimaire an III. Arch. mun. de Bordeaux, reg. n° 111, f° 73, et 112, f° 80.
2. Arch. de la Gironde, L 2191.
3. C'est tout au moins ce que nous permet de conclure une note anonyme. Arch. de la Gironde, L 891.
4. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, p. 140.
5. Le 19 thermidor (6 août 1794).

fois qu'ils seraient renfermés jusqu'à la paix. Quant à Belval, il fut condamné à mort et exécuté pour avoir poussé à la révolte les matelots de l'escadre[1]. Cette dernière sentence vengeait les Girondins, car Belval, pour essayer de sauver sa tête, avait, en octobre 1793, dénoncé la fuite des proscrits[2].

Nous avons vu précédemment que le capitaine Granger n'avait pas pu vendre à Bordeaux la cargaison de futailles vides qu'il avait à son bord. Ces futailles furent confisquées au profit de la République en même temps que le navire, et on les mit en dépôt « dans le magasin de la Nation situé à Bacalan ». Elles s'y trouvaient encore en prairial an III. A la demande des armateurs, l'Administration départementale de la Gironde, par un arrêté en date du 12 de ce mois, fit « main levée pure et simple aux citoyens Binard frères, François Marchand et Maurice Pouliquen, copropriétaires du navire l'*Industrie*, avec Jean-Jacques Granger condamné, qui le commandait en qualité de capitaine, des vingt-trois vingt-quatrième des objets composant la cargaison de ce bâtiment ». Comme le jugement de la Commission militaire attribuait à la Nation la part du capitaine Granger, il fut décidé que des experts seraient nommés pour procéder au partage et que le vingt-quatrième revenant à l'État serait vendu aux enchères pour le montant être versé dans les caisses du receveur du séquestre[3]. Les citoyens Thouron et Pichardie, nommés experts par le district de Bordeaux, procédèrent au partage le 29 prairial an III. Des « 820 barriques vidange de jauge », qui leur furent présentées comme formant la cargaison, ils firent deux lots, l'un de 786 barriques, qui fut remis aux citoyens Pouliquen et Binard, l'autre de 34 barriques, que les experts marquèrent à la craie des lettres R.P. et laissèrent dans le magasin « pour, par le district, en disposer lorsque bon lui semblera »[4].

Les armateurs sauvèrent ainsi leur part de cargaison; il ne paraît pas qu'ils aient été indemnisés de la perte de leur navire.

Les partisans de la *Montagne* ne manquèrent pas aussi d'accuser de complicité le lieutenant de vaisseau Mathieu-Charles Bergevin qui, à bord de la corvette la *Vigilante*, dirigeait le convoi dont faisait partie le bateau des Girondins.

Il est hors de doute que cet officier ne favorisa en rien la fuite

1. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, p. 368.
2. Sa déposition fut publiée par Jean Bon Saint-André à la suite de son rapport sur les mouvements de l'escadre de Quiberon (22 octobre 1793).
3. Lettre du District de Bordeaux au c. Thouron, expert. Arch. de la Gironde, L 993.
4. Procès-verbal d'expertise. Arch. de la Gironde, L 993.

des proscrits, il ignora complètement leur présence, mais un concours de circonstances rendit sa conduite très suspecte.

Nous avons raconté à sa date, l'incident qui eut lieu lorsque les navires entrèrent en Gironde. Le stationnaire, mouillé au Verdon pour surveiller l'embouchure du fleuve, était commandé par un ancien capitaine marchand, Rioude-Lagesse, qui avait été élu à ce poste par les inscrits maritimes; mais le ministre de la Marine avait fait des difficultés au sujet de cette nomination [1] et Rioude-Lagesse n'avait pas encore de pouvoirs réguliers lorsque, le 23 septembre 1793, était entré le convoi de Brest dont faisait partie le brick l'*Industrie*.

Un officier de la marine de l'État ne pouvait, dans ces conditions, ni saluer ni laisser visiter les navires qu'il escortait par un homme sans grade et sans pouvoirs. Il devait donc ignorer sa présence et c'est ce que fit le lieutenant Bergevin. Le commandant du stationnaire s'en plaignit avec amertume :

« La corvette la *Vigilante* et la gabarre la *Chery* entrèrent en rivière, le vingt-quatre du mois dernier à trois heures après midy, ayant sous leur escorte un convoy de barques pour Bordeaux, ces deux batiments de l'État ne dégnairent point, aux approches des bateries de terre, faire les signeaux de reconnaissance; nous rangèrent à honneur sans vouloir nous répondre, faisant passer leur convoy au large, sans pavillon et forçant de voile, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de visiter aucun de ces batiments; cependant, un de ces mêmes navires avait à son bord les infâmes Petion, Guadet et cinq autres, dont j'ignore le nom, qui ont été débarqués nuitament au Bec d'Ambès et, par ce moyen, ont échapé à ma surveillance [2]. »

Or, le lendemain du jour où ceci se passait, le 24 septembre 1793, le Représentant du peuple, Ysabeau, à la demande de son délégué Duvernay, signait, à La Réole, un pouvoir aux termes duquel Rioude-Lagesse était nommé « commandant capitaine des vaisseaux de la République pour remplir ces fonctions à bord de la *Fille Unique*. La présente commission devant lui tenir lieu provisoirement d'une commission du pouvoir exécutif et lui procurer tous les avantages de son grade jusqu'à ce que le pouvoir exécutif lui ay fait parvenir la commission qu'il a si duement mérité. Enjoignant aux officiers de la Marine de le reconnaitre en la susdite qualité » [3].

1. Voir correspondance du ministre avec l'Administration départementale. Arch. de la Gironde, L 955.
2. Procès-verbal de l'assemblée de l'état major du stationnaire *la Fille-Unique*. Arch. de la Gironde, L 472.
3. Arch. de la Gironde, L 473.

Cette commission fut remise à Rioude-Lagesse le 4 octobre 1793, et, le lendemain, il arbora « la cornette comme commandant dans cette rade (du Verdon) ».

Or, ce jour-là même, 5 octobre, le lieutenant Bergevin redescendit la rivière, escortant, à bord de la *Vigilante*, un nouveau convoi de barques à destination de Lorient et Brest. Il vint mouiller vers midi aux côtés du stationnaire, et ayant vu le pavillon, il envoya un officier pour se renseigner.

« Je luy ay répondu, raconte Rioude-Lagesse, que mon grade dans la marine (était) celuy de capitaine de vaisseau..., mais ne voulant pas s'en rapporter à ce que je luy disois, j'ay eu la complaisance de lui exhiber ma commission. Il a critiqué beaucoup sur cela, disant qu'il ne croyoit pas que des députés du peuple eussent le pouvoir de donner de pareille commission, il a insisté beaucoup à me faire amener la cornete, ce que je n'ay pas voulu faire, il a finy par me dire que son capitaine alloit en instruire le ministre, je luy ay répondu que j'allois en faire de même[1]. »

Le lendemain, 6 octobre, à quatre heures du matin, comme Bergevin venait de donner le signal d'appareiller, Rioude-Lagesse expédia quatre chaloupes pour aller visiter tous les bâtiments du convoi. Les ayant aperçus, le commandant de la *Vigilante* les accosta et leur dit de se retirer à leur bord « leur défendant de visiter aucun navire, ou autrement il s'y prendroit différament, et (il proféra) nombre d'autres menaces peu mesurées ». Les embarcations se retirèrent et le convoi s'éloigna. Rioude-Lagesse transmit à Duvernay le procès-verbal de l'incident. Celui-ci le fit passer aux Représentants Ysabeau et Tallien : « ...Il importe, leur écrivit-il, que le Ministre et le Comité de Salut public soient imformés de la conduite de la corvette la *Vigilante*[2]. »

Bergevin arriva à Brest le 19 octobre 1793; il en repartit le 28, avec un nouveau convoi pour Bordeaux. Son navire se trouvait sous voiles, le 1er novembre, par le travers de l'île d'Aix, lorsqu'il fut abordé par la frégate l'*Unité*. Le capitaine de vaisseau Chevillard, qui la commandait, était porteur de l'ordre d'arrestation du commandant de la *Vigilante*[3]. Bergevin fut incarcéré à Rochefort et, quelques mois après, il comparut devant le tribunal révolutionnaire de cette ville sous l'inculpation « d'avoir facilité l'évasion des

1. Lettre de Rioude-Lagesse à Duvernay, 5 octobre 1793. Arch. de la Gironde, L 473.
2. Lettre de Duvernay aux Représentants, 8 octobre 1793. Arch. de la Gironde, L 473.
3. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, p. 139.

traitres ». Comme il tremblait devant ses juges, un d'entre eux lui en demanda la cause : « C'est de froid, » répondit le lieutenant, et, levant les pieds, il montra ses bottes qui n'avaient plus de semelles. Son coffre avait été saisi et il n'avait d'autres vêtements que ceux qu'il portait sur lui[1]. Grâce au dévouement de son défenseur officieux, le citoyen Maureau, il échappa à la mort. Celui-ci, en effet, ayant appris par les *Annales Patriotiques* de Lemercier que le capitaine Jean-Jacques Granger avait été guillotiné, réclama des membres de la Commission militaire de Bordeaux « un certificat qui atteste que des interrogatoires et aveux de Granger, il ne résulte aucun indice ni preuve que Bergevin en ait été le complice »[2]. Le commandant de la *Vigilante* fut néanmoins maintenu en prison comme suspect. Il s'y trouvait encore le 24 octobre 1794, lorsque les Commissaires nommés par le Conseil général de la commune de Rochefort pour rechercher les motifs d'arrestation des citoyens attachés à la marine, visitèrent les maisons de détention. Dans celle de Saint-Maurice, ils trouvèrent en effet Bergevin. L'ordre en vertu duquel il avait été incarcéré et qui était signé de Lebas substitut de l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire de Rochefort, ne portant aucun motif, il fut immédiatement mis en liberté[3] et reprit du service dans la marine de l'État[4].....

De la famille de Guadet, il n'y avait à Bordeaux, en octobre 1793, que son beau-père François Dupeyrat, qui habitait rue Rohan, n° 5, et un de ses beaux-frères, R. Sibadey, qui logeait avec sa femme, Catherine-Ursule Dupeyrat, au n° 34 de la même rue. L'épouse de Guadet était restée à Paris avec son fils, ayant auprès d'elle sa sœur Thérèse dont le mari, Robert Bouquey, venait, à la suite des événements de juin, de perdre sa place de régisseur du domaine national de Fontainebleau[5].

François Dupeyrat, vieillard vénérable, ne fut pas inquiété à ce moment-là; le Comité de Surveillance se contenta de le faire comparaître et de lui demander divers renseignements concernant le séjour de son gendre à Ambès. Dupeyrat répondit[6] : « ...qu'il a

1. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, p. 139.
2. Lettre de Maureau, homme de loi, Rochefort, 17 pluviôse an II. Arch. de la Gironde, L 2835. (Dossier Granger, p. n° 11.)
3. Renseignements obligeamment communiqués par M. le chanoine Lemonnier, l'érudit aumônier du Lycée de Rochefort.
4. Il mourut à Brest le 21 juillet 1824, contre-amiral honoraire et officier de la Légion d'honneur. Un de ses frères, Auguste-Anne de Bergevin, mourut à Bordeaux le 6 février 1831, commissaire général de la Marine.
5. Il était, avant la Révolution, procureur du roi à Saint-Émilion.
6. Interrogatoire de François Dupeyrat, 5 frimaire an II. Arch. de la Gironde, L 2835. (Dossier Granger, p. n° 7.)

apris par la voye du c^n Martial Blanc, son tonellier, habitant au Bec d'Ambès, que le dit Guadet a resté audit lieu trois ou quatre jours avec quatre ou cinq de ses amis;... que sitôt l'arrivée du navire à Bordeaux, le capitaine vint le prévenir que son gendre et les autres individus étoient arrivés au Bec d'Ambès;... que cette nouvelle le surprit beaucoup et que, luy déposant, dit : ils y sont mais qu'ils n'y restent pas... »

Le Comité de Surveillance, en faisant ouvrir les lettres à la poste, remarqua que, dans celles adressées de Paris à Catherine Sibadey par ses sœurs, il était question d'un certain citoyen *Sansonet* et que sous ce nom on semblait vouloir désigner Élie Guadet[1]. A la suite de cette constatation une perquisition au domicile de Sibadey fut décidée. Elle eut lieu le 8 novembre 1793 (18 brumaire an II). Les deux sans-culottes qui y procédèrent se firent remettre d'abord l'argenterie, « puis ils fouillèrent par toute la maison et ne purent trouver autre chose qu'une tasse d'argent qu'on avait oubliée et, dans laquelle, il y avait quelques pièces d'argent monnoie. Ils se partagèrent ces pièces disant : *Voila pour les sans culottes.* Ils les mirent dans leurs poches mais point sur le verbal »[2]. Puis ils posèrent les scellés sur les portes de deux chambres, y postèrent six gardes et emmenèrent en prison, au Fort du Hâ, la citoyenne Sibadey[3]. Connaissant la très vive sympathie qu'éprouvait Guadet pour sa belle-sœur, on espérait sans doute obtenir d'elle des renseignements sur sa retraite[4].

Quant à Sibadey, on le laissa en liberté; il n'était plus très jeune et puis sa conduite était irréprochable. Il venait, d'ailleurs, de se distinguer par une action civique. Le 23 octobre 1793, il s'était rendu devant la Municipalité provisoire de Bordeaux et avait déclaré que, le 27 avril dernier, il avait retiré de la maison du citoyen Labarthe, rue du Pas-Saint-Georges[5], divers meubles appartenant au citoyen Guadet, alors député à la Convention nationale, lequel

1. Interrogatoire de Catherine-Ursule Dupeyrat, épouse du c^n Sibadey, 17 germinal an II. Arch. de la Gironde, L 2199.

2. Pétition de R. Sibadey, 19 pluviôse an II. Arch. de la Gironde, L 2195.

3. Registre d'écrou. Arch. de la Gironde, L 1132 *bis*, f° 24.

4. « ... Elle ne peut attribuer les motifs de sa détention qu'à ce qu'elle est belle-sœur de Guadet. » Pétition de la c^nne Dupeyrat, femme Sibadey, aux Représentants, 5 pluviôse an II. Arch. de la Gironde, L 2202. — Au sujet de ses relations avec Guadet, on relève le passage suivant dans son interrogatoire par Coste, le 17 germinal an II : « *I.* de répondre avec franchise sur les liaisons qu'elle avait avec son beau-frère... — *R.* ... n'avoir aucune autre liaison que celle de l'amitié fraternelle. » Arch. de la Gironde, L 2199.

5. C'était très probablement un appartement que Guadet avait loué au moment de partir pour Paris, car, avant d'être nommé député, il habitait rue du Loup, n° 9. La maison n'existe plus, elle était située à côté du n° 16 actuel.

l'en avait chargé en le priant de compter au citoyen Labarthe la somme de mille soixante quatorze livres pour les loyers qui lui étaient dus; qu'il avait gardé les dits meubles comme garantie de la somme versée, mais que ayant appris que les biens de Guadet étaient confisqués au profit de la Nation, il s'empressait de déposer un état de ce mobilier qui se trouvait actuellement dans sa maison, rue de l'Indivisibilité, ci devant Rohan, n° 34, et il ajouta qu'en outre, dans une chambre de la maison n° 5 de la même rue, il y avait beaucoup de livres appartenant également à Guadet[1].

Lors de la perquisition du 8 novembre, les sans-culottes mirent les scellés sur ce mobilier, qui, quelques mois plus tard, fut vendu avec les autres biens de Guadet...

Tous ceux qui avaient plus ou moins approché les Conventionnels pendant leur séjour à Ambès furent aussi l'objet de dénonciations et de tracasseries.

Nous avons déjà dit qu'on arrêta le tonnelier Blanc et le batelier de la veuve Rivanceau et qu'ils restèrent en prison pendant quelque temps à La Réole. La conduite du maire d'Ambès ne fut point oubliée. Le Comité de Surveillance reçut à ce sujet la note suivante[2]:

« J'invite le Comité de ne pas oublier le maire de la commune d'Ambez qui ne voulut pas fournir, au citoyen Morel, les sans-culottes nécessaires pour arrêter les conspirateurs, en lui disant que ses vendanges pressoient davantage. Morel pourra donner des renseignements plus positifs puisque c'est lui qui étoit chargé de cette expédition.

» ST-BLANCARD. »

A la séance du 19 octobre 1793, le Comité chargea un de ses membres, le citoyen David, d'aller prendre des renseignements sur les lieux[3]. — De cette visite à Ambès, nous n'avons retrouvé aucun compte rendu. — Le maire, bien que très sévèrement jugé par le Représentant Ysabeau[4], ne paraît pas avoir été frappé. Son nom — il s'appelait Cavignac — ne figure ni parmi ceux des personnes qui comparurent devant la Commission militaire, ni sur les registres d'écrou des prisons de Bordeaux. — Nous ne savons

1. Etat du mobilier du c. Guadet. Arch. de la Gironde, L 2199.
2. Arch. de la Gironde, L 2189.
3. Délibérations du Comité de Surveillance. Arch. de la Gironde, L 2163, f° 24.
4. Lettre d'Ysabeau au Comité de Salut public : « ... sans la lâcheté du maire et du procureur de la commune d'Ambez, qui ont refusé de faire marcher la garde nationale, les traîtres auraient été pris pendant la nuit ». Aulard, *Correspondance des Représentants en mission*, VII, p. 192.

qu'une chose de la mission de David : c'est qu'il reçut des mains de Marguerite Grellet, la femme du tonnelier de Barbe-de-Squire, « une malle dans laquelle sont des papiers publics, qu'elle a déclaré lui avoir été laissée par le c^n Guadet et autres députés, accusés par la Convention Nationale »; ainsi qu'« un petit pistolet et une grammaire anglaise et française qu'elle dit lui avoir été laissé par les mêmes personnes »[1].

Les *Mémoires* de Louvet nous révèlent que les Girondins eurent, à Ambès, parmi les habitants, un ami dévoué, qui les renseigna sur ce qui se disait dans le pays de leur présence chez la citoyenne de Ségonzac, qui les avertit de l'arrivée des Commissaires que l'aubergiste Rivière était allé chercher à Bordeaux, qui, plus tard, leur fit dire de se hâter de quitter leur retraite, qu'elle allait être bientôt cernée[2]. La rumeur publique attribua à l'ancien curé constitutionnel de Saint-Jacques d'Ambès, ce rôle généreux. Il s'appelait Jacques Burke et était irlandais[3]. Élevé à Bordeaux dans le séminaire que ses compatriotes possédaient, rue du Hâ, ensuite chanoine de Saint-Astier au diocèse de Périgueux, il avait changé en 1774 son canonicat contre la cure de Saint-Jacques du Bec d'Ambès. « Lorsque la plus belle des révolutions, reprimant les abus du Sacerdoce, fixa l'état civil du prêtre »[4], Burke fut un des premiers ecclésiastiques de la Gironde à prêter le serment. Mais si, comme la plupart de ses confrères du Bordelais, il avait accepté avec joie les principes de 89 et avait fait tout son possible pour les répandre, comme eux, toutes ses sympathies allaient au parti de la Gironde et il réprouvait les excès de leurs adversaires[5]. C'était un esprit exalté et tenace qui, en plusieurs circonstances, fit preuve, par la suite, de beaucoup d'énergie et de dévouement. Aussi n'y a-t-il rien d'impossible à ce qu'il ait favorisé les proscrits. Il s'en défendit cependant. Dans le procès-verbal de transport à Ambès, dressé par Morel et Dupuy, on trouve en effet ceci : « Sur plusieurs avis qui nous ont été donnés, avons interpellé le citoyen Burc, curé de la

1. Procès-verbal dressé par David, 20 octobre 1793. Arch. de la Gironde, L 2257.
2. Louvet, *Mémoires*, I, 202 et 204.
3. Voir sur ce personnage : A. Vivie, *Le Curé de Saint-Jacques d'Ambès pendant la Terreur*, in-8°, et L. Bertrand, *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, t. I, p. 384 et suiv.
4. Lettre de Burke au Comité de Surveillance, s. d. Arch. de la Gironde, L 2220.
5. Les Girondins, dans leur fuite à travers la Normandie et la Bretagne, n'eurent qu'à se louer de la charité du clergé constitutionnel. Nous verrons, à Saint-Emilion, un prêtre constitutionnel, le curé Paris, les cacher pendant quelques jours et il est probable que le curé de Pomerol en fit autant.

cidevant paroisse St-Jacques et il a répondu à nos interpellations d'une manière à ne laisser aucun doute sur sa conduite »[1].

Dans tous les cas, lorsque David, envoyé par le Comité de Surveillance, arriva à Ambès, Burke n'y était plus depuis deux jours. Pour raison de santé, à ce qu'il prétend, il était parti pour Bordeaux. Ce déplacement ne lui servit pas à grand' chose, car, dans la nuit du 18 au 19 octobre 1793, il fut arrêté chez des amis.

Dans une pétition qu'il adressa aux autorités pour demander sa mise en liberté, Burke déclara que « quelques ci-devant nobles et leurs agents, qui infectent Ambès, ont repandu sur son compte des bruits calomnieux ». Il fut d'ailleurs relâché quelques jours après, sur un ordre d'Ysabeau avec lequel il était en relations auparavant[2]. L'amitié de l'ex-oratorien, devenu Représentant du peuple, lui fut très utile par la suite lorsque l'ancien curé d'Ambès travailla à sauver le séminaire de la rue du Hâ[3]. C'est en effet grâce à la ténacité de ce prêtre que les biens possédés par les Irlandais de Bordeaux ne furent pas vendus comme propriété nationale et revinrent à leurs légitimes propriétaires après la Révolution[4].

Si les Girondins trouvèrent dans le clergé constitutionnel bordelais des amitiés dévouées, il y eut toutefois un membre de ce même clergé qui leur voua une haine peu évangélique et mit tout en œuvre pour découvrir leur retraite. Il est vrai que c'était un fou, plus jacobin que prêtre. Il se nommait Jean-Amand Puech et était originaire de Rodez. Il avait dû quitter ce diocèse, à la suite de vols et d'escroqueries[5], et était venu à Bordeaux au séminaire Saint-Raphaël[6]. En 1791, il devint « sous-diacre constitutionnel » et pro-

1. Arch. de la Gironde, L 2835. (Dossier Granger, p. n° 4.)

2. « Je fus le premier à porter mon argenterie au Club (National) pour en faire don à la patrie. Ysabeau présidait, il m'invita à passer chez lui le lendemain. Voilà le principe de notre connaissance. » Interrogatoire de Burke. Arch. de la Gironde, L 2185.

3. Burke sut d'ailleurs admirablement cultiver cette amitié. Le petit billet suivant, qui est inédit, retrouvé dans les papiers d'Ysabeau (Arch. de la Gironde, L 465) en est la preuve :

« Bec d'Ambès, 11 fructidor an 2 de la Republique française une et indivisible. — Je vous envoye, cher Ysabeau, des fruits et des œufs frais et (j'e)spère, malgré l'imansité de vos occupations de vous voir à Ambès, ayant un lit, (un) veau gras et du vin de Lafitte de 84, destinés pour vous recevoir, ainsi que l'attachement le plus sincère. — Tout à vous. » BURKE. »

4. Les bâtiments de ce séminaire occupaient l'emplacement du n° 3 actuel de la rue du Hâ. Le séminaire des Irlandais de Paris, qui existe encore, garda la propriété de ces immeubles jusqu'en 1886, époque à laquelle il les vendit. — Burke mourut le 13 avril 1821, laissant pour héritier le Grand Séminaire de Bordeaux.

5. Notes sur les Intrus et Jureurs du diocèse de Bordeaux. Arch. de la Gironde, G (moderne).

6. Arch. de la Gironde, L 1286, f° 87.

fessa dans une petite pension du quartier Saint-Seurin[1], puis il fut nommé troisième vicaire de la paroisse Saint-Dominique. C'est en cette qualité que, le jour des obsèques de Marat, il prononça dans l'église des ci-devant Jacobins, actuellement Notre-Dame, l'oraison funèbre de l'Ami du peuple, devant les députations des sections de la ville[2]. Quelque temps plus tard, vers la fin de novembre 1793, Puech apprit par la femme du président de la section des Sans-Culottes que le bruit courait que Guadet et d'autres Conventionnels se cachaient dans les carrières de la Roque-de-Thau[3]. Il fut aussitôt en informer le Représentant Ysabeau[4]. Celui-ci justement était dans le plus grand embarras: les agents, lancés à la poursuite « des hors la loi », avaient complètement perdu leurs traces. Aussi la nouvelle qu'ils étaient à la Roque-de-Thau fut-elle accueillie avec beaucoup de plaisir et le Représentant ne crut pouvoir mieux faire, pour témoigner sa satisfaction au jeune vicaire de Saint-Dominique, que de le charger de se transporter, lui-même, « dans le canton de Larroque ou lieux environnants, pour y arrêter les traîtres et les conspirateurs »[5].

Puech partit aussitôt, en compagnie de deux obscurs terroristes, les citoyens Grosville et Larrieu. Ils se rendirent tous trois directement à Bourg, où ils trouvèrent un agent du Comité de surveillance du département, le citoyen Sambelli, qui, avec « vingt-cinq Républicains sans culottes », était venu, lui aussi, faire la chasse aux Girondins[6]. Ils l'invitèrent à se joindre à eux[7] et, de concert, ils commencèrent par organiser la terreur dans la petite ville de Bourg. Tous les gens qui leur parurent suspects furent par leurs ordres emprisonnés et, donnant à leurs pouvoirs une étendue qu'ils n'avaient pas, ils destituèrent et mirent en prison les membres du Directoire du District qui avaient, paraît-il, pris parti pour la Commission populaire[8]. Ils les remplacèrent par des créatures de leur choix[9], auxquelles Puech adressa quelques recommandations non

1. « Lettre adressée à M. Pacareau, évêque Métropolitain du S. O., Département de la Gironde, par M. Puech, sous-diacre constitutionnel. Moreau et Delormel, impr., in-8°. Bibl. mun. de Bordeaux.
2. « Oraison funèbre de Marat, l'ami du peuple, par le cit. Puech, vicaire de St-Dominique, » s. l. in-8. Bibl. mun. de Bordeaux.
3. La Roque-de-Thau, commune de Gauriac, cant. de Bourg, arrond. de Blaye.
4. Interrogatoire de Puech par Dorgueil, 27 nivôse an II. Arch. de la Gironde, L 2215.
5. Arch. de la Gironde, L 2215.
6. Délib. du Comité de Surveillance, 17 brumaire an II. Arch. de la Gironde, L 2164.
7. Lettre de Sambelli, 24 frimaire an II. Arch. de la Gironde, L 2193.
8. Arrêté des délégués des Représentants, 17 frimaire an II. Arch. de la Gironde, L 2215.
9. Rapport d'Antony. Arch. de la Gironde, L 2209.

équivoques : « .... Vous devez vous rappeller, leur dit-il, que pour le prix de vos travaux, vous ne devez esperer d'autre récompense que la guillotine ou la couronne civique. La guillotine si vous vous écartez un seul instant du bien public, la couronne civique si vous remplissez exactement les fonctions d'administrateur..... [1]. »

Lorsqu'ils eurent ainsi « régénéré Bourg », les délégués se séparèrent et ils visitèrent le pays, chacun de leur côté, à la recherche des Girondins qu'ils y croyaient cachés [2].

Le 11 décembre 1793 (21 frimaire an II), Puech écrivit aux Représentants : « .....Il me reste maintenant à frapper le bec d'Ambès, l'île du Nord, l'île de Caseau. Tout est prêt, tout est disposé et j'ai de bonnes captures à faire. Pour Guadet, Petion et les autres, ils ne peuvent pas nous échapper, s'ils s'y trouvent, comme nous en sommes persuadés, d'après les dénonciations qui nous ont été faites. Ils nous font bien trotter, mais je crois que je leur donne bien de la tablature. Pour les carrières qui sont immenses et, ou sont renfermés plus de six cents personnes qui y mangent et qui y couchent, je prends des mesures actives pour cette visite et je vais faire sortir tous les gens qui s'y trouvent, je les passerai tous en revue et, si quelqu'un s'y refuse, j'userai des moyens de rigueur » [3].

Cette chasse aux Girondins, fut pour les délégués l'occasion d'exactions et de pillages sans nombre. Ils terrorisèrent littéralement la contrée, entrant chez les habitants, visitant leurs meubles, brisant « leurs christs, leurs vierges, leurs anges, etc... »[4]. Ils volèrent l'argenterie des églises, pillèrent les châteaux et les chaumières [5]. « Ils commandaient à ces paisibles habitans par la terreur de manière qu'il semblait que la guillotine n'était en activité que pour eux [6]. »

Les populations du Bourgeais, exaspérées, firent entendre des plaintes véhémentes. Les Représentants du peuple prirent peur. Ils désavouèrent Puech et ses compagnons, les relevèrent de leur mission et envoyèrent aussitôt sur les lieux un de leurs hommes de confiance, le citoyen Antony, juge de paix à La Réole [7].

1. Arch. de la Gironde, L 2193.
2. Rapport d'Antony. Arch. de la Gironde, L 2209.
3. Arch. de la Gironde, L 2209.
4. Rapport d'Antony, commissaire des Représentants du peuple. Arch. de la Gironde, L 2209.
5. Arch. de la Gironde, L 2218. Voir notamment le récit du pillage du château de Lamenaude.
6. Rapport d'Antony, commissaire des Représentants du peuple. Arch. de la Gironde, L 2209.
7. Arrêté des Représentants, 22 frimaire an II. Arch. de la Gironde, L 1532, f° 2.

Celui-ci, dès son arrivée à Bourg, mit en liberté et réintégra dans leurs fonctions les administrateurs du District, que Puech avait destitués[1]. Il fit ensuite une enquête, dont les résultats amenèrent l'arrestation du vicaire de Saint-Dominique et de ses compagnons. « Ces délégués, écrivit Antony aux Représentants, ont mis en arrestation qui bon leur a semblé et par parité de raison, ont mis aussi en liberté ceux qu'ils voulaient favoriser, notamment une jeune veuve très riche et qui avoit beaucoup d'argenterie, même armoiriée, dont Puech a empêché la confiscation; il est vrai que cette veuve lui donnait en recompense l'hospitalité[2]. »

Le galant abbé resta en prison pendant un mois environ[3]. Il faut croire qu'il y fit des réflexions salutaires, car, comme beaucoup de fervents admirateurs de la Terreur, qui goûtèrent de ses geôles, il en sortit fort assagi : une note de police le représente, en prairial an II, comme « fanatisant tous les bons citoyens des campagnes et ne cherchant qu'a leur faire haïr la révolution »[4]...

Les recherches faites dans le Bourgeais pour découvrir les proscrits ne donnèrent donc aucun résultat. Il en fut de même de celles que dirigèrent eux-mêmes les Représentants, dans le Libournais.

On arrêta en masse toute sorte de gens et, dans le nombre, la plupart des Girondins qui étaient venus à Bordeaux, en août 1793, par le premier convoi. « Je m'empresse de vous annoncer, écrivit Ysabeau à la Convention, que nous venons de faire arrêter, au milieu de Bordeaux, l'ex-député Duchatel[5], un secretaire de Brissot, Espagnol de naissance, nommé Marchena et une autre réfugié du Calvados avec la femme de Puisaye, général du roi Buzot, défait à Vernon[6]..... »

Mais « les coupables les plus fameux » restaient toujours introuvables. Et cela n'était pas sans inquiéter très vivement les Montagnards. La présence, dans le pays, de Guadet et de ses compagnons était pour eux un cauchemar. Et, à voir leur angoisse, on peut apprécier combien fut grande l'influence des Girondins au temps de leur splendeur. En cette fin d'année 1793, bien que déchus, ils faisaient toujours peur.

R. BROUILLARD.

1. Arch. de la Gironde, L 2193.
2. Rapport d'Antony. Arch. de la Gironde, L 2209.
3. Le 3 ventôse an II, il remercie le Club National, dont il était membre, « des soins et des mouvements que s'est donné la société » pour son élargissement. Arch. de la Gironde, L 2115.
4. Il était, à ce moment, curé de Lacanau. Arch. de la Gironde, L 2222. Il devint, après le Concordat, curé de Quinsac.
5. Duchatel (Gaspard-Severin), député des Deux-Sèvres à la Convention, guillotiné à Paris le 31 octobre 1793.
6. *Moniteur*, 16 octobre 1793. On arrêta aussi Cussy et Riouffe.

HISTOIRE DES RAPPORTS

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

AVEC

LES INTENDANTS, LE PARLEMENT ET LES JURATS

DE 1705 A 1791

(Suite.)

CHAPITRE VI

1774-1787

La Chambre de commerce a la tête du Commerce bordelais

De la mort de Louis XV date une nouvelle façon de gouverner : les ministres semblent vouloir moins en imposer que convaincre; ils commentent en de longs préambules les mesures qu'ils prennent, les étayent de solides raisonnements, et l'on dirait de vrais philosophes voués au culte de la raison pure, au moins autant que leurs prédécesseurs l'étaient à celui de la raison d'État. C'est le temps où Rousseau parle de la conscience comme d'un juge devant lequel chacun se croit tenu de s'expliquer à haute voix. Et le peuple s'y est mépris; croyant que les ministres se sentaient justiciables de lui-même, que leurs explications allaient à lui, il a pris ces dissertations pour autant de comptes rendus; se croyant encouragé, il a élevé la voix. La Chambre a fait de même. Je ne sache pas qu'elle eût osé « réclamer avec autant de force que de respect la prérogative d'une correspondance directe »[1], à un ministre de Louis XV. Sous Louis XVI, elle l'osa, et s'enhardit même jusqu'à prendre à partie un secrétaire de ministère qui « s'est permis de lui écrire, sans détacher le mot Messieurs »; pour le punir, elle répondra sans détacher, elle non plus, le mot Monsieur[2].

Ne se sentant plus menacée par la politique du « bon plaisir », elle étendit son influence jusqu'à la substituer à celle du Parlement

1. C 4258, 15 mars 1787.
2. *Id.*, 14 juin 1786.

humilié. Le Parlement Maupeou de 1772 avait trop le souci d'exister pour penser à devenir redoutable, et d'ailleurs, en l'installant, Richelieu lui avait fait vertement la leçon[1]. L'ancien Parlement, revenu au milieu de l'enthousiasme général en 1774, s'enivra de sa propre gloire; il avait trop de revanches à prendre[2] pour songer au commerce. De 1774 à 1787, il ne cessa d'être en révolte ou en exil. Au moment où il se faisait oublier de la Chambre, elle était forte. Son député, Alexis Dubergier, appartenait à cette nombreuse famille bien connue qui disposa un jour de sept voix dans une élection[3]; il était tout désigné aux Directeurs pour devenir leur porte-parole. Il disposait d'une certaine influence au Conseil du commerce à Paris; il put se vanter d'avoir fait aboutir toutes les demandes des négociants bordelais. Plus encore que sur son député, le commerce comptait sur lui-même. En dépit de la guerre d'Amérique, des inondations de 1781[4], de la concurrence parfois victorieuse de la Compagnie des Indes supprimée en 1769[5], rétablie en 1786, puis supprimée encore; en dépit des privilèges concédés au port de Lorient[6], Bordeaux reçoit tant de vaisseaux que « les limites données aux navires destinés à jouir des franchises des foires se trouvent trop étroites, d'où il résulte des avaries »[7].

Enfin le pouvoir lui-même aidait à ce splendide éveil; une ordonnance de décembre 1777 instituait un prix public en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie[8]. Chacun, surtout dans notre ville, écrivait ses réflexions sur le commerce. On épiloguait; nous avons trouvé un mémoire où l'auteur remontait non pas jusqu'au déluge, mais au moins jusqu'à César pour expliquer ce fait : « Que la plupart des choses que l'on nous dit être utiles au commerce le sont pour l'ordinaire aux commerçants[9]. » On parlait maintenant de principes, on en était curieux; l'économie politique naissante était encore à la portée de tous; elle défrayait les conversations; c'était une mode, comme autrefois, dans les salons, celle des portraits et des maximes.

La Chambre de commerce rayonnait de tout cet éclat.

1. C 3783, 31 mai 1772.
2. Larouverade, *op. cit.*, *passim*.
3. C 1624, mémoire de l'intendant, sans date. C 1628, note non datée.
4. C 3722.
5. Bachelier, *op. cit.*, p. 202. C 4257, 23 août 1769.
6. C 3684.
7. C 4257, 24 février 1774.
8. C 3682, 28 décembre 1777.
9. C 1639.

I

Ce n'est plus une assemblée de marchands. Les boutiquiers sont déchus; le fameux Roche a brigué vainement en 1763 la place de député; certains proposaient de l'exclure du scrutin, la majorité lui a permis d'être éligible, mais elle s'est abstenu de l'élire [1-2]. Les directeurs sont maintenant choisis parmi les grands négociants à qui Bordeaux doit un peu sa splendeur [2]; les Féger, les Letellier, les Brunaud, les Journu qui figurent sur les notes d'un Vernet [4], leurs parents [5], les Boyer-Fonfrède. Les anciennes familles éclipsées en éprouvent quelque dépit; Joseph Menoire, ancien juge et ancien directeur, se laisse aller jusqu'à écrire : « Cette Chambre où le sieur Fonfrède domine par ses intrigues [6]. » Il est d'ailleurs contraint par l'Intendant de désavouer ces paroles trop peu courtoises [7]. La Chambre n'a rien à redouter d'un semblable adversaire; elle n'est peut-être pas au-dessus des intrigues, mais son prestige la met à l'abri des médisances. Elle apparaît bien, entre 1774 et 1787, comme la première du royaume; certaines, La Rochelle par exemple, semblent ses filleules et se font patronner par elle [8]. Non contente de jouer le principal rôle, elle fait concourir et dirige les efforts des autres Chambres, qui n'en rougissent point [9-10]. Elle s'appartient. Ses façons de faire en témoignent, son air de grand seigneur avec Sa Majesté; un jour que le roi voulait vendre trente à quarante barils de bœuf salé provenant des salaisons de Grenade, elle lui fit faire une affiche, et mit son bœuf à l'étal [11]. Il ne se vendait point; l'Intendant insista, menaça d'arrêter la vente de tout autre [12], l'arrêta [13]. Les documents ne nous disent pas que la Chambre s'en soit occupée davantage; et je ne sais si le bœuf du roi s'est jamais vendu.

L'Intendant doit être à la dévotion de la Chambre; elle lui demande de contraindre un receveur d'entrée, irritée qu'elle est

1. C 1611.
2. Registre des délibérations de la Jurade, 23 avril 1763.
3. C. 4258, 6 août 1778.
4. Grellet-Dumazeau, *op. cit.*, *passim.*
5. C 4258, 13 janvier 1780.
6. *Id.*, *id.*
7. *Id.*, 23 janvier 1780.
8. *Id.*, 25 janvier 1780.
9. C 4265, 15 juin 1776.
10. C 4340, 30 août 1778.
11. C 4257, 9 mai 1776.
12. *Id.*, 11 juillet 1776.
13. *Id.*, 22 août 1776.

de son refus « aussi sec qu'indiscret »; il n'avait pas trouvé bon de lui communiquer les états des blés arrivés[1]. Un autre jour, elle renvoie son Président en Cour, s'il lui parle de fraudes à punir[2]; lui remet les arrêts qui ne sont pas selon ses vues[3], s'en prend aux « faiseurs de projets »[4] lorsque l'Intendant lui en présente un mal conçu, finit par ne plus le consulter, reçoit directement les avis des ministres; quand il s'en plaint, elle trouve ce charmant prétexte : en les lui communiquant par écrit, la Chambre risquerait de perdre le plaisir de se voir présider par lui[5]. A l'égard des jurats, les Directeurs voulant réunir le commerce se feront un jour dispenser de les informer[6]. La Cour, de qui vient la dispense, ne sera pas beaucoup mieux traitée, la Chambre ayant à cœur de lui ravir ses causes[7]; c'est miracle qu'après cela les deux Compagnies puissent s'entendre encore, et que le président Pichard veuille du bien aux Directeurs[8].

On promet à la Chambre de faire élire par elle seule les candidats à la députation[9]; elle veut avoir des jetons comme ceux des jurats[10]; elle a enfin la fantaisie de choisir elle-même le nom du vaisseau pour lequel, au lendemain d'une défaite, tous les négociants de la ville ont souscrit; elle l'appelle : *le Commerce de Bordeaux*[11]; et c'est l'apothéose.

II

Cependant, il manque quelque chose à cette Chambre : des marques d'honneur dont ses membres soient revêtus. Un directeur du commerce peut maintenant marcher de pair à Bordeaux avec les nobles, les conseillers et les jurats; il y a la noblesse d'épée, la noblesse de robe, pourquoi la noblesse de négoce n'existerait-elle pas? En fait elle existe; dès 1705, des lettres de noblesse furent promises aux enfants dont les père, grand'père et bisaïeul seraient morts « dans le commerce en gros »[12]. De plus, un certain nombre de négociants ont été anoblis en récompense de services rendus à la Ville

1. C 4265, 29 novembre 1777.
2. *Id.*, 20 août 1784.
3. C 4258, 24 février 1783.
4. C 3595.
5. C 4257, 21 novembre 1776.
6. C 4258, 26 juin 1782.
7. C 4265, 13 juillet 1782.
8. C 4258, 15 mars 1787.
9. *Id.*, 18 novembre 1779.
10. *Id.*, 27 novembre 1783.
11. *Id.*, 28 juin 1782.
12. Labraque-Bordenave, *op. cit.*, p. 297.

ou à l'État [1]; ce n'est point assez; il faut que le titre de directeur du commerce vaille un titre de noblesse; à lui seul, il doit conférer des prérogatives.

La question se posait : depuis sa création la Chambre avait vu se perpétuer les conflits de préséance; les Directeurs nobles, les Directeurs jurats, prétendaient toujours avoir le pas; et ils l'avaient ou ne l'avaient pas suivant les circonstances, suivant les rapports du moment entre la Jurade, la Chambre et l'Intendant. Combelle, Élias Brunaud l'eurent en 59, quand la Jurade dominait; Cayla, Agard, Feger-Latour ne l'eurent pas [2], la Chambre s'étant affranchie. Tourny et les intendants maintinrent autant qu'ils purent, le principe de la préséance fondée sur l'ancienneté du consulat [3]. Mais à chaque prétention nouvelle, la question restant toujours ouverte, un débat s'ensuivait [4].

La seule solution à la fois logique et avantageuse, Lafargue fils la proposa : il demandait, en faveur des directeurs de Guienne, les privilèges accordés par l'arrêt du 30 octobre 1767 aux négociants qui prendraient les lettres prescrites : « Seront réputés vivant noblement, ayant rang en séance, en la dite qualité dans les assemblées de ville et autres, et jouissant de tous les honneurs pour eux et pour leurs enfants, de porter l'épée dans les villes, et dans leurs voyages les armes nécessaires pour leur seureté, nonobstant des deffenses du port d'armes, comme aussy qu'ils soient exempts de patrouille, guet et gardes, logement de gens de guerre et autres charges publiques [5]. »

Une place, à part des bourgeois, une épée, pour ne s'en servir ni pour les patrouilles, ni pour le guet, ni pour la garde, mais bien pour s'en parer, pour la porter au côté, à la promenade, une vraie épée de noble, cela était bien fait pour flatter l'amour-propre des directeurs. Ils approuvèrent, il fallait faire approuver.

Tous s'y employèrent de leur mieux : Fargès, l'ami des Bordelais, en tête de tous les autres; les directeurs disaient d'abord : cette distinction ne passe point notre mérite; puis, nous ne sommes pas si nombreux : enfin, si l'on voulait réduire au minimum le nombre

1. Cf. les nombreuses lettres d'anoblissement publiées par Communay, *Les grands négociants bordelais*, p. 53-68.
2. C 4265, 5 juin 1779.
3. Communay, *op. cit.*, p. 59, n. 2. Ce principe avait été établi par Armelot dès 1725.
4. C 4256, 3 mai 1759.
5. C 4257, 12 janvier 1775

des anoblis, il n'y aurait qu'à donner la préférence aux Bordelais[1]. Un tel langage devait être sincère.

Mais Fargès se déroba : il léguait l'affaire à son successeur; aussi bien, le ministre, Turgot en l'occasion, se proposait-il plutôt d'abolir les privilèges que de les laisser croître et multiplier — si encore les négociants consentaient à établir quelques riches comptoirs à l'Ile de France, on pourrait les entendre[2]. — Ils s'en souciaient. Ils s'adressèrent au député. « Nous vous prions de ne pas négliger la plus petite circonstance pour amener cette affaire à l'heureuse conclusion où elle semble toucher[3]. » L'affaire, ayant traîné, vint[4] et revint[5] à l'intendant Esmangart, successeur de Fargès.

Mais Esmangart se déroba; il lui était échappé de dire à la Chambre qu'il s'était déjà prononcé : les privilèges demandés ne lui avaient pas paru fort utiles. La Chambre fit la sourde oreille, elle insista auprès de l'intendant et crut l'avoir retourné[6]; le député ajouta ses prières — aucune réponse n'était venue[7].

Clugny remplaçait Esmangart, Dubergier s'empressa; il le vit et ne négligea rien pour le prévenir en faveur du commerce; d'ores et déjà l'intendant paraissait en avoir la plus grande idée : « J'ay profité de ce premier instant de chaleur pour tâcher de l'intéresser en faveur de la demande que vous avez cydevant faite. »

Clugny aussi se déroba; il voulut apprendre de son prédécesseur quelle raison l'avait empêché de satisfaire les négociants[8]. La Chambre ayant rédigé un nouveau mémoire, il ne lui prodigua que de bonnes paroles[9] et envoya son factum au contrôleur général.

Les directeurs trouvèrent le moyen de ranimer l'intérêt autour de la question. Testard[10], puis l'ancien jurat Brunaud eurent l'air de réclamer la préséance, l'on se chicana pour la forme[11], cela s'entend. Dupré de Saint-Maur, successeur de Clugny, refusa de donner satisfaction à Brunaud, sans plus attendre[12]. La Chambre le remercia, mais en le remerciant, elle lui fit probablement entendre ce qu'elle attendait de lui : son appui sur la question des prérogatives; nous

1. C 4265, 14 janvier 1775.
2. C 4336, 21 janvier 1775.
3. C 4265, 20 janvier 1775.
4. *Id.*, *id.*
5. C 4257, mai-juin 1775.
6. C 4265, 20 mai 1775.
7. *Id.*, 10 août 1775.
8. C 4336, 5 septembre 1775.
9. C 4257, 14 décembre 1775.
10. C 300, 11 juillet 1778.
11. C 4258, 2 juin 1779.
12. *Id.*, 1er et 6 juillet 1779.

savons que Dupré de Saint-Maur se déroba encore et même se prononça contre ces sortes d'anoblissement [1].

Tout le monde s'étant dérobé, et la Chambre étant lasse après plus de vingt ans d'efforts, Mouchy, lieutenant de la province, accorda aux *négociants « qu'il jugera incapable d'en abuser* le droit de porter les armes et les exemptions accordées par l'arrêt du Conseil du 30 octobre 1767 » [2].

La Chambre se passa de prérogatives, cet échec eut son bon côté : l'obtention de privilèges, en un temps où l'on commençait d'en revenir, pouvait aliéner aux directeurs des sympathies. Ils purent aller au peuple sans risquer d'éveiller ses jalousies ni ses défiances.

III

L'intendant Fargès avait inauguré une tradition en invitant la Chambre à donner son avis, sur les demandes de sauf-conduits et d'arrêt de surséance.

Entre les uns et les autres la distinction était facile à établir : les premiers laissaient aux négociants malheureux leur liberté d'action [3]; comme il est de l'intérêt des créanciers que leurs débiteurs puissent vaquer à leurs affaires [4], on ne marchandait guère cette faveur; on se dispensait d'exiger le consentement de la majeure partie des créanciers [5], on s'en tenait à une enquête bien aisée à conduire, sur la moralité des négociants, la situation de leurs affaires, la cause de leur malheur [6]. — Les arrêts de surséance constituaient une faveur plus grande, ils n'entachaient pas la réputation du débiteur [7]; ils avaient pour effet de le soustraire aux poursuites [8], sans le contraindre au dépôt de ses livres au greffe criminel [9]. Pour les demandes d'arrêts de surséance, l'intendant donnait son avis, après avoir consulté la Chambre, si bon lui semblait [10].

A Bordeaux, plus que partout ailleurs, on était sans pitié pour les négociants malheureux : « Un vrai créancier, disait-on, n'accorde de terme que celui qu'il ne peut refuser. » La Chambre partageait la

1. C 4258, 27 juillet 1780.
2. Labraque-Bordenave, *op. cit.*, p. 8.
3. C 4258, 17 juin 1784.
4. C 3538, 6 juin 1784.
5. C 4258, 22 avril 1784.
6. *Id.*, *id.*
7. C 3555.
8. C 4258, 17 juin 1784.
9. C 3555.
10. C 3546.

façon de voir du commun des commerçants; et elle disait, confondant un peu les sauf-conduits et les arrêts de surséance : « L'indulgence qu'on a pour les faillis rétrécit l'intervalle que les lois ont toujours eu pour objet de mettre entre eux et les négociants irréprochables [1]. »

Le nouvel intendant ne pensait pas ainsi; c'était après Clugny qui n'avait fait que paraître, pour partir une nuit rejoindre son nouveau poste de contrôleur général [2], Nicolas Dupré de Saint-Maur. Ce grand intendant, partisan éclairé [3], défenseur ardent de la liberté du travail [4], et de la liberté du commerce [5], qui mérita d'être loué par Necker pour « sa franchise, sa fermeté et son courage dans le maintien de la justice envers tous » [6], s'était montré dès l'abord plein de bienveillance pour la Chambre, lui promettant de « se concerter avec elle pour lui procurer tous les avantages et toutes les facilités qui pourront dépendre de lui » [7]; il la présida bien souvent, vint même un jour où il ne la trouva point réunie, dans la hâte qu'il avait de lui communiquer une affaire importante [8], ne manqua pas non plus d'assister aux élections bien qu'il n'y eût point de précédent; on l'avertit qu'il ne pourrait donner sa voix. « Qu'à cela ne tienne, » dit-il, et il s'y trouva [9]. Il eut sa récompense dans l'honneur que lui fit la Chambre de l'inviter à dîner, le jour qu'elle reçut Fargès, de passage à Bordeaux [10]. Et ce fut tout; la Chambre l'oubliait [11-12], parfois elle lui parla avec hauteur sans craindre de le blesser [13]. Leurs rapports se bornèrent à quelques affaires, assez obscures, que n'éclaire aucun document, comme si l'attention de la Chambre s'en était tenue toujours très loin [14]. A ce compte, la nôtre doit, encore qu'à regret, s'en écarter aussi, et laisser s'effacer, au milieu d'événements commerciaux où l'intendant n'a plus le premier rôle, la figure entrevue de Dupré de Saint-Maur.

1. C 3536.
2. C 4257, 15 mai 1776.
3. Dupré de Saint-Maur, *Mémoire sur les monnaies*, *passim*.
4. C 3677. C 3688.
5. Joinville, *op. cit.*, p. 88.
6. C 3138.
7. C 4257, 5 juin 1776.
8. C 4258, 24 décembre 1778.
9. *Id.*, 29 avril 1778.
10. *Id.*, 23 janvier 1779.
11. *Id.*, 1er avril 1784.
12. C 4257, 21 novembre 1776.
13. C 1611, 24 novembre 1779.
14. C 4265, 16 novembre 1782.
Id., 24 septembre 1782.
C 4258, 5 septembre 1782.
Par exemple, le choix d'un prêteur; la communication d'un mémoire secret.

Au moins saurons-nous de lui, qu'il était juste et bon, meilleur que la plupart des Bordelais : « Il paraît difficile, disait-il au moment de la guerre, de refuser à des malheureux ruinés par des événements qu'ils ne pouvaient prévoir la liberté de leur personne, et il me semble qu'on peut sans injustice être indulgent à cet égard [1]. »

On sait les dispositions de la Chambre ; à aucun prix, elle ne consentit à les modifier.

Dupré de Saint-Maur voulut lui communiquer toutes les demandes de sauf-conduits et d'arrêts de surséance que lui renverrait le Conseil. Il lui demanda, pour que le secret fût gardé, de confier à trois commissaires l'examen des pièces [2]. Ainsi fut fait. La Chambre omettait de signer les éclaircissements qu'elle donnait, il la rendit encore attentive [3]. Mais elle abusait toujours de ses droits [4], exigeant le consentement de la majorité des créanciers, pour les sauf-conduits, le dépôt des livres au greffe pour les arrêts de surséance [5] ; pour ces derniers, elle prenait même l'habitude de décider, empiétant ainsi sur l'autorité de M. de Saint-Maur [6].

Ce dernier étant tombé malade, Boutin et Boisgibault, commissaires du Conseil [7], envoyés pour la suppléance, prétendirent tenir la main à la stricte observation des règlements administratifs. Ils voulurent discuter avec la Chambre [8-9]. Ce fut à n'en plus finir. Elle prétexta que le refus ou le consentement des créanciers témoignait en faveur du débiteur ou contre lui, avec autant de force que les informations provenant d'une enquête ; même ce témoignage présentait plus de garantie. N'était-ce pas aux créanciers de prendre les renseignements les plus exacts, les plus précis? Inutile après eux de refaire leur ouvrage ; leur avis tenait lieu d'enquête [10].

Les commissaires vinrent alors à la Chambre et développèrent longuement leurs explications [11] ; n'ayant rien obtenu, ils envoyèrent de leur côté, en leur nom personnel, leur avis au Conseil, en faveur des débiteurs qu'ils croyaient honnêtes [12] ; ils suspendaient les décisions, demandaient à la Chambre de nouveaux éclaircissements,

1. C 3535.
2. C 4257, 27 juin 1776.
3. C 4257, 15 mai 1777.
4. C 3538.
5. C 3545.
6. C 3546.
7. C 4258, 17 juin 1784.
8. C 3538, 8 avril 1784.
9. C 4258, 22 avril 1784.
10. C 3538, 27 avril 1784.
11. C 4258, 24 juin 1784.
12. C 3538, 19 juin 1784.

réclamaient surtout des principes généraux qui « pussent servir de baze aux décisions du ministre »[1]. Les Directeurs ne cédèrent pas; l'Intendant intervint de son chef en faveur des négociants malheureux[2]. Ne pouvant contraindre la Chambre, il ne la consulta plus, bien qu'il la crût toujours seule compétente[3]. Il en eut du regret et déplora « la convention qu'ils (les Directeurs) ont faite entre eux de donner toujours un avis contraire à l'obtention des arrêts du conseil »[4].

L'obstination de la Chambre fut peut-être coupable. Elle a une excuse; qu'ils le voulussent ou non, les Directeurs placés à la tête du commerce devaient représenter son esprit et s'inspirer de ses intentions. Dans cette seconde moitié du siècle, ils étaient moins ses directeurs que ses *représentants*.

Ils eurent heureusement l'honneur d'autres initiatives. A cette époque où la Chambre devenait le foyer de toute l'activité commerciale bordelaise, comme autrefois Tourny, elle eut à cœur d'améliorer la rivière. Les Intendants s'en désintéressaient; aussi bien l'entretien des passes, l'aménagement du port, l'établissement des pontons, la destruction des perrés relevaient de l'administration municipale. Les Directeurs avaient ici les jurats pour partenaires.

Ces derniers, nous les avons perdus de vue, depuis le jour où Tourny se plaignait de l'influence prise par eux à la Chambre de Commerce. Après cette époque, durant laquelle ils apparaissent comme ses protecteurs, trop puissants pour n'être pas sollicités[5], pour n'être pas suivis quand ils prennent l'initiative[6-7], ils sont obligés, comme la Chambre elle-même, de plier devant l'absolutisme du pouvoir. En 1767, on leur adjoignait douze conseillers et trente-deux notables, les premiers devant examiner, au moins une fois par mois, les affaires communales les plus délicates, les seconds constituant avec les conseillers et le Corps de ville une assemblée des notables, qui avait, en principe, deux sessions par an[8]. Dès lors, plus que jamais, les jurats se montrèrent hostiles à l'Intendant; leur souci constant fut de lui disputer quelqu'une de ses préroga-

1. C 3538, 22 juin 1784.
2. Communay, *op. cit.* (*Les grands négociants bordelais*), p. 94.
3. C 3555.
4. *Id.*
5. C 4256, 9 février 1758.
6. *Id.*, 16 février 1758.
7. *Id.*, 7 septembre 1763.
8. Barckhausen, *Administration municipale*, XXIII.

tives[1]; lui, prenait sa revanche, en intervenant dans les élections[2]. Au cours de ces luttes, peut-être à leur faveur, la Chambre grandit, et l'heure vint où directeurs et jurats, aussi désireux les uns que les autres de faire prévaloir leur influence, se surprirent jouant le même jeu; en 1770, une lettre curieuse où la Chambre se défendait d'avoir tenu une assemblée au mépris des règlements, débutait par ces mots : « Nous sommes citoyens comme vous[3]. »

Leur rivalité prit fin du moment où les mêmes hommes furent, comme autrefois, jurats et directeurs : Brunaud, Letellier, Seignouret, d'autres encore travaillèrent à la bonne entente[4]. Mais cette fois le Commerce s'attribua le premier rôle; il eut l'initiative, et la Jurade agit à son instigation.

Un livre ne suffirait pas à l'exposé des démarches que, pour la seule question de la rivière, les Directeurs firent auprès des jurats. Les négociants se plaignaient toujours et les jurats ne se mettaient point en peine; la précipitation des uns, le calme imperturbable des autres, donnent la comédie.

Une fois, il s'agit des ancres; les jurats ont fait enlever « de devant le nommé Robert, forgeron au pont de la manufacture », les ancres qu'on y laissait pour qu'on pût les y reconnaître, les ayant perdues. Ils les font transporter très loin, près de l'estey Majou[5]. On se plaint; la Chambre intervient, les jurats délibèrent; ils assurent la Chambre du vrai plaisir qu'ils ont d'être utiles au commerce, et choisissent un nouvel endroit, le long de la baraque qui est à la porte du Chapeau-Rouge, sur la longueur de 23 pieds[6].

Une autre fois, deux directeurs viennent à l'Hôtel de Ville, ils s'annoncent, on les reçoit et la porte est consignée. Ils prennent séance; on jette, disent-ils, du sable à la rivière; les jurats promettent de prendre les mesures nécessaires pour remédier à ces abus. Ils n'accorderont plus de permission; on se demande pourquoi ils en avaient accordé[7]. Le coupable trouvé, les jurats l'invitent à enlever son sable des bords de la rivière, et ce, dans trois jours, faute de quoi l'opération se fera sans lui, à ses frais. L'amende sera de 5 livres; mais la Jurade avait omis de mentionner dans son ordonnance les

1. C 3661.
2. C 3651, 1771.
3. C 4333, 22 mars 1770.
4. C 4265, 12 avril 1783.
5. C 4256, 8 février 1759. L'estey Majou se jette dans la Garonne au pont de Brienne.
6. Délibérations de Jurade. 11 janvier 1760.
7. C 4257, 12 décembre 1765.

plaintes de la Chambre; celle-ci le remarqua et fit dire aux jurats : « que la Chambre se serait flattée que, dans une circonstance où il s'agissait du bien public, ils n'auraient pas traité aussy favorablement le dit Lavaud »[1] (le coupable). Le fait est qu'il n'est pas corrigé; il a fait maintenant deux perrés, des remous se produisent, et les bancs de sable et les passes risquent d'être déplacés[2]. Les jurats font faire les constatations et Lavaud se voit contraint par une ordonnance de réduire à 30 pieds ses perrés qui en avaient 90[3]. Mais il est bien résolu à n'en pas trop démolir, il en reste encore plus de la moitié; nouvelle plainte des pilotes, nouvelle représentation de la Chambre, nouveaux manœuvres envoyés par la Jurade. Enfin tout est fini, et les négociants sont satisfaits[4].

L'on projette la construction d'un pont. La Chambre et les jurats rédigent un mémoire, mais il apparaît que leur compétence qui est égale, ne s'est guère affirmée depuis le temps de Tourny. Tandis que les uns nous parlent du Guadalquivir à propos de la Garonne, repoussent le projet, et se persuadent d'avoir, ce faisant, exprimé le « vœu général des habitants de Bordeaux »[5], les autres qui ne se montrent pas plus favorables veulent nous faire reculer devant « le tableau effraïant des seules possibilités », ils veulent dire, des malheurs dont pourrait être cause le nouveau pont; en revanche, ils souhaitent qu'il en soit établi un à Cubzac, apparemment pour détourner tout le trafic de Libourne vers Bordeaux[6]. Voilà en substance ces mémoires dont le ton est un peu enfantin, qui ne témoignent même pas d'un réel bon vouloir et qui font un frappant contraste avec les lettres de Dupré de Saint-Maur sur le même sujet; c'était lui le prophète : « Vis-à-vis de Bordeaux, on verrait se former bientôt une nouvelle ville qui, par sa position, deviendrait très intéressante »[7].

Pour les pontons de déchargement, l'attitude de la Jurade et de la Chambre fut la même[8], hostile aux ingénieurs Brémontier, Peyronnet, Pluviau, Borda[9]. Là encore, leur zèle fut borné par leur ignorance.

Vint une affaire d'atterrissement; alors ils triomphèrent. La

1. C 4257, 6 janvier 1766.
2. *Id.*, 3 juillet 1766.
3. *Id.*, 31 juillet 1766.
4. *Id.*, 4 octobre, 13 novembre 1766.
5. C 3715.
6. *Id.*
7. *Id.*, 18 avril 1780.
8. C 4266, 6 décembre 1787.
9. C 3601.

Chambre a maintenant des idées; elle demande qu'on dresse à différentes époques des plans de la rivière pour constater les effets des atterrissements[1] et elle jette le cri d'alarme; l'idée est intéressante; les jurats, dociles, se rendent au « moulin qui se construit au bas du faubourg des Chartrons » accompagnés d'ingénieurs, d'officiers du port, de pilotes. On fut tranquillisé; les atterrissements n'étaient point dangereux[2-3].

Nous voici enfin à Bègles, sur la « plage »[4]. Il s'agit d'y transporter les pontons de carénage, c'est le désir des jurats exprimé dans leur ordonnance du 22 février 1786[5]; la Chambre ne leur ménage pas ses remarques; on vérifie ensemble[6] la qualité du fond[7] en vue de communiquer le procès-verbal aux officiers municipaux; les directeurs invitent à dîner deux avocats jurats, avec M. Buhan, procureur-syndic[8]. L'accord se fait, l'on convient de prendre certaines précautions pour établir les pontons de carénage[9]; la concession est donnée; tout est fini[10].

Tout recommence deux ans après; les négociants se plaignent encore, les pontons sont trop éloignés; si éloignés, si mal commodes, qu'on va maintenant dans les colonies faire caréner les vaisseaux; il n'y a pas assez d'eau, le fond est trop dur[11]; on réclame; les jurats constatent d'abord que les réclamations ne sont pas nouvelles[12]; on blâme les constructeurs, c'est à qui rejettera la faute sur autrui[13]; la Chambre nomme des commissaires[14]; les glaçons charriés par la rivière ont détruit les pontons; c'est un danger de plus que les maîtres de bateau signalent[15]; il faut abandonner Bègles[16] et faire vite : car la foire approche[17]. Les jurats se donnent du mouvement[18]. Le Parlement promulgue deux arrêts : les pontons demeureront mouillés où ils étaient auparavant, les jurats y tiendront la main;

1. C4266, 15 mars 1788.
2. Lettre de Jurade, 11 juillet 1788.
3. C 4259, 17 juillet 1788.
4. Lettre de Jurade, 24 août 1786.
5. *Id.*, 21 novembre 1786.
6. *Id.*, *id.*
7. C 4258, 22 août 1786.
8. *Id.*, 5 septembre 1786.
9. *Id.*, 7 septembre 1786.
10. *Id.*, 23 novembre 1786.
11. C 4259, 20 janvier 1789.
12. *Id.*, 22 janvier 1789.
13. *Id.*, *id.*
14. *Id.*, 29 février 1789.
15. *id.*, 5 février 1789.
16. C 4266, 14 février 1789.
17. C 4259, 5 février 1789.
18. Lettre de Jurade, 17 février 1789.

quatre anciens capitaines seront appelés à pratiquer des sondages [1]. Les pontons achevés, on prend des précautions contre les crues d'automne [2]. Il est un autre objet de soins pour la Chambre, à propos duquel elle mit encore en usage la collaboration des jurats : c'est la question des *salaires*. Il semble que les directeurs empiétèrent ici sur les pouvoirs de la Jurade; devenus les plus forts à leur tour, ils prenaient à tâche de dépouiller l'autorité municipale de chacune de ses prérogatives. Ils se substituaient à elle, s'insinuant adroitement partout où la Jurade défaillante négligeait de se montrer [3]. Peu à peu, la Chambre qui groupait autour d'elle tout le négoce, exerça son patronage sur tous les métiers; elle crut pouvoir prononcer sur les demandes des arrimeurs qui cherchaient à se dérober à leur juge naturel, l'amirauté [4]; puis, allant plus loin, elle s'intéressa aux bouviers qui transportent sur les quais les marchandises qu'embarqueront les arrimeurs [5], aux portefaix [6], aux dragueurs [7], enfin aux marchands de poisson salé, les protégés de la Jurade [8].

On pourrait croire que l'égoïsme raisonné des négociants siégeant à la Chambre fût exclusif de tout bon vouloir à l'égard de l'ouvrier. Bien au contraire, la Chambre ménagea les intérêts de tous. Elle travailla souvent à l'augmentation des salaires : « Nous avons pensé, disait-elle, qu'un sentiment d'équité joint à l'intérêt même du commerce qui doit veiller au bien-être de ses subordonnés... » [9]; à l'encontre des jurats qui voyaient dans la concurrence une cause de cherté [10], elle voulut le commerce libre.

En revanche, elle sévit impitoyablement contre les corporations qui entreprirent de surprendre le commerce par de basses manœuvres. Des négociants ayant apposé leurs signatures à la suite d'un mémoire des portefaix, mais avec des réserves expresses, ces derniers firent disparaître ces restrictions. La Chambre découvrit la fraude et prit l'initiative des poursuites; l'accord se fit spontanément à cette occasion, entre les directeurs, les jurats et le Parlement [11].

1. C 4259, 17 juin 1789.
2. C 4259, 13 août 1789.
3. C 4258, 8 janvier 1761. On ne voit pas jusqu'à quel point les intéressait une requête des apothicaires qu'un Intendant leur communiqua.
4. C 4265, 10 mars 1782.
5. C 4258, 16 juin 1785.
6. C 4258, 30 juin 1785.
7. Lettre de Jurade, 20 février 1788.
8. *Id.*, 1er mars 1788.
9. C 4266 17 juin 1785.
10. Lettre de Jurade, 1er mars 1788.
11. C 4258, 30 juin 1785.

Car ce dernier n'est point oublié ; les relations du commerce et des magistrats, pour avoir été peu suivies à cette époque, n'en furent pas moins assez cordiales; la Chambre eut, encore ici, l'initiative. Elle se rapprocha du Parlement sans illusion; quand elle le vit partir en exil, elle put bien proposer de nommer des députés pour solliciter du roi son rappel, mais elle ne le regretta que parce qu'il rendait la justice, parce qu'en son absence tous les pires instincts se déchaînaient impunément [1]; en même temps, elle le jugeait : « Les Corps en général, disait-elle, veulent toujours dire la vérité, mais le plus souvent, on l'entortille et elle ne sort qu'à demi... *les Parlements veulent avoir l'air de soutenir le peuple, mais ils ne veulent pas être peuple* [2]. »

Mieux que jamais, elle sait tirer parti de son alliance avec les magistrats. Elle se mit bien avec un très grand personnage, propriétaire du Château-Lafite et du 1er cru de Sauternes, le Prince des vignes, comme on l'appelait, le président Pichard [3-4]. Quant au commun des magistrats, elle les employait à exciter par leurs clameurs une fermentation générale. Le Parlement bordelais cherchant toujours quelque décret, quelque mesure gouvernementale à combattre, la Chambre lui en trouva qui la gênaient, et lui, partit en guerre. Le fisc conservait ses prétentions d'autrefois, la Cour rendit des arrêts contre lui.

Le Conseil ayant décrété l'établissement des paquebots royaux transatlantiques et la taxe des lettres pour les colonies, un bureau de huit commissaires s'assembla chez le Président Pichard [5]. La Chambre saisit l'occasion; elle le remercia par politesse de l'avoir protégée, bien qu'il n'y eût pas songé, sans doute. Elle l'encouragea dans son opposition, lui peignit sous les traits les plus noirs les conséquences de ces « nouveautés » : de nouvelles gênes, de nouvelles entraves au commerce des particuliers, menacés par la concurrence du roi [6]. Le Président l'invita à lui remettre des notes, et continua la lutte; peut-être croyait-il avec Letellier, le député extraordinaire du commerce, que le Parlement de Paris attendait, pour se déclarer, l'initiative de celui de Bordeaux [7].

(A suivre.) M. LHÉRITIER.

1. C 4259, 22 novembre 1787.
2. *Id.*, 4 août 1787.
3. Boscheron-Desportes, *op. cit.*, p. 356.
4. Larouverade, *op. cit.*, p. 8.
5. C 4258, 26 avril 1787.
6. C 4258, 28 avril 1787.
7. *Id.*, 12 juillet 1787.

MÉLANGES

Note sur la réception de l'abbé Venuti à l'Académie de Bordeaux

Le 17 mars 1739, Filippo Venuti, abbé de Clairac, fut élu associé de l'Académie de Bordeaux [1]. Il ne peut y avoir aucun doute sur son identité. J'en veux cette seule preuve : la bibliothèque de Bordeaux possède un exemplaire de ses *Notizie letterarie oltramontane* [2], avec la dédicace autographe : « Dono dell' autore, abbate *Filippo* Venuti, bibliothecario dell' Academia, l'anno 1744. » Il est inscrit cependant dans les registres manuscrits de l'Académie sous le nom de « *Rodolphini* Venuti, abbé de Clayrac ».

Le registre ajoute : « membre de l'Académie de Cortone, en Toscane, cognu par d'excelents ouvrages de littérature. » Et au même moment, Montesquieu remerciait Venuti d'un ouvrage qu'il lui avait envoyé : « ce qui m'a touché dans vos dissertations, lui dit-il, c'est qu'on y voit un savant qui a de l'esprit [3]. »

Filippo Venuti était-il, en 1739, membre de l'Académie de Cortone? Nous l'ignorons. Par contre, il nous semble fort qu'il n'avait à cette date encore rien publié; et nous emprunterons à Montesquieu ce passage d'une lettre à Barbot qui nous confirme dans notre pensée : « Moi... qui l'ai vu remporter le prix sur le Temple de Janus à l'Académie des Inscriptions [4] *sans qu'il eût un seul livre* [5]. »

On peut, croyons-nous, débrouiller ces contradictions multiples. Filippo Venuti avait un frère du nom de Rodolfino, abbé comme lui, membre et secrétaire de l'Académie étrusque, et qui, de quelques années plus âgé, avait publié déjà, en 1739, plusieurs ouvrages importants [6]. Ne semble-t-il point que l'abbé de Clairac ne fit rien pour contrarier un destin trop favorable et que, par l'hommage

1. Reg. mss. de l'Académie, t. II, p. 150. — Les statuts de l'Académie furent modifiés en l'honneur du nouvel élu : comme il n'y avait plus de place d'associé vacante, on supprima les vingt élèves et on les remplaça par vingt nouveaux associés (*ibid.*, t. II, p. 143).

2. *Notizie letterarie oltramontane per uso de letterati d'Italia. Tomo primo, dal mese di agosto a tutto decembre MDCCLXII.* Rome, 1742, in-4°. Nous ne connaissons de cet ouvrage que ce tome I.

3. Lettre à Venuti, 17 mars 1739 (éd. Laboulaye, t. VII, p. 243).

4. En 1741. Cf. *Hist. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XVI, p. 4.

5. Lettre du 9 juillet 1742 (Bibl. de Bordeaux, fonds Lamontaigne).

6. *Ozzervazioni sopra un' antica iscrizione...* Rome, 1733, in-4°. — *Collectanea antiquitatum romanarum.* Rome, 1736, in-fol. obl. — *Antiqua numismata...* Rome, 2 vol. in-fol., dont le t. I parut en 1739 ».

déguisé d'un livre de son frère à Montesquieu, il laissa s'établir une confusion qui devait tourner à son profit[1] ?

Au reste, il avait assez d'esprit pour se faire pardonner bien vite son aimable imposture. A peine lui fut-il associé qu'il multiplia ses communications à l'Académie[2]; trois ans après, il en devenait le bibliothécaire et, lorsqu'en quittant la France, il publia son *Trionfo*, c'est « par dessus toutes les autres » qu'il célèbre la Compagnie :

Ove Minerva si vezzeggia e posa[3].

F. Gebelin.

*
* *

Un ménage modèle.

On a publié jadis[4] le dessin du tombeau et le texte de l'épitaphe de Pierre Sauvage, seigneur d'Armajan, lequel tombeau est dans l'église de Preignac :

...A VESCU AVEC SA TRÈS CHASTE ESPOUSE JEANE DELOSSANS DEBAT 32 ANS 4 MOIS 22 JOURS ET DÉCÉDA LE 22 DÉCE[M]BRE 1572.

Nous connaissons par ailleurs le nom de la femme de Pierre Sauvage; un acte de Galliot, notaire, en date du 11 avril 1575, signale « Jehanne de Los, vefve dud. feu s^r de Sauvaige ».

Il faut donc rectifier l'épitaphe comme suit : « A vescu avec sa très chaste espouse Jeane Delos, sans débat, 32 ans 4 mois 22 jours. »

Cette formule n'est-elle pas renouvelée de l'antique ? Dans son livre sur *le Forum romain*[5], M. Thédenat signale la sépulture consacrée par un centurion à sa très douce épouse, avec laquelle il avait vécu sept ans quatre mois et dix jours *sine querella*, sans une dispute. Sur quoi le savant oratorien ajoute : « Que les jeunes mariés qui viennent, si nombreux, faire à Rome leur premier voyage, s'inspirent de cet exemple. »

Vivre sept ans *sine querella*, c'est bien; mais passer trente-deux ans *sans débat*, c'est mieux encore.

Les jeunes couples en quête d'un but de pèlerinage pourraient venir méditer devant le tombeau de Pierre Sauvage, en cette délicieuse plaine de Preignac, où la nature, facile et douce, invite à la joie et à l'apaisement.

J.-A. B.

1. Le plus amusant est que, tout en escamotant l'un de ses frères, l'abbé Venuti paraît s'être réclamé de l'autre, le cavalier Venuti, qui dirigea les fouilles d'Herculanum ; cf. la lettre de Montesquieu du 17 mars 1739 : « Je ne savais pas que M. l'abbé de Clairac fût le frère de M. le chevalier Venuti. »

2. Elles ont été réunies par Secondat, sous le titre : *Dissertations sur les anciens monumens de la ville de Bordeaux... par M. l'abbé Venuti...* Bordeaux, 1754, in-4°.

3. *Il trionfo letterario della Francia...* Avignon, 1750, in-8°, p. 35.

4. Dans le Bulletin de la *Société archéologique de Bordeaux*, t. V, pp. 29 et suiv. J'ai donné plus récemment une phototypie du tombeau et le texte de l'inscription dans l'*Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde*, pl. 67 et p. 39.

5. *Op. cit.*, 3e édit., p. 305.

CHRONIQUE

Société d'Histoire de Bordeaux. — Dans son assemblée générale tenue le 27 janvier, la Société d'Histoire de Bordeaux, après avoir pris connaissance de la situation financière au 31 décembre 1912 et approuvé les comptes de M. F. Thomas, trésorier, a décidé de porter à cinq feuilles tous les numéros de la *Revue historique de Bordeaux*.

A l'Académie des Inscriptions. — Dans la séance du 24 janvier, M. Camille Jullian a présenté le livre de notre collaborateur M. Th. Ricaud : « Souvenirs bordelais : l'ancienne paroisse de Sainte-Colombe », et souligné l'intérêt des monographies de quartiers entreprises à Bordeaux par nos collaborateurs, MM. Alfred Leroux et Jean Barennes, pour Bacalan et Saint-Michel.

Dans la séance du 21 février, M. de Hevesy a fait une communication sur les manuscrits de la bibliothèque de Mathias Corvin, au cours de laquelle il a signalé le fameux manuscrit de Cassien, enluminé par l'artiste bordelais *Petrus de Abbate*. M. le comte Durrieu a donné, à ce propos, d'intéressants renseignements sur les peintres bordelais du xve siècle.

Comité de publication des documents sur l'histoire économique de la Révolution. — Ce comité s'est réuni le 11 janvier, sous la présidence de M. Brutails, vice-président. Il a adressé ses félicitations et ses regrets à son président, M. Marion, nommé professeur au Collège de France, et décidé de le maintenir dans ses fonctions. Il a proposé comme nouveaux membres MM. F. Gebelin, bibliothécaire de la Ville, et Jacques Régnier, secrétaire général de la préfecture de la Gironde, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Il a chargé M. Marion de le représenter à l'Assemblée générale des comités départementaux, à Paris, les 3, 4 et 5 février, avec mission d'y présenter un mémoire de M. R. Brouillard sur les sources relatives à la question des impôts dans le département de la Gironde, et d'y insister pour que les volumes de M. Marion sur les impôts directs et de M. Brouillard sur les impôts extraordinaires et les emprunts forcés soient imprimés en 1914. Le président a annoncé l'apparition du tome II des documents sur les biens nationaux dans le département de la Gironde.

Académie de Bordeaux. — Dans la séance du 9 janvier, M. Courteault, président sortant, a félicité MM. Durègne et Maxwell, membres de l'Académie, nommés chevaliers de la Légion d'honneur. — Il a présenté le livre de M. André Vovard, membre correspondant, sur « les Marins de la Gironde sous la Révolution et l'Empire », avec préface de M. Camille Jullian. — Il a été procédé à l'installation comme président, pour 1913, de M. Dolhassarry, vice-président, en remplacement de M. le Dr Régis, que des raisons personnelles ont empêché d'accepter ces fonctions pour l'année cou-

rante. — L'Académie a entendu la première partie d'un mémoire de M. Brutails sur les travaux faits au XVIIIe siècle pour l'amélioration du régime de la Garonne maritime et de la Gironde. — M. Courteault a donné lecture d'une lettre inédite adressée par Montesquieu à Sarrau de Boynet, concernant un projet de publication des mémoires de l'Académie en 1727.

Dans la séance du 23 janvier, l'Académie a élu M. Camena d'Almeida vice-président pour 1913. — M. Courteault a déposé, à titre d'hommage, l'article de M. Alfred Leroux sur l'organisation des études historiques à Bordeaux, et le récent volume de M. Ricaud sur l'ancienne paroisse Sainte-Colombe. — M. Brutails a achevé la lecture de son mémoire sur l'histoire du fleuve. — M. le Président a communiqué la liste des membres de l'Académie de 1796 à 1913, dressée par M. Pierre Harlé.

Dans la séance du 6 février, l'Académie a souscrit une somme de 50 francs en faveur de M. Charles Tellier, le protagoniste de l'utilisation du froid artificiel pour le transport à distance des denrées alimentaires. — Elle a approuvé les comptes de M. Gayon, trésorier, au 31 décembre 1912, et son projet de budget pour 1913. — M. Brutails a fait connaître que le IIIe Congrès international des sciences historiques aura lieu à Londres du 3 au 9 avril 1913. — M. Saint-Jours a donné lecture de la première partie d'un mémoire sur « Soulac, d'après textes et preuves ».

Dans la séance du 20 février, l'Académie a désigné M. Gayon pour la représenter à l'inauguration de l'Institut français d'Espagne, qui aura lieu le 26 mars à Madrid. — M. Harlé a donné lecture d'une notice inédite sur la création de la Société d'histoire naturelle, qui précéda, en 1796, la reconstitution de l'Académie. — M. Saint-Jours a continué la lecture de son mémoire sur Soulac. — M. Courteault a présenté, à titre d'hommage, un lot d'ouvrages et de brochures offerts par M. le comte Charles de Beaumont, membre correspondant.

Société des Bibliophiles de Guyenne. — Dans sa réunion générale tenue le 31 janvier, la Société a élu son Bureau pour 1913 : président, M. de Bordes de Fortage; vice-présidents, MM. Dezeimeris et Goyetche; secrétaire général, M. le comte de Sarrau; secrétaire adjoint, M. Meller; trésorier, M. Bernardy de Sigoyer. — Elle a admis comme nouveaux membres : MM. Jacques Vieillard, André Morize et Henri Laville de Lacombe. — M. Gebelin a annoncé que le premier volume de la correspondance de Montesquieu paraîtra vers le mois de mai prochain.

Société des Archives historiques. — Dans sa séance du 24 janvier, la Société a approuvé les comptes du trésorier pour l'année 1912. — M. F. Thomas a communiqué une circulaire de M. F. Habasque annonçant que le prochain Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest aura lieu, en 1913, à Périgueux. — M. P. Caraman a communiqué des représentations adressées au roi par le Parlement de Bordeaux au sujet de la construction de maisons et de quais sur le port de Bordeaux (11 septembre 1728). — M. Jean Barennes a donné lecture de documents sur un peintre et sculpteur italien inconnu, Tomasso Tessa, qui exécuta des travaux de décoration dans la région bordelaise de 1781 à 1783. — M. Alfred Leroux a lu un projet de nouveaux statuts pour le collège des curés et bénéficiers de Saint-

Michel de Bordeaux (21 mars 1774). — Mlle Cluzan a communiqué un projet de construction du couvent de l'Annonciade (8 février 1525) et un document qui révèle la présence d'un imprimeur à La Réole en 1512. — M. P. Courteault a donné lecture de lettres de Jean-Baptiste Robin, peintre décorateur du Grand-Théâtre, et de documents relatifs aux difficultés qu'il eut pour se faire payer de ses travaux. — M. Brouillard a communiqué le procès-verbal de comparution devant la Commission militaire de Bordeaux de Granger, capitaine du navire qui transporta les Girondins proscrits (8 frimaire an II).

Dans la séance du 28 février, M. P. Caraman a donné lecture de plaintes du Parlement de Bordeaux contre les jurats et la Cour des Aides à l'occasion d'un conflit de préséance (juin-juillet 1728). — M. A. Leroux a communiqué un règlement de 1774 sur les usages de la communauté des prêtres de Saint-Michel. — Mlle Cluzan a analysé des documents sur la fondation de l'Annonciade à Bordeaux et la construction de la chapelle (1519-1521). — M. Brouillard a lu un inventaire du mobilier du girondin Guadet (23 octobre 1793) et l'interrogatoire de sa belle-sœur Catherine Sibadey (2 avril 1794). — M. Ricaud a communiqué un état de la paroisse Sainte-Eulalie en 1700.

Société archéologique. — Dans la séance du 13 décembre, M. Charrol a signalé que la municipalité de Saint-Macaire, malgré les démarches faites par le Comité girondin d'art public, le Touring-Club et la Société archéologique de Bordeaux, malgré l'avis défavorable qui a suivi l'enquête ordonnée par le sous-secrétaire des Beaux-Arts, persiste, pour la construction de nouvelles écoles, à vouloir diminuer la largeur de la place de l'église. — M. F. Thomas, trésorier, a rendu compte de sa gestion financière pour 1912. — M. F. Daleau a communiqué une étude sur une cachette de fondeur de l'âge de bronze, découverte au lieu dit du Moulin-Neuf, dans la commune de Braud. — M. Béchade a donné lecture de documents des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles relatifs à la famille Dubernet.

Dans sa séance du 10 janvier, la Société a constitué son Bureau pour l'année 1913 : président, M. C. de Mensignac; vice-présidents, MM. Th. Amtmann et Bardié; secrétaire général, M. Charrol; secrétaires, MM. Th. Ricaud et Coudol; trésorier, M. Bontemps; archiviste, M. Ferbos; assesseurs, MM. Brutails, F. Habasque, Dr Lalanne, Rambié, Fourché, Nicolaï et Thomas. — Les comptes de M. F. Thomas ont été approuvés. — M. Etchart a lu un travail sur le cimetière des Étrangers, situé cours Journu-Auber et désaffecté depuis 1886. — M. Béchade a présenté une étude sur un denier attribué à Louis IV d'Outre-mer et qui doit être restitué à Louis II. — M. Béraud a signalé la découverte, au village de Patay, non loin de Saint-Médard-d'Eyrans, d'une petite urne funéraire et de médailles gallo-romaines. — Mlle de Pierredon a soulevé la question de la reconstitution du cloître de Saint-André. — La Société a exprimé des regrets pour la disparition de la jolie maison Seguin, à La Réole, dont la façade est en partance pour l'Amérique. — M. Bontemps a signalé l'abandon des beaux vantaux de l'église de Saint-Macaire (XIVe siècle) qui gisent dans un coin du magasin communal, et la disparition progressive sous l'amoncellement de détritus des douves de Rions et du château de Rauzan. — M. de Mensignac a annoncé

qu'une pétition circule dans le quartier du cours Victor-Hugo, en vue de la suppression de la porte Bourgogne.

Dans sa séance du 14 février, la Société a voté 25 francs à titre d'encouragement pour l'achèvement de la restauration du château du Roi, à Saint-Émilion. — M. de Mensignac a donné lecture d'une étude relative à une émission inédite de poids bordelais du XIVe siècle, et signalé un poids en bronze d'une livre, de 1316, découvert dans le mur d'enceinte de Rions et donné par M. Cazentre, en 1891, au Musée d'antiques de Bordeaux; il en conclut que l'enceinte de Rions ayant été commencée en 1304, la date de 1316, donnée par ce poids, est celle de l'achèvement des travaux. — M. E. de Fayolle a présenté une série d'anciens grils et chauffe-lits qu'il destine au Musée de Carreire. — M. Béchade a présenté, à propos d'inventaires et de testaments du XIVe siècle, des observations sur le prix de la vie à cette époque, et signalé les travaux d'un fondeur, Mangin Viard, qui laissa peut-être à Bordeaux des traces de son passage au XVIe siècle. — M. Th. Ricaud a lu un travail relatif à l'origine du cimetière des Étrangers, qui complète, au moyen de documents inédits, la communication faite par M. Etchart.

Conférences populaires d'histoire locale. — Le 18 janvier, M. Léonard Chalagnac, secrétaire général du Comité girondin d'art public, a fait, sous les auspices de la Société Philomathique, une conférence sur « Le quartier Saint-Bruno ». — Le 25 janvier, sous les auspices de l'Amicale Pélegrin, M. P. Courteault a fait une conférence sur « Une promenade dans la palu de Bacalan en 1913 et en 195... »

Comité girondin d'études locales. — Le jeudi 27 février, le Comité girondin d'études locales s'est réuni dans le grand amphithéâtre de l'Athénée. M. Camena d'Almeida, président, a fait une conférence sur la méthode actuelle en géographie et proposé un questionnaire en vue de la rédaction de monographies locales. De nombreux membres de l'enseignement primaire et les élèves des deux écoles normales assistaient à cette réunion.

Le concours littéraire sur Bordeaux. — Dans le numéro de 21 janvier de la *Revue des Français*, M. Maurice Lanoire a publié son rapport sur le concours ouvert par cette revue (cf. *Revue*, 1912, pp. 356 et 428) sur la meilleure définition de Bordeaux.

Le conventionnel Chalès en Gironde. — Dans un article publié le 1er février par les *Feuilles d'histoire*, M. Joseph Durieux indique que le conventionnel Chalès, père de Philarète Chasles, fut nommé sous le Directoire « commandant temporaire de La Teste-de-Buch et de la batterie de la Roquette », à la pointe sud de l'entrée du bassin d'Arcachon.

Ephémérides médicales bordelaises. — Le *Journal de médecine de Bordeaux* fait, dans chacun de ses numéros, depuis le 1er janvier, une place à des éphémérides médicales bordelaises. Il y a lieu de signaler et de louer cette idée excellente. Dans le même journal (no du 5 janvier 1913), M. le Dr Durodié a publié une notice sur l'ancien hôpital Saint-André.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Du 15 octobre 1912 au 15 février 1913.

Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux... 3e série. 72e année, 1910. *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou; Paris, A. Picard et fils*, 1910, in-8°, 222-100 p.

Amtmann (Th.). — Plans et dessins des places fortes du Sud-Ouest au XVIIe et au XVIIIe siècles, conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal et au Service hydrographique du Ministère de la Marine. *Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, 3 p.

Bardies (baron de). — L'atelier monétaire de Bordeaux transféré à Saint-Lizier en Conserans. *Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. Congrès de Biarritz-Bayonne. Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, p. 149-150.

De 1591 à 1594.

Barennes (Jean). — Histoire des quartiers de Bordeaux. Le quartier Saint-Michel. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1912, p. 200-215, 271-285, pl.

— Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen-Age. Préface de M. J.-A. Brutails. *Bordeaux, Mounastre-Picamilh*, 1912, in-8°, VII-186 p.

Baudrillart (Mgr A.). — Voir Rousseau (Henri).

Bontemps (A.). — Bas-relief mérovingien de Guîtres. *Société archéologique de Bordeaux*, 1910, p. 136-138, pl.

Brouillard (Roger). — Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits (1793-1794). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 308-327, 379-399. (*A suivre.*)

Brutails (J.-A.). — Portails d'églises girondines. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 289-307, fig. et pl.

Conférence faite à l'Athénée, le 8 février 1912, sous les auspices de la Société archéologique de Bordeaux.

— Les origines de l'architecture romane. *Journal des Savants*, décembre 1912, p. 534-547.

Compte rendu du livre de M. de Lasteyrie.

Caraman (P.). — Recherches sur l'ancienne église de Notre-Dame-de-la-Place, à Bordeaux, et sur ses diverses appellations. *Bulletin historique et philologique*, année 1912, nos 1 et 2, p. 159-171.

Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Chants populaires de la Grande-Lande et des régions voisines, recueillis par Félix Arnaudin. Musique, texte patois et traduction française. T. I. *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie; libr. Feret et fils. Paris, libr. H. Champion. Labouheyre, Paul Lambert.* (1912), in-18, LXXXVI-523 p.

C[harrol] (M.). — La source purgative de la Rousselle. *Société archéologique de Bordeaux*, 1910, p. 167-170.

A Bordeaux.

Chauliac (A.). — L'archevêque de Bordeaux Henri de Sourdis à la bataille navale de Guetaria (1638). *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1912, p. 338-354.

— Plan au vray de Fontarabie et des lieux circonvoisins et de l'ordre du siège par l'armée de Sa Majesté soubs la conduite de M. le Prince. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 32-36, plan.

Campagnes d'Henri de Sourdis en 1638.

CHAULIAC (P.-A.). — Une banque d'émission à Bordeaux. La Banque de Bordeaux (1818-1848). *Revue économique de Bordeaux*, 1913, p. 5-20.

CHINARD (Gilbert). — Un romancier bordelais inconnu : Antoine du Périer, sieur de Sarlagues. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 361-378.

COURTEAULT (Paul). — Bordeaux ville d'art. *Supplément à la Revue des Français*, 25 octobre 1912, non pag., fig.

— La maison mortuaire de Goya. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 348-349.

— Encore Goya. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*. 1912, p. 421.

— L'œuvre scientifique de l'Académie de Bordeaux. *La Nature*, n° du 19 octobre 1912, p. 321-324, fig.

— Le rôle du port dans l'histoire de Bordeaux. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 1-16, fig. et pl.

— Un académicien de province au XVIIIe siècle. *Revue hebdomadaire*, 23 novembre 1912, p. 474-495.

Le chanoine Jules Bellet, de Cadillac.

— Une carte manuscrite du cours de la Garonne. *Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, 3 p.

Carte de Matis, du commencement du XVIIIe siècle.

DOCUMENTS relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde, publiés par M. Marion, J. Benzacar et Caudrillier, T. II : districts de Bazas, Cadillac, La Réole, Lesparre et Libourne. *Bordeaux, impr. Cadoret. Paris, libr. Leroux*, 1912, in-8°, 652 p.

Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.

DOUBLET (E.). — Correspondance échangée de 1720 à 1739 entre l'astronome J.-N. Delisle et M. de Navarre, secrétaire de l'Académie de Bordeaux. *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1910, p. 5-87.

DUBOIS (abbé J.). — Notes sur quelques tapisseries du XVIe siècle conservées jadis dans le sud-ouest de la France. *Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. Congrès de Biarritz-Bayonne. Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, p. 205-212.

Tapisseries bordelaises mentionnées dans des minutes de notaires.

DURODIÉ (D^r). — Le vieil hôpital Saint-André; sa fondation, ses agrandissements successifs. *Journal de Médecine*, 5 janvier 1913, p. 13-16, illustr.

FAURE (André). — Un accident du travail au XVIIIe siècle (21 juin 1731). *Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. Congrès de Biarritz-Bayonne. Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, p. 272-273.

Décision de la Chambre de commerce de Bordeaux.

FERRUS (Maurice). — Bordeaux pittoresque (4e série). Sur les Fossés. La deuxième enceinte de Bordeaux. L'ancien Hôtel de Ville. La Grosse-Cloche. Le Collège de la Madeleine. Le Lycée. La « Maison seule ». La Fontaine de Pedouillet. La Crabeyre. Le Théâtre Napoléon. La Caserne des Fossés, etc. Préface d'Albert Robert. *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-12, VIII-88 p., illustré.

GAILLARD (abbé Albert). — A travers le schisme constitutionnel en Gironde. *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou*, 1912, in-8°, 56 p.

— Le schisme constitutionnel dans les Grandes Landes du Bordelais. *Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. Congrès de Biarritz-Bayonne. Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, p. 150-156.

GAILLARD (abbé Albert). — Gens et choses d'autrefois. *Bordeaux, Albin Michel*, 1912, in-8°, 226 p.

HARLÉ (Pierre). — Notes sur la Basoche et ses « farces » au XVIe siècle. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 349-351.

LABAT (Gustave). — Un oublié. Le vicomte de Grenier, chef de division de la marine royale (1736-1803). *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1910, p. 117-142.

LASTEYRIE (Robert DE). — L'architecture religieuse en France à l'époque romane, ses origines, son développement. *Paris, Picard*, 1912, in-4°.

Étude sur les églises à coupoles du Sud-Ouest, p. 465-484.

LÉONARD-CHALAGNAC (J.). — Discours prononcé à la distribution des prix de l'École municipale des Beaux-Arts de Bordeaux, le 16 juillet 1912. *Bordeaux, impr. G. Delmas*, 1912, in-4°, 12 p.

Historique de l'Académie de peinture au XVIIIe siècle.

LEROUX (Alfred). — Comment organiser les études historiques à Bordeaux. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1912, p. 309-331.

— Une prophétie de Montesquieu (1711). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 420-421.

LHÉRITIER (M.). — Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les Intendants, le Parlement et les Jurats, de 1705 à 1791. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1912, p. 328-345, 400-418. (*A suivre.*)

Cf. même *Revue*, 1912, p. 73-104, 192-205, 256-268.

MAUPASSANT (Jean DE). — Le droit de visite sous Louis-Philippe. L'affaire du « Marabout » (1841-1852). *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 17-31. (*A suivre.*)

MEAUDRE DE LAPOUYADE. — Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801. *Bordeaux, impr. G. Gounouilhou*, 1912, in-4°, 58 p.

M(ÉDAN) (L.). — Question : d'où est le corsaire gascon Guillaume de Casenove? *Revue de Gascogne*, 1912, p. 470.

Corsaire du XVe siècle cité par M. Petit-Dutaillis au t. IV de l'*Histoire de France* de Lavisse.

MENSIGNAC (Camille DE). — Note sur l'achat fait par la ville de Bordeaux de 130 faïences anciennes provenant de la troisième maison de secours de Bordeaux. *Société archéologique de Bordeaux*, 1910, p. 89-96, pl.

MONTAIGNE. — Reproduction en phototypie de l'exemplaire avec notes manuscrites des Essais de Montaigne appartenant à la ville de Bordeaux, publiée avec une introduction par Fortunat Strowski. *Paris, libr. Hachette et Cie*, in-4°, 3 vol., comprenant plus de 1,000 planches en phototypie. 250 fr.

— Textes choisis et commentés par Pierre Villey. *Paris, libr. Plon-Nourrit et Cie*, 1912, in-16, II-286 p.

Bibliothèque française. XVIe *siècle.*

[O'ZOUX] (E. W.). — La révolution de 1848 et l'émancipation des esclaves à l'île Bourbon. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1912, p. 355-368.

PANNIER (Jacques). — Les protestants de Bordeaux et d'ailleurs en 1603-1605, d'après la correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre. *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1913, p. 56-60.

Patry (H.). — Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne, 1523-1559. Arrêts du Parlement. Avec une préface de M. Camille Jullian. *Bordeaux, Feret et fils,* 1912, in-4°, v-300 p.

Rey-Pailhade (Émile de). — Montaigne, philosophe moraliste. Étude, méditations philosophiques. *Toulouse, Ed. Privat,* 1912, in-12, 156 p.

Rigaud (Th.). — Quelques monuments religieux de l'ancienne paroisse Sainte-Colombe de Bordeaux. *Société archéologique de Bordeaux,* 1910, p. 101-135, pl.

— Souvenirs bordelais. L'ancienne paroisse Sainte-Colombe. (Ouvrage illustré de 7 planches hors texte.) *Bordeaux, impr. A. Arnaud; libr. Feret et fils,* 1911-1913, in-8°, 296 p.

— Coup d'œil à l'intérieur de quelques églises et couvents de Bordeaux au xviie siècle. *Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. Congrès de Biarritz-Bayonne. Biarritz, impr. E. Soulé,* 1912, in-8°, p. 241-250.

Rousseau (Henri). — Le réveil religieux au lendemain du Concordat. Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des Marianistes (1761-1850)... Préface de Mgr A. Baudrillart... Ouvrage orné de 3 portraits. *Tours, impr. E. Arrault et Cie. Paris, libr. Perrin et Cie,* 1913, in-16, xxvii-393 p.

Thomas (Fernand). — Le Masson du Parc et les pêcheurs du captalat de Buch. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde,* 1912, p. 351-353.

— Une mésaventure conjugale du peintre Lonsing. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde,* 1912, p. 419-420.

— Documents sur le Labourd existant aux Archives départementales de la Gironde. *Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. Congrès de Biarritz-Bayonne. Biarritz, impr. E. Soulé,* 1912, p. 142-144.

Villey (Pierre). — Voir Montaigne. Textes choisis et commentés.

Vovard (André). — Le bicentenaire de l'Académie de Bordeaux. *Revue économique de Bordeaux,* 1912, p. 190-195.

— Le général Jean-Romain-Conilh de Beyssac (1749-1820). s. l. n. d. (1912), in-8°, 7 p.

Né à Marmande; mort à Bordeaux.

— Les marins de la Gironde sous la Révolution et le Premier Empire. Préface de Camille Jullian. *Bordeaux, Mounastre-Picamilh; Paris, Roger et Chernoviz,* 1913, in-12, vi-211 p.

— Marins du Bordelais. Les Gramon. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest,* 1913, p. 37-47.

— Les marins du bassin d'Arcachon et la guerre de l'Indépendance américaine. *La Vigie républicaine d'Arcachon,* 12 mai 1912.

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur.*
9-11, rue Guiraude, 9-11.

LA PROCESSION EXPIATOIRE

AU PORTAIL ROYAL DE BORDEAUX

1. La galerie supérieure du Portail royal. — Description iconographique des huit statues qui s'y trouvent.
2. Identification de ces statues : les six prélats sont les évêques de la province de Bordeaux et leur métropolitain; — le roi est David, la reine est Bethsabée. — Histoire amoureuse de ces deux derniers. — La repentance de David exhalée dans le psaume LI. — Analogie de l'histoire de David et Bethsabée avec celle d'Henri II Plantagenet et Aliénor d'Aquitaine, telle qu'on la trouve dans la tradition locale : ecclésiastique et française à Saint-André, populaire et anglaise à Sainte-Croix. — La figuration qui se voit au Portail royal est allégorique et vise une réalité moderne.
3. Voyage d'Henri II et d'Aliénor à Bordeaux en décembre 1156, accompagnés de Thomas Becket. — La procession expiatoire du jour de Noël à la cathédrale de Bordeaux. — De quelques difficultés du sujet. — De l'historicité des faits que rapporte le Portail royal. — Son importance artistique et historique.
4. Date approximative de construction de la galerie supérieure, d'après l'histoire de Bordeaux à la fin du XIIIe siècle.

Appendice I. Sur l'ancien Cavalier à la dame du portail de Sainte-Croix.

Appendice II. Sur la statue de Thomas Becket au Portail royal.

Appendice III. Série chronologique des monuments figurés qui concernent l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine, à Bordeaux.

Après le portail du transept septentrional de la cathédrale Saint-André, qui est de la seconde moitié du XIVe siècle[1], son voisin le Portail royal, qui est plus vieux d'un grand demi-siècle, a éveillé notre curiosité. Lui aussi contient, si on le considère dans son ensemble, une triple énigme, dont le déchiffrement a été, de beaucoup, plus laborieux que l'autre, tant sont dispersés et complexes les éléments du problème.

1. Voir dans la présente *Revue*, janv. 1913, *Les Trois Énigmes du portail Saint-André de Bordeaux.*

I

A 11 mètres environ au-dessus du sol, entre le sommet des voussures du portail et la fenêtre supérieure de la nef, les Bordelais peuvent revoir, depuis une trentaine d'années seulement[1], une galerie extérieure, qui mesure au moins 2 mètres de hauteur sur environ 8 mètres de longueur. A la droite du spectateur elle s'appuie au deuxième contrefort de la nef; à la gauche, au premier contrefort, qui se confond avec le mur latéral d'une haute et vaste construction carrée s'étendant jusqu'au transept. Elle est soutenue par seize figurines, entre lesquelles on discerne aisément deux têtes de femmes et treize ou quatorze têtes d'ecclésiastiques qui semblent continuer la série de celles qui se voient aux chapiteaux postérieurs de la galerie.

Cette galerie extérieure repose sur neuf colonnettes grêles, qui forment une arcature à huit travées et sont réunies entre elles par des arcs trilobés. Chaque arceau est surmonté d'une petite voûte reposant sur un croisement d'ogives, avec clef de voûte. Par le devant les nervures retombent sur les chapiteaux des colonnettes; par le derrière, sur des consoles à figurines, engagées dans la muraille. Dans son ensemble, cette galerie simule fort exactement le bas-côté d'une église.

Elle est aujourd'hui sans issue du côté du deuxième contre-fort; mais, à l'opposé, elle aboutit à une ouverture, munie d'une porte, qui conduit à un escalier et introduit ainsi dans l'intérieur de la cathédrale, ou plus exactement (que le lecteur veuille bien retenir ce détail) dans l'intérieur de la construction carrée (anciennement sacristie), d'où il faut ressortir par une petite porte extérieure[2] si l'on veut pénétrer dans la cathédrale par le Portail royal.

Sous chacun des huit entre-colonnements de la galerie se dressent autant de personnages[3] dont quelques-uns, au nombre de trois

1. Sur l'état ancien de cette galerie, consulter l'*Indicateur* de Bordeaux, 1826, n° 4168, p. 3; le rapport de Rabanis à la Commission des Monuments historiques de la Gironde, 1852, et surtout l'article de Ch. Marionneau dans sa *Description des Œuvres d'art...*, 1861, p. 23-26.

2. Cette porte extérieure est aujourd'hui murée, mais se voit encore très nettement dans l'épaisseur du mur de l'ancienne sacristie.

3. Marionneau se trompe probablement en affirmant (p. 18, note 2) que « dix statues existaient anciennement dans la galerie : huit dans l'intérieur *et deux en saillie* ». En réalité, il y a au-dessous de la galerie deux petites niches qui ont pu contenir des statues, mais qui semblent plutôt des niches « aveugles », construites dans un dessein purement esthétique, pour relier la galerie au portail.

seulement[1], après en avoir été descendus en 1830, y ont été réinstallés vers 1883, non sans que Viollet-le-Duc eût, dès 1847, signalé la haute convenance de ce rétablissement[2].

Une étude, même superficielle, des costumes permet de constater que les six premiers personnages, de gauche à droite, sont des évêques; le septième est un roi; le huitième, une reine[3].

Les évêques portent tous des mitres basses, d'ailleurs inégales, et des chasubles; dans la main gauche la crosse, dans la main droite un livre. Seul le n° 6 a conservé sa crosse entière. Sauf le n° 4, dont la chasuble est ornée d'une large bande médiane dans le sens de la longueur, nos six prélats se ressemblent les uns aux autres, par leur costume et leur attitude, exactement. Ils ne se distinguent que par leurs visages dont l'expression est assez variée. Malheureusement, les injures du temps et la main des hommes se sont acharnées sur quelques-unes de ces statues pour augmenter les dissemblances. Si les n°s 1, 4 et 5 sont dans un bel état de conservation, et le n° 6 à peu près intact, le n° 2 est très mutilé puisque ses deux bras sont cassés, son visage et sa mitre endommagés; le n° 3 plus encore, puisque sa tête est complètement déformée[4].

Restent les deux personnages laïques, à la droite du spectateur. Le roi (n° 7) est vêtu d'une tunique longue, qui est serrée aux reins par une ceinture et recouverte d'un manteau d'apparat, agrafé par le haut et rejeté en arrière. Sur la tête, une couronne royale et les cheveux bouclés. La main droite paraît suspendue à l'agrafe du manteau. De la main gauche il soutient un objet, brisé par le haut, où Rabanis et Marionneau ont voulu voir une escarcelle de pèlerin, et Didron une harpe. La partie subsistante justifie pleine-

1. Marionneau, qui a visité cette galerie en 1860 ou 1861, avant qu'elle fût débarrassée des toitures qui en obstruaient la vue, dit expressément (p. 23) : « Il ne reste plus aujourd'hui dans cette galerie que *cinq* statues. » Ce serait donc par inadvertance que M. le chanoine Callen aurait dit *quatre* dans sa réédition de l'*Histoire de l'église Saint-André* par Lopès, I (1882), p. 162.

2. Sur ces statues de la galerie et du Portail royal, voir un article très précis de Leo Drouyn dans la *Revue catholique de Bordeaux* (1883, p. 631-634).

3. Je crois qu'il faut considérer aussi comme une inadvertance l'indication que donne Lopès lui-même dans son *Histoire de l'église Saint-André* (1668, édit. Callen, I, p. 151) : « Il y a plusieurs statues des roys et des princesses sur une galerie, au-dessus de cette Porte (royale), qui ont été ou les fondateurs ou les bienfaiteurs de cette église. » Pas un mot des statues d'évêques ! Or, le cortège d'Henri II, lorsqu'il vint à Bordeaux en décembre 1156, nous est connu par les signatures d'une confirmation de privilèges à l'abbaye de La Sauve-Majeure, dont nous parlons plus loin. Il n'y a d'autre roi que celui d'Angleterre.

4. Il n'existe point de photographie des personnages de cette galerie (sauf dans la collection de M. Amtmann), tant il est malaisé de les bien « prendre » à la hauteur et dans l'enfoncement où ils se trouvent. La représentation au trait qu'en a donnée Jules Roberty (*Bull. de la Commission des Monuments hist. de la Gironde*, 1851-1852) est une restitution arbitraire qu'il vaut mieux ne point connaître. L'auteur s'est inspiré, vaille que vaille, du texte de Lopès que nous avons rappelé ci-dessus.

ment la conjecture de Didron..... Et c'est là, comme on le verra bientôt, un point de très grande importance pour notre sujet.

Quant à la reine (n° 8), elle est vêtue à peu près de la même manière que le roi : manteau d'apparat retenu par une agrafe et rejeté en arrière; tunique longue serrée aux reins par une ceinture; couronne royale sur la tête. Seuls les cheveux pendants sur le dos et l'expression du visage dénotent une femme. Le bras gauche tombant ramène les plis du manteau tandis que le bras droit affermit l'agrafe sous le menton.

Dernier détail à noter : le roi a la tête très sensiblement tournée du côté de la reine qui, elle, regarde les spectateurs.

Toute cette statuaire, d'une facture qui n'a rien de remarquable, trahit par ses caractères externes la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. Le n° 6, et peut-être aussi les nos 2 et 3, semblent d'un autre ciseau que les trois autres évêques; le roi et la reine pareillement.

Il va de soi que nos huit statues sont rangées sur une seule ligne [1] et tournées vers le public, autrement dit adossées côte à côte à la muraille. Si le personnage n° 4, seul vêtu d'une chasuble à large bande verticale, figure l'archevêque métropolitain, il aurait dû, ce semble, prendre place au sixième arceau, immédiatement avant le roi.

II

On dispute encore à Bordeaux, sans passion d'ailleurs, sur la question de savoir quels sont ces huit personnages et quelle est la scène représentée. Très sagement, MM. C. Jullian et A. Brutails se sont tus, parce qu'ils ne savaient rien de sûr. D'autres ont été moins prudents et ont affirmé qu'il s'agissait de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, mariés à Bordeaux en 1137, ou encore d'Édouard Ier et d'Éléonore de Castille, bienfaiteurs de la cathédrale. De preuves, on ne nous en a point donné.

Que les six prélats soient l'archevêque métropolitain et ses cinq suffragants [2], on ne saurait guère le contester. Que le septième et le huitième soient des personnages bibliques, par exemple David et sa femme Bathschéba (*vulgo* Bethsabée), on l'a quelquefois soup-

1. Sauf le n° 1 qui est en saillie, parce que son arceau est rempli par la cage de l'escalier. Cette anomalie a été constatée par Marionneau (*ouv. cité*, p. 24) en 1861, c'est-à-dire avant que les prélats voisins fussent réinstallés sur la galerie.

2. Agen, Angoulême, Périgueux, Poitiers et Saintes, avant 1317-1318.

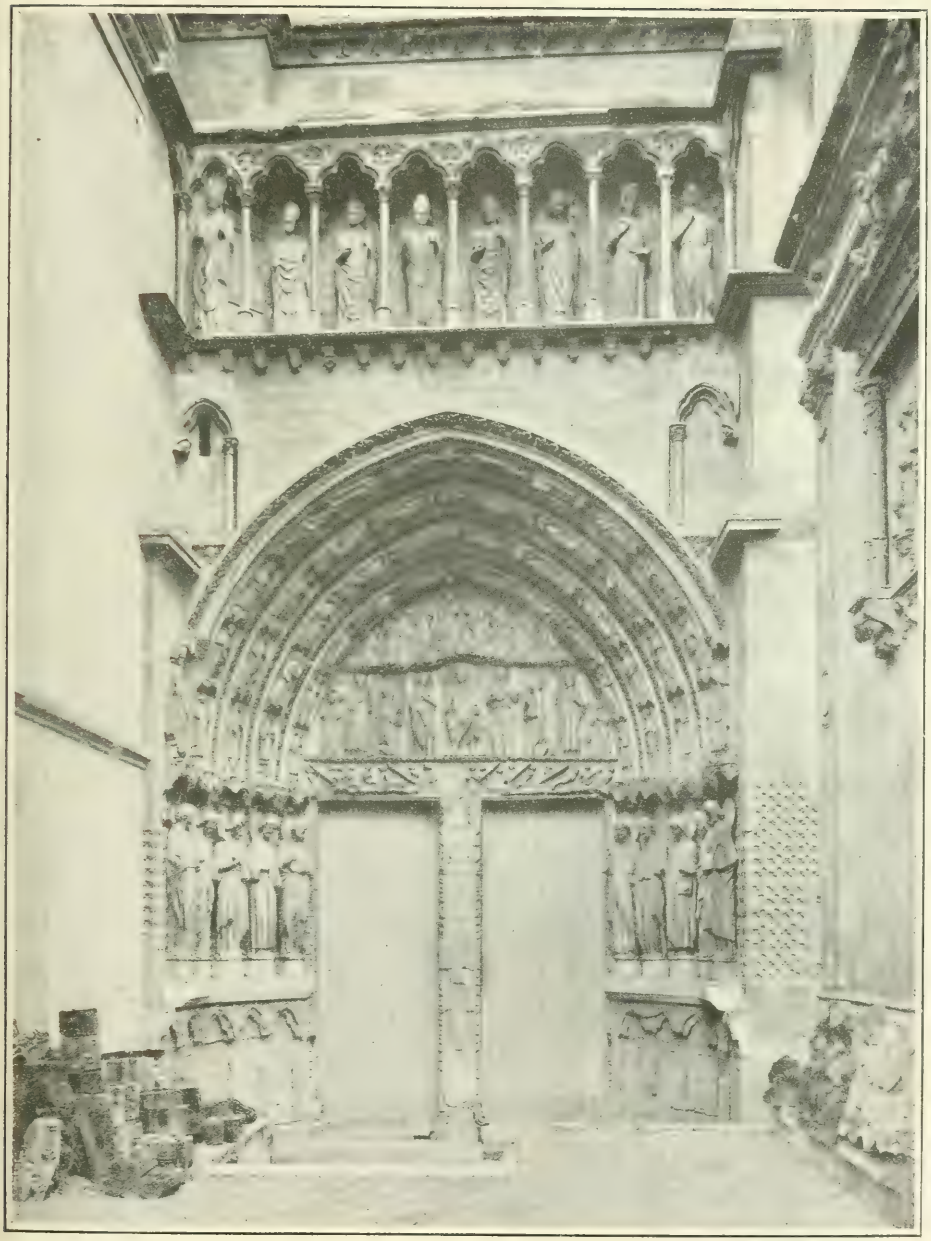

Cliché Th. Amtmann

LE PORTAIL ROYAL
DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX

(XIIIe SIÈCLE)

çonné en considérant qu'ils portent tous deux couronne et que le roi tient une harpe. Voyons donc quelle est leur histoire.

L'Ancien Testament rapporte (II *Samuel*, XI) que le roi David aperçut, un jour, du haut de ses terrasses, une femme qu'il trouva belle et voulut posséder. C'était Bethsabée, épouse d'Urie, soldat de l'armée royale, issu de cette peuplade des Héthiens qui, comme les Amalécites, les Amorrhéens, les Moabites, les Ammonites, etc., occupaient la terre de Chanaan avant que les Hébreux n'en prissent possession. Pour se débarrasser d'Urie, le gêneur, David donna l'ordre à un de ses généraux de l'exposer à l'endroit le plus périlleux de la bataille prochaine, où le malheureux fut effectivement tué.

Mais le prophète Nathan eut vent plus tard de cette double infamie et osa la reprocher au roi. David s'en repentit amèrement et exhala son repentir, en termes émouvants, dans le psaume qu'il composa « lorsque Nathan le prophète vint à lui, après que lui David fut allé vers Bathschéba »[1] :

O Dieu ! aie pitié de moi dans ta bonté;
Selon ta grande miséricorde, efface mes transgressions.
Lave-moi complètement de mon iniquité
Et purifie-moi de mon péché.
Car je reconnais mes transgressions
Et mon péché est constamment devant moi.
. . . . . .
O Dieu, Dieu de mon salut, délivre-moi du sang versé,
Et ma langue célébrera ta miséricorde.
. . . . . .

La procession représentée au-dessus du Portail royal serait-elle donc la figuration plastique d'un de ces récits bibliques qui ont charmé les hommes du Moyen-Age? Oui, en première analyse. Mais la présence, dans cette procession, de six évêques nous ramène inévitablement des temps anciens aux temps modernes, de l'ancienne Alliance à la nouvelle, et nous laisse deviner que l'histoire amoureuse de David et Bethsabée cache ici une allégorie.

Il n'est point bien difficile de retrouver au Moyen-Age, et justement en Aquitaine, une autre histoire qui a plus d'une analogie avec celle-là. Qui ne connaît Aliénor et son double mariage : l'un avec le futur Louis VII, célébré en 1137 dans la cathédrale de Bordeaux par l'archevêque Geoffroi de Lorroux; l'autre, avec le futur Henri II d'Angleterre, célébré à Poitiers en 1152, non sans que les contemporains aient accusé le Plantagenet d'avoir été préalable-

1. Titre du psaume LI, traduit par Segond (1887).

ment l'amant de cœur et de fait d'Aliénor[1], qui du reste passait pour en avoir eu d'autres.

Qu'il y eût à cet égard une tradition populaire à Bordeaux et même ailleurs, le fait résulte de l'existence, dans l'ancienne église abbatiale Sainte-Croix, de quatre figurines faisant office de chapiteaux encastrés dans le mur pour supporter la retombée des ogives du bas-côté méridional[2]. On distingue nettement, sans aucun doute possible, sur la colonne du milieu, une tête de femme reconnaissable à ses longs cheveux pendants; ne serait-ce point Aliénor († 1204)? Sur la même colonne, une autre tête accotée à la précédente; les traits sont rudes et grossiers; ne serait-ce point Henri II? Mais il y a plus encore. A l'extrémité du même bas-côté, vers l'abside, une tête à cheveux bouclés, d'aspect ecclésiastique, représente vraisemblablement l'archevêque Geoffroi de Lorroux. Enfin, à l'autre extrémité du même bas-côté, dans l'encoignure formée par le mur latéral et le mur du clocher, on voit une tête d'homme fort petite, mais pourvue de longues cornes de bélier. Si ce n'est point Louis VII, l'époux trompé et ridiculisé, qu'on me dise donc qui c'est. Pour des raisons à la fois archéologiques et historiques, ces figurines me semblent du milieu du XIIIe siècle[3]. Considérées isolément, elles

1. Dicitur etiam quod in ipso regis Francorum conjugio (eadem Alienora) ad ducis Normannici nuptias, suis magis moribus congruas, aspiraverit; atque ideo præoptaverit procuraveritque dissidium. Itaque causis ingravescentibus, et illa (Alienora) quidem (ut dicitur) multum instante, per ecclesiasticæ legis vigorem solutum est inter eos (sc. Ludovicum et Alienoram) vinculum copulæ conjugalis. Porro illa soluta a lege viri et habens potestatem cui vellet nubendi... (Guillaume de Neuborough dans *Hist. de Fr.*, XIII, p. 102). — L'*Hist. littér. de la France* (XXI, 784 et 785) rappelle quelques autres témoignages, non moins défavorables, postérieurs de quelques années à la mort d'Aliénor : « La ducoise Elienor qui fut male fame » (*Chron.* du XIIIe s.); — *una erat de fatuis mulieribus... tori conjugalis fidem oblita* (Guillaume, arch. de Tyr); — *non ut reginam se habebat, sed fere se communem exhibebat* (le moine Hélinand).

2. Cf. les quatre chapiteaux de l'église de la commanderie de Villemartin, près Castillon (Gironde), du XIIIe siècle : une tête de reine, une tête de roi barbu, une tête d'évêque et enfin une autre tête couronnée pourvue non de cornes, mais de longues oreilles, de grandes dents et d'une large bouche ricanante (dans *Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne*, par le baron H. de Marquessac; Bordeaux, 1866, p. 77, publication que nous a obligeamment signalée M. G. Ducaunnès-Duval). L'auteur voit dans le quatrième personnage une représentation du diable, « riant du mariage qu'il vient d'arranger entre Henri II et Eléonore ». J'y verrais plus volontiers une représentation de Louis VII, riant de la révolte des fils d'Henri II contre leur père, révolte qui fut, comme on sait, fomentée par leur mère.

3. Probablement sous le règne d'Henri III d'Angleterre, après ses défaites de Taillebourg et Saintes (1242) et la seconde confirmation par lui faite des privilèges de l'abbaye Sainte-Croix (1243). « Dans le courant du XIIIe siècle, nous dit M. Brutails, on refit les bas-côtés de l'église Sainte-Croix. » (*Les Vieilles Églises de la Gironde*, p. 11.) — M. Chauliac signale (dans son *Hist. de l'abbaye de Sainte-Croix*, p. 308) les têtes d'Henri II et d'Aliénor, mais non les deux autres, qui lui paraissent sans doute sujettes à caution. Il est indubitable cependant que, dès le Moyen-Age, les cornes étaient l'attribut ordinaire des maris trompés. A preuve ces deux vers du *Roman de la Rose* (XIIIe s.), cités par Lacurne de Sainte-Palaye (*Dict. hist. de l'anc. langue franç.*, édit. Favre, IV, 274) :

S'est plus cornars qu'un cers ramés
Riches hons qui cuide estre amés.

prêtent à discussion; rapprochées l'une de l'autre, elles s'expliquent mutuellement. L'identité de l'une aide à fixer celle des autres[1]. Nous sommes en présence d'allusions historiques, d'autant moins contestables qu'elles se rencontrent dans l'église de Bordeaux que les rois d'Angleterre préféraient entre toutes et comblaient de leurs bienfaits[2]. — Nous rencontrerons bientôt leur contre-partie, édifiante et française, au Portail royal de Saint-André.

Si Bethsabée préfigure Aliénor sur notre portail, David ne peut préfigurer qu'Henri II. Mais où sont donc le soldat Urie et le prophète Nathan? Oui, où donc sont-ils?

Nul archéologue ne s'est avisé jusqu'ici d'aller les chercher à l'étage inférieur de la travée, où pourtant ils sont présents et répondent à notre appel. Urie, coiffé d'un casque en forme de bonnet phrygien et couvert d'un manteau militaire, tient de la main gauche une courte banderole[3]. Il est accompagné d'un petit cochon sauvage, debout aux pieds de son maître[4]. Cet animal impur (*Lévit.*, XI, 7) symbolise clairement, à nos yeux, la peuplade des Héthiens que le prophète Esdras (X, 1) accusait de toutes sortes d'abominations[5]. Par rapport aux statues de la galerie et aux apôtres du portail, Urie apparaît de fort petite taille (1m20 au plus), à la naissance des voussures, mais tout à fait hors cadre, pour ainsi dire en surnuméraire, car il eût été contre toute convenance de placer ce païen au milieu des anges, des martyrs, des docteurs qui décorent ces voussures, — bien qu'il préfigure nécessairement, comme premier mari de Bethsabée, le pieux roi Louis VII, premier époux d'Aliénor[6].

1. Voy. plus loin ce qui est dit des trois figurines de la cathédrale Saint-André représentant Aliénor, Louis VII et l'archevêque de Bordeaux (premier tiers du XIIIe s.).

2. Voy. à l'Appendice I ce qui est dit des privilèges de Sainte-Croix confirmés par les rois d'Angleterre, — et d'un groupe sculptural glorifiant Henri II et Aliénor (milieu du XIVe s.), qui se trouvait sur le portail de la même église.

3. Le bras droit est malheureusement brisé. — La banderole fait manifestement allusion à ce passage du second livre de *Samuel*, XI, 14-15 : « Le lendemain matin, David écrivit une lettre à Joab et l'envoya par la main d'Urie. Il écrivit dans cette lettre : « Placez Urie au plus fort du combat et retirez-vous de lui afin qu'il soit frappé » et qu'il meure. » C'est donc une banderole de papyrus qu'Urie est censé porter.

4. Je dis *sauvage*, parce qu'il est pourvu de courtes défenses. — De la présence du cochon à conclure que le personnage est saint Antoine il n'y avait qu'un pas, qui a été vite franchi par quelques archéologues. Mais Marionneau s'élève déjà contre cette interprétation simpliste (*ouv. cité*, p. 21), sans d'ailleurs proposer un autre nom.

5. Dans le *Calendrier du Berger*, de Guyot Marchais (XVe s.), l'homme mélancolique, « qui est de la nature du pourceau et de la nature de la terre », a pour attribut un pourceau (d'après M. Mâle, *l'Art religieux de la fin du Moyen-Age*, p. 313). Cela ne changerait pas notre interprétation, puisque Urie avait de fortes raisons pour être un homme mélancolique. — Mgr Barbier de Montault ne revendique que pour saint Antoine et saint Arnou l'attribut du pourceau (*Traité d'iconogr. sacrée*, I, 1890, p. 133).

6. Il peut paraître singulier que le roi Louis VII soit représenté, même allégoriquement, par le soldat Urie. Mais l'artiste avait en vue, comme c'était son droit, moins leur personnalité sociale que leur commune qualité d'époux outragés.

Quant au prophète Nathan, il est resté jusqu'à la Révolution sur le pied-droit du Portail royal, sous le costume d'un archevêque [1], pour préfigurer un très haut prélat que nous ne pouvons encore nommer.

Voilà pour l'allégorie. Peut-être devrions-nous en rester là et considérer notre tâche comme terminée puisque nous avons reconnu tous les personnages de notre procession, sauf le dernier, sous leur double forme. Mais vraiment pouvons-nous laisser en suspens la question qui se pose de savoir si, derrière cette surface de sculpture, ne se cacherait pas quelque autre fait historique qui lui aurait servi de prétexte et de raison d'être ?

Erreur, nous crie l'école archéologique régnante. Jamais on n'a constaté aux portails des cathédrales, sauf à Reims, la moindre scène d'histoire moderne. Jamais les artistes du Moyen-Age, à la recherche de sujets, n'ont prêté attention, sauf sur quelques verrières de Chartres et de Saint-Denis, aux événements de leur temps. L'Ancien et le Nouveau Testament, la Légende dorée, les Bestiaires, les Recueils symboliques suffisaient à leur curiosité et répondaient mieux à leur mentalité. *Non amplius ibis.*

Cependant, timidement, nous ferons observer qu'un peu d'histoire moderne et profane est déjà contenue dans le sujet allégorisé, — et que nous possédons déjà, à Bordeaux même, sur une corniche de la cathédrale, sous une forme très simple il est vrai, un rappel du mariage de Louis VII avec Aliénor [2], — ainsi qu'un rappel de l'histoire amoureuse d'Aliénor avec Henri II et du cocuage de Louis VII, sur les chapiteaux de l'église Sainte-Croix.

Nous constaterons aussi qu'après avoir raconté allégoriquement les torts d'Henri II, notre portail pouvait s'en tenir là, et que toutefois il raconte aussi sa repentance. Car enfin si une procession d'évêques conduisant David et Bethsabée est en soi un anachronisme, la même procession conduisant Henri II et Aliénor reste un mystère pour l'observateur s'il ne s'explique pas pourquoi elle passe devant Urie et Nathan avant d'entrer dans la cathédrale [3]. L'œuvre totale de notre artiste donne donc logiquement ouverture à croire que toute l'histoire de David s'est reproduite historiquement dans celle d'Henri II pour faire d'une aventure très profane un événement édifiant.

1. « Sur la porte (royale de la cathédrale) est une pareille image d'un archevesque » (H. Lopès, *L'église... St-André*, 1668, édit. Callen, I (1882), p. 151). Cf. notre Appendice II.
2. Voy. plus loin, p. 96.
3. Voy. plus loin, p. 91.

Pourtant aucun document du temps ne parle de la repentance d'Henri II. Si nous avons pu retrouver dans les chroniqueurs du XIIe et du XIIIe siècle la première moitié de l'allégorie, nous n'avons pu vérifier la seconde. Faut-il donc reprocher à l'artiste d'avoir arbitrairement tiré de l'histoire biblique plus que ne comportait l'histoire moderne qu'il avait en vue? — En réalité, nous sommes bon gré, mal gré, pour la seconde fois, ramenés des temps anciens aux temps modernes et de l'allégorie à l'histoire, qui seule peut donner le dernier mot de l'énigme que nous nous efforçons de déchiffrer. Interrogeons donc les annales locales.

III

Elles nous apprennent qu'en décembre 1156, Henri II, alors âgé de vingt-quatre ans environ, et Aliénor, de trente-cinq, firent un séjour prolongé dans notre ville pour y rétablir la paix compromise et y raffermir leur autorité[1]. A cette occasion, on convoqua les évêques de la « province » et les hauts barons du duché qui se rencontrèrent à Bordeaux avec la Cour royale, où figuraient déjà les suivantes de la reine, sept ou huit barons féodaux, des évêques normands et le chancelier Thomas Becket[2]. C'est peut-être ce cortège que représentent les vingt figurines que nous avons précédemment signalées à la corniche et à la voûte de notre galerie. Il y eut de grandes réjouissances, destinées sans doute à faire oublier

1. Anno 1156. Interea rex Henricus... adiit Burdegalam, ibique Natalis Domini festivitate celebrata, baronibus Vasconiæ et aliis populis pacem indixit. (*Chron. anon.*, dans *Hist. de Fr.*, XII, 121.) — Cf. *ibid.*, p. 147, la *Chronique* de Richard le Poitevin, qui rapporte le même fait, dans les mêmes termes, — et W. Eyton, *Itinerary of Henry II* (Londres, 1878).

2. Anno gratiæ MCLVI, rex Henricus transfretavit et Thomæ cancellarii sui magno fretus auxilio, castra Gaufridi fratris sui, qui rebellare tentabat, valide obtinuit; hominia et obsides de tota Aquitania et Gasconia exegit et accepit. Quo facto reditum in Angliam paravit. (*Ex Gervasii Dorobernensis monachi chronico de regibus Angliæ* dans *Hist. de France*, XIII, p. 126.) — Petrus II de Didonia, gente aquitanica ortus,... ex monacho factus est abbas anno saltem 1155 (*en réalité* 1156) quo Henricum II, Angliæ regem Aquitaniæque ducem, cum ipsius conjuge Eleonora seu Alienorde, excepit in suo monasterio. Hi vero precibus abbatis tam bona quam privilegia eidem cœnobio ab antecessoribus aliisve proceribus concessa firmaverunt litteris suis 13 et 21 decembris ejusdem anni; quibus S. Thomas Cantuariensis eorumdem tum cancellarius signum apposuit (*Gallia Christ.*, II, 870 A, à propos de l'abbaye de La Sauve-Majeure).

Cirot de la Ville (*Hist. de N.-D. de la Grande-Sauve*, II (1845), p. 84-85, qui cite et analyse même ce privilège, ne le reproduit pas. Heureusement un vidimus de 1281, à défaut de l'original, subsiste aux Archives départementales de la Gironde (fonds de l'abb. de La Sauve, H. 12). *Thomas cancellarius* y figure parmi les témoins présents. L'acte est daté *anno ab incarnacione Domini M° C° L^mo VI° mense decembri in festo die sancte Lucie* = 13 déc. Nous le publierons intégralement dans le tome XLVIII des *Archives hist. de la Gironde*, parce qu'il donne les noms des cinq évêques, des hauts barons et des hauts fonctionnaires qui accompagnaient le roi d'Angleterre et son frère,

celles de l'année 1137, où avait paru la même Aliénor, plus jeune alors de vingt ans.

Les fêtes de Noël approchant, le couple royal manifesta sûrement l'intention d'y prendre part dans la cathédrale même et sans doute aussi d'y communier. Tout cela est trop conforme aux habitudes du temps pour qu'on nous demande d'appuyer nos assertions sur un document précis. De document, il n'y en a point.

C'est à ce moment que nous entrevoyons l'intervention du haut personnage ecclésiastique qui va jouer le rôle du prophète Nathan. Pénétré du sentiment de sa responsabilité sacerdotale, il se dressera au seuil du Portail pour reprocher à Henri II et à Aliénor[1] leur faute passée, en recevoir l'aveu et leur imposer l'obligation d'en faire pénitence avant d'être admis au service divin.

Ici encore, nous n'avons aucun texte pour appuyer notre assertion. Ce n'est donc qu'une conjecture; mais cette conjecture, l'ensemble de notre étude la justifiera pleinement.

Effectivement, bien que l'artiste n'ait guère donné de l'allure à ses personnages ni osé nous les présenter de profil, nous sommes contraints d'admettre qu'il a voulu simuler une procession en marche[2]. Censée venir de l'archevêché, qui était alors contigu à la cathédrale[3], elle s'achemine, par la petite porte de l'extrémité gauche dont nous avons parlé, vers l'escalier intérieur par lequel elle atteindra le rez-de-chaussée : les évêques en tête, crosses en mains[4]; Henri II regardant sa femme et se préparant à chanter le

1. Dans le second livre historique de *Samuel*, les reproches de Nathan s'adressent au roi David, jamais à Bethsabée (XI, 9 et 10).

2. Les personnages auraient dû être appariés deux par deux : 1 et à sa droite 2; 3 et à sa droite 4; 6 et à sa droite 5, de manière que l'archevêque marchât devant le roi qui, dans la procession, avait évidemment la reine à sa droite : 7 et 8. Cette figuration sur deux rangs était impossible sous l'étroite galerie que nous avons décrite.

3. Grâce à cette procession de pierre, nous entrevoyons comme vraisemblable que, avant la reconstruction en 1531 du contrefort de Grammont, au temps où les bâtiments de l'archevêché enserraient la nef du côté septentrional, il y avait au premier étage un passage, couvert ou non, qui établissait une communication directe entre le palais de l'archevêque et sa cathédrale. Car enfin on ne peut s'expliquer autrement l'existence de l'étroit escalier qui se trouve à l'extrémité de la galerie. Il n'a point été ménagé pour introduire des statues de grande dimension, qui n'ont pu être montées que par l'extérieur. Notre galerie était donc ce qu'on appellerait aujourd'hui un « couloir de service », qui devint plus difficilement praticable quand les statues y furent placées. A l'appui de cette conjecture, M. G. Ducaunnès-Duval me signale dans l'*Hist. de l'église Saint-André* de Lopès (1668, 2e édit., I, 174) la mention suivante : « Un escalier, qui fut refait en 1523, conduisait de l'archevêché à la cathédrale. » Cf. dans l'*Inventaire des Arch. dép. de la Gironde* l'article G. 523 (1466) et G. 524 (1566), p. 367, — et dans les *Arch. hist. de la Gironde*, VIII, p. 462-463, un plan de l'archevêché et de ses entours.

4. Ce simple détail suffirait à lui seul à prouver que nous avons affaire à une procession en marche. Quand les évêques sont assis dans le sanctuaire ou s'acquittent de leurs fonctions d'officiants, leur crosse est tenue par un acolyte.

psaume de David conforme aux circonstances du moment; Aliénor laissant voir une mine très dolente et retenant des deux mains son manteau, qu'elle n'avait que trop souvent laissé choir. C'est au bas de l'escalier que les attendent les deux personnages qui ont été signalés en dernier lieu : celui de la voussure, Louis VII (sous le costume d'Urie) pour reprocher aux coupables leur adultère; — celui du trumeau (un archevêque figurant Nathan) pour leur demander un nouvel aveu de leur faute et une parole de repentance *coram populo*, tout au moins *coram clero*. De cette manière et de cette manière seulement, les statues de la galerie supérieure se relient directement à celles du portail pour former un tout intime et harmonieux.

*
* *

Le trumeau de la Porte royale est depuis longtemps privé de sa statue[1], ce qui est fâcheux pour nous, mais ne diminue en rien la valeur du témoignage de Lopès. Cette statue ne pouvait être celle de l'archevêque de Bordeaux, qui figure déjà dans la galerie du haut. C'était donc celle de quelque autre archevêque, étranger à la « province », et ce ne pouvait être que celle de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, dont nous avons précédemment constaté la présence dans le cortège royal.

Pour comprendre qu'on ait osé attribuer à un simple prélat, au milieu des apôtres debout de chaque côté, la place qui revenait au Christ, il faut croire que cette place était encore vacante à la fin du XIIIe siècle, autrement dit que la statuaire du Portail royal n'était pas encore achevée.

Mais qu'est devenue cette statue de Thomas Becket depuis la Révolution? Nul n'a pu nous le dire à Bordeaux. Nous croyons pourtant l'avoir retrouvée au Musée des antiques[2]. Nous demandons qu'elle soit remise en place pour restaurer dans sa plénitude l'enseignement moral et religieux que l'artiste a voulu inclure sur ce portail, et pour ressusciter dans sa grandeur et sa beauté la scène que nos ancêtres ont laissée tomber dans l'oubli.

Mais nous ne sommes pas au bout des difficultés dont notre sujet est hérissé. Il importe surtout que nous raisonnions juste.

1. Dans l'article déjà cité de la *Rev. cathol. de Bordeaux*, Leo Drouyn déclare que « le Christ (*sic*) qui ornait le trumeau n'existe plus ». Mais c'est par conjecture qu'il parle d'une statue du Christ en cet endroit.
2. Voir l'Appendice II.

Lorsque Thomas Becket vint à Bordeaux, en décembre 1156, il n'était encore qu'archidiacre de Cantorbéry et n'en fut promu archevêque que cinq ou six ans plus tard. L'artiste (ou son inspirateur) a donc commis un anachronisme. Il ne faut point néanmoins buter contre cette particularité. A la fin du XIIIe siècle (date de la construction de notre galerie)[1], on savait encore à Bordeaux, par tradition, que le célèbre Thomas Becket avait accompagné Henri et Aliénor dans leur voyage, mais on ne savait plus bien au juste à quel titre, de chancelier ou d'archevêque. Qu'on lui ait donné celui sous lequel il est le plus connu dans l'Église et qui répondait le mieux aux besoins du scénario, rien de moins surprenant : les écrits du Moyen-Age abondent en bévues de ce genre. C'est donc en tirant de cette opinion erronée la conséquence logiquement incluse qu'on a donné au primat d'Angleterre la préséance sur le primat d'Aquitaine dans la scène du 25 décembre 1156.

Dans la réalité historique, le rôle de Nathan à l'entrée de la cathédrale ne put être tenu que par l'archevêque métropolitain de Bordeaux, ce Geoffroi de Lorroux[2] qui, après avoir marié Louis VII et Aliénor, présida le concile de Beaugency[3] où leur divorce fut prononcé pour cause de consanguinité tardivement reconnue. Lui seul était qualifié en 1156 pour demander compte au second couple royal de l'adultère qui, au dire de la voix publique, avait précédé leur union et qui, s'il eût été plus tôt connu, eût rendu deux fois légitime le divorce du pauvre Louis VII.

La repentance manifestée par Henri II et Aliénor relevant avant tout du for intérieur, il est assez compréhensible que les rares chroniqueurs du temps n'en aient point parlé. Mais à leur silence s'est substitué, pour l'instruction de la postérité, le témoignage que le clergé bordelais s'était transmis oralement et qui finit par s'inscrire aux yeux de tous sur la façade de notre portail, d'une manière d'ailleurs légitime puisque la pénitence avait été rendue publique comme la faute elle-même.

*
* *

Le lecteur qui aura suivi avec quelque attention l'échafaudage de notre démonstration a dû reconnaître que nos conjectures, bien

1. Voir la fin de la présente étude, p. 95.
2. Occupa le siège de Bordeaux de 1136 à 1158.
3. Sur ce point quelquefois contesté, voir une note de M. le chanoine Callen dans sa réédition de l'*Histoire de l'église... Saint-André*, par H. Lopès, II (1884), p. 205.

loin d'être aventureuses, avaient toujours pour supports quelques faits positifs, les uns iconographiques, les autres historiques. La harpe et la couronne nous ont révélé le roi David, qui lui-même nous a conduit subsidiairement à la reine Bethsabée, elle aussi couronnée et retenant des deux mains son manteau.

Leur histoire nous a laissé deviner Urie le Héthien dans le guerrier au cochon, et Nathan le prophète dans le prélat du trumeau. Mais pour réunir les deux derniers aux deux premiers dans une scène commune, et le premier étage au rez-de-chaussée, il nous fallait un trait d'union bien visible : l'escalier du transept nous l'a fourni.

De même au XIIe siècle, Henri II nous a conduit à Aliénor, qui elle-même nous a rappelé Louis VII. D'autre part, la présence certaine du roi et de la reine d'Angleterre à Bordeaux, aux fêtes de Noël 1156, nous a suggéré fort légitimement la possibilité d'une cérémonie particulière où l'archevêque de Bordeaux aurait joué un rôle tout à fait conforme à sa charge et aux circonstances du second mariage d'Aliénor. Et cette possibilité devient un postulat sans lequel il faut renoncer à expliquer le Portail royal de la cathédrale de Bordeaux dans son sens profond.

L'historicité de notre procession expiatoire, en d'autres termes le fait qu'elle a réellement eu lieu, ne nous paraît donc pas pouvoir être sérieusement contestée[1]. La facilité avec laquelle nous avons pu faire application des données archéologiques du Portail aux modalités de temps, de lieu, de fait, que fournissent les annales de Bordeaux, est un argument dont la valeur s'impose.

Et puisque la tradition du cocuage de Louis VII existait à Bordeaux et s'était déjà exprimée, avec discrétion d'ailleurs, dans des formes plastiques, pourquoi n'admettrions-nous pas qu'une autre face de l'histoire d'Aliénor, la face édifiante, se soit imposée à l'attention du clergé local jusqu'à l'induire à en conserver le souvenir? Il n'est guère vraisemblable, en tout cas, que ce clergé se soit avisé tout d'un coup, sur la fin du XIIIe siècle, de ressusciter ce souvenir et de le traduire au portail de sa cathédrale s'il n'avait eu en mains quelques éléments probants.

Enfin, la manière même dont l'artiste a conçu son tableau de

1. A cela près que cette procession se fit dans les formes usitées; que l'archevêque se contenta, au moment d'entrer dans la cathédrale, de se retourner et de recevoir des deux souverains une marque convenue de repentance, et qu'enfin il n'y eut personne pour jouer le personnage de Louis VII. Le clergé de 1156 ne songeait pas encore à ressusciter l'histoire de David repentant.

pierre nous paraît trahir la volonté de spécifier clairement, par les moyens en son pouvoir, que la procession était venue de l'archevêché, avait contourné le transept et avait été arrêtée au Portail royal par Thomas Becket, dont la présence à la suite du roi, en décembre 1156, était affirmée par la tradition locale[1]. Aux prises avec la difficulté de retracer sur un plan vertical une scène qui s'était déroulée sur un plan horizontal[2], notre artiste s'en est tiré de la seule manière possible pour qui veut bien suivre le développement de sa pensée, saisir le synchronisme des faits et se représenter la disposition matérielle des lieux. A vrai dire, le rôle attribué à Thomas Becket était une déformation de la vérité historique, mais peu grave en somme, puisqu'elle portait seulement sur le nom du prélat opérant. Nous avons du reste expliqué les causes de cette déformation.

Le Portail royal prend ainsi à nos yeux une signification précise, que les documents écrits ne contredisent point, s'ils ne la corroborent point aussi directement que nous le souhaiterions. Il témoigne pour nous de l'acte de repentance d'Henri II aussi sûrement que telle médaille témoigne du couronnement d'un roi, en l'absence même de toute preuve écrite.

Cette confusion voulue du sacré et du profane, ce mélange d'histoire ancienne et moderne, de données ecclésiastiques et politiques; cette utilisation ingénieuse d'un portail préexistant pour rehausser la grandeur de la scène en faisant les apôtres témoins de la repentance du roi et de la reine; cette innovation hardie qui disperse sur deux étages une seule action et maintient l'unité en conduisant la procession par un escalier intérieur; ces qualités d'invention et d'originalité font de l'ensemble du Portail royal une œuvre que l'on peut croire unique dans l'architecture religieuse du Moyen-Age, puisque M. Mâle ne signale rien de semblable dans les deux beaux volumes qu'il a consacrés récemment à l'étude des portails de cathédrales[3].

1. Voy. ci-dessus, p. 89.

2. Le lecteur voudra bien ne pas m'attribuer cette sottise de croire que, dans la réalité des choses, la procession expiatoire du 25 décembre 1156 ait suivi, à travers la galerie extérieure de la nef et l'étroit escalier du transept, l'itinéraire que lui impose l'imagination de l'artiste. Cet itinéraire est, pour ainsi dire, allégorique. Nous l'avons refait, le 18 février dernier, en compagnie de MM. P. Courteault, R. Brouillard, G. Ducaunnès-Duval, et nous en avons éprouvé les réelles difficultés.

3. M. Mâle signale seulement le baptême de Clovis sculpté sur un portail de la cathédrale de Reims, les exploits de Charlemagne peints sur un vitrail de la cathédrale de Chartres, les victoires des premiers croisés sur une verrière de la basilique de Saint-Denis et la statue de Clément V au trumeau de la cathédrale de Bordeaux. (*L'Art religieux du* XIII*e siècle*, 2e édit., 1902, p. 390 et 391.) — L'auteur ajoute, p. 398 : « Les

IV

Mais rien dans tout ce qui précède ne nous fixe encore sur la date approximative où fut exécuté dans les formes plastiques le scénario religieux que nous avons retrouvé après des siècles d'oubli. Il nous faut donc encore une fois interroger l'histoire locale, la grande auxiliaire de l'archéologie en pareil cas.

Le Portail royal est d'une date indécise, mais pourtant du second tiers du XIIIe siècle. Telle est l'opinion de M. Brutails [1], et nous ne saurions la passer sous silence. De chaque côté du trumeau se dressent cinq (jadis six) statues d'apôtres [2] d'une exécution superbe. Déplacées en 1830, elles ont été réinstallées sur leurs socles il y a une trentaine d'années [3], sauf deux qu'on n'a pu retrouver [4]. Dans son ensemble ce portail est extrêmement remarquable et exigea à coup sûr beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les travaux se soient arrêtés après l'achèvement des voussures. Il y paraît clairement, d'ailleurs, quand on remarque que la pierre jaunâtre de la partie inférieure de la travée ne se retrouve pas dans la partie supérieure. Lorsqu'on reprit la construction, on y employa une pierre grisâtre, qui est celle de la galerie que nous avons étudiée. Au bout de combien d'années, c'est ce que nous ne savons pas exactement, mais ce que nous allons entrevoir.

œuvres d'art d'un caractère purement historique sont rares dans nos cathédrales. Les grands événements n'y sont pas représentés pour eux-mêmes. On n'a admis que ceux qui symbolisent quelque grande victoire chrétienne. Clovis, Charlemagne, Roland, Godefroy de Bouillon ne sont représentés dans l'église qu'à titre de champions de J.-C. » — Ni le portail nord de la cathédrale de Bordeaux ni son portail royal ne contredisent ces remarques; ils leur donnent au contraire une extension plus grande. Et peut-être les archéologues ajouteront-ils de nouveaux exemples à ceux que l'on connaît déjà, s'ils veulent bien chercher dans l'histoire locale l'explication de maint portail encore indéchiffré.

1. *Les Vieilles Églises de la Gironde*, p. 6.

2. « Cette porte (royale de la cathédrale) est fort ancienne et bien travaillée, ornée, des deux costés, des images des 12 apostres en relief. » (A. Lopès, *Hist. de l'église Saint-André*, 1668; édit. Callen, I, 151.) J. Roberty ne fait figurer que huit statues, quatre de chaque côté, dans la restitution arbitraire que nous avons citée plus haut, et il place au trumeau un Christ qui n'y était point de son temps.

3. Viollet-le-Duc en a fait exécuter vers 1847 une reproduction pour servir de modèle à celles qui ornent présentement la cathédrale de Paris. — On en trouve une belle représentation héliographique dans C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, pl. VIII, et dans A. Brutails, *les Vieilles Églises...*, pl. I.

4. Il faudrait, s'ils ont vraiment existé, les rechercher soit à Mérignac, soit à La Sauve, d'après Leo Drouyn, art. de la *Rev. cathol.*, déjà cité. — A première vue, il semble aujourd'hui qu'il n'y ait place sur chaque moitié de ce portail que pour cinq statues. De l'examen approfondi que nous en avons fait, le 10 mars dernier, avec M. Meaudre de Lapouyade, il résulte clairement qu'il y a eu jadis de chaque côté une sixième niche, que des travaux maladroitement opérés au XIXe siècle ont fait disparaître, non sans qu'il en subsiste quelques traces.

En effet, malgré l'évidence de la démonstration que nous avons faite, qu'il s'agit bien d'Henri II et de sa femme Aliénor dans les deux derniers personnages de la procession, il y a quelque chose d'inattendu à constater que le clergé bordelais, en possession par voie orale d'un souvenir tel que la repentance semi-publique du roi d'Angleterre et de sa femme en 1156, ait cru devoir l'énoncer un jour, même par la méthode allégorique. Quel grand intérêt le poussait donc à cette révélation ?

J'avoue que je n'en découvre aucun, de caractère pressant ou de sollicitation opportune; mais je crois apercevoir l'occasion qui s'offrit lorsque le chapitre cathédral (ou peut-être l'archevêque) résolut de faire terminer le haut du Portail royal, interrompu, nous l'avons dit déjà, vers la fin du règne de saint Louis. La question se posa tout naturellement de savoir quel couronnement architectural on lui donnerait, et la réponse fut inspirée non moins naturellement par trois figurines de l'intérieur du même portail, que nous n'avons pas encore signalées : l'archevêque Geoffroi de Lorroux, le jeune Louis VII et sa femme Aliénor (premier tiers du XIIIe siècle)[1]. Seulement, comme il n'y avait point lieu de rappeler de nouveau le premier mariage de la duchesse et encore moins le second, le chapitre en vint facilement à l'idée de commémorer sa pénitence, telle que le souvenir s'en était conservé dans le clergé bordelais qui, au fond de toute cette histoire scandaleuse, voyait à bon droit moins les torts d'Henri II que ceux d'Aliénor : elle coupable d'adultère, lui seulement complice.

Si le clergé poursuivait un simple but d'édification, il se trompait fort. Derrière le couple repentant, le peuple voyait surtout le couple

1. Elles se trouvent sur une corniche intérieure (c'est-à-dire dans la nef même), mais à moitié dissimulées aujourd'hui par le baldaquin de la chaire qu'on a malencontreusement transportée à cet endroit après la Révolution. La première figurine, formant modillon, à la droite du spectateur, est coiffée d'un diadème à fleurons; c'est une tête de femme, donc très probablement Aliénor d'Aquitaine; — la seconde, à la face joviale, est coiffée d'un casque dont on ne voit d'ailleurs que le rebord; c'est l'un des deux maris d'Aliénor; — la troisième, à la gauche du spectateur, est d'un homme coiffé d'une mitre très basse dont les fanons retombent de chaque côté des oreilles; c'est donc l'archevêque Geoffroi de Lorroux. Les yeux sont toujours clos pour bien marquer qu'il s'agit de défunts. Le modelé est d'une grande perfection. — Selon que l'on reconnaît dans le personnage du milieu Louis VII ou Henri II, cette corniche du XIIIe siècle rappelle le mariage du premier, célébré par Geoffroi de Lorroux dans cette même cathédrale en 1137, ou l'entrée solennelle qu'y fit le second avec Aliénor sous la conduite du même archevêque en 1156. Mais il nous faut sûrement opiner en faveur de Louis VII qui, lors de son mariage, ne portait point encore la couronne royale. Le fait que ces figurines sont disposées sans symétrie [o o|o] indique qu'on a voulu intentionnellement marquer, mais sans la remplir, la place qui revenait au second époux d'Aliénor.

amoureux et s'en gaudissait à sa façon[1]. Les Anglais, eux, pouvaient y voir les deux faces du sujet : la faute commise, l'humiliation imposée à leurs souverains[2]. Pour oser leur rappeler ces souvenirs, il fallait vraiment que le clergé local fût bien assuré de l'opinion du plus grand nombre des habitants et même de la complicité d'un pouvoir puissant. D'induction en induction nous en arriverions à croire que cette galerie est postérieure à l'année 1277, où l'archevêque de Bordeaux et le chapitre de Saint-Seurin s'étaient adressés à Philippe le Bel pour le règlement d'un conflit avec les représentants d'Édouard Ier; — plus vraisemblablement même, postérieure à l'année 1294, où ce même Philippe, désireux de réinstaller sa souveraineté en Guienne, tout en respectant la suzeraineté féodale du duc anglais, avait mis Bordeaux sous séquestre et envoyé son connétable Raoul de Presles pour y prendre le serment de fidélité des jurats[3].

C'est par des considérations du même genre, de prudence politique et de circonspection ecclésiastique, qu'on ajourna l'exécution de la statue de Thomas Becket. Il ne faudra pas moins que le départ des Anglais et l'avènement d'un prélat soucieux de terminer la cathédrale, pour que les Bordelais puissent voir enfin terminer sur le Portail royal la décoration conçue et commencée vers les dernières années du XIIIe siècle[4].

Nous pourrions, dans cette voie des inductions logiques, aller plus loin encore et montrer quelles vues nous ouvre sur l'histoire du temps le rappel de la procession expiatoire de 1156. Mais induction n'est point preuve, et peut-être n'avons-nous, en ces dernières pages, que trop donné au raisonnement pour suppléer au silence des textes.

Nous avons reconnu au début de cette étude que les huit statues de notre procession trahissaient trois ou quatre ciseaux différents. Cependant, pour la commodité de notre exposition, nous n'avons jamais parlé que d'un statuaire. Mais le véritable *deus ex machina* de cette construction d'art, ce dut être quelque chanoine instruit

1. Sur les bruits qui coururent à Bordeaux quant à la légitimité de la naissance de Richard II en 1367, voy. ce que raconte Froissart, cité par M. C. Jullian (*Hist. de Bordeaux*, p. 274).

2. Nous ne parlons pas de la statue de Thomas Becket, parce que nous avons admis précédemment comme vraisemblable qu'elle ne fut mise en place qu'après le départ des Anglais de Bordeaux.

3. Voy. dans l'*Histoire de Bordeaux* (p. 151-152) de M. Camille Jullian, l'exposé de ces faits.

4. Voy. l'Appendice II, où nous établissons que cette statue fut dressée au trumeau de la Porte royale par l'archevêque Charles de Grammont vers 1535.

des événements du temps, aussi versé dans la connaissance des Livres saints que dans la chronique ancienne de sa province. C'est lui qui aura inspiré et guidé les statuaires, et c'est lui sans doute aussi qui aura imaginé, afin d'endormir les susceptibilités des Anglais de Bordeaux, de recourir au procédé allégorique pour sculpter au fronton du Portail royal la cérémonie expiatoire à laquelle Henri II et Aliénor s'étaient soumis.

Sans doute cette introduction de l'histoire contemporaine (ou peu s'en faut) dans un portail de la fin du XIIIe siècle rencontrera bien des incrédules dans le monde des archéologues, tant elle est contraire aux habitudes du Moyen-Age. Nous estimons cependant qu'ils ne pourront se dérober à ce qui est devenu pour nous peu à peu l'évidence même. Une chose restera également hors de conteste, c'est que Bordeaux, fort apprécié jusqu'ici comme ville d'art du XVIIIe siècle, mérite de l'être aussi, grâce aux deux portails commémoratifs que nous avons signalés, par les amateurs du grand art médiéval.

Appendice I.

Sur l'ancien Cavalier à la dame du portail de Sainte-Croix.

Sur la façade de l'église Sainte-Croix de Bordeaux, sous un arceau du premier étage où se dresse maintenant un gigantesque saint Georges terrassant un dragon, existait jadis un grand bas-relief, de « 10 à 12 pieds de hauteur », qui a été détruit en 1794. L'archéologue Venuti nous en a conservé un assez mauvais dessin, signé Jacques Lavau, que M. C. Jullian a reproduit dans son *Histoire de Bordeaux* (p. 250)[1] :

Un cavalier, portant barbe pleine, couronne de roi et cotte de mailles, — le bras droit tendu en hauteur avec la main grande ouverte, le bras gauche replié sur la poitrine, pour retenir son cheval[2], — se présente à une femme debout, vêtue en châtelaine du XIIIe siècle et très décolletée, dont la tête est malheureusement brisée. Aux pieds du cheval, mais non dessous, se voit un guerrier barbu, de petite taille, coiffé d'un casque et assis sur le sol dans une posture humiliée; il a les pieds nus, les deux bras appuyés sur les genoux à demi pliés, et il détourne la tête par rapport aux deux autres

1. Reproduit également dans le *Bull. de la Commission des Monum. hist. de la Gironde*, 1851, p. 18-19. — Il est nécessaire de se reporter à la gravure de Venuti, où les détails apparaissent plus nettement.

2. On distingue encore dans cette main gauche un fragment de la bride du cheval.

personnages, comme pour ne point voir ce qui se passe. Devant et derrière lui, deux branches de fleurs.

Pour Venuti, ce bas-relief rappelait Pépin le Bref, vainqueur du duc de Gascogne Waifre en 768[1]. Pour la « tradition populaire » de son temps, il représentait Charlemagne, victorieux de l'un de ses adversaires. Ces deux hypothèses (qui n'expliquent pas la présence d'une femme) sont aujourd'hui abandonnées.

Une autre leur a été récemment substituée, qui pense voir dans le cavalier de Sainte-Croix une réminescence directe, plus encore, une imitation du prétendu Constantin triomphant d'un peuple vaincu, qui se trouvait à Rome devant l'église Saint-Jean-de-Latran et a été souvent reproduit, pendant le Moyen-Age, sur les églises de l'Ouest de la France.

Qu'est-ce donc que cette statue de Rome ?

Une légende du Moyen-Age relative à Constantin « nous le présente comme mari trompé, et trompé de la façon la plus blessante, sa femme le trahissant pour un nain difforme ». Cette légende a été mise en rapport, dès ce temps, avec une œuvre de l'art antique, la statue de Marc-Aurèle, qui se dresse à Rome sur la place du Capitole depuis le XVIe siècle, mais qui antérieurement, depuis le Xe siècle, se trouvait devant l'église Saint-Jean-de-Latran, bâtie par Constantin. Cette statue de Marc-Aurèle, prise pour Constantin, « comportait autrefois un complément qui a disparu on ne sait quand : le cheval foulait sous ses pieds un personnage de petite taille, le symbole probablement de quelque nation vaincue »[2].

Cette statue de Marc-Aurèle, je la retrouve dans le célèbre recueil de Piranesi[3]. La tête ne porte point de couronne; le bras gauche repose simplement sur la cuisse; le bras droit est tendu *horizontalement*, en un geste de pacification. En outre, le cavalier n'a jamais eu de femme pour vis-à-vis. Quant au nain difforme dont parle G. Paris, il regardait son vainqueur et était foulé aux pieds du cheval, si j'en crois l'imitation ancienne qui se trouve au portail de l'église de Parthenay[4].

Si donc il y a une assimilation légitime, au point de vue plastique,

1. *Dissertation sur les anciens monuments de Bordeaux* (1754, p. 110-111). — Cf. une indication utile donnée par Guilhe, ancien professeur au Collège de Guienne, dans ses *Etudes sur l'hist. de Bordeaux* (1835, p. 108).

2. Gaston Paris, *la Légende de Rome au Moyen-Age* (dans le *Journal des Savants*, 1884, p. 572-574).

3. Au tome XVIII, intitulé : *Choix des meilleures statues antiques*. Rome, 1785; réédit. de Paris, 1835-1836, pl. XXII non cotée.

4. Voy. le mémoire de l'abbé Arbellot, cité plus loin.

du groupe de Rome avec celui que l'on rencontre sur quatorze églises du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois (XIIIe siècle), il n'y en a point avec le groupe de Sainte-Croix de Bordeaux où se voient : 1° un cavalier qui arrête son cheval et dont le bras droit est tendu *en hauteur;* 2° une statue de femme; 3° un guerrier de petite taille par rapport aux deux autres personnages, mais non difforme, en tout cas tournant le dos au cavalier et placé à quelque distance du cheval. Le groupe de Rome et celui de Bordeaux figurent, sans conteste possible, deux sujets différents.

Cependant, le second, celui de Bordeaux, s'est plastiquement inspiré du premier, celui de Rome, soit directement, soit par des intermédiaires encore inconnus; mais il s'en est inspiré pour travestir et les personnages et leurs attitudes et le sujet lui-même, puisque non seulement il néglige l'idée primitive, celle du césar triomphant d'un peuple vaincu, mais encore transforme l'idée singulière que s'en était faite le populaire de Rome pour qui, au témoignage d'Enenkel, chroniqueur-poète allemand du XIIIe siècle, « ce groupe représentait Constantin foulant aux pieds le nain qui avait séduit sa femme » (G. Paris). — C'est cette nouvelle complication par voie de travestissement qu'il nous faut mettre en lumière, en comparant le groupe de Sainte-Croix avec celui qui se trouve devant Saint-Jean-de-Latran.

Effectivement, point n'est besoin d'étudier longuement le bas-relief de Sainte-Croix de Bordeaux pour deviner que le cavalier triomphant peut rappeler Henri Plantagenet [1]. La châtelaine serait donc logiquement Aliénor, et le guerrier vaincu serait Louis VII, l'époux trompé, — c'est-à-dire les trois mêmes personnages que nous avons déjà rencontrés aux chapiteaux d'un bas-côté de la même église [2]. A la vérité, ils ne sont point figurés sur le portail sous leur aspect historique, ni même tout à fait sous l'aspect du groupe de Rome, mais sous la forme de l'allégorie biblique, plus discrète et plus ecclésiastique. Et c'est pourquoi le vaincu, au lieu de porter

1. D'après M. Chauliac, *Hist. de l'abbaye Sainte-Croix*, 1910, p. 319, note 2, dom Jean-Pierre Dabadie avait déjà soupçonné, au XVIIIe siècle, qu'il s'agissait d'un roi d'Angleterre : « Je trouve que dans les sceaux des roys d'Angleterre, attachés à nos privilèges, une semblable figure y est représentée d'un costé et leurs armes de l'autre. » (Ms. 12734, p. 75 v°.) Un peu plus tard, « dom Devienne précise qu'il s'agit de Henri II » (sans renvoi). — Rabanis est du même avis dans son rapport de 1852 à la Commission des Monuments historiques de la Gironde. — M. Brutails évite de se prononcer en faveur de Constantin dans ses *Vieilles Églises de la Gironde*, p. 10 et 227. Il signale à Tauriac, dans une porte feinte, un cavalier « incomplet et délabré », qui fait songer à celui de Sainte-Croix.

2. Voy. ci-dessus, p. 86.

couronne, est coiffé d'un casque très simple et vêtu d'une casaque militaire, comme Urie le Héthien. Pour le vainqueur couronné, je suis frappé de l'attitude d'allégresse qui est la sienne, qui ne se retrouve point dans Constantin, mais qui peut et doit même être attribuée au roi David, dans l'histoire de séduction que nous avons racontée. Quant à la femme, debout dans l'encadrement de sa porte, le bras gauche sur la hanche, le bras droit à demi tendu pour répondre à celui du cavalier, elle ne peut évidemment pas rappeler l'épouse infidèle de Constantin; elle figure donc Bethsabée, souhaitant la bienvenue au cavalier.

En somme, l'artiste a voulu rappeler, non sans quelque mesure et quelque discrétion, la première rencontre des deux amants. L'interprétation allégorique n'exclut pas d'ailleurs le sens symbolique, puisque, en prenant Aliénor pour femme, Henri II avait, du même coup, acquis le duché d'Aquitaine.

Pourquoi leur image fut placée sur l'église Sainte-Croix plutôt que sur une autre église de Bordeaux, il est facile de le deviner. Ils y sont, si l'on veut, à titre de bienfaiteurs, suivant un usage alors répandu et que connaissent bien les archéologues. Les moines de cette abbaye étaient en effet, à l'exclusion des chanoines de Saint-Seurin, les favoris du roi d'Angleterre. Henri II ne les avait-il pas en 1165, à la requête du pape Alexandre III, défendus contre une révolte des habitants, clercs et séculiers, de Saint-Macaire[1]? Richard Cœur-de-Lion en 1174, Aliénor en 1199, Henri III en 1234 et 1243, Édouard III en 1349, n'avaient-ils pas confirmé tous les privilèges de l'abbaye[2]? L'un d'eux n'avait-il pas, en outre, vers 1243, accordé une grosse subvention de 50 marcs *ad operationem ecclesiæ*[3]?

Et puisque, au jugement des érudits les plus compétents, ce bas-relief date du XIVe siècle, il nous sera bien permis de nous demander si ce n'est point, au fond, une réplique voulue à la procession expiatoire du Portail de la cathédrale, la glorification des Plantagenets après leur humiliation. L'affirmative peut se soutenir par des raisons archéologiques autant qu'historiques. Cependant nous nous sommes longtemps refusé à cette idée, dans l'impuissance où nous sommes

1. Cf. A. Chauliac, *Hist. de l'abbaye de Sainte-Croix*, 1910, p. 102-103, avec indication des sources.
2. Cf. *id.*, *ibid.*, p. 62, 87, 139, avec renvois aux sources.
3. Cf. *id.*, *ibid.*, p. 323, et A. Brutails, *ouv. cité*, p. 81, d'après les *Rôles gascons*, I, n° 1762. — C'est donc par un sentiment très juste de ce caractère politique de Sainte-Croix qu'on a dressé, il y a un demi-siècle, sous l'arceau qu'occupait jadis Henri II, une statue équestre de saint Georges, patron de l'Angleterre, plutôt qu'un saint Michel, patron de la France.

de lui trouver un antécédent. Nous y sommes contraint néanmoins, comme au seul moyen d'expliquer tout ce qu'il y a d'audace et, pour tout dire, d'insolence dans le fait d'afficher, sur la façade d'une église, même sous le déguisement allégorique, les origines scabreuses de la domination anglaise en Guienne. Mais ces gens d'Angleterre étaient volontiers enclins à la raillerie et toujours durs à leurs adversaires. Le groupe sculptural de Sainte-Croix semble donc bien une œuvre inspirée par eux, postérieure de peu à la victoire de Poitiers (1356), alors que la domination étrangère a pris à Bordeaux des allures triomphantes[1] qu'elle n'avait point au temps où les Plantagenets rendaient encore hommage au roi de France pour leur fief d'Aquitaine.

Pour interpréter d'une manière analogue, mais non identique[2], tous les portails de l'Ouest où les archéologues croient reconnaître la statue de Constantin[3], il faudrait étudier ces portails les uns après les autres et tenir compte de leurs dates respectives. C'est ce que nous ne pouvons entreprendre présentement, sans que d'ailleurs la valeur de l'explication que nous donnons du cavalier de Sainte-Croix de Bordeaux en soit diminuée. Il représente un cas spécial que l'étude des circonstances de temps, de lieu, et celle des particularités d'aspect nous ont amené à interpréter d'une manière différente.

Appendice II

Sur la statue de Thomas Becket au Portail royal.

Je crois la reconnaître dans certaine statue d'archevêque, conservée « depuis plus de cinquante ans » au Musée des antiques de

1. Pour la caractéristique de cette période, de 1337 à 1360, voir les pages 158-159 de l'*Hist. de Bordeaux* de M. C. Jullian. — Cf. ce que rapporte Froissart des réjouissances auxquelles se livrèrent bourgeois et ecclésiastiques lorsque le prince de Galles revint à Bordeaux vainqueur du roi Jean qu'il amenait prisonnier : « ..... Ensi se tenoient et tinrent toute la saison ensievant jusques au quaresme li princes de Galles, li Gascon et li Englès en le cité de Bourdiaus, en grant solas et en grant revel; et despendoient follement et largement cel or et cel argent que il avoient gaegniet et que leurs raençons leur valoient. » (*Chroniques*, édit. Luce, V, 70.)

2. A serrer de près les faits, Constantin triomphant d'un nain qui a séduit sa femme ne pourrait allégoriser que Louis VII triomphant (je ne sais trop comment) de son vassal Henri II, qui avait séduit Aliénor. C'est d'ailleurs ce que nous avons déjà vu, sous une autre forme, aux chapiteaux de l'église de Villemartin (ci-dessus, p. 86, note 2).

3. Voy. le chanoine Arbellot, *Mém. sur les statues équestres de Constantin placées dans les églises de l'Ouest de la France* (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, 1885, t. XXXIII); — l'abbé Noguès, *La question des cavaliers au portail des églises de l'Ouest* (*Congrès arch. de Saintes*, 1894); — Gabriel Fleury, *Les portails imagés du* XII*e siècle* (1904). — Aucun de ces auteurs ne semble avoir même entrevu le fond de la question.

Bordeaux, mais dont on ignore la provenance certaine[1]. La moitié droite du visage est brisée, ainsi que le bras droit. Sur la tête une mitre épiscopale fort haute, toute chargée d'ornements en relief; sur le dos une chape somptueuse, retenue par une énorme agrafe quadrilobée. La main gauche soutient les entrailles qui sortent d'une blessure faite au-dessus du nombril[2].

On nous a objecté que la mitre de notre personnage est d'un abbé plutôt que d'un archevêque. Mais ni J.-J. Bourassé[3], ni Jules Quicherat[4] ne font de différence entre une mitre abbatiale et une mitre épiscopale. En tout cas, on peut voir dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*[5] une mitre épiscopale du milieu du XVe siècle et dans Quicherat[6] une autre de 1498, tout à fait semblables à celle qui nous intéresse.

Cette statue coloriée mesure seulement 1m15 de hauteur. C'est dire qu'elle n'est pas plus que celle du soldat Urie à l'échelle des statues d'apôtres (mesurant 2 mètres) qui l'entouraient au Portail royal. M. Mâle, qui a observé ailleurs cette particularité[7], prétend que l'artiste entendait traduire par là un sentiment d'humilité, qui s'expliquerait également fort bien sur notre portail.

Le corps est debout et légèrement penché en avant. Autant qu'on en peut juger aujourd'hui, le bras droit s'appuyait sur une crosse. Pour ne laisser aucun doute sur la personnalité de cet archevêque, le statuaire est allé jusqu'à joindre l'anachronisme à l'allégorie, en étalant la blessure que Thomas Becket ne reçut que longtemps après la procession de 1156.

On doit se demander comment il se fait que Lopès n'ait point signalé cette particularité. Par suite sans doute de cette incapacité à bien voir les choses dont il a donné une autre preuve à propos des personnages de la galerie supérieure[8]. Son œil était inapte à absorber

1. Lettre de M. Camille de Mensignac, conservateur du Musée, 25 fév. 1913.
2. Le *Traité d'iconographie chrétienne* de Mgr Barbier de Montault (II, *passim*) signale cinq bienheureux ou saints qui, ayant été assassinés ou martyrisés, sont représentés d'ordinaire avec leurs entrailles pendantes. Ce sont : Frédéric, évêque d'Utrecht; Mammès de Césarée, Sérapion, Thiémon et Tryphème. Aucun de ces cinq noms n'intéresse directement l'histoire du Bordelais. — Ni Abbon (de Fleury-sur-Loire) ni Thomas Becket ne sont signalés au même titre.
3. *Dictionn. d'archéologie sacrée*, au mot.
4. *Hist. du costume en France*, 2e édit., 1877, p. 319.
5. Tome XVI (1886), pl. X et p. 176.
6. *Ouv. cité*, p. 320.
7. *L'Art religieux du* XIIIe *siècle*, p. 388.
8. Voir ci-dessus, p. 83, note 3. Il est possible d'ailleurs que cette statue, dressée sur une colonne, à deux mètres au-dessus du sol, fût couverte de poussière, ce qui rendait les détails moins visibles.

les réalités de ce genre, et la plupart de ses contemporains étaient dans le même cas.

Je n'ose me prononcer de mon chef sur la date de cette statue; je constate seulement qu'elle n'a rien de gothique. M. A. Brutails l'attribue au XVIe siècle; M. P. Courteault partage cet avis.

En me fondant sur cette attribution, je suis conduit à supposer que le clergé bordelais n'osa compléter le scénario imaginé à la fin du XIIIe siècle, aussi longtemps que les Anglais demeurèrent maîtres de Bordeaux. Le souvenir de Thomas Becket avait été rappelé au monde catholique par le pape Grégoire XI lorsque, peu après 1370, il fit faire un abrégé de la première vie du saint, composée par Jean de Salisbury au lendemain du meurtre [1].

Aucun document ne nous apprend à quelle date précise la statue de Thomas Becket fut placée là où l'a vue Lopès au milieu du XVIIe siècle. Pour nous il y a grande apparence que ce fut sur l'ordre de l'archevêque Charles de Grammont qui, entre 1530 et 1540, fit bâtir le magnifique jubé de la cathédrale et réédifier le second contre-fort septentrional de la nef (attenant justement au Portail royal [2]) dans le plus pur style de la Renaissance. En prenant prétexte de la tradition orale (ou peut-être écrite) de son clergé pour remplir le trumeau vacant par la statue de Thomas Becket, l'archevêque de Bordeaux ne faisait que conduire jusqu'à son terme logique le dessein qu'il avait conçu d'achever l'édifice de son église métropolitaine.

Si l'identification que nous proposons est admise, elle ruine celle qui prétend voir dans cette statue une œuvre du XVe siècle, rappelant saint Abbon, abbé du monastère de Fleury-sur-Loire, tué à La Réole (Gironde) en 1004, d'un coup de lance dans le ventre, au cours d'une sédition des moines de cette ville [3]. Il est du reste assez peu vraisemblable que les Bénédictins de La Réole (d'où

1. *Hist. littér. de la France*, XIV, 118 et suiv. C'est sans doute cette vie que vise M. P. Meyer dans un autre tome du même ouvrage, XXXIII, p. 440. — Je soupçonne qu'en ressuscitant aussi inopinément le souvenir du meurtre de Thomas Becket, le pape limousin Grégoire XI voulut faire pièce au gouvernement anglais au lendemain de l'effroyable sac de la cité épiscopale de Limoges par le prince Noir (sept. 1370), dont le retentissement fut si grand dans l'Europe occidentale. Grégoire XI était le propre cousin de l'évêque de Limoges, Jean de Cros, réfugié à Avignon. (Voy. notre étude sur le *Sac de la cité de Limoges et son relèvement...*, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, LVI (1906), p. 194-195.) Par ce rapprochement fortuit entre le sac de Limoges et la *Vie abrégée de Thomas Becket*, nous ne nous éloignons pas de notre sujet autant que pourrait le croire un lecteur bordelais, puisque nous montrons le contre-coup possible d'un événement politique et militaire du XIVe siècle dans l'histoire littéraire, à l'instar des contre-coups que nous avons cru constater dans l'histoire artistique de Bordeaux.

2. Voy. H. Lopès, *L'église... Saint-André*, I, p. 159, et II, p. 341.

3. Voir Aimoin, *Vita sancti Abbonis*, dans les *Hist. de France*, X, 328 et suiv.

viendrait logiquement cette statue) aient jamais songé à ressusciter dans leur cloître ou dans leur église, principalement sous cette forme, la mémoire du crime commis par l'un des leurs.

Appendice III.

Série chronologique des monuments figurés qui concernent l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine, à Bordeaux.

Les documents écrits sur lesquels nous avons construit notre démonstration sont malheureusement fort rares : quelques mentions annalistiques, la confirmation des privilèges de l'abbaye de La Sauve par Henri II en décembre 1156, et diverses concessions ou confirmations de privilèges à l'abbaye de Sainte-Croix par les rois d'Angleterre.

Guère plus nombreux ne sont les monuments figurés, à nous connus, qui se rapportent à l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine et de ses deux maris. Leur série chronologique s'établit comme suit :

Trois figurines à la cathédrale Saint-André, premier tiers du XIIIe siècle (p. 96, note 1);

Quatre chapiteaux à l'église Sainte-Croix, milieu du XIIIe siècle (p. 86);

Quatre figurines en l'église de la commanderie de Villemartin, milieu du XIIIe siècle (p. 86, note 2);

Le groupe processionnaire du Portail royal, vers 1300 (p. 83);

La statue de Urie le Héthien au Portail royal, vers 1300 (p. 87);

Le Cavalier à la dame sur l'église Sainte-Croix, milieu du XIVe siècle (p. 98);

La statue de Thomas Becket au Musée des antiques, vers 1535 (p. 102).

Pour l'interprétation du Cavalier à la dame, qui est en relations étroites avec notre sujet, nous avons dû prendre en considération la statue équestre de Marc-Aurèle dite de Constantin, à Rome, et les statues de Constantin qui se voient aux portails de diverses églises dans l'ouest de la France.

Alfred LEROUX.

Bordeaux, mars 1913.

LE BOURREAU DE BORDEAUX

AVANT LA RÉVOLUTION

(Suite.)

Comme on le voit, les manières d'arracher des aveux à un patient étaient assez nombreuses. Mais, l'imagination de nos ancêtres avait trouvé un bien plus grand nombre de façons de punir les criminels; à chaque crime, peut-on dire d'une façon générale, correspondait un supplice différent. Par motif d'économie, on ne condamnait les délinquants qu'à des peines corporelles; aussi les exécutions étaient-elles très nombreuses. Au milieu du XVIe siècle, dans des époques de calme, le nombre des criminels exécutés à Bordeaux peut être évalué en moyenne à deux ou trois par mois [1]. La fonction de bourreau était donc loin d'être une sinécure.

Avec juste raison, la législation criminelle de l'ancien régime considérait que l'exemple est un excellent remède contre l'envahissement de la criminalité. Quand les juges prononçaient une condamnation, c'était, d'après leur propre expression, à titre de « punition exemplaire ». De là, la publicité donnée à l'exécution du coupable, les nombreuses manières de l'humilier avant le châtiment final, et les tortures destinées à lui arracher des cris de douleur et des supplications. On enlevait ainsi presque à coup sûr au condamné la triste auréole que donne aux pires criminels le fait d'avoir su bien mourir. Lorsque la victime avait rendu le dernier soupir, sa dépouille mortelle appartenait encore à la justice, qui, nous le verrons, en disposait de diverses manières dans le but de frapper l'imagination des spectateurs.

Alors comme de nos jours, une grande affluence de peuple se précipitait pour assister aux exécutions. Tant pour assurer la solennité de ces dernières que pour maintenir l'ordre, l'autorité judiciaire requérait l'intervention de la force publique. « La Court, dit un arrêt du 24 mai 1552, ordonne que les sergens royaulx en la séneschaucée de Guienne, ensemble le capitaine du guet de ceste ville de Bour-

1. V. Arch. de la Gironde, les registres du Parlement des années 1550, 1551, 1552.

deaulx et ses archiers ayans les arnoys qu'ils ont acoustumé porter, et pareillement les sergens du prévost royal dudict Bourdeaulx, assisteront, pour la force et mainforte de la justice, auctorité et décoration d'icelle, aux exécutions qui se feront par auctorité de ladicte Court, à peine chescun d'eulx de cinq cens livres d'amende [1].»

Accompagné des huissiers de la Cour, le greffier en chef du Parlement se rendait sur le lieu du supplice pour lire publiquement la sentence de condamnation et constater par lui-même sa parfaite exécution. Pendant ce temps, les trompettes sonnaient, annonçant à tous que justice se faisait.

Le chevalier du guet et ses soldats avaient encore pour mission d'aller prendre le bourreau à son domicile et de l'y ramener en sûreté, une fois son office rempli [2].

La *mort*, la *fustigation* et le *carcan* étaient les principaux supplices où intervenait l'exécuteur de la haute justice. Ces châtiments étaient presque toujours accompagnés de la *promenade du condamné à travers la ville* et de l'*amende honorable*. L'exécution suivait de près le jugement; en parcourant les registres du Parlement, on rencontre généralement l'ordonnance de paiement des frais d'exécution trois ou quatre jours après la sentence de condamnation. On ne laissait donc au patient guère plus de vingt-quatre ou quarante-huit heures de répit [3].

Au XVIe siècle, les arrêts de La Tournelle commençaient par spécifier que le condamné serait « trayné sur une clye par les cantons et carrefours acoustumez de ceste ville de Bourdeaulx ». Il y a tout lieu de supposer que ces « cantons et carrefours » étaient ceux où se faisaient les proclamations. On en compte quatre, que Léo Drouyn identifie de la manière suivante : 1° *Cantoun deu Mercat*, carrefour du marché. C'était peut-être la place du Marché elle-même ou du moins un des angles de cette place. 2° *Cantoun de Porte-Begueyre*, carrefour du Pas-Saint-Georges, situé à la rencontre des rues du Pas-Saint-Georges, du Loup et du Cerf-Volant. Ce carrefour était donc placé au nord de la Porte-Begueyre. 3° *Cantoun de Porta-Boqueyra*. Il devait se trouver sur les fossés, en dehors de la porte Bouqueyre. 4° *Cantoun de l'Umbreyra*, carrefour de l'Ombrière. C'était peut-être la place de l'Ombrière elle-même ou l'un des angles de cette place.

1. Arch. de la Gironde, B 48.
2. Arch. de la Gironde, C 3460. Arrêt du 2 septembre 1711. — V. également : 29 février 1551, Arch. de la Gironde, B 40; 21 juillet 1551, Arch. de la Gironde, B 45.
3. 18 juillet et 21 juillet 1551, Arch. de la Gironde, B 45.

Il est très probable que même à l'époque où se place Drouyn, l'emplacement des quatre cantons devait très souvent varier. Malheureusement, les registres du Parlement ne donnent sur ce point que fort peu de renseignements. Mentionnons, en 1542, une femme condamnée à être menée par l'exécuteur de la haute justice aux « fontaines de Porte-Boquière et de Trompète », avant d'être mise au carcan [1]. Deux siècles plus tard, un autre arrêt condamne une certaine Peyronne Sarrade à recevoir « vingt-quatre coups de verges sur les épaules à nud, sçavoir : six coups à la place du Palais de l'Ombrière; six coups devant la porte de la maison où pend pour enseigne la Carpe, rue des Ayres; six coups sur ladite place du Grand-Marché; et six coups sur le quai des Salinières [2].

Anciennement, les voitures étaient inconnues à Bordeaux, la voirie laissant complètement à désirer; aussi le condamné était-il « trayné sur une clye ». Plus tard, la claie fut remplacée par un tombereau, que conduisait le bourreau en personne.

Assez fréquemment, le patient portait sur sa tête un écriteau annonçant à tous pour quel crime on le punissait. Citons l'intitulé de quelques-uns de ces écriteaux : « Pour avoyr mys coucher avec elle estant nourrisse dedans le lict ung enfant de troys moys ou environ [3]. » « Chamberière qui a desrobé son maistre [4]. » « Blasphémateur du nom de Dieu et de la Vierge Marie [5]. » « Blasphémateur exécrable du nom de Dieu et impie [6]. » « Parricide exécrable [7]. » Ces écriteaux étaient laissés sur la tête du condamné jusqu'à la fin des supplices qui suivaient la promenade à travers la ville.

Il n'était pas rare non plus de voir le patient porter à son cou l'instrument du crime. Ainsi pour Arnaud Garrigue, condamné le 1er juillet 1551 « à estre baptu et fustigué ayant au coul le poignard duquel il frappa Jehanot Berton, par l'exécuteur de la haulte-justice par les cantons et carrefours acoustumez de ceste ville de Bourdeaulx » [8]. Au poignard était souvent ajouté une corde, comme marque d'infamie, le condamné n'étant pas toujours pendu pour cela [9].

Au XVIIIe siècle, le criminel traverse la ville « sur un tombereau,

1. 18 avril 1542. Arch. de la Gironde, B 23.
2. 22 janvier 1723. Arch. de la Gironde, C 3627.
3. 18 avril 1542. Arch. de la Gironde, B 23.
4. 26 août 1551. Arch. de la Gironde, B 46.
5. 23 septembre 1551. Arch. de la Gironde, B 26.
6. 15 avril 1723. Arch. de la Gironde, C 3626.
7. 19 juin 1724. Arch. de la Gironde, C 3626.
8. Arch. de la Gironde, B 45.
9. 20 août 1551. Arch. de la Gironde, B 46.

la hard au col, la tête et pieds nuds, une torche de cire ardente en main du poids de deux livres, revêtu d'une chemise de toile neuve, ayant au devant et derrière de la tête des écriteaux... »[1]. C'était là l'attirail de l'amende honorable qu'avant l'introduction du tombereau, on ne prenait qu'au lieu même où se faisait cette amende honorable.

Quand la sentence de condamnation entraînait le supplice de la *fustigation*, le patient recevait un certain nombre de coups de verges à chaque « carrefour accoutumé ». Comme nous l'avons vu plus haut, les juges spécifiaient parfois le nombre de coups que devait recevoir le condamné[2]. Mais, dans d'autres cas, ils se contentaient de décider que le patient serait « baptu et fustigué jusques à efusion de sang »[3]. Il n'existait pas de règle uniforme en matière criminelle, et le Parlement pouvait très bien ordonner que le fouet serait donné en tout autre lieu qu'aux quatre cantons de la ville. Un certain « Pierre Sauvaige, arrumeur de vin », pour vol sacrilège d'« une croix d'argent sur l'autel de la chappelle des Chartreux » fut « condemné à estre mené par l'exécuteur de la haulte justice depuis ladicte maison commune jusques à la porte du Chappeau-Rouge, et de là estre fustigué par l'exécuteur de la haulte justice jusques à la chappelle desdictz Chartreulx, et illec fère amende honorable... »[4].

Au Moyen-Age, le mineur de quatorze ans n'était pas mis à mort, sauf en cas de récidive. Il devait courir à travers la ville poursuivi par le « roy des arlotz », qui le frappait à coups de verges de bois refendu. Ce supplice commençait à la Porte-Médoc pour se terminer à la porte de Saint-Julien[5].

Une pénalité semblable était infligée aux adultères. A l'article 170 des Coutumes de Bordeaux, on peut lire l'histoire d'un homme marié, nommé Bosquet, qu'un jurat, accompagné de plusieurs personnes, surprit en flagrant délit d'adultère avec une Anglaise. Malgré tous ses efforts, Bosquet ne put parvenir à se disculper, et les deux complices furent condamnés à courir nus à travers la ville, attachés l'un à l'autre, et les mains liées sur la poitrine[6]. Le gascon

1. 19 juin 1724. Arch. de la Gironde, C 3626.
2. 22 janvier 1723. Arch. de la Gironde, C 3627.
3. 20 août 1551. Arch. de la Gironde, B 46.
4. 15 avril 1578. Arch. de la Gironde, B 307.
5. « Costuma et usatge es, que nulhz home no prengua justicia de mort, si no que aya passat XIV antz; empero hom lo balhera au Rey deuts Arlotz per far corre la villa am bonas glenas fendudas de fust, de porta Medoqua entro que au portau Sent-Julian. » Coutumes de Bordeaux, art. 26.
6. Etablissements de Bordeaux, art. 53. *Livre des Coutumes.*

dans les mots bravant quelque peu l'honnêteté, nous nous abstiendrons de traduire le texte de la Coutume, qui ne manque d'ailleurs ni de saveur ni d'originalité :

Cum diu estre punhit home maridat qui es trobat ab autre molher.

Dimartz après la festa Sancta Lucia, verges, anno Domini M°CC°LXXXIX°, une home qui erat aperat Bosquet fo jutgat que corros la Vila ab una Anglesa, ab laquau, la nuit dabant passada, era estat trobat, et ave molher. E fo ayssi probat que un Jurat de la Comunia de Bordeu et un autre home am lo Jurat, viren per un forat lodeyt Bosquet et la Anglesa, nut et nut, entramps jadens en leyt; et lodeit Jurat regardant continuadament lor per lodeyt forat, los autres que eran vingutz ab lodeit Jurat, ubriren la porta, laquau, quant lodeyt Bosquet, sintens sin nud en leyt, se ba lebar nud deu leyt, et no poguo trobar las bragas; e volen sin recullir en un autre leyt, et no poguo; quar tantost fo pres tot nut ab ladeita Anglesa; et foren pres et menatz nutz à Sent-Elegi, aquera nuyt. E lo medis jorn de dimartz fo jutgat a Sent-Elegi que par la Costuma de Bordales, ed era estat sufficienment proat que lodeit Bosquet era estat trobat en adulteri; et aucuns diden lo contraly.

Les Établissements de Bordeaux portaient la même peine contre les nourrices surprises avec un homme; en outre, les nourrices trouvées enceintes étaient bannies de la ville à perpétuité [1].

Outre la fustigation, le bourreau avait souvent pour mission de torturer les condamnés à chaque canton; une des manières les plus ordinaires consistait à tenailler les membres et les seins avec des tenailles rougies au feu.

Pour des homicides particulièrement affreux, on conduisait les condamnés sur le lieu du crime, pour leur faire subir différents supplices avant de les mettre à mort sur la place publique. Aidée de son amant, une femme du nom d'Antoinette Barrau, avait assassiné son père, Nicolas Fillon. La Cour, par arrêt en date du 18 juillet 1551, condamna les deux complices à avoir la tête tranchée, après avoir été « traynés sur une clye par les quantons et lieux acoustumés de ceste ville de Bourdeaulx en audevant la maison dudict feu Fillon, en laquelle ledict homicide a esté perpétré, et audevant ledict lieu et à chescun desdictz quantons estre tenailhés de tenailhes ardentes » [2]. De même un arrêt du 28 juillet 1723 ordonne qu'avant d'être roué, Jean Chapouille, meurtrier de sa femme, « sera mené et conduit par ledit exécuteur

1. Etablissements de Bordeaux, art. 53. *Livre des Coutumes.*
2. 18 juillet 1551. Arch. de la Gironde, B 45.

devant la porte de la maison où il a commis son crime, où il aura le poing de la main droite coupé par le même exécuteur »[1].

Les matrones pratiquant un métier peu avouable, après avoir traversé la ville sous le fouet de l'exécuteur, subissaient un supplice pittoresque, connu sous le nom de *baignade*. Jean de Gaufreteau donne un amusant récit d'une de ces baignades, encore fréquemment en usage de son temps. « En cette année (1532), » dit la Chronique, « il y avoit à Bourdeaux une femme, vefve d'un sergent royal nommé Joyeux, à cause de quoy elle estoit appellée Joyeuse... Il se trouva qu'elle faisoit le mestier de maquerelle, et fût accusée d'avoir desbauché plusieurs femmes et filles, non seulement du commun, mais aussi de considération e de maison. Pour raison de quoy son procès luy estant faict et parfaict par les jurats, elle fût condemnée à estre fustigée par la ville despuis la maison de Ville jusques au bord de la rivière, qui est où l'on desbarque le foing qui se porte à vendre à Bourdeaux, e là estant, estre mise dans une petite gabarre par le bourreau, e conduite dans une autre pontée, d'environ trente ou quarante thonneaux, esloignée du bord d'environ cinquante tirées d'aviron, e, estant arrivée à bord de ladite grande gabarre, estre montée au haut, e de là mise dans la cage de fer, qui est gardée en la maison de Ville exprès pour cela, laquelle tenoit à un bout de l'antenne traversant le mats, et en cette manière estre plongée par neuf fois dans la rivière, la trompette sonnant, qui est ce qu'on appelle à Bourdeaux : *baigner la maquerelle*, et, après cette action, estre ramenée au port, e de là estre de nouveau fustigée par le bourreau jusques à ladite maison de Ville, e de plus bannie hors de la ville. Laquelle sentence fût confirmée par le Parlement, quelque sollicitation que plusieurs jeunes conseillers fissent sourdement pour elle, lesquels elle avoit obligés. Elle s'en alla au bourg du Carbon-Blanc, entre Lormont et Caverne, tenir hostelerie e boutique, comme elle avoit faict à Bourdeaux[2]. »

La baignade était un supplice essentiellement féminin. Les vieux Établissements de Bordeaux ordonnent que toute femme batailleuse ou médisante sera attachée sous les aisselles et plongée par trois fois dans l'eau[3]. Cette pénalité paraît être tombée peu à peu en désuétude, et au XVIIIe siècle elle était remplacée par le carcan[4].

1. Arch. de la Gironde, C 3626.
2. Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, I, pp. 60 et 61.
3. Etablissements de Bordeaux, art. 29. *Livre des Coutumes*.
4. 22 janvier 1723. Arch. de la Gironde, C 3627.

Le but de la baignade était d'exposer le patient à la risée du peuple; de même pour le *carcan* ou *pilori*. La tête affublée d'un écriteau indiquant son crime, le condamné était attaché à un poteau muni d'un collier de fer, et subissait pendant un certain nombre d'heures les quolibets de la population. Le pilori se trouvait sur la place du Marché; mais quelquefois, au XVIIIe siècle, on exposait les patients sur la place de l'Ombrière, très probablement pour l'exécution des sentences rendues par le Parlement jugeant en premier et dernier ressort. En 1542, une nourrice, dont nous avons parlé plus haut, est condamnée à « estre mise au colier et y demeurer l'espace d'une heure »[1]. Au milieu du XVIe siècle, « pour avoir refusé prendre bonne monnoye en payement de certaine farine par luy vendue à Jehan Guillar, habitant de ceste ville... », Guillaume Fardon reste exposé au pilori du Marché de sept heures du matin à minuit[2]. Citons encore, en 1723, une matrone et un blasphémateur, qui restent, la première de dix heures à midi sur la place du Grand-Marché[3], et le second de huit heures du matin à une heure de l'après-midi sur la place de l'Ombrière[4].

Bien entendu, l'exposition du condamné se faisait parfois ailleurs que sur ces deux places. Laissons encore la parole à Gaufreteau pour nous raconter le supplice d'un bigame : « En cette année (1583), un certain homme, artisan de condition, de la ville de Bourdeaux, ayant été convaincu d'avoir deux femmes espousées, son procés faict et parfaict, il fût condamné d'estre pendu et estranglé, et, avant l'exécution, faire amende honorable devant l'église métropolitaine Sainct-André, et demeurer despuis midy dudict jour de l'exécution, jusques à l'heure d'ycelle, avec une mithre de papier sur la teste et deux quenouilles chargées de filace au costé, au hault du coing de la porte ordinaire pour entrer, de ladicte église, qui regarde la place; ce qui fût confirmé par arrêt et exécuté; et y accourût une si grande affluence de peuple pour voir ce mystère, que la place n'estoit pas capable à le contenir. Mais si cette punition se pratiquoyt aujourd'hui exactement, il n'y auroit pas tant de vagabonds qui à chaque paroisse prennent une femme, ni tant de femmes et filles qui adhérassent aux moindres cajolleries de ces vagabonds soubs prétexte de mariage; tant elles sont friandes au gâteau[5]. »

1. 18 avril 1542. Arch. de la Gironde, B 23.
2. 6 juillet 1551. Arch. de la Gironde, B 45.
3. 22 janvier 1723. Arch. de la Gironde, C 3627.
4. 15 avril 1723. Arch. de la Gironde, C 3626.
5. Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, I, p. 242

La justice de nos pères réprimait sévèrement le blasphème. Ceux qui commettaient un pareil crime, avaient généralement la langue percée avec un fer rouge. En 1494, un individu de Saint-Émilion s'étant rendu coupable d'avoir « blasfemat lo nom de Dieu, en disent : Per lo senc Diu », le procureur de la Jurade de Saint-Émilion demanda que le criminel « sia mes au pan XII jorns, et en outra trauquade la langa ab ung fer caut »[1].

L'anthropométrie n'étant pas encore inventée, les individus condamnés aux galères ainsi que les voleurs étaient *marqués* sur l'épaule avec un fer rouge; on était sûr ainsi de reconnaître les récidivistes. Le criminel *flétri* de la sorte était marqué soit d'une fleur-de-lis, soit des lettres V., W., G. A. L., etc.[2].

Une punition dont nous avons déjà parlé incidemment, et qui était très fréquemment appliquée, consistait à faire faire au condamné *amende honorable* de son crime. Quand aucun supplice n'accompagnait l'amende honorable, elle se faisait au parquet de la Cour; dans ce cas, le bourreau n'intervenait pas. Le 22 août 1551, le Parlement de Bordeaux condamnait un officier hérétique, Gabriel de Bussy, « à faire amende honorable au parquet de l'audience de ladicte Court, et illec en chemise, teste et piedz nudz, et, ayant en ses mains une torche ardant, demander pardon à Dieu, à la Vierge Marie au Roy et à Justice, et dire que follement et témérairement estant ledict de Bussy yvre, il a dit et proféré les parolles mentionnées audict procès; et qu'il croit fermement que la Vierge Marie est mère de Dieu, et que Dieu est filz de la Vierge Marie; et qu'il est utile et proffictable prier et invoquer Notre-Dame, et autres sainctz et sainctes de Paradis; et le bannist à perpétuité du royaulme... »[3].

Si l'amende honorable était précédée d'une fustigation, sans être suivie de mort, le maître des hautes œuvres conduisait ordinairement le condamné sur le lieu du crime pour lui faire demander pardon. Ainsi, pour Nicholet Amelin, qui, « la corde et ung poignard au coul », demande « pardon à Dieu, au Roy et à Justice au lieu où les excès, rébellions et résistance à justice ont esté faictz... ». Il est ensuite banni hors du ressort de la Cour[4].

1. Arch. de la Gironde, E suppl. 4405 : Saint-Emilion, 18 avril 1494.— V. également E suppl. 2346 : Bourg-sur-Gironde, 14 novembre 1565.
2. Arch. de la Gironde, B 45 : 15 juillet 1551. — C 4052 : 11 avril 1732. — E suppl. 4251 : 12 septembre 1775. — C 4087 : 1596.
3. Arch. de la Gironde, B 46. — V. également B 46 : 5 août 1551.
4. 20 août 1551 : Arch. de la Gironde, B 46. — Citons encore un voleur sacrilège qui fait amende honorable à la chapelle des Chartreux. Arch. de la Gironde, B 307, 15 avril 1578.

Lorsque l'amende honorable précédait le dernier supplice, elle se faisait presque toujours devant la porte principale de la cathédrale Saint-André. Comme dans l'auditoire du Parlement, le condamné demandait « pardon à Dieu, au Roy et à Justice..., en chemise, teste et piedz nudz et ayant une torche de cire ardant en ses mains »[1]. A la veille de la Révolution, l'amende honorable subsistait encore; l'arrêt du 24 juillet 1789, condamnant le fameux bandit Camalet au supplice de la roue, spécifie que auparavant il sera conduit par l'exécuteur « tête nue et en chemise, la hart au col, dans un tombereau, audevant de la porte principale de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, où étant et à genoux, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, il demandera pardon à Dieu, au Roi et à la Justice... »[2].

L'usage paraît s'être introduit au XVIIIe siècle de couper le poing des parricides et des voleurs sacrilèges devant la porte de l'église où se faisait l'amende honorable; comme nous le verrons un peu plus loin, cette opération se faisait également au lieu même où le condamné subissait le dernier supplice. En 1724, les juges de Michaud Brissaud, assassin de son père, le condamnent, avant d'être roué, à faire amende honorable devant Saint-André, et à « avoir les deux poings coupez sur un piquet qui sera à ces fins dressé par ledit exécuteur »[3]. Vers la même époque, un certain Naturel de Saint-Just, « accusé d'avoir volé dans le tabernacle de l'église de Brizambourg en Saintonge, le soleil, le saint ciboire et un Porte-Dieu, et iceux mis à morceaux, et d'avoir profané les saintes Hosties », a le poing droit coupé dans les mêmes conditions; il est ensuite brûlé vif[4].

*
* *

Le corps sanglant et mutilé, à moitié expirant, le condamné à mort était enfin conduit sur la place de l'Ombrière[5]. C'était là que le bourreau mettait à exécution les sentences capitales rendues par les jurats ou les juges royaux, ainsi que par le Parlement, jugeant

1. 6 octobre 1551. Arch. de la Gironde, B 37.
2. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11.
3. 19 juin 1724. Arch. de la Gironde, C 3626.
4. 11 janvier 1726. Arch. de la Gironde, C 3626.
5. Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 332 : « Umbreyra, place de l'Ombrière, place du Palais... Elle s'étendait à l'est du château de l'Ombrière jusqu'à la Garonne avant la construction des remparts qui bordaient le fleuve, et jusqu'à ces remparts après leur construction. »

soit en premier et dernier ressort, soit sur appel. Dans ce dernier cas, il paraissait souvent trop dispendieux de renvoyer les criminels subir leur châtiment sur le lieu du crime, parfois fort éloigné; ils étaient alors exécutés comme les autres devant le palais royal de l'Ombrière. A la fin du XVIIIe siècle, on délaissa la place de l'Ombrière; les condamnés furent désormais mis à mort sur la place Dauphine[1], que les hécatombes de la Terreur devaient bientôt rendre tristement célèbre.

En cas de trouble ou de désobéissance grave aux injonctions des autorités, celles-ci, pour faire un exemple, faisaient exécuter les délinquants sur le lieu même où le crime avait été commis. Le supplice adopté en pareil cas était généralement la *pendaison*. L'ascension manquée de l'aérostat « Le Bordelais », au mois de mai 1784, avait provoqué une « espèce d'émeute » au Jardin-Public. Espérant « que l'exemple le plus sévère arrêterait pour toujours des troubles aussi dangereux », les jurats condamnèrent deux des mutins à être pendus devant la grille du Jardin à l'endroit où ils avaient été arrêtés. « Un concours immense de peuple » assista à cette exécution[2].

Après la révolte de 1548, le connétable de Montmorency fit exécuter plus de cent cinquante personnes. Celui qui avait sonné le tocsin fut pendu au battant de la cloche[3]. Quelques années plus tard, on pend devant l'Hôtel de Ville un soldat coupable d'avoir donné un soufflet à un jurat[4].

Déjà au XVIe siècle, les ménagères se plaignaient amèrement de leur boucher, l'accusant de frauder sur la qualité et la quantité[5]. Aussi les bouchers étaient-ils durement traités par les pouvoirs publics, qui, pour parvenir à faire respecter leurs arrêtés, trop souvent méconnus, finissaient souvent par faire planter une potence devant chaque boucherie, afin d'y pendre « sans autre figure de procès » le marchand désobéissant[6].

Selon l'article 25 des Coutumes de Bordeaux, avant d'être mis

1. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11. Arrêt du Parlement du 24 juillet 1789, portant que le bandit Camalet sera roué sur la place Dauphine.
2. Meaudre de Lapouyade, *Les premiers aéronautes bordelais*, p. 31.
3. Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, I, p. 115.
4. Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, I, p. 161.
5. Pierre Harlé, *Introduction au Registre du Clerc de Ville*, p. XXII et XXIII.
6. Arr. du Parlement du 15 février 1551. La Cour ordonne aux bouchers de tenir leurs boucheries garnies de bonnes chairs « à peine d'estre penduz et estranglez sans autre figure de procès..., et néanlmoings ordonne que potences seront plantées par tout le jour à chescune desdictes boucheries pour exécuter ledict arrest en cas de désobéissance. » Arch. de la Gironde, B 40.

à mort, le criminel devait être présenté au prévôt de l'Ombrière, représentant du Roi, pour voir faire justice : *a beder far la justicia.* Des vestiges de cette prescription se retrouvent encore à la fin du XVIIIe siècle dans un usage assez bizarre[1], que l'auteur de la *Chronique Bourdeloise* fait remonter à la Philippine. Cette ordonnance, rendue par Philippe-le-Bel en 1295, attribuait aux jurats de Bordeaux la justice haute, moyenne et basse, réservant toutefois la souveraineté du roi. « Et de là, écrit Delurbe, est ce jourd'huy observé qu'en reconnoissance de ladite souveraineté, et en mémoire d'un tel bien-fait, jaçoit qu'il n'y ait aucun prévôt de l'Ombrière, et que sa juridiction ancienne soit exercée par le sénéchal, que toutefois lorsqu'il est question d'une sentence de mort, donnée par lesdits maire et jurats, ores qu'elle soit confirmée par la Cour de Parlement, il n'est loisible de l'exécuter, que par préalable le condamné ne soit mené sur une charrette audevant le Palais Royal de l'Ombrière, siège du Parlement, et il ait été crié par un sergent à haute voix et par trois fois, *Prévôt de l'Ombrière.* Et ce fait, sans attendre autre réponse, ladite sentence est mise à exécution. »

Le condamné gravit l'échafaud. S'il a attenté à la vie du prochain, on lui coupe le poing droit[2]; si sa langue a blasphémé le nom de Dieu ou celui de la Vierge, le bourreau la lui arrache, et la brûle sous ses yeux[3]. Puis l'exécuteur se dispose à achever la malheureuse victime.

Ici encore la législation de l'ancien régime fait preuve du plus fécond esprit d'invention. Le condamné pouvait être pendu, brûlé, bouilli, roué, décapité, etc... Liberté entière était laissée aux juges de condamner les criminels à telle peine qu'ils voulaient. C'est là un fait certain pour les deux ou trois derniers siècles de l'ancien régime. Il est très probable que les magistrats du Moyen-Age n'étaient pas liés non plus d'une façon absolue par les articles des Coutumes concernant les matières criminelles. Les tribunaux avaient cependant une jurisprudence assez constante et à un crime donné était généralement réservé un genre de mort particulier.

Au XIIIe siècle, les Coutumes de Bordeaux nous montrent encore en usage des supplices barbares, souvenir des temps mérovingiens.

Tout meurtrier doit être *enterré vivant* sous le cadavre de sa victime; si sa victime est déjà enterrée, il est *pendu* (art. 21).

1. *Coutumes du ressort du Parlement de Guyenne*, par deux avocats (les frères Lamothe), Bordeaux, 1768; avant-propos, p. XXI.
2. 18 juillet 1551. Arch. de la Gironde, B 45.
3. 23 septembre 1551. Arch. de la Gironde, B 36.

Tout mendiant ou vagabond qui aveugle ou estropie un enfant volé est *pendu et traîné à la queue d'un cheval* (art. 43).

Toute personne qui en tue une autre au moyen de sortilèges ou de poisons est *brûlée* avec les instruments du crime (art. 49).

A la seconde récidive, le voleur est *pendu ;* le voleur nocturne et le voleur domestique sont pendus à la première fois (art. 17 et 24).

Et, ajoute la Coutume, tout domestique qui enlève la fille de son maître ou toute autre femme de la maison, doit perdre honteusement la tête : « *diu perdre lo cap* cum traydor, sens nulha merce » (art. 24).

Cette échelle des peines se modifia légèrement dans les siècles suivants. Au XVIe siècle, les condamnés ne sont plus ni enterrés vivants, ni traînés à la queue d'un cheval. La *pendaison* est toujours en usage contre les voleurs, les faux témoins, etc... On sait que la pendaison brusque détermine la mort immédiate du patient; c'est donc là un supplice fort humain. Il est très probable que cette manière de pendre était la plus en usage, les sentences de condamnation portant le plus souvent que le condamné sera « pendu et estranglé »[1].

Les faux monnayeurs sont *bouillis.* Un arrêt du 16 mai 1550 condamne un certain Nicolas Paleu, accusé du « crime de faulse monnoye..... à estre menné audevant le palais royal de l'Ombrière, et illec estre bouly icellui Paleu, premièrement estranglé, et ce par l'exécuteur de la haulte justice »[2].

Il est inutile de rappeler qu'on *brûlait* les hérétiques. Lorsqu'un hérétique était condamné pour avoir écrit ou lu un livre contraire à la foi, ce livre était également jeté sur le bûcher. Si un grand nombre de sentences rendues contre des hérétiques ordonnent que le patient sera brûlé vif, d'autres, plus douces, portent qu'il sera « premièrement estranglé »[3].

La *décapitation* est très fréquemment employée au XVIe siècle, contre les assassins, les blasphémateurs, etc.[4]... Aucun document ne nous permet de dire si, dans notre ville, le bourreau se servait d'un glaive ou d'une hache pour trancher la tête du condamné. Il est très probable que, à Bordeaux comme dans beaucoup d'autres

1. Arch. de la Gironde, 28 septembre 1549, B 28; 9 décembre 1550, B 32; 15 mai 1551, B 41.
2. Arch. de la Gironde, B 29.
3. 6 octobre 1551, Arch. de la Gironde, B 37. — 10 mai 1552 et 23 juin 1554; *Arch. hist. de la Gironde*, XLV, p. 272 et 342.
4. Arch. de la Gironde, 28 septembre 1549, B 28; 2 décembre 1550, B 32; 23 septembre 1551, B 36; 19 novembre 1551, B 38; 18 juillet 1551, B 45; 31 mai 1552, B 48.

villes de France, le glaive était en usage. Nous n'avons également rencontré aucune trace du privilège communément attribué aux nobles de ne périr que par la décapitation. Un pareil privilège n'a jamais existé, et les nobles assassins étaient roués tout comme les vilains[1]. En parcourant l'histoire de France, on constate simplement que pour la plupart des crimes politiques commis par des grands seigneurs, les rois et les parlements supprimaient toute sorte de torture, et condamnaient les gentilshommes à un genre de mort où le patient conserve toute sa dignité. Tout en punissant sans pitié les coupables, la royauté ménageait ainsi l'orgueil de la noblesse, chez qui le souvenir des droits des citoyens romains en face de la mort pouvait fort bien donner l'idée de revendiquer comme Saint Paul le privilège de ne mourir que par décapitation[2].

Les assassins et même les voleurs sont également « *maillotés et mys sur la roue* ». Ce supplice fut, paraît-il, introduit à Bordeaux par le connétable de Montmorency lors de la révolte de 1548. L'exécuteur brisait avec un maillet ou une barre de fer les membres du patient, qui était ensuite attaché sur une roue, où il expirait peu à peu[3].

Pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime, la législation criminelle perdit peu de chose de sa cruauté. La décapitation tomba peu à peu en désuétude, et les criminels ne périrent plus guère que par la *corde* ou sur la *roue*. Ce dernier supplice fut, pour ainsi dire, le seul employé contre les assassins. En 1789, le terrible bandit Camalet est condamné à « estre rompu vif de six coups de barre de fer, qui lui seront donnés par ledit exécuteur; savoir, un coup sur chaque bras, un coup sur chaque cuisse, et un coup sur chaque jambe. » D'autres fois, le nombre des coups de barre est porté à huit, deux sur chaque bras et deux sur chaque jambe. Et, ajoutent les sentences, le condamné « ensuite sera mis sur une roue qui sera placée près dudit échaffaut, où il restera, ayant la face tournée vers le ciel, jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive »[4].

Au XVIIIe siècle, le *feu* punit encore le vol sacrilège. Un musicien du nom de Naturel de Saint-Just, accusé d'avoir volé divers objets

1. Un arrêt du Parlement du 4 décembre 1761 condamne au supplice de la roue Pierre Cazenove, écuyer, coupable du meurtre d'une dame et de sa servante. Arch. de la Gironde, C 3628.

2. A Rome, la décapitation par la hache était exécutée par les licteurs et n'entraînait aucune infamie. Le condamné était au contraire noté d'infamie s'il avait la tête tranchée par le glaive; le supplice était alors infligé par un soldat.

3. Arch. de la Gironde, 31 octobre 1550, B 31; 6 mai 1552, B 48.

4. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11, 24 juillet 1789. — Arch. de la Gironde, 28 juillet 1723 et 19 juin 1724, C 3626; 13 août 1732, C 3627; 4 décembre 1761, C 3628.

précieux dans l'église de Brizambourg, subit ce supplice sur la place de l'Ombrière, en 1726. L'arrêt ordonne qu'une fois conduit sur la place, « il sera revêtu d'une chemise souffrée, et sera attaché à un poteau qui y sera dressé au milieu d'un bûcher où le feu sera mis par ledit exécuteur, pour y être brûlé vif jusqu'à parfaite consommation, et ses cendres jettées au vent »[1].

Les cendres jettées au vent, c'est là l'épilogue de toute condamnation au supplice du feu. La justice de l'ancien régime s'exerçait en effet même contre la dépouille mortelle des condamnés. Quand un criminel était mort sur la roue, son corps était souvent jeté sur un « bûcher ardent », dressé sur la place de l'exécution, « pour, la consommation du cadavre faite, les cendres être jettées au vent »[2]. Un arrêt de 1761 ordonne que lorsque Pierre Cazenove, écuyer, meurtrier de Mme Dudon, aura rendu le dernier soupir, « son corps mort sera exposé sur la même roue au carrefour le plus voisin de la maison de la dame Dudon, à Baurech, pour y rester jusqu'à sa consommation[3]. » De même, en 1732, pour un brigand de grand chemin, pris hors des remparts, « aux Gahets », dont le corps est « exposé sur une roue sur la demi-lune près les Gahets »[4].

Au XVIe siècle, lorsque la décapitation était couramment employée, le bourreau avait pour mission de brûler le corps et de le mettre en cendres, lorsque le condamné avait commis un crime contre la religion, tel que le blasphème[5]. Le corps des assassins était *mis à quartiers* par l'exécuteur, qui exposait ensuite la tête sur un poteau au lieu où l'homicide avait été commis[6]. Dans le cas de révolte contre l'autorité royale, cette exposition se faisait sur une place publique pour que le peuple entier vît ce qu'il en coûtait de désobéir aux ordres du roi. Ainsi, en 1620, la tête du sieur Darsilemon, gouverneur de Fronsac et de Caumont, est exposée à Libourne, « à la grand tour du horologe du grand port »[7].

On sait que le corps des pendus restait attaché à la potence pendant un temps parfois fort long. L'exposition avait lieu en principe aux fourches patibulaires, marque de la haute justice d'une municipalité ou d'un seigneur[8]. Le haut justicier possédait de grands

1. 11 janvier 1726. Arch. de la Gironde, C 3626.
2. 28 juillet 1723 et 19 juin 1724. Arch. de la Gironde, C 3626.
3. 4 décembre 1761. Arch. de la Gironde, C 3628.
4. 13 août 1732. Arch. de la Gironde, C 3627.
5. 23 septembre 1551. Arch. de la Gironde, B 36.
6. Arch. de la Gironde, 28 septembre 1549, B 28; 18 juillet 1551, B 45; 31 mai 1552, B 48.
7. 22 septembre 1620. Arch. de la Gironde, E suppl. 3968.
8. 14 septembre 1779. Arch. de la Gironde, E suppl. 4247.

privilèges, auxquels il tenait beaucoup, et veillait soigneusement à ce que ses voisins n'empiètent pas sur le territoire de sa justice. De là, l'importance que prend l'exposition du corps du pendu en un lieu ou en un autre. En parcourant les registres de la Jurade de Saint-Émilion, on voit les jurats de cette ville disputer fréquemment avec les vicomtes de Castillon, leurs voisins, sur les limites des deux juridictions. Voici le fait que rapportent les jurats pour repousser les prétentions des officiers de la seigneurie de Castillon : en 1473, un « larron mortrier et brigant de boys », saisi par les habitants de Saint-Émilion, au pont de Cabara, limite des juridictions de Saint-Émilion et Castillon, fut condamné à être pendu et étranglé ; son corps fut ensuite « mys à une perche ou travercier posé et tenant à deux arbres, l'un situé en la terre de Castillon et l'autre en la terre et balègue de St-Melion, sur la division desdictes terres et seigneuries, où il y a ou souloit avoir ung pont de pierre »[1].

Si un criminel était mort ou en fuite, la justice ne désarmait pas pour cela. On jugeait parfois des cadavres à qui on lisait la sentence de condamnation, comme s'ils avaient pu l'entendre. Le 1er mai 1579, les bourgeois de Libourne ayant fait une sortie contre une bande de huguenots, tuèrent le chef de cette bande, nommé Labatu. Le corps, porté en ville sur quatre hallebardes, fut « comme criminel de léze-majesté, emprisonné et baillé en guarde au geollier », puis le lendemain condamné « à estre trenché la teste et mis en quartiers »[2].

La justice de nos pères ne perdait jamais ses droits, et un accusé en fuite était jugé quand même. S'il était reconnu coupable, l'exécution avait lieu *par figure*. Ce n'était pas là une vengeance illusoire, l'exécution par figure entraînant le plus généralement l'infamie, la dégradation de noblesse et, ce qui importait le plus au roi, confiscation des biens du condamné. Au XVIe siècle, époque de troubles, bien des criminels trouvaient moyen d'échapper à la justice; aussi les exécutions par figure étaient-elles nombreuses. Citons, entre autres, une exécution de ce genre qui eut lieu devant la Maison de Ville. « Pour le meurtre de la personne du sieur Dammartin », les capitaines Blanchart, Maumon, Tiercelin, les sieurs de Laage de Chyrac, de Jussas, de la Soudière, de Châteauneuf, de Chantezac, et plusieurs autres furent « exécutés en figure et maillotés... par arrest de la Chambre de la Justice ordonné par le Roy »[3].

1. Arch. de la Gironde, E suppl. 4533 (XVIe siècle).
2. Arch. de la Gironde, E suppl. 3968.
3. Registre du Clerc de Ville. *Arch. hist. de la Gironde*, XLVI, p. 139 et 140. — Voir également Arch. de la Gironde, 15 mars 1551, B 41; 14 mai 1552, B 48.

On retrouve, au XVIIIe siècle, des sentences semblables, dont beaucoup étaient rendues contre des duellistes. Les prohibitions royales n'avaient pu faire disparaître le duel des mœurs de la noblesse française. Au début de 1718, un duel terrible eut lieu non loin de Bordeaux entre dix officiers. Quatre des combattants furent tués; les autres, parmi lesquels se trouvait un lieutenant-colonel, le seigneur de Rabar de Labauze, prirent immédiatement la fuite. Poursuivis devant le Parlement, les survivants furent condamnés à mort par contumace et la mémoire des morts fut flétrie. « La Cour, dit l'arrêt, a condamné et condamne lesdits Rabar de Labauze, Fontayne, Lagrace, Moreau, Bouyer et Luxembourg d'être livrez entre les mains de l'exécuteur de la haute-justice pour être pendus et étranglez, jusques à ce que mort s'ensuive; et attendu leur contumace, ordonne que le présent arrêt sera exécuté par effigie à un tableau attaché à une potence qui sera à cet effet plantée à la place publique du palais de l'Ombrière de la présente ville, sur lequel tableau seront inscrits ces mots : *pour s'être battus en duel contre la prohibition des ordonnances, édits et déclarations des rois ;* déclare la mémoire desdits Grandpré, Saint-Abre, Boucher et Benoît éteinte et supprimée à perpétuité, et ledit Rabar de Labauze dégradé de noblesse, infâme roturier, et incapable de tenir jamais aucunes charges; ordonne que ses armes et celles desdits feus Grandpré et Saint-Abre seront noircies et brisées publiquement par ledit exécuteur de la haute-justice[1]. »

Tout ce que touchait la main du bourreau était censé flétri d'une marque ineffaçable. Le noble dont les armoiries avaient été brisées de la main de l'exécuteur devenait roturier. Les livres et les libelles contraires à la religion ou à l'autorité royale étaient brûlés de la main de l'exécuteur. A Bordeaux, les imprimés séditieux étaient « lacérés et brûlés », soit au pied du grand escalier du Palais, soit sur la place de l'Ombrière devant la porte du Palais[2]. En cas d'infraction aux privilèges de la sénéchaussée de Bordeaux sur les vins, le bourreau brûlait publiquement les futailles dont le propriétaire avait violé les règlements établis en cette matière[3].

Jusqu'à la veille de la Révolution, les mariages des protestants

1. 12 avril 1718. Arch. de la Gironde, C 3625.
2. Arch. de la Gironde, C 3627. Arrêt du Parlement du 28 juillet 1731, ordonnant que l'exécuteur brûlera un imprimé intitulé : *Lettre à Monsieur de Combabessouze, conseiller au Parlement de Bordeaux.* — Autre du 12 juillet 1754, rendant la même sentence contre un libelle intitulé : *Observations sur le refus que fait le Châtelet de reconnoître la Chambre Royale.* — V. également, 6 octobre 1551, Arch. de la Gironde, B 37.
3. 27 septembre 1764. C 4327.

furent tenus pour nuls; ceux qui faisaient bénir leur union par un ministre étaient poursuivis avec la dernière sévérité. Les hommes allaient aux galères, les femmes étaient enfermées dans un hôpital; leurs enfants, considérés comme « illégitimes et bâtards », devenaient « incapables de recueillir toutes successions ». Quant aux « extraits et certifficats des prétendues bénédictions nuptiales à eux imparties par les soi-disant ministres », l'exécuteur de la haute justice les brûlait en leur présence sur la place du Palais de l'Ombrière[1].

(A suivre.) PIERRE HARLÉ.

1. 17 décembre 1749. Arch. de la Gironde, C_3627

HISTOIRE DES RAPPORTS

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

AVEC

LES INTENDANTS, LE PARLEMENT ET LES JURATS

DE 1705 A 1791

(Suite et fin.)

IV

Tels sont les rapports de la Chambre et des autorités entre 1771 et 1787. Pour qui compulse les archives de l'époque, ils se perdent dans la confusion d'événements qui les dépassent. Notre sujet comportait leur mise en lumière; pour ne point faire tort à la vérité historique, il importe maintenant de les mêler de nouveau à l'ensemble. Il faut voir que loin d'avoir aidé la Chambre à remplir ses destinées, ces rapports vinrent à la traverse de son histoire.

L'esprit des directeurs, leurs aspirations, leur activité se manifestent essentiellement dans les assemblées générales, où le commerce est tout. C'est une gêne d'avoir à se justifier auprès de l'Intendant, de n'en avoir point réuni à son insu [1]; c'est une gêne encore d'être tenu, d'après l'arrêt de 1756, de demander aux jurats le jour et l'heure où l'assemblée pourra se faire [2]; c'est une gêne enfin d'être soumis au bon plaisir des parlementaires, dont il faut obtenir l'autorisation, d'être obligé d'aller en son château de Virelade chercher le Premier Président [3] : « formalité rebutante » [4], dit la Chambre qui a conscience de se devoir de plus en plus aux seuls négociants. Elle combattit à leur tête dans trois questions très importantes : celle des armements, celle du commerce des neutres, celle enfin de la Compagnie des Indes.

1. C 4265, 24 septembre 1782.
2. C 4258, 26 novembre 1784.
3. *Id.*, 25 novembre 1784.
4. C 4265, 8 août 1778.

L'intérêt va croissant de l'une à l'autre, mais nous ne pourrons que les effleurer, parce que les Intendants, les jurats, les Parlements s'y font oublier de plus en plus.

En 1778, au début de la guerre d'Amérique, Sartine voulant connaître les dispositions du commerce, la Chambre réunit plusieurs assemblées; pour la première, quatre jours se perdent à remplir les formalités [1]; deux avis ont été proposés, par Letellier et par Boyer-Fonfrède, de nouvelles réunions sont nécessaires pour qu'on puisse se décider. Quelques mois plus tard, pour demander au gouvernement des convois au lieu des croisières, on s'assemble encore. Un mémoire important est communiqué à la Chambre : il s'agit de construire un navire pour défendre l'entrée de la rivière, et la Chambre est persuadée avec raison que le commerce, appelé à souscrire, doit l'être à se prononcer sur le principe et l'objet même de la souscription [2]. Le commerce s'y montre hostile [3], le ministre écrit encore [4]; il faut que le Commerce se prononce à nouveau, mais les jurats n'ont pas d'ordre cette fois pour autoriser l'assemblée; le 14 seulement du prochain mois, ils pourront consulter le Parlement qui aura repris ses séances et l'on n'est encore qu'au 20 novembre. Le ministre doit se résigner à faire prendre lui-même des mesures provisoires [5].

Une autre fois, le gouvernement veut traiter les deux questions du commerce aux colonies et de la traite des noirs; il avise la Chambre; sur l'avis de l'Intendant, elle réunit une assemblée en vue de désigner le négociant le plus compétent en la matière, il sera chargé d'étudier la question; ainsi est fait [6]. L'année d'après, les Iles du Vent et Sous-le-Vent sont dans la détresse, leur ravitaillement s'impose, le ministre menace d'ouvrir leurs ports aux étrangers [7]; la nécessité devient pressante; les autorités semblent vouloir faire porter à la Chambre la responsabilité du tort causé, celle-ci s'efface devant le commerce et ses paroles sont significatives : « *Nous ne pouvons que le faire parler, et non le faire agir* [8]. » Pour l'époque où nous sommes, elle entend à merveille le régime représentatif. Le ministre veut maintenant témoigner au commerce la confiance de Sa Majesté; les négociants sont convoqués, encore

1. C 4258, 7 juillet 1778; 11 juillet 1778.
2. C 4258, 12 octobre 1778.
3. *Id.*, 13 novembre 1778.
4. *Id.*, 20 novembre 1778.
5. C 107, 13 mars 1779.
6. C 4257, 18 novembre 1775.
7. *Id.*, 29 août 1776.
8. C 4265, 8 août 1778.

quatre jours de formalités vaines[1], l'assemblée réunie applaudit à la lecture de la lettre adressée par Sartine. Mais on apprend que, nécessité faisant loi, les ports des colonies s'ouvrent aux étrangers[2], on passe ainsi dans l'inquiétude tout le temps que dure la guerre.

Elle est finie et voilà que, le 30 août 1784, paraît un arrêt admettant les étrangers aux colonies[3]; il faut une assemblée, et le Parlement est en vacances : il a défendu de se réunir à ce moment[4]. — La Chambre n'a pas de vacances; on va au château du Premier Président, quatre jours se passent en démarches, les négociants sont tellement impressionnés qu'ils ont peine à exprimer nettement leur avis[5]. Il faut une nouvelle assemblée, de nouvelles députations, quatre jours et davantage, car le Parlement se prononce contre l'envoi de députés à Paris[6] : « La démarche d'une députation... pouvait être en quelque sorte isolée par la privation du secours des autres ports et des grands corps de l'État. Il fallait ne pas se dissimuler que la voye de la députation était une voie extrême, on devait la tenir en réserve[7]. » Soucieux de prendre la tête, c'est lui « grand Corps de l'État » qui veut jouer le rôle, rôle d'emprunt que, malgré son beau zèle, il ne peut jouer que fort mal. Il forme un bureau[8], fait appeler quatre commissaires du Commerce dont deux directeurs, les interroge à peine[9], adresse une lettre au roi[10], et laisse languir l'affaire.

Castries, successeur de Sartine, satisfait pour sa part des mesures prises aux colonies contre le commerce interlope, disait, en 1786, avoir lieu de penser « que l'exécution précise de l'arrêt d'août 1784 rendrait la confiance aux négociants »[11] et le commerce dut en passer par là.

Sur ces entrefaites s'ouvrait la question du commerce des Indes; la Compagnie était rétablie[12]. La Chambre osa cette fois ne compter que sur elle; le concours du Parlement fut limité, semble-t-il, à l'envoi de quelques barriques d'excellent vin qu'offrit le président Pichard au bon abbé Morellet, défenseur du commerce[13].

1. C 4258, 3, 9 septembre 1778.
2. *Id.*, 18 septembre 1778.
3. *Id.*, 25 novembre 1784.
4. *Id.*, 26 novembre 1784.
5. *Id.*, 29 novembre 1784.
6. C 4258, 4 décembre 1784.
7. *Id.*, 8 décembre 1784.
8. *Id.*, 10 janvier 1785.
9. *Id.*, 13 janvier 1785.
10. *Id.*, 3 mars 1785.
11. C 4258, 16 mars 1786.
12. *Id.*, 16 juin 1785.
13. Labraque-Bordenave, *op. cit.*, p. 367.

La Chambre sut amener la suppression de la Compagnie par l'entremise de ses propres députés, qu'aidèrent ensuite ceux qu'élut tout le commerce, et plus tard ceux qui représentèrent le peuple à l'Assemblée nationale.

Quand se termine cette période, on constate une fois de plus que la Chambre a su adapter sa politique aux circonstances. Il y a beau temps que les grandes questions ne reçoivent plus de la Jurade leur solution; le temps n'est même plus où l'Intendant la dictait, où le Parlement prétendait la faire aboutir. Les questions, maintenant, sont résolues dans les *assemblées*, la voix est au peuple et les Chambres vont à lui. Cependant il y a encore des barrières qui les séparent; la Chambre se ressent d'avoir été une oligarchie; des préjugés lui restent, les abus n'ont pas complètement disparu, son administration surannée réclame une réforme pour qu'elle puisse se faire reconnaître du peuple libre et souverain.

CHAPITRE VII

1787-1791

La Chambre de commerce a travers les réformes et les révolutions

Cette dernière période est de celles où l'histoire *se resserre*, où les événements se précipitent. A ce signe, nous reconnaissons la période révolutionnaire; elle commence pour la Chambre dès 1787.

Au cours du chapitre précédent, nous constations que les rapports des directeurs avec les autorités tendaient à perdre de leur importance; maintenant des circonstances imprévues semblent venir troubler le cours des choses; c'est une réforme de la Chambre, qui marque à la fois une réaction et un progrès; un Intendant en est l'auteur; elle n'a pas de suite, parce qu'il s'absente avant de la faire aboutir. C'est ensuite une disette qui menace; en l'absence de l'intendant, l'autorité la plus qualifiée, le Parlement est amené à prendre, à sa place, les mesures nécessaires. Enfin la Révolution française est imminente; l'Hôtel de Ville redevient le cœur de la cité; la convocation des Cent Trente ranime l'intérêt autour des jurats. Où en est la Chambre à ce moment? Elle continue son chemin parmi ces événements, simples épisodes de son histoire.

I

Le Camus de Néville, le dernier Intendant de Bordeaux, vient, le 6 septembre 1787[1], à la Chambre de Commerce; la séance promet d'être importante. Le nouveau venu est de ces hommes qui se multiplient, parce qu'ils croient avoir leur mot à dire en toutes choses; qui ont des principes, qui veulent les appliquer et les faire adopter par d'autres, si possible, qui croient porter la lumière partout, et n'allument que des feux de paille.

Il est d'abord question de M. Grignet et de ses comptes. M. Grignet, chargé de la recette d'un double droit, a commencé sa gestion le 7 septembre 1782, l'a continuée jusqu'au 30 mars 1787; il vient de remettre, ensemble, cinq comptes à Néville, un pour chaque année. Celui-ci sait un arrêt du Conseil prescrivant la remise annuelle du compte à la Chambre présidée par l'Intendant; jusqu'à ce jour aucune remise ne s'est faite dans ces conditions; l'Intendant n'y assistait pas; des commissaires seront donc chargés, dit Néville, de la vérification; — mais les comptes ont été successivement vérifiés, répond la Chambre; — n'importe, le nouvel Intendant « tenait scrupuleusement aux formes ». Voilà un premier trait de son caractère, et la réforme de la Chambre va d'abord s'opérer dans ce sens : retour à l'observation des formalités. On passe à la question des gages; Néville trouve que la somme de 4.086 livres est bien trop modique, « fort au-dessous de la dignité de la Chambre, qu'il considérait comme *la première du royaume* »; il montre ainsi le cas qu'il en fait; il ne veut pas comme Boutin amoindrir le rôle et le prestige des directeurs[2].

Les séances se suivent[3] et se ressemblent; mais la réforme se fait.

L'Intendant demande communication du procès-verbal des élections du 1er mai 1787[4].

Pour cette fois, sur les instances de ses membres, la Chambre avait consigné par écrit le compte rendu détaillé de la séance d'élection; elle en valait la peine.

Avant le scrutin, le juge, qui était alors Jean Mercié, présenta des observations: les protestants étaient éligibles, et la Chambre

1. C 4258. Notons en passant que ce jour-là seulement fut décernée à Néville la bourse de jetons qu'on aurait dû lui offrir le 12 janvier 1786, à la première séance qu'il vint présider.
2. C 4258, 6 septembre 1787.
3. *Id.*, 13 septembre 1787.
4. *Id.*, 20 septembre 1787.

avait eu le tort de se priver de leur concours jusqu'alors. Un directeur répliqua : après les paroles du juge, le vote ne vouvait plus être libre; il fallait mettre aux voix l'admissibilité des protestants. Cet avis fut combattu et ne put prévaloir.

On vote, en mettant les bulletins dans un chapeau; le juge, les consuls, les deux scrutateurs élus, le secrétaire restent seuls à prendre connaissance des suffrages.

Mercié a 16 voix; Loriague, 20; P. Nairac, le candidat protestant, 10; Testard de Grosval, 9. Un protestant était donc élu. Mais l'on représenta qu'une voix s'étant égarée sur un juif, M. Gradis, le scrutin était vicié. C'était à recommencer.

Nairac gagna une voix, mais Testard en gagnait deux; il fut élu [1].

L'Intendant avait raison de suspecter la régularité de cette élection : « Il était à craindre que, par la suite des temps, on ne tirât des faits qui y sont contenus des inductions également contraires aux véritables intérêts des négociants de Bordeaux et à l'arrêt du Conseil du 26 mai 1705 [2]. » Une réforme s'imposait; elle se fit suivant l'esprit du temps. Le Camus de Néville ne semble plus être ici un Intendant d'ancien régime. Il ne voulut pas imposer la réforme, mais seulement la provoquer; des directeurs eurent mission de la préparer; on s'entendit sur les propositions à faire au commerce, et l'assemblée générale décida [3]. Quatre modifications furent adoptées :

1° Adjonction de deux directeurs « externes », c'est-à-dire n'ayant jamais encore siégé à la Chambre, comme directeurs, juges ou consuls, élus chaque année pour deux ans.

2° Maintien des quatre *anciens* dans l'exercice de leur charge pendant quatre ans au lieu de deux; chaque année on élirait donc un ancien et deux externes.

3° Réunion de quatre assemblées générales des anciens directeurs à savoir : le premier jeudi de l'année, le premier jeudi après Pâques, le premier jeudi après Pentecôte et le dernier du mois d'août; le but était, d'après l'Intendant lui-même, de mettre en rapports la Chambre et le commerce et de porter les faits les plus importants à la connaissance du public [4].

4° Attribution à la Chambre de l'entretien du phare de Cordouan et des droits correspondants.

Un directeur ayant proposé d'admettre aux séances, comme asses-

1. C 4258, 1er mai 1787.
2. C 4258, 20 septembre 1787.
3. *Id.*, 25 septembre 1787.
4. C 4258, 24 septembre 1787.

seurs, six jeunes gens qui se mettraient ainsi au courant du négoce, cette question ne fut pas portée à la connaissance de l'assemblée, en tant que relevant du « régime intérieur » de la Chambre de commerce.

La signification de la réforme est à chercher dans l'administration du nouvel Intendant; il fit nommer des commissaires pour veiller à la rédaction des procès-verbaux; ils seraient chargés en même temps d'entretenir avec lui une correspondance active; la Chambre ne donnerait plus de fêtes éclatantes, ne ferait plus de cadeaux, elle s'en tiendrait à une politique d'économies[1].

Je ne dis pas qu'ainsi fut fait, car, dès le 29 décembre, on envoyait du vin à l'abbé Morellet[2], mais telle fut la décision prise. Sur ces entrefaites l'Intendant s'absenta et ne revint plus; sa présence était nécessaire pour procéder à l'arrêté des comptes de M. Grignet[3]. On l'y rendit attentif; il répondit qu'il ne perdait point « cet objet de vue » — on fit sans lui[4]. La dernière lettre de Néville est du 24 mai 1790[5]. Entre temps, de nouvelles élections s'étaient faites, et Nairac, quoique protestant, avait été élu.

Si la réforme avait été plus complètement appliquée, sa portée eût été grande; replacée sous la tutelle d'un Intendant, observateur scrupuleux des règles, la Chambre semblait reportée aux temps de Boutin, peut-être même de Boucher; elle semblait abdiquer, elle passait en sous-ordre. D'autre part, elle ne se mettait point à la remorque d'un attardé.

Le Camus de Néville appartient à la génération glorieuse des Constituants; quand il flétrit les *vils* présents des directeurs, il n'y a pas de doute, il est dans le ton : « De tous les homages, le moins flateur était celui de ces sortes de fêtes qui n'exprimaient qu'un mouvement aussi passager qu'elles. Il en était un bien autrement honorable, et pour celui qui en était l'objet et pour ceux qui le rendoient et qui était bien mieux fait pour être aprécié par les hommes dont l'âme est grande, noble et élevée; un témoignage glorieux des bienfaits dont le commerce leur serait redevable, consigné dans les registres de la Chambre, et dont il leur serait offert une expédition, était d'un prix d'autant supérieur aux fêtes les plus brillantes que la perpétuité

1. C 4258, 26 septembre 1787.
2. C 4259, 29 décembre 1787.
3. *Id.*, 17 janvier 1788.
4. *Id.*, 21 février 1788.
5. *Id.*, 2 juin 1790.

de cet hommage est un aiguillon toujours stimulant pour exciter la postérité du bienfaiteur honoré à en mériter un semblable[1]. »

Comme son langage était nouveau, ses idées étaient nouvelles, il voulut mettre en rapports le plus possible le représentant, c'est-à-dire la Chambre, et le commerce, le représenté. Les directeurs nouveaux, protestants, naturalisés ou autres, allaient rendre la vie à cette Chambre de commerce un peu vieillie avec les familles qui l'avaient dominée trop longtemps. Elle pouvait aller au peuple sans crainte d'être désavouée.

L'Intendant n'étant pas resté, la réforme ne s'étant qu'à moitié faite, ces événements ne sont qu'un épisode sur lequel il faut passer.

Un autre épisode et qui n'eut pas plus de portée, ce fut la disette. L'Intendant n'était pas là; le commerce prit dans une assemblée générale des mesures intéressantes; on trouverait dans une souscription publique le moyen de consentir un crédit de six mois sans intérêt à toutes les communautés; les directeurs de la Chambre s'inscrivirent en tête des souscripteurs[2]. Mais il fallait que le Parlement dît son mot[3], d'autant plus que l'absence de Néville non seulement l'y autorisait, mais encore lui en faisait un devoir véritable. Il travailla de concert avec la Chambre à faire accorder des primes aux négociants importateurs de blé, non seulement des États-Unis, mais de France, de Hollande, des pays du nord[4] et de tous les ports étrangers[5].

Le Parlement promulgua un arrêt sur l'approvisionnement des marchés[6]; il prit des mesures contre la sortie des farines[7], tout en accordant des permissions particulières[8]; les navires chargés de blé furent retenus quand ils étaient déjà au bas de la rivière[9]; les circonstances changèrent; alors le Parlement fut d'avis de révoquer l'arrêt de prohibition, il invita des directeurs à assister à sa délibération; il paraîtrait, d'après les registres de la Chambre, que les commerçants furent d'avis de maintenir la prohibition[10]; une lettre adressée par les directeurs aux députés de l'Assemblée nationale,

1. C 4259, 26 septembre 1787.
2. Labraque-Bordenave, *op. cit.*, p. 376.
3. C 4259, 11 décembre 1788.
4. *Id.*, 8 janvier 1789.
5. *Id.*, 22 janvier 1789.
6. *Journal de Guienne*, n° 123, 3 mai 1789.
7. C 4266, 20 juin 1789.
8. *Id.*, *Id.*
9. C 4266, 27 juin 1789.
10. C 4259, 30 juillet 1789.

témoigne de dispositions contraires quelque trois mois après et dénonce l'attitude suspecte du Parlement. Le 10 novembre 1789, les directeurs écrivaient : « Un décret apporté la nuit du samedi au dimanche a défendu au Parlement de faire sa rentrée. Au moyen de quoi, le Comerce est *rassuré*, car on avait murmuré que l'intention du Parlement était d'empêcher l'exportation des farines au lieu qu'elles continueront de sortir à raison d'un baril par tonneau [1]. »

On voit que le Parlement rentrant en scène fait une fausse entrée. Il est vrai que la Chambre et tout le commerce ont besoin de lui. L'interruption de la justice est un malheur pour eux. Mais qu'y faire? Quand les magistrats sont en exil, les directeurs se retournent vers l'Assemblée extraordinaire des Cent Trente, qu'après bien des démarches [2] ils parviennent à faire réunir (2 décembre 1788) [3].

A ce moment l'intérêt se concentre autour des jurats. La Chambre, désirant faire collaborer tout le commerce aux mémoires qu'elle doit présenter à l'ouverture des États, veut convoquer l'assemblée générale [4]. Le zèle des jurats répond au sien.

« Le corps municipal n'a pu qu'applaudir à un zèle digne de vous, digne de la profession qui vous honore et que vous honorez [5]. »

Ils se sont rendus chez le président Pichard, qui a dit n'avoir aucune réponse à leur faire. Ils reviennent le lendemain; la Cour ne peut pas interrompre le cours des audiences. Une troisième démarche n'a pas plus de résultat [6]. Le bon vouloir des jurats est hors de cause. « Nous désirons pouvoir faire quelque chose qui soit agréable à la portion la plus considérable et la plus intéressante de la cité; qui mérite à tous égards l'attention de l'État, pour consacrer à jamais sa liberté, son bonheur et le degré de considération que ses travaux continuels et utiles ne cessent de mériter [7]. » Il est possible que l'échec des jurats fût l'effet du discrédit qui pesait sur eux; un historien nous fait entendre qu'à ce moment leur obéissance servile au ministère leur faisait tort dans l'opinion [8].

En tout cas, la Chambre fut « douloureusement affectée de ces lenteurs » et reprit en son nom les démarches si mal commencées.

1. C 4266, 10 novembre 1789.
2. C 4259, 17 janvier 1788.
3. O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, 1re partie, t. III, p. 686.
4. C 4259, 13 mars 1788.
5. Letttre de Jurade, 19 novembre 1788.
6. Lettre de Jurade, 20 novembre 1788.
7. *Id.*, 19 novembre 1788.
8. O'Reilly, *op. cit.*, 1re partie, t. III, p. 560.

Une réunion se tenait chez le président Pichard, quand les directeurs vinrent le trouver. La séance fut suspendue, on les admit[1]. Un peu plus tard, le Parlement, toutes chambres réunies, autorisait l'assemblée et donnait l'ordre aux jurats d'être présents.

Les invitations lancées furent très nombreuses; on les fit collectivement par la voie du journal[2]. Les négociants vinrent en foule; la salle ordinaire ne put les contenir tous; on dut délibérer dans la galerie neuve[3].

Les jurats, qui étaient venus en chaperon, manteau et cravate, purent entendre le juge faire appel aux corporations pour aider la Chambre à rédiger des mémoires; en ce moment même elle espérait pouvoir faire élire aux États Généraux deux députés pour la représenter[4].

L'Intendant, la Jurade, le Parlement ne comptaient plus pour elle; Néville était toujours absent, et ses réformes n'avaient pas eu de suite; la disette était finie et le Parlement n'avait plus qu'à disparaître; les élections, qui rendaient la vie à l'Hôtel de Ville[5], allaient la lui ravir d'un coup; les derniers rapports que les autorités viennent d'entretenir avec la Chambre n'ont qu'un intérêt épisodique; leur intervention n'a pas compté, et il est sûr, d'ores et déjà, qu'elle ne comptera plus. Leur fin est proche, et la Chambre durera. C'est qu'elle leur ressemble maintenant aussi peu qu'il est possible; elle n'a plus avec eux aucun point de commun; elle émane du Tiers-État; elle appelle de ses vœux la prochaine *Régénération*.

II

Les récriminations des magistrats ne peuvent la convaincre; ils ont beau dire : « Les États Généraux dévoreront les Parlements, ils dévoreront le Roi, ils se dévoreront eux-mêmes[6]. » Du moment qu'ils veulent porter un coup à la *Révolution naissante*, la Chambre indignée se dresse contre eux : « Le Parlement a beau faire, nous maintiendrons la Révolution et elle s'effectuera[7]. »

Sous une soumission apparente, les directeurs masquent leur hostilité à l'égard de l'Intendant qui veut être leur maître : « Il est

1. C 4259, 20 novembre 1788.
2. C 4259, 24 novembre 1788.
3. *Id.*, 26 novembre 1788.
4. *Id.*, *id.*
5. *Id.*, 2 mars 1789.
6. Communay, *op. cit.* (*Histoire du Parlement*), p. 207.
7. C 4266, 2 mars 1790.

désagréable, disent-ils, pour la Chambre, d'être assujettie à ne pouvoir recevoir les comptes de ce receveur qu'en présence de M. l'Intendant[1]. »

En 1789, l'Intendant est de trop, comme le Parlement, comme les jurats. Malgré son loyalisme sincère, la Chambre pensait peut-être plus à prêter le serment civique au peuple, qu'à jurer fidélité au roi. Mais la preuve en doit être faite par une plus complète analyse. La Chambre a-t-elle eu des *principes* au sens philosophique du mot? Il ne le semble pas; elle en prononce bien le nom[2], mais elle semble ignorer la chose; de tout temps, elle a combattu les privilèges exclusifs[3]; mais la ville de Bordeaux avait de ces privilèges et je ne sache point qu'elle les ait combattus. De toute façon, la notion de principe devait répugner à sa tournure d'esprit; il s'agit des droits de l'homme, et elle demande ingénument de les circonscrire à l'Europe, comme si un principe se limitait[4]. A une époque où l'on fait une révolution, au nom d'une trinité de principes : liberté, égalité, fraternité, elle écrit : « Ce serait aussi, Monsieur, une œuvre très méritoire et très patriotique, que de travailler à la réforme de quelques idées peu saines, malheureusement trop répandues sur la liberté illimitée du commerce dans nos colonies. *Ce mot de liberté, qu'il faudrait définir avec exactitude chaque fois qu'on en fait une application nouvelle*, a égaré sur ce sujet de très bons esprits[5]. » Autant dire que les notions générales *a priori* lui font absolument défaut; elle raisonne, non pas en enchaînant logiquement des principes posés d'avance, mais en tirant les conséquences des faits et en ne faisant valoir ces conséquences que pour ces faits mêmes; l'application de pareils jugements n'est pas indéfinie; la pensée épouse les formes et les contours de la réalité qui la renouvelle à chaque instant. Dans ces paroles de la Chambre qui ouvrent son instruction aux députés : « Il lui (au commerce) faut une liberté entière, il lui faut une protection continuelle de la part de l'Administration, » il est vrai qu'il y a contradiction dans les principes : liberté entière, c'est-à-dire autonomie d'une part, et ingérence du pouvoir, c'est-à-dire assujettissement de l'autre[6]. Mais les faits ne se contredisent plus, les négociants devant en réalité recevoir

1. C 4266, 20 septembre 1788.
2. C 4259, 14 avril 1791.
3. C 4266, 27 juillet 1785.
4. C 4259, 25 novembre 1789.
5. C 4266, 7 décembre 1790.
6. Jullian, *op. cit.*, p. 527.

du pouvoir qui les protège, sous forme d'édits ou d'arrêts du Conseil, cette liberté entière, ce pouvoir d'agir à leur guise, cette omnipotence qu'ils ne peuvent pas se donner tout seuls; c'est bien ainsi que la Chambre l'entend, comme la suite du document le montre; elle pense dans les faits; à ce compte, elle ne se contredit jamais. On a reconnu déjà que cette mentalité vient un peu d'outre Manche; elle caractérise le peuple marchand par excellence ; elle est à l'origine de la philosophie anglaise.

Il ne s'ensuit pas que cette façon de concevoir les choses ait mis la Chambre en retard sur ses contemporains; en utilisant les observations que lui fournit le milieu social, en s'inspirant des seuls intérêts commerciaux bordelais, elle en vient aux conclusions les plus intéressantes. Si elle soutient que les colonies sont faites pour la métropole [1], parce qu'elles doivent l'être, pense-t-elle, pour Bordeaux; si elle combat la franchise des ports [2] parce que c'est là un avantage dont Bordeaux ne jouit pas, elle se prononce contre les accaparements source de « bénéfices exorbitants » [3] pour le vendeur, qui n'aboutissent qu'à exploiter le peuple; contre les jurandes, dont l'établissement « ôte à une infinité de misérables qui circulent journellement sur le port le moyen de subsister » [4]; contre le progrès industriel lui-même, la substitution du travail mécanique à la main-d'œuvre, parce qu' « on pourrait porter atteinte à la subsistance d'un nombre considérable d'hommes qui n'ont pas d'autre emploi que celui de charger ou de décharger les vaisseaux, si l'on admettait tout d'un coup le projet dans sa totalité; il faut leur donner le temps de choisir un nouveau genre d'occupation [5]. »

Cette dernière citation montre le lien étroit qui rattache les idées économiques de la Chambre à ses idées sociales : pas de survivance dans les charges, parce qu'on se prive ainsi de tous les avantages d'un bon choix [6]; pas d'impôts, auxquels tout le monde ne contribue. « Si on tourne les regards vers l'*Angleterre*, on y voit... une générosité nationale répandue chez les grands comme chez les petits. C'est par la comparaison de ces deux classes d'hommes dans ce royaume et dans celui de la France, qu'on verra la première;

1. C 1639.
2. C 4259, 30 juillet 1789.
3. C 3682.
4. C 4265, 18 décembre 1781.
5. C 4259, 20 mai 1789.
6. C 4265, 20 novembre 1784.

dans l'une, prendre la plus grande part aux impôts, et la seconde, dans l'autre, en supporter le poids le plus aggravant... (En France), le riche n'y contribue qu'indirectement du haut de sa fortune; il rit de tous les renversements, bien certain qu'ils ne l'atteindront jamais, il est isolé, l'impôt ne le touchera pas, le gouvernement ne doit pas même compter sur lui [1]. »

La Chambre se méfie de l'ancien régime [1] dont « la subversion totale de la justice a pu à peine enfanter » [2] les lois, et espère avec toute la France en la parfaite régénération [3].

Pour collaborer à la grande œuvre, elle-même, que doit-elle être? Elle entretiendra les rapports les plus actifs avec les *Comités de négociants* dont elle propose elle-même la création dans les villes [4]. Elle fera parler le commerce sans le faire agir [5], parce que l'intérêt général, entendez l'intérêt de tous les commerçants bordelais, a seul le droit de déterminer ses démarches [6]. Elle le répète à dix ans d'intervalle, en 1778 et en 1788.

Si son intention est d'aller au peuple, celle du peuple est d'aller à elle. « Le cahier général des demandes du tiers de la sénéchaussée de Bordeaux » [7] le montre d'accord avec la Chambre sur la question des colonies, des traités de commerce, de la franchise des ports, des perrés « dont les rives de la Dordogne et de la Garonne sont hérissées » [8], de la rivière que l'on doit encore améliorer, des faillites : « Qu'il ne soit accordé aux faillis aucune lettre de surséance, ni sauf-conduit, et qu'il leur soit prohibé de faire aucune acquisition de biens-immeubles jusque après l'entier payement de leurs dettes » [9]; sur la question de la liberté du commerce, du timbre, des attributions des juridictions consulaires : « Qu'il soit attribué aux juridictions consulaires une ampliation de pouvoirs pour juger souverainement. »

Suit tout un programme de réformes pour la Chambre, dans le sens démocratique où elle tend :

« Que tous les marchands soient admis à la juridiction consulaire. »

1. C 1639.
2. C 4266, 7 décembre 1790.
3. C 4265, 18 août 1781.
4. C 4259, 30 juillet 1789.
5. C 4266, 4 septembre 1788.
6. C 4265, 8 août 1788.
7. C 4266, 4 septembre 1788.
8. O'Reilly, *op. cit.*, 1re partie, t. III, p. 411 sqq.
9. *Id.*, *id.*, p. 432 sqq.
10. *Id.*, *id.*, p. 411 sqq.

« Qu'à l'avenir les députés du commerce ne puissent être pris que dans la classe des négociants. »

« Que les assemblées de commerce puissent avoir lieu sans demander aucune permission à cet effet. »

Des abus ont pu se glisser à la Chambre de commerce, il faut les supprimer [1].

De par ses aspirations, la Chambre veut être peuple; elle ne l'est pas encore; c'est le peuple qui va se charger de la *démocratiser*. Il a sa place dans cette histoire, parce que dans la période d'*anarchie spontanée* qui s'ouvre en 1789 et se ferme en 1791, il a joué dans ses rapports avec les directeurs le rôle de l'intendant, du Parlement et des jurats.

III

La dernière lettre de l'Intendant est de juin 1790, mais depuis longtemps il ne donnait plus signe de vie [2]; la déconsidération du Parlement est grande, égale à celle des jurats; les assemblées de commerce se multiplient [3].

La Chambre, favorable aux vœux des directeurs nantais, pense à se faire représenter désormais par un député ordinaire qui ne resterait en exercice qu'un an ou deux; la nomination de ce député devait se faire, comme toujours, à l'Hôtel de Ville; mais l'assemblée du commerce convoquée ne veut reconnaître pour ses vrais députés « que ceux qui ont été nommés près l'Assemblée nationale » [4-5], et qui forment comme un Comité du commerce indépendant [6]. La Chambre s'incline; il sera fait une députation vers les officiers municipaux pour les en informer [7].

En vue de s'opposer de toutes ses forces aux tentatives des colonies contraires aux intérêts bordelais, la Chambre nomme deux députés, l'un directeur, l'autre simple négociant [8-9]. L'assemblée du commerce réunie manifeste hautement sa désapprobation; un orateur se fait applaudir en dénonçant les abus qui vicient l'administration de la Chambre [10]; les élections faites sont cassées par

1. O'Reilly, *op. cit.*, 1re partie, t. III, p. 411 sqq.
2. C 4259.
3. *Id.*
4. C 4266, 24 juillet 1789.
5. C 4259, 6 octobre 1788.
6. Labraque-Bordenave, *op. cit.*, p. 13.
7. C 4266, 24 juillet 1789.
8. C 4259, 9 juillet 1789.
9. *Id.*, 16 juillet 1789.
10. C 4266, 22 août 1789.

l'assemblée générale et quelque temps après deux nouveaux directeurs sont élus par elle[1]. Quelques mois plus tard, elle en élut deux encore, dont un qu'elle avait désavoué précédemment[2].

L'intervention du peuple devient de plus en plus directe.

Arrive à la Chambre le régiment de Saint-Remi, il fait cette harangue : « Le régiment de Saint-Rémi vient donc faire entendre le premier parmi vous cette musique guerrière, emblème de la liberté nationale, et surtout célébrer cette noble résistance avec laquelle vous avez repoussé dans tous les temps l'asservissement arbitraire que dirigeait continuellement vers vous la subtilité fiscale à l'ombre des édits burseaux, en effet, Messieurs, qui plus que le cômerce a besoin de l'égide de la liberté[3] ? »

Députations et assemblées se succèdent et chacune a pour l'histoire de la Chambre la portée d'un événement. Le 29 août 1789, comme pour sanctionner la substitution de la souveraineté du peuple au pouvoir caduc des autorités, la Chambre a remis et arrêté ses comptes en présence des négociants et des marchands venus en foule[4]. L'Intendant est ainsi remplacé.

Le 14 janvier 1790, les directeurs prévenus de la visite que doit leur faire le régiment de Sainte-Eulalie, se sont rendus à la Bourse, ont revêtu leurs manteaux et leurs rabats, se sont portés au-devant de la députation, tout comme pour recevoir un Tourny, un Fargès, un Dupré de Saint-Maur. Des sièges ont été préparés, le colonel du régiment s'est assis à la droite du juge[5]; pour le peuple, le nouveau maître, on a fait servir le cérémonial en usage autrefois. La députation est venue inviter la Chambre à collaborer avec tous dans la lutte contre l'affranchissement des nègres, le commerce des neutres aux colonies, etc.[6]. Le peuple a l'air maintenant de prendre l'initiative; la Chambre décide de députer deux commissaires vers le régiment de Sainte-Eulalie réuni chez les révérends pères Feuillants; on lui délivrera le procès-verbal de la délibération de la Chambre où il prit part[7]; c'est la récompense que, ne l'oublions pas, avait sollicitée Le Camus de Néville.

Puis vient l'*armée patriotique* bordelaise[8], puis le Comité amé-

1. C 4259, 19 août 1789.
2. *Id.*, 14 septembre 1789.
3. C 4259, 6 août 1789.
4. *Id.*, 29 août 1789.
5. *Id.*, 14 janvier 1790.
6. C 4259, 21 janvier 1790
7. *Id.*, 14 janvier 1790.
8. *Id.*, 30 janvier 1790.

ricain de Bordeaux[1], enfin les amis de la Constitution[2]. Les délégués sont Loriague, Baour, Ducos, Fonfrède, qui ne sont pas, tant s'en faut, des inconnus pour la Chambre[3]. Ils viennent plusieurs fois; chaque fois les directeurs se lèvent et les invitent à prendre séance; quand l'orateur parle, on l'écoute debout; il demande à la Chambre de convoquer au plus tôt une assemblée générale du commerce pour lui donner connaissance d'un projet. Le juge alors loue son civisme, promet de convoquer l'assemblée générale[4]; elle se réunit effectivement et voilà que le peuple a remplacé les jurats et le Parlement qui autorisaient la réunion, l'intendant, quand il venait la présider lui-même.

IV

Cependant, des autorités nouvelles s'étaient constituées; la municipalité avait remplacé les anciens maire et jurats; il y eut bientôt le Directoire du district et celui du département, à la place de l'Intendant. Comparées aux anciens chefs de la province, ces autorités n'avaient sans doute qu'une ombre de pouvoir; mais la Chambre, parfaitement adaptée au régime nouveau, eut l'air de renouer avec elles des relations interrompues depuis la veille. Il est vrai qu'elle retrouvait, à la municipalité et dans les Directoires, certains de ses membres comme Ferrière[5] et Journu[6].

La situation du nouveau département de la Gironde, à cette fin de siècle, rappelait étrangement celle de la province de Guienne entre 1705 et 1720. Le pain manquait, le numéraire manquait[7], comme au temps où se voituraient les espèces; mais en 1790, ce fut le peuple qui les voitura de son gré : l'Assemblée générale des négociants voulut continuer à fournir à l'État de l'argent en espèces, parce que « les ennemis de la Constitution redoublent d'activité ». C'est alors que le commerce fit des démarches auprès de la municipalité nouvelle, pour qu'elle s'empressât d'acquérir les immeubles ecclésiastiques dont la vente était décrétée. Les directeurs rédigèrent dans ce sens une circulaire aux autres Chambres et une adresse à l'Assemblée nationale : « Ils veulent, ces négociants, dont

1. C 4259, 4 février 1790.
2. *Id.*, 11 juillet 1790.
3. *Id.*, *id.*
4. C 4259, 6 décembre 1790.
5. C 4259, 12 mai 1791.
6. *Id.*, 27 janvier 1791.
7. *Id.*, 18 mars 1790.

on s'est quelquefois permis de calomnier les intentions, ennemis jurés de l'agiotage immoral qui infecte la capitale, ils veulent manifester leur vœu particulier dans la circonstance la plus critique (nous jurons d'appuyer tous les projets de finances de l'Assemblée) [1]. »

Dès ce moment, les rapports que nous connaissons bien se rétablissent : les citoyens présentent des mémoires aux officiers municipaux, qui en donnent communication à la Chambre de commerce ; les pilotes rapportent aux directeurs que le mât d'un navire échoué servant à marquer un écueil a été abattu [2]; on s'adresse aux officiers municipaux, sans penser qu'ils n'ont plus le pouvoir des anciens jurats. Leur compétence ne s'étend pas hors la ville; mais, désireux de prouver leur bon vouloir à l'égard du commerce, ils feront les démarches voulues [3]. Ils attendent, pour statuer sur le nouveau tarif des bouviers, que la Chambre ait donné son avis comme autrefois [4]. Enfin, on surprend même, chez les directeurs, l'ambition qu'ils dissimulaient mal sous l'ancien régime, de se grandir aux dépens des officiers municipaux. Et ceux-ci se plaignent, tout comme leurs prédécesseurs, quand la Chambre ose dire : « Ce n'est pas seulement au nom du commerce de Bordeaux, c'est au nom de la généralité des citoyens de cette ville que nous venons, etc. [5]. »

Quant aux Directoires de district et de département, la Chambre entretient avec eux les mêmes rapports qu'autrefois avec l'Intendant. On leur fait part des délibérations et on les prie d'en appuyer l'objet [6]. Pour le paiement des droits, les mêmes questions se posent [7], à propos de la distinction du poids net et du poids fort. Comme autrefois Tourny, le Directoire du département préside à la discussion [8]; la solution apportée n'est pas nouvelle, elle est fournie par un acte de 1687, et les arrêtés du Directoire valent les ordonnances de l'Intendant [9]. Pour avoir le temps d'expliquer un décret aux émigrants qui vont aux colonies, ces *Messieurs du département*, comme on les appelle, croient devoir mettre l'embargo sur les navires en partance. Ils préviennent la Chambre que cette mesure sera de très courte durée. Elle applaudit. Ils lui font leurs

1. C 4259, 18 mars 1790.
2. *Id.*, 19 juillet 1790.
3. *Id.*, 23 juin 1790.
4. C 4259, 13 janvier 1791.
5. *Id.*, 20 janvier 1791.
6. *Id.*, 3 mars 1791.
7. *Id.*, 27 janvier et 1er juin 1791.
8. *Id.*, 10 mai 1791.
9. C 4259, 12 mai 1791.

remerciements [1]. Elle les prie de lui indiquer à quel moment doit être levé l'embargo [2]. Ils lui transmettent les félicitations de l'Assemblée nationale [3], et comme autrefois Tourny, la sinistre nouvelle : « Une flotte anglaise est apparue [4]. »

— La Chambre de commerce bordelaise ne fut pas là, comme jadis, pour tenter de sauver Bordeaux de la ruine.

En septembre 1791, on la supprima; et c'est bien l'événement le plus inexplicable que nous ayons rencontré depuis 1705. Sans doute, on pouvait le prévoir: les dernières élections à la Chambre n'avaient pu se faire à cause du petit nombre de membres présents [5]; les directeurs du commerce d'Amiens invoquaient dès le mois de janvier le secours des Bordelais contre le *Conseil général* de leur département, qui voulait la suppression de leur Chambre et de toutes celles de France [6] ; on dénonçait : « le peu d'activité de ces sociétés, leur peu d'union », peut être les intrigues qui les avaient troublées; on les représenta comme des *corporations* [7]. Sur le compte de nos directeurs, nous savons à quoi nous en tenir, nous n'y reviendrons pas; le député Nairac, que je soupçonne fort de n'avoir pas été porté pour la Chambre (il avait d'ailleurs de bonnes raisons pour cela [8]), avoua « qu'elle aurait pu être conservée avec quelques modifications » [9].

Elle disparut donc avec les autres, parce qu'elle portait leur nom; sa suppression ne fit pas de bruit, ne souleva pas la moindre protestation; la raison en est simple; ce fut la dernière mesure gouvernementale qu'elle tourna: *elle s'adapta encore et continua d'exister.*

Un Comité de commerce s'était déjà formé [10] (8 février 1791). Les négociants ne cessèrent pas de se réunir à la Bourse, les Assemblées eurent lieu à des époques déterminées; quand la réunion était assez nombreuse, le secrétaire lisait le procès-verbal de la dernière séance; le président donnait lecture des questions, on prenait la parole avec son assentiment; on discuta, on fit des rapports [11]; et sans doute, les relations avec les autorités continuèrent.

1. C 4259, 20 mai 1791.
2. *Id.*, 26 mai 1791.
3. *Id.*, 1er juin 1791.
4. *Id.*, 7 juillet 1791.
5. C 4259, 1er mai 1791.
6. *Id.*, 5 janvier 1791.
7. C 4373, 1er octobre 1791.
8. Nous faisons allusion aux incidents qui retardèrent et compromirent son élection à la Chambre.
9. C 4373, 1er octobre 1791.
10. C 4259, 10 février 1791.
11. Labraque-Bordenave, *op. cit.*, chap. XI, p. 16.

CONCLUSION

Après avoir ainsi exposé les rapports de la Chambre de commerce bordelaise avec les intendants, les jurats et le Parlement, il reste à les caractériser en quelques mots, séparément.

I

Le récit de ces rapports particuliers ne peut se résumer, se résoudre, pour ainsi dire, en une lumineuse formule. C'est trop ou trop peu que de dire : les intendants sont les représentants d'un roi absolu, pour lequel l'arbitraire tient lieu de justice; le Parlement, c'est le corps routinier, tout encrassé de pédantisme et d'ignorance; les jurats sont les défenseurs des privilèges de la ville; la Chambre s'est faite le champion des idées nouvelles, du libre-échange par exemple. Les faits ne se prêtent pas complaisamment à de telles conclusions : ils nous ont d'abord contraint, on l'a vu, d'interrompre la suite des rapports de chaque autorité avec les directeurs et de les grouper ensemble par périodes. Le changement d'intendant n'a pas marqué toujours les tournants de cette histoire : la chute d'un grand ministre, l'entrée en scène du Parlement, après des années d'effacement ou d'abstention, ont pu aussi jouer ce rôle. Nous avons eu des surprises : le Parlement lui-même ne s'est pas toujours ressemblé; le premier président Dalon ne fait songer ni à Leberthon le fils, ni à Leberthon le père; il y a deux lacunes dans le récit des rapports entretenus par les magistrats avec la Chambre de commerce, de 1743 à 1757, de 1771 à 1787. Le rôle du Parlement manque d'unité.

Que dire de celui des intendants? On hésite à embrasser du même regard de Courson et Boucher, Boutin et Fargès, Tourny le père et Tourny le fils, Dupré de Saint-Maur et Néville, qui pourtant se sont succédé. Je ne sache pas quelles qualités de l'un on pourrait attribuer à l'autre. A la Jurade, à la Chambre même, c'est le flot mouvant des intrigues alternées. Les caractères inhérents à la fonction disparaissent, contrariés par les traits multiples des physionomies qui changent. Ils se perdent encore dans la diversité des affaires traitées : on parle d'une façon, du rabattage des sucres, et d'une autre de la voiture des espèces; on vante les richesses de

la Guienne, et sans doute on n'en pense pas le premier mot, car au moment d'après, on gémit sur l'uniformité de ses cultures, sur la pauvreté de son sol; l'intendant est obligé de faire siennes, la plupart du temps, les théories économiques ou autres que lui souffle son ministre. Sa personnalité ne ressort pas, il est tenu d'obéir. Enfin, les rapports de ces diverses autorités comptent pour infiniment peu dans leur histoire : on lit une ou deux fois en tout le nom de la Chambre de commerce dans les registres du Parlement; les délibérations ou les lettres de Jurade où il est question des directeurs sont infiniment rares; le commerce n'était qu'un des très nombreux services de l'intendant, comme nous dirions aujourd'hui, et la Chambre ne présida pas toujours aux destinées du négoce. La portée de nos conclusions sera donc forcément limitée. Il en est néanmoins que l'on peut se permettre.

II

La Chambre, qui n'était rien, est devenue quelque chose aux dépens des jurats. A la fin, elle rallia autour d'elle tout le commerce. Un jour, elle eut l'illusion d'être le porte-parole de toute la ville. Dès le premier moment, en 1707, la Jurade eut conscience du rôle que les directeurs du commerce allaient jouer. Entre les deux partis, ce fut désormais une lutte d'influences, chacun cherchant moins à abattre l'autre qu'à l'absorber. La Jurade mit plutôt la main sur les élections à la juridiction consulaire et à la Chambre; les directeurs, plutôt sur certaines attributions des officiers municipaux. Cette pénétration des deux corps l'un par l'autre, qui multipliait les occasions de conflits, tendait, par contre, à en atténuer l'importance et le retentissement. Il n'y eut pas de lutte ouverte, et l'on a l'impression que la partie dut se jouer tout entière dans les coulisses; des intrigues durent en être les épisodes les plus saillants. C'est à peine si quelques rares querelles, comme celle de 1740, nous révèlent l'existence d'un conflit latent, toujours prêt à éclater entre la vieille cité bordelaise, gardienne hautaine de ses antiques privilèges, et le nouveau faubourg des Chartrons, ralliant autour de lui tout le grand négoce au nom des théories de liberté.

L'attitude du Parlement à l'égard de la Chambre est tout autre. Ce fut longtemps celle du grand seigneur qui protège, à l'égard de son très humble protégé. S'il avait pour elle des faveurs, c'est

qu'il voulait être populaire dans le monde des négociants. Durant tout le XVIIIe siècle, cette ambition le caractérise bien mieux, croyons-nous, que sa routine si souvent dénoncée. Les magistrats ne peuvent point être si routiniers, pour la bonne raison qu'ils veulent jouer le rôle de pères du peuple; et ils homologuent des statuts nouveaux, et ils font des réformes, quand on leur demande d'homologuer ou de réformer. Cette popularité dont ils étaient avides, les porta tour à tour à combattre la Chambre et à la soutenir. Laissait-elle au Parlement le premier rôle, il partait en campagne, bataillait, était parfois vainqueur, revenait plus souvent vaincu, et faisait peser sur elle aussi bien sa victoire que sa défaite. S'attribuait-elle la conduite d'une affaire, s'il ne pouvait la lui enlever, il la combattait pour être bien sûr qu'on le prendrait toujours pour le père du peuple. Mais sa tactique manquait d'habileté, son esprit manquait de souplesse, et il eut toujours à se débattre au milieu d'événements contraires qui le menaient. Ses rapports avec la Chambre furent les mêmes qu'avec tout le monde : enlevant les concessions après les avoir faites, révoquant les arrêts qu'il a promulgués, ou bien s'entêtant et provoquant l'intervention du pouvoir, qui lui est souvent défavorable; désavoué ou se désavouant; voilà, à travers cette histoire, comme le Parlement nous est apparu.

C'est avec les intendants que la Chambre a entretenu les relations les plus suivies. Appelés à la présider, ils ne l'ont point perdue de vue. Une preuve, et qui semble suffire, ce sont les projets de réforme que, depuis Boucher, les intendants ont élaborés; le trait commun qui caractérise ces tentatives, c'est qu'elles n'ont point abouti. A défaut d'une organisation nouvelle, dont on avait peur, justement parce qu'elle était une nouveauté, les intendants ont donné à la Chambre ce que j'appellerai *une éducation complète*. Le mot n'est pas trop fort; avec son Président, la Chambre put discuter, et non pas à coups d'arguments tirés de vieux actes oubliés, mais à l'aide des observations que lui fournissait son expérience, et cette discussion se fit souvent de vive voix. Ainsi ses aptitudes s'augmentèrent, sa compétence se développa, sa personnalité fut dégagée; elle se rendit plus indépendante. A mesure qu'elle se sentit plus solidaire du commerce, elle toléra moins la tutelle d'un président : le lien se dénoua, la collaboration prit fin. Du jour où la Chambre prit conscience d'elle-même, en tant que représentant le commerce bordelais, elle eut conscience aussi de l'intervalle qui la séparait du

représentant du pouvoir. Ce dernier entendait le bien général, comme celui de tout le Royaume; elle, comme celui de tout le négoce bordelais.

Leur façon de penser était différente; les intendants eurent des principes, la Chambre ne put comprendre ce qu'un principe était; les intendants, despotes éclairés de leur petit royaume, royalistes quand même, faisaient des réformes, croyaient au *progrès*, avaient un idéal qu'ils confiaient à l'avenir. Les directeurs reportaient le leur à des siècles en arrière, au temps de la domination anglaise où le commerce était si libre, Bordeaux si florissant; et cependant, à voir l'empressement qu'ils mettent à accueillir toutes les nouveautés bienfaisantes, on reconnaît qu'ils n'ont point l'âme de réactionnaires. D'autre part, ils purent avoir l'illusion de sympathiser avec la pensée révolutionnaire ; ils n'y entrèrent jamais. Ils eurent beau être peuple, suivre la France nouvelle, partager son enthousiasme fervent, ils gardèrent leur sens pratique de vrais *négociants*, de purs *bordelais*. Quand ils écrivent, le 1er mars 1790, à propos des séances de l'Assemblée nationale :

« L'esprit public est encore au berceau... il faut espérer qu'il grandira... s'il fallait prendre l'allarme parce qu'un homme ouvre un avis, chaque séance de l'Assemblée répandrait de la consternation, puisqu'on y voit les opinions les mieux fondées trouver des contradicteurs [1]. »

Ils semblent bien n'avoir jamais changé; ils ne conçoivent pas les contradictions qui naissent des théories et des systèmes; pour eux, il n'y a qu'une idée juste, celle que fournit directement le fait, parce qu'il n'y a qu'un fait.

III

Au-dessus des jurats, du Parlement, des intendants, de la Chambre, dirons-nous maintenant quels traits généraux se dégagent de l'histoire que nous avons écrite?

Parmi tous les conflits que nous avons passés en revue, il en est de deux sortes; tantôt c'est l'intérêt de la province ou de la ville qui parle le plus haut; tous les pouvoirs locaux s'unissent et l'intendant avec eux; tantôt, au contraire, l'esprit de corps reprend le dessus, et c'est alors que naissent spontanément des alliances entre toutes les Chambres de commerce, entre tous les Parle-

1. C 4266, 2 mars 1790.

ments, entre les intendants eux-mêmes. Autant de ligues qui se combattent, sauf à se dissoudre à la première occasion. Il en résulte que si la lutte est continuelle, si les passions sont ardentes, le besoin d'alliance se fait toujours aussi impérieusement sentir. Les Chambres ennemies, hier, des Parlements, sont leurs alliés d'aujourd'hui et peut-être seront-elles leurs ennemis de demain. La rancune n'est pas de mise, ni d'ailleurs une confiance trop abandonnée non plus. Il ne faut pas s'engager, comme Fargès qui paraît faible, comme Boucher qui semble grincheux. Il faut savoir jouer sans se piquer au jeu; il faut changer avec les circonstances. Pour tout dire d'un mot, il faut savoir *s'adapter.*

Rien n'est plus aisé pour la Chambre; elle évolue parmi les règlements avec autant de souplesse que parmi les hommes; elle les interprète. Ils ont des épines, et les intendants, et les jurats, et le Parlement y ont plus d'une fois accroché leur robe ou leur manteau; mais il n'y a pas danger que la Chambre s'y arrête.

Et elle répète jusqu'à son dernier jour (20 septembre 1791): « La Chambre considérant qu'il est néanmoins des circonstances qui n'exigent pas aussi strictement qu'on s'asservisse à la rigueur des règles, etc. [1]. »

Peut-être à cause de cela, pour ne s'être jamais embarrassée d'aucun principe, d'aucune loi, d'aucun règlement, pour ne s'y être conformée qu'en les tournant, la Chambre put défendre, mieux que personne, les intérêts parfois contradictoires de Bordeaux. Ce mérite, pour nous, a bien de l'importance.

L'histoire que nous avons écrite nous présente, bien moins qu'une lutte ouverte de toutes les autorités ensemble, une collaboration active de leur part, en vue de la prospérité du grand port. Le but de tous, c'est la défense de Bordeaux; et voilà pourquoi les conflits que nous avons exposés, ne ressemblent pas le plus souvent aux conflits d'ancien régime, questions aussi épineuses que stériles de préséance ou de juridiction. Ayant pour objet des intérêts très précis, les conflits de la Chambre avec les autorités sont presque modernes. S'ils ne le sont pas tout à fait, c'est que justement les jurats, le Parlement apportaient au débat le souci des traditions, les intendants, le souci des théories; leur esprit ne pouvait pas être libre de tout préjugé; leurs bonnes intentions risquaient de s'y entraver; le respect des précédents, le culte des principes empêchent l'observation directe et actuelle.

1. C 4259, 20 septembre 1791.

Née d'hier, réfractaire aux principes, la Chambre de commerce avait l'esprit libre et pouvait travailler au bien de la ville suivant l'inspiration du moment, sans crainte de se démentir. Elle allait moins sûrement, mais plus *crânement;* d'ailleurs nous n'avons pas à juger des mérites; à voir le zèle de tous, on ne peut douter qu'ils aient voulu également la prospérité de Bordeaux. Leur collaboration fut si constante que ce sujet a reçu d'elle son unité; c'est d'elle encore que cette histoire peut tenir son intérêt, si elle en a; dans quelle ville aurait-on pu voir concourir une « administration municipale plus intéressante »[1], des magistrats aussi attachés à leur tradition et à leur terre, des intendants[2] mieux portés pour le négoce, une Chambre plus active et animée d'un meilleur esprit? — *Et Bordeaux était à cette époque le premier des ports français.*

M. LHÉRITIER.

1. C 1082, Lettre de Saint-Florentin.
2. La plupart ont fait partie du Conseil du commerce.

MÉLANGES

Impressions d'un Charentais à Libourne et à Bordeaux en 1775.

M. l'abbé Paul Legrand a publié en 1900, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, un livre-journal de deux juges en l'élection d'Angoulême, François Gilbert et François-Jean Gilbert. Ce « livre de raison » du XVIIIe siècle embrasse une période assez longue, de 1740 à 1826, avec des lacunes dues à l'état du manuscrit. Quelques pages méritent d'être signalées ici en raison de leur intérêt bordelais [1]. C'est le compte rendu au jour le jour d'un voyage que François-Jean Gilbert fit en Bordelais et dans notre ville en mai 1775. L'auteur y décrit les abords du pavillon du maréchal de Richelieu à Fronsac, les nouvelles casernes de Libourne, l'arrivée à Bordeaux par la Garonne, mentionne la construction du Grand-Théâtre, les fouilles de l'archevêché, décrit la foire Saint-Fort, dit son mot sur la Comédie, les Bordelaises, l'église des Jacobins, la place Royale, les portefaix, les premiers fiacres, la cherté de la vie à Bordeaux. — P. C.

« 10 mai. — Allé à Libourne, petite ville très jolie : il y a un grand chemin qui y conduit à partir de Saint-André-de-Cubzac; on passe dans le bourg de Fronsac, sur le bord de la Dordogne, curieux par un édifice qu'a fait bâtir le maréchal de Richelieu. — Sur la montagne qui y joint, élevée de tous côtés, sa vue s'étend sur Libourne, qui n'est distant que d'un quart de lieue, sur l'Isle et la Dordogne et sur plus de quatre lieues à l'entour. Il y a un jardin à découvert, orné de tilleuls, plates-bandes, bordures et palissades, grand comme trois à quatre journeaux en rond; tout le tour de la montagne est planté en vignes qui en rendent l'aspect fort riant. On y monte en droite ligne par deux cents marches environ. Il y a un chemin de carrosse, qui fait un détour. — Pour revenir à Libourne, elle est située au confluent de la Dordogne et de l'Isle. Il y vient des bâtiments plus gros que nos gabarres; on a construit une fontaine au milieu de la place, qui est fort belle, et au dehors de la ville des casernes pour loger une garnison, qui mérite[nt] l'attention d'un curieux par l'ordre, la proportion et la régularité des

1. *Bull. et Mém. de la Soc. archéol. et histor. de la Charente*, année 1900, 6e série, t. X, p. 125-129. Angoulême, 1901, in-8°.

pièces. L'escalier surtout est très beau[1]. Il y a un présidial à Libourne. — C'est très commerçant. — Je me suis promené beaucoup et [ai] visité l'église. — Il faut passer l'Isle en arrivant à Fronsac, passage que s'est attribué M. de Richelieu, 3 deniers par personne, 1 sol par cheval, 1 livre 4 sols par carrosse. Je soupai avec le receveur des tailles de Périgueux et deux autres jeunes gens à l'hôtel de Picardie. — Bien servi.

» 15 mai. — Parti avec M. Donezat et MM. Fillion pour Bordeaux, passé à Saint-André-de-Cubzac et traversé la Dordogne à Cubzac, passage qui appartient à M. de la Tour du Pin, seigneur de Saint-André. Pour 12 sols on peut forcer le batelier à vous passer; il en coûte six sols avec votre cheval, si vous n'êtes moins de deux, et 1 sol par personne, si vous êtes douze. — Il faisoit des bouffées de vent qui me faisoient trembler. Sur l'autre côté est le bien des Jacobins de Bordeaux, et une maison de M. le Prince, qui de simple matelot a su ramasser plus de deux millions; son fils aîné, qui doit partager la succession avec un frère, va encore rabattre les barriques au premier qui le demande. — A mesure que l'on arrive à Bordeaux, l'on voit de tous côtés des châteaux et des maisons de plaisance qui l'annoncent. Nous avons laissé nos chevaux à Lormont, sur la Garonne, bourg qui appartient à M. l'archevêque, et de là jusqu'à Bordeaux nous avons pris un bateau : on en trouve quantité, et il en coûte 2 sols par personne pour faire une lieue environ; on arrive ainsi dans cette ville par le côté le plus brillant. Les Chartrons forment une rangée de maisons sur la rivière; la quantité de bâtiments de toute grandeur, le Château-Trompette, la Bourse, enfin tout forme une enceinte d'un bout à l'autre de plus d'une lieue de maisons bien bâties et bien percées. Nous avons logé chez M. Fillion, rue du Loup. — On est après à bâtir un palais à l'archevêque, de toute beauté. — La Comédie, quand elle sera achevée, sera un édifice consacré pour les spectacles, le plus achevé qu'il y ait dans toute la France. On a trouvé proche l'archevêché plus de 20,000 écus, dit-on, de grosses pierres, mises les unes sur les autres et enfoncées à 12 pieds de bas; il y a des bas de colonnes, des chapiteaux, des bas-reliefs. On ne sait point d'où cela provient[2]. La cathédrale est un vaisseau gothique, enrichi de quantité d'ornements à la mode durant le renouvellement des arts[3].

» 16 mai. — C'était un jour de foire : vous auriez vu sur toute la place Dauphine, à un bout de la rue Saint-Sernin, quantité de ferrailles et autres ustensiles de ménage étendus par terre; quelquefois on a cela à bon marché, ce qui coûte bien cher ailleurs. — Je me suis bien promené et j'ai été envieux d'aller à la Comédie[4]. On donne 18 sols au parterre; l'orchestre m'a paru plus agréable et mieux

1. Sur la construction des casernes de La Tarrière, décidée par les jurats le 14 mars 1758, exécutée sous la direction de Toufaire, voir Arch. dép., E suppl. 4006-4013, 4229, et Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. I, p. 343-344.

2. Sur ces découvertes, dont ce texte permet de préciser la date (elles eurent donc lieu *au début* de 1775), cf. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 283, t. II, p. 314.

3. Allusion au jubé de la Renaissance et aux tombeaux du XVIe siècle.

4. Il s'agit de la salle de spectacle construite en 1757 près de la porte Dauphine.

composé que celui de la Comédie-Française. On a joué *Alzire*, où Mme Maulan débutait pour la seconde fois. Le défaut de voix lui fait tort. Il y a un M. Granger, qui faisait le rôle de Zamore, dont j'ai été très content. La petite pièce intitulée *Le Legs*, de Marivaux, m'a fait rire et bien jouée. — Les femmes, soit publiques, soit maîtresses particulières, sont dans le général plus agréables qu'à Paris : on dirait qu'elles se mettent mieux. — L'église des Jacobins est tout à fait régulière, bâtie dans le nouveau goût; la chaire surtout est un ouvrage de menuiserie fort bien attrapé[1]. — La Bourse fait un édifice qui orne beaucoup la ville; elle donne sur le milieu du port et fait face d'un côté à la statue de Louis XV sur la place Royale. Les bas-reliefs de la statue représentent M. le maréchal à la prise de Port-Mahon[2]; ouvrage de sculpture sur une pierre qui approche du marbre; bien beau. — Les portefaix n'ont point de crochets comme à Paris; ils n'ont que quelques cordes et un tissu de paille, qui les empêche de se mâcher les épaules. Les bœufs y sont en usage pour charrier dans la ville; on leur ferre les pieds. Il y a quelques fiacres un peu mieux ornés que ceux de Paris... [3]. On n'y vit pas si aisément que dans la capitale : à 1 l. 4 sols par tête on y ferait très mauvaise chère... Toute l'emplètte que j'ay faite a été de deux bergamottes, l'une imitant une pêche et l'autre une pomme, pour 1 l. 2 sols.

» 17 mai. Mercredi. — Nous en sommes partis après dîner. Couché chez M. Sainte-Croix et le lendemain, après un déjeuner dinatoire, je suis venu coucher à La Grolle[4], fait ferrer ma jument à Chevanceau.

» 21 mai. Dimanche. — Dans le pays d'où je viens (Bordeaux), on transvase trois à quatre fois la première année le vin d'une barrique dans l'autre; on dit que la lie le fait gâter. Pour ce faire, ils ont un boyau, garni aux deux bouts de deux cannelles qu'on fait entrer l'une au bas de la barrique vide, l'autre pareillement dans la pleine. La bonde étant ôtée, la liqueur se met de niveau dans les deux barriques, et à l'aide d'un soufflet on force le vin à passer tout dans celle qui étoit vide. Tous ces ustensiles coûtent deux louis environ. »

*
* *

Les municipalités de Bordeaux sous le Directoire.

L'administration des communes a été complètement modifiée par la Constitution du 3 fructidor an III.

1. Sur la chaire de Notre-Dame, cf. Marionneau, *Description des œuvres d'art...*, p. 372-373, qui dit que c'est « la plus gracieuse » des chaires bordelaises.
2. Gilbert ne s'est souvenu que du sujet d'un des bas-reliefs.
3. C'est le 25 juillet 1774 que les jurats avaient concédé pour vingt-neuf ans au sieur Duhautois la jouissance des ruines du Palais-Gallien » pour y former l'établissement des angards, granges et [apant[is nécessaires] à la manutention de l'entreprise des fiacres ». (Arch. mun., BB 1773-1775, fol. 96 v°-97 r°). — Cf. Bernadau, *Annales de Bordeaux*, p. 221.
4. *Alias* La Graule, hameau de la commune de Touvérac, canton de Baignes (Charente).

Au Corps municipal, assisté d'un Conseil général et d'un Bureau d'exécution, succédèrent un Bureau central et trois Administrations municipales. D'après la nouvelle Constitution, les communes de 5,000 à 100,000 habitants avaient pour elles seules une Administration municipale. Au-dessus de 100,000 habitants, elles devaient avoir au moins trois Administrations municipales et un Bureau central chargé de centraliser les affaires jugées indivisibles par le Corps législatif. Ce Bureau central était composé de trois membres nommés par l'Administration du Département et confirmés par le Pouvoir exécutif.

Chacune des trois Administrations municipales comprenait sept membres, dont l'un avait le titre de président[1]. Un Commissaire, chargé de surveiller et requérir l'exécution des lois, était placé auprès de ces trois Administrations.

Le 26 vendémiaire an IV, un arrêté du Bureau d'exécution ordonnait qu'il serait procédé au recensement des habitants afin de savoir si la ville devait avoir une ou trois municipalités. D'après le résultat de cette opération, Bordeaux ne possédait plus que 88,394 habitants, à la date du 9 frimaire an IV[2], contre 110,000 en janvier 1790. Notre ville n'aurait donc eu à sa tête qu'une Administration municipale si une loi spéciale, en date du 19 vendémiaire an IV, n'avait spécifié que les cantons de Bordeaux, Lyon et Marseille auraient chacun trois municipalités.

Le 10 prairial an IV, le Bureau central est installé par l'Administration départementale de la Gironde dans le corps de logis de l'ancien Collège de la Madeleine, où siégeait, depuis 1791, la Municipalité. Un arrêté du Département du 18 prairial an IV précise les attributions du Bureau central et des Administrations municipales. Au Bureau central revenait l'exercice de la police générale du canton, alors que les Administrations municipales devaient s'occuper des contributions, des domaines nationaux et propriétés communales, de l'État civil, de la Garde nationale, des certificats de résidence, des secours, des pensions ecclésiastiques, des hospices, des prisons, des maisons d'instruction et enfin des réquisitions. En prenant cet arrêté, l'Administration départementale voulait prévenir les conflits qui auraient pu s'élever entre ces deux autorités à propos de divers objets sur l'indivisibilité desquels le Corps législatif ne s'était pas encore prononcé. Cependant, malgré cette sage mesure, le Bureau central cherchait bientôt à augmenter ses prérogatives et, le 28 prairial an V, notamment, il revendiquait contre les trois Administrations municipales la régie des biens communaux dont l'usage est indivis entre tous les habitants du canton.

Les trois Administrations municipales, de même que le Bureau

1. C'est donc à tort que, dans certaines publications, ces présidents sont qualifiés de maires. Ce n'est qu'à partir de la Constitution de l'an VIII qu'il y eut trois maires à Bordeaux.

2. Un recensement fait en l'an V donne 92,447 habitants.

central, entrèrent en fonction le 10 prairial an IV. Elles reçurent les noms suivants :

Administration municipale du premier arrondissement du canton de Bordeaux, dit du Nord; Administration municipale du second arrondissement, dit du Sud; Administration municipale du troisième arrondissement, dit du Centre.

L'Administration municipale du Nord fut installée dans l'ancien couvent des Carmes des Chartrons[1]. Elle comprenait dans son arrondissement les sections n°s 1, 2, 3, 4, 13, 14, 15 et 16[2]. Sa population, qui s'élevait à 27,974 habitants, parmi lesquels on comptait 1,399 étrangers, était surtout composée de commerçants et, dans le quartier Saint-Seurin, d'ouvriers étrangers.

Le territoire de cet arrondissement était limité, de la porte Richelieu, par les glacis du Château-Trompette, les allées et le cours de Tourny, la place Nationale, la rue Dauphine et le ruisseau de la Devise jusqu'à Mérignac.

L'Administration municipale du Sud, de même que le Bureau central, siégeait dans la Maison commune (Collège de la Madeleine). Elle avait dans son ressort les sections n°s 18 à 28 et comptait 31,658 habitants, y compris 948 étrangers. Son territoire comprenait la partie sud de la ville jusqu'à la porte des Salinières, les Fossés, les rues Sainte-Eulalie et de Berry et le chemin de Pessac, qui la séparaient du territoire de l'Administration du Centre.

L'Administration municipale du Centre fut établie dans l'ancien Doyenné de Saint-André. Elle comprenait les sections n°s 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 17 et avait une population de 32,814 habitants, parmi lesquels figuraient 1,705 étrangers. Son territoire était borné par les limites intérieures des arrondissements du Nord et du Sud.

La Constitution de l'an VIII changea une fois de plus l'organisation des Administrations municipales. D'après la loi du 28 pluviôse an VIII, les villes de 100,000 habitants et au-dessus devaient avoir un maire et un adjoint à la place de chaque Administration municipale; en outre, le Bureau central était remplacé par un Commissaire général de police auquel les Commissaires de police étaient subordonnés, mais qui était subordonné lui-même au Préfet. Il devait cependant exécuter les ordres qu'il recevait directement du Ministre chargé de la police générale. Enfin, un Conseil municipal, composé de trente membres, dans les villes de plus de 5,000 habitants était rétabli.

Le 6 germinal an VIII, le Bureau central de Bordeaux cessa d'exercer ses pouvoirs après avoir procédé, dans les locaux qu'il occupait au Collège de la Madeleine, à l'installation de Pierre Pierre, nommé Commissaire général de police[3].

1. Arch. mun., D 192.
2. Voir le chiffre de la population des sections dans D 115, et la division de la ville en trois Administrations dans D 147 (27 frimaire an IV).
3. Arch. mun. D 160. — A cette même époque le Tribunal de première instance et la police correctionnelle s'établirent également au Collège de la Madeleine. (Corresp. de la Municipalité, septembre 1809, fragments.)

Les trois Administrations municipales furent remplacées vers la même époque par trois mairies qui continuèrent d'occuper les logements affectés aux administrations auxquelles elles succédaient. Le nouveau Conseil municipal siégeait dans le même local que la Mairie du Centre, « lieu ordinaire de ses séances »[1]. La Mairie du Centre fut transférée, trois ans plus tard, au Collège de Guienne en vertu d'un arrêté du Préfet, en date du 17 thermidor an XI, qui rapportait un arrêté précédent du 13 messidor prescrivant la translation de la Mairie du Centre dans la maison dépendante de l'Académie[2]. Le 13 brumaire an XII, la Mairie du Centre était installée dans la partie de l'ancien Collège de Guienne dont l'entrée était du côté de la rue de Gourgue. Les bureaux étaient établis au premier étage. Quant à l'ancien Doyenné, il devait être réparé pour servir de logement à l'Archevêque[3].

La loi du 15 ventôse an XIII et le décret du 23 fructidor supprimèrent les trois mairies et rétablirent la Municipalité avec les prérogatives attribuées au Commissaire général de police. La Municipalité ainsi rentrée en possession de tous ses droits s'établit provisoirement au Collège de Guienne dans les locaux occupés jusqu'alors par la Mairie du Centre[4]. Elle devait y rester jusqu'aux premiers jours de septembre 1809, époque à laquelle elle fut transférée à l'ancien Collège de la Madeleine, dans les bâtiments où étaient logés le Commissaire général de police, le Tribunal de première instance et la police correctionnelle. Les décrets des 25 avril et 12 septembre, en vertu desquels cette translation fut effectuée, prescrivaient également l'établissement de la Cour d'appel, du Tribunal de première instance et de la police correctionnelle au Collège de Guienne. La Cour de justice criminelle devait être tenue dans les bâtiments des Minimes.

G. Ducaunnès-Duval.

1. Délibérations du Conseil municipal, 7 vendémiaire an X (fragments).
2. Correspondance de la Mairie du Centre, 19 thermidor an XI. Voir aussi le *Centenaire du Lycée de Bordeaux*, p. 39.
3. Correspondance de la Mairie du Centre, 13 brumaire an XII.
4. Correspondance de la Municipalité, septembre 1809 (fragments). — Décret du 7 octobre 1805.

CHRONIQUE

Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest.— Le cinquième Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest se réunira à Périgueux du 27 au 31 juillet prochain. Il est organisé par la Société historique et archéologique du Périgord. Il est ouvert à toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie régionales. L'adhésion comporte une cotisation de *cinq francs*. Elle doit être adressée avant le 25 juin à M. Féaux, trésorier du Congrès, rue Combe-des-Dames, 50, à Périgueux. En dehors des séances de travail, le programme prévoit des visites au beau Musée du Périgord, à Saint-Front, à la ville du Moyen Age et aux monuments des Romains, une excursion à Brantôme et à Bourdeille, et une excursion aux Eyzies, à l'abbaye de Cadouin, au château de Beynac, à Laroque-Gajac, Castelnau, Domme et Sarlat.

Commission des Archives municipales. — La Commission des Archives municipales s'est réunie le 8 avril, sous la présidence de M. de La Ville de Mirmont, adjoint à l'Instruction publique. Elle a chargé notre collaborateur, M. Alfred Leroux, de continuer la publication de l'*Inventaire de la Jurade*, dont le tome V est sous presse.

Aux Archives départementales. — Par arrêté de M. le Préfet de la Gironde, en date du 1er mars 1913, M. Maurice Oudot de Dainville, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste-paléographe, a été attaché aux Archives départementales, en remplacement de notre collaborateur M. Jean Barennes, que des convenances personnelles ont amené à donner sa démission.

Comité girondin d'études locales. — La seconde conférence du Comité girondin d'études locales a eu lieu le jeudi 17 avril, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée. Elle a été faite par M. Brutails, l'un des vice-présidents, qui a exposé l'organisation des archives et montré quel parti les membres de l'enseignement primaire peuvent tirer des documents qu'elles renferment pour la rédaction de monographies locales.

Nécrologie. — La presse bordelaise a fait une perte sensible dans la personne de M. Ernest Toulouze, rédacteur à la *Petite Gironde*. C'est un devoir pour la *Revue* de rappeler que M. Toulouze fut un fervent de notre histoire locale. Dans ses *Chroniques* du lundi, à côté de l'actualité de la semaine, Argus savait faire une place aux recherches et aux trouvailles de nos érudits; il en parlait toujours avec une vive sympathie et montrait à l'occasion qu'il était familier avec notre passé.

Académie de Bordeaux. — Dans la séance du 6 mars, l'Académie a entendu une communication de MM. Bergonié et Courteault, relative à une

lettre et à un mémoire inédits, adressés à Secondat par le physicien de Romas. — M. Brutails a lu un travail sur les expédients financiers d'un Bordelais du XIIIe siècle, Gaillard de Lignan. — M. Saint-Jours a continué la lecture de son étude sur Soulac.

Dans la séance du 4 avril, M. Saint-Jours a continué la lecture de son étude sur Soulac. — M. Courteault a présenté, au nom de leurs auteurs, diverses brochures de MM. Vovard et Ch. de Beaumont, membres correspondants, et signalé les articles publiés par M. C. Jullian dans le *Journal des Savants* sur César et Drusus en Germanie.

Dans la séance du 17 avril, M. Courteault a signalé un article de M. Dujarric-Descombes sur les rapports de Lagrange-Chancel avec l'Académie. — M Hautreux a communiqué et commenté deux graphiques, d'après les Pilot-Charts américains, le premier sur la situation glaciaire, en 1912, autour du banc de Terre-Neuve pendant les mois de maxima glaciaire; le second, présentant un tableau de l'étendue annuelle et mensuelle qu'ont occupée les icebergs en 1901-1912. — M. Saint-Jours a achevé la lecture de son étude sur Soulac. — M. Dolhassarry, président, a présenté plusieurs hommages adressés à l'Académie par M. de Saint-Saud, membre correspondant.

Société archéologique. — Dans sa séance du 14 mars, la Société a adopté un vœu, présenté par M. Bardié, au sujet des travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques. — M. Klipsch a lu une étude sur le cimetière de Mac-Carthy à Bordeaux. — M. Béchade a continué la lecture de son travail sur la valeur des monnaies et poids anciens régionaux, d'après l'inventaire des biens du vicaire Jean Rochefort. — Au nom de M. l'abbé Beauvois, vicaire à Saint-Laurent (Médoc), M. Charrol, secrétaire général, a lu une note signalant la découverte, près du château de Saussac, d'une brique à rebord portant la marque du potier Caius Octavus Catulus, signalée jusqu'ici seulement à Bordeaux (cf. C. Jullian, *Inscr. rom.*, t. I, p. 451-453). — M. de Mensignac a présenté deux flèches en silex d'eau douce, provenant l'une de Grayan-l'Hôpital, l'autre de Saint-Ciers-sur-Gironde. — Mme de Tenet, MM. Bardié, Daleau, Bontemps et Th. Ricaud ont offert divers objets au Musée du Vieux-Bordeaux.

Dans la séance du 11 avril, M. Corbineau a analysé les différentes découvertes d'objets de l'époque gallo-romaine qu'il a faites à Lussac, Libourne, Vayres, et présenté un cachet du Moyen-Age à l'usage personnel d'un Templier, mis à jour sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers de Libourne, et qui se trouvait attaché aux vertèbres cervicales d'un squelette humain; un pendentif de style arabe, provenant de Saint-Émilion; une bague mérovingienne trouvée dans le sous-sol du cimetière de Saint-Michel de Fronsac, etc. — M. F. Thomas a donné des explications complémentaires sur le cimetière bordelais de la rue Saint-Louis et démontré, à l'aide de documents, que cette nécropole, dénommée souvent cimetière des Irlandais, Mac-Carthy, etc., ne fut, en réalité, qu'une simple annexe du cimetière *intra muros* de la paroisse Saint-Remi, dont dépendaient les Chartrons. — M. E. de Fayolle a présenté un coupe-pain Louis XIV et une clochette de lépreux qu'il destine au Musée de Carreire. — M. le Dr Boudreau a entretenu la Société de l'origine et du berceau du style gothique. — M. Bou-

chon a rendu compte des fêtes de l'inauguration de l'Institut français d'Espagne, à Madrid, où il a représenté la Société. — Le Musée du Vieux-Bordeaux a reçu divers dons de Mme Piganeau, de Saint-Macaire, de MM. Boubès, adjoint au maire de Bordeaux, Bréjon, Durgeon, Dr Lalanne, comte d'Arlot de Saint-Saud et Daleau.

Société des Archives historiques. — Dans la séance du 4 avril, M. Alfred Leroux a communiqué une confirmation par Henri II, roi d'Angleterre, des privilèges de l'abbaye de la Sauve-Majeure (1156), qui prouve la présence de ce prince en Guienne à cette date. — Mlle Cluzan a donné lecture du texte de l'usance de la sénéchaussée de Guienne en 1490 et d'une lettre d'un négociant bordelais retenu en esclavage à Alger (28 juin 1681). — M. Brouillard a lu une lettre de Robert Bouquey à Paris, curé constitutionnel de Saint-Émilion, datée de Saint-Cloud (13 décembre 1792) et qui donne des détails sur l'ouverture du procès de Louis XVI. — M. Caraman a communiqué une lettre de Jean-Jacques Bel, député du Parlement de Bordeaux en cour, au premier président, pour lui rendre compte de sa mission au sujet du conflit entre la Compagnie et la Cour des Aides (5 novembre 1728).

Dans la séance du 21 avril, M. Sam Maxwell, président, a donné des renseignements sur le règlement et le programme du Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, qui se tiendra à Périgueux du 27 au 31 juillet. — M. Caraman a communiqué une lettre du Parlement de Bordeaux au chancelier pour lui demander le maintien de Jean-Jacques Bel comme député en cour (14 mars 1730). — M. E. Labadie a donné lecture d'un rapport de l'Intendance donnant le rôle des Juifs tudesques et allemands de Bordeaux en 1762-1763 et des renseignements sur leur condition sociale. — Mlle Cluzan a analysé deux documents relatifs à la fabrication des orgues de l'église Saint-Michel de Bordeaux (18 février 1509 et 21 juillet 1511). — M. Brouillard a lu une lettre adressée, le 21 août 1793, par Mme Bouquey à Paris, curé de Saint-Émilion, et qui prouve qu'elle ne revint pas spécialement à Saint-Émilion au moment où elle apprit l'arrivée des Girondins proscrits. — Au nom de M. Géraud Lavergne, archiviste de la Dordogne, M. Courteault a communiqué un rapport, en date du 12-16 août 1562, de la chevauchée de Pierre Faure, sieur de la Mote, juge criminel en la sénéchaussée de Périgord, contre les huguenots qui, au lendemain du combat de Targon, s'étaient réfugiés à Mussidan et aux environs. — La Société a admis comme membres titulaires MM. les abbés Léon Rifflard et Joseph Borromée.

La Société vient de faire paraître le tome XLVII de sa collection. Il comprend deux cent quatre-vingt-trois documents, parmi lesquels il convient de citer : une nouvelle série d'arrêts du Parlement de Guienne concernant l'histoire de la Réforme dans le ressort de ce Parlement (1554-1559), publiée par M. H. Patry; les pièces justificatives du travail de M. Barennes, paru dans la *Revue*, sur la viticulture en Bordelais au Moyen Age; une série de documents sur le jeu de palmail établi aux Chartrons, au nord du Château-Trompette (1602-1604), sur les travaux de reconstruction et d'agrandissement du Château-Trompette, dirigés par le chevalier de

Clerville, en 1669-1670, sur les maisons démolies pour faire l'esplanade, sur les différends des Jurats avec du Repaire, gouverneur du Château, en 1694, sur la visite du Château-Trompette par le roi d'Espagne Philippe V et ses frères en 1700, publiés par MM. P. Caraman, P. Courteault et E. Rousselot; des arrêts somptuaires du Parlement (1578), transcrits par M. P. Harlé; des documents relatifs à Sainte-Croix, à Saint-Remi, aux paroisses de Saint-Eutrope et de Notre-Dame de la Place (cf. *Revue*, 1912, p. 217-228), à la chapelle Sainte-Catherine, à la chapelle Saint-Germain, aux corps saints de Sainte-Eulalie, à l'hôtel de la Monnaie, au Palais de l'Ombrière, au Château-Gaillard, à l'église paroissiale de Saint-Émilion, au redressement de la rue Sainte-Catherine, à l'état des cimetières de Bordeaux en 1763, au Magasin des vivres de Bacalan, à la circonscription des paroisses établie en 1791, dus à MM. Chauliac, Caraman, l'abbé Dubois, Th. Ricaud et Alfred Leroux.

A la Bibliothèque universitaire. — La Bibliothèque universitaire a acquis une importante collection de notes et documents manuscrits, réunis par le baron de Ruble. Cette collection comprend un catalogue sur fiches des actes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III (21 vol. in-f°); des copies de documents provenant des archives de Simancas (1525-1589) en douze cartons; une copie de la table de Bréquigny (1515-1592), en quinze cartons; six cartons relatifs à des questions diverses; vingt-six cartons de notes chronologiques (1499-1599) et deux cartons de notes biographiques. Cette acquisition constitue un fonds important de matériaux pour l'étude du XVIe siècle.

A la Société des Antiquaires de France. — Dans la séance du 30 avril, M. Pinet a étudié trois sceaux attribués à des seigneurs de Duras en Guienne. Il a montré que l'un d'entre eux a appartenu à une comtesse de Duras en Hesbaye (Belgique), un autre au mari de cette dame, le troisième à un prince de Durazzo, de la maison d'Anjou.

Les portraits de la Chambre de Commerce. — La Chambre de Commerce a eu l'excellente idée de faire reproduire en de belles phototypies les portraits de Beaujon, de Louis XV, de Marie Leczinska, de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui sont la gloire de ses salons. Les reproductions sont accompagnés de la réimpression d'un extrait du travail jadis consacré par M. Gustave Labat aux œuvres d'art léguées à la Chambre par le grand financier. L'ensemble forme une élégante plaquette in-4°, nouvelle preuve de la sollicitude du négoce bordelais pour le dépôt artistique dont il a la garde.

BIBLIOGRAPHIE

Marquise de la Tour-du-Pin. *Journal d'une femme de cinquante ans (1770-1815)*, publié par son arrière-petit-fils le colonel-comte Aymar de Liedekerke-Beaufort. Paris, Chapelot, 1913, 2 vol. in-8° carré de XXXII-408 et 392 pages, avec deux eaux-fortes.

Ce n'est point à proprement parler un journal, mais le récit vif, coloré, fort agréablement écrit, de la vie très agitée de Mme de la Tour-du-Pin. Elle le commença vers 1820, à cette heure de la cinquantaine où ceux qui ont beaucoup vécu aiment à se reposer et à regarder en arrière. Sous sa plume défilent, en de charmants tableaux, la cour de Louis XVI à son déclin; les premiers pas de la Révolution à Versailles; l'émigration en Suisse, en Belgique et en Angleterre; la Terreur avec ses angoisses; la vie rurale aux États-Unis; puis Fructidor, le Consulat, la Belgique sous la domination française, enfin la première Restauration.

Mais pour nous, Bordelais, ce qui fait surtout l'intérêt de ces mémoires, c'est que Mme de la Tour-du-Pin visita plusieurs fois notre ville à des époques différentes de sa vie et qu'elle en a gardé des impressions très nettes. Jeune fille, elle connut le Bordeaux de l'ancien régime et, de toutes les villes traversées pendant son voyage, c'est celle qui l'intéressa le plus; sous la Terreur, avec son mari, elle vint y chercher un asile et s'y embarqua pour l'Amérique en 1808, elle y vit Napoléon et assista aux fêtes données en son honneur. A Bordeaux, en 1793, elle connut de près Mme Tallien [1] et elle nous a laissé de la belle Espagnole un portrait qui semble bien exact. Au physique, « c'était une femme accomplie. Tous ses traits portaient l'empreinte de la régularité artistique la plus parfaite. Ses cheveux, d'un noir d'ébène, semblaient faits de la plus fine soie, et rien ne ternissait l'éclat de son teint d'une blancheur unie sans égale. Un sourire enchanteur découvrait les plus admirables dents. Sa haute taille rappelait celle de Diane chasseresse. Le moindre de ses mouvements revêtait une grâce incomparable. Quant à sa voix, harmonieuse, légèrement marquée d'un accent étranger, elle exerçait un charme qu'aucune parole ne saurait exprimer. » Au moral, elle nous la dépeint femme à la fois cupide et généreuse, se faisant donner par Tallien la montre du guillotiné Saige et jetant une poignée de diamants à son ex-mari, le marquis de Fontenay, qui avait eu la bassesse de venir mendier près d'elle un secours. Avec cela, Thérésia Cabarrus était pitoyable et bonne pour ceux qui imploraient sa protection et Mme de la Tour-du-Pin rend un hommage éclatant à sa bonté; c'est grâce à l'intervention de

1. Elle indique (t. I, p. 336) comme domicile de Mme Tallien l'*Hôtel d'Angleterre*; cet hôtel, très bien fréquenté, était situé cours du Jardin-Public, au n° 23 actuel.

Mme Tallien auprès des représentants du peuple qu'elle put quitter la France et sauver les siens.

Il y a toujours des erreurs dans les mémoires, surtout quand les auteurs rapportent des on-dit. Le Journal de Mme de la Tour-du-Pin n'échappe pas à cette règle : elle nous parle d'un *Club des Amis du Peuple*, qui doit être une assemblée de section, d'un certain Alexandre, secrétaire de Tallien, qui nous est parfaitement inconnu... Mais ce qu'elle a vu, elle le raconte si bien, avec tant d'exactitude, qu'on oublie ces erreurs et qu'on reste charmé par les scènes familières qu'elle excelle à esquisser. La voici, par exemple, obligée d'aller demander à l'Hôtel de Ville un certificat de résidence. Elle s'y rend, habillée en fille du peuple, son nourrisson dans les bras. La salle dans laquelle elle pénètre était occupée par une douzaine d'employés, tous coiffés du bonnet rouge. « Parce que j'étais nourrice, dit-elle, on ne me fit pas attendre; la philanthropie de ces buveurs de sang s'était émue. L'un d'eux se précipita même à mes pieds et m'ôtant de force mes sabots, y passa de la cendre chaude, ce qui est une politesse bordelaise parmi le peuple. Puis allant à une armoire, il en tira un joli petit pain blanc et me l'offrit en m'appelant *charmante nourrice*... Je le pris avec un sentiment de honte, car mes regards étaient tombés sur une pauvre vieille dame, à l'autre coin de la cheminée, enveloppée dans une pelisse de satin bleu clair bordée de cygne et qui attendait, peut-être depuis deux heures, sans avoir déjeuné, maudissant certainement la jeune grisette... »

Les mémoires de Mme de la Tour-du-Pin sont donc, pour notre histoire locale, une nouvelle source de documents. Ceux qui aiment à revivre le passé y trouveront maints traits charmants.

R. Brouillard.

André Vovard. *Les marins de la Gironde sous la Révolution et le Premier Empire.* Préface de M. Camille Jullian. Bordeaux, Mounastre-Picamilh; Paris, Roger et Chernoviz, 1913, in-16 de VI-211 pages.

On a souvent reproché aux Bordelais de n'aimer la mer que de loin et pour les profits qu'en tire leur commerce. Le reproche est injuste en partie. M. de Maupassant nous a révélé que Bordeaux eut au XVIIIe siècle ses corsaires, aussi hardis que ceux de Dieppe et de Saint-Malo. M. Vovard fait revivre, dans ce volume, les Girondins trop oubliés qui servirent sur les flottes de la République et de Napoléon Ier. L'époque qu'il a choisie n'est sans doute pas l'une des plus glorieuses pour notre marine de guerre : c'est l'époque d'Aboukir et de Trafalgar. Mais, en dépit des causes trop nombreuses et trop évidentes qui expliquent nos désastres sur mer, il y eut alors des hommes qui, par leur courage personnel, sauvèrent au moins l'honneur. Formés pour la plupart à l'excellente école de la marine marchande du règne de Louis XVI, ils entrèrent, à la Révolution, au service de l'État par voie de réquisition ou comme volontaires. Certains parvinrent aux plus hauts grades : tels les amiraux Leblond-Plassan et Duranteau, ou encore Jean-Jacques Magendie, fils d'un papetier de la paroisse Saint-Siméon,

l'héroïque capitaine de la corvette *L'Espion*, le commandant du *Bucentaure* à Trafalgar, qui connut trois fois les pontons anglais et fut accusé, de la plus légère façon, d'avoir été l'auteur de la mort tragique de son chef, l'amiral Villeneuve, lequel se suicida simplement à Rennes en 1806. Soucieux de nous donner une galerie variée de ces marins, M. Vovard, à côté de ces grandes figures, déjà connues, en a placé de plus modestes, et ce ne sont pas les moins intéressantes : Pellé de Bridoire, un ci-devant, natif de Soussac, près de La Réole; Michel Dubourg, fils d'un tonnelier bordelais; l'enseigne Biot, de Castillon, et les deux aspirants Lagrèze, de Bordeaux, combattants d'Aboukir; l'officier de santé Monclin, de Bazas; le pilote côtier Joseph Délis, de La Teste; les volontaires girondins Dumail, Giraud, Bayle, Lestage, Duclerc, Larran, Castaing; les capitaines de corsaire Perroud et Dubédat. Ces héros obscurs, qui eurent leur heure de gloire, avaient droit à être tirés de l'oubli. Le livre de M. Vovard, contribution à l'œuvre d'éducation nationale entreprise par la Ligue maritime française, mérite d'être mis entre les mains de nos enfants et de nos jeunes gens. Il leur apprendra que les Girondins ont aimé la mer et il la leur fera aimer. La leçon est excellente et — comme le montre M. C. Jullian dans une éloquente préface — plus nécessaire que jamais[1].

P. C.

P.-A. Chauliac. *Une Banque d'émission à Bordeaux. — La Banque de Bordeaux, 1818-1848.* Extrait de la *Revue Économique de Bordeaux*, janvier-février 1913.

M. P.-A. Chauliac vient de donner dans l'excellente *Revue Économique de Bordeaux* un article qu'on nous permettra de signaler ici, tant à cause de l'intérêt du sujet que de la compétence et du soin avec lesquels il a été traité. C'est une étude sur la Banque d'escompte et d'émission qui fonctionna à Bordeaux de 1818 à 1848. Cette Banque fut fondée par quelques négociants, ayant à leur tête Pierre Balguerie, dans le but de faciliter le négoce et d'enrayer les crises financières qui, chaque année, à l'époque de l'achat des récoltes, troublaient le commerce bordelais. Elle apporta un large concours à toutes les grandes entreprises du moment, comme l'achèvement du pont de pierre, et aida à la fondation de la Caisse d'épargne[2]. La Banque, étroitement unie au commerce bordelais, en suivit le sort. M. Chauliac, en des pages très claires, bien que bourrées de faits, de dates et de chiffres, indique les effets des fluctuations politiques et économiques sur la marche de l'établissement. Très vivement combattue par la Banque de France, qu'elle gênait dans ses affaires, la Banque de Bordeaux fut supprimée par

1. M. Vovard a établi ses biographies sur des documents d'archives. Il aurait pu consulter aux Archives départementales de la Gironde les lettres adressées de Brest par Magendie aux clubs bordelais. Un portrait de Magendie a figuré, en 1889, à la Centennale de l'Exposition universelle. — A propos du contre-amiral Pierre Baste M. Vovard a omis de citer, dans la bibliographie qu'il donne p. 50, n. 1, la notice que M. Gustave Labat a consacrée à ce marin (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1905, p. 73-89).

2. L'auteur place cette fondation en 1820; nous avions cru jusqu'à présent que la première caisse avait été inaugurée par M. de Tournon en juillet 1819.

un décret du 3 mai 1848. Ses actions furent échangées contre celles de la Banque de France, qui prit à sa charge son actif et son passif et retira de la circulation les billets qu'elle avait émis.

M. Chauliac donne, en appendice, diverses statistiques très intéressantes et les noms de quelques présidents du Conseil général de la Banque de Bordeaux; nous aurions aimé à y trouver la liste complète des premiers actionnaires, auxquels revient tout l'honneur de la fondation de cet établissement qui rendit de si grands services au commerce bordelais.

R. B.

Lodge (E. C.). *The estates of the archbishop and chapter of Saint-André de Bordeaux under English rule.* Oxford, at the Clarendon press, 1912. (Oxford studies in social and legal history, edited by Paul Vinogradoff, t. III.)

Miss E. C. Lodge qui, à la suite d'un voyage d'études dans le Sud-Ouest de la France, avait déjà publié des articles historiques sur le Bordelais [1], vient de consacrer aux domaines de l'archevêque et du chapitre métropolitain de Bordeaux durant la période anglaise 200 pages d'un des derniers ouvrages parus à Oxford sous la direction de M. Paul Vinogradoff.

Miss Lodge a divisé son récit en dix chapitres, dont le dernier sert de conclusion. Les terres de l'archevêque, grand propriétaire foncier, qui, d'après Miss Lodge, a gagné à la rivalité franco-anglaise, et les terres du chapitre font l'objet d'une étude détaillée : la nature et la condition du sol, les procédés de culture, pour les vignes en particulier, les salaires, les redevances, etc., sont successivement examinés. En un mot, cet ouvrage nous donne des précisions fort instructives sur l'histoire économique du Bordelais du XIIe au XVe siècle.

Les renseignements que Miss Lodge a réunis ne sont peut-être pas, à vrai dire, absolument nouveaux, mais ils sont condensés en un bon livre dont l'intérêt ne doit pas échapper aux érudits bordelais.

Jean Barennes.

1. Cf., par exemple, les résumés que j'en ai donnés dans la *Revue hist. de Bordeaux*, 1908, pp. 388-392, d'après *The English historical Review*, 1907, pp. 93-102.

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude. 9-11.

ANISETTE
CURAÇAO - CACAO CHOUAO - CORDIAL
CHERRY BRANDY - APRICOT BRANDY
MARIE BRIZARD & ROGER

Librairie-Papeterie

FERET et FILS

ÉDITEURS

Rue de Grassi, 9, BORDEAUX

Grand assortiment de Livres Anciens et Modernes

ACHAT AU COMPTANT

De Bibliothèques et lots de Livres

DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA MAISON :

Trébucq (**Sylv.**). — *La chanson populaire et la vie rurale des Pyrénées à la Vendée*, avec les airs notés. Préface de Paul Sébillot. 2 vol. gr. in-8° broché . . . . . **20** fr.

Brutails (**J.-A.**). — *Les vieilles églises de la Gironde*, ouvrage illustré de près de 400 gravures, dont 16 planches hors-texte en phototypie. 1 vol. in-4° broché. . . . . **25** fr.

Ricaud (**Th.**). — *Souvenirs bordelais : l'ancienne paroisse Sainte-Colombe*, ouvrage tiré à 250 exemplaires. In-8° de 296 pages avec 7 planches hors texte. . . . . **7** fr. **50**

Patry (**H.**). — *Les débuts de la réforme protestante en Guyenne, arrêts du Parlement*, avec une préface de Camille Jullian 1 vol. in-4° carré broché. . . . . **10** fr.

Courteault (**Paul**). — *Bordeaux à travers les siècles*. 1 vol. in-4° illustré de nombreuses phototypies . . . . . **25** fr.

OUVRAGES EN PRÉPARATION :

Lafond (**Paul**), conservateur du Musée de Pau. — *Le Pays basque*. In-4° illustré de nombreuses phototypies. Prix de souscription . . . **20** fr.

Rebsomen (**André**). — *Histoire des rives de la Garonne et de ses affluents de La Réole à Bordeaux*. In-8° illustré de nombreuses phototypies. Prix de souscription . . . . . **20** fr.

Annuaire illustré du Tout-Sud-Ouest (sixième année 1913-1914). Fort vol. in-8° de plus de 1,000 pages, relié. Prix de souscription. . . **10** fr.

Bordeaux - Impr. Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

BORDEAUX ET LE PAYS BORDELAIS

DANS LES CHANSONS DE GESTE

Dans les deux premiers volumes de ses *Recherches sur la formation des Chansons de geste*[1], M. Bédier proposait, en 1908, une thèse qui fit quelque bruit. Contrairement à ses devanciers qui croyaient que les chansons de geste connues par des versions du XIIe et du XIIIe siècle sont des renouvellements de récits ou de poèmes antérieurs, mettant en scène des personnages qui vécurent réellement du Ve au Xe siècle, Clovis, Charlemagne, Roland, Charles le Chauve, M. Bédier a pensé que ces chansons ne sont pas nées avant le XIe siècle, que leurs auteurs ont eu des raisons à eux, vivantes de leur temps, de s'intéresser à ces personnages, qu'il fallait donc chercher dans le XIIe et le XIIIe siècle, et non dans les lointains âges carolingiens, mérovingiens ou franks, les circonstances et les conditions propres à expliquer les légendes qui y sont contées. Cette thèse, M. Bédier vient de la reprendre et de la fortifier d'arguments nouveaux dans les tomes III et IV de son grand ouvrage, où il donne ses conclusions. Je n'en veux retenir que deux, qui intéressent notre histoire locale. La première est que « toute légende à base historique suppose la participation des clercs, est par essence d'origine savante »; la seconde est qu'elle « ne dure que si elle est fortement localisée »[2]. Origine cléricale et savante, d'une part; localisation, d'autre part, tels sont les deux faits par lesquels s'explique la formation des légendes qui constituent la matière des chansons de geste. M. Bédier le démontre, entre autres, pour Bordeaux et pour le pays bordelais. Il n'est peut-être pas hors de propos de grouper et de résumer ici les éléments de sa démonstration, un peu épars dans ses deux derniers volumes.

Pourquoi dans le plus populaire de ces récits, dans le roman de *Renaud de Montauban*, un roi de Gascogne, nommé Yon, joue-t-il

1. Joseph Bédier, *Les Légendes épiques. Recherches sur la formation des Chansons de geste*. Paris, Honoré Champion, in-8°, t. I et II, 1908; t. III, 1912; t. IV, 1913.
2. T. IV, p. 474.

un rôle? Pourquoi les quatre fils d'Aymon de Dordone, chassés de leur pays natal d'Ardenne, viennent-ils lui offrir leurs services pour combattre le roi sarrasin Bégon, établi dans Toulouse? Pourquoi, en reconnaissance de ces services, Yon leur permet-il de se bâtir un château sur ses terres, au bord de la Dordogne, ce formidable château de Montauban, qu'ils ont ainsi nommé parce que dans le pays ils sont des étrangers, des « aubains », et où ils sont assiégés par Charlemagne? Ces fables ont-elles quelque racine historique ou pseudo-historique? Après Longnon, après M. F. Castets [1], M. Bédier l'a recherché, et ses recherches, qui bénéficient, du reste, des travaux de ses devanciers, l'ont conduit à des conclusions toutes nouvelles. Le roman de *Renaud de Montauban* est né dans la région de l'abbaye de Stavelot, près Malmédy, dans l'Ardenne. Il est issu d'une légende locale, la vie d'un ancien abbé du lieu, nommé saint Agilolf. Cette vie a été contée dans un récit hagiographique, la *Passio Agilolfi*, où on lit que Yon de Gascogne guerroya dans cette région contre Charles, roi de France : souvenir confus de l'aide donnée en 718 par Eudes, duc d'Aquitaine, à Chilpéric et à Raginfred, roi et maire du palais de Neustrie, contre Charles-Martel, ainsi que le rapportent les continuateurs de Frédégaire. Voilà le petit grain de vérité historique, d'ailleurs grossièrement altérée, que contient *Renaud de Montauban*. Il suffit à expliquer pourquoi un prince aquitain y joue un rôle. L'origine de la légende est, on le voit, savante et cléricale. Mais pourquoi l'un des épisodes les plus fameux se passe-t-il en pays bordelais? Pourquoi ce château, bâti sur les bords de la Dordogne, la tradition populaire le place-t-il à Cubzac? Pourquoi la région avoisinante conserve-t-elle encore le souvenir des quatre fils Aymon? C'est que Cubzac, au passage de la Dordogne [2], était, sur la route de Blaye à Bordeaux, une des étapes du chemin que suivaient les pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle. Le premier auteur du roman ayant eu ses raisons pour faire des quatre fils Aymon les alliés d'un roi de Gascogne, la légende par lui créée s'est localisée en Gascogne, en l'un des endroits de la route sacrée qui menait en Galice. Et voilà pourquoi le château de Cubzac, bâti au XIIIe siècle, l'un des plus

1. On ne peut rappeler que pour mémoire la *Notice historique sur le duc Eudon, roi d'Aquitaine, et sur les quatre fils Aymon* (*Société archéologique de Bordeaux*, t. XX, 1895, p. 59-68), où Grellet-Balguerie a tenté de démontrer l'historicité et les origines aquitaniques des quatre fils Aymon.

2. « Le passage primitif paraît avoir été le port de la Peyre (rive gauche) et le port de Plaigne (rive droite). » (C. Jullian, *La tombe de Roland à Blaye*, dans *Romania*, t. XXV, 1896, p. 164, n. 1.)

formidables et le plus grand du Bordelais, a pris le nom du château légendaire que Charlemagne, revenant d'un pèlerinage en Galice, rencontre sur sa route, qu'il assiège avec ses pairs, et que défendent héroïquement les quatre frères, avec l'aide de leur cheval Bayard et de leur subtil cousin Maugis. Voilà pourquoi à Samonac, un lieu-dit, aujourd'hui en partie complanté en vigne, porte le nom de « forêt des Ardennes »; pourquoi les traces des sabots de Bayard sont empreintes à la Roche-Mombron[1], près de Tauriac, à Saint-Romain-la-Virvée[2], à Saint-Laurent-d'Arce[3], à Asques[4], près de Cubzac; pourquoi enfin à Villegouge on montre, outre cette empreinte[5], une seconde pierre à légende sur laquelle Charlemagne fit son dernier repas[6].

En dehors du Yon de *Renaud de Montauban*, trois autres princes aquitains, qualifiés rois, comtes ou ducs de Bordeaux, paraissent dans les chansons de geste. Deux sont historiques. L'un est Gaifier de Bordeaux, dont les trouvères ne savent rien que le nom, qu'ils peignent sous les traits d'un roi ami de Charlemagne, que l'un fait mourir à Roncevaux, un autre en Saxe, et qui n'est autre, en réalité, que le duc d'Aquitaine Waïfre, l'adversaire de Pépin le Bref, le héros de l'indépendance gasconne, tué en 768 dans les marais de la Double[7]. L'autre est Seguin de Bordeaux, donné comme le père de Huon de Bordeaux, et à qui le poète de *Girard de Vienne* fait prononcer deux vers : il peut être identifié avec l'un des trois Seguin qui furent comtes de Bordeaux, le premier en 778, le second en 816, le troisième en 839. M. Bédier avoue, du reste, qu'il ignore comment les auteurs de chansons ont pu connaître ces personnages historiques.

Le troisième personnage bordelais cité est Cenebrun de Bordeaux. Dans *Girard de Roussillon*, chanson du XIIe siècle, il commande vingt mille Gascons et il est donné comme le fils de Yon, du Yon de *Renaud de Montauban*, c'est-à-dire, comme on l'a vu, du très

1. A Monforton, près Lalustre.
2. Chez M. Létourneau.
3. Au lieu dit Lauguireau.
4. Au lieu dit Barès.
5. Au lieu dit Castagnac.
6. A l'extrémité du plateau de Touilh. — Je dois ces renseignements à l'érudition toujours si obligeante de M. F. Daleau, qui a bien voulu contrôler, rectifier et compléter pour moi les indications parfois fantaisistes de Grellet-Balguerie dans sa carte de la région de Cubzac (*op. cit.*), indications adoptées par M. Pierre Sainte-Marie, *Château de Cubzac ou des quatre fils Aymon*, Saint-André-de-Cubzac, 1903, p. 8, auquel renvoie M. Bédier.
7. D'après de Lurbe, « son sepulchre se void hors les murs de Bourdeaux, non loing du chasteau du Hâ, joignant la Divise, et s'appelle communement la tumbe de Caïphas. » Mais Baurein a démontré (*Var. bordel.*, t. II, p. 194-203) que cette localisation est une invention de Thevet. Il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans la thèse de M. Bédier.

historique Eudes d'Aquitaine, l'adversaire de Charles-Martel : généalogie évidemment fabuleuse. Ce Cenebrun n'est autre que le personnage d'une légende, qui nous est connue, sous une forme récente, par un texte latin du XIIIe peut-être ou, au plus tard, du XIVe siècle, insérée dans le *Livre des Bouillons* et dans le *Livre des Coutumes*, mais qui est plus ancienne. D'après cette légende, Bordeaux aurait été fondé par un Cenebrun, fils de Vespasien, et par sa femme Galienne, fille de Titus. Ils eurent sept fils. Après des siècles écoulés, un de leurs descendants, nommé lui aussi Cenebrun, se rend en Terre-Sainte, y accomplit des exploits. Ses prouesses le font aimer de la fille du Soudan, la belle Fenice. Il l'enlève, la convertit, l'épouse, la ramène à Bordeaux. Ils ont un fils, Gaufridus, qui devient évêque de Bordeaux. Le texte finit par des récits de miracles et de fondations pieuses[1]. Nous sommes en présence d'un « récit éminemment local, clérical, émané de l'une des églises de Bordeaux ».

Tandis que les chansons qui mettent en scène, en les défigurant, Eudes, Waïfre, Seguin, semblent à M. Bédier avoir été inspirées par des récits pseudo-historiques, composés par les clercs d'Aquitaine sur les anciens ducs ou comtes qui furent maîtres du pays aux époques mérovingienne et carolingienne, la légende savante de Cenebrun et de Galienne, où l'on retrouve un souvenir confus des origines romaines de Bordeaux, apparaît « comme un récit modelé sur les chansons de geste ». De fait, elle présente des ressemblances frappantes avec l'une des trois chansons qui retracent les fabuleuses « enfances » de Charlemagne, *Berthe aux grands pieds*, *Mainet* et *Basin*. Dans la seconde, Charles, chassé des Gaules dans sa jeunesse par son père Pépin, s'enfuit en Espagne, chez le roi sarrasin Galafre. Il se met à sa solde sous le nom de Mainet, lui rend les services les plus signalés, est aimé de sa fille — comme le second Cenebrun — l'enlève, la convertit, l'épouse et la ramène à Bordeaux, toujours comme Cenebrun. Mais la fille de Galafre ne s'appelle plus Fenice; elle se nomme Galienne — comme la fille du premier Cenebrun — et Charles fait édifier pour elle un palais à Bordeaux. C'est le palais de Galienne. Cette légende de *Mainet* se retrouve dans une œuvre pseudo-historique antérieure, la *Chronique de Turpin*. Au chapitre XX, intitulé *De persona et fortitudine Karoli*, il est fait allusion à l'hospitalité donnée au jeune Charles par Galafre à Tolède. Or, la

1. *Livre des Bouillons*, p. 174-183. *Livre des Coutumes*, p. 381-394. — La légende de « Cembrun » a été aussi insérée dans le *Livre Velu* de Libourne (f° 139).

Chronique de Turpin fut composée, d'après M. Bédier, vers 1140-1150, à l'époque où le culte, d'abord tout asturien, de Saint-Jacques de Galice s'est propagé dans le monde chrétien et où les routes conduisant au sanctuaire de Compostelle sont encombrées de pèlerins. Elle fut composée en vue d'en accroître le nombre; elle a été le plus puissant instrument de propagande de ce culte et de ce pèlerinage. Pour les rendre populaires, on exploita les légendes épiques. Les héros de ces légendes, Charlemagne en tête, furent transformés en pèlerins de Saint-Jacques. Leurs expéditions en Espagne contre les Sarrasins devinrent des croisades entreprises pour délivrer le tombeau du saint. Enfin les étapes des routes qui menaient en Galice se peuplèrent de souvenirs laissés par ces héros, transformés eux-mêmes en martyrs et en saints.

Bordeaux était une de ces étapes. C'est la raison pour laquelle il tient une si grande place dans les chansons issues de la *Chronique de Turpin*. Les légendes s'y localisent suivant une méthode générale. Elles s'abritent de préférence dans les ruines des monuments romains, laissés debout par l'invasion et dont l'origine s'est perdue. De même que les arènes de Nîmes, d'Arles, d'Orange, d'Autun sont devenues, dans les romans du Moyen-Age, des châteaux sarrasins, de même l'amphithéâtre de Bordeaux, comme celui de Poitiers, devient la résidence de Galienne, la belle Sarrasine qu'épousa Charlemagne. Car c'est bien là — et M. Bédier ne fait qu'enregistrer la démonstration due à Francisque Michel[1] — l'origine véritable du nom du Palais-Gallien, qui s'appela, au XIVe et au XVe siècle, le Palais de Galienne (*Palatium Galiane*, *Palays Galiana*, indique Leo Drouyn[2]) et qui conserva ce nom dans la langue vulgaire jusqu'au XVIIIe, comme le prouve le titre du mémoire publié en 1740 par Bimard de La Bastie : « *De l'amphithéâtre de Bordeaux, vulgairement appelé le Palais Galiène* ». Quant à l'opinion qui attribue la construction de l'amphithéâtre bordelais à l'empereur Gallien, c'est une légende érudite, imaginée par Vinet et de Lurbe. « Pour l'établir, dit M. Bédier, il leur a fallu s'acharner contre un nom plus ancien, « Palais Galienne » et contre une légende plus ancienne; et, comme il arrive, la première des deux légendes était la plus belle. » Le nom de l'empereur Gallien a prévalu; nos érudits du XVIe siècle ont réussi à « expulser des ruines antiques Charlemagne et sa belle Sarrasine ».

1. *De la popularité du roman des quatre fils Aymon et de ses causes*, introduction (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, [1842], p. 53-126).
2. *Bordeaux vers 1450*, p. 420-421.

C'est aussi parce que Bordeaux était une station de la route de Saint-Jacques, que la basilique de Saint-Seurin et sa nécropole reviennent si souvent dans les chansons de geste. M. Bédier n'a pas relevé moins de vingt-huit églises possédant trente-six tombes ou châsses, réelles ou fictives, de personnages qui furent des héros de ces chansons. Saint-Seurin possédait une relique insigne, l'olifant brisé de Roland. Le guide des pèlerins connu sous le nom de *Codex de Saint-Jacques de Compostelle*[1] le signalait en ces termes : « Tuba vero eburnea, scilicet scissa, apud Burdegalem urbem in basilica beati Severini habetur. » Et l'on peut voir ici le lien étroit qui unit les légendes épiques au pèlerinage de Compostelle. Ce que le *Guide* recommande à la vénération des pèlerins, ce n'est ni le bâton pastoral de saint Martial, ni le « fort Saint-Seurin », ni les tombeaux de sainte Bénédicte et de sainte Véronique : c'est le cor du paladin, avec sa marque d'authenticité, la fente glorieuse due au souffle puissant qui avait fait trembler sur leur base les rochers de Roncevaux. Ce cor, la *Chronique de Turpin* nous apprend, d'ailleurs, que Charlemagne l'avait d'abord déposé aux pieds de Roland, quand il l'eut fait ensevelir honorablement à Saint-Romain de Blaye, mais qu'il fut à tort (*indigne*) transféré de Blaye à Saint-Seurin. « Est-ce là, se demande M. Bédier, l'écho d'une querelle entre les églises de Blaye et de Bordeaux? » La *Chanson de Roland*, issue de la *Chronique de Turpin*, accepte, elle, comme légitime la tradition postérieure qui faisait déposer directement par Charlemagne l'olifant à Saint-Seurin, et enregistre la vénération dont il était l'objet de la part des pèlerins :

Vint a Burdeles, la citet de renom,
Desur l'aller seint Seurin le baron
Met l'oliphan plein d'or et de manguns :
Li pelerin le veient ki la vunt.

La *Chronique de Turpin* signalait encore à l'attention des dévots de saint Jacques le vieux cimetière gallo-romain et mérovingien qui entourait l'église. C'était, avec l'amphithéâtre, l'une des curiosités mystérieuses de Bordeaux. La légende s'en était aussi emparée. La *Chronique de Turpin* affirmait (chapitre XXVIII) qu'il avait été consacré, comme le cimetière des Aliscamps d'Arles, par Jésus-Christ lui-même, en présence des sept plus anciens prélats de la

1. Publié par le P. Fita et J. Vinson en 1882. Voir, sur l'inexactitude du titre, une note de M. Bédier (t. III, p. 79).

Gaule. Cette légende s'était localisée : le texte de Turpin était devenu, avec quelques variantes, une inscription que Lopès et Louvet ont pu voir au XVIIe siècle « sur une muraille de l'église »[1]. La même *Chronique* enfermait dans les sarcophages gallo-romains et mérovingiens de Saint-Seurin les corps des guerriers tombés à Roncevaux, et, d'après elle, la tradition s'établit d'enterrer dans le cimetière bordelais les héros des chansons de geste. Dans son *Histoire de l'église Saint-Seurin*[2], Cirot de La Ville a colligé les textes qui mettent cette tradition en lumière. Ces visites que Girbert de Metz et Gérin, roi de Cologne, dans *Garin le Lorrain*, font à la vieille nécropole, ces énumérations de tombes illustres où ils se complaisent, il y faut voir la représentation poétique de scènes et de sentiments réels : les visites des pèlerins de Saint-Jacques, passant par Bordeaux, les impressions qu'ils éprouvaient en parcourant les allées du cimetière, en admirant les mystérieux sarcophages.

Bordeaux joue aussi un rôle dans une amplification saintongeaise de la *Chronique de Turpin*[3], où l'on voit Roland faisant le siège de la ville occupée par les Sarrasins. L'idée du pèlerinage est encore ici très visible. M. C. Jullian, dès 1899, a étudié de très près ce texte[4]. En quelques pages riches d'observations et d'idées, il a montré avec quelle exactitude l'auteur a reconstitué les lieux. Résumons ce « précieux commentaire » (l'épithète est de M. Bédier). Charlemagne est campé à Lormont. Il y fonde la chapelle Saint-Martin (vocable de l'église de Lormont). Roland, méconnu par son oncle, ne tarde pas à le quitter; mais il s'installe fort près de lui, à Cenon « près de Gironde » (la Gironde est, au Moyen-Age, le nom de la Garonne devant Bordeaux). Lormont et Cenon sont, pour toute armée qui assiège Bordeaux, les deux positions stratégiques par excellence : rappelons-nous Charles VII en 1451 et Louis XIV en 1650. Au matin, Roland voit sortir d'un bois (le bois du Cypressat) une biche, qui lui indique le vrai passage du fleuve (à Trajeyt)[5]. Il traverse et aborde à l'abbaye de Sainte-Croix (c'est-à-dire au port de la Grave, débar-

1. Cf. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 19.
2. P. 190-197.
3. Publiée en 1877 par Auracher dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*.
4. C. Jullian, *De la précision géographique dans la légende carolingienne. La prise de Bordeaux par Roland* (*Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, p. 237-244).
5. Rapprocher de cette biche le cerf blanc qui, d'après une tradition ancienne, montre un gué à Charlemagne pour passer la Gironde devant Bordeaux (G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 261, citée par Bédier, t. III, p. 345). Dans la *Chanson de Roland*, Charlemagne franchit la Gironde « a granz nefz qui la sunt ». De même, dans le roman de *Gui de Bourgogne*, les fils des douze pairs, se rendant en Espagne au secours de leurs pères, « trespassent Gironde a barges et a nez ». (Cité par Bédier, t. III, p. 138.)

cadère du Moyen-Age). En compagnie de Turpin, il reconnaît les abords de la ville. Par les faubourgs, tous deux contournent l'enceinte du *castrum*, passent l'eau (les marais du Peugue et de la Devèze) à *Lonc-Pont* (Pont-Long, c'est-à-dire vers la rue d'Arès), « montent » à Saint-Seurin, dont le mamelon domine en effet le marécage d'alentour, visitent la basilique, y regardent un marbre (peut-être l'inscription faite d'après la *Chronique de Turpin* ou une autre analogue) qui relate les « vertus » (les reliques) de l'église. Puis le siège de Bordeaux commence. Roland attaque la ville du côté de la porte des Paux, force cette porte et pénètre « jusqu'à une aigue, qui ha nom la Devise » (on sait que la Devèze traversait de part en part le *castrum* et que son estey débouchait près de la porte des Paux). Les Sarrasins sont vaincus et leur roi s'enfuit à *Arcaisso* (Arcachon).

Une autre étape de la route de Saint-Jacques en pays bordelais est souvent citée dans les chansons de geste. C'est Belin. Dans *Anseïs de Carthage*, Charlemagne, allant en Espagne au secours d'Anseïs, campe « es landes de Belin ». Dans *Gui de Bourgogne*, les fils des douze pairs, allant, eux aussi, en Espagne au secours de leurs pères,

> Par le milieu des Landes se sont acheminé.
> Et costoient Belin, une povre ferté.

Dans le roman de *Garin le Lorrain*, le fabuleux duc de Gascogne Begon habite le château de Belin. C'est là qu'après son mariage il emmène sa jeune femme, la belle Béatrix, fille de Milon, duc de Blaye. C'est là que les Bordelais viennent l'assiéger. C'est là qu'après qu'il a été tué par trahison, à deux lieues de Valenciennes, son corps est transporté et inhumé[1]. D'où vient à Belin, « la povre ferté », ce renom dans la littérature épique et romanesque du Moyen-Age? C'est qu'à Belin la *Chronique de Turpin* plaçait les tombes de plusieurs des héros de Roncevaux. « A Belin sont ensevelis Olivier et Gondebaud, roi de Frise, et Ogier, roi de Danemark, et Arastain, roi de Bretagne, et Garin, duc de Lorraine, et beaucoup d'autres. Heureuse la pauvre ville de Belin (*villa macilenta Belini*) qu'honorent tant de héros ! » Et le *Codex de Compostelle*, après avoir signalé ces tombeaux à la dévotion des pèlerins, ajoutait : « Ils gisent tous dans un même tombeau. Un parfum très doux en émane et les malades qui le respirent s'en vont guéris. » Mais à quelles réalités histo-

1. Cf. l'analyse donnée par M. l'abbé Gaillard, *Deux paroisses de l'ancien temps*. Bordeaux, 1909, in-8°, p. 19-22.

riques correspondent les tombeaux du *Turpin*, le château de *Garin* ? M. C. Jullian nous l'apprend dans une note brève, mais singulièrement pleine, de son mémoire sur *La tombe de Roland à Blaye* : « Il n'y avait pas, dit-il, à Belin, d'abord simple bourgade gallo-romaine, puis hôpital de pèlerins, de grandes nécropoles. La légende y plaça les morts de Roncevaux dans un même tombeau... On peut se demander si ce tombeau qu'on montrait à Belin n'était pas un de ces *tumuli* de terre comme il s'en rencontre dans cette région (cf. Drouyn, *Guienne militaire*, p. XLIX). Une tradition, mais une tradition seulement, y place le château d'Aliénor. A partir du XIIIe siècle, et simultanément, les textes historiques parlent de ce château de Belin, et Belin prend une place importante dans les chansons de geste (voyez *Garin le Loherain*)[1]. » M. Bédier adopte et enregistre l'explication de M. Jullian, qui s'accorde, on le voit, excellemment avec sa thèse.

De toutes les villes du Bordelais, Blaye est celle dont le renom littéraire fut le plus grand au Moyen-Age. Dans la chanson de l'*Entrée en Espagne*, dans le roman d'*Anseïs de Carthage*, Charlemagne passe par Blaye ; de même les héros de *Raoul de Cambrai*. Il existe une « geste de Blaye », formée au XIIIe siècle par la réunion arbitraire de deux chansons, *Ami et Amile* et *Jourdain de Blaye*, dont les héros sont donnés pour des seigneurs de Blaye et se succèdent, dans ces fictions, suivant leur ordre généalogique réel. M. Bédier pense que les poètes de ces deux chansons ont eu le souci de flatter les seigneurs de Blaye, les Gérard et les Geoffroi qui vécurent entre 1100 et 1250. « C'est ici, dit-il, un des traits, infiniment rares, et précieux par là même, où se marque dans les chansons de geste une certaine préoccupation de plaire à telle grande famille féodale du XIIe siècle. » Mais le souvenir le plus célèbre qui rattache Blaye aux chansons de geste, est, à coup sûr, celui des tombes de Roland, d'Olivier et de Turpin. On connaît les vers de la *Chanson de Roland* :

Entresque a Blaive a conduit son nevold
Et Oliver, sun nobilie cumpaignun,
Et l'arcevesque ki fut sages et proz.
En blans sarcous fait metre les seignurs;
A Seint Romain la gisent li baron.

Ces vers figurent dans le texte le plus archaïque de la chanson, celui que l'on désigne sous le nom de version d'Oxford. Un texte

1. *Romania*, t. XXV, p. 171, n. 2. — Sur l'hôpital de Saint-Jacques à Belin, cf. abbé Gaillard, *Les prieurs de Mons et de Belin* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1908, p. 191-196).

plus récent, dit version rimée de Venise, qu'on date de 1170 environ, développe l'épisode sentimental de la Belle Aude. Charlemagne, revenant de Roncevaux, mande à Blaye le comte Girard de Vienne et sa fille Aude, la sœur d'Olivier, la fiancée de Roland. C'est à Blaye qu'Aude apprend la mort de son frère et de son fiancé. Elle veille leurs corps dans l'église, puis meurt. Charlemagne l'ensevelit près de Roland. Olivier est enseveli à quelque distance. Et comme, dans cette version, Charlemagne a rapporté les corps des douze pairs de Roncevaux, il les enterre aussi à Blaye. Ces inventions ont une source commune, toujours la même : la *Chronique de Turpin* et le *Codex de Compostelle*, qui placent la tombe de Roland à Blaye, dans la basilique de Saint-Romain; l'interpolateur saintongeais y ajoute celles de plusieurs de ses compagnons et celle de la Belle Aude.

Ces inventions sont-elles ou non fondées sur quelque réalité? En particulier, la tombe de Roland à Blaye était-elle authentique? M. Bédier hésite sur ce point. « Certes, dit-il, il est pénible de se représenter une supercherie à l'origine de ce qui devint un culte sincère, de se dire que tant d'hommages ont pu s'adresser à une tombe supposée. Mais les documents anciens font défaut. » Le plus ancien que l'on connaisse est un texte d'Hugues de Fleury, mort peu après 1119, qui, racontant la bataille de Roncevaux d'après Einhard, ajoute que le corps de Roland fut transporté à Blaye et y fut enseveli. « Mais Hugues de Fleury, remarque M. Bédier, est, il va sans dire, inhabile à nous garantir l'authenticité du tombeau. » Plus loin, M. Bédier reconnaît que « les exemples anciens de tels transferts sont nombreux ». On sait qu'un des héros de Roncevaux, nommé Eggihard, fut enterré dans une église de Saint-Vincent, « celle de Dax peut-être »; on a son épitaphe. A l'autre extrémité des Pyrénées, Guillaume d'Orange était enterré aux Aliscamps d'Arles; pourquoi Roland ne l'aurait-il pas été à Blaye?

Quoi qu'il en soit, ces traditions relatives aux tombeaux des héros de la *Chanson de Roland* sont restées très longtemps vivaces. En 1466, on montra à un seigneur de Bohême, Léon de Rozmital, qui passait par Blaye, dans l'église, à côté des tombeaux de saint Romain et de sainte Apollonie, ceux de Roland, de « sa sœur Belaude » et d'Olivier [1]. On sait que François 1er, en 1526, se fit ouvrir

1. Cf. H. Barckhausen, *De Blaye à Saint-Jacques de Compostelle en 1466* (*Revue philomathique de Bordeaux*, 1901, p. 387). — Le texte de la relation latine du voyage de Rozmital, cité par M. Bédier (t. III, p. 353, n. 2) porte : « In ea urbe divae Apolloniae, S. Romani episcopi, Rolandique sepulcra contemplati sumus... Extat etiam ibi sepulcrum S. Belondae (*sic*), quae filia Salomonis regis et soror Rolandi fuerat. »

la tombe de Roland pour contempler les ossements du héros. L'existence de cette tombe et de ses ossements est confirmée, peu après, par l'écrivain palatin Hubert-Thomas Leodius. Le sarcophage avait trois pieds de long, était en marbre, surmonté d'un couvercle, portait une inscription et renfermait un petit tas d'ossements. Il était conservé dans la crypte de Saint-Romain, à côté de ceux du saint et d'Aude. Ces tombeaux ont disparu, détruits probablement par les protestants en 1568. L'ancienne église Saint-Romain a disparu à son tour sous Louis XIV. Les derniers vertiges du cimetière ont été enlevés au début du XIXe siècle. Le seul souvenir de Roland qui reste à Blaye est un nom de lieu, *La Garde-Roland*, monticule situé à 3 kilomètres de la ville, d'où, d'après la tradition populaire conservée jusqu'au XVIIe siècle, le preux Roland lança son javelot jusque dans la Gironde, et qui persiste encore dans le nom de *La Garde*, lieu-dit de la commune de Saint-Seurin-de-Cursac [1].

Pourquoi ces souvenirs, pourquoi cette floraison de légendes à Blaye? M. Jullian l'a expliqué dans son mémoire, déjà cité, sur *La tombe de Roland à Blaye*, publié en 1896 et que M. Bédier qualifie d'« admirable ». Blaye était l'une des stations les plus importantes de cette route, la plus occidentale de la Gaule, « qui menait le plus directement des bords du Rhin en Espagne » et qui était « l'une des cinq ou six artères vitales de l'ancienne France » : route romaine, remontant à Trajan, comme le prouve la borne milliaire de Saint-Ciers-la-Lande [2], route conservée et utilisée par le Moyen-Age, maintenue jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, avec de légères variantes, comme la grande route royale de Paris en Espagne. « Sur cette route, Blaye est une station de premier ordre, » à la fois clé de la Gironde et clé de la route de Paris : la voie terrestre venant de France s'y soude à la voie fluviale de la Gironde menant à Bordeaux et aux Pyrénées. Les pèlerins de Saint-Jacques avaient été frappés de cette situation admirable : le poète d'*Ami et Amile* — M. Jullian l'a noté — se faisait leur interprète lorsqu'il s'écriait par la bouche d'un de ses héros :

Com ceste ville sied en riche chemin !

Or — il faut ici citer textuellement l'« admirable mémoire » — « sur ces grandes routes sans cesse parcourues par les marchands, les soldats et les pèlerins, il est rare qu'un relais important ne soit

1. Bellemer, *Hist. de la ville de Blaye*, 1886, in-8°, p. 43.
2. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 230.

pas aussi une station religieuse. Dans la ville où il repose le corps, le voyageur cherche naturellement le sanctuaire où il réconforte l'âme. C'est une tendance innée à toutes les générations de foi profonde. Les païens l'ont eue, qui jalonnèrent les voies de la Gaule de temples et d'édicules innombrables, et les chrétiens du Moyen-Age ont satisfait avec la même ardeur à la dévotion itinérante. Blaye devint, pour ainsi dire, forcément un lieu de prière. » Ainsi s'explique la naissance et le développement à Blaye du culte de saint Romain, l'apôtre envoyé vers le milieu du IVe siècle par saint Martin pour évangéliser le pays. Et de même qu'à Bordeaux la tombe de saint Seurin, celle de saint Romain à Blaye donna naissance, dès le VIe siècle, à une illustre nécropole. Le roi de France Charibert, fils de Clotaire Ier, y fut enseveli en 567. Quand commencèrent à passer par Blaye les pèlerins de Galice, les sarcophages mérovingiens de la basilique et du cimetière de Saint-Romain piquèrent leur curiosité. Ils ignoraient ce qu'étaient ces tombeaux de marbre, ornés du chrisme et de feuillages symboliques, rendus plus mystérieux encore par l'absence d'inscriptions. Et comme Blaye, depuis qu'au début du XIe siècle Guillaume II Taillefer, comte d'Angoulême, s'en était emparé, avait été séparée de la Gascogne, « pour un pèlerin qui, vers l'an 1030, remontait vers le nord en suivant la grande route d'Espagne, saint Romain de Blaye était le premier saint qu'il rencontrât sur une terre française. » On s'explique, dès lors, que Charlemagne, revenant de Roncevaux, confie les corps de Roland, d'Olivier et des autres pairs à la première terre française qu'il rencontre sur la route, c'est-à-dire les enferme dans les sarcophages de marbre blanc de Saint-Romain. « Telle est, conclut M. Jullian — et sa conclusion mérite aussi d'être textuellement citée — telle est, dans sa touchante simplicité, la tradition que le peuple établit et que la *Chanson* a écrite. La route suivie par Charlemagne, les sanctuaires où il s'arrête, la manière dont il voyage, sont les habitudes des pèlerins du temps; les tombes des héros sont les sarcophages anonymes des chrétiens du VIe siècle. Voici quel a été le procédé de la légende : à un passé connu, elle a attribué les ruines d'une époque inconnue, et elle les a encadrées dans la vie contemporaine. » Cette conclusion, M. Bédier, en la généralisant, peut la faire sienne : n'est-ce pas très exactement une de celles où l'ont conduit ses recherches sur l'ensemble des chansons de geste?

Ces recherches ont, on le voit, un vif intérêt pour notre histoire bordelaise. Elles expliquent la formation des légendes du Moyen-Age

dans notre région; elles indiquent dans quelle mesure il y a lieu de les accepter. La thèse de M. Bédier a eu un grand retentissement dans le monde des médiévistes, en raison de sa hardiesse et de sa nouveauté. Pourquoi ne pas reconnaître qu'à Bordeaux elle a paru peut-être moins hardie et moins neuve qu'ailleurs? C'est que — et le résumé qui vient d'en être donné permet de s'en rendre compte — la matière avait été déjà ici débrouillée, le sol profondément labouré. Dès 1890, l'étude des voies romaines qui traversaient le pays bordelais avait attiré l'attention de M. Jullian sur le rôle de ces voies au Moyen-Age. A propos de Belin, il écrivait : « J'incline à penser qu'il y avait une route un peu plus directe (que la route de Dax à Bordeaux qui passe à Salles, le *Salomacum* de l'*Itinéraire d'Antonin*) par Belin, et que cette route, secondaire dans l'antiquité, est devenue la route principale au Moyen-Age, la route des pèlerins d'Espagne, celle par laquelle le faux Turpin fait revenir Charlemagne [1]. » A propos de Blaye : « Cette route de Bordeaux à Blaye et de là à Poitiers est véritablement la grande voie historique du Sud-Ouest pendant le Moyen-Age, avant la réorganisation carolingienne. C'est par là que les Francs sont arrivés dans leurs deux invasions; c'est par là que la légende fait passer Charlemagne à son retour d'Espagne, lorsqu'il va déposer à Blaye le corps de son neveu [2]. » A propos des cimetières de Saint-Seurin de Bordeaux et de Saint-Romain de Blaye : « C'est ainsi que se forma, à partir du VIe siècle, cette grande agglomération de sarcophages anonymes que tout le Moyen-Age admira autour de Saint-Seurin... Et cela demeura ici l'usage, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'ère carolingienne, et il se forma ainsi, autour de Saint-Seurin, autour de Saint-Romain de Blaye, un nouveau groupe de tombeaux [3]. »

L'idée de la précision géographique dans la légende carolingienne a inspiré à M. Jullian, en 1899, le petit mémoire sur le siège de Bordeaux par Roland dans le *Turpin* saintongeais. Cette idée était alors toute neuve. L'auteur, dépassant hardiment Gaston Paris, écrivait : « Que de choses à dire sur ces productions, *monstra litteraria* sans doute (pour parler comme M. Paris), mais, pour être plus affirmatif encore que lui, non pas *haud inutilia*, mais *mire utilia historicis vel geographis* [4]. » C'est qu'il avait déjà publié, en 1896, l' « admirable » mémoire sur la tombe de Roland à Blaye, dont ce n'est peut-être

1. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 215-216.
2. *Ibid.*, p. 229.
3. *Ibid.*, p. 307-308.
4. *Revue des Études anciennes*, t. I, 1899, p. 240, n. 4.

pas assez dire que « personne sur le moment n'en vit la portée » et qu'« on n'y attacha guère qu'un intérêt de simple curiosité archéologique »[1]. La portée, l'auteur, du moins, l'avait très nettement vue, lui qui, l'année précédente (1895), avait écrit : « Nous percevons ainsi la manière dont se sont formés quelques-uns de ces vastes cycles épiques, que produisit alors le monde chrétien. Ils résultent de la combinaison des noms et des cultes locaux avec une lointaine tradition historique des guerres de Charlemagne[2]... Remarquons encore à quels endroits cette combinaison s'est faite : on peut suivre Charlemagne à Belin, à Saint-Seurin, à Blaye, c'est-à-dire aux stations de repos ou de prière de la grande route suivie par les pèlerins de Saint-Jacques. Qui sait si les pèlerins n'ont pas été les artisans principaux de ces légendes, les vrais rhapsodes de ces épopées, les attachant, pour ainsi dire, le long de la voie qu'ils parcouraient, aux sanctuaires où ils s'arrêtaient[3] ? » Ce passage de l'*Histoire de Bordeaux* ne pourrait-il servir d'épigraphe à tout l'ouvrage de M. Bédier ? Et n'avais-je pas raison de dire que le résumé que j'ai donné des parties de cet ouvrage relatives à nos légendes girondines, paraîtra moins neuf à des lecteurs et à des auditeurs bordelais de M. Jullian qu'à des lecteurs parisiens ou étrangers? Lorsqu'une idée a la portée de celle que M. Bédier a si brillamment développée dans ses quatre volumes, lorsqu'elle a toutes les chances d'être adoptée et de remplacer dans l'histoire littéraire des théories périmées, il n'est pas indifférent d'en dresser l'acte de naissance. Et lorsque cette idée a été suggérée à son premier inventeur par l'étude pénétrante de notre passé local, nous avons, à Bordeaux, le devoir de le constater et le droit de nous en réjouir[4].

PAUL COURTEAULT.

1. Bédier, t. III, p. 362.
2. Ce texte significatif a été signalé déjà par M. Bourciez dans son compte rendu des deux premiers volumes de M. Bédier (*Revue critique*, 1909, p. 73).
3. C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 118.
4. M. Bédier a des élèves jusqu'en Amérique. Tandis que je corrige les épreuves de cet article, je reçois des *Notes on the geography of Huon de Bordeaux*, parues dans le n° de janvier-mars 1913 de *The Romanic Review*. L'auteur, miss Muriel Kinney, y critique un passage de *Huon de Bordeaux* qui nous intéresse. En se fondant sur l'étude des voies romaines faite par M. Jullian, miss Muriel Kinney montre que Huon, venant de Rome vers Bordeaux par la route Narbonne-Toulouse, se détourne à Casseuil pour prendre la route de La Réole à Aubeterre et va visiter l'abbaye de Saint-Maurice-de-Blasimon.

UN GRAND ARMATEUR DE BORDEAUX

ABRAHAM GRADIS

(1699?-1780)

PREMIÈRE PARTIE

LES GRADIS NÉGOCIANTS ET ARMATEURS PRIVÉS FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DAVID GRADIS ET FILS (1685-1744)[1]

I. — Diego Rodrigues Gradis et ses fils.

Les Juifs espagnols et portugais, qui jouèrent un grand rôle dans l'histoire de Bordeaux, se réfugièrent en France pour fuir l'Inquisition. On sait que Ferdinand le Catholique, par l'édit du 31 mai 1492, qu'inspirèrent le cardinal Ximénez et le grand inquisiteur Torquemada, expulsa tous les judaïsants de l'Espagne, et que Manoel, roi de Portugal, prit la même mesure en 1496.

1. Sources principales : Archives de la famille Gradis; Archives de la Ville, registres d'état civil; Archives du département, rôles d'armement (fonds de l'Amirauté); Archives du port de Bordeaux, séries B² (lettres du ministre) et C⁶ (rôles de désarmement des navires de commerce et corsaires de Bordeaux, à partir de 1721).

Ouvrages principaux : Cirot, *Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux, 1re partie*, Bordeaux, 1909; Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux;* Detcheverry, *Histoire des Israélites de Bordeaux;* Dr Z. Frankel, *Die Familie Gradis*, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, Breslau, in-8°, octobre 1875, p. 447-459; Abr. Cahen, *Les Juifs dans les colonies françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Durlacher, 1883, in-8°, 71 p. (extrait de la *Revue des Etudes juives*, t. IV et V).

Beaucoup de renseignements que nous donnons sur cette première partie sont de seconde main. Ils proviennent des notes manuscrites prises par M. Henri Gradis, décédé en 1905, sur les originaux de ses archives, notamment les factures de marchandises, qu'il possédait à partir de 1696, les livres de commerce depuis 1702 et la correspondance depuis 1713. La plupart de ces documents manquent aujourd'hui. Les notes de M. Gradis peuvent inspirer confiance : quoique très résumées, elles ont été faites judicieusement, sans interprétation hasardeuse, et ne sont nulle part en contradiction avec les originaux qui subsistent.

Les Juifs portugais, qui se déclaraient issus de la tribu de Juda, s'établirent surtout à Bordeaux, Toulouse et Bayonne. Ils prirent, par mesure de prudence, la dénomination de « nouveaux chrétiens » (cristianos nuevos), pratiquant extérieurement le catholicisme — mariage à l'église, baptême, extrême-onction — mais sans rien renier de leur foi réelle.

Beaucoup firent, dans le négoce ou la banque, des fortunes qu'ils eurent la prudence de dissimuler. D'autres devinrent barbiers ou médecins. Plusieurs se distinguèrent dans les professions intellectuelles, par exemple le célèbre Simon Millanges, l'imprimeur de Montaigne.

Leur crédit leur mérita les lettres patentes d'août 1550, par lesquelles Henri II leur accorda les droits civils des sujets nés dans le royaume. Henri III confirma ces privilèges par deux ordonnances rendues à Lyon le 11 novembre 1574.

Certes, les « Portugais », par leurs succès dans les affaires, excitèrent de nombreuses jalousies et plus d'une fois ils furent victimes des passions de la foule, mais à cette époque l'esprit d'intolérance s'attaquait surtout aux protestants, ce dont les Juifs bénéficièrent. Devenus nécessaires au commerce bordelais, protégés par le Parlement et les jurats de la ville, les israélites désignés sous le nom de « nation portugaise » virent s'affaiblir à leur égard l'antique préjugé.

Vers le premier quart du XVIIIe siècle, ils purent rompre avec le catholicisme et organiser ouvertement leur culte. Ils créèrent un fonds pour leurs pauvres, eurent leurs synagogues et leurs cimetières. Plusieurs même devinrent bourgeois de Bordeaux.

En somme, à l'époque où se place notre récit, au XVIIIe siècle, les Portugais formaient à Bordeaux une aristocratie israélite, riche et considérée, qui voulut jusqu'à la Révolution avoir le pas sur ses coreligionnaires avignonais et allemands venus plus tard dans la capitale de la Guyenne pour y faire, eux aussi, leur fortune.

La famille Gradis est une des plus importantes de la nation portugaise. Elle semble assez tard venue aux bords de la Garonne et nous n'en avons pas trouvé mention au XVIe siècle. David Gradis, qui vécut de 1742 à 1811, rédigea un curieux mémoire intitulé : « Notice qui n'intéresse que moi, David Gradis[1]. » Il y parle de ses ancêtres d'après des traditions orales. Ses dires ont besoin d'être contrôlés, car sa chronologie présente des erreurs. L'aïeul le plus

1. Arch. Gradis, carton 35, dossier 397. Notice autographe de 48 p. in-4°, écrite après la chute de l'ancien régime.

lointain dont il se souvienne est Diego Rodrigues Gradis, homme doué, selon la légende, d'une force extraordinaire[1].

Diego avait un frère, Fernandès, dont le fils, Étienne, fut lui-même père de David et de Joseph Gradis. Tous deux moururent sans enfants et cette branche de la famille resta dans l'obscurité.

Diego Rodrigues ne fut lui-même qu'un modeste marchand. Il naquit à Bordeaux et vint à Toulouse, où il établit un magasin d'articles variés dont il se munissait chaque année aux ventes de la Compagnie des Indes. L'hostilité du clergé catholique le contraignit à quitter Toulouse et, vers 1685, il revint avec les siens à Bordeaux, où il reprit son commerce[1].

Marié à Sara Henriques Bocarre, il en eut trois fils et une fille, Antoine (ou Jacob-Antoine), Samuel, David et Marie.

Une expédition d'acte notarié passé à Bordeaux le 2 mars 1695[2] donne les renseignements les plus précis sur la famille et l'état des affaires de Diego Rodrigues Gradis. Il habitait alors, ainsi que tous ses enfants, la paroisse Sainte-Eulalie. Il était veuf depuis quelques années. Sa fille Marie avait épousé, depuis le décès de sa mère, un marchand de la ville, Samuel Navarre, et avait reçu une dot de 3,000 livres[3]. Un seul de ses fils, Samuel, était marié; sa femme, Esther, était fille d'un coreligionnaire de Bayonne, Michel Moreno Mendès. Samuel, « resté depuis son mariage en son particulier, » avait reçu à cette occasion 600 livres sur ses droits à la succession paternelle.

Antoine, l'aîné des fils, et David, le plus jeune, habitaient encore la maison de leur père et avaient travaillé avec lui; mais étant tous deux en âge de se marier, ils avaient fait le bilan des affaires communes; l'actif se trouva monter à 9,638 livres 6 sous, dont il fallait déduire les 600 livres comptées à Samuel et 38 livres 6 sous « pour les salaires dus à la servante ». Une transaction intervint pour procéder au partage des 9,000 livres restantes.

Samuel renonça à l'avance d'hoirie qui lui avait été faite, de sorte que le père et les trois fils se reconnurent chacun 2,400 livres. Sur la somme globale de 9,600 livres, Diego Rodrigues en versa 1,500 en espèces à chacun de ses fils et remit le restant, 5,100 livres, à celui d'entre eux qu'il estimait le plus capable, David, afin de

1. Notes Henri Gradis. Diego est mentionné dans Malvezin, *op. cit.*, p. 171, 241.
2. Arch. Gradis, 2, 5.
3. La livre se subdivisait en 20 sous et le sou en 12 deniers. Sur sa valeur moyenne, de la fin du XVIIe siècle à la Révolution, cf, Natalis de Wailly : *Mémoires sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale.* Paris, 1857, in-4° (extr. du t. XXI, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), tableau V, p. 228-230.

continuer son négoce. Pour prix de cette marque de confiance, David s'engageait à nourrir et héberger son père, qui lui laissait tout son avoir, et à lui servir une pension viagère de 200 livres par an. Au cas où Diego n'aurait pu vivre avec son fils, la rente devait être doublée et David se voyait en outre astreint à restituer à chacun de ses frères 900 livres, montant de leur mise de fonds, sans compter que son père se réservait hypothèque de sa part propre.

Ainsi, dans les dernières années du XVIIe siècle, les Gradis n'étaient que de petits commerçants et rien n'annonçait encore la grandeur future de leur maison.

Nous ne pouvons dire quand mourut Diego Rodrigues. Ses fils eurent chacun une carrière et une réussite fort différentes. Ils restèrent unis par la plus grande amitié, que fortifièrent encore de nouveaux liens de famille, car ils épousèrent les trois filles de Michel Moreno Mendès.

Antoine Gradis, fils aîné de Diego Rodrigues, se livra, comme ses frères, au commerce, mais sans y faire fortune. Il mourut le 25 mai 1726, laissant un fils, Abraham, qui resta célibataire, et quatre filles.

La branche de la famille issue de Samuel Gradis a plus d'importance, car elle fusionna dans la suite avec celle dont David fut le chef.

Samuel eut de sa première femme, qu'il avait épousée en 1690, un fils unique, Benjamin, né en 1699. Devenu veuf, il se remaria, en 1710, avec une de ses nièces, Sara, fille de son frère David.

De ce second mariage il eut d'abord une fille, Esther, qui devint la femme de son oncle Abraham, fils de David et notre principal personnage. Un second enfant, Moïse, naquit en octobre 1714 et sa naissance entraîna la mort de sa mère. Moïse fut plus tard l'associé, le collaborateur et le plus cher confident de son oncle et beau-frère Abraham.

Après avoir longtemps placé des marchandises, Samuel Gradis, vers la fin du règne de Louis XIV, fonda avec son fils Benjamin une maison d'armement sous la raison « Gradis père et fils ». Il mourut le 23 janvier 1736. Benjamin continua, en son nom personnel, à trafiquer avec les îles françaises de l'Amérique. L'inscription de sa pierre tombale, au cimetière du cours d'Espagne, porte, comme date de sa mort, celle du 23 janvier 1771 [1].

On a vu que David Gradis, dernier fils et successeur de Diego, n'était pas encore marié le 2 mars 1695. A en juger par son acte de

1. Cirot, *op. cit.*, p. 150.

décès, il devait être alors âgé d'environ trente ans. Comme celle de sa naissance, la date de son mariage n'a pu être retrouvée, car il n'existe pas à Bordeaux de registres d'état civil des cultes non catholiques antérieurs aux premières années du XVIIIe siècle et les archives de la famille Gradis sont également muettes sur ces deux points. David épousa Sara Moreno Mendès, dont il eut deux fils et cinq filles.

Son fils aîné fut Abraham Gradis, le héros de notre récit. Nous n'avons pu déterminer la date de sa naissance. Il convient cependant de faire remarquer d'ores et déjà que son acte de décès contient une erreur évidente en le déclarant âgé de quatre-vingt-cinq ans le 17 juillet 1780, jour de sa mort. Abraham Gradis n'a pu naître, en effet, en 1695 et, en admettant que le mariage de ses parents ait eu lieu aussitôt après la transaction de cette même année, il ne doit être né qu'en 1696 au plus tôt. Peut-être même quelqu'une de ses sœurs est-elle venue au monde avant lui.

Le second fils, Samuel Gradis, mourut en 1732, célibataire. Les cinq filles, nommées Sara, Hana, Rachel, Esther et Rebecca, furent toutes mariées.

II. — David Gradis et son fils Abraham. Mirande et Mendès de Saint-Domingue.

David Gradis, qui a laissé son nom à une rue de Bordeaux [1], est certes le représentant le plus connu de sa famille, bien qu'à notre sens il n'ait pas été aussi remarquable que son fils Abraham. Ce fut un homme entreprenant, dont l'initiative et la patience ne furent jamais lassées par les difficultés des débuts.

De 1703 à 1707, David Gradis fut associé avec son frère Samuel sous la raison « Gradis frères ». Ce fut la première des nombreuses maisons qu'il fonda. Il faisait alors le commerce des vins, des eaux-de-vie, des toiles et autres marchandises et n'eut pas d'ambitions plus hautes depuis la succession de son père jusque vers les dernières années du règne de Louis XIV. Pendant une période d'environ vingt ans, alors que les affaires étaient si difficiles, par suite des guerres continuelles, il travailla sans relâche, voyageant, s'instruisant, se créant partout des relations en France et à l'étranger. « Sa femme, Sara Mendès, — dit M. Henri Gradis, — qui avait sa procuration,

1. La rue David-Gradis, petite rue proche de la Faculté de Médecine et du Lycée, réunit la rue Paul-Broca à la rue des Augustins.

le remplaçait en son absence, tenait la correspondance et dirigeait toutes les affaires avec l'intelligence d'un associé. »

En 1711, David Gradis voyagea en Hollande et en Angleterre, séjournant à Amsterdam, La Haye, Londres, Bristol, où il acheta un navire, le *Tigre*. Quelques années plus tard il fit une tournée dans l'Armagnac pour ses achats d'eaux-de-vie, à Nantes pour assister aux grandes ventes de la Compagnie des Indes, à Bayonne où il resta trois mois en 1715. Il acquit ainsi des relations étendues. Ses principaux correspondants étaient : à Paris, Fromaget et Gastebois, puis Claude Heusch, banquiers; à Bayonne, Delcampo, Salzedo frères, puis Jacob Alexandre; à Londres, Silva junior, Elias Depas, Jean et Jacob Mendès Dacosta; à Dublin, Jean Drouilhet, dont le fils était son commis; à Amsterdam, Joseph Peixotto, banquier, et Daniel Balguerie; à Hambourg, Pierre Boué, sans compter ses amis personnels de Paris et de Bordeaux.

La prospérité des affaires de David Gradis fut la juste récompense de son activité, mais il eut à subir une dure épreuve en 1715, année désastreuse pendant laquelle de nombreux négociants se virent contraints de suspendre leurs paiements. Il supporta la crise avec sang-froid et résignation. Sa perte fut d'environ 150,000 livres de traites qu'il avait endossées et dut rembourser.

Cependant, après la misère et les calamités de la fin du règne de Louis XIV, le commerce reprit un nouvel essor, favorisé déjà par l'institution du Conseil général du commerce (29 juin 1700) et des Chambres de commerce (30 août 1701) dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Lille et Bayonne. L'édit de janvier 1716 et les lettres patentes d'avril 1717 réglèrent le trafic de la France avec les colonies et lui donnèrent une grande extension; elles permirent aux ports de Calais, Dieppe, Le Havre, Rouen, Honfleur, Saint-Malo, Morlaix, Brest, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne et Cette d'importer en franchise aux colonies toutes les denrées et marchandises du royaume; les produits des îles devaient être mis en entrepôt dans les ports d'arrivée après avoir payé certains droits, et lorsqu'ils en sortaient pour être transportés en pays étranger, ils étaient exempts des droits d'entrée et de sortie. Le Conseil et les Chambres de commerce, ainsi que le gouvernement, firent également tous leurs efforts pour assurer aux Français le monopole du négoce avec les colonies et empêcher celles-ci d'imposer les articles qu'elles recevaient de nos ports.

L'armement avec les îles d'Amérique devint à la mode, et David Gradis, préparé par une longue carrière commerciale, n'hésita pas à entreprendre ce genre de trafic dans lequel tant de ses concitoyens se lançaient à la légère. Il le poursuivit avec régularité et succès à l'aide de trois bâtiments qu'il acheta en 1717, le *David*[1], l'*Ange-Mikaël*, ci-devant le *Saint-Michel*, et une barque longue de 55 tonneaux qu'il nomma la *Mignonne*.

Déjà, à cette époque, David était un négociant connu et l'un des plus imposés de la nation portugaise. Sa prospérité lui permit de doter ses filles. Deux d'entre elles furent mariées le même jour, le 28 novembre 1718 : l'une, Rébecca, à Louis Lopès Depas; l'autre, Esther, à Jacob Peixotto, d'une riche famille de banquiers. En juin 1719, une de leurs sœurs, Rachel, épousa Samuel Alexandre, fils de Jacob Alexandre, négociant à Bayonne. David Gradis installa les époux dans sa demeure et prit pour associé son nouveau gendre, sous la raison « D. Gradis et Alexandre fils ».

Cette société, formée le 28 juin 1719, prit fin dès le mois d'octobre 1720. Les associés expédièrent aux îles le *David* et l'*Ange-Mikaël*, le premier encombrant 130 tonneaux et le second 80. Tous deux sortirent de la rivière le 29 avril 1720. L'*Ange-Mikaël*, 29 hommes d'équipage, commandé par Jean Rullaud, de La Tremblade, fut à Léogane le 23 juillet et rentra en rivière le 13 janvier 1721. Le *David*, 31 hommes, capitaine Pierre Dubrocq, de Bayonne, vendit aussi sa cargaison à Saint-Domingue et fut de retour le 5 avril 1721.

Une catastrophe nationale vint briser l'association Gradis-Alexandre. Ce fut l'échec du Système de Law, entraînant l'arrêt du 15 septembre 1720 qui réduisit dans des proportions énormes tous les comptes courants à la Banque Royale. Puis la Banque cessa ses paiements et ses billets furent démonétisés. David Gradis perdit de ce chef 115,800 livres, dont 32,000 appartenant à sa société avec son gendre. Généreusement, il prit pour lui toute la perte, remboursa Alexandre de son capital et poursuivit seul les affaires. Alexandre travailla de son côté sous le patronage de son beau-père pour le compte duquel il fit plusieurs voyages. Il s'établit plus tard à Bayonne, où il réussit dans l'armement, et mourut en 1768.

Alors que se produisait la faillite de la banque de Law, David Gradis venait d'acheter un nouveau navire, venu d'Angleterre, l'*Aimable-Polly*, de 200 tonneaux, qui devint la *Polly*. La détresse des temps l'empêcha de faire d'autres achats et il dut refuser des

1. Nommé aussi, sur les rôles d'équipage, le *Roi-David*.

offres de bâtiments. Il réduisit même ses dépenses somptuaires au point de décommander des pommes d'argent pour ses deux cannes et une paire de flambeaux[1].

Dès qu'il vit la rareté du numéraire et son compte à la Banque réduit à un quart, il voulut tirer parti de ce qui lui restait en espèces et se rendit à Nantes à la vente de la Compagnie des Indes. Il acheta pour plus de 100,000 livres de marchandises de l'assortiment le plus varié, dont beaucoup étaient introuvables à Bordeaux : « Je les garde, écrivait-il, comme si c'étaient des reliques, les aimant mieux que des écus de 3 livres qui ne valent de bon argent que 17 sous[2]. »

Revenu à Bordeaux, David Gradis fut confondu de l'étendue de la misère publique et de la pénurie de ses propres fonds. Il s'appliqua à écouler ses marchandises et à rentrer dans ses créances, cherchant à se faire payer en argent et non en billets, sous menace de ne plus faire de livraisons. Il ne put y parvenir, car la Banque en vint à interdire les paiements en métal. L'armateur bordelais juge très sainement la folie de cette mesure draconienne :

« Il n'est permis de faire aucun commerce qu'en banque, avec de grosses défenses de le faire en argent. Si d'un côté cela a donné quelque peu de faveur à la Banque, de l'autre cela dérange les affaires. Comme dit le proverbe : Point d'argent, point de Suisse[3]. »

Gradis déclara avoir perdu en tout, à la réduction des comptes de la Banque, 115,804 livres. Il sortit de la crise sans que son commerce fût entravé ni son crédit ébranlé. Ce fut d'ailleurs un des traits caractéristiques de la maison Gradis d'avoir toujours triomphé des plus dures épreuves, soit en les esquivant habilement, soit en les supportant avec vaillance. La Révolution même ne la fit pas sombrer.

David fut si peu découragé que, dès la fin d'octobre 1720, au lendemain de la liquidation de sa société avec Alexandre, il envoya aux îles le *Moïse*, appelé précédemment la *Mignonne*, le seul de ses navires qui fût alors disponible.

Le *Moïse*, commandé par Jean Boulineaud, n'avait que 16 hommes d'équipage. Ce fut son dernier voyage, car son propriétaire ne tarda pas à le vendre et à le remplacer par une belle frégate de 300 tonneaux et percée pour 20 canons, le *Patriarche-Abraham*.

La *Polly*, sortie de la rivière le même jour que le *Moïse*, le 27 octo-

1. David Gradis à Lameyre fils aîné, 30 novembre 1720. Notes de M. Henri Gradis.
2. Lettre de David Gradis, 2 décembre 1720. *Ibid.*
3. Lettre du 10 décembre 1720. *Ibid.*

bre 1720, fit sa première traversée à destination de la Martinique, où elle aborda le 8 décembre. Elle était commandée par le capitaine Jean Lucas et équipée de 32 hommes. Elle revint en rivière quelque temps après le *Moïse*, au mois de mai 1721 [1].

A partir de cette époque, nous voyons David Gradis poursuivre régulièrement son commerce aux îles avec ses trois navires, dont les voyages étaient souvent fort longs. Les principes du trafic colonial à cette époque sont toujours les mêmes : les bâtiments venus des ports de France venaient vendre aux îles, autant que possible alors que celles-ci étaient dégarnies, les marchandises dont elles manquaient : bœuf salé, acheté de première main à Hambourg ou en Irlande, lard et porc, farines, vin de Bordeaux, eaux-de-vie des Charentes, beurre, toiles, chandelle, feuillard ou barres de fer. Le capitaine, aidé par un commis que l'armateur plaçait à bord, dirigeait la vente et devait faire preuve d'intelligence commerciale. Il restait aussi longtemps qu'il le fallait pour écouler avantageusement sa cargaison. Au retour, il se fournissait à bon compte des produits des îles, comme les sucres, indigos, cacaos, tabacs, cuirs ou bois [2], que l'armateur revendait en France à un prix élevé, soit à des compatriotes, soit à l'étranger Les navires transportaient aussi presque toujours des passagers, moyennant rétribution, mais il n'en était pas de même des engagés [3], qui ne payaient pas leur traversée. Ceux-ci étaient une charge pour le capitaine. Ils s'acquittaient en travaillant pour lui sans rémunération [4].

Les salaires des équipages n'étaient pas très élevés au commence-

1. Le 23 mai, et le *Moïse* le 7 mai 1721.
2. Le commerce du café ne se développa que plus tard.
3. Un usage ancien, auquel un règlement royal donna plus tard force de loi, obligeait les capitaines de vaisseaux marchands à porter aux colonies d'Amérique, suivant leur jaugeage, trois, quatre ou six engagés. Les engagés servaient pendant trois années chez un habitant, puis, leur temps fini, devenaient petits propriétaires. Le but de leur envoi était de développer l'agriculture aux pays d'outre-mer et aussi d'empêcher que le nombre des blancs n'y fût submergé par celui des noirs. En principe, chaque colon devait posséder un engagé par vingt nègres.

Les engagés devaient être âgés de dix-huit ans au moins, de quarante au plus et avoir une taille de quatre pieds. Celui qui savait un métier passait pour deux. Le gouvernement prenait toutes les mesures de précaution pour s'assurer de leur arrivée en Amérique. Le capitaine remettait son rôle aux autorités de l'île, qui vérifiaient le nombre et l'identité des engagés qui y étaient portés, et à son retour en France, il donnait aux officiers de l'Amirauté du port le certificat remis dans la colonie. S'il ne le présentait pas, il était passible d'une amende de 60 livres par engagé ordinaire, de 120 livres par engagé de métier, à remettre au trésorier de la Marine. Il n'était pas tenu compte des désertions.

4. Le sort des engagés durant le voyage n'était pas enviable. Il y eut de nombreuses plaintes contre la dureté des armateurs et des capitaines qui, en général, les traitaient assez mal et les surchargeaient de besogne. (Cf. Arch. du port de Bordeaux, lettres des ministres, *passim*.) Cet abus ne semble pas s'être produit sur les navires des Gradis, étant donné le soin avec lequel ces négociants recrutaient et gouvernaient leur personnel.

ment du XVIIIe siècle. En temps de paix, un capitaine gagnait 100 livres par mois, les matelots de 18 à 25, les novices de 15 à 18, les mousses à peine 10. Sur un temps de service qui durait, en moyenne, de huit à douze mois, l'équipage touchait deux mois d'avances. Les bâtiments de David Gradis portaient de 25 à 50 hommes au plus, de sorte que le total des avances oscillait entre 1,100 et 2,000 livres.

Sur le total des avances, l'armateur était tenu de payer au trésorier des invalides de l'amirauté de son port un droit de 6 deniers pour livre, qui s'ajoutait à ses charges.

Il était encore assujetti à une autre obligation, celle de porter aux colonies quatre fusils boucaniers par navire[1].

Malgré ses charges et ses risques normaux, — les naufrages et les pirates, — le commerce avec les îles était lucratif, surtout lorsqu'il était entrepris par un homme de valeur, tel que David Gradis.

L'armateur bordelais, doué d'initiative, de patience et de ténacité, se montra aussi prévoyant et habile à se ménager partout des débouchés, des appuis et des intelligences. Ainsi, il sut choisir pour commis principal un de ses neveux du côté de sa femme, Mirande, originaire de Bayonne, qui tint ses écritures avec zèle et avec ordre. Il fit donner de bonne heure à ses fils, Abraham et Samuel, une excellente pratique commerciale. Son esprit de famille, si développé chez les israélites, l'amena, comme on l'a vu, à s'associer avec un de ses gendres, qu'il ne cessa d'aider et de conseiller après la dissolution de leur société. Il s'intéressa aussi aux fils d'Isaac Ruiz Mendès, frère de sa femme. En 1721 et 1722, il fit faire à l'un d'eux, Jacob Mendès, deux voyages à Saint-Domingue sur l'*Ange-Mikaël*, pour en vendre la cargaison conjointement avec le capitaine. Il pensait à l'établir dans la grande île et lui cherchait un associé. Il faut, écrivait-il, « pousser cette jeunesse à pouvoir faire fortune. Dans ce monde il ne faut pas être tout pour soi-même et le Seigneur nous récompensera par ailleurs et nous comblera de ses bénédictions »[2].

La France jouissait alors d'une paix durable et le négoce avec l'Amérique s'annonçait comme de plus en plus profitable. David s'y consacra entièrement et, dans une lettre du 25 septembre 1722, M. Henri Gradis relève cette phrase : « J'ai absolument quitté la

1. Les fusils boucaniers étaient des armes de très fort calibre dont se servaient les colons pour la chasse et pour la défense. L'État les payait au capitaine la somme de 30 livres lorsque, après épreuve, ils étaient reconnus bons. Dans le cas contraire, c'était le capitaine qui devait payer 30 livres pour qu'on pût remplacer le fusil rebuté.

2. Notes de M. Henri Gradis.

boutique et le commerce des toiles pour m'en tenir au commerce des îles, qui n'est pas si embarrassant pour moi, quoique plus pénible. »

Le moment était propice à l'armateur pour fonder des succursales de sa maison. Il se décida à envoyer Jacob Mendès à Saint-Domingue et lui choisit pour associé le commis Mirande. Celui-ci, « garçon fort sage, fidèle et discret, » travaillait au comptoir depuis sept ou huit ans; il s'était fait aimer pour sa probité et ses bons sentiments, et plus d'une fois l'armateur avait été prié par sa famille de le laisser aller aux îles. Mirande accepta avec joie la belle carrière qui s'ouvrait devant lui. Il s'embarqua, ainsi que Jacob Mendès, sur le *David*, chargé d'une très riche pacotille. Abraham Gradis les accompagna jusqu'à la sortie de la rivière et ils appareillèrent dans les derniers jours de juillet 1724. Ils s'établirent dans le Fond-de-l'île-à-Vaches, et munis de la procuration de leur oncle, s'appliquèrent tout d'abord à recouvrer les créances et à retirer les fonds que celui-ci possédait dans l'île. La cargaison qu'ils emportaient valait plus de 300,000 livres. Ils trouvèrent à Léogane un parent et un ami, M. Depas, médecin du Roi, dont le neveu, Philippe Depas, avait été leur compagnon de traversée.

Gradis eut dès lors à Saint-Domingue deux hommes de confiance pour recevoir ses bâtiments, préparer leurs chargements et diriger leurs opérations. Il leur adressa régulièrement ses navires, à partir de 1725, à raison de quatre par année en moyenne. Mirande et Mendès établirent des comptoirs dans l'île, notamment à Saint-Louis et aux Cayes, et parvinrent à une brillante situation.

David Gradis voulut avoir à la Martinique le même point d'appui qu'à Saint-Domingue. Il choisit, pour réaliser ce projet, un autre de ses neveux, Abraham Gradis, fils de son frère aîné Antoine. Le jeune homme, au dire de son oncle, était « un très brave garçon » et il méritait d'autant plus qu'on s'intéressât à lui que son père venait de mourir sans laisser de fortune. Le fils d'Antoine Gradis s'embarqua pour la Martinique le 25 juillet 1726, sur le *Patriarche-Abraham*, avec mission de vendre la pacotille. Il y fut rejoint le 2 août 1727 par David Mendès, frère de Mendès de Saint-Domingue, âgé alors de vingt ans et venu sur le *David*. Les deux jeunes gens fondèrent la maison de commerce « Gradis et Mendès » à Saint-Pierre. Leur oncle les défraya et les fit travailler à ses affaires : « Ils me seront d'une grande utilité, écrivait-il, car je pourrai faire passer mes vaisseaux à la Martinique en allant à Saint-Louis. »

III. — Voyage d'Abraham Gradis aux Pays-Bas. — Fondation de la maison David Gradis et fils (1er novembre 1728).

De toutes les sociétés que fonda David Gradis, la plus importante et la plus féconde fut celle qui l'unit à ses deux fils, Abraham et Samuel. Tous deux travaillaient dans ses bureaux. Il eut toujours pour eux autant d'estime que d'affection et répète, dans sa correspondance, combien il est heureux de les voir honnêtes, dévoués, sages et laborieux.

Abraham, l'aîné, se montra « curieux d'aller voir un peu le pays du Nord », moins pour s'y distraire que pour élargir son horizon, nouer des relations fructueuses et développer son instruction commerciale. Il partit au mois de juillet 1723 pour Paris, les Pays-Bas et l'Angleterre. David Gradis prévint ses correspondants de l'arrivée de son fils, et l'on peut juger de ses sentiments pour lui par cette lettre qu'il adressa à Edward Flower, à Londres : « Traitez-le comme votre propre fils. J'espère que, lorsque vous l'aurez vu, vous le trouverez fort sage et fort brave garçon. Ce n'est pas parce qu'il est mon fils, mais je vous proteste qu'il est tout ce qu'il y a d'honnête dans ce pays[1]. »

Nous avons pu avoir sous les yeux plusieurs lettres échangées durant ce voyage entre le jeune Abraham, ses parents et Mirande.

Il en ressort diverses constatations dont la plus frappante peut-être est l'esprit de famille, intime et aimable, qui unissait tous les Gradis. Il semble qu'il y ait chez eux moins de distance et de solennité que dans les milieux chrétiens. Les fils sont respectueux et soumis sans que l'autorité paternelle affecte la moindre forme de dureté, aussi la confiance mutuelle est-elle complète. Abraham écrit volontiers au commis Mirande; il le tutoie, lui parle à cœur ouvert comme à un ami. Mirande répond sur le même ton amical; la seule nuance est qu'il ne tutoie pas le fils de la maison. Les frères et sœurs sont aussi très unis. Tous parlent la même langue, s'intéressent aux mêmes choses, ont la même conception réaliste de l'existence. Ce sont de bons Israélites qui écourtent leurs lettres le vendredi soir quand vient la nuit et invoquent fréquemment le Seigneur comme un témoin bienveillant et juste de leurs efforts. Ils sont cependant convaincus de la vérité du proverbe : Aide-toi, le Ciel t'aidera, et après avoir rendu hommage à Dieu, après les compliments, les vœux de santé, ils en arrivent vite à parler affaires.

1. Citation de M. H. Gradis.

Abraham demande à être tenu au courant du commerce de la maison et son père lui répond : « Les affaires sont toujours ici sur le pied que tu les a laissées. » Il lui fait part minutieusement des départs ou arrivées de ses navires, de ses voyages à l'île de Ré et à Nantes avec les capitaines pour acheter des denrées, du cours actuel des sucres et des indigos. Sara Moreno Mendès renseigne son fils avec autant de compétence que David Gradis ou que Mirande.

Le jeune homme cherche à se rendre utile. A Paris, il va voir M. de Largentière, avocat au Conseil, et lui parle d'un procès de son père. Dans les Pays-Bas autrichiens, il s'intéresse à la Compagnie d'Ostende[1], fondée depuis quelques années, et examine ses chances de réussite. Son père le charge d'étudier le cours des denrées coloniales : « Si tu prévois, lui écrit-il, qu'il y ait augmentation aux sucres ou indigos en Hollande, tu n'as qu'à me le marquer : je t'en enverrai une belle partie, n'ayant rien voulu vendre. » Le profit n'est pas la principale préoccupation du négociant de Bordeaux, il veut avant tout que son fils acquière sur place, sous sa propre responsabilité, la pratique du commerce. Dans une de ses lettres il lui dit qu'il attend une hausse pour vendre les sucres apportés par la *Polly* et il ajoute : « J'estimerais mieux t'en envoyer six à 700 barriques plutôt que de les vendre ici, quand même je n'en tirerais que le même prix, afin que tu fasses quelque connaissance dans le pays[2], et si le dit pays te convient, tu y pourras rester le temps que tu souhaiteras... »

A Londres, Abraham Gradis se voit chargé par son père de lui acheter « tout au plus pour 400 livres sterling » de toiles peintes, écorces d'arbres et autres articles propres pour les îles. Samuel Alexandre, son beau-frère, le prie aussi de lui procurer pour environ 7 à 800 livres sterling « de bonnes marchandises si elles sont, comme je crois, à bon marché »[3].

Abraham n'eut pas à faire d'avances et se contenta de tirer sur les négociants avec qui son père était en relations. A Paris, il descendit chez le banquier Claude Heusch, à Amsterdam chez Joseph Peixotto, à Londres chez Flower.

Tout en lui parlant d'affaires, David et Sara prodiguent à leur fils les bons conseils, lui recommandent d'éviter les mauvaises fré-

1. Abraham Gradis à son père. Anvers, 13 août 1723 (Arch. Gradis, 2, 11). Sur la Compagnie d'Ostende ou des Pays-Bas, cf. Bonnassieux, *les Grandes Compagnies de commerce*, p. 428-435.
2. Amsterdam.
3. Alexandre fils à Abraham Gradis. Bordeaux, 31 août 1723 (Arch. Gradis, 2, 11).

quentations, lui vantent sans cesse, comme la première des vertus, la probité commerciale : « Dieu soit celui qui me donne patience et santé, et te garde de méchante rencontre et te fasse homme de bien ! » écrit David Gradis, et ailleurs : « Je sais que tu es un brave garçon et fort sage; nonobstant cela je te prie de n'accompagner que des gens de toute probité, car souvent le méchant fait mal au bon. »

Une autre recommandation, bien naturelle, est celle de ne faire aucune dépense superflue, « car le proverbe espagnol dit : *Tanto tienes, tanto vales*[1]. » C'est surtout Sara Mendès qui revient sur ce sujet et le rappelle encore par l'intermédiaire du commis Mirande : « Mademoiselle votre mère m'a recommandé de vous prêcher sur l'article de la sagesse et de vous ménager le mieux qu'il vous sera possible; j'espère que vous n'y manquerez pas. »

En fils docile, Abraham tint compte des conseils qu'on lui donnait. Ainsi, sur la demande de son père, il ne resta pas plus d'une semaine à Paris.

Les archives de la famille Gradis, qui contiennent une douzaine de lettres adressées au jeune homme durant son voyage, ne possèdent que deux de ses réponses.

Dans l'une d'elles, il se plaint du prix de la vie (lettre d'Anvers, 13 août 1723) : « Les dépenses, dit-il, sont par tout ce pays d'une cherté affreuse. La moindre chose qu'on mange ou qu'on ait besoin, il faut payer des florins comme chez nous des livres, et encore plus. »

La seconde lettre, adressée à Mirande et écrite de Londres le 6/17 septembre 1723, est très familière, mais remplie d'observations piquantes sur Amsterdam et ses habitants :

« C'est une ville fort marchande s'il y en a dans l'univers et de grande richesse, mais cela ne leur sert de rien au monde, il me le faut dire, puisqu'on voit des gens qui passent pour avoir de 8 à 10 millions de florins qu'on les prendrait plutôt pour des marmitons de Paris que pour des personnes riches, ayant des habits avec deux doigts de graisse et des bas tout pleins de trous, et que, dans leurs maisons, ils ne sont guère mieux harnachés, n'y ayant que quatre bagatelles fort fines dans leurs chambres, et des nattes sur le plancher de peur que l'on ne le salisse et, quand il faut cracher, il faut que cela soit dans votre mouchoir, crainte de leur salir le plancher, et dans leur mangeaille ils sont salops comme des cochons et faisant une chère que nos crocheteurs ne voudraient pas si mal manger. A déjeuner, ils ont une ou deux tasses de café, qui est clair comme de l'eau, et une boutrame[2]

1. Dans le texte : *bales*.
2. En hollandais *boterham :* beurrée.

avec du beurre et du fromage. A leur dîner ils ont à manger un morceau de bœuf bouilli avec des choux pour la première entrée et, pour le second plat, ils servent la bénédiction, avec une dévotion et une bêtise incroyables et, pour le souper, il y a un mauvais plat d'herbages, comme des épinards ou de la chicorée ou quelque autre mets approchant en herbages cuites, qui seraient plus propres à donner à manger à des chevaux qu'à des personnes et, pour le reste du souper, ils servent un morceau de beurre, et il n'en faut pas trop manger, à cause qu'ils vous disent que cela pourrait vous faire du mal. J'ai oublié d'y ajouter un œuf, qu'on mange, et, qui en veut plus, qu'il s'en aille chercher ! et beaucoup de bière à boire. Pour le samedi, il y a une poule bouillie à dîner, et pour cela il faut être fort riche, et cela est su dans toute la ville l'après-midi, puisqu'ils se vantent de cela à la songerie d'avoir fait un bon dîner. A mon retour à Bordeaux, s'il plaît à Dieu, je t'en dirai tant que je te ferai hérisser les cheveux. Pour Londres, il me semble que je m'y accommoderais un peu mieux; je ne peux pas encore te dire nulle particularité, à cause que je n'y suis que depuis samedi au soir, mais cela m'a un autre air qu'Amsterdam... »

Il serait assez curieux de mettre en parallèle avec ses impressions sur les Pays-Bas celles que le jeune voyageur éprouva durant son séjour à Londres. Il en avait promis le récit détaillé à Mirande; nous n'avons pas trouvé trace de cette lettre annoncée.

Son père était si content de lui qu'il le fit émanciper à son retour, ainsi que son frère Samuel. L'émancipation était alors un acte très solennel[1]. Après cette cérémonie, David Gradis écrivit à Joseph Peixotto, le 26 novembre 1723 :

« J'ai fait émanciper mes fils et je les ai associés ensemble, leur ayant donné pour commencer à travailler en leur particulier mon navire l'*Ange-Mikaël* avec toute sa cargaison qui va à environ 25,000 livres, avec quelque argent. J'espère, comme ils sont fort sages, qu'ils feront quelque chose, sans compter qu'ils seront toujours chez moi et que la dépense ne leur coûtera rien; j'aurai toujours l'œil sur eux. Vous aurez la bonté de leur ouvrir un crédit, s'ils en avaient besoin, de 10,000 florins; je vous en serai toujours garant... [2]. »

1. Nous avons le détail de cette cérémonie par un acte de 1718, passé en l'hôtel de Charles de Lalande, conseiller du roi, président présidial et lieutenant général en la sénéchaussée d'Aquitaine, à Bordeaux. Il s'agissait de Benjamin Gradis et il y est dit : « Après que le dit Gradis s'est eu mis à genoux devant Samuel Gradis son père, les mains jointes et la tête nue, l'a supplié de le vouloir émanciper et mettre hors son pouvoir et puissance paternelle, pour que le dit Gradis fils puisse tester, transiger, négocier et faire tout ce qu'une personne libre a la faculté de faire, à laquelle prière le dit Gradis père inclinant, après avoir mis sa main dextre sur la tête de son fils, a déclaré l'émanciper et mettre hors son pouvoir et puissance paternelle, à ces fins lui a déjoint les mains et l'a fait lever... » (Arch. Gradis, 2, 9.)

2. Notes de M. Henri Gradis.

Samuel, à peine âgé de dix-sept ans, avait une nature douce et affectueuse. Son aîné, très intelligent et très doué, ne tarda pas à se rendre tellement indispensable à son père que celui-ci, en 1728, écrivait qu'il ne pouvait se passer de lui et qu'il lui abandonnait le maniement de toutes ses affaires. Aussi voulut-il se l'adjoindre encore plus étroitement et, le 1er novembre 1728, fut conclue la société « David Gradis et fils », qui prit par la suite une extension considérable.

IV. — David Gradis bourgeois de Bordeaux. Mariage d'Abraham. — Moïse Gradis.

Sous le ministère de Fleury, durant cette longue période de paix qui fut marquée par un beau développement commercial, l'histoire de la maison David Gradis et fils se distingue peu de celle des autres armateurs de Bordeaux. Les Gradis travaillent pour leur compte, de même que les Féger, Menoire, Quin, Hostein frères, Couturier, Jung, Joseph Pradier, Simon Jauge, etc. Parmi leurs coreligionnaires qui font aussi le trafic avec les îles, Raphaël Mendès, Antoine Dacosta, Delbaille et Salzedo, Sasportas, Abraham Peixotto, Rodriguès, Dalpuget, etc., ils sont certainement les plus importants. Samuel et Benjamin Gradis réussissent aussi dans l'armement, quoique à un moindre degré. David se laisse de plus en plus suppléer par son fils aîné, et le plus souvent, la signature élégante et déliée d'Abraham remplace sur les rôles d'équipage la forte écriture droite de son père.

David veille à n'utiliser que des bâtiments excellents; il réforme ceux qui ont servi depuis trop longtemps et les remplace. Ses navires sont toujours garnis d'artillerie, ce qui n'était pas inutile en ce siècle où la piraterie sévissait dans les mers des Antilles. C'était là, sous l'ancien régime, le plus grave risque des armateurs en temps de paix.

Déjà, en 1723, le *Patriarche-Abraham*, capitaine Jean Rullaud, avait été attaqué par un forban dans la baie de Samana[1], Du reste, l'agresseur, qui s'attaqua à un bâtiment de 18 canons, jugea prudent de s'enfuir après un combat où il n'eut pas le dessus[2].

1. Côte Est de Saint-Domingue.
2. Lettre de Mirande (Bordeaux, 20 août 1723) à Abraham Gradis, alors à Amsterdam, donnant un extrait d'un rapport du sieur Auroy, second à bord du *Patriarche-Abraham*, daté du Cap, 18 juin 1723. (Arch. Gradis, 2, 11.)

David Gradis fut moins heureux quelques années plus tard. Son navire le *Dromadaire*, capitaine Nicolas Grillet, qu'il venait de se procurer et avait expédié au mois de décembre 1728 à Saint-Domingue, fut pris, le 2 février 1729, par un pirate espagnol et conduit à Puerto-Rico. Pour en obtenir la restitution, l'armateur adressa une supplique au secrétaire d'État de la marine, Maurepas, qui fit agir auprès de Sa Majesté Catholique le marquis de Brancas, notre ambassadeur à Madrid, M. d'Aubenton, consul de France à Séville, et M. de Champeaux, chargé du département de la marine à Madrid. Ce fut en vain. L'affaire durait encore en 1738. En présence de la mauvaise volonté évidente de la cour d'Espagne, elle finit par être abandonnée [1].

C'est à cette occasion que David Gradis paraît s'être mis pour la première fois en rapports directs avec le monde officiel. Malgré ce malheur, la situation de sa maison était excellente.

Le *David*, la *Polly*, l'*Ange-Mikaël* et le *Patriarche-Abraham* continuaient leurs services. Deux nouveaux bâtiments y furent adjoints, l'*Alliance* et le *Vainqueur*.

L'*Alliance*, bateau de 75 tonneaux, percé pour 12 canons et en portant 6, fit son premier voyage le 4 avril 1731, à la Martinique, sous le commandement de Jacques Thomas, avec 18 hommes d'équipage. Le *Vainqueur*, construit à peu près en même temps que son congénère, en 1731, sortit pour la première fois de la rivière le 28 février 1732, pour la même destination. Il jaugeait 40 tonneaux et avait 15 hommes d'équipage, capitaine Simon Jollet. Il n'était armé d'aucun canon.

David Gradis fit construire en outre, pour être prêt à remplacer l'une de ses grandes unités, un beau navire, le *Parfait*, à deux ponts et deux gaillards, d'une contenance de 450 tonneaux et percé pour 28 canons. Le *Parfait* partit pour la première fois de la Gironde le 1er février 1732, commandé par le Bordelais Denis Martron. Il portait 260 tonneaux, 14 canons et 44 hommes.

Le *David* et le *Patriarche-Abraham*, que nous voyons continuer à naviguer les années suivantes, étaient des bâtiments neufs qui conservèrent les noms de leurs prédécesseurs.

1. Arch. Gradis, 2, 19. Supplique de Daniel Gradis à Brancas, 5 août 1729. — Arch. du port de Bordeaux, reg. B² 1, Maurepas à Rostan, commissaire général de la Marine, ordonnateur aux départements de Bordeaux et Bayonne, Versailles, 26 juillet 1729 (colonies); B² 2, le même au même, Versailles, 26 septembre 1730 (colonies); B² 4, le même au même, Compiègne, 26 juillet 1738, avec la copie d'une lettre de Champeaux à Maurepas, Madrid, 7 juillet 1738.

A cette prospérité de ses affaires vinrent s'ajouter deux événements heureux pour David Gradis.

Jusqu'alors, l'armateur s'était simplement qualifié de « négociant portugais ». Sa notoriété à Bordeaux, dont il était devenu en fait un des principaux citoyens, le rendait digne d'une marque de distinction. Le 29 janvier 1731, en présence du sous-maire et des jurats de la ville, dans la Chambre du Conseil, il prêta le serment de bourgeois de Bordeaux[1].

La délivrance de lettres de bourgeoisie était à cette époque un privilège très appréciable, une preuve de richesse et une garantie de fortune future, le droit en étant héréditaire. Au point de vue honorifique, le bourgeois a le droit de porter l'épée à l'intérieur de la ville et jouit d'une considération manifeste. Les avantages pécuniaires consistaient dans le monopole de la vente des vins bourgeois, l'exemption de la taille et la liberté du commerce dans Bordeaux[2]. Ces privilèges, souvent discutés, restreints ou modifiés, n'en subsistèrent pas moins jusqu'à la Révolution. Les conditions pour être reçu bourgeois et maintenu comme tel étaient de demeurer à Bordeaux depuis un temps suffisant, sans absences trop longues et d'avoir des propriétés d'une certaine valeur; en outre, le bourgeois devait payer un droit d'admission. Une condition qui n'était pas formelle, mais dont on tenait grand compte, était celle de la religion. Aussi, à partir du XVIIIe siècle, trouve-t-on très peu de Juifs reçus bourgeois; cela tient à ce qu'ils pratiquaient alors ouvertement leur culte et qu'il devenait impossible de les présenter comme chrétiens.

Depuis la réception de Lopès Depas, en 1679, on ne trouve plus, en effet, jusqu'en 1760, que quatre Israélites sur la liste des bourgeois reçus : Nicolas Ferreyre, marchand (1718); David Raphaël, négociant (1728); David Gradis et Jacob Pereire Brandon, négociants (1731).

Ce qui souligne encore l'honneur dont David Gradis fut l'objet, c'est le petit nombre des bourgeois. En 1789, il n'y avait que 1,500 familles possédant ce droit, sur une population de plus de 100,000 habitants. En présence des demandes trop fréquentes et des exigences du Trésor, les pouvoirs locaux étaient tenus de semer les obstacles.

Un peu auparavant David Gradis avait conclu le mariage de deux de ses enfants. Sa fille Hana épousa Benjamin Gradis, son

1. *Livre des bourgeois de Bordeaux*, 2e partie, XVIIIe siècle, p. 121.
2. Cirot, *Les Juifs de Bordeaux*, dans *Revue historique de Bordeaux*, 1911, p. 145-166.

cousin, fils de Samuel Gradis, d'un premier mariage, tandis qu'Abraham épousait sa nièce, Esther, fille de ce même Samuel, d'un second lit. Les deux alliances furent célébrées le même jour, le 25 septembre 1730.

Benjamin Gradis, né en 1699, par conséquent à peu près du même âge que son cousin Abraham, reprit sous sa seule direction la maison de commerce de son père, qui jusqu'en 1771 resta distincte de celle de David Gradis, quoique les deux parents aient eu assez souvent des intérêts communs. Benjamin Gradis était un homme d'un caractère doux, très bon Israélite et très pieux. Il fut syndic de la nation portugaise en 1735, tandis que son cousin le fut en 1738. Il habitait rue Bouhaut, aujourd'hui 192, rue Sainte-Catherine[1], et avait installé dans sa maison une petite synagogue[2]. De sa femme Hana il eut de nombreux enfants qui, comme on l'expliquera plus tard, se trouvèrent appelés à prendre la succession de la maison David Gradis et fils.

Esther Gradis, femme d'Abraham, dut naître en 1712 ou 1713; elle était donc de treize ou quatorze ans plus jeune que son mari. On la surnommait dans la famille Gradille ou Gradillette; elle était d'une santé délicate et inspira à son mari une très vive affection. Elle mourut en 1776, quatre ans avant lui, et Abraham, dans son testament, remercie Dieu de l'avoir uni à une femme « qui réunissait la douceur du caractère au mérite le plus solide ».

De cette union si bien assortie il ne naquit point d'enfants. Ce fut peut-être le principal motif du très grand attachement qu'éprouva Abraham Gradis pour son neveu Moïse, frère puîné de sa femme. Moïse n'avait que seize ans lors du mariage de sa sœur. De plus en plus son oncle et beau-frère le retint près de lui, l'initia à ses affaires et, à la mort de David Gradis, en fit son associé. Moïse, qui resta célibataire, demeura constamment dans la maison de son oncle; sans besoins personnels, vivant d'une façon très économique, il n'eut de passion que pour le commerce et la grandeur de la maison; il fut le plus fidèle et le plus dévoué des seconds et son histoire va se confondre avec celle de l'homme remarquable qui fait l'objet de cette étude.

1. Selon M. H. Gradis.
2. La rue Bouhaut, aujourd'hui partie de la rue Sainte-Catherine, était le centre du quartier juif à Bordeaux. Les Juifs, à cette époque, célébraient leur culte à l'intérieur de leurs maisons. Le temple actuel de la rue Labirat ne fut ouvert qu'en 1882, et remplaçait celui de la rue Causserouge, inauguré en 1812 et élevé pour remplacer les synagogues particulières. Cf. *Bordeaux, Aperçu historique* (Bordeaux, Feret, 1892), t. III, p. 381.

V. — Gradis et Mendès de la Martinique.

Ainsi, dans la famille Gradis, la branche dont David fut le chef s'éteignit et celle qui naquit du second mariage de Samuel Gradis disparut également sans postérité mâle. La branche aînée, issue d'Antoine Gradis, eut le même sort, car le fils unique de celui-ci, Abraham Gradis, ne fut jamais marié, de sorte que seule la race de Benjamin survécut.

Abraham Gradis, fils d'Antoine, le frère aîné de David, avait déjà perdu son père lorsqu'il fut envoyé par son oncle à la Martinique avec David Mendès. En 1729 il perdit sa mère, et désormais orphelin, il écrivit à son oncle une lettre touchante pour le prier de continuer ses bontés pour lui [1].

Le fils d'Antoine avait une nature loyale et probe, mais la vivacité de son caractère rendit à son associé la vie difficile. Travailleurs tous deux, leurs affaires réussissaient, mais pour éviter les suites qu'aurait pu avoir leur mésintelligence, David Gradis résolut d'envoyer près d'eux son second fils, Samuel, avec mission de retourner à Bordeaux dès qu'il aurait pu rétablir l'entente entre les deux cousins.

Samuel, d'un caractère conciliant et affable, était l'homme qu'il fallait pour faire avouer ses torts à son cousin germain et remettre en mouvement les affaires de la succursale avec le concours de David Mendès. Il s'embarqua sur la *Polly*, capitaine Pierre Troupenat, et le 21 août 1731, le navire sortit de la rivière. David et Abraham accompagnèrent le jeune homme [2] jusqu'à six lieues en mer, et lorsqu'ils revinrent seuls à Bordeaux, ils l'avaient vu pour la dernière fois.

Samuel, qui aborda au fort Saint-Pierre le 8 octobre suivant, n'eut pas de peine à rétablir l'harmonie entre les deux associés. Voyant que les querelles avaient pris fin et que les affaires de son père étaient dans une bonne situation, il ne songea plus qu'à retourner dans son pays natal. Il comptait s'embarquer sur le navire le *Parfait*, un beau bâtiment neuf dont on lui annonçait l'arrivée prochaine au bourg Saint-Pierre, mais la destinée ne le lui permit pas. Il ne put résister au climat d'outre-mer, fut atteint d'une fièvre maligne et, le 5 janvier 1732, il mourut, à peine âgé de vingt-six ans [3].

1. Arch. Gradis, 2, 12.
2. Le rôle de désarmement de la *Polly* (Arch. du Port de Bordeaux, reg. C[6] 75), indique parmi les passagers « Samuel Gradis, fils de l'armateur, âgé de 25 ans ».
3. « Il fut enterré dans le jardin des Frères de la Charité, qui laissèrent faire les prières selon le rite juif dans l'enceinte de leur couvent. Mais ils refusèrent, malgré l'offre de

Pour remplacer son fils, si prématurément disparu, David Gradis envoya à la Martinique un autre Mendès, Aaron, frère de David Mendès, auquel il avait fait donner de l'instruction et une solide préparation commerciale. Aaron Mendès, âgé de vingt ans, partit de la rivière le 17 septembre 1732 sur le *Patriarche-Abraham*, capitaine Pierre Troupenat[1]. Le *Patriarche*, 250 tonneaux, 22 canons, 39 hommes, à deux ponts et deux gaillards, était, après le *Parfait*, la plus importante unité de David Gradis. Il mouilla devant Saint-Pierre le 9 novembre.

David Gradis eut donc au delà des mers des hommes de confiance intéressés à ses opérations. Ses six navires : la *Polly*, le *David*, le *Patriarche-Abraham*, le *Parfait*, l'*Alliance* et le *Vainqueur* firent régulièrement la traversée de l'Atlantique en s'arrêtant successivement à Saint-Pierre-de-la-Martinique, ou à Saint-Domingue, auprès de Mirande et Jacob Mendès, ce dernier frère des deux Mendès de l'île voisine. Mirande et Mendès, dans une situation très prospère, avaient créé, outre leur établissement du Fond-de-l'Ile à Vache, des comptoirs sur différents points de la grande île, au Cap, à Saint-Louis, à Léogane. Le 4 juillet 1743, MM. de Larnage et Maillart, administrateurs de Saint-Domingue, écrivaient à Maurepas :

« Il ne s'est trouvé en Juifs connus dans cette colonie que les sieurs Mirande et Mendès, fameux négocians de Bordeaux, qui depuis plus de 15 à 20 ans sont établis au Fonds de l'Isle à Vaches où ils font un commerce très considérable et très avantageux à ce quartier auquel ils ont fait et font journellement de grands crédits. Ce sont de très honnêtes gens et contre lesquels il n'y a jamais eu la moindre plainte : ils ne sont point mariés[2]. »

Abraham Gradis de la Martinique fut lui aussi un négociant actif et consciencieux. Son caractère était devenu plus traitable et il finit par se solidariser étroitement avec les Mendès. Une première société avait été fondée entre lui et David Mendès. Aaron Mendès acheva de la consolider; le 1er janvier 1736, après quelques années d'attente, il fut associé à ses deux parents dont la société continua la raison sociale Gradis et Mendès et dont Abraham était officielle-

mille livres, qu'on plaçât une pierre funéraire sur la tombe du malheureux Samuel Gradis. » (Cahen, *Les Juifs dans les colonies françaises au XVIIIe siècle*, p. 7.) (Il faut dire que les religieux ne pouvaient pousser la tolérance jusqu'à ce point sans se compromettre, les Juifs n'étant pas alors admis légalement dans les colonies françaises.)

1. Sur le rôle de désarmement du *Patriarche-Abraham* (Arch. du Port de B*, reg. C*76), on voit, parmi les passagers embarqués à Bordeaux, « le sieur Aaron Mendès, portugais de nation, âgé de 20 ans ».

2. Cahen, *op. cit.*, p. 15.

ment le chef. La nouvelle association devait durer exactement cinq années, jusqu'au 1er janvier 1741, mais Abraham mourut auparavant, au mois de mars 1738, laissant une succession dont l'actif s'élevait net à 70,276 livres 16 sous 6 deniers, ce qui, par le change, se réduisait en argent de France à 52 ou 53,000 livres.

Cet héritage fut l'objet d'un procès entre les sœurs du défunt, Rébecca, Judith, Sara et Suzanne. Celle-ci, qui avait épousé un procureur au Parlement de Bordeaux, Coustau, et s'était faite catholique, avait eu elle-même auparavant, avec son père, Antoine, et son oncle David, un procès non moins retentissant sur lequel vint se greffer celui de la succession Gradis de la Martinique [1].

Les Mendès se convertirent au catholicisme. David et Abraham Gradis ne semblent pas leur en avoir gardé rancune. C'est avec eux et avec Mirande qu'ils continuèrent leur négoce jusqu'au moment où, à l'occasion de la première guerre maritime contre l'Angleterre, ils cessèrent de se consacrer exclusivement à leur commerce colonial et employèrent le meilleur de leur crédit et de leurs ressources à d'importants armements pour le compte du roi.

(A suivre.) JEAN DE MAUPASSANT.

1. Sur le premier procès de Suzanne Coustau, cf. notamment Malvezin, *Histoire des Juifs de Bordeaux*, p. 158-160, qui l'appelle à tort Esther. Cf. aux Arch. Gradis plusieurs pièces, 2, 11, et surtout une supplique non datée, adressée à l'intendant de Guyenne Claude Boucher par la fille d'Antoine et où elle se nomme et signe Suzanne Gradis (*ibid.*, 2, 23). — Sur les deux affaires, cf. Cahen, *op. cit.*, p. 7-14, 57-66. Cette étude excellente et fort documentée donne aussi les renseignements les plus circonstanciés sur la situation de la maison Gradis et Mendès. — Voir aussi Arch. du port de Bordeaux, reg. B³ 6 (série colonies), Maurepas à Rostan, Versailles, 15 août 1741.

LE BOURREAU DE BORDEAUX

AVANT LA RÉVOLUTION

(Suite et fin.)

Comme la plupart des titulaires de fonctions publiques sous l'ancien régime, le bourreau tirait sa subsistance de sources fort diverses. Outre le vêtement et le logement, les jurats lui donnaient des gages annuels. Chaque exécution lui rapportait une somme variable selon les supplices, et des frais de vacation, s'il était obligé de se transporter « à la campagne », c'est-à-dire hors de la juridiction de la ville. Quelques droits perçus autour du pilori appartenaient à l'exécuteur, qui tirait une grande partie de ses ressources de l'espèce de dîme par lui prélevée sur les denrées qu'on portait vendre sur la rivière.

Nous avons décrit plus haut la livrée que les jurats obligeaient l'exécuteur à porter. Les registres de la Jurade montrent que ces « habillements » étaient payés par la Ville, mais sans donner d'indications sur le montant de cette dépense[1].

Peu de propriétaires sans doute se seraient souciés de compter le bourreau parmi leurs locataires; aussi les jurats se voyaient-ils dans l'obligation de lui fournir eux-mêmes son logis. L'habitation de l'exécuteur fut tout d'abord une tour de l'enceinte de la ville, située près de la porte de Toscanan, appelée, du nom de son sinistre occupant, *tour du Pendart* ou *tour du Bourreau*[2]. Le mobilier de cette tour, très succinct d'ailleurs, paraît avoir été payé et entretenu aux frais de la Jurade : le 28 janvier 1416, mandement est donné au Trésorier d'acheter pour le pendart un lit d'une valeur de 4 francs, deux couvertures et quatre draps[3].

1. Délib. de la Jurade du 3 mars 1618 : « Ledict jour fust arresté que le bourreau qui a été de nouveau reçu sera habillé aux despans de la Ville. » — V. également 7 mars 1525, *Inventaire Baurein*, v° Exécuteur de la haute justice.
2. Léo Drouyn, *Bordeaux en 1450*, p. 97 et 98.
3. Arch. mun. de Bordeaux, Registres de la Jurade, IV, p. 314. 28 janvier 1416 : « E plus, ordeneren que lo tresaurey aya mandament de comprar au pendard I leyt d'aqui à la soma de quatre franx et doas cubertas, et IIII linssous. »

Un certain Milton Clidière obtint, en 1521, l'affièvement de a tour du Pendart moyennant 10 sols tournois de rente annuelle et 70 livres tournois d'entrée[1]. Les jurats procédèrent aussitôt à l'acquisition d'une maison pour loger leur maître des hautes œuvres, ainsi privé de sa demeure séculaire. Sur le rapport d'un jurat, nommé Josset, ils achetèrent pour la somme de 240 francs tournois une maison située rue Clare, dans le quartier Saint-Michel[2]. La rue Clare, qui existe encore sous ce même nom, aboutissait aux remparts à l'endroit où fut percée plus tard la porte des Capucins. Le quartier était suffisamment écarté pour y loger l'exécuteur.

Cette maison de la rue Clare resta la demeure du bourreau pendant plus de deux siècles, jusqu'en 1746; elle fut alors démolie pour l'élargissement de la rue Clare, cette voie devenant très passagère par suite de la construction toute récente de la porte des Capucins. Le concierge de l'Hôtel de Ville, Bernard Peyragué, possédait une maison « située dans le cul-de-sac appellé rue Petite-Neuve ». L'endroit ayant paru propice, les jurats achetèrent la maison de leur concierge pour 6,500 livres, et y logèrent « l'exécuteur et ses successeurs[3] » jusqu'à la Révolution[4].

Habillé et logé, le bourreau touchait encore des jurats un salaire annuel. Au début du xve siècle, les « gages » du pendart étaient fixés à 50 livres par an, que le trésorier lui versait à raison de 20 sous par semaine[5]. Après la révolte de 1548 et le rétablissement de la Commune au mois d'août 1550, l'exécuteur vit ses gages portés à 60 livres, qui lui furent payés non plus par la municipalité, mais par les officiers royaux sur le produit de la grande et petite coutume, qu'Henri II avait soigneusement omis de rendre aux jurats. A la mort de ce prince, l'assemblée des Trente députa vers le nouveau roi, pour obtenir la restitution de la grande et petite coutume, offrant de prendre à la charge de la ville diverses dépenses, entre

1. 29 mai 1521. Inv. Baurein, v° Tours de la Ville.

2. 19 et 23 juin et 18 juillet 1521. *Inv. Baurein*, v° Exécuteur de la haute justice. — Le jardin situé derrière cette maison était limitrophe de jardins situés rue des Pomiers. Arch. de la Gironde, Notaires, Contat, 3787-3790, registre, f^os cxiii à cxv, 23 juillet 1526.

3. Délib. de la Jurade du 26 avril 1746. — Aujourd'hui la rue Petite-Neuve est devenue la partie méridionale de la rue des Vignes, depuis la rue Traversanne jusqu'à la rue du Hamel.

4. « La petite rue Neuve-des-Capucins, dit Baurein à la fin du xviiie siècle, est un cul-de-sac qui a son entrée vis-à-vis la rue des Vignes, au fond duquel demeure actuellement l'exécuteur de la haute justice. » Baurein, ms., *Recherches et mémoires concernant la ville de Bordeaux*, f° 203 v°.

5. 29 février et 14 mars 1416. Arch. mun. de Bordeaux, Reg. de la Jurade, IV, p. 328 et 335.

autres les gages de l'exécuteur[1]. Cette démarche aboutit à un échec, et le bourreau continua à être payé par les officiers du roi[2].

Un salaire aussi faible ne constituait pas une bien lourde charge pour le Trésor. Cependant un arrêt du Conseil d'État, du 19 janvier 1669, réduisit les gages de l'exécuteur à 36 livres[3] et l'année suivante, un autre arrêt les supprima complètement[4]. Ces dispositions furent-elles exactement appliquées ? C'est un point que nous n'avons pu complètement élucider, malgré nos recherches. Notons cependant une requête du 8 février 1723, par laquelle Louis Verdier, exécuteur de la haute justice, « représente trés humblement qu'il luy est deu de ses gages attribuez sur la constablie de cette ville la somme de trois cens soixante livres, de six années entières..., à raison de soixante livres par an[5]. » Quoi qu'il en soit, à la fin du XVIIIe siècle, dans une lettre adressée à Turgot, l'intendant de Clugny constatait que le bourreau de Bordeaux ne touchait pas de gages[6].

L'arrêt du Conseil supprimant les gages de l'exécuteur attribuait par contre au castigateur une rétribution annuelle de 30 livres, mais sans spécifier si cette charge serait supportée par le roi ou par les jurats. Il est certain qu'un siècle plus tard c'étaient ces derniers qui payaient les gages du castigateur, se montant alors à 124 livres par an[7].

Chaque exécution rapportait au bourreau une somme qui variait avec le supplice infligé, et selon qu'il y avait ou non partie instigante. Le *Registre du Clerc de Ville* donne pour le XVIe siècle deux « taxes faictes au mettre des hauttes heuvres », et dont l'une est beaucoup plus élevée que l'autre.

A notre sens, la plus faible comprend les droits payés au bourreau par les maire et jurats pour l'exécution des sentences rendues par leur tribunal. Les jurats donnent à l'exécuteur « pour le fouet cinq

1. 13 novembre 1559. *Inv. Baurein*, v° Exécuteur de la haute justice.
2. Arch. de la Gironde, C 4087. Registre de la comptablie : octobre 1581, payement, sur la grande et petite coutume, d'un quartier de ses gages, soit 5 écus à « Loys Maubert, maistre des haultes œuvres de la ville de Bourdeaulx »; 1598, paiement de 20 écus, montant de ses gages, à Pierre de La Boucherie, exécuteur de la haute justice.
3. Arch. mun. de Bordeaux, FF 13.
4. 18 juillet 1670; Arch. mun. de Bordeaux, Livre des Privilèges.
5. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11.
6. 4 février 1776. Arch. de la Gironde, C 3460.
7. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11 : « Je soussigné déclare avoir reçeu de Monsieur Chôlé, thrézorier de la Ville, la somme de 31 livres pour mes gages de questigateur, quy est commencé le 11e juin et finira le 11e septembre prochain en payant par quartier. Fait à Bordeaux le 11e juin 1770. Jean Denis. » — Quittance semblable du 11 décembre 1770.

soulz et ung payre de gans; pour escapiter ou pandre vingt-cinq soulz tz.; pour bruller, maloitter et tenaler cinquante soulz[1]. »

La seconde taxe, qui ne paraît concerner que l'exécution des arrêts du Parlement, fut « faicte au bourreau » le 6 février 1535 : « Pour bailler le fouet par la salle du Palais, XX soulz, par les cantons de la ville, XL soulz; pour pandre, estrangler, décapîtter, brusler et aultres peynes de mort, quand le procureur général est partie, IIII livres; s'il y a instigant aura cent souls[2]. »

En parcourant les registres du Parlement du milieu du XVIe siècle, on rencontre très fréquemment des ordonnances de la Cour, concernant le paiement des exécutions. Elles nous montrent que le salaire du bourreau était, à cette époque, un peu plus élevé que celui indiqué dans le texte que nous venons de citer. Pour les exécutions à mort, quel que soit le mode employé, le maître des hautes œuvres touche 100 sous tournois; pour donner le fouet, 50 sous; si au fouet est adjoint le percement de la langue, 60 sous[3].

Avec la diminution progressive de la valeur de l'argent, les exigences du bourreau augmentèrent. Il y eut des abus, et, pour y couper court, un arrêt du Parlement du 2 septembre 1711 fixa d'une manière très détaillée ce qui était dû à l'exécuteur pour chaque exécution, ainsi que les autres frais. L'arrêt est malheureusement trop long pour être cité ici en entier; aussi ne mentionnerons-nous que quelques articles. Si le roi est partie, le bourreau reçoit pour la décapitation 30 livres, et 40 s'il y a partie civile; pour rouer, 25 et 35 livres; pour brûler et jeter les cendres au vent, 20 et 30 livres; pour le fouet, 10 et 15 livres; « pour la fleur de lys », 7 livres 10 sous et 12 livres, etc... Quand le gêneur aura donné la question ordinaire, on lui payera 5 livres et 7 livres 10 sous, et pour la question extraordinaire 12 et 15 livres. Quant au castigateur, son salaire est fixé à 6 livres.

Pour les exécutions faites hors de Bordeaux, quelques articles sont légèrement majorés. De plus, il est alloué à l'exécuteur « pour aller vingt sols par lieue, et autant pour le retour, y compris sa nourriture »[4].

Au XVIe siècle, le greffier et les huissiers de la Cour recevaient

1. Pierre Harlé. *Reg. du Clerc de Ville*, p. 100 et 114. *Arch. hist. de la Gironde*, XLVI, p. 144 et 158.
2. Pierre Harlé, *Reg. du Clerc de Ville*, p. 31. *Arch. hist. de la Gironde*, XLVI, p. 75.
3. Arch. de la Gironde, 28 septembre 1549, B 28; 12 janvier 1550, B 33; 8 octobre 1551, B 37; 29 février 1551, B 40; 15 et 21 juillet 1551, B 45.
4. 2 septembre 1711. Arch. de la Gironde, C 3460.

une somme globale de 100 sols tournois « tant pour la lecture de l'arrêt, que pour suivre l'accusé, assister aux exécutions et faire les procès-verbaux nécessaires ». Deux siècles plus tard, on paye 5 livres à chacun des huissiers et 8 au greffier.

Quant aux deux trompettes de la Ville, vers 1550, ils assistaient tous les deux aux exécutions capitales; en cas de fustigation, on se contentait d'en requérir un seul. Le salaire de chacun d'eux était de 7 sols 6 deniers tournois. Au XVIIIe siècle, il fut porté à 32 sols lorsque le roi était partie, et à 3 livres 4 sols s'il y avait partie civile[1].

Le Parlement, dans son arrêt du 2 septembre 1711, avait fixé pour les exécutions à mort la rétribution du chevalier et des soldats du guet à une somme globale de 15 ou de 25 livres, selon qu'il y avait ou non instigant. Si la peine subie par le condamné était le fouet ou le pilori, cette somme était réduite à 10 sols pour chaque archer. Si nous en croyons une lettre de Dupré de Saint-Maur à Necker, ces dispositions de l'arrêt de 1711 ne furent jamais appliquées. Dans cette lettre datée du 31 juillet 1778, l'intendant concluait au rejet d'une requête des soldats du guet d'Agen, réclamant le paiement des 15 livres que l'article 22 de l'arrêt de 1711 leur attribuait lorsque le roi était partie. « Cet article, écrit Dupré de Saint-Maur, n'a jamais eu son exécution dans ma généralité. S'il eût dû avoir lieu, il auroit été principalement réclamé par le chevalier et les soldats du guet de Bordeaux, qui assistent à toutes les exécutions qui se font dans cette ville; ils ne l'ont cependant jamais demandé, et je ne me rappelle que ceux de la ville d'Agen l'ayent non plus réclamé, ce qui me fait penser que ce service particulier a toujours été réputé faire partie de celuy auquel ils sont tenus. Ainsy je pense que c'est le cas de laisser les choses dans l'état où elles sont[2]... »

La variété des peines en usage chez nos ancêtres nécessitait un assortiment assez compliqué d'instruments de supplice. Il est très probable qu'au XVIe siècle, les frais des exécutions faites en vertu d'une sentence des maire et jurats, étaient supportés par le « fermier des crimes et esmandes »; le Registre du Clerc de ville l'affirme pour la fourniture de l'échafaud et de la potence[3]. Au folio XIII du Regis-

1. Arch. de la Gironde, 10 mai 1550, B 29; 15 décembre 1550, B 32; 12 janvier 1550, B 33; 8 octobre 1551, B 37; 29 février 1551, B 40; 21 juillet 1551, B 45; 2 septembre 1711, C 3460.
2. Arch. de la Gironde, C 3456.
3. Pierre Harlé, *Reg. du Clerc de Ville*, p. 100 et 114. *Arch. hist. de la Gironde*, XLVI, p. 144 et 158.

tre une note marginale, probablement un peu postérieure à l'année 1560, contient une liste d'instruments de supplice avec le prix payé au charpentier qui les a fabriqués. Un échafaud coûte 5 livres; une potence et une échelle, 60 sols tournois; des « croyx amailhoquées », *id.*; une « roue où l'on met les patiens », *id.*; un « billot sur chapes pour couper le poin », 15 sols; un « paul (pieu) où l'on mect les mambres des patiens », 25 sols; un tableau pour exécuter par effigie, 20 sols [1].

Les jurats et le Parlement possédaient chacun un assortiment de ces divers instruments pour l'exécution de leurs sentences respectives. Ceux des jurats étaient gardés dans les dépendances de l'Hôtel de Ville [2]. Quant aux « tables et aultres choses servant auz eschafaus pour lez exécutions, où il n'y a que le procureur du Roy », on les remisait « dans le chay près du Palais pour servir une aultre fois » [3]. La Cour désignait de temps en temps des commissaires chargés de vérifier le bon état de ce matériel, et d'ordonner les réparations nécessaires [4].

Nous trouvons dans l'arrêt de 1711 le tarif de quelques fournitures nécessaires pour les exécutions. En cas de décapitation le prix de « l'échafaut, façon, bois et cloux » était fixé à 30 livres. Si le condamné était brûlé, on payait « deux cens de faissonat, seize livres; deux cens bûches, dix livres; deux livres de poudre pour allumer le bûcher, trois livres; résine, paille et port du bois, deux livres douze sols ». Quand le supplicié était exposé sur la roue, celle-ci coûtait 7 livres 10 sols, et le pieu servant à la soutenir, 30 sols [5]. Une ordonnance de paiement du sous-fermier des domaines nous apprend qu'en 1753 un « tombereau à neuf pour les exécutions » fut payé 300 livres [6]. Signalons encore le prix des empreintes de fer pour marquer les criminels; le 11 avril 1723, un serrurier reçut 6 livres pour trois empreintes portant les lettres G. A. L., W. et V. [7].

Les jurats de Bordeaux levaient au Marché un droit connu sous le nom de *bigueyrieu*. Les fermiers du bigueyrieu n'approchaient pas du Pilori, où, en vertu d'une vieille tolérance, le bourreau percevait à son profit des droits semblables à ceux des jurats. Pour plus de commodité, à la fin du XVIIe siècle, l'exécuteur voulut affermer

1. Pierre Harlé, *Reg. du Clerc de Ville*, p. 31. *Arch. hist. de la Gironde*, XLVI, p. 75.
2. Jean de Gaufreteau, *Chronique Bourdeloise*, I, p. 60 et 61.
3. Pierre Harlé, *Reg. du Clerc de Ville*, p. 31. *Arch. hist. de la Gironde*, XLVI, p. 75.
4. Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, II, p. 45.
5. Arch. de la Gironde, C 3460.
6. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11.
7. Arch. de la Gironde, C 4052.

les droits par lui levés à l'ombre du pilori. C'était faire acte de propriétaire; aussi le procureur-syndic de la ville dénonça-t-il en jurade les entreprises du bourreau, requérant les jurats d'empêcher ce dernier d'acquérir par prescription un terrain appartenant à la Ville. D'ailleurs, ajoutait-il, « ces sortes de contrat choquent les bonnes mœurs et le publiq ». Les contrats de ferme passés par l'exécuteur furent annulés et, pour empêcher le retour des incidents qui s'étaient produits, les jurats désignèrent un sieur Malefille pour lever provisoirement les droits revenant au bourreau. Il fut en outre décidé qu'au premier janvier suivant, ces droits seraient réunis au bigueyrieu, et que les fermiers paieraient chaque année à l'exécuteur une somme de 120 livres, le surplus devant appartenir moitié à eux et moitié à la Ville[1].

Il nous reste à parler maintenant d'un droit célèbre, perçu par le bourreau, le droit de *havage*, sorte de dîme sur les marchandises qu'on portait vendre en ville. Il semble qu'à Bordeaux, l'exécuteur n'ait levé le droit de havage que sur les denrées arrivant par bateau et débarquées au bord de la rivière. Des disputes s'élevèrent souvent entre l'exécuteur, exigeant ce qu'il prétendait lui revenir légitimement, et les marchands révoltés d'être obligés de payer un impôt à un pareil homme. Au mois d'août 1709, le maître des hautes œuvres, Louis Verdier, se vit refuser du sel et de la morue par des mariniers. S'adressant aux jurats, il énuméra dans une longue supplique les droits qu'il prétendait lui revenir, ses prédécesseurs les ayant perçus de toute ancienneté[2].

La requête de l'exécuteur, examinée en jurade, donna naissance à un règlement de police, qui fut publié à son de trompe sur le bord de la rivière. Les jurats approuvèrent un certain nombre d'articles de la requête de Louis Verdier, qui fut autorisé à prendre :

1° Un fagot, un faissonat ou une bûche, des bateaux chargés de ces marchandises, venant d'au-dessus de Langon ou des rivières de Dordogne.

2° De chaque bateau chargé de moules « 15 deniers ou des moules à la discrétion du propriétaire ».

3° « Des oignons une corde par bateau ».

4° « Des ails pareillement un paquet par bateau ».

5° « De chaque bateau chargé de vaisselle de terre du haut pays une pièce ».

1. Délib. de la Jurade des 6 et 21 mars 1692 et 17 mai 1709.
2. Arch. mun. de Bordeaux, FF 11.

6° « De chaque barque de sardines deux sols et six sardines ».

7° « De chaque bateau de navaux » un demi-quart.

8° « De chaque bateau de chataignes une pellée ».

9° « De chaque bateau chargé de corbeilles ou banastres une piesse de chacun ».

10° « De chaque barque de morue verte un couple, de la seiche une brassée ».

11° « De chaque corbeille de volaille » 3 deniers, mais seulement si cette marchandise est vendue à terre et non à bord des gabares.

12° « Pour les herbages ou balayes un liard par corbeille ou faix ».

Tout droit fut refusé à l'exécuteur sur le bois venant d'au-dessous de Langon et du Médoc; la vaisselle de terre de Sadirac; les bouteilles; les harengs, sardines de Galice et fromage de Hollande; les citrons et les oranges. Louis Verdier vit également rayer l'article où il réclamait une pellée « de chaque barque ou bateaux chargés de bled ou légumage ou d'autres grains ».

Certains articles ayant donné sujet à discussion, les jurats décidèrent que le bourreau ne pourrait rien prendre « sinon que le propriétaire le voulût volontairement », des oignons ou aulx vendus « aux foires qu'on tient sur les fossés », et des barques chargées de sel[1].

Ce règlement ne satisfaisait évidemment pas l'exécuteur qui voyait repousser une partie de ses prétentions. D'un autre côté, il est bien évident que les marchands ne payaient pas de bonne grâce le droit auquel ils étaient soumis. Aussi les disputes continuèrent-elles. Voici ce que nous lisons dans les Registres de la Jurade à la date du 20 juillet 1762 : « Sur ce qui a été représenté par le procureur-syndic que l'exécuteur de la haute-justice au lieu de se conformer à la perception des droits, dans laquelle il a été autorisé par la délibération du trente août 1709, a la témérité d'en faire l'extension à des marchandises qui en sont exemptes, et l'audace même, par prétexte de refus, de maltraiter les matelots ou toutes autres personnes qui refusent d'en faire le payement; notament aujourd'huy au préjudice d'un voiturier de Pons qui a apporté dans la ville quinze douzaines de paniers à ramasser la vendange, sur lesquels ledit exécuteur a prétendu en devoir prendre un; et sur le refus fait par le voiturier s'est mis en devoir, aidé par son valet, de l'arracher de force et même d'excéder et renverser de force ledit voiturier.... » Voulant « réprimer avec la plus grande sévérité cet

1. Délib. de la Jurade des 30 août 1709 et 20 juillet 1762.

abus si révoltant », les jurats condamnent l'exécuteur « à demeurer en prison dans les cachots de l'Hôtel de Ville pendant vingt-quatre heures, et en dix livres d'amende applicable à la maison de force; lui font inhibitions et défenses de récidiver à peine de punition exemplaire ». Ils ordonnent en outre la publication de leur ordonnance « dans tous les lieux accoutumés de la présente ville, et notamment sur le port ».

Le droit de havage, tant par celui qui en bénéficiait, que par les denrées qu'il frappait, était un impôt essentiellement vexatoire. On sait les efforts que fit Louis XVI, dans les premières années de son règne, pour faciliter la circulation des grains. Un arrêt du Conseil du 3 juin 1775 supprima les droits perçus par les exécuteurs de la haute justice sur les grains portés au marché; en remplacement un salaire leur serait alloué. Une première lettre étant restée sans réponse par suite du départ de l'intendant Esmangart, Turgot écrivit à M. de Clugny, son successeur, une lettre datée du 16 janvier 1776[1]. Il le prévenait qu'il avait paru bon à Sa Majesté d'étendre les dispositions de l'arrêt du 3 juin aux denrées autres que les grains, et lui demandait son avis sur les salaires à accorder aux exécuteurs de sa généralité. « Des salaires fixes, ajoutait le ministre, et les frais des exécutions qui seront payés comme par le passé sont le traitement dont le Roy veut bien que les exécuteurs jouissent, mais ils ne pourront prendre sur les peuples aucune rétribution à tel titre et pour quelque cause que ce soit. Sa Majesté est persuadée que ses sujets préféreront d'acquitter l'imposition qu'il sera nécessaire d'ordonner pour ces salaires à l'assujettissement aux droits qu'ils n'acquittoient qu'avec répugnance[2]. » Turgot faisait en même temps connaître à l'intendant l'intention du garde des Sceaux de réduire le nombre des exécuteurs à un par généralité, et le priait de lui communiquer ses observations sur ce point.

Le 4 février, M. de Clugny envoya au ministre un rapport fort documenté sur ces diverses questions. Ce rapport, ainsi que la correspondance de l'intendant avec ses subdélégués ou les municipalités donnent sur les exécuteurs des renseignements des plus intéressants.

1. Cette lettre, ainsi que la plupart des documents qui vont être mentionnés à la suite, est extraite des Arch. de la Gironde, C 3460.

2. Le subdélégué de Périgueux, en envoyant à l'intendant les renseignements qui lui avaient été demandés sur l'exécuteur de cette ville, écrivait le 26 juillet 1775 : « Vous vous appercevrez qu'aucun des droits de l'exécuteur ne porte sur les grains, farines ou pain; que par conséquent ils ne paroissent pas du nombre de ceux supprimés par l'arrest du Conseil du 3 juin dernier; il seroit pourtant bien agréable au public d'être délivré des demandes et des importunités d'un homme dont le nom, la présence et les fonctions révoltent l'humanité. » Arch. de la Gironde, C 3460.

Avec Bordeaux, dit M. de Clugny, les villes de Périgueux, Agen, Condom et Bayonne, sont les seuls lieux de ma généralité où un exécuteur soit établi. Seul, celui de Bayonne percevait sur les grains un droit se montant à une « conque » par navire; dès la publication de l'arrêt du 3 juin 1775, cette perception a complètement cessé.

« Quant au produit des autres droits qu'ils perçoivent sur différentes denrées », on peut l'évaluer à 600 livres pour Bordeaux, 1,095 pour Bayonne, 200 pour Condom, et 400 à 600 pour Agen et Périgueux.

Les exécutions sont d'un rapport encore plus inégal. D'après un relevé fait sur les états des frais de justice, « il paraît qu'elles peuvent produire à l'exécuteur de la haute-justice de Bordeaux 800 livres par an, la moitié moins à ceux d'Agen et de Périgueux, et rien du tout à Bayonne et à Condom puisqu'on n'en compte que trois dans cette dernière ville depuis plus de 40 ans, et que le siége de Bayonne est peut-être le moins étendu de ma généralité ».

D'après les renseignements envoyés par les subdélégués, l'exécuteur de « Périgueux reçoit de la communauté 47 livres 10 sols en forme de gage », et celui de Condom 24 livres, sans compter le logement, qui est également donné à celui de Bordeaux sans gages.

En résumé, ajoute l'intendant, le plus fort traitement de ces exécuteurs ne va pas à 1,400 livres par an; celui de Bordeaux en effet « ne retire pas davantage tant de sa rétribution que de ses exécutions ». Si le garde des Sceaux donne suite à son projet de réduire le nombre des exécuteurs à un par généralité, cet exécuteur, qui serait le seul conservé, pourrait parfaitement subsister avec le traitement qu'il reçoit aujourd'hui. Mais un seul exécuteur ne paraissant pas suffisant pour la généralité, « où le plus grand nombre des exécutions se fait dans le même tems, » il serait bon de conserver également celui d'Agen. Un salaire de 600 livres pour le bourreau de Bordeaux, et de 400 pour celui d'Agen, joint au produit des exécutions, serait amplement suffisant.

Quelques jours après la réception du rapport de Clugny, le ministre supprima définitivement le droit de havage, accordant comme indemnité un salaire de 600 livres aux exécuteurs de Bordeaux, Périgueux et Agen, 800 à celui de Bayonne, et 200 à celui de Condom[1]. Dès le début de mars, l'exécuteur ne paraissait plus sur aucun marché de la généralité[2].

1. 22 février 1776. Arch. de la Gironde, C 3460.
2. Condom, 14 mars 1776; Bordeaux, 13 mars 1776; Agen, 10 mars 1776; Périgueux 13 mars 1776. Arch. de la Gironde, C 3460.

Le projet de réduction du nombre des exécuteurs fut abandonné; cette mesure paraissait pourtant bien nécessaire. Sans nous arrêter aux plaintes des exécuteurs de Bordeaux et de Bayonne, qui non seulement trouvent leur salaire tout à fait insuffisant, mais ne peuvent parvenir à en obtenir le paiement[1], signalons la lamentable situation du bourreau de Condom. Ce malheureux recevait de la communauté 24 livres de gages et 200 livres de salaire. Comment pourrait-il vivre avec une somme aussi modique? écrivent les officiers municipaux; il lui faudrait au moins 300 livres, payables par trimestre et d'avance. Ce fonctionnaire, ajoutent-ils, est indispensable à la communauté; « sa principale occupation est de balayer les places de la ville; si nous sommes privés de cet homme, il est sûr que nous ne pourrions pourvoir à la netteté et à la propreté si nécessaire dans une ville[2]. » Cette lettre étant restée sans réponse, les jurats de Condom reviennent à la charge l'année suivante, et n'ayant pu convaincre l'intendant, ils tâchent de l'émouvoir : Deux cent vingt-quatre livres, « voylà, Monsieur, toute sa ressource, pour lui, sa famme, sa mère et sa fille; on entend ces pauvres gens hurler de faim dans la tour qu'ils habitent; ils sont d'autant plus à pleindre que, par un fatal préjugé, le public n'est guère sensible à leur sort; comme si une profession, pour être abjecte et humiliante, en était pour cela moins nécessaire ». Clugny fut peut-être touché du triste sort de ces malheureux, mais n'accéda pas à la demande des jurats de Condom, ne voyant pas la nécessité d'exposer des frais pour un exécuteur « sans travail et par conséquent inutile »[3].

Outre les différentes sources de revenus que nous avons passées en revue, le bourreau bénéficiait en outre de divers menus profits. On sait que les vêtements du condamné appartenaient à l'exécuteur ou à son valet. Il devait également faire des bénéfices sur les fournitures nécessaires pour les exécutions. Nous n'avons malheureusement trouvé aucun renseignement sur ces petits profits de l'exécuteur. Un métier qui lui rapportait sûrement quelques ressources plus importantes était celui de remettre les fractures et dislocations. Le bourreau de Bordeaux exerçait-il cette profession? C'est très probable, mais nous ne pouvons rien affirmer sur ce point. Par contre, une lettre adressée à l'intendant par le subdélégué de Périgueux, nous montre en quelle estime les Périgourdins, l'évêque de Péri-

1. Bayonne, 15 mai 1776; Bordeaux, 10 août 1776. Arch. de la Gironde, C 3460.
2. 14 mars 1776. Arch. de la Gironde, C 3460.
3. 2 octobre 1777. Arch. de la Gironde, C 3460.

gueux le premier, tenaient les talents du bourreau de cette ville. Voici le texte de ce document, qui jette également un jour assez curieux sur les chirurgiens de Périgueux au XVIIIe siècle[1] :

« Périgueux, 26 may 1784.

» Monseigneur,

» J'ay l'honneur de vous renvoyer cy joint le mémoire que vous m'avés fait celuy de m'adresser le 7 du courant, par lequel Mathurin Pradal, exécuteur de la haute-justice dans cette ville demande d'être maintenu dans l'usage où il est de remettre les fractures, dislocations et luxations, et se plaint des poursuites qu'il essuye sur cela au Parlement de Paris de la part des chirurgiens. J'ay en conséquence de vos désirs pris les renseignements les plus certains sur l'objet des réclamations dudit Pradal, d'après lesquels je me suis persuadé que son mémoire ne contient que des faits vrays, et que les tracasseries que la communauté des chirurgiens de cette ville luy font éprouver sont l'effet de l'inquiétude et de la jalousie, plus tôt, je crois, par raison d'ineptie que pour toute autre cause. La preuve en est consignée dans les certifficats au soutien de la suplique tant des officiers municipaux de la ville que des seigneurs et autres habitants de la province, ainsy que des sœurs de la maison de l'hospital général, à la teste desquels est Monseigneur l'évêque de Périgueux. Le bien public et celuy de l'humanité exigent qu'un tel homme, quoyque d'un état vil, qui a des talents dans une partie aussy essentièle en fasse usage envers les citoyens de tous les ordres qui ont de la confiance en luy, puisque Messieurs les chirurgiens l'ont au contraire perdue par les exemples fréquents de ceux qu'ils ont estropiés; pourquoy il est essentielle, Monseigneur, que vous protégiés le nommé Pradal, au point de devenir son égide dans l'intérêt public.

» J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» EYDELY, subdélégué. »

*
* *

La législation criminelle de l'ancien régime était d'une rigueur extrême; il semble que la cruauté des lois fut rendue jusqu'à un certain point nécessaire par l'état de la société à cette époque. Le plus souvent, les assassins échappaient à la justice; un habitant de Bordeaux coupable d'un crime quelconque, s'enfuyant de sa ville natale, arrivait rapidement dans un pays où nul ne connaissait son crime, et où il était lui-même un inconnu pour tous. Les criminels ayant beaucoup de chances d'éviter le châtiment de leurs forfaits, on tâchait de les épouvanter par d'horribles supplices.

1. Arch. de la Gironde, C 3459.

L'idée de vengeance, familière aux temps troublés et aux âmes populaires, n'était certainement pas non plus étrangère à cette conception de la répression des crimes.

Ce système pénal n'était pourtant pas accepté sans réserve par tout le monde. Montaigne, qui siégea un certain temps au Parlement de Bordeaux, élève quelques critiques contre la législation criminelle en usage de son temps. L'auteur des *Essais* met complètement en doute que celui que la peur de la mort n'aura pas empêché de commettre un crime, hésite par crainte des tortures : « Tout ce qui est au delà de la mort simple me semble pure cruauté. Notre justice ne peult espérer que celuy que la crainte de mourir et d'estre descapité ou pendu ne gardera de faillir en soit empesché par l'imagination d'un feu languissant, ou des tenailles ou de la roue[1]. » Mais, dans le fond, c'est surtout par pitié que Montaigne répugne à voir souffrir ses semblables. « Il n'est rien, écrit-il ailleurs, qui tente mes larmes que les larmes, non vrayes seulement, mais, comment que ce soit, ou feinctes ou peinctes. Les morts, je ne les plains guères, et les envierois plustost; mais je plains bien fort les mourants. Les sauvages ne m'offensent pas tant de rostir et manger le corps des trespassez, que ceulx qui les tormentent et persécutent vivants. Les exécutions mesmes de la justice, pour raisonnables qu'elles soient, je ne les puis veoir d'une veue ferme. »

Si, selon lui, l'humanité s'oppose à la torture, il estime d'autre part que la vue de la mort simple ne suffit pas à effrayer le peuple et à le détourner du mal. Aussi, ajoute-t-il, « je conseillerois que ces exemples de rigueur, par le moyen desquels on veult tenir le peuple en office, s'exerçassent contre les corps des criminels : car de les veoir priver de sépulture, de les veoir bouillir et mettre à quartiers, cela toucherait quasi autant le vulgaire, que les peines qu'on fait souffrir aux vivants... Il fault exercer ces inhumains excez contre l'escorce, non contre le vif »[2].

Montaigne se contredit parfois. Après avoir exposé avec une certaine complaisance ses idées sur les supplices infligés aux criminels, il loue grandement « Witolde, prince de Lithuanie, qui, raconte-t-il, introduisit en cette nation, que le criminel condamné à mort eust luy mesme de sa main à se desfaire, trouvant estrange qu'un tiers, innocent de la faulte, feust employé et chargé d'un homicide »[3].

1. Livre II, chap. XXVII : *Couardise, mère de la cruauté.*
2. Livre II, chap. XI : *De la cruauté.*
3. Livre III, chap. I : *De l'utile et de l'honneste.*

Comment concilier cette suppression du bourreau avec les « excez » sur les cadavres des condamnés que Montaigne préconise par ailleurs? En écrivant cette phrase, l'auteur des *Essais* pensait sans doute à Socrate ou à Sénèque, et ces grandes figures lui paraissaient encore ennoblies par la beauté et la dignité de leur mort. Il faut également voir là une manifestation de l'horreur extraordinaire que tout le monde, au XVIe siècle, éprouvait pour le bourreau. Comme ses contemporains, Montaigne montre plus de répulsion pour l'exécuteur, que pour les supplices qu'il inflige.

Aujourd'hui, la pittoresque variété des supplices de l'ancien régime a disparu, et nul ne songe plus à torturer les condamnés, ni à dépecer leurs cadavres sur la place publique. Certains philanthropes, pensant plus aux « droits des coupables » qu'à la défense de la société, ont été jusqu'à vouloir supprimer la peine de mort. Avant de songer à congédier l'exécuteur, il faudrait pourtant se demander quel rempart la justice pourra élever à la place pour s'opposer à l'envahissement de la criminalité. Malgré leur forme un peu archaïque, les théories de Montaigne, en harmonie avec les principes du bon sens et de l'humanité, sont encore profondément vraies. Repoussons tout ce qui est cruauté, mais n'hésitons pas à punir sévèrement le coupable, non par esprit de vengeance, mais pour que ce terrible exemple détourne du crime ceux qui seraient tentés de s'écarter du droit chemin.

PIERRE HARLÉ.

MÉLANGES

Le fils du naturaliste Buffon reçu bourgeois de Bordeaux.

Le 8 août 1789, l'Assemblée des 90 électeurs qui, depuis quelque temps, siégeait en permanence à l'Hôtel de ville, était prévenue de l'arrestation de deux officiers venant de Bayonne, non munis de passeports. L'un de ces officiers, le marquis de Contréglise, avait déclaré que son compagnon était le comte de Buffon. Les 90 électeurs ayant appris que le fils du « célèbre Buffon » demandait un passeport témoignèrent le désir « de voir le fils de ce grand homme ». M. de Buffon et son compagnon furent introduits aussitôt au milieu de l'assemblée. Le président leur dit « qu'ils pardonneraient, sans doute, à l'assemblée le petit retard qu'ils éprouvaient dans leur voyage, au désir bien naturel qu'elle avait de posséder un moment M. de Buffon et au plaisir de rendre homage à la mémoire d'un homme célèbre dont l'Europe entière regrettait la perte. » M. de Buffon répondit « que l'accueil distingué dont l'assemblée l'honorait le pénétrait de reconaissance, qu'il n'oublierait jamais les témoignages flatteurs d'estime qu'il recevait et qu'il se félicitait de pouvoir l'assurer lui-même de touts les sentiments de la plus vive gratitude. » Les deux voyageurs donnèrent ensuite des renseignements sur les événements dont Bayonne était le théâtre : la ville « jouissait de la plus grande tranquilité..., les militaires et les bourgeois montaient la garde ensembles et... vivaient dans la meilleure intelligence ;... la nouvelle du retour de M. Necker avait répandu une joie généralle ;... l'assurance de ce retour avait d'autant plus particulièrement satisfait M. de Buffon, qu'il existait entre son père et ce ministre des liaisons intimes. » Il montra alors à l'assemblée le portrait de Mme Necker et celui de M. de Buffon. Le président le remercia « de faire jouir l'assemblée de la vue de deux portraits précieux à l'amour et à la reconaissance des Français ». M. de Buffon ayant offert à l'Assemblée le buste de son père, cette proposition fut reçue « avec aplaudissement ». On pria le voyageur de vouloir bien prolonger son séjour à Bordeaux jusqu'au lendemain, afin de pouvoir assister au spectacle de la soirée et d'accorder ainsi à tous les citoyens le plaisir de le voir. M. de Buffon accepta volontiers cette offre en déclarant combien elle lui était agréable. Le président lui remit un passeport et le reconduisit.

Après son départ, l'Assemblée voulut donner à son hôte une distinction qui pût l'attacher à notre ville d'une manière plus étroite,

Elle chargea son président de demander au Corps de ville d'accorder des lettres de bourgeoisie à M. de Buffon. Le Corps de ville qui, à cette époque, jouait un rôle assez effacé, s'empressa de satisfaire au vœu des 90 électeurs.

On peut lire, en effet, dans le procès-verbal de l'Assemblée du 9 août, le récit suivant : « M. le président a dit qu'il avait remis hier à M. de Buffon les lettres de bourgeoisie qui lui avaient été accordées par le Corps de ville à la demande de l'assemblée; qu'il avait reçu cette marque d'affection avec beaucoup de reconaissance; qu'il lui avait témoigné combien il était flatté que la ville eût voulu l'admettre au nombre de ses citoyens; qu'il leur jurait un attachement inviolable; qu'ayant conduit M. de Buffon à la Comédie, il avait été accueilli des spectateurs par un applaudissement général; qu'après avoir donné au public des marques de la plus vive sensibilité, il avait, dans le transport de sa joie, montré au public les lettres qu'il venait de recevoir; qu'il les avait ensuite portées sur son cœur où il les avait gardées un instant; qu'après le spectacle, il l'avait reconduit chez lui et en avait pris congé; que M. de Buffon l'avait quitté en l'assurant de toute sa reconaissance pour l'acceuil aussi flatteur que distingué qu'il avait reçu des citoyens de cette ville ». Il semble intéressant de noter qu'au lendemain de l'abolition des privilèges (4 août 1789), l'Assemblée des Quatre-vingt-dix électeurs n'a pas cru pouvoir mieux honorer son hôte d'un jour qu'en lui conférant ce droit de bourgeoisie dont les prérogatives venaient d'être supprimées par la Constituante.

G. D.-D.

***

Le cimetière de la rue Saint-Louis.

Il a été procédé récemment à la vente d'un emplacement sis rue Saint-Louis, 28, d'une superficie de 18 ares et qui servit autrefois de cimetière.

La *Statistique de Feret* mentionne que Daniel Mac-Carthy, président du tribunal de commerce de Bordeaux, fut inhumé le premier dans ce terrain, dont il avait fait l'achat afin « d'unir, même dans la mort, les dépouilles des vieilles familles d'Irlande émigrées à Bordeaux ». C'est une erreur qu'il importe de rectifier.

On sait qu'au XVIIIe siècle, le territoire de la paroisse Saint-Remi était très étendu. Il se développait le long de la Garonne jusqu'à la Jalle. La distance était grande et les chemins difficiles dans ces terres marécageuses lorsqu'il fallait procéder à une inhumation au cimetière paroissial, situé sur l'emplacement qu'occupent maintenant la place Saint-Remi et une partie des maisons qui s'élèvent au sud de cette place. C'est pourquoi, le 10 janvier 1754, les jurats décidèrent de créer aux Chartrons une église paroissiale sous le vocable de Saint-Louis, d'établir à la suite un cimetière et de bâtir un presbytère sur

un emplacement compris actuellement entre le cours Saint-Louis, la rue Saint-Louis, la rue du Jardin-Public et la rue Camille-Godard. En attendant la construction de l'église, une chapelle provisionnelle fut édifiée dans le local qui devait servir de presbytère; puis, l'église n'ayant pas été achevée, les Frères des Écoles chrétiennes furent installés dans la maison presbytérale.

Il ne paraît pas que le terrain destiné aux inhumations des habitants des faubourgs des Chartrons et de Bacalan ait servi officiellement à cet usage dès l'acquisition. Cependant, le cimetière de Saint-Remi était insuffisant : un procès-verbal des 30 juillet et 2 août 1763 en signale l'exiguïté [1].

En 1774, l'archevêque Mériadeck de Rohan rendit une ordonnance reconnaissant le cimetière des Chartrons comme cimetière paroissial; en voici un extrait :

« ..... Permettons de transporter les corps des défunts autres que ceux qui devront être inhumés dans l'église, dans la chapelle de la maison actuellement occupée par les Frères des Écoles Chrétiennes pour y faire les prières et service qui doivent précéder l'inhumation.

. . . . . .

» Au surplus, faisant droit des conclusions de notre promoteur, faisons très expresses inhibitions et deffences d'inhumer aucun corps, tant des adultes que des enfants, dans l'ancien cimetière de la paroisse de Saint-Remy jusqu'à ce que par nous il en soit autrement ordonné; lesquels corps seront inhumés dans ledit cimetière audit lieu des Chartrons. Ordonnons en outre que dans la première assemblée des habitants de ladite paroisse de Saint-Remy, on y avisera aux moyens les plus prompts et les plus efficaces pour faire édifier sans delay une chapelle ou oratoire dans le terrain le plus voisin du cimetière, pour y faire le service et les prières qui doivent précéder l'inhumation; que le plan de ladite chapelle nous sera représenté, pour estre par nous approuvé et estre procédé en conséquence.

» A Bordeaux, en Congrégation, le 6 juillet 1774 [2]. »

La première inhumation faite au cimetière des Chartrons est mentionnée sur le registre des sépultures à la date du 13 juillet 1774, mais la deuxième partie de l'ordonnance archiépiscopale ne paraît pas avoir été appliquée; les inhumations continuèrent au cimetière Saint-Remi jusqu'à la suppression de la paroisse.

Dans une supplique, adressée en 1783 à Mgr. de Cicé, les syndics et grand ouvrier de la fabrique Saint-Remi rappellent que depuis huit ans ils ont transporté le cimetière de leur paroisse « dans le lieu des Chartrons au derrière du chevet de la nouvelle église qui y a été commencée à bâtir » et ils demandent, pour raison d'hygiène, l'exhumation des restes qui pourraient se trouver dans le cimetière désaffecté. Avant d'accorder cette autorisation l'archevêque ordonna, le 18 février 1784, d'établir « un toisé sincère et véritable par longueur et largeur » du cimetière des Chartrons, afin de pouvoir juger

1. Arch. de la Gironde, série B. Fonds du Parlement (mélanges non classés).
2. Arch. de la Gironde, série G 655.

s'il serait suffisant pour y inhumer les corps de ceux qui viendraient à décéder dans la paroisse Saint-Remi.

Lorsque, le 3 mars 1791, le décret de l'Assemblée nationale divisa Bordeaux en dix paroisses, celle de Saint-Remi fut démembrée et répartie entre celles de Saint-Dominique, Saint-Louis, Saint-Martial. Cette division n'amena aucun changement du lieu de sépulture attribué aux habitants des Chartrons et de Bacalan. Le cimetière de la rue Saint-Louis devint commun aux deux paroisses, ainsi que l'indiquent les registres de chacune d'elles, tenus jusqu'au 31 décembre 1792, le service de l'état-civil ayant été concentré à l'Hôtel de ville, le 1er janvier 1793.

Chargé par la municipalité de fournir un mémoire sur les nécropoles, Bonfin, ingénieur de la ville, mentionne dans son rapport daté du 27 avril 1791 : « le cimetière actuel à l'église Saint-Louis qui étoit projetée et qui servoit à la ci-devant paroisse Saint-Remi, qui, à elle seule, avait la population des deux nouvelles paroisses, doit être suffisant encore pendant quelque temps. »

Le 17 messidor an II, la municipalité rendit l'arrêté suivant : « Le Bureau municipal arrête que provisoirement tous les corps morts dans l'étendue des légions du sud et du centre seront transportés et inhumés dans le cimetière de la Chartreuse, et à l'égard du cimetière des Chartrons, servant pour la légion du nord, les inhumations continueront à y avoir lieu comme par le passé, jusqu'à ce qu'il ait été statué à cet égard. »

Un mois après, la tête de Lacombe aurait été apportée et ensevelie au cimetière de la rue Saint-Louis, ou plus exactement de la rue du Silence, désignation imposée par la Révolution. Ce n'est là, du reste, qu'une tradition chartronnaise; aucun document connu ne la confirme.

Le 30 thermidor an III, une foule nombreuse partait de la maison située 86, façade des Chartrons, et accompagnait au champ de repos Daniel Mac-Carthy, d'origine irlandaise, négociant, président du tribunal de commerce, décédé à l'âge de quarante et un ans. C'était un homme de bien ayant souffert des excès révolutionnaires, sympathique aux habitants du quartier et propriétaire de maisons et terrains rue Gouffrand et rue Saint-Louis, proches du cimetière. Il n'est pas surprenant que la population ait pris peu à peu l'habitude de désigner sous le nom de « Mac-Carthy » ou des Irlandais le lieu où lui et les siens reposaient en paix.

Le 9 messidor an VI, le Bureau central demande qu'il lui soit fourni chaque décade un état contenant les noms des personnes inhumées « dans le cimetière vis-à-vis la rue Borie » qui est celui dont nous nous occupons.

Le 7 floréal an VII, un avis adressé au Bureau central prévient que le local où l'on enterre les morts « près les fondements de l'église Saint-Louis » ne peut convenir, puisqu'en creusant à trois pieds l'on trouve l'eau, ce qui empêche de faire les fosses de la profondeur nécessaire.

Est-ce à partir de cette date que les sépultures furent réservées aux familles possédant des concessions? Faut-il croire les habitants des Chartrons qui affirment que leurs aïeux furent inhumés dans des fosses communes sous l'Empire et même sous la Restauration? Si les documents d'archives nous font défaut, cinq pierres tombales se trouvant encore dans ce local attestent que des inhumations y furent faites sous les règnes de Napoléon Ier et de Louis XVIII. La dernière date inscrite est celle du 13 novembre 1828.

Cet enclos, que le populaire désignait sous un sobriquet déplacé, a été jusque-là une propriété municipale. De même que l'église projetée de Saint-Louis, il ne compte plus dans la cité. On a procédé le 27 juin dernier à l'exhumation des derniers corps qui y étaient conservés !

F. Thomas.

*
* *

Deux portraits de Laffon de Ladebat.

André-Daniel Laffon de Ladebat naquit à Bordeaux le 30 novembre 1746. Son père, Jacques-Alexandre, marié à une demoiselle Boucherie, était armateur dans cette ville et devait être anobli en 1773. André-Daniel fit ses études en Hollande. Revenu à Bordeaux, il se mêla activement au mouvement intellectuel qui s'y épanouissait. C'était un esprit très généreux, que les préoccupations mesquines de l'intérêt individuel ne pouvaient dominer. C'est ainsi que le 25 août 1788 il lisait, dans une séance de l'Académie, un discours en faveur de la suppression de l'esclavage. Membre du Directoire de la Gironde en 1790, député à l'Assemblée législative en 1791, il ne fut pas élu à la Convention. Il revint aux fonctions législatives sous le Directoire et présida le Conseil des Anciens. On sait ce que fut le coup d'État du 18 fructidor. Laffon de Ladebat fut déporté à la Guyane. Éloigné de sa famille et de son pays, exposé à un climat meurtrier, il y fut très malheureux et il chercha à tromper les ennuis de la captivité en lisant beaucoup et en s'occupant d'histoire naturelle. Il revint en France en 1800.

C'est le journal de cette captivité que M. Frédéric Masson a eu l'excellente idée de se faire communiquer par les descendants de l'ancien député et de publier[1]. En tête, il a placé une importante introduction sur la vie de A.-D. Laffon de Ladebat. On trouve ensuite un avant-propos d'Émile Laffon de Ladebat, fils d'André-Daniel.

Ce journal est fort intéressant, car il est très vivant. On y rencontre quelques noms bordelais.

A ce propos, signalons que M. Émile Laffon de Ladebat, chef du secrétariat général de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, possède deux portraits de notre illustre compatriote :

1° Un pastel qui porte l'inscription suivante : « Ce portrait est

1. *Journal de ma déportation à la Guyane Française (fructidor an V-ventôse an VIII)*, par Laffon-Ladebat, président du Conseil des Anciens; publié d'après les manuscrits inédits, avec une introduction par Frédéric Masson, de l'Académie française, Paris, Ollendorf, 1912, in-18.

celui d'André-Daniel Laffon de Ladebat, né à Bordeaux le 30 novembre 1746, décédé à Paris le 14 octobre 1829. Peint à l'âge de vingt ans. Sa vie, qu'il commençait alors, a été pénible et agitée, mais il a marqué sur la terre et l'histoire rendra témoignage de ses vertus et de ses grandes qualités. Conservé par son fils aîné qui le lègue à ses enfants. Paris, novembre 1829. »

2° Une médaille de bronze offerte par la Ville de Bordeaux au fils aîné d'André-Daniel en mémoire de son père. Sur la face est le profil d'André-Daniel tel qu'il était dans les dernières années de sa vie, avec cette légende : « André Dl Laffon de Ladebat, né en 1746, mort en 1829. » Au revers se trouve cette inscription :

AU
DÉPUTÉ
HONORÉ DEUX FOIS
DU SUFFRAGE DE SES CONCITOYENS
QUI DÉFENDIT AVEC COURAGE
LES LOIS ET LA LIBERTÉ;
PROSCRIT LE 18 FRUCTIDOR AN 5;
HOMME DE BIEN
QUI CONSACRA SA VIE
A L'UTILITÉ PUBLIQUE,
AUX PROGRÈS DE LA RELIGION,
DE LA MORALE
ET DES LUMIÈRES.

Cette médaille a été frappée par Desnoyers, graveur de Monseigneur le Dauphin, breveté du roi, à Paris, rue d'Argenteuil, 39.

André VOVARD.

***

Le tombeau du Cardinal Lecot à Saint-André.

Le cardinal Lecot avait demandé, paraît-il, qu'on ne lui élevât point de monument funéraire. S'il redoutait le mauvais goût de ses contemporains, ses craintes étaient bien justifiées. Car on imaginerait difficilement rien de plus disgracieux et de moins en harmonie avec son entourage que le mausolée récemment érigé à la mémoire du prélat girondin.

Nous ne parlons pas, bien entendu, de l'effigie elle-même du cardinal, due au ciseau de Leroux; elle est belle, fort ressemblante, et l'on a seulement commis la faute de la placer — comme le gisant lui-même, du reste — les pieds tournés vers l'occident, contrairement à toutes les règles liturgiques.

Il est uniquement question de l'ensemble décoratif dont cette sculpture est accompagnée. C'était déjà trop, en effet, de coucher une fine statue de marbre sur un bloc de pierre tout juste équarri

et de l'appuyer contre un mur entièrement nu, l'engageant dans une arcade de profondeur insuffisante, basse, trapue et surmontée d'un cintre surbaissé, afin de mieux accuser la lourdeur et la nudité de ses lignes. Seul un parti pris de simplicité peut-être excessive aurait pu justifier pareille sobriété. Mais il n'en était rien, et l'on a mis le comble à la contradiction et au mauvais goût en revêtant le fond de l'arcade d'une plaque en marbre blanc rehaussée d'un encadrement du plus pur *modern style*, fait de lignes parallèles d'un rouge violent d'où partent à droite et à gauche de grandes feuilles de lierre stylisées, en marmorite verte incrustée dans le marbre et dûment vernissée : à distance, on dirait des notes sur une portée de musique... Dans le centre, au-dessus d'une épitaphe en lettres d'or mal gravées et sans aucun caractère, on pouvait voir, au jour de l'inauguration, les armoiries du cardinal accompagnées d'attributs informes. Le scandale était tel que, quelque temps plus tard, la plaque fut subrepticement enlevée, sciée en deux puis remise en place après rapiéçage à l'aide d'un morceau de marbre qui n'est même plus semblable au reste de la plaque, mais où se voient en revanche, à côté des armoiries archiépiscopales, celles du chapitre de Saint-André et de la ville de Bordeaux.

Aujourd'hui, les armoiries du cardinal sont seulement mauvaises. Mais que penser des deux autres blasons, surtout de celui aux armes de Bordeaux? Saurait-on imaginer rien de plus enfantin ni de plus grossier?

Et de qui faut-il se plaindre davantage? De ceux qui ont conçu et exécuté cette décoration ou de ceux qui l'ont acceptée? Les architectes des Monuments historiques n'ont-ils donc point pour premier devoir de préserver de pareilles profanations les reliques du passé? S'ils ne savent ou ne peuvent en conserver toute la valeur esthétique et archéologique, nous n'avons plus besoin d'eux...

M. DE L.

*
* *

Un séjour de Jacques Bernoulli à Bordeaux.

Grâce à la libérale distribution du haut enseignement dans ses universités, la Suisse a été jadis une pépinière de pédagogues, où les familles riches des pays voisins venaient chercher des précepteurs pour leurs enfants. On en pourrait citer de nombreux exemples.

C'est ainsi que le grand géomètre bâlois du XVIIe siècle Jacques Bernoulli[1] a fait un séjour assez long en France; en particulier, il a habité Bordeaux pendant six mois.

Nous donnons ici la traduction de quelques lignes de la *Vie de Bernoulli*, écrite en latin, que « J. Jacobus Battierius, J. U. D., Eloq. profess. pub. » fit paraître à Bâle en 1705.

1. On écrit souvent *Bernouilli*, mais nous croyons bien faire en adoptant la même orthographe que les éditeurs qui ont publié à Genève, en 1744, les œuvres de celui qui nous occupe, en deux gros volumes in-4°.

« Après avoir fait ces études préliminaires dans sa patrie, il voulut se perfectionner dans la connaissance des langues et des arts par un voyage scientifique qu'il commença au mois de mai 1676, avec la faveur de Dieu. Il se rendit d'abord à Genève, et, peu après son arrivée en cette ville, il donna une remarquable preuve de son habileté et de son intelligence : M. de Waldkirch, négociant alors notable à Genève, avait une fille, nommée Élisabeth, qui, douée par la nature d'un esprit propre à l'étude des bonnes lettres, avait, par suite de quelque accident, perdu complètement la vue dès le second mois qui suivit sa naissance. Faisant usage d'une délicate et ingénieuse méthode d'enseignement, il réussit, non seulement à lui apprendre à écrire avec facilité, mais encore à lui enseigner parfaitement bien la logique, la physique et l'histoire. Après y avoir séjourné vingt mois, il quitta Genève et parcourut presque toute la France. Il arriva, en effet, à cette époque, que Claude Blanchier, marquis de Lostanges, en Limousin, cherchait un surveillant et précepteur pour son fils; cette situation fut offerte à Bernoulli, qui, passant par Lyon et par l'Auvergne en 1678, se rendit à Nédé, résidence de ce marquis, et là, pendant treize mois, il s'acquitta de ses devoirs d'éducateur et d'instructeur [1]; puis poursuivant sa route par Limoges et Périgueux, il vint à Bordeaux et, séduit par l'agrément de cette ville, il y passa six mois, pendant lesquels, en outre des rapports fréquents qu'il eut avec les hommes instruits qui s'y trouvaient, le mathématicien Bauduer et aussi Rondelet, Goyon et Sarrau, qui alors exerçaient le ministère sacré dans l'Église réformée [2], il composa avec une grande application des Tables Gnomoniques universelles, qui n'ont jamais été publiées et se trouvent encore parmi les papiers du défunt. Il fit aussi un voyage à La Réole, où le Parlement de Guienne rendait alors la justice [3]. Puis, de là, en descendant la Garonne, il arriva à l'Océan et, ayant côtoyé le littoral gascon et l'île de Ré, toucha à La Rochelle, d'où il se rendit à Paris, en passant par Nantes, Saumur, où il s'entretint avec le très célèbre Capelle, puis par Orléans, où il s'aboucha avec Pajot. Après avoir passé deux mois dans la grande ville, où il vit avec curiosité tous les hommes, les monuments, et, en général, tous les objets qui en valaient la peine, poussé par un ardent désir de revoir sa patrie et ses parents après une si longue séparation, il

1. De même, M. le colonel de Lostanges, chef actuel de la famille de ce nom, n'a pu nous fournir aucun renseignement sur les rapports qui ont existé entre Bernoulli et ses aïeux.

2. Jean Bauduer (Baudoverus), né à Auch, mort à Bordeaux le 21 septembre 1702, enseigna les mathématiques et la philosophie au Collège de Guyenne où, en 1665, il remplaça l'abbé Prades. On lui doit un ouvrage en quatre volumes intitulé : *Philosophiæ Clavis, seu cursus philosophicus*, publié à Bordeaux en 1685. Le premier volume est consacré à la philosophie, le second à la physique, le troisième à la métaphysique, le quatrième à l'astronomie. — Isaac Sarrau, né à Rouen le 12 octobre 1634, mort à Bordeaux le 10 décembre 1713, était ministre de Bègles; Goyon et Rondelet étaient ses auxiliaires. — Pierre Rondelet, originaire du Poitou, ministre à Bordeaux, fut décrété de prise de corps, en 1681, pour avoir mal parlé, dans un sermon, de la Vierge et des saints et passa, à la Révocation, en Angleterre (Haaq, *France protestante*, t. VIII, p. 523.)

3. On sait que le Parlement avait été exilé à La Réole à la suite de l'émeute de 1675.

rentra à Bâle le jour même de l'Ascension, ayant traversé l'Ile-de-France, la Champagne, la Lorraine, l'Alsace. Ce voyage en France eut pour lui ce bon résultat qu'il acquit une connaissance si approfondie de l'idiome de ce pays, qu'au jugement des Français eux-mêmes il pouvait rivaliser de correction et d'élégance avec les maîtres les plus éminents de cette langue... »

Il est probable que Bernoulli s'était très rapidement familiarisé avec le français, car, dans un passage précédant celui que nous avons traduit, son biographe nous le montre s'acquittant avec succès de la fonction de prédicateur dans des assemblées populaires pendant son séjour à Limoges. On sait que Bernoulli avait été destiné au ministère pastoral et qu'il avait fait des études théologiques.

Nous n'irons pas plus loin. Si nous n'avons pu retrouver les traces de Jacques Bernoulli à Bordeaux et dans la région, d'autres seront peut-être plus heureux. Il nous suffira de leur avoir indiqué une recherche qui nous semble intéressante à faire.

E. Doublet.

*
* *

" Garitz ".

On trouve très souvent dans les chartes du Bordelais, après l'énoncé du prix, l'épithète *garitz : II liuras garidas, III soulz garilz.* Que signifie cette expression? Un document appartenant au fonds du prieuré de Castillon et daté du 16 mai 1375 aide à le comprendre. Une terre sise à Saint-Magne et qui dépend du prieuré est vendue moyennant « quatre liuras de la moneda corsabla en Bordales, guaridas de vendas et de capsoutz de senhor »; c'est-à-dire que ces quatre livres bordelaises sont garanties contre les prélèvements que le seigneur foncier tenterait d'exercer en paiement de ses droits.

Garir en provençal, *garire* en latin figurent, avec le sens de garantir, dans Raynouard et dans Ducange.

Garilz est la contre-partie de la clause d'éviction, qui assurait à l'acquéreur la possession de la chose vendue. Cette formule assure au vendeur la possession du prix.

J.-A. B.

CHRONIQUE

A l'Académie des Inscriptions. — Dans sa séance du 30 mai, l'Académie des Inscriptions a décerné le prix Gobert à notre éminent collaborateur M. J.-A. Brutails, correspondant de l'Institut, pour son beau livre sur *Les églises de la Gironde*. La *Revue* applaudit de tout cœur à cette nouvelle et éclatante consécration d'une science originale et profonde, d'un talent d'exposition magistral mis au service de notre histoire et de notre archéologie locales.

Congrès des Sociétés savantes. — Au Congrès des Sociétés savantes, tenu à Grenoble du 13 au 17 mai dernier, notre collaborateur M. P. Caraman a fait une communication sur les troubles météorologiques en Guienne de 1762 à 1792, d'après des notes du curé de Sainte-Anne-du-Puy, du diocèse de Bazas.

Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. — En raison des élections cantonales, la date du Congrès de Périgueux a dû être retardée de deux jours. Ce Congrès se réunira du 29 juillet au 2 août prochain. Le programme de la seconde excursion a été aussi modifié : il comprendra seulement la visite de Sarlat, Domme et Beynac. Le comité d'organisation a, du reste, prévu, pour le dimanche 3 août, une excursion complémentaire aux Eyzies.

Le jubilé de M. Charles Bémont. — Le 21 juin, les amis et les élèves de M. Charles Bémont se sont réunis à l'École des Hautes-Études pour célébrer la vingt-cinquième année d'enseignement de l'éminent professeur. Ils lui ont offert un volume de *Mélanges*, auquel ont collaboré des érudits bordelais. A Bordeaux, d'ailleurs, nous ne saurions oublier tout ce que notre histoire médiévale doit à l'auteur de *Simon de Montfort*, à l'éditeur des *Rôles gascons*. La *Revue* s'associe à l'hommage rendu à M. Bémont et lui adresse ses respectueuses et cordiales félicitations.

Aux Archives municipales. — Le tome III de l'inventaire sommaire des Archives municipales pour la période révolutionnaire vient de paraître. Il comprend les arrêtés et la correspondance du Bureau central et du bureau de police, la correspondance du commissaire du Directoire exécutif près le Bureau central, la correspondance passive du Bureau, les délibérations et la correspondance des trois municipalités du Nord, du Sud et du Centre. Conçu suivant l'excellente méthode du précédent volume, donnant de larges extraits ou le texte complet des plus importants documents, précédé d'une introduction historique sur l'organisation municipale de Bordeaux sous le Directoire, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu la primeur (cf. p. 149-152), muni de tables précieuses, ce volume fait le plus grand honneur à la conscience et à la diligence de M. G. Ducaunnès-Duval. C'est un nouveau et capital service rendu par lui aux travailleurs bordelais.

Commission des Archives municipales. — Dans sa séance du 21 juin, la Commission des Archives municipales a étudié les moyens de hâter l'achèvement de l'édition municipale des *Essais* de Montaigne.

Le Comité de publication des documents sur l'histoire économique de la Révolution. — Dans sa séance du 26 juin, le Comité a approuvé le plan de la publication que prépare M. Brouillard sur les impôts extraordinaires en Gironde sous la Révolution.

Comité girondin d'études locales. — La troisième conférence du Comité girondin d'études locales a eu lieu le jeudi 8 mai. M. P. Courteault a parlé des sources imprimées de l'histoire bordelaise et girondine et de leur utilisation. Le jeudi 29 mai, M. Brutails a conclu la série en montrant aux instituteurs « comment il ne faut pas rédiger une monographie ». Ces conférences ont été suivies de visites au Musée d'Antiques, à la Bibliothèque de la Ville et aux Archives municipales. Le dimanche 1er juin, les membres du groupe, présidés par M. Rotgès, inspecteur primaire, et dirigés par MM. Camena d'Almeida, Brutails et Courteault, ont fait une excursion archéologique, historique et géographique à Saint-Macaire, Langon et Sainte-Croix-du-Mont.

Académie de Bordeaux. — Dans la séance du 15 mai, M. le colonel Bujac a fait une communication sur les préliminaires de la guerre balkanique et les enseignements que cette guerre comporte au point de vue militaire. — Au nom de M. Paul Fournier, maître de conférences à la Faculté des lettres, M. Courteault a donné lecture d'une note sur une stèle funéraire attique, de la fin du IIe ou du Ier siècle avant J.-C., conservée au château de Thouars, commune de Talence.

Dans la séance du 29 mai, l'Académie a entendu le rapport de sa commission des sciences sur le concours de 1913. — M. Courteault a lu une étude sur Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de geste, à l'occasion des deux derniers volumes des *Légendes épiques*, de M. J. Bédier. — MM. Brutails et Cirot ont présenté des remarques complémentaires sur le même sujet.

Dans la séance du 12 juin, des félicitations ont été adressées à M. Brutails, lauréat du prix Gobert à l'Académie des Inscriptions. — L'Académie a entendu le rapport de sa commission d'agriculture sur le concours de 1913 et la lecture d'un travail de M. Gustave Labat sur le passage à Bordeaux du duc de Saint-Simon, en novembre 1721.

Dans la séance du 26 juin, l'Académie a entendu les rapports des commissions d'histoire sur le concours de 1913 et de la fondation Cardoze. — A l'occasion de la récente conférence de M. le professeur Porcher, M. Baillet a donné lecture d'un travail sur le lait considéré au point de vue de l'hygiène. — M. Courteault a communiqué la liste, qu'il a dressée d'après les documents, des membres de l'Académie au XVIIIe siècle.

Société des Archives historiques. — Dans la séance du 23 mai, M. Caraman a rendu compte du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Grenoble, où il a représenté la Société. Il a communiqué plusieurs états statistiques de la généralité de Bordeaux, par élections et subdélégations, et un

mémoire sur le commerce et les denrées de la province de Guienne, rédigés par l'abbé Bellet à la suite de l'enquête ordonnée en 1730 par le contrôleur-général Orry, et divers documents sur la place Royale de Bordeaux et la statue équestre de Louis XV (1738-1756). — M. Corbineau a lu un détail des dépenses de la paroisse de Lussac pendant les années 1649 et 1650, et un extrait d'un livre de raison d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, donnant des renseignements sur le grand hiver de 1709. — Mlle Cluzan a analysé le testament de Jean de Lauzac, bourgeois de Bordeaux (29 janvier 1476). — M. R. Brouillard a lu un interrogatoire de Mme Bouquey par le Comité de surveillance de Bordeaux (19 juin 1794), qui établit qu'après avoir nié qu'elle connût les Girondins proscrits, elle avoua les avoir reçus. — M. le Dr G. Martin a communiqué et commenté une lettre du contrôleur général aux jurats de Bordeaux sur la vente au détail des vins des officiers de la Cour des Aides (21 novembre 1761). — La Société a élu M. l'abbé L.-E. Dubos membre correspondant.

Dans la séance du 27 juin, M. Caraman a communiqué un discours de Jean-Jacques Bel au Parlement de Bordeaux pour lui rendre compte de sa députation en cour à l'occasion du conflit entre la Cour des Aides et le Parlement (23 août 1730). — M. Th. Ricaud a lu une lettre de M. de Fayet, conseiller au Parlement, au garde des sceaux d'Argenson, au sujet du droit de bigueyrieu (2 mars 1720) et la réponse du ministre (10 mars 1720). — M. R. Brouillard a donné lecture d'une profession de foi républicaine adressée par le club des sans-culottes de Saint-Émilion au représentant Tallien (octobre 1793). — Mlle Cluzan a communiqué un inventaire de biens d'Eymeric de Caumont, seigneur de Lauzun, chanoine de Saint-André (1436). — M. Courteault a soumis une suite de documents, tirés des Archives nationales, sur la formation de la place Royale de Bordeaux, comprenant, entre autres, des mémoires et des lettres de l'architecte Jacques Gabriel. — M. de Saint-Saud a communiqué un mémoire relatif à la construction et à l'exploitation d'une verrerie portative à Bacalan (1789).

Société archéologique. — Dans la séance du 9 mai, M. de Mensignac, président, a félicité Mlle de Pierredon, membre de la Société, nommée officier d'Académie. — M. Conil a présenté deux statuettes de bronze, un Hermès et une Fortuna, découvertes, la première à Lamothe-Montravel (Dordogne), la deuxième à Sainte-Foy-la-Grande, au milieu de nombreux débris gallo-romains. Il a lu également une étude sur la préhistoire sud-américaine. — M. Béchade a communiqué le texte inédit de la pierre tombale de G. Bertrand, doyen en 1216 du chapitre cathédral de Limoges. — M. Klipsch a présenté une monnaie gauloise en or, provenant de Mouleydier (Dordogne) et divers documents du XVIIIe siècle se rapportant à la batellerie de la Dordogne et de ses affluents. — M. Th. Ricaud a présenté un sceau en cuivre rouge, qui paraît avoir été le sceau personnel d'un abbé du XIVe siècle. — Mlle Charlot, MM. Barrière et Daleau ont offert divers objets pour le Musée du Vieux-Bordeaux.

Le dimanche 8 juin, la Société a fait, sous la direction de M. Brutails, son excursion annuelle à Uzeste, le château de la Trave, Préchac et Bazas.

Dans la séance du 13 juin, des félicitations ont été votées à M. Brutails,

lauréat du prix Gobert à l'Académie des Inscriptions. — M. Corbineau a communiqué une note sur un silex magdalénien et un ornement en bronze, mis au jour près de Saint-Émilion, dans la petite vallée de Fongaban. — M. Conil a présenté une série d'objets trouvés aux environs de Sainte-Foy-la-Grande, parmi des charbons ; il en infère que les villes gallo-romaines de cette région ont été incendiées à l'époque de l'invasion des Barbares. — M. Béchade a présenté un outil en silex découvert dans un terrain tertiaire non remanié, mais que M. Daleau attribue à l'époque quaternaire. — M. Bontemps a signalé la présence dans l'église de Guîtres de quatre piliers en bois simplement recouverts d'une couche de stuc. — MM. Rambié et Bardié ont demandé que le Congrès de Périgueux émît des vœux pour hâter le vote du projet de loi relatif à la protection des monuments historiques et pour assurer la protection des objets mobiliers artistiques. — Au nom de M. Marchal, M. Charrol a présenté un médaillon pectoral du xve siècle. — Mme Paul Geneau, MM. Bardié, Descamps, Courteault, Flos, Gonfreville, Delbos, Ponsolle, Ricaud et Soulié ont offert ou fait obtenir divers objets pour le Musée du Vieux-Bordeaux. — La Société a admis comme nouveaux membres Mlle Divin et MM. le Dr de Batz et H. Lichtwitz.

L'exposition d'art ancien au Grand-Théâtre. — Au mois de mai a eu lieu au Grand-Théâtre une exposition d'art ancien, spécialement réservée au xviiie siècle. Cette exposition, aménagée avec beaucoup de goût dans les salles attenantes au foyer de la rue Esprit-des-Lois, a fait le plus grand honneur aux distingués amateurs d'art et collectionneurs bordelais qui l'ont organisée. Une place y avait été faite aux souvenirs locaux de notre grand siècle. Signalons, entre autres, les portraits de M. et Mme Mareillac, de Duchesne de Beaumanoir, de Louis, de l'imprimeur Bergeret, de la duchesse de Duras, par Lonsing, de Le Berthon, par Lacour, de l'orfèvre Léon Bernard, par Vincent, un portrait inconnu de Tourny, appartenant à M. Georges Guestier, une belle série de gravures sur Bordeaux, les portraits de la Chambre de commerce, des faïences de Hustin (collection E. Labadie), etc.

Les Amis de Bordeaux. — Le mardi 20 mai, dans une réunion tenue à l'Athénée, a été fondée la Société des Amis de Bordeaux. Elle se propose, entre autres choses excellentes, de « mettre en lumière les beautés de Bordeaux », d' « assurer la conservation de l'aspect harmonieux des monuments et s'opposer à tout vandalisme ou empiètement de l'industrie sur la voie publique », de « formuler des avis sur tous les embellissements projetés », de « faire connaître par des publications les beautés de la ville, afin de faire naître à l'étranger le désir de venir admirer Bordeaux », d' « établir un lien entre tous les Bordelais, quel que soit leur lieu de résidence, et entretenir en eux l'amour de la petite patrie ». Le président de la nouvelle Société est notre collaborateur M. Meaudre de Lapouyade.

Les Amis de Montaigne. — La Société des Amis de Montaigne a donné à Paris, le 22 juin, son second dîner annuel présidé par M. Anatole France, assisté de MM. Henri Roujon et le Dr Armaingaud.

A la Faculté de Droit. — Le jeudi 19 juin, M. André Faure, avocat à la Cour d'appel, a soutenu sa thèse pour le doctorat juridique sur *Les parères de la Chambre de commerce de Guienne*. Le jury, composé de MM. les professeurs Ferradou, Levillain et Benzacar, a reconnu M. A. Faure digne du grade de docteur en droit avec la mention *bien*.

La correspondance d'Ernest Bersot. — La famille de Bersot vient de publier à 150 exemplaires, « spécialement réservés à ses amis et à ses élèves », des fragments de la correspondance que Bersot entretint avec les siens d'octobre 1836, date où il quitta Bordeaux pour aller à Paris subir les épreuves du concours d'entrée à l'École normale, jusqu'en novembre 1871, date où il prit possession de ses fonctions de directeur de la même École. Ces lettres intimes sont très curieuses. On y peut suivre les différentes étapes de l'opposition ardente que Bersot fit au régime impérial. L'auteur y parle parfois de Bordeaux, qu'il n'oublia jamais.

Un aqueduc du Château-Trompette. — Au cours des travaux faits par le service maritime pour le rempiètement du quai Louis XVIII, on a mis au jour, en face de l'escalier aval de la terrasse des Quiconces, une voûte et un aqueduc qui conduisait les eaux du Château-Trompette à la Garonne. Les plans en ont été soigneusement relevés par M. Dedieu, conducteur des travaux.

Un précurseur de Montesquieu. — Dans le *Mercure de France* du 16 juin, M. Lucien Leluc a consacré au chevalier William Temple une étude dans laquelle il montre, par l'analyse de ses écrits politiques, que cet homme d'État anglais doit être considéré comme un précurseur de Montesquieu.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Du 15 février 1913 au 15 juin 1913.

AMTMANN (Th.). — Requête à l'intendant concernant la chapelle Saint-Germain (XVIIIe siècle). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 256-257.

ANGLADE (Jean-Roger D'). — Aperçu sur l'histoire de Bazas depuis les origines jusqu'à la Révolution. *Bordeaux, Feret et fils*, 1913, in-8°, 275-v p.

ARCHIVES HISTORIQUES du département de la Gironde, Tome XLVII. *Bordeaux, impr. Gounouilhou; libr. Feret et fils. Paris, libr. A. Picard et fils.* 1912, in-4°, XXX-479 p.

BARENNES (Jean). — Documents concernant la viticulture en Bordelais au moyen âge (24 décembre 1217-6 juillet 1366). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 97-164.

25 documents.

BENZACAR (J.). — Voir DOCUMENTS relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde.

BERSOT (Ernest). — Fragments de ses lettres à sa famille, de 1836 à 1871. *Paris, impr. et libr. de Ch. Noblet*, 1913, in-16, 380 p., portrait.

BORDES (Antoine). — Ville de Bordeaux. Conseil municipal. Restauration du Grand-Théâtre. Rapport présenté par M. Antoine Bordes au nom de la Commission des Beaux-Arts. *Bordeaux, impr. de G. Delmas*, 1913, in-4°, 57 p.

BOUVY (Eugène). — Autour du portrait de Montesquieu. La gravure de Carlo Faucci. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 139-142. 1 pl.

Estampe florentine de 1767.

BRISSOT (J.-P.). — Correspondance et papiers précédés d'un avertissement et d'une notice sur sa vie, par Cl. Perroud. *Paris, libr. A. Picard et fils*, 1912, in-8°, LXIX-492 p., 1 pl.

Mémoires et documents relatifs aux XVIIIe et XIXe siècles.

BROUILLARD (R.). — Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits (1793-1794) (fin). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 36-55.

Cf. même *Revue*, 1912, p. 308-327, 379-399.

BRUTAILS (J.-A.). — Un ménage modèle. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 72.

Épitaphe de Pierre Sauvage, seigneur d'Armajan, et de sa femme, dans l'église de Preignac.

CARAMAN (PAUL). — Arrêté des Trésoriers de France en Guyenne relatif aux balcons et autres ouvrages saillants. (1er juin 1767.) *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 305-307.

CARAMAN (Paul). — Consultation d'avocat au sujet de la chapelle Sainte-Catherine, située à Bordeaux dans la rue de même nom, dépendant de l'ordre de Malte (17 décembre 1720), *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 248-250.

— Déclaration relative à l'incendie du palais de l'Ombrière faite par Jean Boutinaud, commis au greffe et garde-sacs du Parlement de Bordeaux (1er février 1704). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 245-248.

— Demande adressée par le bureau de la fabrique de Saint-Paul et par celui de Saint-Éloi, sa succursale, aux administrateurs du Directoire du district de Bordeaux, en vue d'obtenir un cimetière particulier (8 mai 1792). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 320-322.

— Devis des réparations à faire au Bureau des Trésoriers de France en Guyenne, au-dessus de la fonderie de la Monnaie de la ville de Bordeaux (juillet 1628). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 218-221.

— Diplôme de bachelier en droit décerné à Charles Benoît de Lagebaston (13 avril 1581). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 188-189.

— Voir DOCUMENTS concernant le Château-Trompette de Bordeaux.

— Incendie du Palais de l'Ombrière (1er février 1704). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 237-243.

— Minute du procès-verbal des opérations faites sur le terrain pour le redressement de la rue Sainte-Catherine, la place Saint-Projet et les rues Marchande, des Trois-Maries, du Poisson-Salé et du Cahernan (19-28 septembre 1753). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 258-295.

— Plainte adressée au Parlement par le Procureur syndic de la ville de Bordeaux contre le bureau des Trésoriers de France, au sujet de l'Hôtel de la Monnaie (16 février 1631). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 221-223.

— Procédure concernant l'incendie arrivé au Palais [de l'Ombrière] (1er février 1704). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 243-244.

— Reconnaissance féodale en faveur du maire et des jurats de Bordeaux, faite par la supérieure des Carmélites de l'Assomption, pour des maisons situées dans la rue Permentade au lieu dit autrefois le Château-Gaillard (2 décembre 1683). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 233-236.

— Réparations à faire au Palais de l'Ombrière pour y installer les greffes et les archives (9 décembre 1669). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 228-233.

— Union des églises paroissiales de Saint-Eutrope et de Notre-Dame de la Place à celle de Saint-Projet, à Bordeaux (1er septembre 1584-12 avril 1589). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 190-215.

CASTAIGNET. — Burdigala, nom simple devenu Bordeaux. *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 69-88.

CAUDRILLIER (G.). — Voir DOCUMENTS relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde.

CHAULIAC (Albert). — Autorisation de monter une ménagerie à Bordeaux (22 décembre 1781). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 310-311.

— Ban de vendange en Médoc (20 septembre 1604). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 216.

— Inventaire de la maison abbatiale de Sainte-Croix de Bordeaux (1er mai 1467). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 338-340.

— Inventaire d'une partie des meubles de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (12 novembre 1455). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 327-330.

— Prise de possession de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux par Fort de la Chambre, procureur de l'abbé Pierre de Foix, junior (16 décembre 1461). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 330-337.

— Procuration donnée par les Bénédictins de Sainte-Croix à dom Bernard de Neys pour passer un acte relatif au cimetière que la nation juive projetait d'établir dans la directe de l'abbaye (31 décembre 1728). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 250-251.

— Projet de transaction entre Florimond de Raymond et les religieux de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (24 février 1590). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 215-216.

— Règlement de compte entre un propriétaire et son métayer (15 avril 1584), *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 189-190.

— Serment de fidélité au roi d'Angleterre et de France (11 février 1452, 1453). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 337-338.

— Serment des habitants de Soulac à l'abbé de Sainte-Croix, Raymond-Bernard de Roqueys (24 novembre 1376). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 322-325.

— Serment, par procureur, de l'abbé de Sainte-Croix, Jean-Baptiste-François de la Rochefoucault, vicaire général de l'archevêque de Rouen (27 février 1777). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 307-308.

— Vente de vin par l'abbé de Sainte-Croix, Pierre André (22 décembre 1424). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 325-326.

CONGRÈS de Biarritz-Bayonne. IVe congrès de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest, tenu à Biarritz du dimanche 30 juillet au jeudi 3 août 1911, sous les auspices de Biarritz-Association et de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne. *Biarritz, impr. E. Soulé*, 1912, in-8°, 282 p., 2 pl. et 1 carte.

Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest.

COURTEAULT (Henri). — Voir DOCUMENTS concernant le Château-Trompette de Bordeaux.

Courteault (Paul). — Voir Documents concernant le Château-Trompette de Bordeaux.

— Impressions d'un Charentais à Libourne et à Bordeaux en 1775. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 147-149.

D'après le livre de raison de François-Jean Gilbert, juge en l'élection d'Angoulême.

— Lettres de naturalité en faveur de Jean Gelida, principal du collège de Guienne, natif de Valence en Espagne (janvier 1548). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 173-174.

Dedieu (Joseph). — Montesquieu, *Mesnil (Eure), impr. Firmin-Didot et Cie. Paris, libr. F. Alcan*, 1913, in-8°, viii-358 p.

Les Grands philosophes.

Despaux (Georges). — Voir Despaux (U.).

Despaux (U.). — Types bordelais, monologues, chansons, observations locales. Illustrations de Georges Despaux. 2e édition. *Bordeaux, Gounouilhou*, in-8°, 154 p.

Préface d'Ernest Toulouze.

Dezeimeris (R.). — Annotations inédites de Michel de Montaigne sur les « Annales et Chroniques de France » de Nicole Gilles. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1913, p. 133-157. (*A suivre.*)

Cf. même *Revue*, 1909, p. 213-258, 734-773; 1912, p. 126-149.

Documents concernant le Château-Trompette de Bordeaux (2 août 1602-18 juillet 1711). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. xlvii, p. 341-450.

35 documents communiqués et transcrits par MM. Paul Courteault, Henri Courteault, Ernest Rousselot, Paul Caraman.

— relatifs à la vente de biens nationaux dans le département de la Gironde, publiés par MM. Marion, J. Benzacar et Caudrillier. T. II : districts de Bazas, Cadillac, La Réole, Lesparre et Libourne. *Bordeaux, impr. Cadoret. Paris, libr. Leroux*, 1912, in-8°, 652 p.

Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.

Dubois (l'abbé). — Contrat pour la fabrication de six châsses destinées aux corps saints de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux (14 septembre 1622). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 217-218.

Ducaunnès-Duval (G.). — Les municipalités de Bordeaux sous le Directoire. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 149-152.

— Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des Archives municipales. Période révolutionnaire (1789-An viii)... Tome troisième. *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie*, 1913, in-4°, xiv-342 p.

[Dupond (F.-A.)].— Une visite à l'exposition d'art du xviiie siècle... *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-8°, 7 p.

Exposition d'art du xviiie siècle. — Voir Grand-Théatre de Bordeaux.

Faure (André). — Les parères de la Chambre du commerce de Guienne... *Ribérac, impr. Fernand Réjou*, 1913, in-8°, vii-450 p.

Thèse pour le doctorat juridique soutenue devant la Faculté de droit de Bordeaux le 19 juin 1913.

GAILLARD (l'abbé Albert). — Gens et choses d'autrefois. *Bordeaux, Albin Michel*, 1913, in-8°, 226 p.

Le livre des Roumégoux. — Le bégueyrieu de Béliet. — Les vicomtes de Fronsac. — Le presbytère de Belin.

GAUTIER (Paul). — Sur la terrasse; comédie en un acte, en vers. *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1912, in-8°, 67 p.

Représentée au Grand-Théâtre de Bordeaux à la soirée du second centenaire de l'Académie de Bordeaux, le 12 novembre 1912.

GÉBELIN (F.). — Note sur la réception de l'abbé Venuti à l'Académie de Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 71-72.

Filippo Venuti, correspondant de Montesquieu, élu associé de l'Académie le 17 mars 1739.

GRAND-THÉATRE de Bordeaux. Mai 1913. Exposition d'art du XVIIIe siècle, au profit de l'école d'art appliqué de la Gironde. *Bordeaux, Gounouilhou*, s. d. [1913], in-8° de 24 p. et 6 pl.

HARLÉ (Pierre). — Arrêt du Parlement fixant le prix de certaines étoffes, d'effets servant à l'habillement, de leur façon et de diverses denrées (22 janvier 1578). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 181-185.

— Arrêt du Parlement fixant le prix de diverses denrées et marchandises (18 janvier 1578). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 179-181.

— Arrêt du Parlement fixant le prix de diverses étoffes et chaussures (16 janvier 1578). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 175-179.

— Arrêt du Parlement interdisant aux marchands de vendre leurs marchandises au-dessus du prix fixé par les arrêts et édits (30 janvier 1578). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 185-187.

— Arrêt du Parlement portant condamnation contre une marchande qui a vendu du velours et du satin au-dessus de la taxe (30 janvier 1578). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 187-188.

— Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 24-35, 106-122 (*A suivre*).

KINNEY (Miss Muriel). — Notes on the geography of Huon de Bordeaux. *The Romanic Review*, n° de janvier-mars 1913.

LABADIE (Ernest). — Les porcelaines bordelaises. Notice historique sur une manufacture de porcelaine à Bordeaux sous Louis XVI. Ouvrage contenant quatre planches en couleur, un plan et des marques de fabrique. *Bordeaux, Albert Mollat*, 1913, in-8° de 97 p. et 5 pl.

LABAT (Gustave). — Nicolas Beaujon (1718-1786) et les tableaux de la Chambre de commerce de Bordeaux. Extrait du mémoire publié par Gustave Labat... *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie*, 1913, in-4°, de 29 p. et 5 pl.

LAFFON-LADEBAT. — Journal de ma déportation à la Guyane française (Fructidor an V-Ventôse an VIII), publié d'après les manus-

crits inédits avec une introduction par Frédéric Masson. *Paris, libr. Paul Ollendorff*, 1912, in-18, 383 p.

André-Daniel Laffon de Ladebat, d'une riche famille de négociants de Bordeaux.

La Tour du Pin (Marquise de). — Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815. Publié par son arrière-petit-fils le colonel comte Aymar de Liedekerke-Beaufort. T. I et II. *Paris et Nancy, impr. et libr. M. Imhaus et R. Chapelot.* 1913 [31 mars], 2 vol. in-8° de XXXII-405 et 395 p., 2 pl.

Leluc (Lucien). — Un précurseur de Montesquieu : le chevalier Temple. *Le Mercure de France*, n° du 16 juin 1913, p. 714-741.

Leroux (Alfred). — « Catalogue pour [la] circonscription des parroisses de la ville et des faubourgs de Bordeaux » (Février 1791). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 314-320.

— Délibération des jurats de Bordeaux autorisant la construction des deux pavillons situés devant le Magasin des vivres à Bacalan (26 janvier 1786). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 312-314.

— Délibération des jurats de Bordeaux autorisant la construction d'une cale devant le Magasin des vivres, à Bacalan (16 novembre 1785). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 311-312.

— « Estat sommaire de la consistance (*sic*) de l'église S. Remy de Bourdeaux presenté à Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque, en sa visite de lad. église au premier aoust 1655 » (1er août 1655). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 225-228.

— Présentation d'un avocat des pauvres faite au Parlement par le sieur Dusault, avocat général. Ordonnance conforme (15 novembre 1691). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 236-237.

— « Procès-verbal de l'état des cimetières de la présente ville » de Bordeaux (30 juillet et 2 août 1763). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 295-305.

— La procession expiatoire au Portail royal de Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 81-105, 1 pl.

— Requête des Carmes déchaux à l'archevêque de Bordeaux pour obtenir le droit de célébrer solennellement dans leur chapelle la fête de la Transfiguration de N. S. J.-C. (1777). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 309.

— Les trois énigmes du portail Saint-André de Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 5-23, 1 pl.

Lhéritier (M.). — Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les Intendants, le Parlement et les Jurats, de 1705 à 1791 (fin). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 56-70, 123-146.

Cf. même *Revue*, 1912, p. 73-104, 192-205, 256-268, 328-345, 400-418.

LIEDEKERKE-BEAUFORT (Aymar DE). — Voir LA TOUR DU PIN (Marquise DE).

LODGE (E.-C.). — The estates of the archbishop and chapter of Saint-André de Bordeaux under English rule. *Oxford, at the Clarendon press*, 1912.

Extrait de *Oxford studies in social and legal history*, edited by Paul Vinogradoff, t. III.

MARION (Marcel). — Voir DOCUMENTS relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde.

MARTIN (Dr Georges). — Lettres patentes de Louis XI portant défense de vendre en taverne d'autres vins tant qu'il y aurait des vins bourgeois à vendre (12 novembre 1478). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 165-169.

MASSON (Frédéric). — Voir LAFFON-LADEBAT.

MAUPASSANT (Jean DE). — Le droit de visite sous Louis-Philippe. L'affaire du « Marabout » (1841-1852). *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 89-110, 143-168. (*A suivre.*)

Cf. même *Revue*, 1913, p. 17-31.

MONTAIGNE. — Essais de Montaigne. Reproduction en phototypie de l'exemplaire avec notes manuscrites marginales, appartenant à la ville de Bordeaux, publiée avec introduction par M. Fortunat Strowski... *Paris, impr. Lahure, libr. Hachette et Cie*, 1912 [1er mars 1913], 3 vol. gr. in-4°.

Livre Ier, 10 p. et planches 1 à 274; livre IIe, planches 275 à 714; livre IIIe, planches 715 à 1024.

MONTESQUIEU. — Œuvres complètes de Montesquieu. T. 2 : Les Douze derniers livres de l'Esprit des lois; Défense de l'Esprit des lois; Discours; Pensées; Poésies; Lettres. *Coulommiers, impr. P. Brodard. Paris, libr. Hachette et Cie*, 1912, in-16, 462 p.

Les Principaux écrivains français.

PATRY (Henry). — Arrêts du Parlement de Guienne concernant l'histoire des débuts de la Réforme dans le ressort de ce parlement (9 août 1554-7 mars 1559). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 1-96.

178 documents.

PERROUD (Claude). — Voir BRISSOT (J.-P.).

PLAZANET (Le général). — Essai d'une carte des patois du Midi... Chapitre premier : langue d'oc et langue d'oïl... *Bordeaux, impr. Bière*, in-8° de 40 p., carte.

Extrait de la *Revue de Géographie commerciale de Bordeaux*, mai-juin 1913.

RICAUD (Th.). — Mémoire préparé par Tanesse, curé de Saint-Émilion, en prévision de la visite archiépiscopale de François-Honoré de Maniban (avril 1739). *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 47, 1912, p. 251-256.

ROQUES (Gabriel). — Grammaire gasconne (dialecte de l'Agenais), précédée d'une Lettre à M. A. Fallières, Président de la République, et de l'Antériorité du Gascon sur le Latin. Jasmin devant la critique. Réponse aux philologues. Gascon et Languedocien. Montaigne et la langue française. Origine et prononciation du gascon. Poésies

gasconnes avec traduction littérale. Glossaire gascon-languedocien... *Bordeaux, Feret et fils; Paris, L. Mulo,* 1913, in-8°, 222 p.

Ouvrage honoré d'une subvention du Conseil général de la Gironde et du Conseil municipal de Bordeaux.

Rousselot (Ernest). — Voir Documents concernant le Château-Trompette de Bordeaux.

Saint-Saud (A. d'Arlot, comte de). — Inventaire du mobilier de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg (23 novembre 1540). *Archives historiques du département de la Gironde,* t. 47, 1912, p. 169-173.

Strowski (Fortunat). — La vocation de Montaigne. — A propos d'une édition phototypique des « Essais ». — Avec un fac-similé. *Le Correspondant,* 10 juin 1913, p. 934-947.

— Voir Montaigne.

Thomas (Fernand). — Arrêt du Parlement supprimant les spectacles (21 janvier 1649). *Archives historiques du département de la Gironde,* t. 47, 1912, p. 223.

— Délibération du Parlement concernant les troubles occasionnés par le duc d'Épernon (26 juin 1650). *Archives historiques du département de la Gironde,* t. 47, 1912, p. 223-225.

Toulouze (Ernest). — Voir Despaux.

Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest. — Voir Congrès de Biarritz-Bayonne.

Visite (Une) à l'exposition d'art du xviiie siècle. — Voir Dupond (F.-A.).

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur.*
9-11, rue Guiraude, 9-11.

LE PREMIER PRÉFET DE LA GIRONDE

Les *Mémoires*, qui viennent d'être publiés[1], d'Antoine-Claire Thibaudeau rappellent l'attention sur celui qui fut le premier préfet de la Gironde. Ils ne font pas double emploi avec les *Mémoires sur la Convention et le Directoire*, du même auteur, parus sous la Restauration et qu'ils continuent précisément, ni avec les *Mémoires sur le Consulat*, parus à la même époque et qui sont seulement les souvenirs du conseiller d'État. On y retrouve les qualités de sincérité et de modération qui font de Thibaudeau un des témoins les plus précieux de la période révolutionnaire et napoléonienne, en même temps qu'il reste un des meilleurs historiens du Consulat et de l'Empire. Sa grande histoire a eu le malheur d'être suivie de près par celle de Thiers, qui, saluée par toutes les trompettes de la renommée, a fait trop oublier l'histoire, plus discrète, de Thibaudeau[2]. Celui-ci, contemporain des événements, avait certes moins consulté de documents, mais il avait beaucoup vu et beaucoup entendu. Par certains côtés, notamment au point de vue de l'administration et de l'esprit public, son ouvrage pourra être préféré à celui de son heureux successeur, qui, d'ailleurs, a fort bien su l'utiliser.

En choisissant son personnel de législateurs et de hauts fonctionnaires, le Premier Consul montra une faveur marquée pour les modérés. Il préféra les hommes qui, ayant pris part à la Révolution, étaient résolus à en défendre les conquêtes territoriales et civiles, mais avaient su se garder des excès, des malversations, des cruautés. Très soucieux de la moralité, de la dignité et de la probité, non moins que des talents et de l'activité des candidats[3], Bonaparte nomma une majorité d'anciens membres modérés des assemblées révolutionnaires, de ceux qui, pendant les luttes terribles de la

1. *Mémoires de A.-C. Thibaudeau* (1799-1815). Paris, Plon, 1913, in-8°.
2. *Le Consulat et l'Empire ou Histoire de la France et de Napoléon Bonaparte de 1799 à 1815*. Paris, 1834, 10 vol. in-8°.
3. On peut en juger par les notes que nous ont conservées, sur les candidats, les *Mémoires* de Bourrienne, t. III, chap. X. Voir dans le livre de M. Jacques Régnier, *Les Préfets du Consulat et de l'Empire* (3e éd., Paris, 1913, chap. Ier), le travail de nomination.

tribune ou de la rue, travaillaient en silence au grand œuvre, ou qui avaient combattu pour la cause de l'ordre et de la conciliation.

Thibaudeau réalisait les conditions désirées. De son attachement à la Révolution, il avait donné des preuves; son père avait représenté le Tiers de Poitiers aux États généraux; lui-même, après avoir été procureur-syndic de cette même ville, avait été envoyé à la Convention. Il siégea à la Montagne, il vota la mort du roi, sans sursis ni appel, il eut une mission à l'armée des Côtes de la Rochelle. Mais il avait évité de frayer avec les Jacobins et, après Thermidor, il montra à la fois les principes modérés, qui avaient toujours été au fond de son caractère, et une énergie courageuse pour les soutenir. Il contribua au retour des Girondins proscrits, à l'abrogation de la loi des suspects et du maximum. C'est dans une réplique à Tallien, dont les intrigues menaçaient l'œuvre de réparation, qu'il prononça la phrase célèbre qui lui valut le surnom de *Barre-de-Fer*. Il fut un des véritables chefs de l'Assemblée en l'an III[1], de ceux qui auraient pu, si cela avait été humainement possible après la Terreur, relever la Convention de l'impopularité où elle était tombée, faire oublier ses violences et ses destructions par la grandeur de son œuvre civile et par la gloire de ses armées.

Il avait osé le premier s'attaquer à la Constitution de 1793, la « charte sublime », d'autant plus vénérée qu'elle n'avait jamais été appliquée, mais dont les bases prétendues démocratiques ne pouvaient, selon lui, servir qu'à édifier de nouveau une « commune usurpatrice ». La Constitution de l'an III fut en partie son œuvre et, sous le Consulat, quand Bonaparte transformait, on sait dans quel sens, le régime qu'il avait établi, Thibaudeau lui remit une note où il soutenait qu'avec quelques changements l'acte de l'an III eût été le meilleur[2]. Cette réflexion contribua peu, sans doute, à accroître la faveur dont l'ancien régicide jouissait, mais elle affirma son renom d'indépendance et de loyauté. A ce point de vue encore sa réputation était intacte : Bourrienne, qui se chargea de le présenter à Bonaparte, nous a transmis la note qui accompagnait son nom dans les listes soumises au gouvernement : « Orateur de premier ordre, républicain sincère et rigide, unit à une âme courageuse et élevée une probité irréprochable. Il a fait preuve des plus grands talents et a constamment vécu hors de toute intrigue[3]. »

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 513.
2. *Mémoires* (*1799-1815*), p. 67 et suiv.
3. Bourrienne, *Mémoires*, t. III, p. 154.

L'estime que ses compatriotes avaient conçue pour Thibaudeau se manifesta d'une façon éclatante lors des élections aux Cinq-Cents. On sait pourtant combien fut mal accueillie l'obligation d'envoyer aux nouvelles assemblées deux tiers des conventionnels; or Thibaudeau obtint le suffrage de trente-deux départements. Fidèle aux idées modérées qu'il avait défendues, il manqua d'être « fructidorisé » comme réacteur. Lors du coup d'État de Brumaire, Thibaudeau n'était plus député; il avait repris son métier d'avocat. Rien ne le gênait pour adhérer pleinement au projet qui, dans sa pensée, dans celle de tant de bons citoyens, devait affermir la République. Il était même assez avant dans le secret du complot [1], conspiration au grand jour, d'ailleurs, dont tout le monde était plus ou moins. Il avait bien à se reprocher, vis-à-vis de Bonaparte, certain rapport aux Cinq-Cents, lu quelques jours avant le 18 fructidor, où il blâmait le gouvernement d'avoir, pour combattre les menées royalistes, fait appel à l'armée d'Italie et agréé ses adresses virulentes : « Aujourd'hui, disait Thibaudeau, ces adresses sont dirigées contre le Corps législatif : Directeurs de la République, elles le seront demain contre vous [2]. » Le Premier Consul ne pouvait que trouver beaucoup d'esprit à l'orateur qui avait si bien prévu les événements. De même qu'il complimentait Roederer, inquiet d'un article où il avait dénoncé le danger, pour le gouvernement, de laisser les généraux s'ingérer dans la politique : « C'est le meilleur article que vous ayez fait, » lui dit-il; de même il rassura avec bonhomie Thibaudeau : « Il ne s'agit plus de cela. Dans le cours de la Révolution, chacun a eu sa manière de voir et de juger les choses; il ne faut plus s'occuper que de l'avenir. Nous avons besoin de tous les talents et de tous les bons Français. Venez dîner demain avec moi [3]. »

De cette faveur naissante sortit la nomination de Thibaudeau à la préfecture de la Gironde. Orateur et républicain sincère, il eût préféré être nommé au Tribunat. Puis on l'avait désigné pour la préfecture de Versailles, quand « des indiscrétions, dit l'intéressé, firent changer ce premier travail », [4] et on l'envoya à Bordeaux (2 mars 1800). Ses antécédents, la popularité dont il avait joui, l'estime que

1. Voir dans les *Mémoires* (*1799-1815*), p. 3, ce qu'il raconte d'un dîner chez lui, le 17 brumaire, où Maret porta un toast au « prochain retour des idées libérales ».

2. Reproduit dans *Mémoires sur la Convention* (annexe du tome II) et dans *Mémoires* (*1799-1815*), p. 11, note.

3. *Mémoires* (*1799-1815*), p. 11-12. Bonaparte préférait sans doute se souvenir d'un mot célèbre de Thibaudeau, lors de la discussion de la Constitution de l'an III : demandant à ce qu'on fortifiât le pouvoir exécutif, il s'écria qu'il faudrait renoncer à la manie de le considérer « comme un monstre prêt à dévorer la liberté ».

4. *Mémoires* cités, p. 13.

lui avait témoignée Bonaparte prouvent que sa nomination était, dans la pensée du Premier Consul, un hommage à la « seconde ville de France », ainsi que plus d'un qualifiait la métropole girondine.

Thibaudeau trouva moyen de ne pas prêter serment et continua, par la suite, à s'en abstenir : détail sans grande importance assurément, mais qui va bien avec le caractère du nouveau préfet. De cette indépendance il donnera des preuves plus marquantes au Conseil d'État, où on le verra notamment s'opposer au Concordat et à la désignation par le Premier Consul de son successeur.

*
* *

Le nouveau préfet comptait venir prendre possession de ses fonctions simplement, en bon républicain, et c'est à son insu que des Bordelais signalèrent de Paris son arrivée : « Sur les bords de la Dordogne, je vis des cavaliers en vedette, à mon aspect, tourner bride au galop vers Bordeaux. Sur les rives de la Garonne, quel spectacle s'offrit à mes yeux ! Ce magnifique quai rempli de la garde nationale en armes et d'une nombreuse population qui accueillait le préfet par de vives acclamations ; ce beau fleuve couvert de vaisseaux pavoisés et de barques... ; les sons de la musique, le bruit du canon, les cris de Vive la République ! Vive le Premier Consul ! Vive le préfet ! Un grand mouvement de curiosité, d'intérêt, de joie...[1]. » Cette entrée solennelle eut lieu le 25 mars 1800 (4 germinal an VIII).

Ce n'était pas une mince tâche que de justifier la confiance et de la population et du gouvernement. Ces premiers préfets consulaires n'avaient pas seulement à administrer, mais à organiser l'administration ; or, Thibaudeau, avocat, député, avoue qu'il était mal préparé à ces nouvelles fonctions et qu'il est beaucoup plus aisé de faire des lois que de les exécuter. Il fallait ensuite appliquer la grande politique de réconciliation nationale et de ralliement général proclamée par le gouvernement. Afin de rehausser le prestige du pouvoir, il convenait encore que son représentant fît bonne figure, eût un certain train, donnât des réceptions ; pour y suffire, outre son traitement de 24,000 francs, le préfet ne se voyait allouer que 2,400 francs de frais d'établissement.

De la Douane, où il était descendu et avait reçu les autorités, le

1. *Mémoires* (*1799-1815*), p. 14.

préfet se rendit, à pied, seul avec son secrétaire, à l'Archevêché, l'Hôtel de Ville actuel, où siégeaient les anciens administrateurs et les congédia. Comme, le lendemain, le commissaire général de police, Pierre Pierre, d'illustre mémoire, prenait, de son côté, la place du Bureau central, chargé jusque-là des fonctions qui lui étaient attribuées, les calembourdiers, nous apprend Bernadau, le *Bourgeois de Bordeaux*, dirent que « le Département avait été chassé à coups de barre de fer et le Bureau central à coups de pierre »[1].

Thibaudeau eut le bon esprit de comprendre tout d'abord ce qu'il y avait de modération réelle, de bonhomie même, chez ce Marseillais de Pierre, représenté comme un révolutionnaire forcené et dont les arrêtés étaient parfois rédigés en un pathos suranné : « C'était un de ces patriotes provençaux effrayants de loin et très rassurants de près, en tout un bon homme, propre à réconcilier le public avec la police[2]. » La même justice a été rendue à ce commissaire bon enfant par des écrivains d'une tout autre opinion : « Il fit beaucoup de bien à Bordeaux, dit l'abbé O'Reilly, et n'y laissa que des regrets à son départ et des souvenirs de reconnaissance[3]. » Dans la notice qu'il lui a consacrée, M. de Perceval montre même que, tout en menaçant les royalistes de ses foudres, Pierre fut à leur égard d'une mansuétude qui frise la compromission[4]. On ne lui reproche guère que son indulgence à l'égard des maisons de jeu, mais, comme une des ressources les plus lucratives de la Police était le tribut que lui payaient ces établissements, on conçoit qu'elle ne pouvait être aussi rigoureuse envers eux que l'eût voulu par exemple le juge Partarrieu, beaucoup moins intéressé dans la question[5]. Et comme le commissaire général eut la galanterie de faire participer le préfet à ces profits, ce n'est pas celui-ci non plus qui pouvait y trouver beaucoup à redire[6]. Thibaudeau estime que c'est comme contrepoids à son modérantisme qu'on avait envoyé à Bordeaux ce protégé de Lucien Bonaparte : il se mit en parfait accord avec lui et cela seul était un grand succès, car le commissaire général, chargé de la police municipale et d'une bonne partie de l'administration, était un personnage beaucoup plus important que les trois maires du Nord, du

1. *Tablettes*, t. VII, 6 germinal an VIII.
2. *Mémoires* cités, p. 17.
3. O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux*, 2e partie, t. II, p. 330.
4. E. de Perceval, *Un Policier de jadis*, dans *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1904, p. 38 et suiv.
5. Bernadau, *Tablettes*, t. VII, 30 fructidor an VIII. Au sujet de Pierre Pierre, Bernadau s'était laissé fâcheusement impressionner par les apparences : « C'est un révolutionnaire, écrivant et pensant mal. » (*Tablettes*, t. VII, 6 germinal an VIII.)
6. *Mémoires* cités, p. 16.

Centre et du Sud, et ces commissaires, établis dans les principales villes, furent loin d'être toujours en bons termes avec les préfets. Thibaudeau ne fut pas moins heureux avec le général commandant à Bordeaux, l'« excellent » Dufour.

L'installation du préfet à l'ancien archevêché dut lui rappeler celle du Directoire : « Il n'y avait pour tout mobilier que des tables et des chaises de bureau. Je me fis apporter quelques meubles indispensables pour m'établir et sans désemparer je me mis à l'œuvre [1]. » Le beau palais du cardinal-prince de Rohan était envahi par les services publics; de la cave au grenier s'entassaient personnel et matériel; dans les dépendances on avait mis les tribunaux et les prisons. Le tout était dans un état de dégradation avancée. L'entrée et la cour étaient communes à tous. C'est dans ce caravansérail que le préfet devait trouver à se caser et faire figure de délégué du grand Consul.

Il commença par faire ouvrir aux tribunaux une entrée dans la rue Montbazon : « La magistrature répondit qu'elle n'y pouvait consentir, mais qu'elle ne s'y opposait pas. Lorsque les ouvriers se présentèrent, la clef de la porte des tribunaux ne se trouva pas; un juge, Partarrieu, l'avait emportée [2]. » C'était le premier acte d'opposition du fameux juge jacobin, dont les saillies et les incartades défrayèrent la chronique bordelaise. C'est lui qui mettait en circulation, contre ses ennemis, des pamphlets imprimés *par moi, pour moi, chez moi*, lui qui menaçait plus tard de ses foudres « le citoyen *Daviau Piolan*, archevêque de Bordeaux », ou se colletait dans la rue avec le commissaire Pierre, visé dans ses libelles, et perdait dans la lutte, outre sa dignité, son équilibre et sa perruque [3]. Dans l'affaire de la clef, le préfet montra qu'il n'avait pas été en vain témoin des journées de Brumaire : « Par mon ordre, dit-il, les ouvriers passèrent outre. Ce fut un événement, une grande rumeur; tout Bordeaux vint à la file applaudir à ce coup de force [4]. » Partarrieu, pour ne pas s'avouer vaincu, s'astreignit à n'entrer dans le prétoire que par le guichet de la prison.

Avec les jacobins, Thibaudeau ne paraît plus avoir eu de diffi-

1. *Mémoires (1799-1815)*, p. 14.
2. *Mémoires...*, p. 15.
3. Bernadau, *Tablettes*, t. VII, 9 pluviôse an IX.
4. *Mémoires...*, p. 15. — L'anecdote a été contée par l'Allemand Lorenz Meyer dans ses *Briefe aus der Hauptstadt und dem Innern Frankreichs* (Tubingen, 1802, 2 vol.), qui la donne comme une preuve de l'énergie et de l'esprit de décision de Thibaudeau, dont il parle avec beaucoup d'éloges. Cf. Meaudre de Lapouyade, *Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801* (*Revue historique de Bordeaux*, 1912, p. 232-233).

cultés notables. Lui-même n'était-il pas un ancien montagnard? Il devait savoir comment s'y prendre avec eux. Et puis les jacobins bordelais depuis longtemps n'en menaient pas large. Il avait fallu la Terreur et la tyrannie d'un Jullien ou du féroce Lacombe, la guillotine en permanence sur la place Dauphine, pour entraîner momentanément Bordeaux dans le courant robespierriste. Depuis, sans parler des progrès du royalisme, le modérantisme, qui déjà avait eu finalement raison d'un Tallien et d'un Ysabeau, avait repris le dessus. Les jacobins n'osaient plus se montrer; souvent la jeunesse dorée leur courait sus, gourdin au poing. C'est parmi les partisans sincères mais modérés de la Révolution que Thibaudeau devait nécessairement choisir de préférence ses collaborateurs.

Cette prédilection pour les républicains pouvait rendre d'autant plus difficile sa situation vis-à-vis de la société bordelaise, fortement imprégnée de réaction. Thibaudeau se défiait des prêtres et n'aimait pas les nobles. Or ces deux éléments d'opposition étaient signalés par le ministre de la Police comme très redoutables à Bordeaux : la grande conspiration royaliste de l'an VII comptait beaucoup sur cette ville; les conscrits réfractaires y avaient formé des bandes au cri de Vive le Roi : « La grande facilité de retraite qu'offre une grande commune aux prêtres déportés, aux lâches qui fuient leurs drapeaux, aux émigrés même et à tous les émissaires de nos ennemis, doit faire redoubler la sollicitude du gouvernement[1]. » A la nouvelle du coup d'État de Brumaire, les « jeunes gens » s'étaient répandus dans les théâtres et les cafés en chantant le *Réveil du peuple*, la Marseillaise des royalistes. Thibaudeau allait-il sévir? On fut vite rassuré. Le mot d'ordre était la conciliation, et ce procédé ne pouvait que convenir à un homme qui entretenait les rapports les plus amicaux avec un Lehoc, ancien intendant du duc d'Orléans; un Laborie, copropriétaire et rédacteur du *Journal des Débats;* avec Siméon et Portalis, de retour de Guyane, où les avait déportés le coup d'État de Fructidor, et restés monarchistes en se ralliant à Bonaparte. Siméon écrivait à Thibaudeau, en le félicitant, qu'au sortir de tant de troubles et de discordes, il devait être « comme la planche de salut après le naufrage ».

Toutefois le préfet signalait, non sans raison, le danger de la trop facile radiation des émigrés : ceux-ci revenaient de l'exil, souvent

1. Rapport sur la situation générale de la République, fait par le ministre de la Police générale au Directoire exécutif, 12 vendémiaire an VIII, publié par A. Aulard, *L'état de la France en l'an VIII et l'an IX*, p. 13.

« l'âme remplie de fiel »; ils menaçaient les acquéreurs de biens nationaux; certains prétendaient recouvrer non seulement leurs biens, mais les intérêts de leurs revenus; ils disaient hautement que Bonaparte n'était que le prête-nom de Louis XVIII. A l'occasion de la découverte par Fouché de la « conspiration anglaise », il fallut sévir contre le fameux *Institut philanthropique*, dont le comité de Bordeaux était un des plus ardents foyers du royalisme : on saisit des papiers, on arrêta quelques personnes, dont ce singulier abbé Lafon, qui devait reparaître dans la conspiration du général Malet. Au bout de peu de temps, on les remettait en liberté[1].

A l'égard des prêtres réfractaires, la tolérance du préfet était particulièrement méritoire, puisqu'il était protestant et ne partageait nullement les idées qui devaient aboutir au Concordat. Au Conseil d'État, il ne cachera pas à Bonaparte sa manière de voir. La séparation des Églises et de l'État était chez lui un principe, qui s'alliait avec une large tolérance. Ainsi, à Bordeaux, il ferma les yeux sur les oratoires secrets, très nombreux; il y en avait eu même pendant la Terreur et il s'en créait de nouveaux[2]. Il semble avoir moins secondé que son successeur, Dubois (des Vosges), la poursuite de prêtres insoumis : on lui en amena un jour un, qui se trouva être son ancien précepteur; il le prit sous sa protection[3]. Un de ses premiers soins avait été d'envoyer des officiers de santé auprès des ecclésiastiques détenus[4] et il eut l'honneur de fermer la « maison de réclusion » établie en l'an VII pour les prêtres et autres personnes emprisonnées par mesure de sûreté générale : son arrêté considérait « que les lois actuelles n'autorisent ni la réclusion des prêtres, ni l'arrestation des citoyens par mesure de sûreté générale »[5]. Se serait-il mieux entendu que son successeur Dubois avec Mgr. d'Aviau, archevêque concordataire de Bordeaux? Avec Mgr. Champion de Cicé, archevêque d'Aix, il eut d'assez bons rapports quand il devint préfet de Marseille; mais le Concordat était déjà en action. En attendant, Thibaudeau refusait à l'abbé Sicard, l'illustre instituteur des sourds-muets, de laisser le clergé bordelais manifester en faveur du retour de ce même Champion de Cicé, son ancien archevêque, qui croyait avoir besoin de cette pression apparente pour

1. *Mémoires*, p. 24. Nombreuses sont les radiations obtenues alors dans la Gironde : de l'Ancre, Delbos-Laborde, Tranchère, Tauzia, etc., beaucoup de prêtres.
2. Voir, par exemple, Bernadau, *Tablettes*, t. VII, 4 frimaire an IX.
3. *Mémoires*, p. 32.
4. P. Pierre au préfet, 17 messidor an VIII. Arch. mun.
5. Arrêté du 23 vendémiaire an IX.

revenir en France. Le préfet répondit que « si M. de Cicé croyait son honneur compromis en rentrant par l'autorisation du gouvernement, il pouvait rester à Londres »[1].

L'esprit public ne donna pas, en somme, de graves préoccupations au préfet de la Gironde. A vrai dire, l'opinion apparaît surtout lasse et fatiguée, dégoûtée de la politique, comme dans toute la France et peut-être davantage. Du nouveau régime Bordeaux attendait avant tout la paix, qui devait rendre l'essor au commerce et réparer les ruines de la Révolution. Or, à cette époque, le gouvernement ne parlait que de la conclure, cette paix tant désirée. Encore une campagne, la dernière, et l'Angleterre, privée de ses derniers appuis sur le continent, céderait enfin ! La campagne fut celle de Marengo, qui devait tant contribuer au rétablissement du pouvoir personnel. Thibaudeau ne fut pas en retard sur ses collègues pour féliciter le vainqueur :

« Consul, les victoires de l'armée de réserve ont excité la plus vive allégresse parmi les habitants du département de la Gironde. Ceux de la ville de Bordeaux l'ont plus particulièrement manifestée par l'illumination volontaire de leurs maisons et des édifices... D'aussi grands événements rattachent tous les Français au gouvernement et à la République; on les regarde comme le présage de la paix et le titre glorieux de pacificateur vous est déjà décerné par le vœu public... Il est peu de départements où la Révolution et la guerre aient fait des plaies aussi profondes que dans celui de la Gironde. Le magnifique port de Bordeaux n'est plus qu'une vaste solitude, mais la paix lui rendra le mouvement et la vie[2]. »

Il était difficile d'exprimer plus franchement le vœu du département. L'*allégresse* causée par la paix dut être beaucoup plus réelle que l'enthousiasme pour la guerre, si nous en jugeons par le faible succès, à Bordeaux, des engagements pour la campagne. Pour lier davantage les classes aisées à son gouvernement, Bonaparte avait chargé le général Mathieu Dumas d'organiser un corps de hussards volontaires, équipés à leurs frais, recrutés par conséquent dans la société. Mathieu Dumas, ancien constituant et, à la Législative, feuillant déclaré, proscrit par la Convention et fructidorisé par le Directoire, membre de ce groupe d'hommes de Montpellier si influent sous l'Empire et si tiède en matière politique, offrait toutes garanties à la jeunesse bordelaise. Il stimulait le zèle de Thibaudeau : « Je ne

1. *Mémoires*, p. 33.
2. 11 messidor an VIII. Arch. de la Gironde, M 11 (classement provisoire),

vous répéterai pas ce que je vous écris officiellement : il faut faire l'impossible... Je vous demande de manière ou d'autre une poignée de hussards... Coalisez-vous avec quelques bons citoyens, avec l'arrière-garde de la Révolution et, en imitant la souscription qui a été ouverte par votre collègue Frochot (à Paris), en aidant la bonne volonté que vous aurez stimulée, faites-moi ma poignée de hussards...[1]. » Les efforts du préfet et de « l'arrière-garde de la Révolution » ne paraissent pas avoir eu meilleur succès qu'en 93 ceux des organisateurs de l'armée fédéraliste de la Gironde.

Pour réchauffer ces sentiments hésitants ou un peu trop conditionnels, le préfet ne s'épargna point. La fête du 14 juillet suivit de près la nouvelle de Marengo; on la célébra avec éclat : on dressa les accessoires classiques de rigueur, autel de la Concorde, colonne funéraire; le citoyen Beck, de l'Institut national, fut chargé de la partie musicale; il dut y faire concourir les artistes des divers théâtres, en assurant « une juste rétribution à ceux d'entre eux qui, dans ce jour d'allégresse, ne pourraient trouver dans leur zèle ou leur civisme le sacrifice d'un temps consacré au plaisir de leurs concitoyens »[2]. Les trois maires devaient amener chacun un vieillard (de ceux sans doute qu'au temps de la levée en masse le grand Comité prescrivait de porter sur les places publiques, pour enflammer le courage des jeunes guerriers) et trois jeunes filles « vêtues de blanc et ceintes de rubans tricolores »[3]. Tout cela n'était pas bien nouveau. Ce qui le fut davantage, ce fut un bal donné à la Préfecture, avec souper dans l'Orangerie. Il y avait beau temps que l'on n'avait vu de réceptions officielles; l'époque n'était pas si loin où des administrateurs, ayant donné un dîner, devaient s'excuser auprès du représentant en mission et assurer que menu et convives étaient également républicains. Thibaudeau fut content de sa fête : « Pour mon début, je n'avais rien épargné[4]. » Peu de temps après, la femme du préfet vint l'aider dans cette œuvre de ralliement de la société bordelaise.

Bonaparte exigeait que les représentants du pouvoir tinssent dignement leur place et reçussent chez eux les plus notables de leurs administrés. Ce système était d'une sage politique et l'on est émerveillé de voir se coudoyer dans les cérémonies, se retrouver à la même table ou devant le même buffet, engoncés dans des habits

1. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 24-25.
2. Arrêté de Pierre Pierre, 22 messidor an VIII. Arch. mun.
3. Arrêté de P. Pierre, même jour. *Ibid.*
4. *Mémoires* cités, p. 27.

à la française qui faisaient oublier la diversité des costumes d'antan, frac aristocratique ou carmagnole jacobine, des hommes qui, si peu de temps auparavant, s'étaient menacés mutuellement de mort ou de proscription. A Bordeaux notamment, sans parler des séides de Jullien ou des compagnons de la Grande-Quille, dont peu assurément durent être invités aux fêtes de la Préfecture, il y avait fort à faire pour accomplir l'œuvre de réconciliation, de reconstitution sociale.

Un autre procédé cher aux Bonaparte, même dans les pays conquis, auxquels ils promettaient leur régénération, était de réveiller le souvenir des gloires d'autrefois. A Paris, on venait d'associer le souvenir de Turenne à celui de Desaix : les cendres du grand maréchal avaient été transférées aux Invalides. Thibaudeau ne voulut pas être en reste d'à-propos, et ayant, comme il le dit, « sous la main » les cendres de « Michel Montaigne, auteur des *Essais* et ancien maire de Bordeaux », il en ordonna le transfert le 1er vendémiaire, jour anniversaire de la fondation de la République, de la chapelle des Feuillants à la « salle des monuments de la ci-devant Académie »[1]. L'ordre et la marche du cortège nous sont connus par un arrêté du commissaire Pierre[2]. Après la cérémonie au Temple décadaire (Notre-Dame, où avaient été célébrés le culte de la Raison et celui de l'Être suprême et où sera fêté le Concordat), le cortège se déroula par la place Nationale, le cours et les allées de Tourny : cavalerie en tête avec beaucoup de trompettes, canonniers avec leurs canons, pelotons de gardes nationales, marins et musiciens intercalés entre les autorités; le « char attelé de quatre chevaux » prenant place entre les maires et adjoints et les « commissaires des relations commerciales des nations alliées et neutres », nous dirions le corps diplomatique; un peloton de Basques fermant la marche avec un corps de cavalerie. Cela dut être fort beau ; dans son *Histoire*, Thibaudeau, généralement discret, parle de cette cérémonie. Il n'y manqua qu'une chose : l'authenticité des restes solennellement transférés. On sait qu'on avait pris, au lieu du cercueil de Montaigne, celui d'une de ses parentes, Mme de Lestonnac. Épargné pour cette fois, grâce à cette incertitude sur son identité, le grand moraliste dut juger une fois de plus que le doute était un mol oreiller. Quant à ceux qui saisirent cette belle occasion de relire ou de lire

1. Arrêté du 2e jour complémentaire.
2. 5e jour complémentaire an VIII. Dans Arrêtés divers du commissaire général de police. Arch. mun. — Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIV, p. 551-552.

les *Essais*, ils durent penser que leur lecture eût été, à la veille du bouleversement révolutionnaire, préférable à celle de Jean-Jacques.

C'était encore un hommage à une relique vénérable que la visite que fit le préfet, lors de l'installation des nouveaux tribunaux, à l'ancien procureur général Dudon, le dernier débris peut-être du Parlement de Bordeaux, vieillard de quatre-vingt-trois ans, très respecté, portant le deuil d'un fils, magistrat aussi, mis à mort par la Terreur. On parla de Montaigne, de Montesquieu, que Dudon avait personnellement connu [1].

Le régime consulaire, dans ses efforts pour influencer favorablement l'opinion, fut-il aussi bien inspiré en muselant la presse? On peut dire que, sous le Directoire, elle semblait avoir pris à tâche d'entretenir les divisions et les rancunes. Le libéralisme de notre préfet n'eut pas, d'ailleurs, à souffrir dans l'application du fameux arrêté de nivôse réduisant le nombre des journaux : Bordeaux n'en comptait plus que quatre, dont la continuation avait été autorisée [2]. Un des premiers soins du commissaire Pierre avait été de mander les quatre directeurs, pour leur faire la leçon. Quant au préfet, il n'eut pas à sévir [3]. Lorsque l'imprimeur Audibert et Burkel, son associé, demandèrent à reprendre le *Bulletin de la Gironde* sous le nom de *Journal général du Département de la Gironde*, la permission leur en fut accordée sans difficulté [4]. Thibaudeau n'appartient à l'histoire de la presse bordelaise que par une tentative, qui ne fut pas heureuse, pour créer un *Journal officiel de la Préfecture de la Gironde*. Dans sa courte et très intermittente existence de six mois, il eut trois rédacteurs successifs; il ne devait guère survivre au départ de son fondateur [5].

***

La direction de l'esprit public était une des fonctions capitales des préfets consulaires; mais le meilleur moyen d'améliorer cet esprit

1. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 33.

2. On trouvera tous les renseignements désirables dans le livre de M. Ernest Labadie, *La Presse bordelaise pendant la Révolution*.

3. Son successeur devait se montrer plus sévère. On trouve de lui cette phrase simple et nette : « J'aurai soin qu'il ne soit point question de cette scène (un incident causé par Pierre Pierre) dans le journal de Bordeaux intitulé *l'Echo*. Les autres étaient dirigés par un mauvais esprit : je les ai supprimés. » (Dubois au ministre de l'Intérieur, germinal an IX.)

4. P. Pierre au ministre de la Police, 26 messidor an VIII. Arch. mun.

5. Sur ce journal, cf. E. Labadie, *ouvr. cité* (l'auteur dit que l'on n'en connaît que cinq numéros), et Bernadau, *Tablettes*, t. VII, 21 pluviôse et 25 ventôse an IX. Il fut dirigé (?) successivement par le citoyen Denise, homme de lettres, le médecin Capelle et le poète Lamontagne. La publication aurait peut-être été blâmée par le ministre. L'abonnement avait été mis à la charge des communes.

c'était encore de bien administrer. C'est en réparant les maux causés par la Révolution, en relevant les ruines qu'elle avait amoncelées, en réconciliant les partis, c'est en faisant régner l'ordre et la paix que le Premier Consul entendait affermir son autorité.

L'entreprise de restauration était particulièrement ardue dans la Gironde, que la nature de son commerce, maritime, colonial, en relations étroites avec l'Angleterre, avait rendue particulièrement sensible aux effets de la guerre. Cette contrée avait été frappée avec une dureté singulière à cause de sa participation au mouvement fédéraliste; on sait avec quel acharnement les missionnaires de la Montagne avaient poursuivi la haute bourgeoisie bordelaise, commerçants, armateurs, membres de l'ancien Parlement. Tous les rapports sont unanimes à déplorer la ruine du commerce et de l'industrie. « Le port de Bordeaux est presque désert et l'on n'a pas d'espoir de le voir plus florissant si l'on n'y fait des réparations considérables; les vaisseaux un peu gros ne peuvent plus charger à Bordeaux »[1]. Cette « porte monumentale », par où entraient les richesses des Antilles[2], semblait écroulée. La misère s'étalait; outre les pauvres et les vagabonds, qui pullulaient, il y avait un encombrement de colons des îles, ruinés par la guerre et par l'abolition de l'esclavage, de prêtres et d'émigrés, rentrés d'exil et sans ressources, de familles de « défenseurs de la patrie », réduites à l'indigence par le départ des hommes aux armées. La campagne offrait un aspect aussi lamentable : vignobles abandonnés faute de débouchés pour leurs produits; bois livrés aux dégradations; multiplicité et impunité des délits ruraux; pour comble, de mauvaises récoltes acculaient à la famine. Les routes étaient dans un « état désastreux », les ponts ruinés et l'insécurité restait très grande : à l'arrivée du préfet, on enquêtait sur l'arrestation, presque aux portes de Bordeaux, de la diligence de Toulouse. De tous côtés s'élevaient des plaintes amères, partout se manifestait une répugnance décidée à subir de nouvelles charges.

Il fallait d'abord mettre en train la nouvelle administration, rétablir l'ordre, liquider l'arriéré[3]. Thibaudeau se rend cette justice d'avoir payé de sa personne et instruit d'exemple son personnel.

1. Conseil général de la Gironde, dans *Session de l'an VIII des Conseils généraux* (impr.).
2. Vandal, *l'Avènement de Bonaparte*, t. I, p. 43.
3. Il y avait notamment une foule de pétitions en déchargement ou réduction d'impôts, sur lequel il n'avait pas été statué depuis l'an V : Thibaudeau au Conseil général, 3 thermidor an VIII (Arch. dép., série K).

En plus de la préfecture, il avait fallu monter la sous-préfecture de Bordeaux; d'autre part, la Gironde comptait 600 communes au lieu de 75 administrations municipales. Cela augmentait considérablement le travail et les frais de bureau. Mais les crédits ne permettaient pas d'accroître en proportion le nombre des employés. Et comment stimuler le zèle de malheureux dont le traitement était arriéré depuis plusieurs mois, souvent depuis plusieurs années? Un très grand nombre « languissent dans le plus affreux dénûment et sont totalement découragés. Les divers fournisseurs font chèrement payer le retard qu'ils éprouvent dans le paiement de ce qui leur est dû... Depuis mon entrée dans l'administration, ajoute le préfet, j'ai été accablé de réclamations, d'autant plus pénibles pour moi que je n'ai pu y satisfaire, malgré toutes les mesures que j'ai prises pour activer le recouvrement des contributions [1]. »

Dans cette détresse, le préfet s'adressait au ministre de l'Intérieur, qui reconnaissait la parfaite légitimité de sa réclamation, mais pour l'instant ne pouvait que lui conseiller un nouvel appel au civisme de ses employés : « Il ne peut être apporté, cette année, aucun changement à l'arrêté du 26 ventôse. Vous en connaissez les motifs. Je suis persuadé qu'ayant égard aux circonstances les employés de vos bureaux partageront vos sentiments et que, loin qu'il s'introduise dans le travail un découragement nuisible au service, chacun redoublera de zèle et d'activité, en attendant que l'espoir légitime d'une amélioration puisse se réaliser. Veuillez de votre côté, citoyen, faire en sorte que le mouvement rapide à imprimer aux travaux de votre administration n'éprouve aucun ralentissement [2]. » Glorieuse époque où l'on pouvait encore, comme aux beaux temps de la Convention, payer les fonctionnaires en langage patriotique.

Thibaudeau se retournait vers le Conseil général, mais celui-ci, tout en prenant en grande considération « la position fâcheuse des fonctionnaires publics », n'accordait pour ceux de la préfecture que 40,000 francs, au lieu des 60,000 francs demandés par le préfet, qui se voyait donc obligé, assurait-il, de diminuer considérablement à la fois le nombre de ses employés et leur traitement. Il fit appel à l'esprit de justice du Conseil : « Tous les objets de consommation

1. Lettre citée du 3 thermidor. Les employés des mairies n'étaient pas mieux nantis; comme il était aussi question de réduire leur traitement, le maire du Nord écrivait : « Il est sûrement incompréhensible qu'ils aient pu se soutenir; aussi cela n'a pu être qu'en souffrant beaucoup; nous avons eu nous-même la douleur d'en être les témoins. » (8 frimaire an VIII. — Arch. mun.)

2. Lucien Bonaparte à Thibaudeau, 19 floréal an VIII (Arch. dép., série M).

sont plus chers à Bordeaux que dans toute autre ville de la République[1]. »

En attendant une transaction, le travail continuait avec un zèle méritoire. Il n'est pas question d'exposer ici l'administration du premier préfet de la Gironde, ce qui d'ailleurs ne serait pas sans difficulté[2], mais seulement d'indiquer les principaux objets de ses préoccupations. Le Consulat se donnait comme une ère de paix, d'ordre, de bonne économie; mais tout d'abord l'impôt et la conscription restaient les soucis essentiels et le gouvernement ne songeait pas à en diminuer le poids.

Or l'annonce d'un régime réparateur avait, en ce qui concerne les contributions, multiplié les demandes de dégrèvements et de sursis, et le Conseil général démontre aisément que la charge du département est excessive, étant donnée la détresse des propriétaires et des commerçants. Il allègue qu'on ne peut imposer la Gironde d'après son ancienne réputation de prospérité. Dépeignant l'état des campagnes, il conclut : « La classe des propriétaires ruraux est dans l'impossibilité de payer sa contribution foncière. » Mais la description qu'il donne des villes, où les loyers ont baissé de moitié et où beaucoup de logements sont vides, l'amène à un jugement semblable : « Les propriétaires urbains sont hors d'état de payer leur contribution foncière. » Le malheur est que la contribution personnelle et somptuaire prête à des observations tout aussi pessimistes : « Le mouvement révolutionnaire a fait disparaître toutes les fortunes pécuniaires, et celles du commerce et celles du propriétaire foncier. » Resterait l'impôt des patentes, mais « cet impôt, le Conseil n'hésite point à le dire, est destructif de l'industrie ». Il faut cependant bien que quelqu'un paye; les conseillers l'admettent : « Le Conseil sait que les besoins du gouvernement sont grands; il connaît aussi le dévouement des habitants de la Gironde; ils sont tous disposés à faire tous les sacrifices possibles, mais il est un point où l'impuissance commence et il faut se garder de l'atteindre. Tel peut payer 100 francs qui ne paiera rien, si on lui en demande 200, parce qu'en payant les 100 francs, il n'aura pas plus assuré sa tranquillité que s'il n'eût rien payé[3]. »

1. Lettre citée du 3 thermidor an VIII.
2. Les arrêtés du préfet, ceux des sous-préfets ont, à ce qu'il semble, disparu en majeure partie. On sait combien l'incendie des Archives municipales a été funeste, principalement aux papiers relatifs à cette période. Les journaux du temps offrent peu de secours.
3. Conseil général de la Gironde, session de l'an VIII (Arch. dép.).

Le gouvernement ne se laissa pas apitoyer[1] : la nécessité de réparer les ruines, l'espoir d'une paix prochaine conquise par un nouvel effort, étaient ses arguments irrésistibles, et pour refuser un allégement et pour ajourner une assistance pécuniaire. Il fallait donc faire rentrer ces impôts si pesants; l'opération paraît avoir été pénible; il est souvent question de garnisaires envoyés chez les contribuables en retard. En même temps il importait de mettre de l'ordre dans les comptes et les anciennes administrations municipales semblent avoir montré peu de hâte à envoyer les leurs[2].

L'avènement de Bonaparte n'avait pas rendu la conscription plus populaire et ce n'était pas le moment, à la veille et au lendemain de Marengo, de la négliger. Les réfractaires de la conscription et de l'ancienne réquisition étaient légion et bénéficiaient de l'indulgence ou de la complicité de nombreux maires. Or ces réfractaires devenaient aisément des brigands, qui couraient la campagne. En vain, les autorités, stimulées par le préfet[3], faisaient appel aux sentiments d'honneur : « Jeunes citoyens, publiait la mairie du Centre, la loi et les devoirs qu'elle vous impose vous sont connus; vos administrateurs aiment à penser qu'il leur suffira de vous l'avoir rappelé pour (déterminer) votre empressement à faire inscrire vos noms sur la liste honorable des défenseurs de la Patrie. Sa voix s'est fait entendre; elle réclame ses droits et vous appelle : volez à sa défense[4]. »

Le maire du Sud constatait qu'il ne se présentait guère « que des jeunes gens qui avaient à justifier qu'ils n'étaient ni conscrits ni réquisitionnaires et qu'en général ceux que les lois pouvaient atteindre sont restés sourds à ces avis ». Pourtant il avait découvert que le chiffre des jeunes gens atteints par la loi était bien plus élevé que celui qui était porté sur les listes et qu'il y avait en fait 537 réfractaires dans cette seule circonscription[5]. Il fallut, comme auparavant, user de procédés violents. Sur les routes, les gendarmes arrêtaient les suspects et l'on avait tendance à considérer comme réfractaire quiconque n'établissait pas nettement son identité : envoyé au dépôt militaire, il s'en tirait, s'il le pouvait. On organisait parfois

1. Le principal de la contribution foncière de l'an IX, pour la Gironde, fut de 3,150,000 francs; celui de la contribution personnelle, de 622,500 francs. Les dix centimes additionnels s'élevaient à 377,250 francs, somme très insuffisante pour les besoins de l'administration, estimés par le préfet à 533,000 francs.
2. Corr. du préfet, 11 thermidor an VIII. Arch. dép., série M.
3. Arrêté du 22 floréal an VIII et circulaire du 24 prairial.
4. Arch. mun.
5. Au préfet, 13 fructidor an VIII. Arch. mun.

de véritables battues[1]. Enfin, on s'en prit aux familles : un arrêté de Thibaudeau[2] décida que les pères de réfractaires, dont les fils ne seraient pas rendus au dépôt de Bordeaux avant le 1er vendémiaire, devraient verser tous les cinq jours la somme de 4 francs par jour de retard, si leur contribution directe dépassait 30 francs, de 2 francs, si elle était inférieure; faute de paiement, il serait procédé à la vente de leurs biens.

La garde nationale était en complet discrédit dans toute la France. Thibaudeau eut à la réorganiser[3] : les citoyens qui ne serviraient pas en personne paieraient chaque fois une taxe; les remplaçants devraient être agréés par le maire; des conseils de discipline donneraient à ce corps une allure un peu plus militaire. En même temps, il était prescrit aux maires de reprendre les « fusils nationaux », distribués ou pris lors de la Révolution et dont la possession n'était plus justifiée par aucune raison. On eut peine, malgré tout, à assurer le service : même les indigents se montraient peu disposés à s'offrir comme remplaçants. La remise des armes ne se fit pas avec plus d'empressement[4].

La police de Bordeaux et les mesures relatives à l'assainissement, à l'embellissement de la ville, semblent relever plutôt du commissaire général que du préfet. On voit cependant Thibaudeau intervenir fréquemment en ces matières : un arrêté prescrit l'établissement d'un marché aux Chartrons, beaucoup d'autres ordonnent des réparations aux édifices nationaux et aux routes[5]; une circulaire invite tous les maires à renseigner le préfet sur les travaux qu'exigent les édifices destinés aux cultes. Un supplément de traitement est demandé pour l'ingénieur Brémontier, qui poursuit dans les Landes ses efforts pour la fixation des dunes. Des mesures de bienfaisance étaient urgentes, car les établissements charitables avaient particulièrement souffert de la Révolution : le préfet mit quelques fonds à la disposition des hospices ou leur rendit une partie de leurs anciens biens[6]. L'état peu brillant de l'École centrale et la dispa-

1. Ainsi, sous-préfet de La Réole au préfet, 4 fructidor an VIII. Arch. dép., série K.
2. 18 thermidor an VIII.
3. 4 thermidor an VIII.
4. Maire du Sud au préfet, vendémiaire an IX. Mairie du Centre, arrêtés an VIII. Arch. mun.
5. Ainsi au Grand-Théâtre (26 fructidor an VIII), à la route de Paris (le préfet au Conseil général, 7 thermidor an VIII), dans les prisons (13 fructidor an VIII).
6. Ainsi l'arrêté du 15 thermidor an VIII, accordant aux hospices de Bordeaux, à défaut de leurs anciens biens, des bâtiments et des biens ruraux estimés à 262,916 francs, mis provisoirement dès ce jour à leur disposition; on désignerait ultérieurement d'autres immeubles nationaux pour compléter la somme de 422,900 francs, à laquelle s'élevait

rition presque complète des écoles primaires obligeaient un régime soucieux du bien public à s'occuper de l'instruction : Thibaudeau invita son Conseil général à allouer des crédits pour les écoles et les bibliothèques. Comme les livres, provenant en majeure partie des anciens couvents, s'abîmaient dans les divers dépôts où on les avait entassés, le préfet proposait de les réunir dans le local des Feuillants, avec une succursale à l'École centrale; on éliminerait les ouvrages « théologiques et ascétiques »[1]. Sur sa demande, le Conseil vota le transfert au Jardin-Public du Jardin botanique, qui était dans les jardins de la Préfecture, qualifiés, peut-être pour les besoins de la cause, de lieu « sec, infertile et renfermé dans un cadre trop resserré pour que les plantes y reçoivent l'influence de l'air »[2].

Cette dernière mesure vaut à Thibaudeau une critique du chroniqueur Bernadau, qui prétend que l'intérêt montré par le préfet pour la botanique cache seulement son désir de se réserver le jardin de la préfecture. Il lui reproche par la même occasion d'avoir fait transporter aux Feuillants les archives des anciens tribunaux, qui étaient dans la chapelle de l'ex-archevêché, dont il voulait faire ses écuries; l'opération aurait été confiée à un menuisier, que l'on paya en vieux papiers à prendre parmi ceux qu'il eut à évacuer[3]. Ces accusations, qui sont à rapprocher de celle d'avoir pris les sceaux des anciennes chartes pour s'en faire des bougies[4], nous paraissent au moins étranges, s'adressant à un historien. A la même époque, le préfet méritait bien de l'archéologie en sauvegardant les ruines du Palais-Gallien, exploitées comme carrière.

Thibaudeau, ayant mis en train l'administration centrale, entreprit la visite de son département et commença par la région la plus pauvre, les Landes. Son voyage nous vaut une agréable description du pays et de ses habitants[5]. Il visita les travaux de Brémontier dans les dunes. En se rendant à La Teste, il faillit faire naufrage dans le bassin d'Arcachon : « C'était, dit-il, la première fois que je voyais la mer. » Au cours de cette tournée, il put constater combien il y aurait à faire à l'avenir dans un pays qui ne connaissait l'administration que par les contributions et la conscription. Mais le reste

la valeur de leurs immeubles aliénés par la République; — l'arrêté du 3 fructidor an VIII, accordant un secours de 1,000 francs à l'hospice de La Réole; — l'arrêté du 25 vendémiaire an IX, donnant 8,000 francs aux hospices de Bordeaux. Arch. dép., série K.

1. Le préfet au Conseil, 7 thermidor an VIII. Arch. dép., série K.
2. Conseil général de la Gironde, session de l'an VIII. Arch. dép.
3. Bernadau, *Tablettes*, t. VII, fructidor an IX et vendémiaire an X.
4. *Bordeaux*, publication faite par la Municipalité, t. I, p. 164.
5. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 36-37.

du département était souvent presque aussi étranger aux réformes même les plus sages. Le système métrique était, au dire du sous-préfet de La Réole, « généralement craint, nullement connu »[1]. Au sujet des registres de l'état civil, un maire landais avait répondu à une observation du préfet sur leur mauvaise tenue : « A quoi cela sert-il? Nos habitants n'y ont jamais recours; leur mémoire leur en tient lieu[2]. » Peu après le changement de préfet, le sous-préfet de La Réole écrivait, en parlant de ce même service : « Cette partie est dans un état épouvantable. Elle s'est rétablie sous l'administration forte du préfet Thibaudeau, mais il n'a pu guérir tout le mal fait avant lui[3]. » A Bordeaux même, ce service laissait fort à désirer : voulant établir la statistique du département, le préfet n'obtenait le chiffre de population que d'une des mairies[4].

A l'ignorance s'ajoutait l'indifférence, parfois sans doute une inertie volontaire. On est frappé par exemple du peu d'empressement des négociants à élire le Tribunal de commerce[5] et des conseillers municipaux à répondre à la première convocation[6]. Le Conseil général, par contre, dont la première séance eut lieu le 1er thermidor an VIII, paraît avoir pris ses fonctions très au sérieux; il émit, avec résolution et un certain courage, des vœux et des critiques; il eut avec le préfet des rapports courtois, mais non dépourvus de fermeté[7].

Les efforts de Thibaudeau furent appréciés en haut lieu. De Paris lui arrivaient des éloges : ses notes portaient *excellent*, *fort aimé*. Une amie, Mme Devaines, femme de l'académicien, vantait son administration au Premier Consul : se trouvant à un dîner à côté de lui, elle saisissait le prétexte de l'offre d'un verre de bordeaux pour parler du préfet de la Gironde et Bonaparte s'informait s'il ne reviendrait pas volontiers à Paris[8] : cet entretien influa-t-il sur la nomination de Thibaudeau au Conseil d'État? Il faudrait en conclure que le vin de Bordeaux mène à tout.

Thibaudeau assure qu'il abandonna à regret son département et l'espoir d'y réaliser tant de beaux projets qu'il avait conçus : « A mesure que j'avais appris à le connaître, je m'étais passionné

1. Dans un rapport, d'ailleurs postérieur (4 floréal an X), au préfet. Arch. dép., série K.
2. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 37.
3. Au préfet Dubois, 24 frimaire an IX. Arch. dép., série K.
4. Celle du Sud déclare le travail impossible et renvoie au commissaire général (18 fructidor an VIII). Arch. mun.
5. Dans la circonscription Sud, deux sections d'abord sur onze nommaient seules des électeurs.
6. En vendémiaire an IX il ne se présenta que six membres.
7. Voir les procès-verbaux aux Archives départementales, série K.
8. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 31.

pour lui. Il offrait à l'ambition d'un administrateur tout ce qui pouvait le flatter : un territoire étendu, riche et varié; deux grands fleuves; une population industrieuse, une vaste et belle ville, célèbre par son commerce, ses grands hommes, l'esprit et l'aménité de ses habitants[1]. » A Marseille, où il fut plus tard envoyé, il regretta encore davantage Bordeaux.

Ces regrets furent-ils payés de retour? A en croire Bernadau, le préfet partit « peu regretté, excepté de ses nombreux créanciers, auxquels il laisse un bilan de plus de 30,000 francs de dettes. Cet homme aimait la dépense et remplissait ses fonctions avec une morgue repoussante. Sa femme doit jusqu'à 6,000 francs à sa modiste[2]. » Bernadau ne représente pas, heureusement pour Bordeaux, l'opinion publique; il faudrait, pour pouvoir taxer le préfet d'indélicatesse, un autre témoignage que le sien. Thibaudeau ne cache pas qu'il avait beaucoup dépensé et se réjouit que le gouvernement soit venu à son secours, en lui achetant notamment ses meubles pour le compte de la préfecture[3]; nous voulons croire que les créanciers, si créanciers il y a, trouvèrent leur compte dans ces arrangements. Le nouveau conseiller d'État partit le 3 brumaire an IX, après avoir mis au courant son successeur. Il dit qu'il s'en alla « assez tristement, sans faire d'adieux, sans tambour ni trompette, ayant assez de mes regrets, sans mettre à l'épreuve ceux de mes administrés »[4]. L'opinion n'eut donc pas à se manifester; il est possible qu'elle n'ait pas été entièrement favorable à l'agent d'un gouvernement qui voulait gouverner : le laisser aller, l'anarchie même des derniers temps du Directoire n'étaient pas pour déplaire à tout le monde. Les préfets napoléoniens ont rarement joui de la popularité, mais très souvent ils ont conquis l'estime de populations qu'ils étaient contraints de rudoyer et ils ont accompli une œuvre durable et bienfaisante. Tout porte à croire que telle fut l'œuvre du premier préfet de la Gironde.

JACQUES RAMBAUD.

1. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 39-40.
2. *Tablettes*, t. VII, 9 brumaire an IX.
3. *Mémoires* de Thibaudeau, p. 40.
4. *Mémoires*, *ibid.*

LES
IMPRESSIONS D'UN HOLLANDAIS A BORDEAUX
EN 1804

Il y a juste un an, M. Meaudre de Lapouyade consacrait dans cette revue deux intéressants articles au voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801, Lorenz Meyer. Nous voudrions faire connaître aujourd'hui les impressions d'un Hollandais qui visita notre ville au début de l'Empire, au mois de septembre 1804. En trois ans Bordeaux ne pouvait avoir beaucoup changé. Mais il se trouve que l'attention de notre voyageur s'est portée sur d'autres objets que celle de Lorenz Meyer. Nous nous bornerons, du reste, à extraire de son récit les détails qui lui appartiennent en propre.

Ce Hollandais s'appelait Adriaan van der Willigen. Il est connu et estimé dans son pays comme écrivain. Né à Rotterdam le 12 mai 1766, il fut d'abord soldat. En 1789, il donna sa démission, s'établit à Oss, où il fit des essais d'agriculture, puis à Tilbourg. Il fut nommé bailli de cette ville; peu après il fut élu représentant du Brabant aux États-Généraux de la République batave. A partir de 1801, il s'adonna à l'étude de la peinture, voyagea en France et en Italie, puis se fixa à Haarlem. Adversaire du roi de Hollande, Louis, frère de Napoléon et de la domination française, il devint, après 1813, membre de la célèbre société de vulgarisation scientifique fondée par Pierre Teyler van der Hulst, fut inspecteur des écoles et mourut le 17 janvier 1841. C'était, on le voit, un patriote, un esprit cultivé et un philosophe imbu des idées du XVIIIe siècle. Ce fut aussi un écrivain. Il s'adonna d'abord au théâtre et écrivit plusieurs pièces : *Claudine* (1779), *Selico* (1794), *La Lettre de recommandation* (1800), *Guillaume et Clara ou le Parfait Pasteur* (1806). Il avait beaucoup voyagé et il publia des relations de ses voyages : *Voyage en France* (1805), *Paris au commencement du XIXe siècle*, paru en 1805, réimprimé en 1814; *Notes sur un voyage dans une partie de l'Angleterre en 1823* (1825); *Notes sur un voyage dans une partie de l'Allemagne en 1828* (1829). Enfin il a laissé deux ouvrages de critique d'art : *Etudes sur les quelques peintres d'histoire des*

Pays-Bas (1808), *Histoire de la peinture nationale depuis la moitié du XVIIIe siècle*, en collaboration avec R. van Eynden[1].

*
* *

Le *Voyage en France*[2] est rédigé sous forme de lettres. Adriaan van der Willigen en a consacré trois à son séjour à Bordeaux. Elles sont datées des 23 et 25 septembre et du 1er octobre 1804. Ces lettres sont fort longues. L'auteur décrit et conte avec complaisance; il s'attarde en des détails insignifiants ou même puérils; il n'est pas exempt de prolixité et même de bavardage. Mais les renseignements qu'il donne, même quand ils sont menus, ont pour nous leur intérêt et méritent d'être recueillis.

Il venait de visiter les Pyrénées. C'est de Bagnères-de-Bigorre qu'il partit pour se rendre à Bordeaux par Tarbes, Auch, Fleurance, Lectoure et Agen. A Agen il prit le bateau pour Bordeaux. Le voyage coûtait six francs. Le samedi 22 septembre, vers midi, van der Willigen arriva en vue de Bordeaux :

Le site de la ville est très joli et pittoresque : ses quais, bordés de beaux monuments, se présentent sous la forme d'un croissant. Le fleuve est tellement couvert de navires que parfois les mâts et les cordages empêchent de voir la ville. Sur les rives, les nombreux chantiers de construction, les maisons de campagne et les jardins annoncent l'approche d'une cité florissante. Ce tableau est d'autant plus saisissant pour un Hollandais qu'il lui rappelle Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht. Nous accostons près de l'hôtel de la Douane, un superbe monument. Un employé de la douane examine nos bagages, nous demande d'où nous venons, sans toutefois faire aucune vérification. Un portefaix — sorte de gens avec lesquels je conviens toujours d'avance du prix — charge sur ses épaules ma malle, pesant 130 livres, et la porte à l'hôtel des Sept Frères Maçons, rue de l'Intendance[3]. J'y prends une bonne chambre à deux lits, au deuxième étage, à raison de 3 francs par jour. Le dîner à la table d'hôte coûte 3 fr. 50 par personne[4].

1. Ces détails biographiques et bibliographiques sont empruntés à l'encyclopédie Winkler Prins, éd. de 1912.

2. *Reize door Frankrijk in gemeenzame brieven, door Adriaan van der Willigen aan den Uitgever*. Haarlem, 1805, 1 vol. in-8°. Les lettres sur Bordeaux sont aux p. 433-503.

3. Petite rue de l'Intendance (rue Combes). Cet hôtel était alors tenu par Langueron. Le premier propriétaire, nommé Gardera, avait quitté Bordeaux en septembre 1803 pour aller créer à Paris un hôtel à la même enseigne, ci-devant hôtel de la Paix, rue Grenelle-Honoré, n° 98 (*Petites Affiches*, 22 septembre 1803).

4. Van der Willigen fut très satisfait de son hôtel, qu'il trouva « propre et agréable ». Il cite ailleurs, comme hôtels de premier ordre, l'hôtel des Ambassadeurs et l'hôtel Franklin, sur le cours du Jardin-Public. Le premier était au n° 59; il était tenu par

Le premier soin de van der Willigen fut de parcourir la ville sans but. Il passa sa soirée au théâtre de la Gaîté, « un petit théâtre très coquet, construit depuis peu et situé sur les allées de Tourny ». « Le foyer de ce petit théâtre est une belle salle très coquette avec un jardin. Tout cela a l'air frais et neuf; il est vrai qu'il y a à peine un an que c'est construit[1]. » Le parterre n'y coûtait que 10 sols. Les décors lui parurent fort jolis, les acteurs en général bons, surtout le comique Mayeur, qui faisait à ce moment les délices du public bordelais[2]. Notre Hollandais eut un coup d'œil de connaisseur pour les actrices : quelques-unes, disait-il, « n'avaient pas l'air du tout méchant ». On jouait à la Gaîté le vaudeville, au grand scandale de Castillon, qui avait publié justement dans l'*Echo du commerce* de la veille un article « de la décadence, du goût et de l'influence des pièces du Théâtre-Variétés sur l'esprit et le caractère[3] ». L'*Indicateur*, moins chagrin, disait dans son numéro du 24 septembre, à propos du théâtre de la Gaîté : « Celui-ci, qui, par son titre, semble réservé à ne jouer que les pièces représentées sur les derniers théâtres de Paris, a heureusement adopté un genre plus relevé : le vaudeville est la principale base de son répertoire. Le théâtre Montansier y trouve bien accès quelquefois; mais quel est le potage le mieux soigné où l'on ne rencontre pas de mauvaises herbes? Nous avons souvent entendu faire l'éloge de M. Beaujolais, qui en est le directeur; son théâtre a brûlé une fois, ce qui prouve ou qu'il a eu des ennemis, ou qu'il n'est pas toujours heureux. En ce moment, son théâtre va bien; il a depuis quelques jours M. Mayeur, acteur de Paris, qui jouit d'une grande réputation et qui possède un véritable talent dans l'emploi des niais. » Van der Willigen était de cet avis. Aussi revint-il le lundi soir, 24 septembre, à la Gaîté, « où Mayeur, dit-il, me fit mourir

Jean Lavignac. Le second, au n° 26, ancien hôtel d'Angleterre, était un des plus réputés (cf. *Revue*, 1911, p. 11, n. 1; 1912, p. 63). Comme hôtel de deuxième ordre, « à peu près dans le genre des Sept Frères », il cite l'hôtel des Asturies, fossés de l'Intendance.

1. Le théâtre de la Gaîté, dirigé par J.-B. Cortay, dit Beaujolais, ouvert le 12 avril 1801, avait brûlé en 1803. Il rouvrit ses portes le 17 mai 1804. Bernadau (*Tablettes*, p. 62) dit qu'il était en pierre, que la salle « est agréable, distribuée et décorée » et que « la troupe est surtout assidue à représenter beaucoup de nouveautés, ce qui lui attire constamment beaucoup de monde ». — Voir une vue du théâtre de la Gaîté sur l'estampe représentant la maison de Daniel-Christophe Meyer (Café Anglais), qu'a reproduite M. Meaudre de Lapouyade dans son *Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801* (*Revue historique de Bordeaux*, 1912, p. 176).

2. « Le variéteur Mayeur attire en ce moment beaucoup de monde au théâtre de la Gaîté. On semble avoir oublié que cet homme est un des agens des terroristes à Bordeaux en 1793, et qu'il avait alors monté un théâtre sur les fossés des Carmes, sous le nom de salle de la Montagne. On y démoralisait le peuple par des pièces indécentes et civiques. » (Bernadau, *Tablettes*, p. 75.)

3. Le 9 septembre, Castillon avait inséré un article élogieux sur le théâtre de la Gaîté, signé : D'HÉBÉCOURT, commissaire de marine, mais en prenant soin d'avertir les lecteurs de son journal qu'il n'en prenait pas la responsabilité.

de rire »[1]. Il y revint encore le mercredi 26 et assista à la première de *Ricco*, comédie en deux actes, précédée de *Vadé chez lui* et suivie de *Duguay-Trouin prisonnier à Plymouth*[2]. « Mayeur joua très bien le Ricco. »

L'auteur de *Claudine*, de *Selico* et de *La lettre de recommandation* voulut naturellement connaître tous les théâtres de Bordeaux. Le dimanche 23 septembre, il passa sa soirée au Théâtre-Français.

Ce soir, je suis allé au nouveau Théâtre-Français, bâti depuis la Révolution et qui n'est pas loin de la place Nationale. Sa construction ne me plaît pas beaucoup. Il est situé entre deux rues obliques, de sorte que sa façade est très étroite et sa partie postérieure très large. L'intérieur est aménagé avec goût. Les décors sont très satisfaisants. J'y ai vu quelques bouffonneries que l'on donne à Paris au Théâtre Montansier[3]. Un certain Armand[4] cherche à imiter le célèbre Brunet[5]. La représentation se termina par une pantomime à grand spectacle. Les meilleurs acteurs étaient très médiocres.

Le vendredi 28 septembre, il y revint :

On y donnait une pièce sans grande signification et une autre que j'avais vue à Paris[6]. Le parterre coûte 15 sols; on est comme toujours debout. Les soirées commençant à devenir longues, ce genre de places est très agréable pour les étrangers qui vont passer une heure au spectacle.

1. On y donnait ce soir-là la deuxième représentation du *Tiroir*, comédie-vaudeville en un acte, de J. Pain; la première de la reprise de *la Gageure inutile*, vaudeville en un acte de Léger, avec Mayeur dans le rôle de Bastien. Les autres artistes étaient Fleury, Drouville, Mmes Drouville et Lepeintre. Le spectacle, commencé par *le Prisonnier pour dettes*, vaudeville en un acte, fut terminé par *Nicaise peintre*, vaudeville en un acte de Léger, avec Mayeur dans le rôle de Nicaise (*Indicateur* du 24 septembre 1804).

2. *Indicateur* du 26 septembre 1804.

3. « Théâtre-Français. Qui croirait que c'est sous cette dénomination, qui semble annoncer le sanctuaire des arts et promettre aux gens de goût les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, qui croirait que c'est sous ce titre pompeux que se donnent les rapsodies du théâtre Montansier de Paris? Mais, hélas ! ce qu'il est encore plus pénible d'être forcé de croire, c'est que ce soit là le genre par excellence, celui qui plaît le plus et où l'on gagne le plus d'argent. Ce n'est donc point M. Prat, tenant aussi ce second théâtre [Prat était directeur du Grand-Théâtre] qu'il faut accuser de prostituer ainsi le titre de Théâtre-Français. » (*Indicateur* du 24 septembre 1804.) On voit que la presse bordelaise n'était pas tendre pour les goûts du public. Le dimanche 23 septembre, on donna au Théâtre-Français *la Laitière polonaise ou les Crimes de l'amour*, pantomime à grand spectacle, et *le Mot de l'Enigme*, vaudeville en un acte.

4. « M. Armand, jeune comédien justement aimé, n'a paru que rarement pendant le séjour de M. Brunet, qui joue le même emploi. Le public l'a accueilli chaque fois par de vifs applaudissements et on le verra surtout avec plaisir dans les nouveaux rôles que vient de créer M. Brunet. » (*Echo du Commerce* du 6 septembre 1804.)

5. Ce Brunet avait joué à Bordeaux et en était parti depuis peu (*Indicateur* du 25 septembre 1804). Un article communiqué à l'*Echo du Commerce* du 6 septembre dit de lui : « C'est dans les pièces de ce genre [les vaudevilles] que l'on doit juger M. Brunet. Il a été très sobre de calembours; il a senti qu'il n'en valait que mieux. Ç'est comme acteur qu'il a ambitionné les applaudissements du public bordelais et qu'il les a mérités. Sa taille convient à son emploi; ses traits, agréables à la ville, sont pleins d'expression et d'une étonnante mobilité à la scène. Son jeu comme sa diction sont toujours naturels, son organe est pur, sa gaîté vraiment inspirante. »

6. On jouait *le Billet de logement*, *le Pilevin blanc* et *C'est ma femme*.

Le mardi 24 septembre, notre Hollandais était allé au Grand-Théâtre. Il en décrit avec admiration la façade[1], les boutiques des galeries latérales, « où l'on vend toute espèce d'objets », le vestibule et sa lanterne.

L'intérieur répond parfaitement à ce que l'on en attend... Les deuxièmes et troisièmes loges, placées entre les colonnes, ne me plaisent pas, parce que de celles qui sont près de la scène on ne doit pas bien voir et que, de plus, cette disposition fait perdre beaucoup de place. Le plafond, peint, je crois, par Robin, est magnifique. La salle est décorée avec beaucoup de goût. A en juger par l'extérieur, je l'aurais crue beaucoup plus grande. On m'a assuré que 2,200 spectateurs pouvaient tout au plus y trouver place. On ne s'asseoit pas au parterre. On y paie la place, ainsi qu'à la galerie supérieure, de 1 à 2 livres; à l'orchestre et à la première galerie on paie de 3 à 6 livres. Il y avait aujourd'hui foule. Talma et sa femme jouaient *Henri VIII ou la Mort d'Anne Boleyn*, drame d'André (*sic*) Chénier. Ce n'est certainement pas le meilleur qu'il ait écrit[2]. Le costume de Mme Talma était très correct, à l'encontre des actrices françaises, qui pensent que le costume doit donner une plus grande satisfaction que la pièce elle-même. Le drame fut d'une manière générale très bien joué. Talma et sa femme furent très applaudis. Le bruit produit par la foule énorme qui était au parterre fut souvent gênant. J'y avais pris place et n'en fus nullement satisfait. Après le drame on donna une pièce d'Alexandre Duval, *Shakespeare amoureux ou la Pièce à l'étude.* Dans cette comédie, qui ne comporte que trois personnages, Talma remplissait le rôle principal[3]; il mérite aussi d'y être vu. Mme Talma[4] et les actrices bordelaises furent très bonnes[5].

Le surlendemain, jeudi 27 septembre, van der Willigen alla de nouveau passer sa soirée au Grand-Théâtre, « mais cette fois pas au parterre ». Il y revit Talma, dans l'*Othello* de Shakespeare, traduit par Ducis et donné au bénéfice du grand tragédien.

C'est un des rôles dans lesquels il excelle. Jamais je ne l'ai vu meilleur. Quel air farouche et terrible ! Et pourtant on sent en lui l'homme égaré par de violentes passions. Il me fit parfois frémir d'horreur et frissonner de terreur. Cet excellent acteur a porté son art au degré le

1. Une vue du Grand-Théâtre illustre le volume.

2. La représentation était au bénéfice de M. et Mme Talma. Talma jouait le rôle de Norris et Mme Talma celui d'Anne de Boleyn. Les autres artistes étaient Massin, Vanhove, Lequin, Masson, Mmes Joly, Georgette, Lebrun. Voir dans l'*Echo du Commerce* du 27 septembre un compte rendu élogieux de la représentation, avec des réserves sur la pièce de Marie-Joseph Chénier.

3. Celui de Shakespeare.

4. Rôle de Clarence.

5. Talma et sa femme jouaient à Bordeaux depuis le 21 août. Ils avaient débuté par *Andromaque*. Ils donnèrent ensuite *Iphigénie*, *Œdipe* de Voltaire, *Macbeth* de Ducis, *Philoctète* de La Harpe, *Cinna*, *Agamemnon* de Lemercier.

plus éminent. Sa femme a très bien joué le rôle d'amoureuse, et un nommé Vanhove, appartenant à la troupe du théâtre, a bien rempli le rôle du père, bien qu'il ne le possédât pas suffisamment. Au début, la foule massée au parterre fit un tel bruit que plusieurs fois les acteurs durent s'arrêter. Cela ne provient que de cette disposition défectueuse qui n'accorde pas de places assises à cette catégorie de spectateurs. Par la suite tout se calma. Talma et sa femme furent très applaudis; on leur jeta une couronne de laurier, ce qui en France est la plus haute marque d'admiration, et ils furent rappelés. *Les Trois Frères rivaux* de Lafont furent ensuite bien joués par la troupe du théâtre [1]. Pour gagner de la place on avait supprimé celle des musiciens; et malgré cela, la salle était remplie à étouffer.

Les Bordelais de 1804, qui applaudissaient Mayeur, Brunet et Armand, qui se pressaient pour acclamer Talma, avaient d'autres divertissements encore : l'établissement Frascati, ouvert le 23 juin 1802 par Omont à l'hôtel Saige, où il y a « une salle de danse et plusieurs autres salles disposées en grottes, qui sont utilisées pour le carnaval et qui doivent produire un très joli effet quand elles sont éclairées »; dans le quartier Saint-Seurin, Plaisance, avec ses roues tournantes, ses balançoires et ses bascules [2]; derrière le Jardin-Public, les fêtes champêtres de Tivoli, à l'instar de Paris, comme Frascati [3]. Il y avait aussi les « attractions » permanentes des allées de Tourny, cette belle promenade « qui rappelle en petit le boulevard du Temple de Paris » : théâtre de marionnettes, où l'on représentait la naissance de Jésus-Christ, ce qui scandalisa fort le rigorisme calviniste de notre Hollandais; danseurs de corde, baraques exhibant des phénomènes, par exemple deux Anglais à la peau couverte d'écailles qu'il avait, du reste, déjà vus à Paris, une femme à barbe, qui « a mis au monde, il y a cinq jours, un enfant »; jeux de hasard fréquentés surtout par des marins et des ouvriers. Van der Willigen a flâné devant ces merveilles et pénétré dans les baraques. Sur les fossés des Salinières, il s'est longuement attardé devant le marché des vieux habits, vieux galons et devant un charlatan qui rassemblait les badauds, au son du tambour, autour de sa femme,

1. Massin, Champion, Lequin, Perroud, Menonval, Geoffroi, Mmes Tigé, Beauval.
2. Plaisance, « établissement pour noces et repas », était situé « derrière la course aux chevaux » (aujourd'hui Ecole de dressage et d'équitation). Il était tenu par le citoyen Lannefranque, qui en annonça l'ouverture dans l'*Echo du Commerce* du 10 décembre 1802. Plaisance était auparavant connu sous le nom de Moulin-à-Vent. [Communic. de M. E. Rousselot.]
3. Cet établissement de danse avait été ouvert le 22 avril 1803 par le traiteur Labille dans la maison Labottière, sous le nom de *Fêtes champêtres, à Idalie*. Mais il avait précédemment porté et continuait à porter le nom de Tivoli. [Communic. de M. E. Rousselot.]

vêtue d'une vieille amazone et montée sur un cheval dont la selle était ornée de queues de rats et la tête surmontée d'un épervier vivant; et ce spectacle lui inspire de philosophiques réflexions sur la crédulité humaine. Il n'a pas non plus oublié d'aller voir le panorama de Lyon, le bélier hydraulique et la pendule merveilleuse[1].

* * *

Van der Willigen resta neuf jours à Bordeaux. Il eut le temps de visiter consciencieusement la ville. Il en décrit avec détails les monuments : Saint-André, avec ses « trois clochers et deux sans cloches », ne lui parut pas remarquable à l'intérieur. On était en train d'y faire des réparations[2]. Il vit à terre plusieurs grandes colonnes de marbre rouge qui, d'après ce qu'on lui dit, provenaient d'un couvent voisin supprimé et devaient servir à orner l'église. A Saint-Michel il constata que les arcs et les voûtes du chœur étaient étayés : là aussi on réparait[3]. De Saint-Michel, « par une longue rue se dirigeant vers le sud-est », il alla voir l'église Sainte-Croix « dépendant autrefois d'une abbaye ». « D'après son architecture, elle doit être très ancienne. L'intérieur était bien tenu, mais je n'y ai vu ni statues ni tableaux intéressants. Un Christ de grandeur naturelle attira mon attention. On lui avait mis un jupon de soie damassée, semée de fleurs de diverses couleurs... Je ne parlerai pas d'un morceau de la vraie croix exposé dans cette église. » A Saint-Seurin, comme à Saint-André et à Saint-Michel, « des maçons, tailleurs de pierres et autres ouvriers étaient occupés à faire des réparations ». L'église ne lui parut avoir rien de remarquable. Il fut plus frappé par le chœur lambrissé de marbre et par les peintures en trompe-l'œil de Saint-Bruno, par la luxueuse façade de Notre-Dame. Les monuments civils retinrent peu son attention : il n'eut qu'un coup d'œil de pitié pour la lamentable ruine du Château-Trompette « qu'il est question de raser », et pour la prison du Hâ.

1. Le panorama « représentant la ville de Lyon », directeur Alexandre, était ouvert de huit heures du matin à sept heures du soir. L'entrée était de 20 sous par personne, 10 sous pour les enfants au-dessous de sept ans. (*Echo du Commerce* du 2 septembre 1804.) En novembre 1804, on substitua à la perspective de Lyon celle de Paris. C'est Bernadau qui nous l'apprend, et il ajoute : « On n'en court pas plus à ce spectacle, qui n'est qu'une lanterne magique en grand et qui n'offre rien qui pique la curiosité de la multitude, de laquelle dépend le succès de tous les spectacles... » (*Tablettes*, p. 83.)

2. Il s'agit du rétablissement de la charpente du transept et du chœur, exécuté par Combes (Marionneau, *Œuvres d'art...*, p. 129).

3. Bernadau (*Tablettes*, p. 69) dit que le dimanche 22 juillet 1804 on avait rouvert l'église Saint-Eloi « en qualité de succursale de Saint-Michel », parce qu'on était obligé de faire à Saint-Michel de grandes réparations, « attendu qu'une partie de la voûte avait croulé ».

Le dimanche 23 septembre, il alla assister à l'office au temple protestant de la rue Notre-Dame, dans le faubourg des Chartrons. « On y arrive par un petit couloir [1], car les protestants avaient déjà cette église avant la Révolution. Le monument est simple, mais a bon aspect. Il a des galeries et une orgue. L'assistance m'a paru assez nombreuse : de quatre à cinq cents personnes. Le pasteur a prêché sur la morale, mais avec un fort accent gascon. Le temple est surmonté d'une tour portant un clocher; l'une et l'autre ont été certainement édifiés après la Révolution. »

En revenant de l'office, il entra au Jardin public :

La promenade du Jardin public, autrefois Jardin royal, puis Champ-de-Mars, a quelques allées droites plantées d'arbres, dont quelques-uns sont étayés. C'est un terrain entouré d'un mur et d'une grille. Je n'y ai vu aucune statue. Le seul monument est, sur un côté, une galerie couverte, en pierre. En un mot, ce soi-disant jardin ne répond nullement à l'idée que je m'en étais faite d'après la conception française et il est loin de valoir notre bois de La Haye ou de Haarlem. C'est simplement un lieu de promenade, où le dimanche les gens vont et viennent. On y loue des chaises. Sur un côté, il y a une gentille construction en bois, dans laquelle est un café.

Le surlendemain il visita la Bourse :

L'intérieur semble avoir été récemment restauré. La place où se réunissent les négociants est éclairée par ce qu'on appelle une lanterne. On se plaint qu'en été l'on y étouffe. Sur les murs on lit les noms de différents pays : Chine, Angleterre, Hollande, etc. Les négociants se donnent rendez-vous sous l'un ou l'autre de ces noms. Autour de cette place il y a une galerie dans laquelle sont toute espèce de marchands. Chez un marchand d'estampes, j'ai vu quelques gravures si singulièrement placées que je ne puis croire que ce soit par l'effet du hasard. Au-dessus d'une gravure représentant Louis XVI et sa famille, étaient suspendus les portraits de l'Empereur, de l'Impératrice et à côté une gravure représentant un saule pleureur [2]. Au-dessus de cette galerie est le Tribunal de commerce. Nous y avons vu vendre publiquement une prise anglaise pour 36,000 francs [3]. Derrière la Bourse, stationnaient un grand nombre de traîneaux, attelés chacun de deux bœufs. Ces animaux sont très grands et de couleur rougeâtre. Ils sont attelés par la tête, et comme leurs cornes sont très longues, elles sont coupées du côté intérieur de l'attelage. Le numéro du traîneau est indiqué sur une plaque fixée à la tête.

1. Le *courroir* Beaujeau.

2. Ailleurs, van der Willigen note que les Bordelais passent pour être très attachés à la forme de gouvernement qui précéda la Révolution et sont par conséquent de fervents catholiques. Il constate aussi que les églises sont assez fréquentées.

3. Il s'agit probablement du brick *le Mercurius*, de 180 à 190 tonnes, « ancré vis-à-vis le Château-Trompette, fin voilier ». (*Echo du Commerce*, 16 septembre 1804.)

On le mena aussi en Paludate voir le jardin de Jacques-Barthélémy Gramont, le futur maire de Bordeaux pendant les Cent-Jours. On sait que « le bois de Gramont » occupait l'emplacement actuel des nos 89, 90, 91 et 92 du quai de Paludate, près de la rue Son-Taï et de la place Belcier, où débouche la rue Grammont (*sic*) [1]. Il en parle assez dédaigneusement : « Le jardin est assez joli et tracé dans le style anglais, avec un vivier sur lequel se promènent des cygnes et des canards. Pour moi, qui ai vu les maisons de campagne et les jardins hollandais, je n'y trouvai rien de remarquable. » Il lui préféra l'hôpital voisin de la Manufacture, « grand et beau bâtiment, où l'on recueille annuellement de quatre à cinq cents enfants trouvés ». Mais l'institution du tour lui parut déplorable; elle lui inspire des réflexions sur la corruption sociale, qu'il termine par ces lignes significatives : « On trouve en masse de semblables défauts dans l'organisation d'une société qu'on nous représente comme parfaite, et celui qui aurait l'audace de blâmer de pareils procédés serait traité de jacobin ou de philosophe, deux nouveaux mots injurieux inventés pour rendre odieux un homme raisonnable. »

Le marché de la porte Saint-Julien excita vivement sa curiosité; et le portrait qu'il trace des échassiers landais mérite d'être placé à côté de ceux de Galard [2] :

J'y allai pour voir les paysans des Landes sur leurs échasses. En arrivant, j'en rencontrai un; ses échasses avaient bien trois pieds de haut. En marchant, il avançait tellement vite qu'on aurait à peine pu le suivre au petit trot. Il tenait à la main un long bâton pour se soutenir. On m'a dit qu'ils s'en servaient aussi pour s'asseoir et se reposer, mais alors le bâton est plus court et terminé par une tête plate. Le costume de cet homme se composait d'une courte veste en étoffe rouge avec des manches descendant jusqu'aux mains; par dessus, d'un autre vêtement plus large et plus long, en bure, avec des manches jusqu'aux coudes. Il était coiffé d'un béret. Il était pieds nus sur ses échasses et avait les jambes entourées de peaux de mouton, la laine en dehors, comme si c'étaient des guêtres. En hiver ou par le mauvais temps, il porte un grand manteau en peau de mouton, la laine en dehors. Les échasses et le bâton, au lieu d'être terminés par une garniture en fer ou en cuivre, le sont par un os de bœuf. Ces Landais ne se peignent jamais; ils se contentent de démêler leurs cheveux avec leurs doigts; aussi leurs têtes sont-elles hérissées de poils... Leurs femmes se font avec deux ou trois morceaux d'étoffe, dans le genre de serviettes, une coiffure très élevée, dont deux bouts sont noués par derrière. Elles portent un corsage court d'une étoffe

1. E. Rousselot, *Napoléon à Bordeaux*. Bordeaux, 1909, in-8°, p. 31, n. 1.
2. Une gravure du volume représente deux échassiers landais.

quelconque. Ces habitants, d'après ce que j'ai appris, ne sont pas des gens brutaux et grossiers; mais ils sont très superstitieux, de telle sorte qu'avec une histoire de loup-garou ou de revenant vous les ferez fuir plus aisément que par la force. Ils avaient des mœurs et des coutumes particulières; mais leurs rapports avec les villes voisines, dont ils approvisionnent les marchés de moutons, de charbon de bois, d'huîtres et de gibier, les ont altérées. Aussi diffèrent-ils des bons habitants des montagnes.

Van der Willigen fut sensible à la beauté du Bordeaux du XVIIIe siècle. Le quartier du Chapeau-Rouge, des allées de Tourny et de la place de la Liberté (ex-place Royale) lui parut le plus beau qu'il eût vu dans aucune ville de France. Les rues étroites et tortueuses du vieux Bordeaux lui semblèrent assez plaisantes, à l'exception des Fossés. Il leur préféra les larges percées des cours Messidor [1] et Thermidor [2], avec leurs rangées d'arbres, la place Nationale, « régulièrement bâtie ». Et il conclut : « Bordeaux me plaît plus que Marseille. L'ordre et l'élégance règnent ici bien plus que dans un grand nombre de villes que j'ai vues pendant mon voyage, et cela provient ici, comme à Marseille, de la fréquentation des étrangers, due au commerce qui amène la prospérité et le bien-être. » Il n'omit pas, au cours de ses promenades, de noter quelques noms de rues révolutionnaires : la rue Plus-de-Rois [3] et la rue Haine-aux-Tyrans [4]. « Vous devez comprendre, dit-il ironiquement, que ces noms n'ont pas été apposés ces jours-ci. » Un peu plus loin, du reste, il rencontra la rue Bonaparte : c'était le nom qu'avait reçu la large voie tracée à travers les terrains du Château-Trompette, aujourd'hui cours du XXX-Juillet.

Il admira encore l'ampleur élégante des quais, qu'il mit trois quarts d'heure à parcourir d'un bout à l'autre. Il y remarqua nombre de belles maisons, les navires ancrés sur le fleuve, avec leur grand pavois (c'était un dimanche); mais il fut surtout frappé de la quantité d'enseignes rédigées en hollandais. C'est que, parmi les étrangers, les Hollandais sont en ce moment les plus nombreux à Bordeaux; puis viennent les Américains, les Danois, les Suédois et les Prussiens. Notre voyageur est naturellement très sensible à tout ce qui lui rappelle sa patrie. Aussi éprouve-t-il un grand plaisir à dîner à la mode hollandaise chez un de ses compatriotes, le médecin van Erichem, « aimable homme établi ici depuis plusieurs années », qui

1. Cours d'Albret.
2. Cours de Tourny.
3. Rue d'Arès.
4. Rue des Lauriers.

lui servit des soles excellentes. « Il a conservé beaucoup d'habitudes hollandaises. Il est resté un fumeur de pipe passionné, et sa femme, qui est Française, a été assez raisonnable pour le lui permettre. Car les Françaises sont, en général, très opposées à laisser fumer en leur présence, et une pipe suffit à leur faire fuir une société. » Dans les cafés, « dont quelques-uns sont très beaux », mais où certaines consommations sont un peu chères (on payait une glace 18 sols au café des Mille Colonnes), il constate avec satisfaction que la bière de Hollande est particulièrement appréciée, ainsi que le curaçao et l'anisette de Bols et de Fokking d'Amsterdam, qu'il déclare très supérieure à « l'anisette de Bordeaux ».

Par contre, il rend un éclatant hommage à la vieille renommée culinaire de notre ville.

Les Bordelais semblent être grands amateurs de théâtre; mais, d'après ce que j'ai appris, leur distraction et leur luxe consistent surtout dans la bonne chère et les dîners. Par exemple, on trouve dans leur principal calendrier (calendrier de la Gironde) de l'année française passée, après la liste des autorités départementales et municipales, des tribunaux, des banquiers, courtiers, négociants, etc., l'instruction pour régler le service d'une table de douze couverts. Il est vrai qu'ici c'est un véritable pays de cocagne : bonne viande, surtout de bœufs et de moutons fournis par les prairies de la Gascogne, poissons de mer et de rivière de toute sorte, gibiers et volailles de tout genre provenant des environs, et enfin les truffes si renommées du Périgord, département voisin dont le chef-lieu, Périgueux, est réputé pour ses pâtés de perdreaux. Vous comprenez qu'avec tout cela les bons vins ne font pas défaut, bien que les excellents ne soient pas très répandus et soient presque aussi chers que chez nous. Le vin que l'on sert dans les hôtels, même dans les meilleurs, est convenable; mais dès que vous voulez un vin supérieur, il faut de suite payer quatre à cinq francs la bouteille; et encore vous n'aurez pas ce qu'il y a de mieux. D'une manière générale, les vins ici sont chers; on considère même Bordeaux comme la ville de France où ils le sont le plus. J'attribue cela à l'abondance d'argent qu'il y a ici en temps de paix. On peut conseiller aux gens riches, qui aiment la bonne chère et les bons vins, de s'établir à Bordeaux.

C'était la saison des vendanges. van der Willigèn alla à Haut-Brion voir comment procédaient les vignerons bordelais et goûter quelques vins des années précédentes. Il prétend — ce qui est fait pour nous surprendre un peu — qu'en France les bourgognes passent pour plus sains que les bordeaux, surtout pour les gens atteints de goutte, de gravelle et autres maladies de ce genre. Il

indique l'origine des vins de Graves. « Les blancs, et surtout le Sauternes, sont très appréciés. »

On fait ici, comme chez nous, grand cas des médocs; mais il faudrait que cette région fût beaucoup plus vaste pour produire tous les vins présentés sous ce nom. Comme je l'ai déjà dit, les vins arrivent souvent sur le marché avec de faux extraits de baptême, et pour avoir journellement sur sa table une bouteille de véritable Lafite, Château-Margaux ou autres, la bourse d'un bourgeois n'est pas suffisante. Heureusement que, tout en étant privé de cet excellent liquide, on peut très bien se porter, être content et d'autant plus sûr d'être à l'abri de la goutte, qui n'a rien d'agréable.

Les marchands de vins croient que la respiration des personnes malades ou indisposées est nuisible aux vins; c'est pourquoi ils ne laissent pas pénétrer dans leurs magasins, qu'on appelle chais, les personnes ayant l'air malade, et surtout pas de femmes.

Après les vins, les huîtres. Les plus renommées sont les huîtres vertes. « Les Français, pour les bien apprécier, les prennent avant le déjeuner, avec du Graves ou du Sauternes. J'apprécie beaucoup un pareil déjeuner. Les huîtres du Médoc étaient déjà très renommées du temps des Romains, car, d'après Ausone, on les servait sur la table impériale. »

Patrie de la bonne chère et des bons vins, Bordeaux est enfin le pays des jolies femmes. Van der Willigen se montre sensible au charme de la grisette bordelaise, et ici encore ses descriptions font songer à Galard. « Elles se distinguent avant tout, quand elles sont en toilette, par leurs hautes coiffes, et portent, comme les femmes de la Hollande septentrionale, plusieurs jupons les uns sur les autres. En général, les femmes d'ici sont très bien. On rencontre aussi, dans les promenades et dans les lieux de divertissements publics, beaucoup de jeunes personnes faciles, parmi lesquelles il y en a de charmantes, qui savent très bien copier la toilette et la tenue des femmes que l'on appelle *comme il faut.* »

***

Notre Hollandais était, nous l'avons dit, un esprit cultivé, un ami des arts et du progrès. Il ne dit rien du jeune lycée de Bordeaux; mais il nota avec plaisir qu'il y avait une école où l'on enseignait les principes de la navigation et du droit commercial. « Les cours sont publics et ont lieu tous les jours, le dimanche excepté. » Il

connut sans doute le professeur, qui était Guilhe, et son suppléant Chalret. « Ne serait-ce pas, dit-il, un exemple à suivre pour nous? »

Les études d'archéologie locale reprenaient faveur à Bordeaux. Van der Willigen s'enquit avec intérêt de nos monuments romains et des récentes découvertes. Il a entendu parler des Piliers de Tutelle; il a visité les ruines du Palais-Gallien, dont la démolition commencée a été heureusement arrêtée par le gouvernement; il les compare aux Arènes de Nîmes et s'étonne qu'on ne les isole pas. Il est ici sans doute l'écho des archéologues bordelais avec qui il s'est entretenu. Ils lui apprirent qu'on avait jadis découvert des débris antiques dans les fondations de l'ancien archevêché, aujourd'hui hôtel du préfet Charles Delacroix, ancien ambassadeur à La Haye. Mais ses visites au peintre Lacour, au Muséum de Rodrigues et au cabinet du sénateur Journu-Auber, méritent d'être citées *in extenso :*

Le 27, j'allai chez M. Lacour, peintre célèbre et correspondant de l'Institut. Je lui étais recommandé par notre compatriote M. van Spaendonck, professeur de peinture, célèbre peintre de fleurs de l'époque et membre de l'Institut de Paris [1]. Je vis chez lui plusieurs bonnes toiles de peintres de l'école hollandaise, tels que Ruysdaël, Wouwerman, Téniers, Adrien Brauwer, Pollenburg, etc. Je remarquai aussi deux grands dessins à la plume, sur parchemin, de Guillaume de Heer, dans la manière de van Ostade. M. Lacour a aussi une belle toile de l'école vénitienne, probablement de Sebastiano del Piombo, appelé aussi Sébastien le Vénitien. Elle représente Judith dans la tente d'Holopherne, au moment où, après lui avoir tranché la tête, elle la met dans le sac que lui présente sa suivante. Ce tableau a dû être très longtemps égaré, car il était tellement sale et noir que l'on n'y pouvait rien distinguer. M. Lacour l'acheta uniquement pour le panneau. Plus tard, il s'aperçut qu'il valait peut-être la peine d'être nettoyé, et on ne doit pas regretter qu'il l'ait fait. Les tableaux de ce maître sont assez rares et assez estimés, et celui-ci, en dehors de sa valeur artistique, en aurait une beaucoup plus grande si l'on pouvait prouver qu'il est réellement de lui. Dans certain traité de peinture, il est question d'une estampe représentant l'histoire de Judith, d'après un tableau de Sebastiano del Piombo. M. Lacour et ses amis de Paris se sont donné beaucoup de mal pour découvrir cette estampe, mais ils n'ont encore pu y réussir. Ainsi donc, cher ami, si vous avez occasion de voir cette gravure, ne la laissez pas échapper; non seulement vous

1. Gérard van Spaendonck, né à Tilbourg le 23 mars 1746, mort à Paris, où il s'était fixé, le 11 mai 1822. Il fut professeur d'iconographie végétale au Jardin des Plantes et compris parmi les membres de l'Institut à sa fondation, le 6 décembre 1795. Il a laissé un album intitulé *Souvenirs de Van Spaendonck ou Recueil de fleurs lithographiées d'après les dessins de ce célèbre professeur.*

rendrez service à l'honorable M. Lacour, mais vous me donnerez en même temps une preuve de votre amitié. Dans une histoire de l'Ancien et Nouveau Testament (in-4° oblong), il y avait une gravure qui, bien que n'offrant point un grand intérêt au point de vue du dessin, semblait avoir été faite d'après le tableau. Le fils de M. Lacour, habile graveur, en a fait un dessin réduit et se propose de le reporter sur cuivre au premier jour. M. Lacour père fait en ce moment un grand tableau représentant le port de Bordeaux, près des Chartrons. Il y apporte le plus grand soin et la plus grande exactitude; tous les détails ont été dessinés sur place. Tout permet donc de supposer qu'il répondra à la réputation du maître...

Le 28, je retournai chez M. Lacour, pour y voir quelques objets d'art et de vieilles monnaies romaines trouvées en partie dans le faubourg Saint-Seurin. Il voulut bien m'accompagner au Muséum d'histoire naturelle, de peinture et d'antiquités. Ce Muséum appartient à des particuliers; il est payant, mais M. Lacour les connaissant, nous n'eûmes rien à payer [1]. Dans une belle grande salle, éclairée par le haut, il y a plusieurs tableaux, dont quelques-uns sont très bons. Sur la plupart des cadres on lit le nom de l'auteur. Dans la même salle, on voit des armes et ustensiles de sauvages, des animaux conservés dans l'alcool, des minéraux, etc. Les animaux empaillés paraissent très abîmés par les mites. Il y a deux grandes momies de Ténériffe, un sarcophage en terre cuite trouvé à Toulouse... Mais la pièce la plus remarquable était un bloc de pierre d'à peu près trois pieds de haut, un peu moins large et sculpté en bas-relief sur trois de ses côtés... [Suit la description du triple bas-relief de Jupiter et Ganymède, Junon et Léda [2].] Le fils de M. Lacour l'a dessiné et gravé [3]. Je vous en envoie une épreuve [4]; les traits pointillés que j'ai ajoutés indiquent les parties disparues. Cette pierre a été trouvée, il y a environ trois semaines [5], en faisant des fouilles pour la construction d'une maison tout près de l'ancienne Intendance, dans la rue des Fossés-de-l'Intendance [6]. On suppose que cette pierre devait servir de piédestal à une statue de Jupiter, le côté brut adossé au mur,

1. Il s'agit du Muséum que Rodrigues venait d'installer au premier étage de l'hôtel Saige, occupé par Omont, le tenancier de Frascati. Bernadau écrivait, le 4 septembre 1804 : « Hier, le sieur Rodrigues, fondateur du Muséum et ne voulant y exposer au profit de son ami Gœthals les curiosités qu'il a achetées du produit de la vente de son serpent à sonnettes, a ouvert une salle au tripot d'Omont, où il montre ses raretés pour vingt sous. Il ne fait pas ses frais et se couvre du ridicule qu'il mérite. » (*Tablettes*, p. 75.)

2. Cf. sur ce bas-relief, Bernadau, *Bull. polym.*, t. II (1804), p. 245 et 284; Jouannet, *Ruche d'Aquitaine*, t. II (1818), p. 320; *Musée d'Aquitaine*, t. II (1823), p. 169; *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, t. IX (1829), p. 179; Millin, *Voyage*, t. IV, p. 644 et pl. LXXVII, n°s 1 à 3; C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 29, t. II, p. 316; Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, n° 1062.

3. Lacour fils publia cette gravure, en 1823, dans le *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 169.

4. Gravée dans le volume (p. 484) avec la signature *Lacour fil. del.*

5. Bernadau a noté la découverte à la date du 5 mai 1804 (*Tablettes*, p. 61). On voit qu'elle eut lieu en juin. Jouannet s'est trompé (*Académie*, t. IX, p. 179) en lui assignant l'année 1803.

6. C'est la maison Faget, au n° 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance (rue Guillaume-Brochon, n° 7). — Sur la subvention accordée, le 9 juillet 1804, par le Conseil municipal pour ces fouilles, voir l'article de M. G. Ducaunnès-Duval dans la *Revue*, 1911, p. 340-350

peut-être dans le temple de Jupiter dont je vous ai parlé... J'ai encore vu dans les caves de cette maison d'autres pierres travaillées, à demi enfoncées dans le sol; sur l'une d'elles, j'ai remarqué une moulure de très bon goût, mais j'en ai aussi vu d'autres dont la sculpture accusait le pur gothique...

De là, nous allâmes visiter le cabinet de peinture de M. Journu-Auber, membre du Sénat conservateur, situé non loin du Grand-Théâtre, dans la rue des Fossés-du-Chapeau-Rouge. Quatre tableaux de Joseph Vernet représentant différents ports de mer méritent d'être signalés. Le maître les a peints pour ce cabinet, qui n'est pas grand. Il y a, en outre, quelques jolies toiles portant sur le cadre le nom des auteurs...

Van der Willigen s'est donc intéressé aux choses de l'art. Il a vu Lacour peindre son *Port de Bordeaux en 1804*, gloire de notre Musée. Il nous fait pénétrer dans son atelier et connaître sa collection, ses goûts et ses préoccupations. Et, grâce à Lacour, il s'est rendu compte de tout ce qui, au début du Premier Empire, pouvait intéresser un amateur d'art de passage à Bordeaux.

Glanons dans ses lettres un dernier détail sur les formalités imposées aux voyageurs à cette époque. Trois jours après son arrivée, le maître d'hôtel demanda à notre Hollandais son passeport pour le soumettre au visa de la police.

Les garçons de l'hôtel sont chargés de cette formalité et vous rendent le papier, s'ils ne le perdent pas. Je me décidai à accompagner le garçon, et je conseille à tous les voyageurs de faire de même, afin d'éviter l'ennui d'être privés de passeport. On paie cinq sous pour cette signature. C'est la première fois, depuis mon départ de Paris, que j'ai payé pour cette formalité. Je ne trouve pas cette somme exagérée, car le service des étrangers entraîne des frais; mais ce que je trouve excessif, c'est de faire payer dix francs la signature de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, pour viser celle des ambassadeurs et surtout pour une carte de sûreté dans Paris, la ville tirant un grand bénéfice du séjour des étrangers. Les ambassadeurs s'en sont plaints plusieurs fois, mais sans succès. Je pense que chez nous on agira de même sorte.

En règle avec la police bordelaise, van der Willigen quitta notre ville le 1er octobre pour se rendre à Paris, non sans avoir pris la précaution de retenir sa place à la diligence quelques jours d'avance, à cause de l'encombrement que les fêtes du couronnement de l'Empereur faisaient prévoir.

TH. AMTMANN.

UN MUSÉE DU VIN A BORDEAUX

Le 1er août dernier, au Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, tenu à Périgueux, j'ai fait une communication sur les nombreux avantages que procurerait, pour Bordeaux et toute la région, la création d'un Musée du Vin. Les motifs que j'ai mis en avant pour justifier cette fondation ont été fort goûtés, l'idée très favorablement accueillie, et, le même jour, dans sa séance de clôture, le Congrès a émis à l'unanimité le vœu suivant :

« Considérant que des musées du vin se créent de divers côtés, et que partout ils sont jugés pleins d'intérêt et d'enseignements; que la transformation de l'outillage viticole rend ces créations nécessaires et particulièrement opportunes; que Bordeaux, centre d'une importante et fort ancienne région viticole, est tout à fait bien placé pour recueillir les nombreux objets susceptibles d'enrichir de tels musées; qu'en outre, Bordeaux, ville universitaire de premier ordre, qui a toujours eu pour objectif de fournir aux jeunes gens tous les moyens d'étude, est tout particulièrement désigné pour posséder les collections retraçant l'histoire de la principale industrie de la région, le Congrès émet le vœu qu'un Musée du Vin soit créé à Bordeaux, comme section du musée girondin futur. »

Bien que les termes de ce vœu soient assez explicites, je crois devoir m'étendre ici plus longuement sur les raisons qui militent en faveur de l'établissement d'un tel musée, qui, par ses côtés historiques et archéologiques, entre dans le cadre ordinaire des études de cette revue. J'y suis d'autant plus porté que je compte sur le bon concours de nos lecteurs pour m'aider dans cette importante entreprise. C'est un appel pressant que, dès aujourd'hui, j'adresse à leur bonne volonté et à leur grande connaissance de notre passé.

*
* *

« Est-ce possible que Bordeaux n'ait pas un Musée du Vin ! » Ainsi s'exclamait dernièrement un Allemand de passage dans notre ville. Dans son pays, il avait pu voir de fort curieux musées de ce nom ; il était très étonné de ne pas en trouver un dans notre cité.

Un Musée du Vin? Ne pensez pas que ce soit une exposition

de nombreuses bouteilles contenant divers types de vin. Non! C'est tout autre chose! c'est un musée où il n'y a pas la moindre goutte de liquide, mais dans lequel on a réuni et classé tous les objets relatifs à la vigne et au vin.

Aucune ville ne se trouve mieux placée pour fournir les éléments variés qui doivent entrer dans la composition d'un musée du vin, Bordeaux étant situé au centre d'un vaste vignoble. Aucune ville ne se trouve plus indiquée pour cette création : siège d'une importante université régionale, elle doit mettre les jeunes gens qui fréquentent ses Facultés à même d'étudier l'histoire du vin, cette production locale par excellence. Enfin, Bordeaux est la ville toute désignée pour élever un temple, non à Bacchus, mais à la vigne et au vin qui ont été les artisans de sa fortune. C'est accomplir un pieux devoir que de donner asile à ces vieux invalides du travail; c'est se montrer reconnaissant que de les entourer de soins, comme s'ils faisaient partie de la famille, et, à ce titre, rassembler tout ce qui rappelle ce généreux breuvage qui a toujours agrandi et élevé l'âme.

Nos pères, quoique hommes de cœur, n'ont pas été animés par de tels sentiments, ni par le désir de nous transmettre les vieux vestiges de notre principale et plus ancienne industrie. Ils n'y ont pas pensé. De leur temps, en dehors des objets d'art et d'histoire naturelle, ce n'était pas la mode de collectionner. A vrai dire, ils ont une excuse : pendant des siècles, les nouveautés ont été exceptionnelles; les types d'outils restaient toujours les mêmes; les modèles utilisés par le grand-père étaient ceux employés par le petit-fils. Dans ces conditions, il ne pouvait venir à l'idée de personne de conserver religieusement des objets viticoles en vue d'apprendre aux descendants avec quels appareils on faisait, à telle époque, de très bons vins.

Aujourd'hui, on n'a plus les mêmes raisons. Le progrès est rapide; des perfectionnements que l'on pensait durables sont bientôt remplacés par d'autres plus parfaits encore. Partout de nouvelles machines prennent la place des anciennes. Les vieux pressoirs de nos aïeux ne sont plus, ou, s'il en subsiste quelques-uns, ils sont à la veille de disparaître, si personne ne demande grâce pour eux : la hache et le feu sont là qui n'attendent qu'un signe pour les anéantir. En dehors des pressoirs, que d'objets relatifs à la vinification qui ont été détruits dans la seconde partie du XIXe siècle, et qui feraient bonne figure dans un musée! Il est grand

temps d'attirer l'attention des possesseurs des rares objets qui ont survécu à l'hécatombe générale. Qu'on en débarrasse leurs propriétaires qui ne savent qu'en faire, qu'on les recueille, qu'on les groupe, qu'on les classe. Entre les mains d'un conservateur, quelle valeur ne prendront-ils pas du jour au lendemain !

Les Bourguignons s'occupent d'installer un Musée du Vin à Beaune; les Bordelais doivent avoir aussi la préoccupation d'en créer un à Bordeaux.

Quels attraits un Musée du Vin aurait pour les négociants étrangers qui, à chaque moment de l'année, viennent visiter nos vignobles et acheter nos récoltes ! Tous connaissent le vin et savent en apprécier les mérites et la diversité; mais combien ignorent les soins qu'exigent les vignes et les manipulations que les raisins doivent subir avant de nous livrer ce liquide, doré ou vermeil, qui dans la même minute séduit la vue, l'odorat et le goût. Pour arriver à obtenir cette merveille, il y a un art ignoré de beaucoup. A ces étrangers, notre Musée du Vin offrira une perpétuelle leçon de choses, pleine d'intérêt pour eux, et également pour beaucoup de Français.

Les simples voyageurs, que les choses de la vigne intéressent moins, ne seront pas les derniers à fréquenter ce musée. Ils viendront à Bordeaux pour le visiter. Par ce temps d'automobilisme à outrance, la moindre raison suffit pour entreprendre un voyage. Heureuses sont les cités qui possèdent de vieilles églises, d'antiques châteaux, de belles ruines et de riches musées ! Elles attirent et captivent les voyageurs qui y prolongent volontiers leur séjour.

On pourrait penser que les objets relatifs au vin et à la vigne sont en nombre fort limités et qu'il doit être difficile d'organiser un musée viticole présentant de l'intérêt par le nombre et la variété des pièces; c'est tout le contraire. Lorsqu'il s'est agi d'installer, à Spire, le musée du Palatinat, on supposait que deux ou trois salles suffiraient pour recueillir les objets viticoles de la contrée. Ceux-ci affluèrent en si grand nombre, que, six mois après, neuf salles étaient pleines et qu'il fallait déposer bien des pièces dans les couloirs et jusque sous les escaliers.

Pour donner une idée de la diversité des choses qui peuvent prendre place dans un musée du vin, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici quelques lignes de l'appel que les organisateurs du musée de Spire adressèrent à leurs concitoyens du Palatinat, appel où se trouve la liste des objets demandés.

Nous nous adressons :

« ...à tous les Palatins en les priant de nous abandonner, ou de nous confier en s'en réservant la propriété, tous les objets susceptibles d'y prendre place, et particulièrement tonneaux anciens avec sculptures, vieux pressoirs avec dates, fonds de tonneaux sculptés, fermetures de tonneaux, cuves anciennes et articles de cave, récipients de toutes sortes, mesures vinaires, documents, par exemple, séries de prix, chansons touchant au vin, cartes vinicoles, gravures, étiquettes, sculptures, armoiries, outils, verres, cruches, hanaps, en un mot tous les vieux objets qui se rattachent à la viticulture. »

Cette nomenclature, bien qu'incomplète, montre combien sont nombreux les objets susceptibles de figurer dans un musée viticole. Pour un même objet, chaque âge, chaque pays apporte ses formes caractéristiques; d'où de véritables collections d'objets portant le même nom, mais présentant des modalités très différentes.

La préhistoire ne sera pas sans vouloir une petite place. Elle fournira des vignes fossiles de formes variées. N'a-t-on pas trouvé, en effet, dans les calcaires de la Marne, des feuilles de vigne dentelées sur les bords, cordiformes à la base, avec tendance à devenir lobées, qui offrent les apparences des vignes sauvages de l'Amérique, tandis que les terrains moins anciens des montagnes de l'Ardèche et des cinérites du Cantal nous fournissent des feuilles fossiles qui rappellent les formes des vignes du sud de l'Asie et du Japon?

La botanique voudra aussi être représentée. Elle fournira les espèces cultivées qui sont passées de mode et les espèces sauvages, devenues si rares dans certains pays, qu'elles sont placées sous la protection de l'État. Ce serait transformer un musée historique en un Institut de botanique que de vouloir y collectionner les espèces européennes et exotiques, et les nouvelles combinaisons obtenues à l'aide de fécondations artificielles. Du reste, des livres spéciaux, riches en dessins fort bien exécutés, existent dans nos bibliothèques publiques : ces ouvrages combleront dans une certaine mesure, l'absence de ces objets par trop contemporains pour que le Musée puisse leur ouvrir ses portes.

Les vieux fouloirs se rencontreront difficilement dans la contrée, car, jusqu'à ces derniers temps, on n'écrasait les raisins que par le piétinement; dans certains crus en renom, on n'utilise pas, du reste, encore d'autres moyens. En 1907, au Congrès de la Presse, j'avais tenu à montrer aux journalistes parcourant la région des

Graves, nos fouloirs modernes, insistant sur ce fait qu'on avait partout abandonné le foulage avec les pieds. Arrivé au cuvier d'un grand château, quelle ne fut pas ma stupéfaction que d'entendre le propriétaire proclamer la valeur du procédé que je venais d'affirmer absolument suranné et dire bien haut : « Ici, nous ne foulons qu'avec les pieds ! » Une dame excursionniste de s'écrier aussitôt : « Quelle horreur !... » A ce moment, la cloche sonna l'heure du banquet. On s'y précipita, sans plus penser à la manière dont le vin avait été fait. Tout le monde s'extasia sur ses grandes qualités, du reste, fort réelles, mais nullement dues à l'antique foulage. Certes, ce n'est pas sur ce châtelain que le Musée devra compter pour se procurer de vieux fouloirs.

La section des pressoirs ne sera pas la moins intéressante, ni, non plus, la moins encombrante; car les pressoirs d'autrefois, ceux à vis comme ceux à levier, avec leur cabestan ou leur tour, exigent beaucoup de place. Néanmoins, il ne faut pas craindre — même avec les nombreux types connus — qu'ils deviennent embarrassants, car beaucoup d'entre eux ne répondront pas à l'appel.

Les pressoirs remontent aux origines de l'histoire, et c'est par les bas-reliefs égyptiens (remontant à plus de 2000 ans avant J.-C.) que nous avons idée des premiers modèles qui ont existé; nous ne connaissons les vieux pressoirs grecs et romains, de même que ceux du Moyen-Age et des siècles qui suivirent, que par les dessins qui n retracent les formes. Des tableaux religieux, en très grand nombre, nous édifieront complètement sur les pressoirs de ces dernières époques. Dans la Bible, il est souvent parlé de la vigne et du vin, et notamment dans ce texte où il est dit que *le Seigneur foula le pressoir de la fille de Juda.* Des artistes de talent, pendant une longue série de siècles, ont interprété ces paroles ou d'autres analogues sur d'importantes toiles. Comme ils ne savaient pas que les pressoirs du temps de Jésus-Christ et des lieux où s'écoula sa vie, n'étaient pas en réalité des pressoirs, mais de simples cuves en pierre, où l'on jetait les grappes que les pieds des vendangeurs foulaient, ils ont pensé qu'ils pouvaient représenter le passé en s'inspirant de ce qu'ils avaient sous les yeux. Dans leurs tableaux, ils ont donc reproduit les pressoirs de leur temps avec leur attirail compliqué de poutres, de roues, de vis et de tours. C'est grâce aux interprétations de ces artistes qu'il nous est permis de suivre la série des transformations qu'ont subies pendant les siècles les pressoirs à vin de nos régions occidentales viticoles. Ainsi ont agi les sculpteurs et les verriers : leur

œuvre, bien que moins abondante, offre également un précieux enseignement. La présence, dans un musée du vin, de ces divers objets d'art, est d'un effet très décoratif, et apporte de la diversité dans des collections qui, par leur nature, risqueraient d'engendrer de la monotonie.

Figurera naturellement dans ce Musée la barrique bordelaise, jadis si jalousée et qui fut la cause de tant de procès. Elle était, comme on le sait, la marque caractéristique du vin de Bordeaux, et, pour ce motif, elle différait d'une façon bien visible des barriques des voisins par une contenance notablement plus grande, et par un habillage autre. Elle était recouverte de cercles d'aulan (espèce de noisetier), tandis que celles des voisins ne pouvaient être garnies que de cercles de châtaignier. Mais, un beau jour, ainsi que nous l'avons déjà rappelé en 1907, au Congrès de l'Union historique et archéologique de Bordeaux, nos ancêtres — on ne peut les désavouer, même fautifs — résolurent de ne se servir désormais que de cercles de châtaignier qui résistent bien plus à l'humidité des chais et qui supportent bien mieux les fatigues des longs voyages. Mais comment parvenir à cette substitution, étant donnée la netteté des textes? Ils y arrivèrent à l'aide de beaucoup d'audace et d'assez peu de bonne foi, en proclamant bien haut que l'aulan et le châtaignier étaient synonymes, et que, dès lors, ils pouvaient utiliser ce dernier bois pour en cercler leurs barriques. Ce premier pas effectué, ils ne tardèrent pas à accomplir le second, celui de défendre à leurs voisins l'usage du châtaignier, alors que le règlement qu'eux-mêmes, Bordelais, avaient naguère sollicité, et dont ils avaient maintes fois demandé l'application, obligeaient ces voisins à se servir uniquement de châtaignier. Pour triompher des résistances qu'ils rencontrèrent de divers côtés, ils s'appuyèrent sur les règlements qui prescrivaient aux barriques étrangères d'avoir un habillage différent de celui de la barrique bordelaise. Or, comme celle-ci était cerclée de châtaignier, celles des voisins devaient l'être d'un autre bois, d'aulan par exemple, dont la synonymie avec le châtaignier avait cessé pour eux d'exister. Inutile de dire que ces prétentions ne furent pas admises sans difficulté. On plaida; on plaida souvent et longtemps, et, finalement, on vit une fois de plus le pot de fer triompher du pot de terre. Voilà comment il se fait que le cerclage officiel de la barrique bordelaise, après avoir été primitivement d'aulan, fut, à partir du début du XVIIIe siècle, de châtaignier, pour rester tel jusqu'à la Révolution.

Évidemment, notre Musée offrira un intérêt plus général, si à

côté des deux types de notre ancienne barrique, on peut voir les spécimens des différentes barriques qui se disputèrent à Bordeaux le marché des vins, depuis la barrique du Bazadais jusqu'à celle de Cahors et du Bas-Languedoc.

Au Moyen-Age, le logement et le transport des vins, au lieu de se faire en barriques, s'effectuaient en tonneaux d'une contenance de quatre barriques, ou en pipes jaugeant moitié moins, ou encore en tierçons, mesurant un tiers de tonneau. Les anciens registres de l'archevêché sont là pour nous éclairer à ce sujet. On voit ces gros tonneaux, d'une contenance de plus de 900 litres, transportés des chais du château de Lormont dont l'archevêque était propriétaire, à Bordeaux, dans les caves du palais archiépiscopal; on les voit aussi chargés sur des navires en partance pour l'Angleterre. Ces tonneaux, ces pipes, ces tierçons ont disparu, mais nous rencontrerons probablement des descriptions qui nous permettront de les reconstituer.

Avant le bois, l'argile a servi à loger le vin. De grandes amphores, utilisées spécialement pour le conserver et le faire vieillir, ont été trouvées en très grand nombre et un peu partout. Nous n'aurons donc aucune difficulté à nous en procurer, de même que des vases vinaires d'une contenance plus petite, ou des débris de ces vases aux formes si variées. Nous trouverons également les coupes en poterie que le peuple utilisait pour boire le vin. Les coupes en or, argent ou bronze ciselées ont disparu depuis longtemps de la région, emportées par les Barbares dans les visites qu'ils nous firent, ou par les propriétaires eux-mêmes, pour sauver ce qu'ils avaient de précieux. On pourra également recueillir des spécimens des moules qui servaient à la fabrication des diverses poteries. Le Musée de Bordeaux, comme du reste plusieurs autres musées du midi de la France, est assez riche en objets de cette nature. Vraisemblablement, il ne sera pas avare de ces trésors et se montrera bon frère à l'égard de son puîné.

Les carafes, les bouteilles, les verres de dégustation, les verres à boire, particulièrement ceux dits « à bordeaux », offriront un ensemble qui surprendra par sa diversité. Nous n'aurons pas la bonne fortune de posséder, comme le British Museum, des verres de bouteilles, de provenance égyptienne, antérieurs de douze à quinze siècles à notre ère, ou des bouteilles trouvées à Babylone et datant du IVe ou du Ve siècle. Mais il nous sera assez facile de nous procurer des bouteilles romaines figurant un barillet, ou encore des bouteilles, également romaines, de forme arrondie et à large goulot. Nous

recueillerons sans difficulté des bouteilles plus modernes, dont l'usage s'est peu à peu répandu pour conserver le vin, depuis que les progrès de l'art de la verrerie ont permis de les fabriquer économiquement.

Nous pensons bien aussi que notre Musée sera jugé digne de donner asile à la vieille bouteille que les fouilles pratiquées dans l'ancien cimetière gallo-romain de Saint-Seurin ont fait découvrir dans un sarcophage. Cette fiole, de forme tubulaire, dans laquelle le professeur Denigès a trouvé des traces évidentes de vin, a été présentée par M. Jullian à l'Académie des Inscriptions, lors de la communication que fit à son sujet M. le professeur Courteault. Nous demandons pour cette relique locale une place d'honneur dans le Musée que nous rêvons pour Bordeaux.

Depuis longtemps, je recherche les vieilles marques à feu que l'on mettait sur les barriques de vin du Haut-Pays pour indiquer qu'elles avaient payé les droits prélevés lors de leur entrée dans le port de Bordeaux. J'ai également demandé la production de marques que certaines grandes vinées, telles que celle de Bergerac, imprimaient sur leurs futailles pour témoigner de l'origine du vin. Jusqu'ici, je n'ai rien pu me procurer à cet égard. Il y a lieu de penser qu'un jour viendra où diverses de ces marques sortiront des greniers pour venir figurer dans un musée à côté de celles des châteaux du Bordelais, dont l'empreinte fut rendue obligatoire après arrêt du Parlement de 1764.

S'il était besoin de prolonger la revue des choses pouvant figurer dans un musée du vin, je parlerais des vues de châteaux, des plans de vignobles, des signes caractéristiques des mises en bouteilles, des portraits et bustes des propriétaires et des commerçants qui ont laissé un nom dans notre histoire locale. Mais ce serait allonger outre mesure cet article. J'en ai assez dit pour montrer l'utilité d'un Musée du Vin à Bordeaux, la possibilité de le créer avec les éléments épars çà et là, l'urgence de l'ouvrir sans retard, de manière à sauver d'une destruction certaine nombre d'objets fort curieux.

Dans une prochaine étude, j'entrerai dans quelques détails sur la manière dont peut être fondé ce Musée, sur l'organisation qui serait préférable, sur les ressources nécessaires et sur les moyens de se les procurer. En attendant, je recevrai avec reconnaissance toutes les réflexions que cet article pourra suggérer.

Dr Georges MARTIN.

UN GRAND ARMATEUR DE BORDEAUX

ABRAHAM GRADIS

(1699?-1780)

DEUXIÈME PARTIE

ABRAHAM GRADIS ARMATEUR DU ROI (1744-1780)

CHAPITRE PREMIER

GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE ET PÉRIODE DE PAIX (1744-1755)

I. — La succession David Gradis.

L'époque du second procès Coustau marque la fin des discordes et des difficultés de famille des Gradis. Elle marque aussi le déclin de son principal chef, David. Celui-ci voit disparaître plusieurs des siens.

Sa femme, Sara Moreno Mendès, meurt le 10 juin 1739[1] après une courte maladie. Elle était remarquablement intelligente, active et dévouée. Douée d'énergie, de sens pratique, apte aux affaires, elle avait été pour David l'associée fidèle des bons et des mauvais jours, pour ses enfants une mère affectueuse, mais sans faiblesse. Les quelques lettres d'elle qui ont été conservées nous montrent son caractère et l'on songe en les lisant à la femme forte de l'Écriture.

Le 10 mars 1746, David Gradis fit son testament, par lequel, déduction faite de quelques legs particuliers, il nomma son fils

1. Date donnée par M. Henri Gradis, confirmée par le reg. 790, art. 17, des Archives municipales de Bordeaux, registre de décès des Juifs portugais, où il est dit qu'elle était alors âgée de soixante-quatre ans.

Abraham son légataire universel[1]. Il mourut cinq ans plus tard, le 19 août 1751, dans sa maison à Bordeaux. Son acte de décès porte qu'il était alors âgé de quatre-vingt-six ans[2].

Il laissait une fortune personnelle d'environ 400.000 livres, plusieurs biens immobiliers et une maison de commerce en pleine prospérité. Il avait, d'ailleurs, été très bien servi par les siens, y compris ses commis, auxquels l'attachait généralement quelque lien de famille. Il s'était fait leur protecteur et leur pourvoyeur, mais en utilisant leurs services. Tous ses parents qu'il lança dans les affaires, son gendre Alexandre, ses neveux Mendès, Abraham Gradis et Mirande, travaillèrent d'abord pour lui et ne s'émancipèrent que peu à peu.

Fidèle à ses principes, il fit venir dans ses bureaux le jeune frère de Mirande, pour remplacer celui-ci. Le nouveau commis ne donna que de la satisfaction. « Je suis très content de votre frère — écrivait David à Mirande de Saint-Domingue. C'est un garçon fort sage et qui ne me prendra pas mon ancien habit rouge ni mon épée pour aller à Saint-Seurin le soir, comme vous faisiez quelquefois, pour aller chercher et courir les bonnes aventures nocturnes[3]. »

Un autre jeune homme, Michel Depas, fils de M. Depas, de Saint-Louis, travailla plusieurs années chez Gradis. David et Abraham le tenaient en grande estime et avaient, disent-ils, placé en lui une confiance sans bornes. Michel Depas fut rappelé par son père et s'en retourna, au mois d'avril 1741, à Saint-Domingue. Il s'y mit en relations avec Mirande et Mendès[4].

Abraham Gradis était en fait, et depuis longtemps déjà, le chef de la maison. Il faisait preuve d'une intelligence, d'une activité et d'une puissance de travail exceptionnelles. On en peut juger par cet emploi du temps dont il fit part, le 25 avril 1741, à Michel Depas :

« Je vous assure que, depuis votre départ, je ne sors pas du comptoir. Je me lève avant six heures. J'y reste jusqu'à onze heures. Au sortir de table, j'y retourne jusqu'à six heures. Je vais prendre ce train de vie, afin d'avoir toutes mes affaires en règle... Comme vous savez, ma femme ne bouge guère...[5]. »

1. Arch. Gradis, 3, 31.
2. Arch. mun. de Bordeaux, reg. 790, art. 287, donnant la date du 20 août. Celle du 19 est confirmée par un inventaire fait par Abr. Gradis après le décès de son père, pièce datée de Bordeaux 29 août 1751 et dans laquelle il dit que David est mort « le dix-neuf du présent mois ». Arch. Gradis, 3, 41.
3. Lettre du 4 juin 1741. Notes de M. Henri Gradis.
4. Michel Depas était le neveu de Louis Lopès Depas, un des beaux-frères d'Abraham Gradis.
5. Extraits pris par M. H. Gradis.

Et peu après, le 2 juin de la même année :

« Mon père, mon épouse, Môïsille [1] et Mirande vous font mille et mille compliments. Je tiens dans mes affaires la même règle que lorsque vous y étiez. Nos livres sont à jour, et tous les dimanches, nos comptes le sont également. Je tiens le brouillard et toute la correspondance. Je me lève de grand matin, je travaille jusqu'à onze heures, en suite de ce je vais à la Bourse et, au sortir de table, je me remets à travailler jusqu'à cinq ou six heures. Par ce moyen, je ne serai pas arriéré. Je regarde tout cela comme un rien. »

Les Gradis faisaient prendre les doubles de leurs lettres sur de gros registres in-folio, les copieurs. Il y avait le copieur d'Europe et le copieur d'outre-mer. On aura une idée de l'énormité de cette correspondance d'affaires en constatant que le copieur d'Europe d'une partie de l'année 1757 [2], le seul que nous ayons retrouvé, comprend 553 pages grand in-folio d'une écriture serrée.

Durant les dix dernières années du ministère de Fleury, les navires de la maison David Gradis et fils présentent peu de changements.

Vers 1738, le *David*, de 200 tonneaux, construit en 1733, et l'*Alliance* continuent à naviguer. Le *Vainqueur* a été vendu. Le *Parfait* est remplacé par le *Fort-Louis*, de 350 tonneaux, et le *Patriarche-Abraham* par un navire neuf qui garde le même nom.

L'*Alliance* est condamnée, en 1741, à la Martinique. La *Polly* n'apparaît plus parmi les rôles d'équipage.

Ces bâtiments font le même service qu'auparavant. Leurs absences durent en moyenne de dix à douze mois. Outre leurs cargaisons, les engagés et les passagers, ils transportent des soldats de nouvelle levée et des gens de couleur, les premiers envoyés aux îles par le gouvernement, les seconds servant comme domestiques dans les colonies ou dans la métropole [3].

A la même époque, on peut citer parmi les correspondants de la maison Gradis les personnalités suivantes :

Jacques Pannier d'Orgeville, nommé intendant général des Iles

1. Moïse Gradis était ainsi surnommé par les siens; les intimes de la famille l'appelaient aussi « le cher Moïsille » et beaucoup de ses concitoyens croyaient que « Moïsille » était son véritable prénom.

2. Du 16 février au 17 novembre 1757.

3. La domesticité noire fut nombreuse à Bordeaux au XVIIIe siècle. Abr. Gradis eut toujours plusieurs nègres, Henry, Cupidon, Scipion, chargés des gros travaux, des courses, de la cuisine. Il faut mettre à part Mercure, véritable homme de confiance, messager de son maître, attaché à sa personne et compagnon de ses voyages. Mercure avait, d'ailleurs, le caractère enfantin de sa race. Très fier de son cheval et de sa livrée luxueuse, il galopait à toute vitesse dans les rues, sans vouloir céder le pas à personne. Un jour, à Paris, il passa sur le corps du comte de Choiseul-Praslin : c'était mal choisir sa victime. Le futur ministre de la Marine, qui en fut quitte pour de fortes contusions et trois saignées, s'en plaignit à Gradis. (Choiseul-Praslin à A. Gradis, Paris, 6 juillet et 6 août 1759. Arch. Gradis, 3, 29.)

du Vent le 6 avril 1728 et qui exerça dix ans ces fonctions[1]. Il fut, par la suite, membre du Conseil souverain de la Martinique.

Joseph-Hyacinthe de Rigaud de Vaudreuil, dit le marquis de Vaudreuil, gouverneur des Iles Sous le Vent[2].

Martin de Pointe-Sable, qui en 1742 remplaça M. de Brach comme gouverneur particulier de la Martinique, et mourut en 1749[3].

M. de La Caze, propriétaire à Saint-Domingue. Il contracta avec Abraham Gradis une étroite amitié. Il avait un frère médecin du Roi à Paris[4].

Le baron Louis-Victor de Rochechouart, possesseur de grands biens tant à la Martinique qu'en France. Dans la métropole, il résidait d'ordinaire dans son château d'Escoire, près de Rochefort[5]. Très lié avec Abraham Gradis, il fut à plusieurs reprises son hôte dans sa maison des Fossés de l'Hôtel-de-Ville[6].

A Bordeaux, les Gradis comptaient parmi leurs amis Joachim-Joseph Lombard, conseiller au Parlement[7].

Enfin ils avaient fait connaissance de deux personnages très influents de Versailles, MM. Raudot et de La Porte.

Antoine-Denis Raudot, intendant des classes de la Marine en 1710, chargé du service des colonies en 1711, mort en 1731, fut leur premier introducteur auprès de Maurepas, dont il était

1. Il fut remplacé par César-Marie de Lacroix. Cf. A. Dessalles, *Histoire générale des Antilles*, t. IV, p. 249, 367.

2. Né en 1706, mort en 1764, frère puîné de François-Pierre, dit aussi le marquis de Vaudreuil, qui fut gouverneur du Canada lors de la guerre de Sept ans. Cf. La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e éd., t. XVII, Paris, 1866, in-4°, p. 90.

3. S. Daney, *Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815*. Fort-Royal, 1846, in-8°, t. III, p. 163-206.

4. Notes H. Gradis. Plus tard, Abr. Gradis se trouva possesseur de la fortune de M. de La Caze, de Saint-Domingue.

5. Cf. La Chenaye-Desbois, *ouvr. cité*, t. XVII, p. 295, et un acte de vente à réméré que Rochechouart fit, en 1751, à Abr. Gradis (Arch. Gradis, 3, 43). C'est grâce au baron de Rochechouart que les Gradis gagnèrent contre Suzanne Coustau le procès de la succession Gradis de la Martinique. En 1751, comme le baron devait se rendre pour affaires dans cette île avec les siens, il accepta pour compagne de voyage Judith Gradis, fille d'Antoine, et, parvenu à destination, mit à son service l'influence et les relations qu'il y possédait. Précédemment, Judith s'était vu interdire le passage par le ministre Rouillé, en sa qualité de Juive.

6. David et Abraham achetèrent en 1728 une maison située sur les Fossés, au coin de la rue du Cahernan. Ils y habitèrent jusqu'en 1744, date à laquelle les jurats obligèrent Abraham à la leur vendre. Le négociant fit alors construire un hôtel en face de son ancienne demeure, sur les mêmes Fossés, au coin de la rue Bouhaut. Il s'y établit avec les siens dans les premiers jours d'octobre 1752. (Notes Henri Gradis et adresses de lettres.)

Sur la désignation actuelle des rues du quartier juif, cf. Cirot, *Recherches sur les Juifs portugais*, p. 189 et sqq., et les deux plans joints.

7. Cf. *Livre des Bourgeois de Bordeaux*, 2e partie, XVIIIe siècle, p. 149. Le conseiller au Parlement de Bordeaux eut un fils, Joseph Lombard, qui entra dans l'administration de la Marine et fut en service à Bordeaux, par suite en relations fréquentes avec Abr. et Moïse Gradis. Voir sa biographie dans [Neuville], *Etat sommaire des Archives de la Marine antérieures à la Révolution*. Paris, Baudoin, 1898, in-8°, p. 135.

parent[1]. C'est à lui qu'ils furent redevables de la protection du ministre.

L'amitié de M. de La Porte fut encore plus précieuse à la maison Gradis. La Porte fut un type intéressant de parvenu. Issu d'une famille modeste des environs de Bayonne, il vint de bonne heure à Paris, où sa vive intelligence fut remarquée par M. de Cazemajor, médecin et l'un de ses compatriotes. Cazemajor le fit entrer chez un avocat aux Conseils chez qui il se mit rapidement au courant des affaires; puis La Porte fut présenté à M. de Forcade, premier commis chargé du détail des colonies à la Cour, qui le prit dans son bureau en 1731. Dès lors le jeune homme se rendit précieux par son initiative, sut plaire au ministre et à tous ses chefs et obtint un prompt avancement. Il devint écrivain principal en 1736, commissaire de la Marine en 1737 et succéda en 1738 à M. de Forcade en qualité de chef du service des colonies. Nous verrons que M. de La Porte, plus intelligent qu'honnête, fut révoqué le 27 janvier 1758[2]. Du moins resta-t-il en fonctions pendant vingt ans, tandis que passaient les secrétaires d'État. En se liant d'amitié avec M. de La Porte, Gradis s'assurait l'appui de la toute-puissance des bureaux.

A côté de Raudot et de La Porte il ne faut pas oublier un fonctionnaire moins haut placé, mais avec lequel les armateurs de la région du Sud-Ouest étaient en relations constantes. Ce fut Henri de Rostan[3], commissaire général de la Marine, ordonnateur aux départements de Bordeaux et de Bayonne. Nommé à cette place au mois de septembre 1725, il l'occupa jusqu'à la fin de janvier 1761 et mourut dans le courant de l'année. Il remplaça M. Benech de Solon et eut pour successeur François-Ambroise d'Aubenton.

Abraham Gradis avait pour M. de Rostan une haute estime. Dans une lettre écrite de Versailles à son neveu Moïse, le 2 janvier 1750, il recommande de s'adresser à l'ordonnateur pour obtenir satisfaction dans une demande d'indemnité : « Je suis persuadé — dit-il — connaissant comme je le crois l'équité, la droiture et probité

1. Cf. Neuville, *ouvr. cité*, p. 384, 451. — Notes H. Gradis.

2. Cf. Neuville, p. 314. — La Porte mourut le 21 mars 1770. Il avait un frère cadet, Lalanne-La Porte, nommé en 1751 intendant des îles Sous le Vent, mort à Léogane en 1758, qui laissa à Saint-Domingue le souvenir d'un administrateur capable et dévoué. Cf. Dessalles, *Hist. des Antilles*, t. V, p. 37, 54, 55, 56, 130, 141. Il eut aussi un fils, Arnaud de La Porte, plus connu que lui et méritant mieux de l'être. Arnaud, né à Versailles le 14 octobre 1737, ordonnateur à Bordeaux le 1er janvier 1771, intendant de la Marine à Brest le 9 novembre 1776, intendant général de la Marine en 1781, fut guillotiné le 25 août 1792. Cf. notamment Neuville, p. 132.

3. Cf. Neuville, p. 451, et sur le neveu de Rostan, Michel, qui le remplaça quelque temps en 1761, le même ouvrage, p. 122-123.

de M. de Rostan qu'il aura égard à tous ces objets[1]. » Dans ses autres lettres, Gradis ne parle de Rostan qu'en termes élogieux.

Ces amitiés influentes que s'était créées l'armateur bordelais, la facilité avec laquelle il pouvait désormais entrer en relations avec la Cour, le souci de sa réputation, le désir de l'augmenter en prenant un champ d'action plus vaste, le déterminèrent à changer la nature de ses opérations. La guerre qui éclata vers 1743-1744 entre la France et l'Angleterre lui fut une occasion d'obtenir des affrètements pour le compte du Roi.

C'est donc à ce moment que l'activité commerciale d'Abraham Gradis cesse d'être personnelle et touche à l'histoire même de la France. Nous n'avons cherché jusqu'ici qu'à exposer les antécédents d'un homme qui va se renouveler, entrer, pour ainsi dire, dans la vie publique et devenir l'une des forces du pays.

II. — Première guerre maritime. — L'« Hercule ». — Affaires du « Fort-Louis » et du « Président-Le-Berthon ».

La prospérité du commerce au temps de Fleury était précaire. Ce ministre timoré et parcimonieux n'avait pas compris que le trafic naval ne peut durer que s'il est protégé par une marine militaire très puissante; sinon, il se trouvait à la merci de la première agression de nos rivaux les Anglais. Maurepas, très bon secrétaire d'État de la Marine, malgré sa légèreté plus apparente que réelle, n'avait pu obtenir des crédits suffisants et nous n'étions pas prêts.

La guerre dite de la Succession d'Autriche fut ruineuse pour le commerce français et pour Bordeaux, qui était alors le premier entrepôt de sucre de l'Europe. Les navires marchands furent capturés par dizaines. Les assurances pour risques de mer coûtèrent bientôt cinquante pour cent.

Abraham Gradis fit des pertes de bâtiments dès le début des hostilités. En 1743, il avait acheté à Saint-Sébastien le *Jupiter-Africain*, qu'il expédia, au mois de septembre, à la côte de Guinée avec le *Patriarche-Abraham*[2]. A son retour le *Patriarche*, capitaine François Drouilhet, fut pris par les Anglais près de la Martinique (2 juin 1744). Le *Jupiter-Africain*, capitaine Paul-Gédéon Valée,

1. Arch. Gradis, 6, 70.
2. Cf. aux Archives du Port de Bordeaux un registre d'armements non classé, du 1er janvier 1740 au 25 juin 1763, précieux par les dates, noms des capitaines et renseignements sur le sort des navires.

quittant ces parages dangereux, cingla vers Cayenne où il vendit sa cargaison.

En 1745, le *Jupiter-Africain* fut pris à son tour (18 septembre), et deux bâtiments neufs de Benjamin Gradis, le *Neptune* et le *Benjamin*, subirent le même sort.

Vers le milieu de janvier 1745, Abraham Gradis envoya pour son compte à la Martinique un navire chargé de 260 tonneaux et armé de 16 canons, la *Fortune*, capitaine Pierre-Simon Paul, qui portait 38 hommes d'équipage, une dizaine d'engagés ou passagers et une cargaison de farines, lard et vins [1]. Le *Fortune* fut désarmée à Bordeaux le 10 octobre 1746.

Pour entrer en possession du produit des marchandises vendues à Cayenne où les avait conduites le *Jupiter-Africain*, A. Gradis fit l'acquisition d'une nouvelle unité, l'*Hercule*, et proposa au ministre de l'expédier à la Guyane avec un chargement pour le compte de l'État. MM. Louis-Balthazar de Ricouart [2], intendant maritime de Rochefort, et de Rostan, à Bordeaux, en furent avisés. L'*Hercule* était un bon bâtiment construit depuis sept ans, de 260 tonneaux et portant 12 canons de 4 livres. Il fut accepté et on décida qu'il aurait 16 canons et porterait environ 171 tonneaux de marchandises pour le Roi. Gradis demanda un fret de 200 livres par tonneau et Rostan en passa avec lui le traité que Maurepas approuva, tout en le trouvant onéreux [3].

L'*Hercule*, portant 33 hommes d'équipage, se rendit à Rochefort où furent embarqués, à la place d'engagés dont l'armateur fut dispensé, des ouvriers envoyés par le Roi à la Guyane pour le service de la colonie. Bien qu'il eût appareillé d'un port militaire, l'*Hercule* ne semble pas avoir été escorté. Il était commandé par le capitaine Jean-Pierre Daignan et chargé de farines, beurre, lard, vin et bière [4]. Il faut relever le nom du pilotin, un jeune homme de dix-huit ans, un Bordelais, Jean-Joseph Rozier, de Sainte-Eulalie. Rozier sera plus tard un des meilleurs capitaines au long cours du port de Bordeaux et régulièrement employé par Gradis.

L'*Hercule* put se rendre à Cayenne, mais fut pris au retour, le 29 juillet 1746 [5].

1. Arch. dép. de la Gironde, Amirauté, rôles d'armement, liasse 242.
2. Cf. Neuville, *ouvr. cité*, p. 31.
3. Maurepas à Rostan, Versailles, 28 avril et 16 juin 1745. (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 8, série Colonies).
4. Arch. dép. de la Gironde, Amirauté, rôles d'armement, liasse 243. A Bordeaux, Rostan délivra le rôle de l'*Hercule* le 10 juin 1745.
5. Registre d'armements cité et lettre de Maurepas à Rostan, Versailles, 4 janvier 1746 (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 9, Colonies).

Ces pertes réitérées et le taux excessif des assurances, désastreux pour les armateurs, étaient compensés par le prix du fret pour le Roi, prix qui atteignit 180 et 200 livres par tonneau durant la première guerre navale. Il fut encore beaucoup plus élevé pendant la guerre de Sept ans.

Nos colonies d'Amérique étaient les plus mal protégées, surtout la Nouvelle-France, et les armateurs des ports du Ponant y envoyèrent leurs navires frétés pour l'État. Ainsi Gradis, à la fin de décembre 1744, expédia pour Québec son *Fort-Louis*, capitaine François Drouilhet, qui partit de Rochefort chargé pour le Roi[1], accomplit sa mission, fit son retour par la Martinique et fut désarmé le 12 octobre 1745 à Bordeaux. C'était un bâtiment d'environ 250 tonneaux, percé pour 20 canons, en ayant 14 et 47 hommes d'équipage.

Le *Fort-Louis* recommença la traversée l'année suivante, sous les ordres du même capitaine. Il fit alors partie du convoi du duc d'Anville.

Faute de ressources, Maurepas n'avait pu mettre en état de défense Louisbourg, capitale de l'Ile royale ou île du Cap-Breton. La prise de cette ville, clef de nos possessions du Canada, par les Anglais et les miliciens américains fut favorisée par une révolte de la garnison. Nos soldats, n'étant pas payés, s'étaient mutinés contre leurs chefs, alors que le coupable était un fonctionnaire prévaricateur, François Bigot, intendant de l'île. L'ennemi profita du moment pour attaquer Louisbourg à la tête de forces considérables. La garnison rentra dans le devoir et fit une belle résistance, mais succomba écrasée par le nombre, à court de munitions et par manque d'ouvrages de défense suffisants (26 juin 1745). Maurepas voulut réparer ce coup de surprise et, pour reprendre Louisbourg, fit réunir 3,500 soldats et 60 navires de transport accompagnés de 10 gros vaisseaux, 3 frégates et 3 bombardes. L'escadre fut placée sous le commandement de M. de Roye de La Rochefoucauld, duc d'Anville, lieutenant-général des galères.

Les bâtiments marchands, chargés de vivres, de canons, de munitions de toutes sortes et prêts dès le mois de mars ou d'avril 1746, ne quittèrent les rades de La Rochelle qu'au mois de juin. Le *Fort-Louis* en appareilla le 22 et, suivant les ordres du commandant en chef, fit route pour Chibouctou, aujourd'hui Halifax, sur la côte Est de l'Acadie, lieu indiqué pour le rendez-vous général. La flotte

1. Maurepas à Rostan, Versailles, 4 et 14 décembre 1744 (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 7, série Colonies).

dut relâcher d'abord aux îles Açores, où elle perdit beaucoup de temps à attendre les vents favorables, puis, après une traversée affreuse au milieu des tempêtes, parvint à se rallier dans la baie de Chibouctou. Le *Fort-Louis* y mouilla avec les autres navires le 17 septembre. Le capitaine Drouilhet ne cessa, dès son arrivée en Acadie, de conseiller d'attendre que l'ouragan terrible qui sévissait alors se fût apaisé. Il en fit part au duc d'Anville lui-même, mais on ne tint aucun compte de ses avis et, le 15 octobre, il reçut l'ordre de poursuivre son voyage et d'aller à Québec.

Le *Fort-Louis* fit route pour le Saint-Laurent en compagnie de trois autres marchands et sous l'escorte de la frégate *la Renommée*, commandée par M. de Kersaint, qui les quitta à l'entrée du golfe[1]. Les quatre voiliers y furent battus par les coups de vent, faciles à prévoir en cette saison beaucoup trop avancée pour la navigation du fleuve. Vraisemblablement, aucun des navires ne put atteindre la capitale du Canada.

Le sort du vaisseau de Gradis nous est connu grâce à un mémoire rédigé par son armateur. Le *Fort-Louis* avait subi une voie d'eau et Drouilhet, renonçant à remonter le Saint-Laurent, fit voile pour les îles d'Amérique. Il fut attaqué, à la vue de Saint-Domingue, par trois corsaires, se défendit de son mieux et, à bout de résistance, prit le parti de faire échouer son navire pour que les effets du Roi, dont il était chargé, ne devinssent pas la proie des Anglais; lui-même leur échappa en gagnant la côte de nuit et à la nage.

Un même destin funeste frappa toute l'expédition du duc d'Anville. Une épidémie de scorbut extermina les soldats et les matelots. L'escadre, hors d'état de tenter aucune attaque, revint partie à Brest et partie à Rochefort. La tempête et la maladie l'avaient plus mutilée que de grandes défaites. Anville était mort.

Gradis sollicita le ministre de l'indemniser du naufrage du *Fort-Louis*. Maurepas reconnut qu'un dédommagement lui paraissait juste, tout en lui demandant, avant de prendre une décision, un état détaillé constatant l'objet de la perte. L'armateur le lui adressa, réduit « dans l'exactitude la plus scrupuleuse » à la somme de 42,218 livres 13 sous 5 deniers. Maurepas accepta le chiffre des sieurs Gradis et « les flatta, par une lettre qu'il leur fit l'honneur de leur écrire, le 25 du mois de décembre 1747, que leur indemnité

1. Guy-François de Kersaint de Coëtnempren, célèbre par sa vaillance, était un des meilleurs officiers de marine de l'époque. La *Renommée*, à son retour, soutint un très dur combat contre un vaisseau et une frégate de l'amiral Anson et put regagner Port-Louis, le 30 novembre 1746.

à cet égard serait incessamment réglée », mais il ne se pressa pas, et lorsqu'il tomba du pouvoir, en 1749, Gradis n'avait encore rien touché.

Le traité du *Fort-Louis* avait été passé à Rochefort le 25 avril 1746 entre « le sieur David Gradis fils » et M. de Ricouart, intendant de la Marine en ce port, représentant du Roi. L'acte fut conclu en présence de Ruis-Embito de la Chesnardière[1], contrôleur de la marine du même département, qui signa avec les deux parties. Ce marché, que ratifia Maurepas, comprend six articles. Gradis s'engageait à faire embarquer dans son navire de 320 tonneaux, 20 canons et 50 hommes, environ 250 tonneaux d'effets du Roi pour les remettre à Québec à l'intendant du Canada, Hocquart, sauf fortune de mer. Le prix convenu du fret était de 180 livres par tonneau, sur le montant duquel le gouvernement déduisait les 4 deniers pour livre des Invalides de la Marine. Après déchargement à Québec, le navire était remis à l'entière disposition du possesseur.

Dans un second traité, passé de même avec MM. de Ricouart et de Ruis-Embito, Gradis s'obligeait à recevoir à bord de son navire, mouillé en rade de l'île d'Aix, des passagers pour Québec moyennant 300 livres pour chacun de ceux qui seraient nourris à la table du capitaine, 150 livres pour chacun de ceux qui le seraient à l'office et 120 livres pour ceux dont la nourriture serait fournie à ration simple. (Rochefort, 12 mai 1746.)

L'armateur estima ainsi le préjudice qui lui avait été causé :

Le corps du navire, du port de 360 tonneaux, armé de 21 canons, avec ses agrès et apparaux : 70,000 livres.

La mise hors de la Gironde, l'armement, l'avitaillement, les avances à l'équipage et les dépenses faites à Rochefort durant trois mois de séjour : 33,415 livres 1 sou 2 deniers.

Les marchandises chargées pour son compte, faute d'effets du Roi, pour compléter le chargement : 23,530 livres 2 sous 3 deniers.

Soit un déboursé total de 126,945 livres 3 sous 5 deniers, dont il déduisait les reprises suivantes montant à la somme de 84,726 livres 10 sous :

Le fret dû par le Roi : 44,280 livres.

La nourriture des passagers : 690 livres.

Les assurances faites à Marseille d'une somme de 30,000 livres sur le navire, déduction faite de la prime montant à 6,430 livres, soit 23,750 livres.

1. Cf. Neuville, *ouvr. cité*, p. 123-124.

D'autres assurances de 19,800 livres faites à Bordeaux, à la déduction d'une prime de 3,613 livres 10 sous, soit 16,186 livres 10 sous.

Il ne demanda que la différence entre les dépenses et les reprises, soit 42,218 livres 13 sous 5 deniers, représentant la perte effective. Il fit remarquer qu'il aurait pu se montrer plus exigeant, puisque le naufrage du *Fort-Louis* lui avait fait perdre le bénéfice du retour. Si le navire eût pu passer de Québec à la Martinique, selon les ordres de l'armateur, il y eût pris un chargement tout préparé pour Bordeaux, chargement que Gradis reçut par d'autres bâtiments moyennant un fret très coûteux[1].

Le négociant fit au même moment une autre demande d'indemnité. Ce fut au sujet du *Président-Le-Berthon.*

Le *Président-Le-Berthon*, navire neuf, de la même force que le *Fort-Louis*, fut ainsi nommé à titre d'hommage envers le premier président du Parlement de Bordeaux, homme considérable et très vénéré, avec qui le négociant se lia intimement par la suite[2]. Gradis posséda pendant douze ans un *Président-Le-Berthon.*

Ce navire inaugura sa carrière par une traversée à Saint-Domingue, dans le convoi de Du Bois de La Motte, capitaine de vaisseau, parti de Rochefort en octobre 1746.

Le Breton Emmanuel-Auguste de Cahideuc, comte Du Bois de La Motte, était un officier brave et capable; l'âge n'avait pas encore affaibli ses facultés et il fit preuve de décision. Avec ses trois vaisseaux convoyeurs, le *Magnanime*, l'*Alcide* et l'*Arc-en-ciel*, il repoussa une attaque du commodore Digby Dent, entre Saint-Domingue et la Martinique et parvint au Cap le 8 décembre avec tous ses bâtiments. La traversée de retour ne fut pas moins heureuse et Du Bois, malgré plusieurs combats, ramena dans le goulet de Brest 64 marchands, dont le *Président-Le-Berthon*[3].

Gradis fonda sa réclamation sur le retard que subit le déchargement de son navire, après son arrivée à Saint-Domingue. Le capitaine, quand il eut mis à terre les vivres et les munitions du Roi, se trouva à court de temps pour préparer à son armateur un retour fructueux[4].

1. Rouillé à Rostan, Versailles, 13 janvier 1750, série Colonies. Lettre accompagnée de quatre copies de pièces relatives au *Fort-Louis :* le « mémoire », les deux traités et l'« Etat fourni par Mrs Gradis » (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 12).

2. André-François-Benoît Le Berthon, né en 1683, mort en 1766.

3. Le *Président-Le-Berthon*, expédié de Bordeaux le 6 août 1746, y fut désarmé le 8 juillet 1748.

4. Rouillé à Rostan, Versailles, 16 février 1750. Colonies (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 12); Rouillé à Abr. et Moïse Gradis, Versailles, 10 juin 1752, série Fonds (Arch. Gradis, 4, 44). Cf. aussi les pièces relatives au *Fort-Louis*.

III. — Demandes d'indemnité. — Les d'Harcourt. — Derniers armements durant la guerre.

Comme les deux affaires traînaient en longueur, bien que les indemnités eussent été consenties en principe, Gradis vit qu'un voyage à Paris était le meilleur moyen d'en hâter la solution.

Ce voyage eut de l'intérêt pour lui, car il lui permit de faire la connaissance d'une famille haut placée et l'une des plus illustres de la noblesse normande, les d'Harcourt.

Henri d'Harcourt, marquis de Beuvron, vétéran des guerres de Louis XIV, ambassadeur de France en Espagne de 1698 à 1700, duc et pair, mort en 1718, avait eu onze enfants. Gradis connaissait l'une de ses filles, Claude-Lydie, marquise de Mailloc, née le 11 janvier 1696 et veuve dès 1724 d'un mari très âgé. Cette dame était fort riche et avait des terres dans la région girondine. Elle dut se rendre à Paris en décembre 1749, et le négociant, qui était en relations d'affaires avec elle, offrit de l'accompagner dans son voyage, car elle était alors souffrante. Il n'ignorait pas non plus qu'un des frères de la marquise, le comte d'Harcourt, venait d'épouser une fille de Rouillé, le successeur de Maurepas au secrétariat d'État de la Marine.

On sait ce qu'étaient les voyages d'autrefois, propices aux aventures galantes et aussi à la formation de solides et loyales amitiés. Le trajet, à la fois monotone et mouvementé, émaillé d'incidents émouvants ou comiques, le paysage déroulant ses aspects variés, les relais de poste, les dîners d'auberge laissaient de durables souvenirs, comme ceux d'une campagne. C'était une fortune de faire route avec un homme de bonne société, d'une conversation agréable et instructive, connaissant le pays, sachant voyager, qui supporte gaiement le froid, les tempêtes, les rafales de pluie, le bruit des roues, les cahots de la voiture et qui oublie ses aises pour prendre soin d'une compagne de route. Une épreuve de ce genre permettait de juger un caractère. Gradis s'en acquitta si bien que la marquise de Mailloc fut enchantée de lui; ils étaient devenus très bons amis et, sitôt arrivée à Paris, elle n'eut point de cesse qu'elle ne l'eût présenté à ses frères et sœurs. Abraham Gradis raconte ainsi à Moïse l'heureux résultat du voyage :

« A Paris, ce 27 décembre 1749.

» Je suis arrivé, mon très cher Moïsille, mercredi à deux heures de l'après-midi, en très bonne santé. Il ne nous est arrivé aucun

accident pendant la route. Mme la marquise de Mailloc a très bien soutenu la fatigue du voyage. Elle se porte au mieux. J'ai été reçu dans la maison au mieux et avec des témoignages de bien de bonté. On m'a engagé de prendre une chambre dans l'hôtel, et comme j'ai fait beaucoup de difficulté, on m'a permis d'en chercher un. Il n'y a pas de politesse qu'on ne m'ait faite et je suis, je te l'assure, pénétré de la plus vive reconnaissance. Monsieur le maréchal d'Harcourt a été très mal à Versailles. Mademoiselle de Beuvron y a été et l'a ramené en cette ville mardi. Il se porte beaucoup mieux et on le regarde comme hors d'affaire. Il dîna à la table mercredi. C'est un seigneur bien poli, également que Monsieur l'abbé, son frère [1]... »

François d'Harcourt, nommé maréchal de France en 1746, était l'aîné de la famille. Il n'avait plus longtemps à vivre et mourut à Saint-Germain-en-Laye le 10 juillet 1750 [2].

Sa sœur, Louise-Angélique-de-la-Croix, qu'on appelait Mademoiselle de Beuvron, était née à Madrid le 3 mai 1699. Elle ne fut jamais mariée. De tous les membres de la famille d'Harcourt, ce fut avec elle que Gradis entretint la plus étroite amitié. Elle eut avec lui une correspondance presque quotidienne et joua un très grand rôle dans ses relations de société ou d'affaires [3].

L'abbé d'Harcourt, le fils puîné, âgé de cinquante-cinq ans, ne fut pas le moins empressé auprès du compagnon de voyage de sa sœur. Il s'intéressa à ses armements, lui fit exposer ses demandes de payement par le Roi et promit d'en parler à Rouillé. Lorsque Gradis vint à Versailles et obtint audience du ministre, il le trouva dûment chapitré et dans d'excellentes dispositions. L'armateur en fait part en ces termes à Moïse :

« ... Je viens de voir Mr Rouillé qui m'a reçu au mieux, lui ayant été présenté par M. l'abbé d'Harcourt qui avait dîné avec lui. Il était seul dans son cabinet. Il m'a demandé si j'avais des affaires qui m'eussent engagé de faire ce voyage. Je lui ai assuré que je n'en avais eu d'autre que celle d'avoir l'honneur d'accompagner Madame la marquise de Mailloc, lui rendre mes respects et le solliciter d'avoir la bonté de fixer le dédommagement et indemnité de la perte et retardement de nos deux navires *le Fort-Louis* et *le Président*. Il m'a assuré que les grandes occupations qu'il avait l'en empêchaient, mais que, soudain qu'il aurait un moment à lui, qu'il y travaillerait, qu'il

1. Arch. Gradis, 6, 70. Autographe. Lettre tronquée.
2. Une de ses filles épousa le comte de Guerchy.
3. L'année 1750 fut particulièrement funeste aux d'Harcourt. Peu après le duc François, moururent en effet l'abbé (27 septembre) et la marquise de Mailloc (25 décembre). En raison de ces deuils répétés, Gradis concentra sur Mlle de Beuvron la sympathie et l'affection qu'il avait vouées à la famille.

y avait bien d'affaires dans ce goût-là; à quoi je lui ai représenté que les miennes étaient ou devaient être privilégiées par la circonstance où je me trouvais. Il m'a dit : « Je le sais bien et l'on ne m'a pas laissé ignorer combien vous êtes recommandé. » Il m'a aussi demandé si je resterais longtemps à Paris. Je lui ai dit que j'y passerais tout ce mois ou une partie du prochain. Il m'a assuré qu'il tâcherait de fixer mes deux affaires avant ce temps-là, que, pour des fonds, le Roi en donnait peu, mais que je ne serais pas oublié [1]... »

Avant l'audience, Gradis s'était rendu chez les frères La Porte avec qui il conféra longuement. Ils lui apprirent qu'il avait été porté dans le prochain état de distribution pour 20,000 livres et le prièrent de dîner avec eux, mais il dut refuser, ayant déjà été invité par l'abbé d'Harcourt.

Gradis était encore à Paris le 16 février, mais sur son départ, comme le prouve une dépêche de ce jour écrite par le ministre à M. de Rostan.

Rouillé ne prit pas de décision. Il se contenta de transmettre à l'ordonnateur de Bordeaux les dossiers du *Fort-Louis* et du *Président-Le-Berthon*, en lui ordonnant de les discuter avec les sieurs Gradis et ensuite de lui faire part de son avis. Semblable à tous les gouvernements, celui de Louis XV défendait pied à pied ses intérêts.

Moïse Gradis possédait le double de toutes les pièces. Il n'était pas resté inactif auprès de Rostan, et quand Abraham revint à Bordeaux, le chef du service était entièrement gagné à sa cause. Le ministre approuva l'opinion de son subordonné et, le 14 août 1750, le Conseil décida qu'il serait payé aux sieurs Gradis 51,590 livres d'indemnité pour le *Président-Le-Berthon* et 42,210 l. 13 s. 5 d. pour le *Fort-Louis*. Les lettres patentes de Louis XV, du 10 octobre, rendirent exécutoires les deux arrêts et ordonnèrent au trésorier général de la marine, Moufle de Géorvile, d'effectuer le versement des deux sommes [2].

L'armateur bordelais fournit durant la guerre d'autres navires pour le service de Sa Majesté. Tous furent armés à Rochefort et partirent des rades de La Rochelle. Gradis passa trois mois à Rochefort, en 1746, pour préparer ses expéditions et fit de même les années suivantes.

C'est vers ce moment qu'il fit l'acquisition du *Superbe*, magni-

1. Lettre écrite de Versailles le 2 janvier 1750 (Arch. Gradis, 6, 70). Autographe.
2. Arch. nat., P 2460, fol. 306, 5 p. in-4°. — Sur Moufle de Géorvile, cf. les Almanachs royaux.

fique unité qu'il posséda jusqu'à la guerre de Sept ans. Il acheta aussi, cette fois de compte à demi avec Benjamin Gradis, le *Patriarche-Jacob* et la *Reine-Esther*. Ces deux bâtiments, envoyés aux Iles, échappèrent aux croisières anglaises, car nous les retrouvons peu après la conclusion de la paix.

Il n'en est pas de même du *Patriarche-Abraham*, le remplaçant du navire ainsi nommé qui fut capturé en 1744. Le nouveau *Patriarche* fit partie de l'immense convoi que Des Herbiers de l'Étanduère fit partir de l'île d'Aix, le 17 octobre 1747, à destination des Antilles. Il était chargé pour le Roi. On se souvient que M. de l'Etanduère, disposant de huit vaisseaux et une frégate, fut écrasé, à la hauteur du cap Finistère, par les forces plus que doubles de l'amiral Hawke, le Nelson du XVIIIe siècle. Le convoi put s'échapper. Hawke, trop maltraité, ne put le poursuivre, mais lança un sloop de guerre qui annonça dans les mers d'Amérique l'arrivée des bateaux marchands, de sorte qu'une partie d'entre eux fut prise. Celui de Gradis devait être de ce nombre, car, à partir de 1747, nous ne voyons plus que le négociant ait possédé un *Patriarche-Abraham*.

Les navires le *Superbe*[1] et le *David* firent d'heureuses traversées durant la dernière année de la guerre, en 1748. Le premier, commandé par Jacques Bertrand, se rendit à Cayenne, le second à Québec.

Longtemps après la paix d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748), le gouvernement devait encore à Gradis une partie du fret du *Président-Le-Berthon* et le fret entier du *Patriarche-Abraham*, du *Superbe* et du *David*. Il n'en fut payé que plusieurs années après et, le 4 mai 1751, il écrivait avec une certaine amertume à l'un de ses amis de Paris, M. de Savigny :

« Je vous avoue qu'il est fort malheureux pour un commerçant d'avoir des fonds en souffrance depuis 1746 et sans savoir encore quand je les toucherai. Si encore on me bonifiait cinq pour cent l'an je prendrais patience, quoique cela me mette bien à la gêne[2]. »

V. — La Société du Canada (1748-1756).

La première guerre franco-britannique avait trouvé nos colonies d'Amérique mal défendues, dégarnies de troupes, manquant de vivres et de munitions. Il fallait réparer tant d'incurie et les fournir

1. Expédié à Bordeaux le 28 septembre 1747, il y fut désarmé le 11 décembre 1748.
2. Copie de M. H. Gradis.

abondamment de ce qui est nécessaire à une résistance puissante. Gradis y songea et voulut approvisionner directement le Canada. Il s'adressa en conséquence à François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, et à Jacques-Michel Bréard[1], contrôleur de la marine à Québec, avec lesquels il conclut à Bordeaux une société, dite Société du Canada, le 10 juillet 1748. L'idée en était excellente et cette convention aurait pu rendre les plus grands services si la France avait eu outre-mer d'autres représentants que Bigot ou Bréard.

La Société pour l'exploitation du commerce en Canada fut basée sur les clauses suivantes, groupées en huit articles.

A. Gradis s'engageait à établir un service régulier entre Bordeaux et Québec, durant une période de six années à partir du printemps de 1749, à l'aide d'un navire d'environ 300 tonneaux, dont il promettait de faire l'achat. Ce navire devait être chargé des articles demandés par ses contractants, suivant mémoire. A l'arrivée à Québec, le capitaine avait à vendre la cargaison ou à la remettre à Bigot et à Bréard, qui en pouvaient disposer, ainsi que du retour du bâtiment à condition que celui-ci fût renvoyé finalement à Bordeaux pour y être désarmé.

En cas de vente du chargement d'aller, Bigot et Bréard devaient en remettre le montant en lettres de change ou en marchandises propres au voyage de retour.

Gradis avisait par écrit Bigot et Bréard du compte du bâtiment et de sa cargaison au départ; en revanche ses deux associés s'engageaient à lui envoyer le détail des ventes faites à Québec et celui des marchandises embarquées en retour. L'armateur se chargeait aussi d'assurer Bigot et Bréard à concurrence des deux tiers de leurs intérêts. Enfin, s'ils désiraient, par la suite, acquérir un ou plusieurs autres navires pour développer le commerce de la Société, notamment pour trafiquer entre Québec et les Antilles, le négociant n'y voyait pas d'inconvénients, pourvu qu'il fût instruit de tout par écrit et que le négoce fût aux mêmes conditions.

Ces conditions étaient les suivantes : trois dixièmes des bénéfices à Bigot, un cinquième à Bréard, cinq dixièmes à Gradis, et les pertes, s'il y en avait, supportées de même[2].

La convention du 10 juillet 1748 fut mise à exécution et l'armateur fit l'acquisition d'un navire du port de 300 tonneaux, la *Re-*

1. Sur Bréard, cf. notamment Ph. Gagnon, *Essai de bibliographie canadienne*. Québec, 1895, gr. in-8°, p. 546, 553.

2. Duplicata conservé dans les archives de la famille Gradis (3, 35), portant les signatures de Bigot et de Bréard.

nommée, destiné uniquement à la Société. La *Renommée* fit son premier voyage au Saint-Laurent au mois d'avril 1749, avec une cargaison valant 106,000 livres. Les marchandises furent installées dans de vastes magasins que Bigot fit établir. Bigot choisissait le genre d'articles qu'il jugeait utiles, Gradis les achetait au prix courant du port de Bordeaux et ils lui étaient remboursés par le gouvernement en traites sur le Trésor. L'État lui payait aussi le fret, en moyenne 80 livres par tonneau en temps de paix. La cargaison comprenait notamment les provisions personnelles de l'intendant Bigot, fixées à 12 tonneaux par an, et celles de Bréard. La Jonquière, gouverneur du Canada, fit aussi venir ses provisions — 15 tonneaux — par la *Renommée*. Le fret de ces envois particuliers auxquels avaient droit les fonctionnaires de la colonie fut également payé par le Roi à l'armateur.

C'est dans ces conditions qu'au printemps de chaque année, jusqu'à la guerre de Sept ans, la *Renommée* partit de Bordeaux et débarqua à Québec de vastes envois de toute sorte[1]. A leur arrivée Bigot en était le maître et avait toute liberté d'abuser de son pouvoir d'administrateur omnipotent. Ni Gradis ni ses capitaines ne pouvaient s'occuper de l'emploi qu'il en faisait.

En plus de la *Renommée*, Gradis fit partir pour l'Amériqne, de 1749 à 1755, d'autres navires, cette fois chargés directement pour le compte du Roi.

Le 24 avril 1751, son *David*, capitaine Jacques Bertrand, équipé de 38 hommes, fut expédié de Bordeaux à la Martinique pour y porter des vivres et des troupes[2]. Tout en sollicitant auprès de Rouillé le payement des sommes qui lui étaient dues, Gradis offrit encore d'autres bâtiments.

Il partit à Paris le 5 décembre 1751 et y resta jusqu'au 29 janvier. Le ministre de la marine l'avait appelé pour les arrangements à

1. Voici, d'après le registre d'armements ci-dessus mentionné (Arch. du Port de Bordeaux), le tableau des voyages annuels de la *Renommée* à Québec pour le compte de la Société du Canada, tableau donnant les dates de l'expédition et du désarmement à Bordeaux, le nom du capitaine et l'effectif de l'équipage :

1er avril 1749-30 septembre 1749. Jean Harismendy, 34 hommes.

3 mars 1750-12 novembre 1750. Jean Harismendy, 39 hommes.

16 mars 1751-15 octobre 1751. Jean Harismendy, 38 hommes.

3 mars 1752-21 novembre 1752. Jean Harismendy, 42 hommes.

28 février 1753, désarmée à Québec le 23 août 1753, de là revenue à Bordeaux. Jean-Joseph Rozier, 39 hommes.

23 mars 1754-9 août 1754. Jean-Joseph Rozier, 38 hommes.

15 mars 1755-13 janvier 1756. Jean-Joseph Rozier, 37 hommes.

Après la liquidation de la Société du Canada, la *Renommée* passa sous le commandement de Denis de Vitré.

2. Le *David* fut désarmé à Bordeaux le 24 mars 1752.

prendre au sujet d'une nouvelle expédition de vivres. Il s'agissait d'envoyer au printemps à Québec un chargement de farines. Gradis les fit venir d'Angleterre et fit l'acquisition d'un navire, le *Benjamin*. L'opération fut faite sans commission et l'armateur s'en remit même à la décision du secrétaire d'État pour fixer le prix du fret. Celui-ci fut convenu à raison de 80 livres.

Le négociant rappelle dans ses lettres qu'il fournit ses navires pour le service du Roi sans qu'il lui ait été accordé aucun avantage particulier :

« Je les donnais au même prix et quelquefois à meilleur marché que j'aurais pu les fréter à des négociants qui payent toujours le fret en retirant les marchandises... Il m'est dû, sans y comprendre les effets arriérés de mon commerce, plus de 800,000 livres, soit en France, soit en Amérique, pour des avances faites à nombre de particuliers dont je ne puis retirer un sol, ce qui m'a plongé dans des embarras considérables et m'a amené à faire des affaires forcées auxquelles je ne suis nullement accoutumé [1]. »

Le 14 décembre 1751, Gradis expédia à la Martinique, pour son compte, un bateau de 80 tonneaux, n'ayant aucun canon et portant 15 hommes d'équipage, la *Bonne-Aventure*, capitaine Saubat-Cannonié fils, de Saint-Jean-de-Luz [2].

En mars 1752, le navire de la Société du Canada, la *Renommée*, capitaine Jean Harismendy, sort de la rivière pour porter à Québec un chargement de 250 barils d'eaux-de-vie et 120 tonneaux de vin, sans compter des marchandises sèches [3], article dont la nature n'est pas spécifiée dans les états de cargaisons.

Le 17 avril 1752 est expédié pour Québec le *Benjamin*, commandé par Marsan Larreguy, de Saint-Jean-de-Luz, chargé exclusivement de 3,200 barils de farines [4].

Un mois après, le *Superbe* [5] se rend à la Martinique; le capitaine Jean Lacoudray, de La Tremblade, a pour premier lieutenant

1. Lettre à Mlle de Beuvron d'Harcourt, 6 juillet 1751. Notes H. Gradis.
2. La *Bonne-Aventure*, chargée de farines, bœuf et, dans de moindres proportions, de beurre, lard et vin (Arch. dép. de la Gironde, Amirauté, liasse 247). Elle fut désarmée le 17 octobre 1752 à Bordeaux.
3. La *Renommée*, 280 tonneaux, 10 canons, percée pour 16, 42 hommes d'équipage. L'un des passagers était un domestique de Bigot. (Amirauté, 248.)
4. Le *Benjamin*, 400 tonneaux, 10 canons, percé pour 18, 37 hommes (Amirauté, 248). Désarmé à Bordeaux le 9 juillet 1753.
5. Le *Superbe* de 1752, 270 tonneaux, 6 canons, 33 hommes d'équipage, chargé de 840 barils de bœuf salé, 700 de farines, 60 de lard, 50 de beurre, 70 tonneaux de vin (Amirauté, liasse 248). Désarmé à Bordeaux le 9 février 1753.

Dominique Lafourcade. Gradis recrutait toujours dans le même cercle le personnel de ses bâtiments et nous retrouverons ces deux navigateurs.

En 1753, l'armateur a fort à faire, et le 26 mars il écrit à M. Marin, de la Guadeloupe :

« J'ai été accablé d'affaires pour l'expédition de divers navires pour Québec. Il y en a quatre de partis depuis un mois. J'ai encore le *Superbe* [1] qui partira sous huit jours pour le même lieu et le *David* [2] pour Louisbourg, le ministre m'ayant chargé d'y faire passer son chargement en farines. Il m'a donné l'ordre d'expédier aussi 140 tonneaux de farines par le *Superbe*. Le reste est pour mon compte particulier [3]. »

Les quatre voiliers dont il n'y avait plus à s'occuper étaient la *Bonne-Aventure* [4], capitaine Saubat-Cannonié, la *Renommée* [5], capitaine Rozier, l'*Angélique* [6], de Québec, capitaine Denis de Vitré et le *Saint-Modet* [7], de Québec, capitaine Michel Perrault.

En novembre 1754, le *Benjamin* [8] se rendit à la Martinique. Marsan Larreguy, qui le commandait, avait pour second Dominique Lafourcade. Le navire fit naufrage, le 9 novembre 1755, à la côte d'Oléron.

Malgré le travail accablant qui lui était imposé, Abraham Gradis avait pris goût aux armements pour le Roi. Il y voyait divers avantages : diminution des risques, certitude d'une rémunération appréciable, surtout la consécration et l'accroissement de sa réputation commerciale. Très sensible aux louanges, il lui plaisait de se savoir utile à l'État et d'être en relations incessantes avec les maîtres du pouvoir. Il alla toujours au-devant des affaires et n'attendit jamais qu'on eût recours à ses services.

C'est ainsi qu'il fit venir les provisions personnelles de Du Quesne

1. Le *Superbe* de 1753, capitaine Jean Lacoudray, expédié le 4 avril 1753, désarmé à Bordeaux le 6 juillet 1754.
2. Le *David*, capitaine Mathurin Autrusseau, expédié le 18 avril 1753, désarmé à Bordeaux le 12 juillet 1754.
3. D'après une copie de la correspondance d'outre-mer.
4. La *Bonne-Aventure*, 16 hommes, expédiée le 27 février 1753, désarmée à Québec le 24 août de la même année et le décompte envoyé à Bordeaux.
5. Voir ci-dessus la liste des expéditions de ce navire.
6. L'*Angélique*, 29 hommes, expédiée le 12 mars 1753, désarmée à Bordeaux le 29 octobre de la même année.
7. Le *Saint-Modet*, 20 hommes, expédié le 19 mars 1753, désarmé au mois d'octobre de la même année à Saint-Malo.
8. Le *Benjamin* de 1754, 300 tonneaux, 8 canons, 37 hommes, chargé de 1,000 barils de farines, 400 de bœuf, 120 de lard, 90 de beurre, 60 d'eaux-de-vie, 100 tonneaux de vin. Parmi les passagers, trois esclaves de couleur appartenant au baron de Rochechouart. (Amirauté, liasse 249.)

successeur de La Jonquière au gouvernement général du Canada. Du Quesne en fut très satisfait et pria le ministre de faire hâter le payement dû à l'armateur pour ce fret particulier [1].

Gradis prit aussi les devants à l'égard d'un autre gouverneur d'outre-mer, Kerlérec de Kervaségan, vaillant marin, remarquable administrateur que le Roi venait de placer à la tête du gouvernement de la Louisiane. A peine venait-il d'être nommé que l'armateur lui fit ses propositions (13 septembre 1752) :

« Ne pensez-vous pas qu'il pût y avoir lieu à s'occuper de la fourniture des magasins de votre colonie? Le Roi y trouverait son avantage pour les prix et les conditions et nous y trouverions aussi un bénéfice. Nous faisons de semblables fournitures pour Québec, dont on est fort content, et le Ministre est parfaitement instruit que nous en sommes chargés. Elles se paient sur le prix courant des marchandises au dit lieu en lettres de change sur le Trésor. »

C'était jeter les bases d'une « Société de la Louisiane » après celle du Canada. Trois jours après, Gradis propose à Kerlérec de lui envoyer son fret particulier :

« Nous étions chargés par feu M. de La Jonquière de lui envoyer ses provisions à Québec où il était gouverneur général. Nous avons toujours fait celles de M. Bigot, qui est intendant. M. Du Quesne, qui a été remplacer M. de La Jonquière, nous a donné l'ordre de lui envoyer les siennes l'année prochaine. Ils sont dans l'usage de prévenir le Ministre, et celui-ci donne des ordres à M. de Rostan de passer un traité pour la quantité de tonneaux qui sont alloués aux généraux et intendants. Le Roi paye le fret à l'armateur. Ayez donc la bonté d'écrire au Ministre avant votre départ pour l'instruire que vous nous avez chargés de faire vos provisions [2]. »

Ni l'un ni l'autre de ces projets ne semble avoir abouti. Nous n'avons pas trouvé trace d'une « Société de la Louisiane ».

On a vu, et il faut le répéter une fois pour toutes, que la plus grande difficulté des négociants fournisseurs de l'État était l'incroyable lenteur des payements. Le gouvernement de Louis XV abusait de sa solvabilité en ne s'acquittant que très tardivement. On sera surpris des efforts de patience et d'ingéniosité que dut déployer Gradis pour rentrer dans ses avances.

Sous le ministère de Rouillé la raison de ces retards fut la diminution des crédits de la Marine. Par une imprévoyance sans excuse

1. Du Quesne à Rouillé. Arch. nat., Colonies, reg. C[11] 99. Canada.
2. Deux extraits de la correspondance de 1752, pris par M. H. Gradis.

après les désastres de la première guerre, on crut à Versailles que la marine n'était plus à l'ordre du jour et que l'heure des économies était revenue, puisque la paix était signée. Rouillé fit ce qu'il put pour régler les dettes de son département, mais — il l'avait dit à Gradis — «pour des fonds, le Roi en donnait peu». En 1752, il devait à l'Israélite bordelais, jusqu'à et y compris l'année 1748, une somme de 133,968 livres 13 sous 5 deniers, représentant les indemnités du *Fort-Louis* et du *Président-Le-Berthon*, remontant à 1746, et le fret du *David*, en 1748. Nous le voyons embarrassé sur les moyens de s'acquitter et proposer au négociant de lui régler la majeure partie de sa créance au moyen de contrats à 3 0/0 sur les postes, puis, sur les objections de Gradis, augmenter graduellement la part du numéraire[1]. Le ministre disposait d'un budget si restreint qu'il était obligé d'avoir recours à son collègue le Garde des Sceaux et de remplacer les espèces par des valeurs.

Rouillé, nommé secrétaire d'État des Affaires étrangères le 30 juillet 1754, fut remplacé à la Marine par le contrôleur général des Finances, le célèbre Machault d'Arnouville.

La rupture avec l'Angleterre était alors imminente, cependant la sécurité de la navigation se prolongea encore pendant plus d'une année et Gradis continua ses expéditions. Le 28 février 1755, il envoya à Saint-Domingue son *David*, capitaine Jean Lacoudray[2].

Au mois de mars de la même année, la *Renommée* fit son dernier voyage en temps de paix pour le compte de la Société du Canada. Elle débarqua dans les magasins de Québec 600 barils de lard et 350 d'eaux-de-vie, 100 seulement de farines et 95 tonneaux de vin[3]. Le capitaine était Jean-Joseph Rozier, de Bordeaux, et le second, Denis de Vitré, de Québec. Ces deux hommes auront bientôt la tâche de conduire les navires de leur armateur au milieu des mers sillonnées par les croisières britanniques. Ils étaient tous deux excellents marins, mais là s'arrêtait leur ressemblance.

La Société du Canada, qui devait prendre fin en 1754, fut prolongée sur la demande de Bigot et de Bréard. Elle fut liquidée le 16 février 1756 et rapporta pour sa part à Abraham Gradis 902,305 livres de bénéfices. C'est le chiffre qu'il a toujours déclaré.

1. Rouillé à Gradis, 5 mai et 10 juin 1752. (Arch. Gradis, 4, 44.)
2. Le *David*, 300 tonneaux, 8 canons, 36 hommes, chargé de 1,000 barils de farines, 200 de bœuf, 90 de beurre, 60 de lard, 45 d'eaux-de-vie, 80 tonneaux de vin. (Amirauté, rôles d'armement, liasse 250.)
3. La *Renommée*, 350 tonneaux, 14 canons, 37 hommes; parmi les passagers, un nègre appartenant à Bigot. (*Ibid.*, même liasse.)

A ce moment, Bigot jouissait d'un grand crédit et ses agissements n'étaient pas dévoilés. Bientôt la guerre de Sept ans allait offrir à son esprit de fraude et de rapine un merveilleux champ d'exploitation. Il put alors spéculer sur une vaste échelle, affamer et ruiner les colons et les troupes dont il aurait dû être le protecteur.

Gradis poursuivit avec lui ses relations d'affaires, ce qui lui causa des ennuis plus tard lors du procès de l'intendant et de ses complices canadiens.

(A suivre.) JEAN DE MAUPASSANT.

MÉLANGES

La stèle grecque du château de Thouars, à Talence.

Dans le numéro de juillet-septembre de la *Revue des Etudes anciennes*, M. Paul Fournier a consacré un article à un monument antique conservé au château de Thouars, à Talence [1]. C'est une stèle funéraire attique à fronton, en marbre pentélique, dans un parfait état de conservation. Longtemps reléguée dans un hangar du château, elle a été dressée par la propriétaire actuelle, Mme la marquise du Vivier, sous un berceau de verdure, contre la margelle d'un puits. Elle porte sur le bandeau l'inscription suivante :

ΖΩΣΙΜΗ ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΥ ΜΙΛΗΣΙΑ
ΦΩΚΙΩΝΟΣ ΟΤΡΥΝΕΩΣ ΓΥΝΗ

c'est-à-dire :

Zosimè, fille de Kallinikos, Milésienne,
Femme de Phocion d'Otrynè.

(Otrynè est un dème attique.)

L'étude paléographique de cette inscription, dont la gravure est peu soignée, a permis à M. Fournier de dater le monument de la fin du second siècle ou du premier avant Jésus-Christ. Cette date est confirmée par le fait que révèle l'inscription : le mariage d'un Athénien avec une étrangère. Ces unions mixtes n'étaient pas admises par la cité; elles furent rares aux temps d'Athènes libre; elles se multiplièrent après la réduction de la Grèce en province romaine. La stèle de Talence ajoute un numéro à la série des 24 stèles déjà connues de Milésiennes épousées par des Athéniens. Elle est une preuve nouvelle de l'importance de la colonie milésienne d'Athènes dans les derniers siècles avant notre ère.

« Ce n'est point une œuvre d'art... A la banalité du sujet, des visages, des poses, on reconnaît le produit d'un atelier sur le chemin du cimetière, où les parents de la morte ont fait leur choix le lendemain de l'enterrement. Deux femmes, les deux sœurs sans doute, encore dans l'attitude de la marche, s'abordent et se donnent la

1. Il m'avait été signalé par M. l'abbé Royer. Il l'a été depuis par M. A. de Sarrau dans le journal *l'Aquitaine* (n° du 21 février 1913).

main. Nous les voyons de profil. Toutes deux portent l'*himation* passé sous le bras droit et dégageant l'épaule; il fait bourrelet à la ceinture. Le pan du manteau s'enroule autour de l'autre bras, puis retombe.

Pour se faire deviner, la main gauche de la femme qui nous présente le côté droit tend d'assez disgracieuse façon au-dessous de la taille l'étoffe du vêtement qui l'enferme. La poignée de main symbolique (δεξίωσις) se détache en pleine lumière au centre du relief... Deux piliers ou deux colonnes sans cannelures, supportant une voûte faite de trois arcs concentriques en retrait l'un sur l'autre, encadrent la scène et figurent la chapelle (ἡρῷον) où la défunte reçoit celle qui, à défaut de son mari, peut-être mort le premier, lui a consacré le monument. De part et d'autre de l'arc comme au milieu du fronton, un double cercle en relief, comme un bouclier, remplit le vide de la pierre. Une palmette et quatre dentelures curvilignes décorent le sommet et les côtés du fronton[1]. »

La stèle du château de Thouars porte à trois le nombre des inscriptions grecques de Bordeaux ou de sa banlieue. La plus anciennement connue et la plus célèbre est l'épitaphe de Lucilla, signalée par Apianus dès 1534, « *Burdigalae in Basilica beati Andreae* », « ce ioli distique Gregeois, que j'ay autrefois leu en une pierre de marbre gris, qui est couchée au milieu de la nef de l'église de Saint-André », dit Vinet qui l'avait copié vers 1545 et qui l'a publié à son tour en 1565 dans son *Antiquité de Bourdeaus*. A la fin du XVIe siècle, cette inscription était déjà illisible. Le pavé de la cathédrale étant recouvert d'un plan-

1. M. Radet, directeur de la *Revue des Etudes anciennes*, m'a très aimablement communiqué le cliché joint à l'article de M. Fournier.

cher, il est impossible de savoir où elle se trouve[1]. La seconde inscription consiste dans le fragment de mot ΡΙΣΤΟΝ gravé sur un bloc de pierre dure de provenance inconnue, « mais très certainement bordelaise, » dit M. Jullian, qui conjecture : ... Ἀ]ριστόν[ικος?... Elle est au Musée d'Antiques[2]. Il y faut joindre quatre *graffiti*[3]. On voit que c'est peu.

Le monument de Talence, conclut excellemment M. Fournier, « ne peut passer pour un témoin de notre histoire locale. Il a dû être apporté sur nos quais, comme d'autres stèles égarées dans les ports lointains de l'Occident (à Saint-Malo, par exemple), par un bateau qui l'avait reçu d'une barque à laquelle il servait de lest. » L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'au début du XIXe siècle le château de Thouars appartenait à l'armateur Balguerie junior.

P. C.

***

Découverte d'une colonne de l'époque romaine.

Le 8 août dernier, des ouvriers occupés aux réparations du Grand-Théâtre ont mis à découvert, le long de la paroi intérieure du mur de la rue Esprit-des-Lois, à 15 mètres de la rue Louis, les restes d'une colonne en pierre d'ordre corinthien, à larges cannelures rudentées au nombre de seize. Ces fragments, composés du chapiteau, de la base et de trois tambours, étaient enfouis dans de la terre végétale à $3^{m}60$ de profondeur au-dessous du niveau de la chaussée et placés côte à côte, un des tambours debout. Ils ont été retirés dans un assez bon état de conservation. Une volute et un fleuron, cassés lors de l'extraction, pourront être facilement remis en place. Nous avons fait de l'ensemble, tel qu'il se trouve actuellement dans le chantier de la rue Louis, le croquis reproduit ci-contre.

Le chapiteau mesure $0^{m}50$ de haut et chacun des quatre autres morceaux, $0^{m}93$, ce qui donne un total de $4^{m}22$. Mais tous ces fragments peuvent ne pas avoir appartenu à la même colonne ou ne pas constituer un ensemble complet. Ce qui est certain, c'est que, eu égard aux dimensions du chapiteau et au diamètre des tambours ($0^{m}52$), la colonne entière ne devait pas atteindre 5 mètres de hauteur. Cela prouve qu'il ne s'agit pas d'une des colonnes des *Piliers de Tutelle*, car celles-ci mesuraient $1^{m}48$ de diamètre et 12 mètres de haut.

D'où proviendrait donc cette colonne?

Comme nous l'avons observé, ses morceaux, au lieu d'être mélangés à d'autres matériaux et à des débris de toutes sortes, se trou-

1. Cf. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 355 (n° 270).
2. *Ibid.*, t. I, p. 304 (n° 198). — Ces deux inscriptions sont publiées au tome XIV du *Corpus*, sous les nos 2521 et 2522.
3. Publiés dans les *Inscr. rom.*, nos 507, 697, 797, 821.

vaient enfouis, seuls, dans de la terre végétale pure. On suppose donc difficilement qu'ils aient été apportés et jetés là comme remblai. En tout cas, ce remblai ne pourrait guère dater de la démolition des *Piliers de Tutelle* à l'occasion des agrandissements du Château-Trompette ni surtout de la construction du Grand-Théâtre, car on se demande où l'on aurait pu trouver alors semblables matériaux. Il remonterait au moins — à supposer qu'on pût déjà trouver des

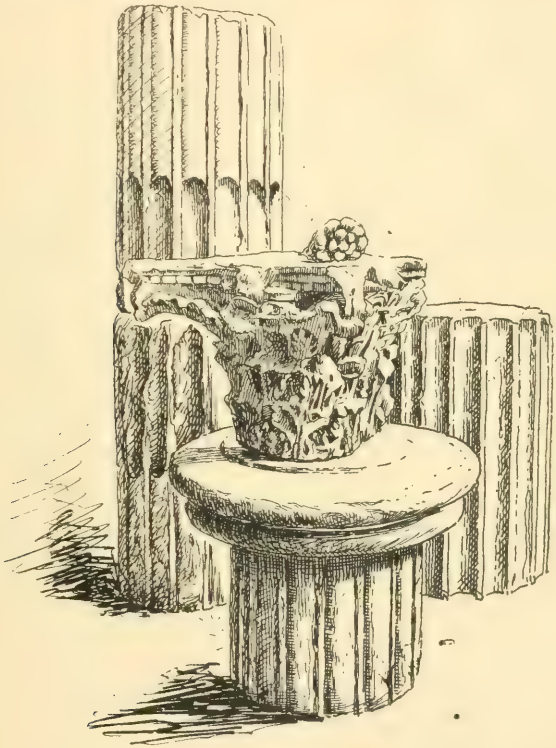

ruines de l'époque romaine — à l'édification des *Piliers de Tutelle* eux-mêmes, c'est-à-dire au IIIe siècle, et prouverait par conséquent que la colonne est encore plus ancienne.

D'ailleurs, tel est bien notre avis. Par l'extrême pureté de son style et sa simplicité toute grecque, ce chapiteau, dont notre Musée des Antiques ne possédait pas l'équivalent, appartient au premier siècle de notre ère. Il provient vraisemblablement d'un petit temple qui s'élevait dans le voisinage du forum bordelais, peut-être à l'endroit même où se dressèrent plus tard les *Piliers de Tutelle* qui pourraient bien avoir été bâtis pour remplacer par un monument plus grandiose et plus somptueux le modeste sanctuaire d'autrefois. Le temple, ruiné, disparu en partie sous quelque éboulement ou

recouvert par la main de l'homme, certains débris seront restés sous terre, à l'endroit même où ils avaient croulé, cachés et inviolés jusqu'à ce jour. Nous le croirions d'autant plus volontiers, qu'au niveau même de ces débris et à quelques centimètres de la place qu'ils occupaient, on a trouvé, dans une sorte de trou, deux ou trois brouettes d'écailles d'huîtres, ce qui semble démontrer que les restes de la colonne reposaient sur un ancien sol qui n'a jamais été fouillé à cet endroit.

M. de L.

***

Un ambassadeur turc à Bordeaux.

En l'année 1721, Bordeaux reçut la visite de l'ambassadeur du Grand Seigneur Achmet III auprès du Roi de France. Cet ambassadeur ottoman, qui était un lettré et parlait notre langue avec la plus grande facilité, avait voulu connaître notre beau pays; au cours de son voyage, il s'arrêta dans notre ville, où il séjourna du 6 au 9 février, et y fut traité avec les plus grands honneurs.

Une députation de la Jurade l'attendait à sa descente de bateau, au port des Salinières, et l'accompagna à l'hôtel de ville. Méhémet-Effendi était avec son fils dans le carrosse du maréchal de Berwick, commandant de la province; le carrosse de l'ambassadeur était précédé par un détachement du Guet, par ses *chatirs* ou valets de pied et par ses pages.

La députation de la Jurade suivait dans le carrosse de l'Intendant. Des Turcs de distinction se trouvaient dans d'autres carrosses.

Les troupes bourgeoises étaient échelonnées sur son passage et les tambours battaient aux champs.

Méhémet-Effendi fut reçu dans la chambre du Conseil de l'hôtel de ville par le sous-maire et les jurats; après quoi, il se rendit à l'hôtel du Gouvernement (rue Porte-Dijeaux), qui lui servit de résidence. Pendant son séjour, les troupes bourgeoises fournirent chaque jour 150 hommes pour la garde de sa personne.

L'ambassadeur ayant fixé son départ pour Blaye au quatrième jour, on prépara le brigantin de la Ville et il fut conduit au port du Chapeau-Rouge avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Après avoir noté dans ses « Annales » le séjour de l'ambassadeur ottoman, Bernadau ajoute : « C'était un homme singulier. Il fut assez turc pour refuser d'aller à la Comédie, où les dames l'attendaient, supérieurement parées. »

Nous ne savons si cette anecdote est véridique; nous indiquerons seulement ceci, c'est que, lors de son passage dans notre ville, Méhémet-Effendi était âgé de quatre-vingts ans.

Méhémet-Effendi a laissé une curieuse relation de son voyage en France; un extrait en a été publié[1] et comme il nous a semblé de

1. *Journal de Guienne*, année 1788, n° 121.

nature à intéresser les Bordelais, toujours curieux de connaître les impressions que peut faire naître chez les étrangers la vue de leur chère ville, nous croyons devoir le citer :

« En partant de Toulouse, nous navigeâmes pendant deux jours, sur la Garonne pour descendre à Bordeaux [1], situé sur l'embouchure du même fleuve. Un carrosse nous attendoit sur un des quais qui étoit rempli de gens de guerre [2], lesquels nous accompagnèrent jusqu'à notre logis.

» Mon très-magnifique Empereur, de toutes les villes que nous avions vues, il n'y en a point de comparables à Bordeaux, soit par sa situation, soit par la beauté des édifices et par ses autres agrémens. La ville est extrêmement peuplée à cause de son grand commerce.

» Le fleuve est si vaste devant Bordeaux, et forme un port si considérable, qu'on peut le comparer au port de Stamboul (Constantinople) votre ville impériale, séjour de félicité. Quoique la mer océane en soit éloignée de vingt lieues, les grands vaisseaux viennent mouiller devant la ville. Il y avoit, lors de notre arrivée, plus de cinq cents bâtimens, et on dit que dans l'été on en voit plus de deux mille. Nous avons eu la satisfaction de voir, pour la première fois, le flux et reflux de la mer, dont nous n'avions fait qu'entendre parler. Il paroît deux fois en vingt-quatre heures; et c'est une merveille de la nature, ou plutôt du doigt de Dieu qu'on ne sauroit voir sans admiration, et qu'on ne sauroit trop expliquer ou pénétrer sans témérité.

» Nous allâmes voir la citadelle (le château Trompette) bâtie hors de la ville sur le bord du fleuve; c'est un boulevard considérable et d'une grande solidité. On nous salua, en entrant et en sortant, de plusieurs coups de canon. Étant montés au logement du commandant de la Place, nous vîmes un beau jardin, et très bien ordonné, dans lequel il y a un donjon fort élevé, qui a vue sur toute la ville et sur le Port. Nous nous promenâmes beaucoup dans ce jardin, rempli alors de renoncules, de tulipes et d'autres belles fleurs de la saison.

» On nous conduisit ensuite dans un appartement orné de portraits, d'autres tableaux, et richement meublé. Le maréchal de Berwick, qui s'y étoit rendu, se leva et vint au devant de nous. Après les premiers complimens, on nous présenta le café, puis le sorbet et des confitures. Le Maréchal, à cause de sa dignité et de sa qualité de Commandant dans la Province de Guienne, ne put pas venir nous rendre visite, et n'osa pas nous faire proposer d'aller le voir dans son hôtel; la visite de la citadelle parut l'expédient le plus convenable pour concilier le cérémonial avec le désir que ce seigneur avoit marqué de nous voir, n'ayant jamais vu des Ottomans. »

Les Bordelais de la fin du XVIe siècle avaient été plus favorisés que le maréchal de Berwick, puisqu'en l'année 1565, ils avaient pu voir les ambassadeurs de l'empereur Soliman II, surnommé le Magnifique, qui étaient venus présenter leurs hommages à Charles IX, en ce moment l'hôte de Bordeaux [3].

E. R.

1. Distance de Toulouse à Bordeaux par la Garonne : 293 kilomètres.
2. Il prend les soldats des troupes bourgeoises pour des gens de guerre.
3. *Chronique bourdeloise*, édition de 1619, f°s 44-45.

Départ de Bordeaux du 7e d'infanterie (ex-régiment de Champagne).

Le régiment de Champagne, devenu sous la Révolution le 7e d'infanterie, était en garnison à Bordeaux depuis le 3 novembre 1783, lorsqu'en juin 1791 il reçut l'ordre de partir pour Auch.

Huit officiers se présentèrent dans la Chambre du conseil pour prendre congé de la municipalité et obtenir un certificat attestant la bonne conduite de ce régiment.

Après leur sortie, l'assemblée communale rédigea le certificat suivant :

« Les Maire et officiers municipaux attestent à tous ceux qu'il appartiendra que pendant tout le temps du séjour que le septième régiment, ci-devant Champagne, a fait à Bordeaux il s'est conduit avec la plus grande exactitude et la plus grande loyauté, que dans toutes les occasions il s'est distingué par son civisme, et qu'après avoir mérité l'affection et la reconnaissance de nos concitoyens, il emporte leurs regrets [1]. »

Cette attestation fut remise au commandant de l'arrière-garde après la visite que rendirent aux officiers, au Château-Trompette, deux délégués municipaux et le procureur de la commune.

Mais ce certificat était d'une extrême indulgence; la conduite des soldats n'était rien moins qu'exemplaire; les patrouilles de la garde nationale rencontraient fréquemment dans certains quartiers de la ville des soldats du régiment de Champagne « se livrant fort avant dans la nuit à des plaisirs bruyants ayant l'apparence du désordre ». Leur conduite était telle qu'en juillet 1790 la municipalité fit imprimer et afficher dans la ville et les faubourgs une proclamation invitant les soldats à se retirer à l'heure fixée par les règlements militaires. Cent exemplaires furent envoyés aux bas officiers du régiment « afin de communiquer à leurs camarades cette preuve de l'attachement et de l'estime des magistrats, représentants de la commune » [2].

Les officiers municipaux oubliaient qu'ils s'adressaient au régiment de Champagne !

Le 16e régiment d'infanterie (ci-devant Agenais) le remplaça à Bordeaux.

F. Thomas.

1. Arch. mun., D 91.
2. Arch. mun., D 86.

CHRONIQUE

Nécrologie. — La science bordelaise a perdu l'un de ses doyens et de ses maîtres les plus éminents : M. Reinhold Dezeimeris, correspondant de l'Institut, s'est éteint à Loupiac le 28 juillet. Avec lui disparaît l'un des derniers représentants de cette génération de travailleurs qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, donna une impulsion si admirable à nos études locales : les Drouyn, les Delpit, les Barckhausen, les Marionneau, les Brives-Cazes... Humaniste nourri de la plus pure moelle de l'antiquité gréco-latine, M. Dezeimeris avait choisi pour son domaine notre histoire littéraire. Il débuta en donnant, en 1861, sa belle édition de Pierre de Brach, qui révéla un Ronsard bordelais. Deux ans plus tard il prononçait, pour sa réception à l'Académie de Bordeaux, ce magistral discours, où, d'un pinceau ferme et délicat, il a brossé le tableau de la Renaissance des lettres dans notre ville et notre province. Il en précisa certains traits, en éclaira diverses parties en faisant connaître l'avocat Jean de Saint-Martin, auteur des épitaphes de Montaigne, en consacrant des études spéciales aux poètes Martin Despois et Pierre Trichet, au jurisconsulte Arnaud de Ferron. Il mit en valeur l'humanisme de La Boétie en publiant ses *Remarques sur le traité intituté* Ἐρωτικός et il suivit avec une active sympathie la belle édition que M. Paul Bonnefon, son élève et ami, donna de l'auteur de la *Servitude volontaire*. Montaigne était l'un de ses livres de chevet : en collaboration avec son ami très cher, M. Henri Barckhausen, il fit paraître la réimpression, aujourd'hui classique, du texte des *Essais* de 1580 ; et les dernières années de sa vie furent laborieusement employées à orner d'un riche commentaire les notes manuscrites de Montaigne qu'il avait reconnues sur un exemplaire des *Annales* de Nicole Gille. Ses études sur Sulpice Sévère à Primuliac, sur l'emplacement de la *villula* d'Ausone, qu'il se plaisait à retrouver dans son domaine de Loupiac, l'avaient mis en bon rang parmi nos archéologues. Son commerce intime avec les grands humanistes du XVIe siècle avait singulièrement affiné sa sagacité d'érudit : elle lui permit de reconnaître dans le *Querolus*, attribué à Plaute, une œuvre du rhéteur aquitain Axius Paulus ; elle lui inspira ses études de critique verbale sur les textes de Théocrite, de Virgile, d'Ausone, sur les *Moralia* de Plutarque, qui consacrèrent son autorité parmi les philologues français et étrangers. M. Dezeimeris fut au nombre des fondateurs et des plus actifs collaborateurs de nos sociétés savantes : Société des Archives historiques, Société des Bibliophiles de Guyenne, Société archéologique. Ami des vieux livres, il avait une admirable bibliothèque, dont il savait faire les honneurs avec une exquise bonne grâce. Son œuvre, élevée pierre à pierre avec une patience et un goût infinis, demeurera. Le président de l'Académie des

Inscriptions, M. Noël Valois, a déjà rendu un bel hommage à la mémoire de l'érudit scrupuleux et du lettré délicat en qui revivaient les grâces austères et charmantes des grands humanistes qui furent ses familiers. La *Revue*, dont il avait salué la naissance et dont il suivait les progrès avec une vive sympathie, apporte sa fleur modeste au *tumulus* de regrets que ne manqueront pas de lui élever ses admirateurs, ses élèves et ses amis.

— La mort prématurée de M. Evrard de Fayolle, survenue le 25 juillet, est aussi une très sensible perte pour notre histoire locale, dont il fut un des mécènes les plus intelligents et les plus avisés. Numismate distingué, il avait constitué une collection remarquable de médailles et de jetons bordelais, dont le catalogue, par lui dressé, lui avait valu le prix de la fondation La Grange et reste inédit dans les archives de l'Académie de Bordeaux. M. de Fayolle avait publié dans les *Archives historiques* une série de documents sur les jetons de la Chambre de commerce. Il fut un des membres les plus zélés et les plus dévoués de la Société archéologique. Mais c'était avant tout un collectionneur, d'une espèce d'ailleurs plutôt rare : ce qu'il avait réuni, il ne pouvait le garder et s'empressait de l'offrir, soit au Musée d'antiques, soit aux Archives municipales. La Ville de Bordeaux lui doit une belle reconnaissance. Le nom d'Evrard de Fayolle méritera d'être donné à l'une des salles du Musée girondin futur.

Société d'Histoire de Bordeaux. — La Société d'Histoire de Bordeaux a tenu son Assemblée générale le 9 juillet, aux Archives municipales, sous la présidence de M. le Dr Georges Martin. Elle a entendu et approuvé les rapports de MM. Ducaunnès-Duval, secrétaire, et F. Thomas, trésorier. Elle a étudié les moyens d'accroître le développement de la *Revue historique de Bordeaux*.

Académie de Bordeaux. — Dans sa séance du 10 juillet, l'Académie a entendu la lecture du rapport sur le concours Armand Lalande et une communication de M. le colonel Bujac sur la part prise par les mobiles, les mobilisés et les corps francs de la Gironde à la campagne de 1870-1871.

Société archéologique. — Dans la séance du 11 juillet, M. Evrard de Fayolle a présenté plusieurs armes ciselées de l'époque de la Renaissance et M. Coudol un pistolet Louis XIII portant gravées sur son pommeau les armes du cardinal François de Sourdis. — M. Bardié a rendu compte du dernier congrès de la Société d'Archéologie française. — M. Ferbos a lu une note de M. le capitaine Foureur sur la station préhistorique de Fongaban (commune de Saint-Émilion). — M. Charrol a présenté une épée et différents objets mérovingiens trouvés par M. S... sur le territoire de la commune du Bouscat. — La Société a admis comme nouveaux membres MM. les Drs Galtier et Volpillac. — Le musée du Vieux-Bordeaux a reçu des dons de Mmes Geneau et Géraud, MM. Bardié, Charrol, Descamps, Flos, J. Delbos, Gonfreville, Ponsolle, Soulié, Verdié, R. Ferbos, Th. Ricaud et R. Viguié.

Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. — Ce Congrès, organisé par la Société historique et archéologique du Périgord, a été tenu à Périgueux du 29 juillet au 3 août. Présidé avec une haute autorité, tempérée de la plus cordiale bonne grâce, par M. le comte

Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, conduit avec un spirituel entrain par M. le marquis de Fayolle, il a eu le plus éclatant succès. Parmi les nombreuses communications, nous nous bornerons à signaler une notice consacrée par M. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société du Périgord, à un canonnier périgourdin, Thomas de Mahon, qui sauva la vie au maréchal de Richelieu pendant le siège de Minorque; une note de M. F. Daleau, membre de la Société archéologique de Bordeaux, sur un moule moderne à fusaioles, de forme très primitive; une étude de M. Ricaud, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, sur le vignoble de Château-Lafite et ses vicissitudes sous la Révolution; un travail de M. le comte de Saint-Saud, membre de la même Société, sur un protestant émigré, Pierre Eyma, exportateur de vins du Bergeracois en Hollande au XVIIIe siècle, et sur sa famille, alliée aux Nairac de Bordeaux; un spirituel compte rendu, par M. F. Thomas, membre de la même Société, de l'inauguration à Bordeaux du pavillon national par les autorités municipales, le 20 mars 1791, à bord des navires de commerce en rade. Le Congrès, sur la proposition de M. le Dr Georges Martin, membre de la même Société, a émis un vœu en faveur de la création à Bordeaux d'un Musée du Vin, section du Musée girondin futur. Il a émis un second vœu, présenté par la Société archéologique de Bordeaux, pour la restauration respectueuse des monuments historiques de la région du Sud-Ouest, et renouvelé un vœu, voté en 1907 au Congrès de Bordeaux, en faveur du dépôt des minutes notariales anciennes dans les archives départementales. A la suite d'une communication de M. Brutails sur les écoles d'architecture religieuse du Sud-Ouest, il a été décidé que la Section centrale de l'Union inviterait les sociétés adhérentes à réunir les matériaux d'une carte archéologique du Sud-Ouest. Les séances de travail ont été agréablement coupées par des promenades et des excursions. Les congressistes ont visité le joli musée du Périgord, que Bordeaux a le droit d'envier à Périgueux, la cathédrale Saint-Front, les délicieux logis de la Renaissance, l'église de la Cité, la ville romaine, les admirables fouilles de Vésone et le musée en plein air que la municipalité a si intelligemment dégagé et conservé au pied du Château-Barrière. Des excursions à Brantôme et Bourdeilles, à Sarlat, où l'on a pu voir la maison de La Boétie, très heureusement restaurée par le service des monuments historiques, à Domme et Beynac, enfin aux Eyzies, ont complété à merveille ce Congrès, le plus brillant qu'ait jusqu'ici tenu l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest.

Distinctions honorifiques. — M. le Dr Pitres, doyen honoraire de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de Bordeaux, a été promu commandeur de la Légion d'honneur. M. Luc Picart, doyen de la Faculté des sciences, membre de la même compagnie, a été nommé chevalier du même ordre.

Les corrections de Montaigne. — Sous ce titre, M. Victor Giraud signale, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août, l'intérêt de la reproduction en phototypie de l'exemplaire de Bordeaux et souhaite qu'un érudit nous donne, à l'aide de ce document, une étude complète du travail de la pensée et du style chez l'auteur des *Essais*.

Un document sur dom Devienne. — Dans le *Mercure de France* du 1er août, M. Camille Pitollet publie un état inédit de demandes de secours et de gratifications adressées, en 1786, par des écrivains à l'État, avec des annotations dues vraisemblablement au contrôleur général L'Averdy. On y voit figurer le nom de dom Devienne; le secours qu'il sollicitait lui fut refusé avec cette mention : *mauvais sujet, médiocre écrivain.* M. Pitollet en induit que le refus de ce secours fut sans doute le motif qui empêcha l'auteur de l'*Histoire de Bordeaux* de publier la seconde partie de son œuvre.

Les Cent Jours à Bordeaux. — Sous le titre : *Souvenirs de 1815*, M. François Laurentie publie, dans le *Correspondant* du 25 août, une lettre inédite de la duchesse d'Angoulême à la comtesse Fanny Esterhazy, tirée des archives de Frohsdorf. Elle contient un tableau très saisissant du désarroi de Bordeaux à la nouvelle du débarquement de Napoléon revenant de l'île d'Elbe et des efforts infructueux que fit la vaillante duchesse pour organiser la résistance aux troupes de Clauzel, jusqu'au moment où elle s'embarqua à Pauillac pour l'Espagne. Dans une *Causerie bordelaise*, publiée par la *Petite Gironde* (n° du 1er septembre 1913), M. Paul Berthelot a fait justement remarquer que le récit de l'embarquement de la duchesse concorde, dans ses traits généraux, avec le tableau du baron Gros qui est au Musée de Bordeaux.

L'œuvre de John-Lewis Brown. — Dans le courant du mois d'août a eu lieu à Paris, au château de Bagatelle, une intéressante exposition comprenant quarante toiles de l'artiste bordelais John-Lewis Brown, le peintre des élégances du Second Empire. La *Revue* aura l'occasion de revenir sur cette exposition.

BIBLIOGRAPHIE

Jacques Régnier. *Les préfets du Consulat et de l'Empire*, 3e édit. Paris, G. Ficker, 1913, in-16 de 252 pages.

M. Jacques Régnier a étudié dans son ensemble une institution qui fut le rouage essentiel de l'administration napoléonienne. Déjà nombre de préfets du Consulat ou de l'Empire ont été étudiés ou ont eux-mêmes raconté leurs souvenirs ; aux publications qui ont mis en lumière des personnalités ou des milieux particuliers, il était utile de joindre un tableau général, exposant le travail de nomination, les instructions, l'esprit des préfets au début et à la fin du régime. L'auteur ne s'est pas borné à analyser et rapprocher les lois et circulaires principales ; il a fait des recherches aux Archives Nationales, dans quelques archives départementales, que sa carrière administrative, sans doute, l'a amené à explorer (Eure-et-Loir, Yonne, Côte-d'Or), et même jeté des coups de sonde dans les anciennes préfectures de Gênes et Turin.

Le choix du premier personnel préfectoral offre un intérêt particulier et les Archives Nationales ont fourni à l'auteur des détails nouveaux sur la façon dont il s'est fait, sur les principes qui l'ont dirigé. Sous le Consulat, les préfets ont en général une individualité plus marquée que dans la suite ; le type n'est pas encore fixé du préfet de l'Empire, instrument docile du pouvoir, et que caractériserait assez bien le mot prêté à l'un d'eux : « Vous êtes mon ami, mais si l'Empereur m'ordonnait de vous jeter à l'eau à midi, vous y seriez à midi moins cinq. » Avec le Consulat à vie, la direction ministérielle s'est affermie, les préfets qui prétendent avoir des opinions personnelles sont rappelés à l'ordre. Le rôle de haute police qui leur incombe, le zèle qu'ils doivent déployer pour la conscription, les rapports souvent difficiles avec les autres autorités, sont montrés brièvement, mais avec exactitude et clarté.

Les sous-préfets n'ont pas été oubliés et c'est même une des parties les plus intéressantes du livre que l'exposé, critique, des idées du préfet Lezay-Marnésia, personnage curieux dont l'auteur a bien saisi l'originalité : en 1810, il proposait de remplacer les sous-préfets par des fonctionnaires ambulants.

Bon nombre de personnages défilent dans cet exposé nécessairement sommaire et lui donnent de la vie et du pittoresque. Les volte-face de 1814 et 1815, dont l'auteur éclaire plusieurs exemples, jettent un jour fâcheux sur le haut personnel ; pourtant, outre que plus d'un resta fidèle à Napoléon, alors, en somme, le représentant de la Révolution, on doit reconnaître que ces préfets et ces sous-préfets, ceux-ci en grand nombre auditeurs au Conseil d'État, furent généralement bien choisis et montrèrent très souvent des qualités éminentes. Les régimes suivants prirent parmi eux beaucoup de

hauts fonctionnaires et de ministres; c'est un éloge au moins de leurs talents.

Une bibliographie, de laquelle on peut regretter que l'auteur ait exclu les indications d'usage, qui aident à retrouver les livres et surtout les notices et à en apprécier la valeur, est à peu près limitée aux publications concernant les divers préfets ou émanant d'eux. Des livres plus généraux, qu'on s'étonnerait de n'y pas voir, sont cités dans le corps de l'ouvrage[1]. Cette liste achèvera de montrer le soin que M. Régnier a mis à son utile et intéressant travail, qui fait désirer qu'il continue des recherches historiques, facilitées par son expérience administrative et dont le résultat nous est exposé en un style élégant et agréable.

Jacques Rambaud.

Abbé **Albert Gaillard**. *Gens et choses d'autrefois*. Bordeaux, Albin Michel, 1912, in-8° de 226 pages.

Sous ce titre, M. l'abbé Gaillard a réuni quatre études, d'étendue et d'importance inégales. La plus ample et, à mon avis, la plus attachante, est une monographie de famille, les Roumégoux, dont l'auteur a reconstitué l'ascension sociale depuis la fin du XIIIe siècle : questaux de Saint-Magne, mentionnés dans une charte d'affranchissement de 1291, syndics de paroisse à la fin du XVe siècle, bourgeois au XVIe, marchands cossus, tenant à Béliet une sorte de bazar, restant d'ailleurs fixés à la terre par le souci de leur domaine, cumulant avec leurs occupations agricoles les fonctions de régisseurs de propriétés seigneuriales au XVIIe et au XVIIIe, maîtres de poste sous Louis XVI, s'élevant à la Révolution aux charges municipales et les conservant jusqu'à la fin du XIXe. L'intérêt de ces monographies est évident : M. l'abbé Gaillard l'a montré en termes excellents dans son avant-propos. C'est en les multipliant que l'on connaîtra vraiment l'état social des classes rurales de l'ancienne France et qu'on pourra substituer la vérité complexe à l'idée trop simple que se sont faite, d'après les impressions vagues et passagères des voyageurs, les théoriciens de l'histoire. L'auteur ne perd du reste pas de vue les problèmes d'histoire générale : cette monographie lui est une occasion de préciser et de compléter ce qu'il a déjà dit de la condition des questaux dans sa belle étude sur la baronnie de Saint-Magne. Pourquoi ne nous donnerait-il pas sur la question le travail d'ensemble depuis si longtemps souhaité? Le même sens historique apparaît dans l'étude sur le bégueyrieu de Béliet, contribution intéressante à l'histoire des communaux, amorce aussi d'une étude plus vaste et également souhaitable. Le volume comprend encore une histoire généalogique des comtes de Fronsac, où sont rectifiées maintes erreurs de Guinodie et de Guillon, et un récit des vicissitudes du presbytère de Belin. M. l'abbé Gaillard est un bel exemple de ce que peut, avec des ressources en apparence médiocres, le labeur patient d'un chercheur, quand il est soutenu par une intelligence très éveillée, un sens critique affiné, un souci constant de dominer sa matière et un incontestable talent de style.

Paul Courteault.

1. Nous n'avons pas vu, cependant, entre autres, Madelin, *La Rome de Napoléon* (pour M. de Tournon), les monographies consacrées déjà à plusieurs départements de l'Empire (Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône, Forêts, etc.).

Anglade (Jean-Roger d'). — *Aperçu sur l'histoire de Bazas depuis les origines jusqu'à la Révolution...* Bordeaux, Feret et fils, 1913, in-8°, 275-v pages.

M. d'Anglade nous dit lui-même très nettement (p. 269) le but qu'il s'est proposé en écrivant son livre : « Permettre aux écoliers d'avoir en quelques heures une idée générale d'un long passé; éveiller chez eux la curiosité d'en savoir davantage; ébaucher les traits distinctifs de Bazas — place forte, ville épiscopale et siège d'un présidial — rechercher les influences qui ont formé le caractère et les habitudes de ses habitants. » N'allez donc pas chercher dans son *Aperçu* des faits nouveaux sur l'histoire de Bazas. A part quelques rectifications de détail (sur l'origine par exemple du présidial, sur le sens erroné donné au mot *universitas*), vous n'y trouverez rien qui ne soit déjà dans l'ouvrage d'O'Reilly paru voici près de trois quarts de siècle.

C'est surtout par ses qualités de présentation que peut valoir l'ouvrage de M. d'Anglade. A ce point de vue nous nous permettrons deux remarques :

En premier lieu, le plan de son livre ne présente peut-être pas toujours toute la rigueur désirable. Prenons un exemple : entre un chapitre sur Bertrand de Goth et un autre sur l'occupation anglaise, s'en trouve un qui est intitulé : « Le climat de Bazas; les grandes épidémies aux XVIe et XVIIe siècles, » et qui n'est guère là, semble-t-il à sa place.

D'autre part, bien qu'il ne soit destiné qu'aux « écoliers », ce livre expose les événements sous un jour parfois trop restreint. C'est ainsi qu'il développe sur les origines du christianisme à Bazas une théorie de nos jours si démodée qu'elle gagnerait à s'accompagner de quelque discussion. Bien plus, son talent de polémiste entraîne parfois M. d'Anglade à interpréter certains faits d'une façon qui surprend : dans un chapitre sur « l'attachement des Bazadais à la maison de France », il raconte le baptême d'un enfant qui fut appelé Louis, le 1er mai 1651, « en l'honneur de Mgr. le prince de Condé... seur la nouvelle resceue que mon dit seigneur prince est gouverneur de ceste province ». Mais à pareille date, une semblable manifestation est-elle bien le signe d'un royalisme parfaitement pur, ou ne marquerait-elle pas plutôt l'attachement profond de Bazas pour les Princes et pour la Fronde?

Nous terminerons en exprimant notre regret que les monographies locales ne soient pas toujours accompagnées d'un plan. Il serait ici d'autant plus intéressant qu'au dire même de M. d'Anglade « jamais nos pères n'ont touché qu'avec réserve au plan et à l'ornementation de Bazas » (p. 120).

F. G.

Albert Saubeste. *L'école Pélegrin (1837-1912), monographie de l'école communale primaire supérieure de garçons...* Bordeaux, impr. G. Delmas, 1913, in-8° de VIII-320 p., avec plans.

Ce volume s'ouvre par une substantielle notice sur l'école Pélegrin; mais c'est surtout un recueil de documents reproduits *in extenso*. On y peut suivre les origines, les vicissitudes et le progrès de notre école primaire

supérieure de garçons. Les débuts en furent pénibles. L'institution, née de la loi Guizot, végéta sous la monarchie de Juillet : son objet était mal défini; les pouvoirs publics paraissent l'avoir soutenue assez mollement; la population se montra indifférente ou même malveillante. C'est sous le Second Empire qu'elle prit son essor, et depuis elle n'a cessé de se développer : les plans et les graphiques joints par M. Saubeste à son travail en sont la preuve la plus éloquente. Ce volume est une bonne contribution à l'histoire de notre enseignement primaire municipal; mais pourquoi l'auteur a-t-il omis d'indiquer ses sources?

P. C.

Le Gérant : G. Ducaunnès-Duval.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

L'INDUSTRIE PRÉHISTORIQUE SUR LES DUNES DU MÉDOC

ET L'AGE DES DUNES

Depuis une cinquantaine d'années, des stations préhistoriques et des ateliers de silex ont été signalés le long de la mer par de nombreux Girondins, à Soulac, au Gurp, à Taillebois et à la Pinasse. Sous l'impression du légendaire empiètement constant de la mer que portaient déjà des écrits du XVIe siècle [1], on a cru, on croit que ces stations furent assises sur le sol quaternaire. La mer se serait progressivement rapprochée et aurait enfin, à une époque assez récente, rejeté des sables qui auraient passé par-dessus les ateliers de silex et formé un peu en arrière les dunes du Bas-Médoc.

Ces données étant en contradiction avec la loi physique générale qui régit notre littoral gascon, il s'agissait d'arriver pour les parages médocains à une démonstration manifeste de l'état du passé.

Le Dr G. Lalanne, notre savant préhistorien, a dit, au Congrès d'Anthropologie de 1912, à Genève, que les stations préhistoriques du Bas-Médoc portent trace matérielle de la période de transition dite azilienne (ou tardenoisienne) [2], puis des époques néolithique et romaine.

Le plus connu et le plus souvent cité des ateliers de silex de la région dont il s'agit est celui du Gurp. Après avoir été tant fouillé et tant dépouillé, il peut encore ménager des joies aux chercheurs. En août 1912, deux Bordelais, MM. Arnaud, imprimeurs, y découvraient un silex tardenoisien (azilien), de cette période de transition qui dans l'industrie de la pierre taillée a précédé le néolithique; la pièce a été déposée au riche musée du Dr Lalanne [3]. Sept mois après, en mars de l'année courante (1913), le brigadier des douanes Hiribarne apercevait tout près du même endroit une base d'amphore gallo-romaine à fort pivot. On dirait, d'accord avec les données du

1. Montaigne et de la Popelinière.
2. Dernière partie ou fin du quaternaire.
3. Les silex aziliens et les silex néolithiques se trouvant, à la même station, mêlés aux débris du même atelier, il y a présomption suffisante que les uns et les autres ont pu être successivement taillés sur place.

Congrès précité de Genève, deux millésimes extrêmes à travers les âges, un commencement et une fin, dans ces deux trouvailles. La dernière porte une indication : l'homme des ateliers du rivage maritime ne vivait pas là isolé, à l'état sauvage, entre la mer et les marais; il devait avoir commerce ou rapports avec les centres importants de l'intérieur.

L'attention du chercheur devait être sollicitée par un autre fait. Aux stations du Gurp, de Taillebois et de la Pinasse, on trouve encore autant de débris de poterie que de débris de silex. Les hommes primitifs qui transformaient les cailloux de la grève maritime en petits silex-harpons pour la pêche dans les *baïnes*[1] et en grattoirs pour racler les peaux et vaquer aux soins de la cuisine, devaient être les mêmes que ceux qui cuisaient l'argile verte tertiaire que la plage montre à nu, si l'industrie rudimentaire du potier, aussi intéressante pour le moins que la taille des cailloux, existait par là en ces temps reculés.

Ensuite, la dune riveraine de ces parages présente le plus souvent une particularité importante. Au sommet du sol quaternaire qui la supporte se voit presque toujours une corniche de 60 centimètres de haut ayant la couleur gris-cendré (voyez D au croquis ci-contre). Cette couleur, due à la décomposition de restes de végétaux, dénote que depuis un temps reculé la dune littorale n'a été ni recouverte ni tapissée de sables nouveaux. La mer rejette là peu d'arène, parce qu'on y est, en même temps, dans la zone d'influence de la Gironde et de Cordouan, qui refoulent un instant le Gulf-Stream, et abrité par les roches qui forment le vaste banc des Olives[2]. C'est de ce banc de roches que doivent provenir les gros galets qui atterrissent sans cesse entre les poteaux kilométriques 14 et 20. Par conséquent, les sables, qui étaient et restent rares, ne pouvaient pas avoir recouvert des ateliers quelconques des temps anciens qu'il s'agissait de rechercher sur les petites dunes environnantes.

Grâce au zèle du brigadier Hiribarne, à qui j'avais facilement fait comprendre l'importance de la question, j'ai pu aller à deux reprises constater l'existence de deux ou trois foyers à cuire la poterie, par lui découverts entre les kilomètres 9 et 10, sur les dunes de Grayan, à 115 et à 180 mètres environ du rivage maritime, sur le flanc de

1. Petites baies de flux par lui formées et qui disparaissent au jusant.

2. « Sur ces roches du banc des Olives, la houle du large brise fortement, beaucoup de sommets n'étant couverts que de 1 à 2 mètres. » (*Instructions nautiques*, volume n° 882, p. 469.) — La carte marine de Beautemps-Beaupré, qui de l'embouchure de la Gironde se prolonge jusqu'au delà de l'anse du Gurp, montre dans toute son étendue vers le sud des roches à aussi peu de distance de terre que celles des Olives.

dunes où était sans doute cherché l'abri des vents. Autour d'eux se voient des débris de poterie, dont une partie, pourrait-on dire, à l'état de fossiles dénudés, puis quelques petits silex et des cailloux calcinés et éclatés. Des restes menus de charbon pris *en place* proviennent de résineux. L'argile cueillie à découvert sur la plage était ainsi cuite à proximité des pins.

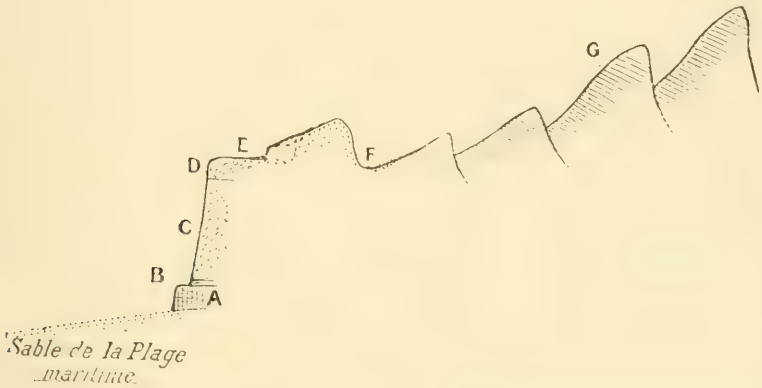

PROFIL DES DUNES DE LA NÉGADE (GURP). COUPE OUEST-EST.

A Argile tertiaire, dominant sur ce point le sable de la plage d'environ 60 centimètres. Suivant qu'elle soit enfouie, mouillée ou en plein air, elle présente les tons suivants : bleu verdâtre, gris verdâtre, gris bleuâtre, mais le vert domine.

B Faible couche de tourbe reposant sur du sable noirci aliotique (de 35 à 40 centimètres en tout).

C Assise de sable légèrement argileux mêlé de strates irrégulières de gravier plus ou moins gros ($2^{m}85$).

D Corniche de 60 centimètres; même assise que la précédente et dont la couleur est devenue cendrée par la décomposition de restes de végétaux, dit M. WELSCH (*Bull. Soc. Sciences nat. de l'Ouest*, 1911, p. 214).

E Plateau sur sol D, et dune plus élevée. Débris de silex et de poteries sur plateau E.

F Forte dépression en cuvette, à fond de jonc vulgaire et d'herbe verte et serrée. L'atelier préhistorique devait avoir là sa fontaine, à peu près au niveau de E. A côté existe aujourd'hui, se déversant sur la plage comme un simple évier, un faible ruisseau ou fossé de bornage creusé de main d'homme et qui marque les confins de Soulac et de Grayan.

De F à G, dunes blanches.

NOTA. — Les proportions, observées de bas en haut pour la falaise AE et pour les dunes G, n'ont pas pu être suivies d'ouest en est dans ce croquis, qu'il ne fallait pas allonger. La distance de D à G est de 55 à 60 mètres. Le brigadier des douanes Hiribarne a vérifié les diverses mesures de cette légende en décembre 1912. Elles sont conformes à celles que Dulignon-Desgranges donnait en 1873. Toutefois, le pan BD a été un peu raviné et diminué par les pluies du printemps 1913, et *non par la mer.*

Deux fours ont leurs foyers indiqués aux croquis suivants, le second (9e kil. 770) étant très remarquable.

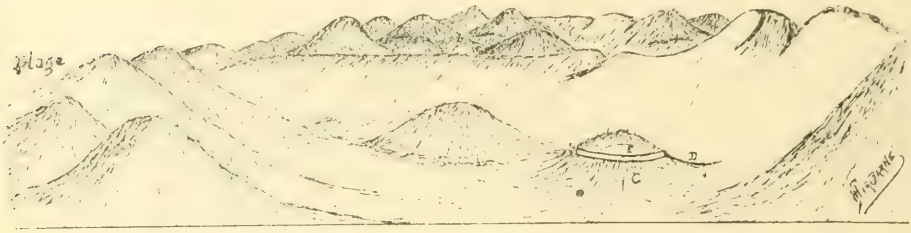

FOUR DU 9e KIL. 600, A 115 MÈTRES DE LA PLAGE.

A B Fouille et sondage jusqu'à l'eau.
B C Sable pur de la dune. Eau à 2m20, en hiver, au-dessous de A E.
D Couche de sable calciné.
E Plateau du four en argile, avec résidus cuits et sable calciné, en tout 35 centimètres d'épaisseur.

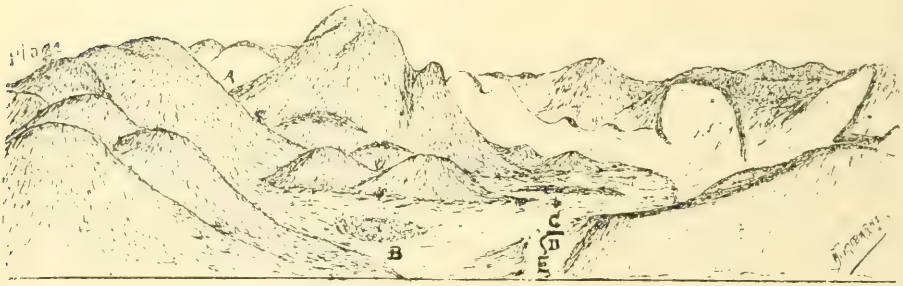

FOUR DU 9e KIL. 770, A 115 MÈTRES DE LA PLAGE.

A Foyer du 9e kil. 600 qui précède.
B Bas-fond herbeux.
C Plateau du four, en argile battue; son angle nord-est, mis à découvert, montre qu'il est assis sur un bâti de pierre sèche. 15 centimètres d'épaisseur environ d'argile avec vestiges de charbon.
D Sable calciné, pétrifié, inattaquable à la bêche. Mesure 1 mètre de profondeur au-dessous du plateau d'argile C.
E Sable pur de la dune au-dessous du tout. Eau de 2m50 à 2m80 au-dessous de C.

Au 9e kil. 900, à 180 mètres environ de la plage, sur un flanc de dune plus élevé qu'aux deux cas précédents, apparaissent à la surface du sable des cailloux calcinés et éclatés et des débris de poterie, les uns et les autres en plus grande quantité qu'ailleurs. S'il n'y avait eu là qu'une hutte pour le dépôt des produits du four voisin,

les cailloux brûlés n'y seraient pas en aussi grand nombre. Un four de plus doit exister ou avoir existé à cet endroit.

Des hommes de l'art estiment que les gros cailloux de la plage étaient utilisés à la construction de la bouche du four, et que la voûte se faisait en pierre sèche portée de l'intérieur et qui se trouvait transformée en chaux après la cuisson de la poterie, suivant ce qui se voit, en dehors de l'industrie à outillage moderne, pour les simples tuileries de nos campagnes. Une seule petite boule de calcaire ressemblant à de la craie molle a été trouvée jusqu'ici autour des fours.

La corniche gris-cendré qui supporte la dune riveraine a montré tout à l'heure que des sables nouveaux ne la tapissent pas et ne devaient pas la franchir. Le spectacle sous ce rapport est frappant quand on arrive aux fours. Ces petits foyers pesamment assis affleurent ou débordent la dune, témoignant ainsi que les flancs de ces dunes de Grayan, près de la mer, n'ont ni grossi, ni diminué depuis deux mille ans au moins. Comparez cela avec les terres et les villages imaginaires disparus sous les sables !

Les dunes où se trouvent les foyers sont blanches, à gourbet et dépourvues de tout humus que produisent les forêts ou les plantes arborescentes, soit de vraies dunes littorales. Cela doit signifier qu'au temps des potiers et des tailleurs de silex elles étaient, comme aujourd'hui, des dunes riveraines de la mer.

Les potiers prenaient sans doute le bois sur les dunes, relativement très élevées pour cette côte, qui se trouvent à 400 mètres environ à l'est des foyers des fours.

M. Delpech, propriétaire-directeur de la Tuilerie de Soulac, a constaté trois choses pour une partie des fragments de poterie à lui soumis : cuisson insuffisante (400 à 500 degrés, alors que les briques sont actuellement soumises à une action calorique de 1000 degrés) ; façon à la main[1] ; produit obtenu avec l'argile verte tertiaire de la plage. Au sujet d'une autre catégorie : poterie savamment travaillée, grains de sable mêlés à l'argile pour rendre les produits moins cassants.

Pour le même examen, M. Pagès-Allary, de Murat, préhistorien classé au premier rang des connaisseurs de poteries, a d'abord exposé: « Aux époques néo-bronze et gauloise, la poterie était recouverte

1. Dulignon-Desgranges a déjà cité cette « poterie façonnée à la main » (*Bull. de la Soc. d'Anthropol. de Bordeaux*, 1884, p. 126 et suiv.).

d'une argile très fine lui donnant l'aspect d'être cirée, ce qui diminuait la porosité, que les Romains ont fait disparaître par une cuisson plus intense de la poterie. »

D'après ces données, pour des tessons de cuisson incomplète dont l'intérieur n'a pas rougi et qui est vert ou parfois comme pourri, M. Pagès-Allary dit nettement, par comparaison avec les fouilles d'Auvergne (et sous cette réserve), qu'ils sont néolithiques. En ce qui regarde la seconde série ci-dessus « savamment travaillée », il la trouve « bien cuite, faite au tour, assez mince; même argile que la précédente, mélangée de grains de quartz peut-être artificiellement ». C'est donc, avec cuisson complète, travail soigné et moulage au tour, l'industrie en progrès bien marqué. En Auvergne, M. Pagès-Allary classerait cette seconde catégorie gallo-romaine du IIIe ou du IVe siècle.

Il y a ainsi des concordances d'appréciation entre deux spécialistes pour le côté technique.

Les fragments dénudés, parfois gris d'un côté et rouge naturel de l'autre, souvent entièrement blancs comme de vieillesse complète, ont, dit M. Pagès, été décapés, les intempéries aidant, par le frottement des grains de sable passant et repassant sous l'action des vents. Et en effet, dans les mêmes parages, des silex et des cailloux portent souvent les stigmates de ce frottement[1]. Les tessons les plus décapés sont les moins anciens, ceux des IIIe et IVe siècles, comme s'il leur eût manqué le poli ou ciré extérieur des Gaulois.

Les hommes primitifs qui taillaient les cailloux et cuisaient l'argile de la côte du Bas-Médoc étaient des industriels selon leur temps, ne devaient aller allumer leurs fours que pendant la bonne saison et ne vivaient pas isolés. La base d'amphore gallo-romaine du Gurp semble l'indiquer. Comparée à celles du musée du Vieux-Bordeaux, elle correspond à une pièce à pivot de plus de 1 mètre de hauteur ayant 95 centimètres de creux. L'homme des dunes n'était pas outillé pour tourner et cuire un vase pareil. Il avait donc des rapports avec la population de l'intérieur, ou mieux il en faisait partie.

Le lieu du Gurp n'a pas été occupé par simple cas fortuit au temps des potiers primitifs : on voit, au contraire, qu'il fut choisi en tant qu'endroit le plus approprié de la côte pour cette industrie.

Depuis l'épi n° 8, sis à 1 kilomètre au sud de l'embouchure de

1. Voyez Dulignon-Desgranges, *Actes de la Soc. Linn. de Bordeaux.*, t. XXXII, 1878; *Matériaux*, etc., page 2 du tiré à part.

la Gironde, jusqu'à Soulac-les-Bains, l'argile qui forme le sol de la plage se trouve à la cote (niveau moyen) de + 0m057 à + 1m057, sauf au nord des Cantines, où il y a dépression avec traces de gravier. Cette situation est connue par les travaux des Ponts et Chaussées. A 400 mètres au sud des bains de Soulac, l'argile descend à 2m940 au-dessous du niveau moyen, et la dépression se maintient au delà pendant plus de 1 kilomètres. L'assise d'argile se redresse ensuite fortement, et aux confins de Soulac et de Grayan, à la Négade (Gurp), elle émerge de 5 mètres au-dessus du niveau moyen, au témoignage d'un repère d'altitude que le service maritime a sur la dune de cet endroit. C'est-à-dire que l'argile s'y trouve toujours hors d'atteinte des marées de vives eaux en temps normal[1].

En établissant en face de ce plateau d'argile son industrie de poterie, l'homme primitif, servi par le hasard, se trouvait en même temps dans le plus joli groupe de monticules du Bas-Médoc, où la chaîne dunaire est très peu importante.

Les cailloux à silex étaient taillés non auprès des fours, mais à pied d'œuvre, à la vue de la mer.

*
* *

La région est aujourd'hui assez connue, elle a été assez étudiée pour permettre de porter une appréciation raisonnée sur l'ancienneté de la formation de nos dunes.

A l'issue du tertiaire, époque de la faune chaude dont il nous reste un spécimen[2], et des forêts peuplées d'essences dures de fortes dimensions, le continent, sur nos côtes, avançait plus à l'ouest qu'actuellement. Les forêts submergées dont les racines plongent dans l'argile tertiaire se montrent de temps à autre pour nous le rappeler. En dernier lieu, aux vives-eaux de juillet 1903, leurs troncs, rompus à hauteur de 1 mètre à 1 mètre et demi, se sont montrés d'une manière imposante à l'extrême basse mer d'Hourtin et aussi, mais avec une importance moindre, à l'extrême basse mer de Lacanau. M. l'ingénieur en chef Clavel me donna autorité de dire qu'il fut témoin de ce spectacle à Lacanau[3].

La côte du Bas-Médoc, où la mer rejette peu de sable pour les raisons expliquées plus haut, permet de voir que la tourbe, marquant

1. Voyez la banquette A au profil de la dune du Gurp.
2. La mâchoire d'*Elephas meridionalis* du Museum de Bordeaux provient du sol tertiaire du Gurp, banquette A du croquis donné pages 315 et 316.
3. *Bull. de géog. hist. et descript.*, 1904, p. 101, et *Revue Philomathique de Bordeaux*, juillet 1903.

la venue des temps humides, a recouvert l'argile tertiaire et se trouve mêlée aux troncs d'arbres.

Après le diluvium, après les périodes pluviaires, on trouve au-dessus de la tourbe une assise d'environ 4 mètres de terrain de transport. Le croquis donné pages 315 et 316 en présente la description aux confins de Soulac et de Grayan. A Soulac même, dans les travaux actuellement en cours pour l'installation des pylones de la passerelle, les sondages ont donné, entre la dune et l'argile tertiaire :

Sable couleur brune	0m40
— aliotique mêlé de petit gravier	1m80
— gris cendré	0m50
— noir	0m20
— argileux	0m60
	3m50 [1]

Cette assise quaternaire, qu'on l'appelle « Sable des landes » ou autrement, varie nécessairement d'épaisseur aux points où se trouvent des ondulations du sol primitif, par exemple à l'Amélie, où sur plus de 4 kilomètres de littoral existe une assez profonde dépression de l'argile tertiaire, comme il vient d'être dit.

A l'occasion d'une excursion de la Société Linnéenne de Bordeaux en 1876 [2], un compte rendu de Dulignon-Desgranges porte la coupe suivante de la dune riveraine, à 100 mètres au nord de la passerelle de Soulac (station préhistorique) :

Dune blanche actuelle;

Sable agrégé (20 à 25 centimètres);

Sable noir grisâtre, puis sable jaune (au niveau de la mer);

Tourbe lignitiforme (40 à 50 centimètres; troncs d'arbres debout ayant de 40 à 60 centimètres de diamètre; débris d'ossements d'animaux);

Alios (15 à 20 centimètres d'épaisseur);

Argile bleue, verdâtre ou grisâtre.

Beaucoup plus au sud, dans le même compte rendu, Dulignon-Desgranges signale aux fouilles de la Pinasse (entre le Gurp et Montalivet) et à celles du kilomètre 53, que l'assise quaternaire fut à son tour couverte de forêts. Pour le 53e kilomètre, qui correspond à l'extrémité sud du lac d'Hourtin, le narrateur de l'excursion dit : « Ici, deux époques bien distinctes apparaissent, car nous rencontrons deux forêts détruites et superposées. La première, celle qui

1. MM. Meynieu et Hiribarne.
2. *Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, t. XXXI.

se prolonge dans la mer, était presque exclusivement composée d'essences de chêne; tandis que dans la seconde, qui se trouve immédiatement au-dessous de la nouvelle dune, le pin maritime domine[1]. »

Sur Soulac, Grayan, Vensac et Vendays, l'ancienne végétation plus ou moins importante ayant couvert l'assise quaternaire reste marquée par la corniche gris cendré de 60 centimètres (profil du Gurp, lettre D). Entre le Gurp et Montalivet, la coupe de la dune riveraine montre fréquemment deux couches de tourbe superposées. Au 13e kil. 800, elles sont séparées par une assise de 3 m. 20 de sable roux, la plus récente venant presque immédiatement sous la dune blanche.

On a vu des arbres debout dans la mer jusqu'à Saint-Julien-en-Born[2]. Sur la côte de Montalivet on en voit presque constamment, leurs racines plongeant dans l'argile tertiaire. Pareil état de conservation, dit M. Cayeux, président de la Société géologique de France, est l'indice d'un enfouissement rapide[3]. Cet envahissement subit est à retenir pour ce qui va suivre.

Il apparaît donc bien qu'au tertiaire et dans la première partie du quaternaire le continent s'étendait plus à l'ouest qu'aujourd'hui.

Cependant, l'équilibre ne devait pas encore être établi entre les terres et les mers.

La théorie d'Adhémar[4] sur le déversement alternatif des mers d'un pôle vers l'autre après dégel alternatif des deux extrémités du globe, par cycle astronomique de vingt et un mille ans et avec caractère violent final, n'est guère admise par les géologues. Au premier abord, on peut la trouver séduisante à la vue des mers immenses et des glaces qui encombrent l'hémisphère sud et le pôle austral.

Il semble que les tableaux suivants traduisent le système en ce qui pourrait regarder la question ici examinée.

Hémisphère nord	Hémisphère sud
. . . . .	. . . . .
S'est réchauff. de 14502 à 9252 av. J.-C.	S'est refroidi de 14502 à 9252 av. J.-C.
S'est refroidi de 9252 à 4002 —	S'est réchauff. de 9252 à 4002 —
S'est réchauff. de 4002 av. à 1248 apr. J.-C.	S'est refroidi de 4002 av. à 1248 apr. J.-C.
Se refroidira de 1248 à 6498 —	Se réchauffera de 1248 à 6498 —
Se réchauffera de 6498 à 11748 —	Se refroidira de 6498 à 11748 —

1. *Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, 1876, pp. 48 et 54 du t. XXXI.
2. Réponse du curé de cette paroisse au Questionnaire de l'abbé Baurein, en 1778. Bibl. mun. de Bordeaux, mss. 737.
3. *Bull. de la Soc. géol. de France*, 1906, p. 142 ; *Tourbes de la côte bretonne.*
4. *Révolutions de la mer* (1842).

Il y aurait eu ou il y aurait extrême mer :

Basse en 19752 avant J.-C.
Haute en 14502 —
Basse en 9252 —
Haute en 4002 —
Basse en 1248 après J.-C.
Haute en 6498 —
Basse en 11748 —
Haute en 16998 —

Il y aurait eu ou il y aurait extrême mer :

Haute en 19752 avant J.-C.
Basse en 14502 —
Haute en 9252 —
Basse en 4002 —
Haute en 1248 après J.-C.
Basse en 6498 —
Haute en 11748 —
Basse en 16998 —

Depuis l'an 1248, d'après ce qui précède, nous serions avec les mers les plus basses. Le dernier cataclysme ou déluge marin, correspondant au déluge biblique, aurait ainsi eu lieu en 4002 avant le Christ ; il se renouvellerait 10500 ans après, en 6498 de notre ère.

Nos dunes du littoral gascon contredisent ce système astronomique en ce qui regarde les déluges périodiques marins, du moment qu'elles bordent la mer depuis douze mille ans et qu'elles portent sur leurs flancs de *dunes riveraines* des traces nettes et matérielles de l'industrie de l'homme depuis un temps à peu près aussi reculé. L'idée d'un gonflement quelconque des eaux ne se concilierait pas avec cet état de la côte. D'autre part, l'océan ne peut pas être à son niveau le plus bas et conserver sous ses eaux d'anciennes forêts de notre continent diminué. S'il s'était élevé de 50 à 100 ou 200 mètres au-dessus de son niveau actuel 4000 ans avant notre ère, il aurait dû, en se déversant ensuite dans l'hémisphère sud, découvrir nos parages de tout ce qu'il leur avait pris. Car la mer n'est pas venue, il y a six mille ans, faire la conquête d'un pays relativement bas de niveau auquel elle aurait eu accès en renversant des barrières, attendu que les roches n'existent qu'à l'état de rares exceptions, à proximité de la côte, entre la Gironde et l'Adour. Il faut remonter beaucoup plus loin pour concevoir la mer recouvrant la lande jusqu'en Lot-et-Garonne.

Le sol ne s'affaisse pas à notre époque. M. Raulin, ancien professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Bordeaux, l'a formellement soutenu en 1874-75[1]. Son confrère M. Welsch, après des examens répétés du sol du Bas-Médoc, vient de dire pour cette côte maritime : « Je n'ai vu, nulle part, trace réelle du relèvement ou de l'enfoncement du sol, par rapport au niveau de la mer[2]. »

Le niveau de la mer ne se modifie pas, a écrit Bouquet de la Grye

1. Soc. Sc. phys. et nat. Bord., séance 10 oct. 1874 ; Soc. géogr. Bord., séances 9 janv. et 8 mars 1875 (Registre).
2. *Bull. Carte géolog. de France*, t. XXXI, paragraphe *Argiles marines*, mai 1912.

avec sa grande autorité[1], et M. l'ingénieur A. Guy estime que nous sommes en « étale de basses mers »[2].

Par suite, les deux éléments terre et mer, juxtaposés, non comprimés par des barrières ou falaises[3] et dont les niveaux ne se modifient pas, ne peuvent pas se superposer sur notre littoral.

Cependant, nous restons en présence d'un effet : forêts submergées et continent diminué, pendant que les mentions exposées n'en révèlent pas la cause.

En conséquence, reprenons la question. De toute rigueur, au tertiaire, le continent était plus élevé que le niveau actuel de la mer, puisque sur notre côte il s'étendait plus à l'ouest qu'aujourd'hui. A plus forte raison dominait-il le même niveau de la mer et s'étendait-il à l'ouest avec les 4 mètres de terrain de transport dont le sol tertiaire de nos parages fut exhaussé avec nouveau boisement superposé. C'est néanmoins dans ces conditions de mer basse et de sol surélevé qu'est survenu le fait anormal de la réduction du continent.

On est dès lors amené à supposer qu'à un âge reculé, quaternaire moyen peut-être, mettons première partie du quaternaire supérieur, l'équilibre actuel n'existait pas encore entre les continents et les océans, et qu'il s'est produit bien avant la fin du quaternaire un cataclysme ou plutôt un tassement fort étendu de la terre réduisant le volume de celle-ci, peut-être pour cause de refroidissement du globe. La mer vint aussitôt, par raison de niveau, combler le vide. La bordure continentale submergée fut décapée de l'assise sableuse quaternaire qui, battue et lavée, se trouva rejetée en peu de temps avec le sable des dunes littorales qui pouvaient exister au loin à l'ancien rivage maritime. Cette masse fut alors transformée par les vents du sud et du nord-ouest en longues ondes espacées de sable, c'est-à-dire en dunes théoriques perpendiculaires à la force qui les poussait[4]. L'âge, la position et la forme de ces dunes primaires et de leurs étangs permettent de considérer ce bouleversement comme la dernière révolution géologique de notre région.

1. *Bull. de géogr. hist. et descript.*, 1908, pp. 361-363.
2. *Genèse des terrains quaternaires*, pp. 10, 44, 45.
3. La dune de sable, que la mer érode si facilement, ne saurait être considérée comme une barrière sérieuse.
4. Pendant les chaleurs de l'été, la brise vient de l'est le matin. Par un simple effet physique, elle tourne à l'ouest l'après-midi quand la terre est devenue chaude sous le soleil. En tout autre temps, le vent d'ouest est un vent de pluie, et dès que le sable est mouillé il se fige et ne remue guère plus. Le vent franc d'ouest n'a donc pas eu sur le mouvement des sables l'action que l'on suppose.

Le cataclysme ou le tassement du sol a dû avoir le caractère violent du tremblement de terre, ou bien il dut se produire en une durée de temps restreinte. Sans cette condition, les dunes qui naquirent sans tarder et pour la majeure partie orientées d'ouest à l'est ou en forme de poches, n'auraient pas cette espèce de régularité de formes qui paraît encore sous la lisière orientale des forêts de Lacanau, de La Teste, de Biscarrosse, de Contis et dans toute la zone dunaire du Marensin et du Maremne. Il reste curieux de voir ce que ces longues ondes de sable de la première heure gardent d'étrange ou de mystérieux à l'ombre des forêts désertes ou sauvages qui les tapissent. Leur structure, leur orientation et leur alignement démentent la légende de la marche des dunes vers l'intérieur. Au sujet de la lisière orientale de ces dunes, M. l'ingénieur en chef Harlé dit qu'elle « y forme des lambeaux couverts de forêts de pins si anciennes qu'il semble qu'elles aient toujours existé »[1].

Le tassement prévu du globe s'est étendu au loin à des moments quelconques. On voit au bas de la falaise de Bidart (Basses-Pyrénées) un lit de tourbe très ancienne mesurant 35 mètres de long sur 1 à 5 mètres d'épaisseur. M. Welsch en signale[2] sur les côtes ouest de la France à Domino (île d'Oléron), aux Granges-d'Olonne, à la Parée de Brétignoles (Vendée) et à la plage Valentin, du Croisic. Ailleurs, il cite pour le littoral de l'Angleterre des « forêts submergées » et des « lits de tourbe avec troncs d'arbres se montrant aux plus basses marées »[3], absolument comme en France. M. Cayeux, président de la Société de Géologie de France, a fait des constatations identiques[4]. Douglas W. Johnson, à son tour, signale sur la côte atlantique de l'Amérique du Nord des troncs d'arbres submergés, des tourbes submergées, et se prononce néanmoins pour la fixité, la stabilité actuelle de cette côte américaine[5], comme on le fait à cette place pour notre partie de l'Europe.

Le phénomène de l'envahissement de la côte gasconne n'a pas pu être de la part de la mer, il faut le répéter, l'œuvre lente et continue que l'on suppose. Il a forcément été subit, à l'égal du tassement du sol. Depuis l'embouchure primitive de l'Adour (Capbreton)[6] jusqu'à

1. Soc. de Géologie de France, séance du 19 février 1912.
2. *Bull. de la Carte géologique de France*, n° 126, t. XX, 1910.
3. *Bull. de la Soc. des Sciences naturelles de l'Ouest*, 1911, p. 201 (Nantes).
4. *Bull. de la Soc. de Géologie de France*, 1906 (*Tourbes de la côte bretonne*).
5. Voyez *Annales de Géographie*, 15 mai 1912.
6. Les seize autres kilomètres de Bayonne à Capbreton (communes de Tarnos, d'Ondres et de Labenne, près de la mer) n'ont pas de dunes, le pays s'étant trouvé en principe couvert par les eaux de l'Adour. Léon est à 45 kil. au N. de Bayonne.

Léon en Marensin, sur le territoire de sept ou huit communes, la lisière littorale est habitée entre les dunes de la première heure et la mer bordée d'une dune littorale riveraine moins ancienne, ce qui semble dire que depuis le cataclysme quaternaire (pléistocène) l'océan a reculé devant ses propres dépôts. Cette lisière, habitée entre les dunes primaires et la dune riveraine, est desservie par un vieux chemin marqué par trois établissements des Templiers. On doit voir en lui le chemin stratégique des Romains reliant l'embouchure de l'Adour à la bifurcation des routes de Dax et de Boïos.

Grâce à cette route des pèlerins et aux localités qu'elle dessert encore, la zone des dunes de la première heure, du quaternaire, est connue et délimitée dans toute sa profondeur ouest-est, qui mesure en moyenne de 4 à 5 kilomètres. Les sables, trop lourds, ne pénétrant pas sur cette longue lisière, il a bien fallu que vînt en bloc, au pléistocène[1], la masse enlevée au continent diminué et décapé pour qu'ait pu se former la chaîne imposante des dunes perpendiculaires et en forme d'ondes du Maremne et du Marensin, dont les unités mesurent jusqu'à 2, 3 et même 4 kilomètres dans leur ligne ouest-est. (Carte ci-après pour une partie de cette côte.)

Dans la *montayne* ou forêt antique de Biscarrosse, près de La Teste et dans la région des plus hauts massifs, sept de ces dunes perpendiculaires pléistocènes ont leur partie orientale intacte, non envahie par les sables nouveaux, sur une longueur de 1,000 à 1,500 mètres. Et nulle part, là ou ailleurs, cette ligne des dunes primaires n'a été dépassée à l'est par les apports nouveaux. Que nous voilà loin, quand on y regarde de près, des dunes mobiles et envahissantes qui devaient dévorer Bordeaux !

Les étangs se sont formés à la lisière orientale des dunes primaires, dont ils sont encadrés sur trois faces, ce qui paraît dénoter une formation simultanée, celle des étangs ayant toutefois été très lente. Ils sont nés des cours d'eau douce dont l'écoulement à la mer était et reste contrarié par l'hostilité du courant marin nord-sud (Gulf-Stream), qui rase la côte, entraîne les sables, fait dévier fortement au sud les embouchures des fleuves côtiers non protégées par une jetée, et les obstrue quand il ne les oblitère pas complètement. Ce travail, cet effet de tous les temps sur les eaux douces à leur embouchure, et dont on voit encore deux exemples à la passe du bassin d'Arcachon et au fleuve côtier d'Uchet (Léon), ne pouvait s'effectuer

1. C'est-à-dire à la partie du quaternaire qui a duré jusqu'à l'époque de la pierre polie.

que sur la ligne où nous voyons actuellement la mer, attendu que nous connaissons, d'après ce qui vient d'être dit, toute la profondeur des dunes vomies en principe. En effet, les dunes et les étangs n'auraient pas pu venir se former à longue distance à l'est de la mer. Celle-ci ne s'est donc pas approchée peu à peu. Les étangs apportent dans ces démonstrations un poids important.

De Naujac ou de Hourtin (Médoc) à Saint-Girons-en-Marensin [1], les dunes primaires ont été encombrées, comblées sans symétrie, le plus souvent en désordre, dans leur partie ouest sinon davantage. Toute vague de la mer dépose sur la plage un petit cordon de sable Il n'atterrit pas moins de 10 millions de mètres cubes de sable dans les quatre ou cinq mois de chaque saison d'été [2]. On dirait qu'il arrive pour la majeure partie du côté de Cordouan. Les sables les plus ténus de la plage, dès qu'ils deviennent secs, sont poussés par les vents et s'arrêtent à Hourtin et à Lacanau; leur calibre devient un peu plus fort ensuite à mesure qu'ils sont repris par la mer et entraînés au sud; en arrivant au Marensin et en Maremne, les grains sont lourds et ne franchissent plus la bordure riveraine de la mer.

Ainsi s'explique le fait que, peu à peu, de Naujac à Saint-Girons, les dunes, sans cesse saupoudrées par les dépôts journaliers, ont été grossies, comblées. La mer, s'opposant ainsi un rempart, a dû reculer un peu sur cette longue partie du littoral, mais tout en maintenant jusqu'à Bayonne une côte rectiligne par la dune riveraine déjà vue au Marensin et en Maremne. A la bordure de la lande, une lisière de fougère, plante qui ne croît ni dans le sable nu ni dans les marécages, existe entre les dunes et les marais et étangs, montrant que les eaux n'ont pas été refoulées par des sables mobiles et que ceux-ci n'ont pas débordé leur ligne primitive [3].

Dans la *Revue de géographie de Bordeaux* [4], j'ai établi, par toutes les preuves désirables, qu'au fleuve côtier de Contis, ancienne limite méridionale du diocèse de Bordeaux, une pirogue fut mise à découvert en 1888, lors du redressement d'un coude de ce cours d'eau, à la distance de 1,800 mètres de la mer. Ce vieux témoin préhistorique

1. De l'embouchure de la Gironde à Naujac.	40	kilomètres.
De Bayonne à Saint-Girons	50	—
De Naujac à Saint-Girons (avec partie occidentale comblée). .	146	—
Total de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour. .	236	kilomètres.

2. Saint-Jours, *La Carte géologique de Lesparre et la côte landaise*, p. 65. Ces sables sont repris pour la majeure partie par les mers de tempête.

3. J'ai montré en détail cette lisière-tampon de fougère dans la *Revue Philomathique de Bordeaux*, en 1907.

4. 1913, page 137.

DUNES DE LA PARTIE SUD.

Entre elles et la mer, chemin des pèlerins et pays habité jusqu'à 45 kil. au N. de Bayonne.

montre presque aussi solidement que les fours des potiers primitifs des dunes du Médoc la fixité de notre littoral.

La concordance que présentent dans leur ensemble les faits matériels exposés me permet de reprendre ce que je dis verbalement ou par écrit depuis quinze ans, et de répéter d'une manière ferme : Nos étangs ont commencé à se former d'une manière lente, à leur emplacement actuel, dès la naissance des dunes; la formation de nos dunes du littoral gascon remonte au quaternaire supérieur (pléistocène) et compte au bas mot dix ou douze mille ans d'ancienneté.

B. SAINT-JOURS.

LE JOURNAL D'UN CURÉ DE CAMPAGNE

(1763-1792)

Quand on parcourt les registres de l'état civil antérieurs au mois de décembre 1792, alors qu'ils étaient tenus par le clergé paroissial, on est parfois agréablement surpris, au milieu de la sécheresse des mentions relatives aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures, de rencontrer des observations particulières sur des sujets divers, ou le récit d'événements dont la plupart ont eu lieu au sein même ou dans le voisinage de la paroisse. On peut alors comparer ces registres à des Livres de Raison où sont consignés des renseignements économiques ou autres intéressant la paroisse.

La curiosité du lecteur augmente, s'il songe qu'à cette époque il n'y avait pas ou presque pas de journaux pour porter à la connaissance du public, comme maintenant, les faits les plus saillants qui se passaient dans le monde entier. Aussi devons-nous une vive reconnaissance à ces modestes chroniqueurs qui nous ont laissé le récit d'événements remarquables ou de phénomènes particuliers dont ils ont été, la plupart du temps, les témoins ou, tout au moins, les contemporains.

Mais parmi les curés des paroisses actuellement comprises dans le département de la Gironde, il en est un qui s'impose plus spécialement à notre attention par le nombre et la variété des observations et des notes insérées dans les registres confiés à ses soins, depuis le 30 décembre 1762 jusqu'au 8 décembre 1792, jour où la municipalité nouvellement constituée vient lui en demander la remise. Pendant cette période de trente ans, nous assistons, pour ainsi dire, à la vie de la paroisse Sainte-Anne du Puy, située dans l'ancien diocèse de Bazas, grâce à l'activité intelligente du curé Simon-Luc Boniol[1].

Qu'était-ce que ce prêtre qui signe, pour la première fois, «vicaire

1. La commune du Puy fait partie du département de la Gironde, de l'arrondissement de La Réole et du canton de Monségur. Autrefois, elle dépendait de la juridiction de Saint-Ferme. La paroisse comprenait la commune du Puy et celle de Coutures, dont l'une renferme 428 habitants et l'autre 133, d'après l'Almanach des Postes de 1912.

du Puy » le 23 octobre 1761, c'est-à-dire suppléant du curé infirme depuis 1751, et qui « prend possession de son bénéfice, le 12 janvier 1762, par résignation de son prédécesseur »? Nous n'avons sur lui, à défaut des archives du diocèse de Bazas, presque détruites en 1667 par un incendie, avant de disparaître à la Révolution [1], que quelques renseignements puisés dans son journal.

Il devient curé du Puy « contre le plaisir de M. l'abbé de Saint-Ferme, qui aurait désiré d y nommer quelque autre ». Aussi les rapports restent-ils toujours tendus entre les abbés de Saint-Ferme et le curé Boniol, qui ne se prive jamais, lorsque l'occasion se présente, de témoigner son peu de sympathie pour les religieux ou moines de l'abbaye dont il annonce avec plaisir la suppression sur l'ordre du roi, « pendant le cours de l'année 1771 ».

C'est le 28 juin 1763 qu'il commence son journal, à la suite de deux inondations successives et terribles du Drot, dont la dernière a occasionné la mort de « beaucoup de personnes occupées à sauver » les foins qui venaient d'être coupés. « Nous avons cru, dit-il, que des événements aussi fâcheux méritoient toujours les attentions de la postérité. C'est pour cette raison que nous les avons couchés sur le present registre [2]. » Et la postérité peut lui en savoir d'autant plus de gré qu'il ne suivait en cela l'exemple d'aucun de ses prédécesseurs, dont le rôle se bornait à enregistrer les actes de l'état civil.

Les observations et les notes ne tardent pas à se multiplier avec l'assentiment tacite, sinon avec les encouragements de l'officier de la sénéchaussée de Bazas, chargé de parapher, tous les ans, « le double du registre », et qui appose parfois sa signature à la suite ou même au milieu du journal du curé.

Que « d'événements fâcheux » l'abbé Boniol n'a-t-il pas à signaler dans le cours de ces trente années ! Il a l'esprit encore hanté par un souvenir pénible lorsque, le 1er janvier 1769, il écrit les lignes suivantes : « L'année 1768 est une de celles que les vivants n'oublieront jamais dans cette contrée, en ce qu'elle a été sensiblement marquée la nuit du huit au neuf septembre par un vent de bas, — c'est-à-dire d'ouest, — horrible, violent et impetueux, qui dura toute la nuit sans chanceler, sans être accompagné de pluye ni de tonnerre, qui découvrit quantité de maisons, qui coupa, brisa, déracina et transporta un nombre infini de gros arbres, avec tant de force et de

1. Archives du département de la Gironde, G, tome IIe, préface.
2. Registre de l'état civil de la paroisse de Sainte-Anne du Puy, GG 3, petit in-4° relié, f. 57-58.

violance, que l'on estime que pas un n'auroit resté droit sur terre, s'il feut arrivé dans l'hiver, après une longue humidité. Notre maison en feut si fatiguée et nous eumes nous même tant de frayeur, que nous ne crumes trouver notre sûreté que dans notre sanctuaire qui est vouté, où nous passames toute la nuit.

» La terre ne trembla point, malgré que quelques uns l'asseurent.

» Outre le dégat que nous venons de citer, on a remarqué que partout où ce vent avoit touché, il avoit laissé des marques de sa malignité et de sa chaleur. Tous les arbres, les plantes et les fruits en feurent macérés, moulus et brûlés, comme si un véritable feu l'avoit accompagné. Les vins, tant rouge que blanc, n'ont rien valu. Ils ont un goût apre et vert, et il a falu de seize à dix huit barriques pour faire une pièce d'eau de vie.

» Les sécheresses de l'année derniere se sont soutenues jusques vers le mois d'aoust. Mais depuis cet ouragant les pluies sont devenues très fréquantes et même très abondantes, car vers la fin de novembre le Drot a été débordé pendant huit jours[1]. »

Dix-neuf ans plus tard, la paroisse du Puy subit de nouveau une tempête terrible, vivement ressentie par le curé Boniol, dont le presbytère, situé sur une hauteur, est exposé à tous les vents. « Il tonne quelquefois à présent comme dans la métive, » est-il dit dans le journal. « La nuit du 19 » décembre 1787, « sur les dix heures du soir, le Drot et la Garonne étant extraordinairement débordés, il se leva un vent terrible et furieux qui menaçoit le monde d'un renversement général. Le vent venoit de la partie de l'ouest et sembloit avoir été annoncé par l'horison de ce même coté qui sembloit être à feu longtemps après le soleil couché. Tous les nuages qu'on pouvoit y distinguer sembloient être autant de soleils et fatiguoient presque autant la vue. La remarque qui dit « temps rouge, vent ou plouge », n'a jamais été plus vraie.

» Cet orage de vent a été estimé surpasser encore celui du 8 septembre 1768. Il finit comme l'autre, vers les 4 heures du matin; mais les secousses étoient si violentes que les maisons et la terre en trembloient, et celle-ci abbrevée et détrampée comme elle étoit, on n'auroit pas pu conter le dégat arrivé aux arbres de toute espèce, s'il feut survenu pendant qu'ils étoient chargés de leurs feuilles[2]. »

Les coteaux de la partie orientale de la Gironde ont été de tout temps et sont encore fréquemment ravagés par la grêle. Mais de

1. *Ibid.*, f. 108-109.
2. *Ibid.*, f. 109-110.

tous les orages de cette nature, celui du 18 août 1781 semble avoir été le plus épouvantable et avoir occasionné le désastre le plus grand. « Depuis les 4 ou 5 heures après midi jusques vers minuit, est survenu un terrible orage de la partie du sud-ouest, qui a fait un ravage affreux sur les vignes et qui a frappé plus de 15 lieues de long, en montant vers la partie de l'est et du nord-est... Beaucoup de vignes se sont trouvées sans sarman, comme au mois de février. La grelle tomboit en des endroits grosse comme des bouteilles. On en a remarqué — des grêlons — qui pesoient jusques à sept livres. Cela étoit bien suffisant pour casser les tuilles sur les maisons : aussi beaucoup en ont été endommagées... Les maisons une fois découvertes, tous leurs pauvres habitants feurent obligés de gémir et de s'abandonner à Dieu sous le poids de l'eau et de la grelle. Plusieurs familles, pour eviter la durée des coups, s'avisèrent de s'assembler sous leurs couches de lit, qu'ils soutenoient sur leurs têtes, en tremblant de tout leur corps et en criant misericorde[1]. »

Il est aussi fait mention dans le journal des désastres arrivés, en 1783, « au royaume de Naples, de Sicille, de Portugal, et ailleurs », et dont les effets ont été ressentis jusqu'au Puy. Voici en quels termes en parle l'abbé Boniol. « On auroit dit que toute la nature étoit en deuil pendant que ces événements épouvantables ont duré. Un air épaix comme de la fumée, sans aucun brouillard, pendant les trois mois de may, juin et juillet, a couvert la surface de la terre ; le soleil paroissoit toujours, mais trouble, jaunatre, comme enseveli dans une poussière telle qu'on le voit quelquefois dans les plus grandes chaleurs d'août, mais à cette différence qu'il ne rendoit point d'ombre, ou plus tôt les corps par lui éclairés, et qu'on ne pouvoit pas distinguer un objet à un quart de lieue. On prétend que se sont les vapeurs de ces vastes contrées ensevelies qui consumées premièrement par la fureur des volcans, ont été ensuite élevées dans la première région de l'air par l'attraction du soleil et que les vents ont dispersé partout. On prétend aussi que cette espèce de fumée étoit si épaisse sur mer que pendant plus d'un moïs on n'y reconnaissoit point de jour et que plusieurs vaisseaux y ont péri pour ne pouvoir point se conduire[2]. »

Bien des fléaux ont sévi sur la province de Guyenne au cours du XVIIIe siècle, mais l'un des plus terribles a été, sans contredit, une épizootie qui ne prend fin qu'au bout de trois ans. Il en est assez

1. *Ibid.*, f. 70.
2. *Ibid.*, f. 85.

longuement fait mention dans le Journal du curé du Puy. « L'année 1774 a été une des plus chaudes qu'on aye vu depuis longtemps, pendant la fin du printemps, tout l'été et l'automne. Les vents d'est et du sud ont été presque continuels. Rarement ceux du nord et de bas — d'ouest — ont donné. L'air chaud et enflammé n'a laissé meurir aucun menu grain. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'il a causé beaucoup de maladies sur le gros betail ou sur les bettes à corne. Cette province a été désolée par le ravage affreux d'une maladie pestilantielle et épizootique qui est tombée sur les animaux, depuis le commancement de juin et qui n'est pas encore éteinte, malgré des grandissimes froids qui ont précédé le mois de décembre, et qu'on regardoit comme un souverain remède envoyé du ciel pour enlever cette calamité. On ne sauroit dire combien de pays entiers n'ont pas conservé une seule tête de betail. On n'a pu semer d'aucune fasson, et les terres qui au mois de novembre devoient être ensemancées, ressembloient aux vastes prairies du mois de may.

» Cette contagion s'est répandue principallement dans tous les pays chauds qui nous environnent et dans notre Entre-deux-Mers. Elle a même pénétré jusques dans le dioceze, car elle a en infecté tout le midi et le couchant et une partie du nord. Le gouvernement n'a pas manqué de prendre les plus sages précautions pour éviter la propagation du ravage, mais ses mesures ont été inutilles, faute de connoître la véritable cause du mal. On a d'abord supprimé les foires et le transport de ces animaux pour arrêter la communication, mais le venin a gagné la même chose. Enfin on s'est apperçu que les traiteurs eux mêmes ou autres personnes qui entroient dans les granges où étoient les bettes malades, portoient la contagion sur les habits ou sur eux mêmes et la communiquoient aux bettes saines, en les soignant seulement comme à l'ordinaire, ou en entrant dans leurs parcs pour les visiter et les toucher. Le ministère ayant connu le danger, mais trop tard, a ordonné des précautions pour l'éviter dans les endroits où le mal n'a pas pénétré.

» Grâces au ciel il est encore à 3 lieues d'ici ! Dieu nous préserve d'en être affligés. Par ordre de notre prélat, nous avons fait à différantes reprises des prières et des processions publiques pour demander à Dieu la préservation de ce fléau, et nous attendons que nous soyons exaucés.

» La Réolle, Monségur, Duras et autres villes voisines ne laissent entrer aucun bétail en temps de foire. Il y a apparence que c'est de même partout ailleur; mais quand la foire est à Monségur, elle se

tient à Bordepaille en cette parroisse pour le commerce des bouchers seulement [1]. »

Le même journal nous apprend que « l'année 1777 a porté la fin de la maladie du gros bétail et que son commerce a repris dans toutes les foires » [2].

Que de renseignements divers fournis par le curé du Puy ! Devançant notre époque, il s'occupe, lui aussi, de statistique et, à la fin de chaque année, il fait le relevé des baptêmes, des mariages et des sépultures qui ont eu lieu dans sa paroisse pendant les douze mois précédents. En général, les naissances sont un peu supérieures ou à peu près égales aux décès. Mais il y a trois années où elles leur sont bien inférieures. C'est ainsi qu'en 1779, on constate 14 baptêmes et 26 sépultures [3] ; en 1790, 16 baptêmes et 30 sépultures [4] et en 1791 8 baptêmes seulement et 38 sépultures [5].

Mais ce qu'il y a de plus précieux et de vraiment intéressant dans le journal, ce sont les tableaux tracés vers la fin de décembre ou le début de janvier. On peut y voir, d'un coup d'œil, l'état des saisons et des récoltes, et souvent le prix des denrées dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Les documents relatifs à ces divers sujets étant fort nombreux, nous nous contenterons de citer les plus caractéristiques.

On sait que l'hiver de 1766 fut un des plus rigoureux du XVIIIe siècle et même le plus rigoureux après celui de 1709.

Voici ce qu'en dit l'abbé Boniol : « On peut dire que la présente année 1766, heureusement terminée par la grâce du Seigneur, a été une année des plus remarquables qu'on ait vu depuis bien du temps, par la constance de ses froids vifs et pénétrants pendant presque tout son hyver, par les rosées frequantes et nécessaires de son printems et par les vives chaleurs de son été et de son automne. Les hommes extants ne se souviennent pas d'avoir ressenti plus de froid que les mois de janvier et février derniers, depuis les gelées de 1709. Celles de ce temps reculé feurent, dit-on, plus fortes d'un degré que celles de cette année, mais elles ne durèrent que huit ou neuf jours à la différence de celles-cy qui ont duré deux mois antiers. Sans parler de la rivière du Drot qui limite cette parroisse depuis le levant jusqu'au couchant et qui demeura prise très longtemps,

1. *Ibid.*, f. 15.
2. *Ibid.*, f. 37.
3. *Ibid.*, f. 51.
4. *Ibid.*, f. 127.
5. *Ibid.*, f. 132.

celle de Garonne porta les hommes à pied, à cheval et en voiture pendant 40 ou 50 jours. Les bateaux restèrent deux mois sans pouvoir voguer. Toutes les vieilles vignes portant du vin rouge feurent gelées, aussi bien que quelques pieds de blanc, mais les jeunes plantes de l'une et l'autre qualité ne craignirent rien.

» Tous les bleds en général ont annoncé jusqu'à la fin d'avril la plus triste récolte qu'on ait jamais vu. Ils paroissoient presque tous morts, à la réserve de quelques pieds qui étoient exposés au midi; mais le mois de may suivant, par un effet de la Providence qui a surpris et consolé tout le monde, ils se sont refaits et multipliés au point qu'ils ont produit une moisson très abondante, moyennant les rosées et les chaleurs qui se sont toujours succédées très à propos. Tous les fruits de la terre ont muri fort tard cette année : il y avoit encore du bled sur les champs à la fin d'aoust et du vin dans les vignes vers la fin d'octobre.

» On annonçoit dans les commancements quantité d'arbres gelés de toute espèce, mais rien n'a souffert que la vigne dont on évalue la perte à un tiers[1]. »

Si l'année 1766 a été remarquable par ses froids, l'année 1767 l'a été par sa sécheresse continuelle. « On prétend que l'année 1713 fut ainsi extrêmement sèche; mais il ne peut y avoir de comparaison de l'une à l'autre, en ce que celle là ayant entièrement brûlé les prairies et ayant privé le laboureur de sa récolte de foin, lui fournit au moins une grande quantité de regain qui équivalut le foin, au lieu que celle ci n'a donné, pour ainsi dire, ni l'un ni l'autre, et sans le secours de la paille qui a été abondante et belle, le bétail seroit mort de faim.

» Les bleds sur les champs ne pouvoient pas être plus beaux qu'à la veille de la moisson, mais on perdit partout la quantité des grains qui étoient nécessaires à chaque terre pour les ensemancer, parce que les gerbes et les épis étant si secs laissoient échaper beaucoup de bled à mesure qu'on les recueilloit.

» La vigne pour cela n'a pas beaucoup souffert, et sans les gelées dernières qui diminuèrent considerablement la totalité des pieds, on auroit eu une grande quantité de vins[2]. »

En 1770 où les récoltes ont été en retard de plus d'un mois, le blé s'est vendu 21 livres le sac et « le mauvais vin rouge nouveau 12 écus la barrique[3] ».

1. *Ibid.*, f. 88-89.
2. *Ibid.*, f. 98-99.
3. *Ibid.*, f. 126.

Les pluies abondantes qui ont contrarié les semailles en 1770, persistent pendant tout l'hiver et une bonne partie du printemps de 1771, au point de faire « chanceller à plusieurs reprises la récolte naissante ». Nombreux et longs ont été les débordements des rivières. « Les chemins de traverse, est-il dit dans le journal, comme ceux de ce pays, ont été impraticables jusques après la Pentecoste. Notamment on ne pouvoit passer d'aucune fasson dans celui qui conduit de cette eglise dans le cimetière, une vache ou un bœuf, sans trainer rien, ou un cheval sans cavalier, ne pouvant y passer sans s'ensevelir. » A un printemps pluvieux a succédé un été constamment chaud, « ce qui a étouffé tous les menus grains sans porter dommage à la vigne ».

« L'automne a été si belle et si magnifique que pas un vivant ne se souvient d'en avoir vu une pareille. Le soleil y a brillé continuellement tous les jours, et de temps en temps des rosées fortes et nocturnes mouilloient suffisamment la terre. Aussi les semances ont été des plus heureuses et des mieux faites, et les bleds donnent à présent les plus belles espérances. » Cependant le blé se vend encore 22 livres le sac et le vin rouge 16 écus la barrique, alors que peu d'années auparavant le premier se vendait 15 livres et le second 12 écus. « Bien des personnes en vie, ajoute le curé du Puy, se souviennent avoir vu vendre le froment de quatre à cinq livres le sac et la barrique de vin de quarante à cinquante sols. Il y a tout lieu de panser que ni eux (*sic*) ni nous ne verrons point revenir ces danrées à ce prix [1]. »

Dans le journal il n'est pas question des récoltes de 1772 et il n'est fait mention de 1773 que pour dire que cette année a été très riche en céréales [2]. En 1774, après un hiver « très long et très pluvieux », le printemps donne « beaucoup d'espérance pour la récolte du bled », qui est à moitié enlevée par « les brouillards et le soleil ». Grâce à la récolte abondante de l'année précédente, le prix du blé, « depuis métives, ne passe pas 20 livres ». Le vin, surtout le rouge, fait défaut partout et « rend la futaille à bon marché » [3].

Il y a un contraste frappant entre 1774 et 1775 : si 1774 a été remarquable par son humidité, 1775 ne l'a pas été moins par sa sécheresse. « La terre abreuvée n'ayant plus besoin d'eau a joui du plus bel hiver qu'on puisse voir. Les bleds, au commencement du

1. *Ibid.*, f. 131.
2. *Ibid.*, GG 4, f. 15.
3. *Ibid.*, GG 4, f. 14 et 15.

printemps, épais, verts et vigoureux sembloient demander des rosées, tant la superficie de la terre sembloit aride; mais les cultivateurs n'y entendoient rien et ils envioient leur perte en desirant la pluie. Le bled a monté sans secours sur une tige longue, belle et forte, et s'étant toujours soutenu gaillard, il se seroit couché et pourri, s'il eut eu une bonne pluye. Enfin l'année 1775 passera dans la mémoire des mortels pour riche et abondante, n'ayant pas du tout trompé les espérances qu'elle donnoit. L'automne a produit aussi beaucoup de vin et de la meilleure qualité; mais les fruits ont été rares partout[1]. »

Il n'est point parlé dans le journal de 1776. En 1777, « les revenus de la terre n'ont presque rien valu : la faim et la soif auroient dévoré les babitants sans les restes de l'année précédente ». « Il n'y a eu d'aucune espèce de fruit. Les vignes au mois d'aoust sembloient être vendangées et la récolte du bled a été une des plus petites après les plus belles apparances. Ce sont des brouillards continuels pendant les mois de may et juin qui ont enlevé tout. Le froment a valu 25 livres le sac et le vin 60 livres la barrique[2]. »

A une année d'une pauvreté lamentable succède une année d'une richesse inouïe. « On peut dire que la présente année 1778, entièrement finie, a été une des plus abondantes en grains, en vins et en toutes sortes de fruits, malgré les chaleurs excessives et continuelles des mois de may, juin, juillet, aoust et septembre. Octobre, novembre et décembre ont été pluvieux et sans aucun froid. Le blé vaut présentement 16 livres et le vin de 21 à 24 livres la barrique[3]. »

L'année 1779 n'est pas moins riche que la précédente, bien que les semailles, par suite des pluies persistantes, aient été faites fort tard et dans de très mauvaises conditions. « La métive a donné beaucoup de bled, puisque le froment ne vaut à présent, — c'est-à-dire au début de janvier 1780, — que 14 livres. La vigne aussi a donné beaucoup de vins, puisque cette liqueur ne vaut à présent que 15 livres. »

Ces renseignements sont immédiatement suivis de quelques observations judicieuses qui reviennent si souvent sous la plume de l'intendant Tourny et des économistes du XVIIIe siècle : « On peut dire que cette année a été une des plus grandes années en bled et en vin, et si la guerre continue avec l'Angleterre, ce pays va devenir

1. *Ibid.*, f. 25.
2. *Ibid.*, f. 37.
3. *Ibid.*, f. 32.

mis rable, à cause que ces deux danrées ne pouvant plus passer dans les pays étrangers, nous ne sommes point capables d'en faire la consommation, et le pain et le vin étant ce qui abonde le plus en nous, tout le reste devenant d'une cherté horrible, nous ne nous trouvons pas encore assés de bled ni de vin pour nous procurer tout le reste nécessaire avec leur produit, tant le reste nous devient chair[1]. »

Les observations relatives à l'année 1781 nous ont paru si caractéristiques, que nous avons cru bon de les reproduire à peu près intégralement. « Les mois de décembre, janvier et février dernier ayant supporté des brouillards presque continuels, c'est à dire un temps pourri, sans précisement de grosses pluies, tout le mois de mars suivant a été si beau et si serain, qu'il n'y a pas tombé une goute d'eau. Le mois d'avril a été varié de pluye et de beau temps; mais tout le mois de may a été suivi de pluyes, d'orages et de grêles qui ont affligé successivement tous les environs de ce pays au couchant, au nord et au levant, en ravageant les bleds, les vignes, les preds, jusques à emporter tout dans certains endroits. Nous avons vu labourer des champs de bled et des pièces de chanvre pour y semer des haricots ou du bled d'Espagne. Nous avons vu des vignes dépouillées comme au mois de janvier; Dieu merci, notre parroisse ni nos plus près voisines n'ont point éprouvé ce fléau; mais des vents violants, accompagnés de pluye, ont bien couché nos bleds, surtout dans nos plaines. Le mois de juin n'a pas été plus favorable. Désolés de voir évanouir peu à peu les plus belles espérances que nous eussions jamais eu en bled et en herbes, nous avons fait partout, par ordre de nos supérieurs, des prières publiques pour demander à Dieu la cessation du mauvais temps...

» Bien des particuliers, mal confiés en la providence divine, ou plus tôt se souvenant d'un certain temps d'environ 18 années, auquel un débordement emporta tous les foins le jour de la Saint Jean, pour prévenir ce même desastre qu'ils craignoient en voyant tant de pluyes, ont fauché 12 ou 15 jours avant la dite fête de Saint Jean, malgré les variations et l'inconstance de l'air, et toute leur diligence a été inutille pour faire sécher leur abondance de foin, parce que jusques à l'avant veille de Saint Jean il pleut presque toujours, et depuis cette avant veille au soir à six heures, jusques au même soir du lendemain, il pleut si terriblement et si fort que les vivants n'ont pas vu de désastre si subit ni si terrible. Bien

1. *Ibid.*, f. 52.

des ignorants se sont crus dans cette triste nuit arrivés à la fin du monde, et s'il avoit pleu en même temps dans le pays haut aussi fortement que par ici, une quantité de monde auroit péri dans ce déluge. La Garonne, le Drot et les ruisseaux en débordant ont emporté ou sali tout ce qu'ils ont rencontré[1]. »

De 1781 il faut passer à 1784 pour trouver dans le journal des observations sur l'état des saisons et des récoltes. « Cette année, dit le curé du Puy, doit être mémorable à cause de sa grande sécheresse. A la suite d'un hiver ordinaire est venu un printemps assez sec, un été plus sec encore et une automne de même nature. On a craint que le bled ne pourroit pas monter et il est devenu superbe; on a craint qu'il ne pourroit pas meurir, et la récolte a été des plus abondantes, puisqu'elle a produit à la dime soixante boisseaux de bled, froment, sègle et méture, à la portion du curé. On a craint les orages et les tremblements de terre très fréquents dans les contrées éloignées, mais on n'en a ressenti ni essuyé aucun. On a craint que la vendange sécheroit et ne pourroit pas meurir, et depuis bien du temps on n'en a pas eu de si propre ni de si belle. On a craint enfin de ne pouvoir pas faire les semances tant la terre étoit dure, mais avec de la patience on est venu à bout de tout, et les bleds dans ce moment ont très bonne mine, c'est-à-dire que Dieu seul par sa volonté fait croître et venir tout ce qu'il luy plaît, sans consulter la sécheresse ni l'humidité. Rien n'a souffert dans cette année que le bétail, à cause de la rareté du foin et du pacage[2]. »

L'année 1785 ressemble à l'année 1784 au point de vue de la sécheresse et de l'abondance des récoltes. « Malgré la sécheresse, malgré que le bled aye été très court sur pied, l'année a été une des meilleures en grains de bled, sègle, méture et froment. La vigne n'a souffert en pas une part de la continuité de la chaleur, puisque jamais les vivants n'ont ramassé tant et de si belle vendange. Tous, sans exception, ont été aux expédients pour la recueillir, et on a vu les barriques trois fois plus chères que le vin. Elles ont couté de 10 à 12 livres, et on les remplissoit en certains endroits pour 3 livres à ceux qui vouloient se les fournir en achetant le vin. Rien n'a paru souffrir que le commerce, par la rareté des eaux dans les rivières, le chanvre, les menus grains et les herbes; car il y a eu très peu de toutes ces choses. Heureuse-

1. *Ibid.*, f. 69.
2. *Ibid.*, f. 92.

ment que le bétail a eu pour se nourrir une qualité de paille excellente[1]. »

Aucune observation pour 1786. En 1787, l'hiver est beau, le printemps froid et l'été sec. Aussi tous les fruits de la terre sont-ils considérablement en retard. Il y a néanmoins une quantité considérable de foin et de blé. La vigne souffre « des grandes chaleurs qui sembloient être nécessaires pour l'avancement de son fruit et pour la dédomager de sa pouce retardée. Les pluyes sont enfin venues dans les premiers jours des vendanges qui n'ont rien valu, le vin s'était trouvé verd et aigre, quoique mêlé de beaucoup d'eau par la continuation des susdites pluyes qui ont beaucoup fatigué les vignerons et les semeurs du bled nouveau[2]. »

L'année 1788 est la dernière à laquelle l'abbé Boniol ait consacré des observations relatives aux saisons et aux récoltes. Voici à peu près ce qu'il en dit : « L'humidité extraordinaire de l'hiver, la sécheresse du printemps et de l'été, les vents, les orages, les grandes disparitions de terre, les brouillards et les grêles, en un mot, le courroux de tous les éléments, ont fatigué cette année d'un bout à l'autre, et nous ne connaissons guère de provinces de ce royaume qui n'aye essuyé quelqu'un de ces facheux événements. Aussi, sur toute espèce de fruits et de revenus qu'a épargné la grêle, nous n'avions jamais fait si peu de récolte... Les froids sont à présent, — c'est-à-dire à la fin de décembre ou au début de janvier, — de la dernière rigueur, comme en 1766. Le bled vaut couramment 25 livres. Les semances ont été faites avec la derniere perfection[3]. »

C'est à l'historique des réparations de son presbytère que l'abbé Boniol consacre « l'observation » la plus importante de son journal, et si, au premier coup d'œil, on croit y trouver des longueurs, il n'en est plus de même après une lecture plus attentive. On s'aperçoit alors que chaque détail a son intérêt et chaque mot sa portée. Le curé s'y dévoile observateur sagace et habile à deviner le mobile de la conduite des hommes. A l'occasion il sait manier l'ironie avec une aisance parfaite. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire les quelques lignes où il a tracé, de main de maître, le portrait d'un Intendant qui voulait se jouer de lui. « Ce seigneur était fier, haut et monté, et ne vouloit point écouter nos sollicitations. Cependant, pour ne pas nous refuser entierement son ministère, il lâchoit des ordon-

1. *Ibid.*, f. 98.
2. *Ibid.*, f. 109.
3. *Ibid.*, f. 116.

nances tant et plus, toutes tendantes à l'instruire du fait, mais il ménageoit si bien ses expressions qu'il paraissoit clairement sollicité contre nous par nos adversaires et il faisoit promener nos requettes de Bordeaux à Sainte-Foiy et de Sainte-Foiy à Castelmoron, avec une lenteur si grande qu'on eut dit qu'il eut juré ne vouloir point cette entreprise. » Le curé engage la lutte avec l'Intendant et « porte sa plainte en Cour ». Il est enfin récompensé de ses peines, et il faut voir sur quel ton il célèbre alors son triomphe. « Nous dirons, en concluant, que si nous avons un logement, nous l'avons obtenu contre vents et marées, que, quoique très irrégulier, il est cependant très commode et que nous l'aimons d'autant plus qu'il est malgré eux le fruit et l'ouvrage de cinq Intendants et le résultat des sollicitations, des requettes, des lettres, des démarches et des écrits que nous avons fait pendant 18 ans[1]. »

Esprit curieux et instruit, le curé du Puy ne veut pas l'instruction seulement pour lui-même, mais aussi pour les enfants dont il a le devoir de former les âmes. En vertu de l'article XXV de la déclaration royale de 1695, il nomme, le 28 juin 1777, un régent dans sa paroisse et ce régent aura, d'une façon ininterrompue, des successeurs jusqu'à l'époque de la Révolution. Nous nous bornerons à faire connaître ce qu'il exige de son subordonné[2], en transcrivant les conditions imposées par lui à Louis-Martin Grenouilleau, « garçon de vingt-deux ans et fils aîné du sieur régent de Saint-Ferme », paroisse voisine de celle du Puy. Grenouilleau est « admis » en qualité de régent français, le 1er janvier 1789, « moyenant les conditions suivantes, lesquelles non exécutées par lui et sérieusement négligées, mettroient » le curé « en droit de le revoquer pour toujours et de lui substituer un autre ».

» La première de ces conditions est qu'il n'ira jamais à Saint-Ferme tenir l'école de son père qui se retire ici tous les jours, que lorsque son dit père, soit par maladies, soit par infirmités ou facheux accidents, ne pourra s'y rendre, auquel cas il pourroit se remplacer l'un par l'autre, pourvu que cela plaise ainsi à la ville de Saint-Ferme. La seconde, qu'il se conforme exactement aux usages établis par tous les régents des environs, en ne donnant qu'un jour de vacat par semaine et ne suspendant ses exercices que durant le temps de la moisson et des vendanges. La troisième, que ses dits exercices,

1. *Ibid.*, f. 52-68, *passim*.
2. *Ibid.* A chaque nouvelle nomination le curé du Puy établit comme première condition que le régent le « reconnaitra comme son seul et unique supérieur dans cette fonction » (f. 72 et 82).

tant du matin que du soir, dureront deux heures complètes sans absance ni interruption et qu'il aura pour cet effet une horloge de sable qui se vuidera pendant les deux heures en la présence de ses écoliers. La quatrième, qu'après que les enfants auront suffisamment vu et repassé l'*a*, *b*, *c*, *d*, qui est le premier livre qu'on leur donne, il leur fera apprendre le catéchisme du dioceze, jusqu'à ce qu'ils le sachent lire passablement et qu'il obligera ses écoliers les plus sgavants qui n'auront pas fait leur première communion, à le repasser au moins une fois d'un bout à l'autre. La cinquième, que tous les mercredis matin et tous les samedis soir, pendant les deux susdites heures, il fera relire tout ce qui aura été lu et corrigera tout ce qui aura été ecrit pendant les quatre exercices précédents; et, pour ce qui regarde les chiffreurs, il corrigera toutes leurs règles avant de leur en poser d'autres. La sixième, que tous ses exercices commanceront par une courte prière à genoux, que nous lui prescrirons, et finiront de même ayant soin de la faire réciter à genoux aussi à tous les musards qui ne seront pas arrivés assés tot pour la réciter ensemble ou en commun. La septième, qu'il se comportera toujours envers ses ecoliers avec toute la douceur, la patiance et la modération qu'exige son état, et surtout qu'il ne sortira jamais de sa bouche des paroles capables de les effrayer, encore moins de les scandaliser et de blécer leur innocence, si de tout cela il pouvoit être capable. La huitième et la dernière, que nous nous réservons d'aller faire librement et quand il nous plaira, la visite de son école, sans qu'il puisse s'en formaliser ni le prendre en mauvaise part, pour, sur ce que nous y remarquerons, ou lui donner des preuves de notre contentement, ou le charger des avis charitables dont nous croirons qu'il aura besoin[1]. »

On voit qu'un tel règlement est marqué au coin même du bon sens et il serait, sans doute, difficile d'en faire la moindre critique.

Les événements politiques survenus dans notre pays n'ont point laissé le curé du Puy indifférent. On sent qu'il est heureux de la « fameuse révolution qui s'est opérée en France, qui a fixé d'abort l'attention de toute l'Europe et qui a causé ensuite son étonnement et son admiration ». Le 4 avril 1791, on le voit inscrit sur la liste « des curés et vicaires, fonctionnaires publics du district de la Réole, qui ont prêté le serment ordonné par le décret du 27 novembre 1790 »[2].

1. *Ibid.*, f. 116-117.
2. Archives départementales de la Gironde, L 1107 : « Noms des curés et des vicaires du district de La Réolle, qui ont preté le serment ordonné par le décret du 27 novembre 1790. »

Le 22 août de la même année, étant toujours curé du Puy, il est « nommé par l'assemblée primaire du canton de Monségur, électeur du département pour nommer des députés à la première législature, et l'assemblée électorale ayant été convoquée à Bordeaux pour le 25 du courant », il part « pour aller remplir les vœux du peuple ».

Le 8 décembre 1792, « jour de Notre-Dame des Avants, après midi », la municipalité vient lui demander, « au nom de la loi », les registres de l'état civil et il obéit « avec tout le respect et la résignation qui doivent caractériser un bon citoyen ». Mais avant cette remise, il consigne une dernière fois sur son registre « sa pensée » que les municipalités futures « communiqueront, si elles le veulent, à tous leurs futurs curés ». On peut lire alors deux pages écrites dans ce style déclamatoire à la mode à cette époque et qui semblent être parfois une réminiscence du discours aux conjurés, que Salluste prête à Catilina [1].

Devenu prêtre assermenté, il ne craint pas de rompre, nous ne savons à quelle date, les vœux de célibat perpétuel qu'il a faits au moment de s'engager dans le sacerdoce. Ses yeux se sont-ils plus tard dessillés? Sous l'impulsion du remords, a-t-il fait, comme plusieurs de ses confrères, sa rétractation dans une de ces lettres si dignes, parfois si éloquentes, qu'on dirait écrites avec des larmes, et adressées au grand pénitencier de l'époque, le P. Chaminade? Nous n'en avons pas trouvé la moindre trace dans le fonds de l'archevêché. Ce qui est certain, c'est que le 9 thermidor an X, l'abbé Boniol est encore curé du Puy, en qualité de « titulaire marié » [2].

Que devient-il ensuite? Nous l'ignorons.

Quant à son journal, que nous possédons en entier et dont nous n'avons donné qu'un résumé très succinct, il constitue, d'après nous, une œuvre capitale pour l'histoire de la paroisse de Sainte-Anne du Puy, de 1763 à 1792.

PAUL CARAMAN.

1. Salluste, *Conjuration de Catilina*, chap. XX.
2. Arch. dép. de la Gironde : Archevêché, réorganisation du culte, carton 2840. Liste alphabétique des noms des ecclésiastiques de la partie du diocèse de Bazas qui est réunie au diocèse de Bordeaux.

UN GRAND ARMATEUR DE BORDEAUX

ABRAHAM GRADIS

(1699?-1780)

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE

ABRAHAM GRADIS ARMATEUR DU ROI (1744-1780)

CHAPITRE PREMIER

GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE ET PÉRIODE DE PAIX (1744-1755)

VI. — A. Gradis et le P. Lavalette.

L'armateur se montra plus prudent ou mieux renseigné à l'égard d'un autre personnage, le célèbre jésuite Lavalette, non moins dangereux que Bigot, quoique d'une tout autre manière.

Mlle de Beuvron d'Harcourt, très pieuse, connaissait intimement le P. Antoine Lavalette, supérieur général des missions de la Compagnie à la Martinique [1]. Ce fut elle qui mit en relations l'entreprenant jésuite et le riche négociant israélite [2].

Lavalette, fameux par ses grandes entreprises et son procès retentissant, était un Méridional doué d'une intelligence brillante et

1. Sur Lavalette, l'ouvrage le plus récent, à notre connaissance, est celui du P. Camille de Rochemonteix, *le Père Antoine Lavalette à la Martinique*, Paris, Picard, 1907, in-8°, qui a pour but de dégager la responsabilité de l'Ordre au sujet de la catastrophe financière de la Martinique et de la laisser au seul Lavalette, livre d'ailleurs bien documenté d'après les archives de la Compagnie et les lettres de contemporains.

2. Elle connut sans doute Lavalette lorsque celui-ci étudiait la théologie à Louis-le-Grand, à Paris, de 1737 à 1741. On conserve au collège de la Compagnie, à Vaugirard, quatorze lettres que lui adressa le missionnaire. Cf. les P. de Backer, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, Bibliographie*, éd. Sommervogel, t. IV, 1893, art. *Lavalette*.

d'un caractère audacieux. Né pour la vie apostolique, il fit voile, en 1742, pour les Antilles. Les missions des Jésuites français aux îles d'Amérique existaient alors depuis un siècle et se répartissaient en trois missions indépendantes, ayant chacune à leur tête un « supérieur général » portant aussi le titre de « préfet apostolique ». Le supérieur résidant à Saint-Pierre-Martinique était le plus anciennement créé et le plus important. Le P. Bernard Prieur occupait cette place en 1742. Ce fut lui qui reçut Lavalette. Il envoya le nouveau venu à la Guadeloupe et, l'année suivante, se démit de ses fonctions de préfet apostolique qui passèrent au P. Guillaume Guillin. Le P. Guillin se prit d'affection pour Lavalette, le rappela de la Guadeloupe et lui confia la direction spirituelle d'un village, le Carbet, situé au sud de Saint-Pierre.

Antoine Lavalette, dans ses deux ministères successifs, ne se contenta pas d'évangéliser nègres et colons. Son esprit curieux s'intéressa à une foule de questions d'ordre temporel. Il étudia l'industrie du pays, les cultures, l'exportation et la vente des produits, en demandant à tous des renseignements. Bientôt, il acquit une réelle compétence en affaires, en même temps qu'il devenait très populaire par son caractère liant et plein d'entrain, sa parole facile, la simplicité de ses manières, son humeur toujours égale et affable; enfin, il sut se créer des amitiés personnelles parmi les personnages les plus importants de la Martinique, si bien que le P. Guillin, vieilli et fatigué par de longs travaux, le choisit pour son procureur et l'établit à Saint-Pierre, à la fin de l'année 1746.

Agé alors de trente-huit ans, alerte et d'une constitution robuste, le P. Lavalette assuma toutes les fonctions. Il fut à la fois ministre des consciences et procureur. Ses qualités naturelles de diplomate, perfectionnées et mûries par la discipline de Saint Ignace, atteignirent leur plus haut point de souplesse persuasive et de séduction. Ce furent les plus belles années de son existence.

Lorsque le P. Guillin fut hors d'état de continuer ses fonctions, la voix publique déclara que le P. Lavalette s'imposait comme son successeur. Les avis des membres de la Compagnie furent favorables au candidat, sauf ceux du P. Marchal, jésuite d'une grande intelligence et du P. Guillin lui-même, qui le jugeaient imprudent. Ces réserves émanant d'un homme particulièrement informé ne purent contre-balancer l'impression produite par des éloges unanimes et, au mois de mai 1753, le général de l'Ordre nomma le P. Lavalette supérieur général de la Mission des Iles du Vent et préfet apostolique.

Aussitôt nommé, le nouveau supérieur poursuivit de vastes projets dont plusieurs avaient reçu un commencement d'exécution lorsqu'il était procureur. A Saint-Pierre, les immeubles de la Mission étaient insuffisants et délabrés et la situation financière mauvaise[1]. Lavalette, pour y remédier, voulut se créer de nouvelles ressources et, afin de parer aux frais de premier établissement, il n'hésita pas à contracter des emprunts considérables, persuadé que les bénéfices à venir rétabliraient promptement l'équilibre.

Ce n'était pas aux îles qu'il pouvait trouver des prêteurs. Il les chercha dans la métropole en s'adressant aux amis qu'il y avait laissés. Mlle d'Harcourt se montra très dévouée et songea aussitôt à Gradis.

Nous avons vu qu'elle s'était liée avec lui et que leur correspondance était très fréquente. Gradis se chargeait d'une partie de ses affaires, gérait son domaine de Capet[2] et veillait à la vente de ses vins. Mlle de Beuvron avait en dépôt chez lui des fonds importants. Elle lui offrait l'hospitalité durant ses nombreux séjours à Paris. Une première fois, en 1749, A. Gradis n'avait pas voulu accepter un logement à l'hôtel d'Harcourt, rue du Bac; puis, lors d'un autre voyage, en décembre 1751, il se vit obligé d'y consentir devant l'insistance de la famille.

L'armateur bordelais fut donc entrepris en faveur de Lavalette par sa noble amie. De son côté, le Père jésuite se recommanda auprès de lui, pour entrer en relations d'affaires, de MM. de Bompar et Hurson, gouverneur et intendant des Iles du Vent. Il écrivit aux sieurs Gradis au mois d'avril 1753, alors qu'il n'était encore que procureur, et, quelques jours après, tira sur eux 64,394 livres de traites, à trente mois.

La prudence de Gradis fut aussitôt en éveil. Il n'aimait pas les traites à long terme, dans la crainte que des engagements de cette nature ne pussent nuire à son crédit. Il constata en outre que la lettre d'avis du missionnaire n'était accompagnée ni d'un mot de son supérieur ni d'une délibération de son Ordre; aussi, ne voulant pas être exposé à un désaveu en cas de mort ou d'insolvabilité de l'emprunteur, demanda-t-il une autorisation en forme de la Compagnie de Jésus; puis, comme M. Charles Grasson, ami et agent de

1. La maison de Saint-Pierre était obérée de 135,000 livres.
2. Le château Capet, situé dans la commune de Saint-Hippolyte, produit un vin de Saint-Emilion estimé. Cf. Ed. Feret, *Bordeaux et ses vins*, 8e éd., Bordeaux, 1908, in-16, p. 572-573.

Lavalette aux îles, se porta son garant jusqu'à réception de celle-ci, il accepta les traites [1].

Sur ces entrefaites, le procureur du P. Guillin était devenu préfet apostolique. Il s'empressa d'agir à sa guise, sans même prendre l'avis de l'admoniteur et du Conseil que la règle des Jésuites adjoint à chaque supérieur de la Compagnie tout en lui laissant le privilège de décider seul en dernier ressort [2].

La situation ne fit que se compliquer. Lavalette, improvisé architecte, fit construire dix maisons uniformes le long de la rivière Saint-Pierre et les mit à louer avec des baux de sept ans. Les locataires ne manquèrent pas et chacune d'elles rapporta 3,000 livres par an. Le préfet apostolique, encouragé, fit bâtir deux nouveaux immeubles plus vastes qui furent loués chacun 10,000 livres.

Son budget restant néanmoins en déficit, il voulut acquérir aux îles une propriété foncière, ce qu'on nommait alors une « habitation ». Comme les lettres patentes de 1721 interdisaient aux communautés religieuses d'outre-mer d'y acquérir de nouveaux biens, il jeta les yeux sur la Dominique, île neutre, contestée entre la France et l'Angleterre et placée hors de la juridiction du Roi Très Chrétien. Il y acheta à un Français, M. de Crésols, un vaste terrain mal cultivé, mais bien situé.

L'habitation Crésols ne contenait que quelques nègres et de mauvaises cases. Lavalette se procura de 400 à 500 noirs et, pour les nourrir, organisa la culture intensive du manioc. Les terres furent défrichées par ces nombreux travailleurs et l'on y planta les cannes à sucre, le caféier et toutes les essences des îles; puis, pour abriter et préparer les récoltes, le préfet apostolique fit édifier une bâtisse qui lui revint à plus de 300,000 livres.

Pour subvenir à de telles dépenses, il dut faire de nouveaux emprunts. Aux îles, surtout à la Martinique, ce fut chose facile, tant était grand son prestige. Dans les grandes villes de France, où il passait pour un colon et un agriculteur de premier ordre, il trouva aisément des prêteurs à cinq pour cent.

L'Israélite bordelais fut un de ceux auxquels il s'adressa avec assiduité. Sa première demande ayant réussi, il tira encore sur lui 40,000 livres de traites à trente mois, 40,000 à trente-trois mois et 30,000 à trois ans. En retour, il faisait remise aux sieurs Gradis de

1. Notes de M. H. Gradis.
2. Par un choix judicieux, le P. Guillin avait été nommé admoniteur et le P. Marchal membre du Conseil, mais leur sagesse et leur expérience ne servirent à rien.

20,000 livres en argent et de 77 barriques de sucre; il promettait, en outre, de charger 200 barriques de sucre sur leur navire le *Superbe* (1753)[1]. L'armateur agréa ces propositions et même, sur de nouveaux renseignements, renonça à sa demande d'autorisation des supérieurs de Lavalette. Il subissait alors l'influence de l'opinion publique, pleine de confiance dans le génie colonial du Jésuite, confiance justifiée d'ailleurs par les premiers succès de celui-ci, dont les maisons restèrent louées et dont les récoltes dépassèrent toute espérance.

Néanmoins une certaine inquiétude subsistait dans l'esprit d'A. Gradis, qui chercha à procéder d'une nouvelle manière à l'égard de son débiteur. Par lettre du 13 novembre 1753, il lui offrit de lui envoyer les fonds dont il aurait besoin au lieu de payer ses traites; Lavalette était prié, le jour de la réception des fonds, d'adresser en échange son engagement à trente et trente-six mois en deux versements par portions égales. Peu après, il proposa au missionnaire de mettre à sa disposition la cargaison de retour du *Superbe*, d'en garder le produit et de fournir en payement ses lettres de change. Le capitaine Lacoudray reçut des instructions en conséquence (fin novembre 1753)[2].

Lavalette, trop affairé, n'entra pas dans ces vues. Il continua, tout en exerçant son ministère spirituel, à cultiver ses terres, à en exporter les produits dont le huitième à peine était consommé sur place, à les faire vendre en France par l'entremise de ses correspondants, à acheter en échange les marchandises d'Europe destinées aux Jésuites de la Mission, à leurs fabrications, à l'ameublement et l'entretien de leurs maisons. Il s'occupa de toutes sortes de négoce, fit pour le compte du gouvernement une fourniture de bois destiné à des affûts de canons, reçut l'argent de quiconque désirait en toucher ou en faire toucher en France. Les sommes produites par les ventes dans les ports d'Europe étaient transmises par les correspondants du préfet apostolique à l'un de ses supérieurs, résidant à Paris, le P. de Sacy, procureur général des missions des Iles du Vent. Le P. de Sacy, domicilié à la maison professe de la capitale, recevait l'argent et le remettait directement aux créanciers selon l'encaisse dont il disposait.

Cependant les lettres de change se multiplièrent à tel point que le gouvernement s'en émut. Des plaintes, venues d'Amérique, parvinrent à la cour contre le P. Lavalette; elles émanaient soit d'enne-

1. D'après les notes Henri Gradis.
2. D'après les notes Henri Gradis.

mis et d'envieux, soit simplement de négociants inquiets. Elles devinrent si instantes, au milieu de l'année 1753, que le ministre de la Marine, Rouillé, demanda à MM. de Bompar et Hurson des éclaircissements sur la situation des Jésuites à la Martinique, et, le 20 juillet, enjoignit à Bompar de faire embarquer le P. Lavalette sur le premier navire en partance pour être « à son arrivée dans le royaume, en liberté de suivre les ordres de ses supérieurs ». Le préfet apostolique s'exécuta et fut à Paris au mois de janvier 1754. On lui reprochait de faire le commerce étranger prohibé dans les îles françaises et d'avoir entrepris des établissements dans une île contentieuse. Il se défendit bien, fut reçu avec bienveillance par le ministre, eut l'espoir d'une permission de revenir en Amérique, et, en attendant qu'elle lui fût expédiée, fut le maître de circuler librement en France partout où ses affaires pouvaient l'appeler.

Durant son séjour à Paris, Lavalette ne manqua pas de voir Mlle de Beuvron. Elle lui parla de Gradis et lui recommanda d'aller lui rendre visite à Bordeaux. Le préfet apostolique le promit et écrivit tout d'abord au négociant pour le prier de contracter avec lui à six pour cent un emprunt de 400,000 livres, qu'il s'engageait à rembourser en quatre ans, sous la garantie du procureur général des missions [1].

En d'autres circonstances, Gradis eût reculé devant ce chiffre, mais le nom du P. de Sacy et la solidarité de la Compagnie de Jésus le rassurèrent. Il avait alors confiance dans les entreprises de Lavalette [2] et était tenu au courant par les frères Mendès, de la Martinique, qui voyaient à l'œuvre le missionnaire agriculteur. Il n'opposa donc pas une fin de non-recevoir à la demande d'emprunt, mais nous n'avons aucune preuve qu'il ait avancé les fonds [3]. En tout cas il exigea d'être remboursé le plus tôt possible de ses anciens prêts.

Mlle de Beuvron mit alors à la disposition du préfet apostolique une somme de 110,000 livres à déduire des fonds qu'elle avait en dépôt chez Gradis. Elle en passa l'acte avec Lavalette à Paris, le 18 avril 1754, par-devant deux notaires du Châtelet [4].

1. Notes H. Gradis.
2. « Je regarde cette mission comme tout ce qu'il y a de plus solide. Elle a à la Martinique aux environs de 200,000 livres de revenus tant par les bâtisses ou magasins qu'ils possèdent que par l'habitation qu'ils ont dans le bourg de Saint-Pierre. Ils viennent de fonder à la Dominique une habitation où ils ont près de 400 nègres. » A. Gradis à Bigot, 25 mars 1754, fragment pris sur le copieur de l'année.
3. Cf. Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, p. 241-242, et Frankel, *Die Familie Gradis*, dans revue citée, p. 454, qui, s'inspirant des renseignements que leur donna M. Henri Gradis, en parlent comme d'une chose faite.
4. Expédition de l'acte. Arch. Gradis, 4, 46.

Le P. Lavalette quitta Paris dès qu'il n'y fut plus retenu par le ministre et se rendit à Marseille d'où il s'absenta pour passer quelques jours à Bordeaux. Il y descendit dans la maison professe des Pères Jésuites, rue des Ayres. Gradis reçut sa visite, dont il fit part à Mlle de Beuvron.

« Il ne m'a pas été possible de le retenir un jour de plus et moins encore d'obtenir qu'il me fît l'honneur de manger ma soupe. Je n'ai su son arrivée que le Dimanche après-midi. Il était engagé pour le Lundi et le Mardi. Il est reparti pour Marseille le Mercredi matin après être resté une heure et demie chez moi. Nous avons réglé nos comptes de la façon qu'il a jugée à propos. Il m'a paru content de moi et je le suis beaucoup de lui. C'est un homme très respectable et je suis enchanté d'avoir fait sa connaissance [1]. »

Que ces deux hommes aimables se soient fort gracieusement accueillis et mis aisément d'accord, il n'y a rien là qui puisse surprendre. Mlle d'Harcourt le prévoyait d'autant mieux qu'elle devait fournir les fonds du règlement de comptes.

Celui-ci ne traîna pas en longueur. Le mardi 18 juin, chez Gradis, Lavalette signa son compte courant préparé par le négociant et dont le solde débiteur se montait à 214,642 l. 2 s. 9 d., puis fit porter à son crédit les 110,000 livres de Mlle d'Harcourt, arrêta un nouveau compte portant dette réduite de ce fait et par la diminution des intérêts à 86,845 l. 13 s. 9 d. et prévint le notaire des Gradis, Perrens, qui se rendit cette même matinée en la maison des Fossés avec son collègue Laugas. Les deux parties passèrent deux actes; par le premier, le Jésuite donna quittance des 110,000 livres au négociant; par l'autre, établi l'après-midi, le Juif portugais se fit inscrire un contrat hypothécaire sur tous les biens de la mission de la Martinique tant en Amérique que dans le royaume, en garantie des 86,845 livres 13 sous 9 deniers, payables dans le délai de trois ans et en argent de France [2]. Le lendemain, les actes furent enregistrés et Lavalette eut une dernière entrevue avec son créancier.

Machault d'Arnouville, successeur de Rouillé à la Marine, permit au préfet apostolique de s'en retourner aux îles, mais en lui inter-

1. Lettre du 22 juin 1754. Extrait pris par M. H. Gradis dans la correspondance d'Europe.

2. Toutes les pièces aux Arch. Gradis (4,46 et 4,51), y compris la lettre autographe de Lavalette à Perrens, et exception faite du contrat hypothécaire. Nous avons trouvé cette obligation dans les minutes de Perrens (Arch. dép. de la Gironde, série E), ainsi que la minute de l'acte de cession des 110,000 livres de Mlle d'Harcourt. Les minutes de Perrens, qui avait à l'époque une étude importante, ont été versées récemment aux Archives départementales par Me Claverie, notaire à Bordeaux,

disant de se livrer dorénavant à aucune sorte de commerce. Lavalette s'embarqua au mois de mars 1755, à Bordeaux, sur le même navire qui portait le nouvel intendant des Iles du Vent, Le Fèvre de Givry[1]. Celui-ci avait ordre de veiller avec un soin particulier sur sa conduite et d'en rendre compte à M. de Machault.

Revenu à Saint-Pierre de la Martinique, où il aborda au milieu du mois de mai 1755, le préfet apostolique constata les maux causés à ses affaires par sa longue absence, par l'incurie et l'incompétence du P. Guillin, son remplaçant. Trois cyclones avaient ravagé ses plantations et ses bâtisses, une épidémie lui enleva la plupart de ses nègres et, pour comble d'infortune, la guerre recommença entre la France et la Grande-Bretagne.

Dès lors tous les malheurs s'appesantirent sur lui. Il venait d'engloutir des sommes énormes tant pour des réparations urgentes que pour des agrandissements inopportuns. Il voulut acquitter ses lettres de change par le produit de ses ventes dans les ports d'Europe, mais les navires qui emportaient ses cargaisons tombèrent en grande partie entre les mains des Anglais. Puis l'insécurité des mers arrêta presque ses exportations et il fut contraint de suspendre ses payements. Par contre-coup, la maison Lioncy et Gouffre, de Marseille, sa créancière pour 1,500,000 livres, dut déposer son bilan (février 1756).

La banqueroute des Lioncy, maison très réputée, eut un grand retentissement dans toute la France. A. Gradis écrivait, le 5 mars 1756, à M. Hurson, alors à Marseille :

« Leur faillite est occasionnée par les forts engagements qu'ils ont pris pour le P. Lavalette. Nous avons été heureux de n'avoir pas voulu prendre d'engagements considérables dont le R. P. voulait nous charger. Je crois vous avoir dit qu'il avait passé par cette ville, que j'avais réglé mes comptes avec lui et que je m'étais fait faire un contrat pour la somme qu'il me devait[2]. »

En effet, au moment où les demandes de remboursement affluèrent, Gradis fut parmi les rares créanciers privilégiés, son hypothèque datant de juin 1754.

Pour hâter le payement, il fit faire opposition sur une cargaison qui vint à Cadix à l'adresse du préfet apostolique. Il fit aussi des

1. Rochemonteix, p. 114, 125. — Nous ne pouvons dire si Lavalette revit Gradis à ce moment. Le Fèvre de Givry remplaçait Hurson, rappelé en France pour avoir trop vivement pris à partie, dans plusieurs lettres, les accusateurs du Père Jésuite; Rouillé y vit un blâme indirect et le disgracia.

2. D'après un extrait de la correspondance de 1756.

commandements réitérés au Père provincial de Paris et obtint enfin que son contrat fût acquitté au mois de mai 1759, grâce à un emprunt fait à cette époque par le Père procureur des missions étrangères[1].

Gradis était donc à couvert lorsque se déchaîna la série de procès intentés au missionnaire ruiné par les Lioncy et autres prêteurs qui parvinrent à faire condamner solidairement la Compagnie de Jésus, ce qui amena la suppression de l'Ordre en France et, plus tard, sa dissolution par le pape Clément XIV (1773).

Le P. Lavalette ne fut assagi ni par ses propres malheurs ni par ceux dont il avait été la cause. Il se jeta dans les entreprises commerciales les plus contraires au droit canonique, se vit abandonné de tous, fut mis en interdit par la Compagnie et vint mourir à Toulouse le 13 décembre 1767.

Depuis longtemps Gradis n'avait plus aucun rapport avec lui. S'il se montra très tenace et avisé à son égard, ce ne fut pas exclusivement pour sa sauvegarde personnelle. La banqueroute de Lavalette coïncida avec les débuts de la guerre de Sept ans, et l'armateur était alors chargé par le gouvernement d'opérations considérables pour lesquelles il avait besoin de tout son crédit.

Mlle de Beuvron dut être une des dernières protectrices du préfet postolique, pour qui elle semble avoir réellement éprouvé un très grand attachement[2]. Elle ne vit d'ailleurs ni la mort du missionnaire ni le désastre de son ordre jusqu'à ses extrêmes conséquences, car elle mourut le 8 septembre 1762, à Paris.

CHAPITRE II

GUERRE DE SEPT ANS (1756-1763)[3].

I. — Les correspondants de Cadet et la Nouvelle-France a la veille de la guerre.

La période de la guerre de Sept ans fut la plus importante de la longue carrière commerciale d'Abraham Gradis. Ce fut alors qu'il

1. Notes H. Gradis. Il ressort des lettres originales écrites de Paris par Abraham à Moïse, en 1759 et 1761, que l'affaire Lavalette fut assez longue à liquider pour les Gradis, bien qu'elle portât sur une somme relativement peu importante.

2. Cf. Rochemonteix, qui fait grand usage de leur correspondance. Mlle d'Harcourt écrivait à Gradis, le 14 mai 1755 : « Vous me ferez plaisir d'envoyer le reste de mes vins au Père de Lavalette. » Arch. Gradis, 4, 54.

3. Nous avons déjà consacré au rôle d'A. Gradis durant la guerre de Sept ans un article intitulé : *Les Armateurs bordelais au dix-huitième siècle. Abraham Gradis et l'ap-*

donna toute sa mesure et se rendit le plus utile au pays. Il parut, dit M. Jullian « protéger et représenter la France plus que la royauté elle-même »[1].

Tous nos armateurs mirent leurs ressources et leur talent au service du gouvernement durant la terrible crise. A Marseille, Georges Roux fit preuve d'une audace sans bornes[2]. Dans les mers du Ponant, Gradis, moins aventureux, plus méthodique, fit partir au Canada vingt-six navires en l'espace de trois années. Nul de ses confrères de Bordeaux ou des ports de l'Atlantique ne fournit un aussi bel effort, nul ne fut en rapports plus constants avec les ministres, les fonctionnaires et les officiers et ne se prodigua à ce point pour la marine.

Le commerce du port de Bordeaux, entravé par la première guerre franco-britannique, avait repris un nouvel et vigoureux essor durant l'intervalle de paix compris entre 1748 et 1755. Parmi les nombreux armateurs girondins, relevons les noms suivants qui apparaissent alors le plus fréquemment en tête des rôles d'équipage.

L'Allemand Jean-Jacques de Bethmann, issu d'une célèbre famille de banquiers de Francfort, « chevalier du Saint-Empire romain », s'établit à Bordeaux en 1741 et fait fortune dans l'armement. Il s'associe le plus souvent avec Jacques Imbert. Tous deux envoient à Saint-Domingue le navire la *Bonne-Harmonie*, en 1749 et 1750. Imbert fait partir aux îles, en 1751, la *Confiance*, en 1752, la *Probité*. Ces deux négociants jouissent d'une excellente réputation; ce sont, écrit A. Gradis « de fort honnêtes gens »[3]. Bethmann deviendra un des premiers armateurs des Chartrons, l'impératrice Marie-Thérèse le nommera consul impérial (1768); il sera l'hôte, à Bordeaux, de l'empereur Joseph II (1777); Mme d'Épinay lui confiera son fils[4]; il recevra, en 1785, une de ses compatriotes, Mme de La Roche qui a laissé un curieux récit de son voyage en France[5].

provisionnement des colonies (1756-1763), paru dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1909, p. 175-195, 248-265. Notre récit actuel est beaucoup plus développé, grâce aux documents des archives de la maison Gradis et des Archives de la Marine, à Paris. Par contre, pour éviter de nous répéter, nous nous bornons à rappeler divers points bien établis au sujet desquels on voudra bien se reporter à notre première étude.

1. Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 1895, in-4°, p. 542.

2. Sur le célèbre marquis de Roux, négociant d'une rare envergure, contemporain d'A. Gradis et qu'il serait intéressant de mettre en parallèle avec lui, voir Adrien Artaud, *Un Armateur marseillais. Georges Roux*, Paris, H. Champion, 1890, in-8°.

3. Lettre à Moïse Gradis, à Bordeaux; de Paris, 19 juin 1759. Arch. Gradis, 6, 64.

4. Perey et Maugras, *Dernières années de Madame d'Epinay*, 4e éd., Paris, 1883, in-8°, chap. IX, entre autres les pages 271, 274-277.

5. Meaudre de Lapouyade, *Impressions d'une Allemande à Bordeaux en 1785*, dans *Revue historique de Bordeaux*, 1911, p. 167-190, 253-270. Nombreux détails sur le monde du négoce, sur Bethmann et Bonnaffé.

Quoique d'un esprit très pratique et un peu dur, Bethmann saura, à l'occasion, faire preuve de dévouement et de générosité. En 1766 il fera venir des grains en Guyenne et défendra contre la disette son pays d'adoption [1].

Un autre immigré, le célèbre François Bonnaffé, est arrivé dans notre port en 1740. C'est un Cévenol, âpre travailleur, qui n'a apporté comme mise de fonds que son génie commercial. Dix ans après, il est déjà connu et réputé, mais ce n'est que plus tard qu'il jettera tout son éclat et deviendra l'armateur quinze fois millionnaire que ses contemporains surnommèrent l'« heureux » [2].

Pierre Baour, originaire de Castres (Tarn), dirige, de 1730 à 1770, une grande maison d'armement. C'est lui, après Gradis, qui enverra le plus de bâtiments au Canada. Le gouvernement eut souvent recours à ses services [3].

Citons encore, parmi les premiers négociants de la place, Pierre Desclaux, parent par alliance de Bethmann et dont le rôle fut très important [4]; Latuilière [5] et Lamaletie, fréquemment associés; Simon Jauge [6], Pierre Pennes [7], Ravesies et Leysson, etc.

Tous ces hommes sont des correspondants en France du munitionnaire du Canada, Joseph Cadet [8], à l'exception de Bonnaffé qui n'est pas encore suffisamment coté. Tous armeront pour le roi durant la guerre.

Tandis que le gouvernement de Louis XV, surpris par la première guerre contre la Grande-Bretagne, n'avait pas su s'assurer une paix durable en faisant l'effort de réorganisation nécessaire, les Anglais

1. J.-J. de Bethmann mourut à Bordeaux le 3 septembre 1792. Voir sa biographie sommaire dans *Archives historiques de la Gironde*, t. XXX, *Autographes*, p. 255. Voir aussi Jullian, *ouvr. cité*, p. 541.

2. Cf. (Pierre Bonnaffé), *Famille Bonnaffé*, 1695-1908. *Origines, descendances, alliances*. S. l. n. d., in-4°.

3. Pierre Baour fut bourgeois de Bordeaux; *Livre des Bourgeois de Bordeaux*, 2e partie, XVIIIe siècle, p. 23. — Sur ses fils et sa famille, cf. le vol. des *Autographes*, t. XXX des *Archives historiques de la Gironde*, p. 258.

4. Cf. Meaudre de Lapouyade, *Impressions d'une Allemande à Bordeaux en 1785*, dans revue citée, p. 169. Voir aussi, sur Pierre Desclaux, Alfred Barbier, *La Baronnie de La Touche-d'Avrigny*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome IX, année 1886, p. 364, 370, 375-377; et Louis Ravaisson-Mollien, *Archives de la Bastille*, t. XVIII, *Règne de Louis XV* (1757 à 1767), p. 364, 387.

5. Latuilière, comme Desclaux, vint visiter Cadet à la Bastille. Voir Ravaisson-Mollien, *Archives de la Bastille*, tome cité, p. 276, 362, 376.

6. Sur Simon Jauge, voir *Archives historiques de la Gironde*, t. XXX, *Autographes*, p. 259; le *Livre des Bourgeois de Bordeaux*, 2e partie, XVIIIe siècle, p. 140; A. Communay, *Les grands négociants bordelais au dix-huitième siècle*, Bordeaux, Veuve A. Moquet, 1888, in-8°, p. 79-80.

7. Le père de Pierre Pennes, Arnaud Pennes, fut bourgeois de Bordeaux. *Livre des Bourgeois de Bordeaux*, 2e partie, XVIIIe siècle p. 214.

8. Sur Joseph Cadet et son chef direct Bigot voir notamment A. Barbier, *La Baronnie de La Touche-d'Avrigny*, dans périodique cité, p. 314-382.

préparèrent de longue main la lutte décisive qui devait leur donner l'empire des mers. Ils étaient nos rivaux dans l'Inde, aux Antilles, dont ils nous contestaient plusieurs îles, enfin dans l'Amérique du Nord, où leurs colonies ne pouvaient se développer que par la conquête de notre Canada. Les limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre n'avaient même pas été fixées par le traité d'Aix-la-Chapelle.

La Grande-Bretagne consacra toutes ses ressources à la construction et à l'entretien de ses flottes; elle eut ainsi sur nous une supériorité nette par le nombre d'unités et l'entraînement du personnel. Les questions maritimes et coloniales passionnaient l'opinion populaire, tandis qu'elles ne rencontraient chez nous qu'indifférence, inertie ou inintelligence. Rien n'est plus triste que cette suite de ministères vivant au jour le jour, parmi les intrigues de Versailles. Seuls, des efforts méconnus, des exemples individuels retardèrent la ruine inévitable et, on peut le dire, méritée, de notre marine et de notre empire d'outre-mer.

La guerre éclata quand les Anglais jugèrent le moment venu. Ils n'attendirent pas qu'elle fût déclarée pour attaquer nos vaisseaux. Entre autres pirateries, l'attentat de novembre 1755 nous fit perdre en un mois 300 navires marchands, 30 millions de livres, 6,000 marins et 1,500 soldats. Parmi les bâtiments pris, il y en eut au moins une quarantaine de Bordeaux[1].

Dans l'Amérique du Nord allait se jouer la partie finale, au bout d'un demi-siècle de conflits et là aussi nous étions en état de moindre résistance. Nos Canadiens, population vigoureuse et saine, mais primitive, auraient eu besoin d'être disciplinés par des chefs de premier ordre. Or, il était loin d'en être ainsi. Si l'état-major militaire venu de France, Montcalm, Lévis, Bourlamaque, avait un grand mérite, les officiers canadiens étaient médiocres et peu sûrs. Le personnel administratif valait moins encore. Bigot, Cadet, Bréard et leurs nombreux complices — ils furent cinquante-cinq accusés lors du procès — volaient à l'envi le gouvernement, et cependant, malgré leur improbité, force est d'avouer que leurs agissements ne furent pas la cause essentielle de la perte du Canada. Bigot était d'une rare intelligence, Cadet possédait la hardiesse et les ressources du joueur, et ces deux hommes, actifs et cupides, défendaient la colonie contre

1. Voir la liste des navires français pris par les Anglais avant la déclaration de guerre, dans (Moufle d'Angerville) *Vie privée de Louis XV*, 1788, t. III, p. 241-254.

l'étranger avec autant d'ardeur qu'ils en mettaient à l'exploiter[1]. L'homme le plus funeste de la Nouvelle-France, et qui en était aussi le premier dignitaire, en fut le gouverneur, le marquis de Vaudreuil, car c'était un incapable, d'un esprit soupçonneux, jaloux et mesquin, tout occupé de vétilles d'amour-propre, ennemi de Montcalm, inapte à prévoir comme à apprendre et d'un optimisme naïf que rien ne justifiait.

Quels qu'aient été le gaspillage et les dilapidations de Bigot, Cadet ou Bréard, le devoir du gouvernement de Louis XV était de leur fournir coûte que coûte les secours qu'ils réclamaient et que demandaient aussi les hommes les plus intègres comme Montcalm, Vaudreuil ou le commissaire-ordonnateur des guerres, Doreil : c'était pour la colonie et contre l'Anglais plus que pour eux. On ne le comprit pas à Versailles, on s'irrita de la dépense, au lieu de remettre à plus tard le règlement de comptes, on lésina, on laissa des négociants comme Gradis ou Desclaux prendre une initiative et faire des sacrifices dignes de tous les éloges, mais qui auraient dû incomber directement à Louis XV et à ses conseillers. Ceux-ci furent les vrais coupables.

II. — Les armements de Gradis en 1756.

Gradis se tenait au courant de la politique extérieure et, redoutant les dangers des hostilités qui venaient d'éclater, il se rendit à Paris, au mois de décembre 1755. Ce voyage eut pour but de lui assurer avec le minimum de risques, la continuation de son commerce au Canada. Il se fit présenter par M. de La Porte à Machault et en obtint que les envois nécessaires pour approvisionner les magasins de Québec fussent faits par sa maison pour le compte du roi. De cette manière, il ne courait plus que le risque de perdre ses bâtiments, danger compensé par le prix du fret, de plus en plus élevé et toujours acquis par l'armateur dès l'embarquement des marchandises de Sa Majesté.

Aussitôt assuré de sa commande, qu'on promettait de renouveler les années suivantes, Gradis se mit à l'œuvre. Il était désormais

1. Bigot et Cadet, tout en volant le roi, « déployèrent pour la défense de ses possessions une intelligence, une activité que n'auraient pu dépasser des administrateurs plus honnêtes. » (Richard Waddington, *La Guerre de Sept ans*, Paris, F. Didot, t. IV, p. 392.) — Les conclusions de M. R. Waddington sur la responsabilité de la perte du Canada, incombant tout entière ou presque à Louis XV, Mme de Pompadour et l'abbé de Bernis, nous paraissent irréfutables.

un agent maritime du roi, chargé d'une mission officielle, possédant l'autorité et les privilèges d'un véritable fonctionnaire, la première personnalité maritime de Bordeaux après l'ordonnateur, M. de Rostan. Celui-ci eut ordre de faciliter ses opérations par tous les moyens en son pouvoir et de procéder, au besoin, par la voie de l'autorité au recrutement de ses équipages [1].

L'Israélite bordelais, au lendemain de son retour dans notre port, acheta un superbe bâtiment, le *Robuste*, percé pour 32 canons et pouvant porter de 650 à 700 tonneaux. Il fit aussi l'acquisition du *Sagittaire*, d'un tonnage moindre, et s'assura le concours d'une troisième unité, le *Prince-Noir*, appartenant à son neveu David Alexandre, armateur à Bayonne, fils de Samuel Alexandre. Ces trois navires, auxquels il ajouta la *Renommée*, lui suffirent pour l'expédition dont le ministre l'avait chargé pour 1756.

La France avait alors un excellent secrétaire d'État de la marine, Machault d'Arnouville, ancien garde des sceaux, ancien contrôleur général des finances. Machault, administrateur de premier ordre, resta malheureusement trop peu de temps dans ce nouveau département et se vit, comme Maurepas, sacrifié à la marquise de Pompadour. Il put néanmoins, pendant la première année de la guerre de Sept ans, donner une impulsion vigoureuse au ravitaillement de nos colonies. C'est à lui que revient en grande partie l'honneur du brillant succès de la descente à Minorque, c'est lui qui envoya à Québec, en mai 1756, l'escadre de Beaussier de l'Isle, qui débarqua le marquis de Montcalm et sa petite armée.

Machault stimula aussi l'initiative de nos armateurs et encouragea la guerre de course. Gradis n'était pas un inconnu pour lui, il avait eu recours à ses services et lui accordait sa confiance, étant instruit, dit-il, de sa réputation dans le commerce et de son zèle pour le service de la marine [2].

L'expédition du Juif portugais, en 1756, fut l'objet de ses soins et il en régla le principe, tout en laissant au négociant la plus grande latitude. Gradis acheta et fit venir à Bordeaux tous les articles dont Bigot lui avait envoyé l'état, les chargea et répartit à sa guise sur ses navires. On lui recommandait la célérité, pour que les bâtiments pussent parvenir au Nouveau Monde dès l'ouverture de la navigation dans le Saint-Laurent. Il eut aussi ordre d'agir dans le plus grand

1. Machault à Rostan, 7 février 1756. Arch. du Port de Bordeaux, reg. B[1] 14, série Classes.
2. Machault à A. et M. Gradis. Versailles, 29 septembre 1754, série Colonies. Arch. Gradis, 4, 50.

secret, tout en prévenant Rostan, mais sans que celui-ci eût l'air de s'en mêler. Enfin, au moment du départ des voiliers, il pouvait expédier les connaissements des marchandises au nom du roi [1].

Tel était, sommairement, le mécanisme d'un armement « par économie » en temps de guerre pour le compte de l'État. Les fournitures dites « par économie » étaient alors très employées. Le négociant, prenant en mains les intérêts du roi, se procurait les marchandises commandées au prix le plus avantageux et percevait une commission. Il était remboursé après l'expédition à la vue de ses factures générales, basées sur les factures particulières des différents achats. Le payement se faisait par des lettres de change sur le trésorier général de la marine et des colonies. La commission était fixée par le ministre. Ce genre d'opération consacrait la réputation d'un commerçant et lui procurait un bénéfice sûr et très appréciable, par contre il l'obligeait à de fortes avances et risquait de l'endetter momentanément. Aussi les ministres ne s'adressaient-ils qu'aux négociants les plus riches, jouissant d'un grand crédit et pouvant se passer d'acomptes, à des hommes comme Gradis, Baour, Bethmann, Desclaux ou Jauge.

Gradis, actif et alerte, payant beaucoup de sa personne, put facilement charger, armer et équiper ses quatre navires dans le délai voulu.

La *Renommée* sortit de la rivière le 9 mars 1756, sous le commandement de Denis de Vitré, alors âgé de trente-deux ans. Elle avait 300 tonneaux, 16 canons, 43 hommes, 6 engagés, et son chargement consistait principalement en 2,000 barils de lard et 200 barils d'eaux-de-vie [2]. Elle relâcha à Louisbourg au mois d'avril, fut à Québec le 17 mai [3] et repartit vide de cargaison en qualité de parlementaire, avec des prisonniers anglais qu'elle débarqua à Plymouth. Elle quitta l'Angleterre le 6 janvier et revint devant Bordeaux le 10 février 1757 [4].

1. Machault à A. Gradis, Versailles, 13 janvier 1756, série Colonies. Arch. Gradis, 5, 56 *bis*. — Le même jour, le ministre écrivit à Rostan dans le même sens. Arch. du Port de Bordeaux, reg. B³ 14, Colonies.

2. 80 tonneaux de vin, des marchandises sèches et les 4 fusils boucaniers. Arch. dép. de la Gironde, Amirauté, liasse 251 des rôles d'armement.

3. Montcalm annonce l'arrivée de la *Renommée* dans la rade de Québec en date du 15 mai 1756. *Journal du marquis de Montcalm*, p. 65, t. VII de la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, publ. par l'abbé Casgrain.

4. Les précisions que nous donnons sur le sort des navires proviennent de deux sources des Archives du Port de Bordeaux : les notes manuscrites en tête des rôles de désarmements, ou le registre d'armements de 1740 à 1763, déjà mentionné. Les autres détails sur les navires et leurs cargaisons ont été extraits des rôles d'armement, fonds de l'Amirauté, Archives du département de la Gironde.

Le *Robuste*, capitaine Joseph Rozier, appareilla le 2 avril 1756. Ses 28 canons, ses 84 hommes défendaient une riche cargaison qui comprenait, outre des marchandises sèches, 100 tonneaux de vin, 3,000 barils de lard et 200 barils d'eaux-de-vie. Aussi heureux que la *Renommée*, le *Robuste* mouilla devant Québec le 13 mai, descendit vers Saint-Domingue et en revint chargé de denrées qu'il amena à Bordeaux le 8 janvier 1757.

Le *Sagittaire* partit peu après le *Robuste*. C'était un voilier de 250 tonneaux, 12 canons, 40 hommes, commandé par Jean-François Malvezin. Il put amener son chargement [1] à Québec, mais au retour il fut pris, sans doute par un corsaire de Guernesey, et conduit dans ce port. Il se perdit en y entrant (fin mars 1757) [2].

Le *Prince-Noir*, 130 tonneaux, 3 canons, 19 hommes d'équipage, capitaine Jacques Bédard, de Royan, partit vers la fin d'avril, chargé surtout de farines, se rendit à Québec, mais fut condamné, en novembre 1756, au cap Saint-Domingue.

Une soixantaine de recrues furent transportés au Canada sur le *Robuste* et le *Sagittaire*.

III. — L'expédition de 1757.

Gradis, par l'intermédiaire de La Porte, avait obtenu l'assurance d'une nouvelle expédition pour le roi en 1757. La Porte lui demande en échange de recevoir à Bordeaux dans ses bureaux un de ses protégés, un jeune homme nommé Grignet, à qui s'intéressait également Maurepas, disgracié, mais encore influent. Gradis reçut donc Grignet et l'agréa comme commis. Il n'eut qu'à s'en féliciter, car cet auxiliaire qu'il ne pouvait refuser se montra honnête, laborieux, dévoué et lui fut très utile dans ses relations avec Paris et avec la cour [3].

Lorsque Machault fut renversé du pouvoir (9 février 1757), Gradis éprouva quelques inquiétudes. En vertu d'ordres précis, il avait déjà fort avancé ses préparatifs et craignit de se voir évincé au profit de quelque protégé du nouveau ministre, mais celui-ci, le marquis de Moras, n'était pas homme à renier les engagements de

1. 60 tonneaux de vin, 1,500 barils de farines, 1,000 de lard, 60 d'eaux-de-vie.

2. Moïse Gradis aux sieurs Masson et Cie, négociants à Cadix, de Bordeaux, 30 avril 1757. Arch. Gradis, copieur d'Europe de l'année, p. 177. — Selon le registre d'armements, le *Sagittaire* fut capturé le 25 mars 1757.

3. Grignet fit bonne impression à Abr. Gradis, qui écrivit à La Porte : « Le sieur Grignet est arrivé en bonne santé. Nous l'avons accueilli de notre mieux. Ce jeune homme porte une physionomie intéressante et un maintien qui annonce de l'éducation et de la sagesse. L'intérêt que M. de Maurepas et vous prenez à ce qui le regarde vous est sûr garant de nos attentions pour lui. » (Extrait pris sur le copieur de 1756.)

son prédécesseur. Il donna ses instructions à l'armateur, que La Porte rassura de son côté [1].

La fourniture, en 1757, des marchandises demandées par Bigot et Cadet fut l'œuvre à Bordeaux d'Abraham Gradis, Simon Jauge et Pierre Desclaux. En outre, Gradis eut ordre de M. de Moras, le 20 février, d'embarquer sur ses navires 800 soldats de nouvelle levée avec 6 officiers. Les hommes devaient se rendre à Blaye, pour y être mis à la disposition du commissaire des guerres, en trois détachements, à savoir 260 le 28 février, 250 le 5 mars et 280 le 10 mars.

Gradis affréta pour le roi six bâtiments qui furent, dans l'ordre de départ, le *David* et le *Jason*, le *Président-Le-Berthon*, le *Robuste*, le *Superbe* et la *Renommée* [2].

Leur mise-hors de la rivière fut retardée d'environ trois semaines pour deux raisons, celles des équipages et des recrues.

La question du recrutement des gens de mer fut une des plus grosses difficultés avec lesquelles le gouvernement et les armateurs eurent à lutter en temps de guerre. Les actes de piraterie de l'Angleterre en 1755, plus tard ses captures nombreuses diminuèrent dans d'énormes proportions le nombre de nos marins. Ceux qui restaient, recrutés par le système des classes, comptaient beaucoup de réfractaires et de déserteurs, ce qui s'explique si l'on songe à la dureté terrible du service, où les brimades et les mauvais traitements étaient continuels, et à l'irrégularité de la paye. Les gens de mer cherchaient à se dérober par tous les moyens au service actif, par des demandes d'emplois ou pour raisons de santé. Un grand nombre d'entre eux étaient protégés par les seigneurs des paroisses, qui intervenaient pour les faire exempter, afin de les employer à leur service personnel. Les inscrits ne mettaient quelque empressement à s'engager que sur les corsaires et les intendants et ordonnateurs maritimes devaient employer la voie de l'autorité pour les enrôler sur les unités de guerre ou les bâtiments marchands. Les armateurs s'attachaient à les attirer par une paye double de celle du temps de paix. Il fallait aussi les persuader et Gradis, par sa bonhomie et son habileté, était particulièrement apte à y réussir.

Ce fut donc à grand peine que l'Israélite bordelais parvint à composer ses équipages durant la guerre de Sept ans. Encore eut-il l'appui de l'ordonnateur de Bordeaux, qui reçut l'ordre de l'aider

1. La Porte à A. Gradis, Versailles, 25 février 1757. Arch. Gradis, 5, 57. — Cette missive, courte et de peu d'importance, est la seule lettre de La Porte que nous ayons trouvée dans les archives de la maison Gradis.

2. Ce bel armement est mentionné dans la *Gazette de Hollande* du 20 mai 1757.

à les recruter par préférence et, au besoin, au détriment de tous les autres armements particuliers. Le marquis de Moras reprit sur ce point les instructions données par son prédécesseur à Rostan, en spécifiant qu'il ne voulait donner que les matelots ayant servi l'année précédente sur les vaisseaux du roi et composer le surplus d'officiers, d'étrangers, de volontaires, novices et jeunes soldats [1].

Les bons marins de la région du Sud-Ouest étaient les Girondins — Bordelais, Gujanais, Testerins — et les Basques. Ils composèrent en majorité les équipages de Gradis. Les effectifs se complétaient avec des Charentais, des Provençaux, quelques Bretons, car il ne fallait pas beaucoup compter sur les hommes de l'intérieur des terres, riverains ou bateliers de la Garonne.

Gradis, étant enfin parvenu à s'assurer de son personnel, étudia avec Rostan les mesures à prendre pour répartir les 800 soldats sur ses six navires. Ceux-ci étaient prêts, les capitaines avaient reçu du ministre les paquets de missives destinées aux chefs du Canada et on n'attendait plus que les recrues, dont l'embarquement s'annonçait comme fort simple, puisque par ordre du marquis de Paulmy, secrétaire d'État de la guerre, elles devaient, après avoir touché leur solde, venir à Blaye avec leurs armes et leur équipement complet et y être entretenues jusqu'au jour du départ.

Les soldats, trop jeunes pour la plupart et racolés à la hâte, arrivèrent à Blaye, mais sans armes et mal vêtus. Rostan dut prendre aux magasins de l'artillerie de Bordeaux 925 fusils et les hardes et fourniments nécessaires, que Gradis distribua sur ses vaisseaux. Les recrues causèrent encore une difficulté plus grave : elles menacèrent de se mutiner si on les embarquait pour le Canada. Moras s'inquiéta outre mesure de cette effervescence, explicable pourtant chez des jeunes gens qui ne sortaient pas des meilleurs éléments de la population et qui étaient fatigués par une longue marche, durant laquelle ils avaient manqué de tout. Heureusement leur mécontentement ne dura pas, on sut leur parler et 400 d'entre eux prirent place sur les bâtiments de Gradis.

Les officiers ne mirent pas non plus beaucoup d'empressement à se rendre à la Nouvelle-France, pays où manquaient les emplois disponibles et où la vie était d'une cherté extraordinaire — par suite des spéculations de Bigot. Trois officiers seulement, au lieu des six

1. Moras à Rostan, 12 février 1757, série Classes. Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 15. — La série Classes, dans la correspondance ministérielle, est du plus haut intérêt pour l'histoire de la situation des gens de mer.

que l'on attendait, se présentèrent à Blaye avec les recrues. Ils reçurent chacun de 250 à 300 livres et montèrent sur le *David*, le *Jason* et le *Président-Le-Berthon*. Il en vint d'autres au dernier moment.

La flottille de Gradis prit la mer dans les premiers jours d'avril 1757, en trois groupes de deux.

Le *David* et le *Jason*, bâtiments similaires, partiraient les premiers. Le *Jason* était commandé par le Bordelais Jean Douteau, le *David* par Jean Lacoudray[1].

Le *Président-Le-Berthon*, 300 tonneaux, 16 canons, 55 hommes, capitaine Jacques Villeur[2], de Meschers, sortit le 6 avril, suivi du *Robuste*, commandé par Rozier.

L'arrière-garde comprit la *Renommée*, 350 tonneaux, 16 canons, 50 hommes, capitaine Denis de Vitré, et le *Superbe*, 700 tonneaux, 24 canons, 98 hommes, sous les ordres d'un Basque, Simon Darragory, de Hendaye.

Ces navires, bien armés et garnis de défenseurs, portaient de riches cargaisons. Malheureusement, trois d'entre eux tombèrent aux mains des Anglais.

La *Renommée* et le *Superbe*, qui naviguaient de conserve, n'atteignirent pas l'Amérique. Deux vaisseaux britanniques les enlevèrent du même coup et les conduisirent à Kinsale, en Irlande (mai 1757). Moïse Gradis, prévenu par son parent Benjamin Mendès Dacosta, le correspondant de sa maison à Londres, le pria de fournir à Vitré et à Darragory tout ce dont ils auraient besoin. La perte des deux voiliers était assez onéreuse, les armateurs n'étant pas entièrement couverts de leurs risques[3].

1. Le *Jason*, capitaine Jean Douteau, de Sainte-Croix (avec 300 livres d'avances pour deux mois), 360 tonneaux, 18 canons, 52 hommes, 6 engagés; chargé de 600 barils d'eaux-de-vie, 500 de farines, 400 de lard, 50 tonneaux de vin, marchandises sèches et 4 fusils boucaniers. — Le *David*, capitaine Jean Lacoudray, de La Tremblade (avec 200 livres pour deux mois), 350 tonneaux, 16 canons, 49 hommes, 6 engagés; 600 barils d'eaux-de-vie, 500 de farines, 450 de lard, 40 tonneaux de vin, marchandises sèches et les 4 fusils (Arch. dép. de la Gironde, Amirauté, liasse 252).

2. J. Villeur, trente-cinq ans, eut, ainsi que son second, 360 livres pour deux mois. Le *Président* portait 800 barils de lard, 700 d'eaux-de-vie, 600 de farines, 55 tonneaux de vin, des marchandises sèches et les 4 fusils (Amirauté, même liasse).

3. Moïse Gradis à B. Mendès Dacosta, à Londres, de Bordeaux, 31 mai 1757, en réponse à une lettre du 17 mai (Arch. Gradis, copieur d'Europe de 1757, p. 226). — Abraham était alors à Paris; Moïse déclare ne pas douter que son beau-frère n'ait de son côté immédiatement écrit à Mendès Dacosta pour lui recommander les deux capitaines prisonniers. — Nous lisons dans le *Supplément à la Gazette d'Utrecht* du 31 mai 1757 : « De Londres, le 27 mai. Le vaisseau de guerre le *Somerset*, de 74 pièces de canon, a conduit à Spithead deux prises françaises, dont l'une est le *Superbe*, de 800 tonneaux, de 24 canons et de 100 hommes d'équipage, outre 150 soldats, et l'autre la *Renommée*, de 400 tonneaux, de 14 canons et de 90 hommes d'équipage, chargés de munitions, d'étoffes pour l'habillement des troupes françaises en Amérique et d'une somme consi-

Le *David* parvint à Québec, mais ne rentra pas en France. Il fut capturé au mois de janvier 1758 et conduit à Bristol. Gradis, qui ne l'avait pas assuré au retour, évalua sa perte à 50,000 écus [1].

Le *Jason* fut plus heureux. Sorti de la rivière le 5 avril, il arriva sans encombre à Québec [2], en repartit au bout d'un mois avec 319 prisonniers anglais qu'il débarqua à Plymouth et revint à Bordeaux le 21 décembre 1757.

Le *Président-Le-Berthon* prit la mer le 6 avril, s'arrêta à Québec, puis au Cap et entra dans le port de Brest le 12 janvier sans avoir aperçu l'ennemi. Le jour même de sa sortie de Brest, le 23 mars 1758, comme il escortait un convoi et doublait la pointe de Penmarch, il fut attaqué par un corsaire. Il le repoussa, ne subit que des pertes insignifiantes et fut de retour à Bordeaux le 20 avril. Ce combat fut signalé à Moras, qui promit de récompenser l'équipage [3].

La défense du *Robuste*, plus brillante encore, est une des plus belles pages de l'histoire maritime de Bordeaux. Ce fait d'armes est très connu [4]. Il établit la réputation de Rozier dans son pays et plus encore peut-être en Angleterre. Qu'il nous suffise de dire qu'après trois engagements furieux contre une frégate anglaise de 30 ou de 36 canons, le *Robuste*, par un coup heureux, brisa le gouvernail de son adversaire, qui dut l'abandonner. Très gravement endommagé,

dérable en argent... » Ces détails ne concordent pas tous avec la lettre de Moïse, sur laquelle nous nous basons. — D'après le registre d'armements des Archives du Port de Bordeaux, la capture de la *Renommée* eut lieu en avril, celle du *Superbe* le 30 avril. — Selon les états de cargaison, le *Superbe* portait à l'aller 2,500 barils de lard, 1,400 d'eaux-de-vie, 600 de farines, 40 tonneaux de vin et des marchandises sèches; la *Renommée*, 2,500 barils de lard, 1,250 d'eaux-de-vie, 650 de farines, 50 tonneaux de vin et les 4 fusils boucaniers. Nous ignorons le nombre des recrues embarquées sur l'un et l'autre navire.

1. Abr. Gradis à Le Proux de La Rivière, en cour. Note prise par M. H. Gradis sur le copieur de 1758.

2. Montcalm écrivait, le 13 juin 1757 : « On a eu un courrier de Québec qui a apporté quelques nouvelles de France, venues par le *Jason*, vaisseau de Gradis; elles sont les mêmes que celles qui étaient venues par le vaisseau le *David;* l'on apprend qu'il y a un troisième vaisseau en rivière (le *Président-Le-Berthon*). » *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, publ. par l'abbé H. R. Casgrain, t. VII, *Journal du marquis de Montcalm*, p. 215.

3. Moras à Rostan, avril 1758. Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 16. Un an après, le capitaine Villeur et ses compagnons n'avaient encore rien touché, les pièces du dossier s'étant égarées (Berryer, ministre de la marine, à Rostan, 19 février 1759, mêmes Archives, reg. B² 17). Nul doute d'ailleurs que les gratifications accordées n'aient été remises.

4. Sources manuscrites : deux relations de Rozier et une lettre de Guébriant à Moras, de Rochefort, 23 avril 1757. Arch. nationales, Marine, reg. B² 76, fol. 376 et sqq. — Sources imprimées : rapport paru à Bordeaux chez Pierre Albespy au lendemain des faits, *Gazette de France* des 7 et 28 mai 1757, *Gazette de Hollande* du 13 mai. — Mentionné dans Garnault, *Le Commerce rochelais au dix-huitième siècle*, t. IV, p. 154-156; Ducéré, *Les Corsaires sous l'ancien régime*, p. 255; Ribadieu, *Aventures des corsaires et des grands navigateurs bordelais*, p. 151-152. Nous avons nous-même décrit minutieusement les phases du combat dans l'article cité en tête de ce chapitre.

le navire de Gradis eut encore à repousser un corsaire et put rentrer, le 17 avril 1757, en rade de Chef-de-Baie et de là à Rochefort.

Le commandant maritime de cette place, M. de Guébriant Budes, fait dans son rapport au ministre l'éloge de Rozier et ajoute cette phrase : « Je dois cependant vous observer que l'on dit ce jeune homme fils naturel d'un fameux négociant de Bordeaux. »

De qui donc le jeune et énergique capitaine passait-il pour être le fils, si ce n'est du grand armateur aussi connu à Rochefort qu'à Bordeaux, qu'on ne pouvait désigner plus clairement, d'Abraham Gradis lui-même? Selon le rôle d'équipage, Rozier avait trente ans lorsqu'il défendit le *Robuste*, selon Gradis, vingt-huit ans [1]; le négociant avait à peu près le double de son âge. Rozier fut le capitaine favori d'Abraham et resta toujours à son service; il était reçu chez lui et accueilli comme l'enfant de la maison par Mme A. Gradis et par Moïse. A Versailles, Rozier dînait chez l'abbé de la Ville, le premier secrétaire du duc de Choiseul, avec des fonctionnaires de ministères [2]. Il y avait des ressemblances morales entre le négociant et le navigateur : audace, maîtrise de soi, don de l'autorité. Rozier aimait aussi faire des affaires, comme d'ailleurs tous les capitaines de navire à cette époque, mais ceux-ci n'étaient pas traités sur le même pied par leurs armateurs. Dans une lettre d'Abraham à Mlle d'Harcourt, où il parle du défenseur du *Robuste*, on sent, sous la réserve des termes, un amour et une fierté qui trahissent les liens du sang [3].

Quoi qu'il en ait été, le nom de Rozier est inséparable de celui de Gradis. Les Anglais conçurent une grande estime pour celui qui leur avait si bien résisté; on le vit aux difficultés qu'ils firent plus tard pour l'échanger, malgré d'incessantes demandes, lorsque Rozier fut fait prisonnier. C'est la preuve la plus sûre de la valeur qu'on reconnaissait à ce navigateur.

1. Lettre à Mlle d'Harcourt, Bordeaux, 23 avril 1757. Copieur d'Europe de l'année, p. 152.

2. Lettre de l'abbé de La Ville à A. Gradis :

« A Versailles, le 18 janvier 1763.

» Vous ne cessez point, Monsieur, de nous combler mon frère et moi des marques les plus généreuses de vos bontés et de votre amitié, et je me flatte que vous pensez trop favorablement de notre cœur pour douter de notre vive reconnaissance. La conserve de perdrix dont vous m'avez régalé, Monsieur, a été trouvée délicieuse et j'en ai mangé une partie avec le cher Monsieur Rozier, en buvant de toute notre âme à votre santé et prospérité. M. Dubois, qui était du dîner, a fait bien volontiers *chorus* avec nous. Ne pourrai-je donc jamais trouver quelque occasion de vous prouver à quel point je vous suis dévoué? Je la regarderais certainement comme une bonne fortune pour moi. J'ai l'honneur d'être avec un tendre, respectueux et fidèle attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) » L'abbé de La Ville.»

Autographe. Arch. Gradis, 4, 47. Dubois était un commis du ministère de la Guerre.

3. Lettre du 23 avril 1757, ci-dessus mentionnée.

Moras fut si satisfait de la conduite de Rozier qu'il ne s'arrêta pas à sa qualité d' « officier bleu » et lui accorda le grade de lieutenant de frégate avec une gratification de 400 livres. M. de Saint-Rome, chef des recrues embarquées sur le navire, reçut la même somme, M. de Gaignereau, officier, eut 300 livres, enfin le sieur Dusolier, second capitaine, eut une épée d'honneur et 3,000 livres furent accordées à l'équipage et aux volontaires.

Les armements de la maison David Gradis et fils en 1757 furent complétés par l'envoi à Louisbourg de deux navires chargés de farines, le *Mercure* et l'*Éveillé*. Tous deux, retardés par les mouvements de la flotte anglaise contre l'île d'Aix et Rochefort, appareillèrent du Verdon le 22 octobre [1], sous l'escorte du corsaire le *Rostan* qui les accompagna jusqu'à ce qu'ils eussent décapé. Ils vinrent l'un et l'autre à l'Ile Royale et le *Mercure* rentra indemne à Rochefort; ce fut, du reste, pour se faire capturer plus tard, le 18 mars 1758. L'*Éveillé* fut pris à son retour, au large du cap Saint-Domingue, par une frégate à qui il résista durant plus de sept heures (22 décembre 1757) [2].

On voit quel effort fournit Gradis pour le service de son pays et quel terrible tribut il paya à l'ennemi. Il convient d'ajouter que ses fournitures de 1757 furent réglées en 1762, ainsi que les frais de remise en état du *Robuste*. C'est du 21 août 1762 que datent les lettres patentes de Louis XV, ordonnant de lui verser la somme de 79,881 livres 18 sous 9 deniers, pour indemnité à la suite des combats livrés par ce navire [3].

IV. — La situation sous le ministère de Moras.

Tout autre négociant se fût estimé quitte envers le Roi, mais Gradis ne voulut pas de repos tant qu'il lui fut possible de se rendre utile : « Le besoin de navires pour l'Ile Royale et pour Québec est prodigieux, écrivait-il. On a commencé à fréter ici pour ce dernier endroit à 400 livres par tonneau [4]. »

1. A Gradis à Moras. Bordeaux, 25 octobre 1757. Copieur de l'année, p. 479.

2. Le *Mercure*, capitaine Augustin Boussugue (?), n'avait que 23 hommes d'équipage; l'*Éveillé*, beaucoup plus fort, en comptait 68, capitaine Jean Robin Lacoste. Sur la prise de l'*Éveillé*, A. Gradis écrivait à Savigny de Rouvre, le 6 mars 1758 : « (Il) a été pris à 20 lieues du Cap, après 7 h. 1/2 de combat. Il ne s'est rendu que désemparé et coulant bas d'eau. » Voir aussi Ribadieu, *ouvr. cité*, p. 152. — La frégate corsaire le *Rostan*, capitaine Claude Véron, portant 358 hommes, fit une croisière, revint à Rochefort avec une riche prise et fut capturé lui-même, le 4 février 1758, par un vaisseau britannique de 74 canons. Registre d'armements déjà cité et Arch. nat., Marine, reg. B⁴ 78, fol. 316 et sqq.

3. Arch. nationales, P. 2503, fol. 400 et v°.

4. Abr. Gradis à Marin, à la Guadeloupe, 20 décembre 1757. Notes H. Gradis.

Ces incessantes demandes de secours s'expliquent par la situation même de la Nouvelle-France, par les fautes accumulées de notre gouvernement et par l'incapacité évidente de Moras.

Le Canada était très difficile à défendre. Depuis le temps qu'il était en notre possession, il eût fallu parvenir à le peupler et nous y comptions à peine 60,000 colons au moment de la guerre de Sept ans. Que pouvaient-ils faire contre les 2,000,000 d'Anglo-Saxons des treize colonies britanniques? Ils ne pouvaient vivre que par la métropole, dont ils reçurent un gouverneur vaniteux et sot, des administrateurs fripons, des hommes et des approvisionnements par petits paquets.

Dans l'intervalle des deux guerres, Rouillé, faute de crédits, n'avait presque rien pu faire pour le Canada. Machault, qui disposa de sommes plus fortes, quoique insuffisantes encore, aurait voulu consacrer toutes les ressources de la France à la guerre maritime et coloniale, à la fois par jalousie contre le ministre de la guerre d'Argenson et par clairvoyance politique. Notre empire colonial nous serait peut-être resté s'il avait été, durant tout le règne de Louis XV, le but exclusif de nos efforts.

Machault envoya donc à Québec le célèbre marquis de Montcalm, qui fut l'âme de la résistance canadienne. Il prépara encore trois expéditions à l'Ile Royale que son successeur, Moras, n'eut qu'à laisser exécuter. Le chevalier de Bauffremont, chef d'escadre, ravitailla Saint-Domingue et pénétra avec six navires dans le port de Louisbourg, le 23 mai 1757. Le capitaine Du Revest l'y rejoignit avec quatre vaisseaux le 15 juin, et Du Bois de La Motte, lieutenant-général des armées navales, y arriva le 19 juin avec neuf vaisseaux et deux frégates.

Peirenc, marquis de Moras, est jugé par Moufle d'Angerville comme un être inepte [1]. « Ce M. de Moras, écrit le duc de Choiseul, ressemblait parfaitement à une grosse pièce de bœuf et n'avait pas plus d'idées, plus de combinaison dans la tête qu'elle ne peut en avoir [2]. » Pour estimer à leur valeur ces appréciations sommaires, il ne faut pas oublier que l'auteur de la *Vie privée de Louis XV* est un pamphlétaire et que Choiseul, dans ses Mémoires, se montre si agressif à l'égard de ses contemporains qu'il n'y en a pas qui trouvent grâce à ses yeux, si ce n'est lui-même. Moras était un homme d'expérience, aux vues justes, plein de bonne volonté et de nature

1. *Vie privée de Louis XV*, Londres, 1788, t. III, p. 102 et sqq.
2. *Mémoires du duc de Choiseul*, Paris, Plon, 1904, p. 141.

droite, mais d'un esprit timoré, sans autorité, sans vigueur soutenue[1].

Le successeur de Machault, étant à la fois contrôleur général des finances et ministre de la marine, put du moins puiser librement dans le Trésor. Accablé de besogne, il résigna, le 25 août 1757, sa charge aux finances, qui passa à Tavernier de Boullongne, mais continua à disposer de forts crédits durant les seize mois qu'il fut à la marine. Il en profita pour encourager de tout son pouvoir les armements des unités de guerre et des bateaux marchands.

Du Bois de La Motte, plus que septuagénaire, fit preuve d'une singulière mollesse. Il se contenta de ravitailler Québec et de faire travailler aux fortifications de Louisbourg, sans attaquer les Anglais. La tempête vint avec le changement de saison et il ne songea plus qu'à retourner en France. Le typhus et le scorbut ravagèrent ses équipages, il mit à la voile le 30 octobre, avec toute son escadre, perdit deux frégates durant la traversée et débarqua à Brest des milliers de malades.

Moras ne put le remplacer à Louisbourg que par trois petites divisions qui partirent de Brest et de Rochefort sous le commandement de Beaussier de l'Isle, Des Gouttes et Du Chaffault de Besné, soit douze navires en tout. Pendant ce temps, les Anglais réunissaient contre l'Ile Royale 38 unités de guerre, 100 voiliers de transport et 12,000 soldats. Le chevalier de Drucour, gouverneur de l'île, n'avait que 3,000 hommes.

Quand Du Bois de la Motte mit à la voile, il laissait le Canada sans troupes et sans marins. La récolte avait été mauvaise; la plupart des vivres attendus n'étaient pas venus par suite des prises, les comestibles reçus étaient en général immangeables, de basse qualité ou imprégnés de sel; les chefs de la colonie réclamaient avec plus d'insistance que jamais d'immenses envois d'hommes, de poudre, d'armes, de matériel, de provisions.

(*A suivre.*) JEAN DE MAUPASSANT.

1. Sur Moras voir G. Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, 2e éd., Paris, Champion, 1910, p. 240-243.

MÉLANGES

Un ambassadeur vénitien à Bordeaux en 1528.

Au mois de juin 1528, André Navagero, ambassadeur de la sérénissime république de Venise, passa par Bordeaux avec sa suite. Il venait d'Espagne et se rendait à la cour de François Ier, pour solliciter l'alliance du roi de France. Il mourut à Blois, au cours de son ambassade, l'année suivante. Il a laissé une relation de son voyage, imprimée d'une façon assez incorrecte en 1563. Tommaseo l'a publiée de nouveau dans la collection des Documents inédits, en 1838[1]. Cette relation n'a pas été connue des érudits bordelais qui ont recueilli ce que les anciens voyageurs ont dit de notre ville[2]. Elle mérite pourtant d'être signalée.

Navagero arriva à Bordeaux le 9 juin. Il était parti le 6 de Dax; passant par Tarbes, il était le 7 à Mont-de-Marsan; par Labrit, il avait gagné Sore, où il était le 8. Dans la journée du 8 il fit la traversée des « Landes de Bordeaux ». Voici la description peu séduisante qu'il en fait[3] :

En tout ce pays de Bayonne à Bordeaux les lieues sont très grandes et pas inférieures à celles de Catalogne, de sorte qu'il me paraît qu'on peut bien compter quatre milles pour une lieue. Tout ce pays se nomme en gascon les Lannes, en français les Landes de Bordeaux. Il est très inculte, misérable et entièrement inhabité, sauf aux endroits où l'on voit des arbres et quelques sources; là seulement il y a quelques villages; le reste ne vaut rien; les chemins y sont très mauvais, tant pour la grande quantité de sable qu'il y a qu'à cause d'une boue infinie et très tenace et des eaux qui font que, à mon avis, l'hiver on n'y doit point pouvoir passer, ayant trouvé ce pays tel en juin. C'est encore une grande affaire que de ne pas se tromper de chemin, à cause des nombreux pieds de fougères, de tamarins et autres plantes qui couvrent tout et cachent la route au point qu'on ne la voit pas, et, outre cela, rendent le chemin plus mauvais, parce qu'ils font broncher les chevaux et leur coupent les pieds.

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, recueillies et traduites par N. Tommaseo. Paris, 1838, 2 vol. in-4°. — La relation d'André Navagero n'a pas été reproduite par Albèri dans ses *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato*. Firenze, 1839-1863, 15 vol. in-8°.

2. Cf. de Verneilh, *Les anciens voyageurs à Bordeaux* (*Actes de l'Académie*, 1879, p. 5-44); R. Céleste, introduction au *Voyage du duc de Richelieu*, de Rulhière (*Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. IX, Bordeaux, 1882); Aurélien Vivie, *Les anciens voyageurs à Bordeaux* (*Actes de l'Académie*, 1894, p. 205-216).

3. A la paraphrase du texte italien, donnée par Tommaseo, j'ai cru devoir substituer une traduction littérale.

Après cette pénible étape, Navagero parvint à Bordeaux, où il séjourna quatre jours. L'impression d'ensemble qu'il prit de la ville est à notre gré trop rapide. Il signale pourtant les églises, en particulier Saint-André, les Fossés de Tropeyte, dont il admira les hôtels, alors dans leur fraîche nouveauté, et le palais de l'Ombrière, en raison du Parlement qui y était installé.

Bordeaux, chez les anciens, est appelé Burdigala. Elle est située sur la rive gauche de la Garonne, actuellement dite Gironde. C'est une grande ville, très populeuse; on dit qu'elle fait dix mille hommes de pied [1]. Elle a beaucoup de belles églises, et surtout la cathédrale, qui est très belle et très grande. Il y a une rue très belle, très large et très longue, dans laquelle, étant donné ce qu'on voit en France, il y a de très bonnes et de très belles maisons. Pour le reste de son territoire, il y a aussi beaucoup de bonnes maisons, mais toutes n'ont pas très belle apparence, et sont plus commodes que belles. Il y a un beau palais de parlement, et parce que la ville est la capitale de toute la Guienne, il y a un Parlement, qui compte quatre présidents et vingt-quatre conseillers, et après celui de Paris et celui de Toulouse, c'est le premier de toute la France.

Navagero était un humaniste. Poète latin, ami d'Alde Manuce et de Barthélemi d'Alviane, il avait été bibliothécaire de Saint-Marc et chargé d'écrire l'histoire de la république de Venise. Nos monuments anciens ne pouvaient le laisser indifférent. Comme le comte palatin Frédéric et son secrétaire Hubert-Thomas Leodius, qui avaient, avant lui, visité deux fois Bordeaux, en 1501 et en 1526 [2], il alla voir l'amphithéâtre, les restes du mur romain et les Piliers de Tutelle.

Un peu en dehors des murs de la ville, se voit un amphithéâtre en briques *(sic)*, en grande partie ruiné, mais non pourtant pas tant qu'on n'en puisse voir très bien l'ensemble; bien plus, à l'exception des gradins et du portique extérieur, presque tout le reste est sur pied [3]. Il est d'assez bonne grandeur et donne à penser qu'il était très beau. A l'intérieur de la ville se voit un morceau de la muraille ancienne [4] et un temple pas très grand [5] et une sépulture suivant mon avis très belle. Cette sépulture est un monument carré, mais plus long que large, fait avec de très bonnes et de très épaisses assises de pierres très solides,sur lesquelles sont en longueur sept espaces coupés par des colonnes cannelées, très hautes et très belles; en largeur il y en a cinq. Sur les colonnes est leur architrave et au-dessus de l'architrave autant d'arcs, pas très élevés, qu'il y a d'espaces entre les colonnes

1. Le texte porte *da fatti*, qui n'a pas de sens. Tommaseo a corrigé : *di fanti*. La correction est très vraisemblable.

2. Thomas Leodius, *Annales de vita et rebus gestis illustrissimi principis Friderici II, Electoris Palatini*, Francfort, 1624, in-4°, p. 25 et 99. — La relation de Leodius a été signalée par M. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 359-360.

3. Le texte porte : *anzi, da i gradi in fuora, e la ala di fuora, quasi tutto il resto sta in piedi.*

4. Le mur longeant les rues de Toscanan, des Trois-Canards et du Mû.

5. J'ignore à quel monument Navagero fait ici allusion.

qui sont au-dessous. Au milieu de chacun de ces arcs sont des piliers carrés qui reposent sur les grandes colonnes de dessous; sur chaque pilier il y a une sculpture en demi-relief, à l'intérieur comme à l'extérieur. Sur son couronnement la construction se termine par une corniche. L'espace plan qui occupe tout le milieu de ce monument montre qu'il était pavé de grandes pierres, dont il reste encore quelqu'une. Et au-dessous est une voûte qui fait sous terre le tour de ce monument, dans laquelle il semble bien que l'on entrait par un escalier ouvrant dans l'étage supérieur. Peut-être aussi pouvait-on y pénétrer par quelque porte ouverte sur l'un des côtés, car le monument tout entier, bien que la voûte soit sous l'étage inférieur, est bâti au-dessus du sol. Cette voûte a de petites ouvertures, qui donnent de la lumière; et là-dessous je pense que l'on mettait les urnes et les cendres de ceux dont c'était la sépulture.

La description des Piliers de Tutelle est, on le voit, minutieuse. Elle est très exacte; il suffit de la comparer, pour s'en convaincre, au dessin de Vinet. Mais sur ce dessin, donné — comme on le sait — par Vinet dans son édition d'Ausone de 1580, le monument est éventré : des cinq « espaces » en largeur, signalés par Navagero, deux seulement subsistent, et d'un seul côté; de ce côté, deux colonnes, celle d'angle et l'avant-dernière, ont disparu; de l'autre côté il ne reste rien. Faut-il en conclure que l'édifice, fortement endommagé déjà à la fin du XVIe siècle, était encore intact en 1528? C'est assez vraisemblable. Navagero, qui l'a regardé avec attention, eût certainement noté que certaines parties manquaient. Il remarque que le pavé de la plate-forme ne subsiste que par places. Sa description, infiniment supérieure à celle de Leodius[1] est donc très précieuse. Mais il est curieux de noter qu'il a ignoré le nom du monument, pourtant bien connu alors[2], et qu'il s'est mépris sur sa destination. Il a cru que c'était un tombeau. Il n'y avait pas en 1528 d'archéologues à Bordeaux pour le détromper et le renseigner.

Voici la fin de sa relation, qui intéresse notre région :

Le fleuve de la Garonne est très beau et très grand, et les gros navires le remontent jusqu'à Bordeaux; jusqu'à cette ville et encore quelques lieues au-dessus la marée remonte avec une très grande furie, en sorte que, lorsqu'elle se fait sentir, on ne peut (encore que le fleuve dût résister dans une certaine mesure par son courant) naviguer dans le bas de la rivière sans grande fatigue.

La Garonne sort des Pyrénées dans la partie qui correspond du côté de l'Espagne au royaume d'Aragon. Elle est toujours grande, surtout à partir de Toulouse; elle devient plus grande encore à Bordeaux et au-dessous de Bordeaux, de sorte qu'en plusieurs endroits elle est large de deux milles et plus et, à l'endroit où elle se jette dans la mer, du double. Bordeaux est éloigné de la mer de vingt lieues par le fleuve.

1. Leodius se borne à dire, à propos de Frédéric : « Burdigalam amœnissimam urbem delatus est, et admiratus magnifici illius theatri atque alterius mirandi operis vetustissimi, quod Tutelam appellant, ruinas. » (*Op. cit.*, p. 25.)

2. Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux en 1450*, p. 421, et la note précédente.

Au pays de Bordeaux, il n'y a pas d'autres grands seigneurs que la maison de Foix, à laquelle appartient monseigneur de Candale, riche de cinquante mille écus de rente, qui a sa demeure à six lieues de Bordeaux [1]. De cette maison est aussi le roi de Navarre [2].

Le pays à l'entour de Bordeaux est très beau et agréable, mais on n'y récolte pas beaucoup de grain. La majeure partie est plantée de vignes, qui sont très belles, et il s'y récolte du très bon vin que l'on transporte par eau en Angleterre, en Flandre et en d'autres lieux, et les habitants ont là le plus grand revenu de leur pays.

On trouve sur le bord de l'Océan, dans ces parages, des châtaignes et des fèves marines [3], choses nouvelles à voir, et comme elles sont polies et sans la rugosité que leur donne la mer, elles sont très belles. La ville est très riche en poissons, tant de mer que de rivière. On pêche dans la Garonne de très nombreux saumons et des perches excellentes. On garde à Bordeaux aussi avec un très grand soin le livre de l'évêque Turpin, qui est écrit en latin [4].

Nous restâmes à Bordeaux du neuf au treize. Le 13, nous montâmes en barque à Bordeaux, ayant observé que la marée baissait et, avec l'aide du fleuve et de la mer, nous descendîmes la Garonne, les chevaux dans les barques qui, en raison de la forme allongée qu'elles ont, se nomment *anguilles*. Après avoir descendu le fleuve pendant cinq lieues, nous trouvâmes à main droite la Dordogne, qui se jette dans la Garonne et qui est un fleuve non moins gros et large que la Garonne. A l'endroit où se réunissent ces deux fleuves, il y a une telle largeur qu'il semble, à dire vrai, que ce soit la mer. La Dordogne naît dans les montagnes d'Auvergne; à l'endroit où elle se jette dans la Garonne, est un château appelé Bourg; et plus haut, sur la Dordogne, à quatre lieues, un autre, appelé Libourne. Nous suivîmes la Garonne, et deux lieues plus bas, nous arrivâmes à Blaye. Nous fîmes toutes ces sept lieues en trois heures.

Blaye est une assez bonne place, bien fortifiée, pour être sur la voie de mer frontière de l'Espagne et de l'Angleterre, parce que par le fleuve on peut venir jusque-là avec toute sorte de navires. Il y a un château avec une bonne garnison, de très bonnes murailles, des flancs et assez d'artillerie. Dans une église de Blaye [5], en une chapelle sous le chœur, est enseveli, d'un côté Roland et de l'autre, Olivier.

Tout ce pays de Bordeaux est plein de très belles forêts de hêtres magnifiques; en sorte que la Garonne, si grand fleuve, étant voisine, il ne se voit pas au monde de plus grande commodité pour construire des navires. Il en est de même au pays de Bayonne.

1. Il s'agit du château de Cadillac. — Le seigneur de Candale dont il est question est Gaston III de Foix, comte de Candale et de Benauges, captal de Buch, marié à Mathe, comtesse d'Astarac, baronne d'Aspet. Leur fils, Charles de Foix, comte d'Astarac, guerroyait alors en Italie sous Lautrec. Il fut mortellement blessé le 18 juillet 1528 à l'escarmouche de la Maddalena, devant Naples (cf. *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. P. Courteault, Paris, 1911, t. I, p. 93).

2. Henri II d'Albret.

3. Navagero veut probablement parler des fèves de marais, ou grosses fèves, bien connues dans le pays bordelais.

4. C'est la fameuse *Chronique de Turpin*, dont on avait tiré une inscription encastrée dans le mur de la basilique de Saint-Seurin.

5. Saint-Romain. — Cf. la relation du voyage de Léon de Rozmital en 1466, que j'ai déjà eu l'occasion de citer (*Revue*, 1913, p. 170, n. 1).

A Blaye, nous débarquâmes et allâmes par terre à Étauliers[1], trois lieues. Tout le pays est cultivé et très beau. Le 14, à Mirambeau, quatre lieues. Le chemin est le plus souvent à travers des forêts; il y passe une petite rivière, qui sépare la Gascogne du comté de Saintonge, qui sont les *Santones*. De Mirambeau à Pons, quatre lieues.

La relation de Navagero contient, on le voit, d'intéressants détails sur l'aspect du pays bordelais au début du XVIe siècle, sur la façon dont on y voyageait, sur ses ressources économiques et aussi sur les souvenirs du passé : souvenirs du Moyen-Age finissant, encore vivants à Saint-Seurin et à Blaye, souvenirs de l'antiquité romaine, qui commençaient à sortir de l'ombre dans cette aube de la Renaissance à Bordeaux.

Paul COURTEAULT.

*
* *

La carrière militaire du vicomte de Noé, ancien maire de Bordeaux.

Le vicomte de Noé n'était pas Bordelais, mais, comme il était de Gascogne et exerça pendant fort longtemps des fonctions municipales à Bordeaux, cette ville peut le considérer un peu comme l'un des siens[2].

Il était né à l'Isle-de-Noé, près d'Auch, le 23 juin 1723, de Marc-Roger marquis de Noé, Baron de l'Ile...., chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, sénéchal et gouverneur des Quatre Vallées, et de dame Charlotte de Colbert Saint-Mars.

Pendant de nombreuses années il servit dans la marine : garde de la marine à Rochefort le 6 mai 1738, il devint enseigne de vaisseau en 1742 et lieutenant de vaisseau le 17 mai 1751. Cinq ans après, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Il fit onze campagnes, exerça trois commandements, notamment ceux de la *Pomone* et de la *Diane*, et mérita les éloges de ses chefs. Sa santé l'obligea à quitter la marine. A ce moment il était sur le point d'obtenir de l'avancement. Prenant ce fait en considération et voulant le récompenser de ses services, le roi lui accorda le 17 avril 1757, à l'occasion de sa mise à la retraite, la commission de capitaine de vaisseau.

Retraité, il ne resta pas inactif. Il se fit attacher à la personne du duc d'Orléans et prit part comme aide de camp du prince à la guerre de Sept ans. Il assista en cette qualité à la bataille d'Hastenbeck en 1757. Il avait le grade de mestre de camp réformé à la suite du régiment d'Orléans-Cavalerie et l'avait obtenu grâce à la protection du prince, ainsi que cela résulte de la lettre suivante adressée

1. Le texte porte *Tavoliere*.
2. V. Archives nationales, section ancienne, Marine C7 226, et Archives administratives de la Guerre, dossiers de Noé, nos 2521 et 2578.

le 2 août 1757 au marquis de Paulmy d'Argenson, ministre de la guerre :

Voici le temps, Monsieur, où je suis convenu avec vous et avec M. de ***, que je demanderais des lettres de passe en qualité de mestre de camp à la suite de mon régiment de cavalerie pour M. de Noé capitaine de vaisseau et l'un de mes chambellans. La manière dont il sert auprès de moi, les connaissances que je lui vois et sa conduite pendant la bataille me font voir que ce sera une très bonne acquisition pour les troupes de terre et qu'elles y gagneront ce que la marine y perdra. J'écris à M. de *** sur le même sujet, avec lequel je vous prie de vous concerter pour l'expédition de cette lettre de passe demandée et promise, et que je vous prie de m'envoyer afin de pouvoir le faire reconnaître aussitôt qu'elle me sera parvenue. Vous connaissez, Monsieur, les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous. L. PHIL. D'ORLÉANS.

Le 7 mars 1761 il succède à son frère comme mestre de camp d'un régiment de cavalerie qui portait son nom. En 1762 il passe au régiment de Bourbon-Cavalerie. Il est promu brigadier le 25 juillet 1762.

Le grade de maréchal de camp lui fut conféré le 3 janvier 1770.

Retiré de la vie militaire, il devint maire de Bordeaux en 1769 et conserva ces fonctions jusqu'à la Révolution.

Il avait un frère : le marquis Jacques-Roger, qui était né le 24 mai 1717, à l'Isle-de-Noé et, comme lui, avait pris le métier des armes.

Cet officier fit toute sa carrière dans la cavalerie : cornette dans le régiment Dauphin-Cavalerie le 27 septembre 1732, capitaine en 1735, major en 1747, lieutenant-colonel en 1755, mestre de camp du régiment de Clermont-Cavalerie en 1758, brigadier le 20 février 1761, mestre de camp lieutenant du régiment d'Orléans-Cavalerie en avril 1761, il fit la guerre de Sept ans et en 1766 demanda sa mise à la retraite pour raison de santé. Lui aussi était protégé par le duc d'Orléans. Il fut promu maréchal de camp le même jour que le vicomte de Noé son frère. Ondoyé au moment de sa naissance, il avait été baptisé treize ans après, le 8 novembre 1730. L'archevêque d'Auch avait été son parrain.

André VOVARD.

Un cahier de doléances de vieilles filles aux États généraux de 1789.

La Bibliothèque municipale de Bordeaux possède, dans sa collection de brochures de l'époque révolutionnaire, une plaquette de huit pages, sans nom d'imprimeur ni date, intitulée : *Cahier de Doléances des Demoiselles aux Etats Généraux de France de 1789*[1].

1. Carton 48 *bis* (Bordeaux).

On serait tenté de croire, en lisant ce titre burlesque, que cet opuscule est l'œuvre de quelqu'un de ces écrivains facétieux qui, comme Romain Dupérier de Larsan, publièrent des pamphlets à l'occasion de la réunion des États généraux[1].

Une note manuscrite, placée en tête de l'exemplaire, détrompe le lecteur et lui apprend que ce cahier a bien été composé par quelques vieilles filles réunies en assemblée à cet effet.

Il y avait, paraît-il, à Castillon-sur-Dordogne, en mars 1789, une certaine Mlle Bordes, de bonne bourgeoisie bordelaise, qui, pour se divertir, eut l'idée de réunir toutes les demoiselles des alentours « pour concourir, avec les sages de la Nation, à chercher un remède à ses maux ».

Ce cahier fut donc un jeu de société, un divertissement de campagnardes désœuvrées, mais il n'en est pas moins intéressant par les idées très modernes qu'il contient.

L'assemblée eut lieu le 6 avril 1789. Mlle Bordes prononça le discours d'ouverture : « Vous êtes réunies, Mesdames, dit-elle, pour travailler à rendre la tranquillité à l'État dont vous êtes membres et pour délibérer sur les moyens de liquider promptement ses dettes. »

Et à grands traits, la présidente indiqua les réformes qui lui paraissaient les plus propres à obtenir ce résultat : ce serait d'abord une taxe somptuaire « ... Je vous vois déjà, Mesdames, s'écria-t-elle, faisant le sacrifice le plus cher, celui de vos pompons et de vos colifichets en consentant avec joie à une taxe pour avoir le droit de les porter. » On s'en prendrait ensuite aux célibataires : « Proposons encore de faire contribuer ces hommes, qui, trop jaloux de leur liberté, fuient les liens du mariage et portent, par cet amour déplacé de l'indépendance, un préjudice considérable à la patrie et au souverain en les privant de citoyens et de sujets utiles. Proposons enfin de punir ces mêmes hommes qui, non contents de passer leur vie dans un honteux célibat, ne cessent de calomnier les femmes qu'ils ne peuvent séduire..... » Et Mlle Bordes invitait ses compagnes « à saisir cette heureuse circonstance pour faire voir à la Nation assemblée de quoi notre sexe est capable : prouvons à ces hommes fiers et vains de leur savoir, que nous pouvons fixer notre esprit sur d'autres objets que ceux de la frivolité et que les femmes, dont ils font trop peu de cas, lorsqu'il s'agit d'affaires politiques, sont en état d'en parler aussi bien qu'eux. »

La discussion qui suivit dut être extrêmement bruyante, et ce ne fut qu'après bien des paroles et..... des rires, que ces aimables vieilles filles votèrent les réformes suivantes :

Le premier article vise, comme il fallait s'y attendre, les célibataires. Il propose de les frapper d'une taxe avec affectation assez originale du revenu :

« Article I. — Il n'est pas de moyen plus sûr, pour augmenter

1. V. par exemple, dans la même collection : *Doléances des Bambins de France à présenter aux Etats généraux*, avril 1789, 24 pages.

les revenus de l'État, ainsi que pour empêcher la dépravation des mœurs, que d'imposer fortement les célibataires. On établira donc, dans chaque ville, un bureau pour percevoir les sommes provenant de l'impôt, lesquelles sommes seront partagées entre l'État et les pauvres filles célibataires qui auraient passé l'âge de quarante ans, à condition qu'elles prouveront la bonne envie qu'elles ont eu de se marier. »

Aveu bien délicat et bien mortifiant, qui, cependant, au dire de la note manuscrite, aurait échappé à plusieurs membres de l'assemblée.

L'article II demande la punition des maris volages, et l'article III le partage de l'héritage, par part égale entre tous les enfants, comme l'a établi, par la suite, le Code Napoléon.

L'article IV traite de l'éducation; on y réclame l'égalité de l'enseignement pour les enfants des deux sexes en prévision de l'entrée des femmes aux affaires :

« Article IV. — Il sera enjoint à tous les pères de famille de donner la même éducation à tous leurs enfants, garçons et filles. Par cette sage ordonnance, les femmes de la génération future seront assez instruites pour se mêler de toute espèce d'affaires et, sans nous flatter, les choses en iront mieux. »

La question si délicate de la dot reçoit dans l'article V une solution élégante :

« Article V. — La raison et le bon sens exigent que dans un État bien policé, les pères et mères n'aient pas besoin de donner à leurs filles une constitution dotale; l'homme, au contraire, qui voudra se marier sera obligé de faire la constitution de la femme qu'il prendra. »

L'article VI s'en prend aux femmes qui ont eu l'heureuse chance de trouver un époux, mais n'ont pas eu d'enfants de leur union, et il réclame l'établissement d'un impôt sur la stérilité :

« Article VI. — Les femmes mariées qui n'auront pas d'enfants donneront chaque année une somme qui sera versée dans une caisse établie pour fournir à l'entretien et à l'éducation des enfants pauvres et orphelins. »

L'idée d'une taxe somptuaire, proposée par Mlle Bordes, parut dangereuse à l'Assemblée et elle préféra simplement indiquer dans l'article VII qu' « une taxe sur tous les objets de luxe » serait « plus avantageuse pour l'État ».

Enfin, l'article VIII et dernier, à la suite de J.-J. Rousseau, demanda l'abolition du corset :

« Article VIII. — Il serait utile et sage de défendre aux pères et aux mères de faire porter des corsets à leurs filles; de cet usage barbare, il résulte souvent des accidents fâcheux. »

Tel est le cahier de doléances de quelques vieilles filles d'un coin du Bordelais. Il est original et curieux et montre bien l'échauffement des têtes au moment de la convocation des États généraux d'où sortira la Révolution.

R. Brouillard.

Bernadau et l'Académie de Bordeaux.

Les monuments du passé ne sont pas tous également respectables, et la véracité de leurs dires ne doit pas être acceptée sans contrôle. Les *Tablettes* de Bernadau[1] nous renseignent d'une façon fort intéressante sur la vie de Bordeaux au début du XIXe siècle; mais celui qui prendrait pour argent comptant tous les racontars de Bernadau se montrerait à coup sûr fort imprudent.

On sait que peu après la Terreur, l'ancienne « Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts » fut modestement reconstituée sous le nom de « Société d'Histoire naturelle ». Protégée par les pouvoirs publics, la nouvelle société prit bientôt le nom de « Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts »; dès le retour des Bourbons, elle devint de nouveau l'Académie de Bordeaux. Bernadau n'a pas assez de sarcasmes pour la Société d'Histoire naturelle, et surtout pour le citoyen Rodrigues, l'un de ses fondateurs. Voici ce qu'il écrit à son sujet en 1808 : « Cet homme jouit d'un crédit assez inexprimable. Revenant de Saint-Domingue, où il avait été chercher fortune de son métier de brodeur, il fait voir en 1792 quelques curiosités dans son arrière-boutique, rue Sainte-Catherine. Mais les entrées à 15 sous ne lui rapportant guère, il se met à ramasser des papillons et à empailler des oiseaux, sa broderie n'allant pas plus que son cabinet de coquilles. Ce moyen le fait aboucher avec quelques garçons apothicaires et chirurgiens qui veulent fonder une société scientifique. Il leur prête une chambre dans son domicile, coin des rues de la Merci et de Arnaud Miqueu. C'est là le berceau d'une Société d'Histoire naturelle qui parut en 1795, et où l'on était reçu en payant 20 sous par mois pour frais de chauffage et de luminaire. Rodrigues était le mande, le recruteur et le caissier de cette société, qui bientôt rougit d'avoir pour chef un artisan juif aussi ignorant qu'impudent...[2]. »

Ce tableau est évidemment peu flatteur; mais que les académiciens du XXe siècle ne se hâtent pas trop de rougir de leurs ancêtres. Nous ouvrons le registre des séances de la Société d'Histoire naturelle[3], à la date du 13 ventôse an V, nous lisons la mention suivante, qui ne laisse pas d'être suggestive : « Il est fait lecture d'une note signée du citoyen Bernadau, par laquelle ce citoyen autorise le citoyen Rodrigues à le proposer à la Société pour associé ordinaire; la discussion qui s'élève fait connaître que ce citoyen est versé dans la connaissance des monumens et antiquités. » Bernadau étant un inconnu pour la plupart des membres de la Société, une enquête fut ouverte. A la séance du 23 ventôse, les commissaires

1. Nous prions M. Rousselot, le distingué sous-archiviste de la Ville, d'accepter ici tous nos remerciements pour la complaisance avec laquelle il a mis à notre disposition ses notes sur les travaux manuscrits de Bernadau.
2. *Tablettes* de Bernadau, t. VIII, 28 juin 1808.
3. Ce manuscrit est déposé à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux.

firent connaître à leurs collègues les renseignements qu'ils avaient recueillis; on vota, et le scrutin ne fut pas favorable à Bernadau. Ce dernier se vengea de sa déconvenue, en cherchant à noircir aux yeux de la postérité ceux qui n'avaient pas su apprécier son mérite, ainsi que Rodrigues, à qui il imputa son échec. Il alla même jusqu'à accuser la Société des Sciences de chercher à se recruter par tous les moyens. « Le préfet, écrit-il le 24 février 1806, vient d'être reçu membre de la Société des Sciences de Bordeaux, qui cherche à se recruter et pour cause... »

Ils sont trop verts, ...

aurait murmuré le bon La Fontaine.

Pierre HARLÉ.

CHRONIQUE

Nécrologie. — La *Revue* a perdu en M. Pierre Meller, décédé le 3 août dernier à la suite d'une longue et douloureuse maladie, un de ses fondateurs et de ses premiers collaborateurs. Il y avait donné, entre autres, un travail sur *L'État civil des familles bordelaises avant la Révolution, d'après les registres paroissiaux*. Ce genre de recherches l'avait toujours attiré : on lui doit plusieurs études généalogiques et un *Armorial du Bordelais*. Membre zélé et vice-président de la Société des Archives historiques, il publia de nombreux documents dans ses volumes, entre autres des séries de pièces sur l'ancien hôtel de Pichon, sur le séjour de Louis XIV à Bordeaux et une liste des membres de la Cour des Aides. Pour être utile aux chercheurs, il s'imposa de dresser une table des inventaires de la série E des Archives départementales. Président de la Société archéologique, il a donné d'intéressantes études sur *La porte d'Aquitaine*, sur *Les jeux de paume à Bordeaux avant la Révolution*, sur *Une représentation dramatique au Collège de la Madeleine sous Louis XIV*. Il laisse le souvenir d'un travailleur doué d'un goût très vif pour notre histoire bordelaise. Ajoutons que M. Pierre Meller avait hérité de Mme Jardel-Larroque, sa grand'mère, des manuscrits d'Edmond Géraud et des lettres qui furent adressées au poète de la *Ruche d'Aquitaine* par plusieurs de ses illustres contemporains.

Société d'Histoire de Bordeaux. — La Société d'Histoire de Bordeaux a tenu son assemblée générale le mercredi 22 octobre, aux Archives municipales, sous la présidence de M. le Dr Georges Martin. Elle a étudié les conditions dans lesquelles un musée historique et archéologique du vin pourrait être créé à Bordeaux.

Société archéologique. — Dans la séance du 10 octobre, M. Bardié, vice-président, a fait l'éloge de MM. E. de Fayolle et R. Dezeimeris, membres décédés. — M. F. Thomas a donné quelques détails sur le compagnonnage bordelais. — M. Charrol a présenté la collection d'objets préhistoriques offerte par Mme veuve Séguinard, de Saint-Ferme. — M. Bardié a lu une note de M. l'abbé Labrit sur la Pierre du Diable de Lugos, complétant l'article de M. F. Arnaudin, dans la *Petite Gironde* du 27 septembre, et signalant près de Salles d'énormes blocs de grès des Pyrénées, transportés là par un iceberg quaternaire. — La Société a admis comme nouveaux membres MM. le Dr Antonio Caffarata, le capitaine Foureur et Basna. — Le Musée du Vieux-Bordeaux a reçu des dons de Mmes Bahans, Caron (d'Orléans), MM. Boutereau, Corbineau, H. Ferrière, Jacquemet et Schmidt.

Académie de Bordeaux. — Dans la séance du 23 octobre, après le dépôt de différents hommages à l'Académie, M. Dolhassarry, président, a prononcé l'éloge funèbre de M. R. Dezeimeris, correspondant de l'Institut et doyen de la Compagnie. La séance a été levée en signe de deuil.

Société des Archives historiques. — Dans la séance du 24 octobre, M. Sam Maxwell, président, a fait l'éloge de MM. R. Dezeimeris, Pierre Meller et E. de Fayolle, membres décédés. — M. F. Thomas a rendu compte du Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, tenu à Périgueux. — Mlle Cluzan a communiqué un inventaire des reliques, livres et ornements de l'église Sainte-Eulalie (24 février 1539). — M. F. Thomas a lu une note sur différents ouvrages d'art exécutés aux Indes, au début du XVIIe siècle, par l'artiste bordelais Austin. — M. P. Caraman a communiqué deux lettres de Montesquieu et de son fils Secondat au premier président Le Berthon, au sujet du différend survenu entre Tourny et l'Académie (25 septembre 1749) — M. R. Brouillard a lu des documents relatifs à l'évasion d'un comte de Castelbajac, détenu en traitement à l'hôpital Saint-André (février 1792).

La diplomatie française en Guienne sous Charles VI. — Dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1913, p. 329-340), M. J. de La Martinière, archiviste du Morbihan, a publié un curieux document relatif à notre histoire régionale. Ce sont des instructions secrètes données, entre novembre 1399 et janvier 1400, par Charles VI à Charles, sire d'Albret, pour exploiter au profit de la France le mécontentement des barons de Guienne contre Henri IV, devenu roi d'Angleterre par l'abdication forcée de Richard II, et pour soulever la province contre la domination anglaise. La tentative échoua, comme échoua en 1406 l'expédition du duc d'Orléans. Elle montre du moins que Charles VI tenta de reprendre la politique qui avait si bien réussi à son père trente ans plus tôt.

Les « Marie-Louise » girondins. — Notre collaborateur M. André Vovard a donné dans la *Revue philomathique* de juillet-août le catalogue et les états de service des jeunes Girondins qui firent partie des gardes d'honneur à cheval levés en 1813 pour combler les vides faits dans la Grande Armée par la campagne de Russie. Ces 123 jeunes gens furent incorporés au 3e régiment. Ils se battirent bravement devant Reims contre la cavalerie russe.

Alfred de Vigny à Bordeaux. — M. de Bordes de Fortage est depuis longtemps un fervent admirateur de Vigny. Pour la troisième fois, il rend un pieux hommage à cette grande mémoire en publiant d'une façon irréprochable les lettres inédites que Vigny adressa, entre 1824 et 1853, à deux Bordelais, l'avocat et poète Edouard Delprat, l'un des amis les plus chers de sa jeunesse, et le capitaine de La Coudrée, l'un de ses compagnons d'armes. Les premières appartiennent à l'éditeur, les secondes lui ont été communiquées par M. Léon Goyetche. Cette publication est précédée d'une attachante étude sur les séjours de Vigny dans notre ville, qu'il a si magnifiquement peinte dans les deux vers de *La frégate « La Sérieuse »* :

> Bordeaux, de ses longs quais parés de maisons neuves,
> Porte jusqu'à la mer ses vins sur deux grands fleuves.

Elle est complétée par un curieux appendice sur les portraits peints ou gravés d'Alfred de Vigny.

Le chemin de Saint-Jacques à Talence. — Dans sa brochure intitulée *Baa et le chemin de Saint-Jacques (Thouars et Bardanac en 1289)*, M. l'abbé L. Royer, à l'aide des *Rôles gascons*, reconstitue la topographie d'un coin de Talence au XIIIe siècle : les entours de la bastide de Baa, aujourd'hui château de Thouars. Et il montre comment, en 1289, Édouard Ier, lorsqu'il voulut élever à la dignité de « camin roumieu » l'un des sentiers qui traversaient la forêt de Talence, dut, contre sa volonté, préférer au chemin de Monjoux (aujourd'hui chemin de Thouars) le chemin, plus à l'ouest et moins direct, de Cayac.

Deux maîtres d'armes bordelais à Saint-Pétersbourg au XVIIIe siècle. — Dans la *Revue de l'Agenais* (juillet-août 1913, p. 314-315), M. G. de Lagrange-Ferrègues signale deux maîtres d'armes qui partirent en 1778 pour Saint-Pétersbourg, où ils devaient enseigner leur état au corps des cadets : Paul Curto, écuyer, natif de Montpellier, demeurant à Bordeaux, rue du Loup, et son prévôt, Louis Palairac, natif aussi de Montpellier, demeurant à Bordeaux, rue Porte-Dijeaux.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Du 15 juin 1913 au 15 octobre 1913.

ACTES de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 3e série, 73e année, 1911. *Bordeaux, impr. Gounouilhou; Paris, libr. A. Picard et fils*, 1911, in-8°, 365 p., 4 pl.

AMTMANN (Th.). — Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1804. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 253-267.

ANGOULÊME (la duchesse D'). — Souvenirs de 1815. Manuscrit inédit des archives de Frohsdorf, publié avec une introduction et des notes par M. François Laurentie. *Le Correspondant*, n° du 25 août 1913, p. 650-682.

Sur les Cent Jours à Bordeaux.

ARNAUDIN (Félix). — La Pierre du Diable. *La Petite Gironde*, 27 septembre 1913.

Mégalithe à Lugos, avec main gravée.

BARCKHAUSEN (Henri). — Voir MONTESQUIEU.

BORDES DE FORTAGE (Louis DE). — Voir VIGNY (Alfred DE).

B[RUTAILS] (J.-A.). — « Garitz. » *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 219.

Expression bordelaise signifiant : *garanti*.

BRUTAILS (J.-A.). — Les îles de la basse Garonne et de la Gironde : Contribution à l'histoire de la rivière de Bordeaux. *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-8°, 42 p.

— Mélanges. *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-8°, 210 p., 3 pl.

— Notes sur les Palais Galien. I. Bordeaux. *Revue des Etudes anciennes*, 1913, p. 285-288.

CAMBON (Victor). — La France au travail. Bordeaux. Toulouse. Montpellier. Marseille. Nice. *Paris, Pierre Roger et Cie*, s. d. [1913], in-8° écu, 259 p., 20 pl. et 1 carte.

Collection *Les Pays modernes*.

CANS (A.). — Le rôle politique de l'assemblée du clergé pendant la Fronde (1650-1651). *Revue historique*, n° de septembre-octobre 1913, p. 1-60.

Sur l'affaire d'Epernon et les troubles de Guyenne, p. 3-12.

CASTAIGNET (J.-B.-U.). — Burdigala, nom simple, devenu Bordeaux. *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-8°, 23 p.

Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, mars-avril 1913.

Colas (Louis). — La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans sa traversée des Pyrénées (suite et fin). *Bulletin de Biarritz-Association*, 1913, p. 210-216.

Tir. à part. *Biarritz, impr. E. Soulé*, 1913, in-8°, 84 p., plans, cartes et dessins.

Cf. même *Bulletin*, 1912, p. 219-230, 297-303; 1913, p. 67-74, 146-154, 178-186.

Courteault (Paul). — Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de geste. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 161-174.

— Fragments épigraphiques découverts à Bordeaux. *Revue des Etudes anciennes*, 1913, p. 284.

— La stèle grecque du château de Thouars, à Talence. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, p. 298-300.

Delpech (Gabriel). — Lettres inédites de Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas. *Revue de Gascogne*, 1913, p. 303-321. (*A suivre.*)

Quatorze lettres de 1618 à 1627.

Discours prononcés aux obsèques de M. Gustave Gounouilhou. *Bordeaux*, [*impr. Gounouilhou*], 4 mars 1912, in-4° de 26 p., portrait.

— prononcés aux obsèques de M. Henri Gounouilhou. *Bordeaux* [*impr. Gounouilhou*], 19 février 1913, in-4° de 18 p., portrait.

Doublet (E.). — Un séjour de Jacques Bernoulli à Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 217-219.

D[ucaunnès] D[uval] (G[aston]). — Le fils du naturaliste Buffon reçu bourgeois de Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 211-212.

En 1789.

Fournier (Paul). — La stèle grecque de Talence (Gironde). *Revue des Etudes anciennes*, n° de juillet-septembre 1913, p. 264-266.

Gaston (Jean). — La communauté des notaires de Bordeaux (1520-1791). *Bordeaux, impr. Y. Cadoret*, 1913, in-8°, 437 p.

Giraud (Victor). — Essais et notices. Les corrections de Montaigne. *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 août 1913, p. 943-946.

Harlé (Pierre). — Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution (suite et fin). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 197-210.

Cf. même *Revue*, 1913, p. 24-35, 106-122.

— Mélanges d'histoire bordelaise. *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-8°, 51 p.

L'horloge de la Grosse-Cloche. — L'Ordre des avocats injurié par le maire de Bordeaux en 1517. — Notes sur la Basoche et ses « farces » au XVIe siècle. — Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution. (Extrait de la *Revue historique de Bordeaux*, années 1910, 1912 et 1913.)

Joanne. — Bordeaux et ses environs. Guide Joanne. 1 plan, 3 cartes, 17 gravures. *Coulommiers, impr. P. Brodard; Paris, libr. Hachette et Cie*, 1913, pet. in-16, 48 p.

Labadie (Ernest). — L'imprimerie bordelaise et les livres basques. *Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque*, septembre 1913, p. 407-422. — Tirage à part. *Pau, G. Lescher-Moutoué*, 1913, in-8°, 20 p.

LAGRANGE-FERRÈGUES (G. DE). — Maîtres d'armes français en Russie au XVIIIe siècle. *Revue de l'Agenais*, 1913, p. 313-316.

Maîtres d'armes bordelais.

LA MARTINIÈRE (J. DE). — Instructions secrètes données par Charles VI au sire d'Albret pour soulever la Guyenne contre Henri IV (fin d'octobre 1399-janvier 1400). *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1913, p. 329-340.

LAURENTIE (François). — Voir ANGOULÊME (la duchesse D').

MARTIN (Dr Georges). — Un Musée du Vin à Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 268-275.

MAUPASSANT (Jean DE). — Le droit de visite sous Louis-Philippe. L'affaire du « Marabout » (1841-1852) (fin). *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 191-201.

Tirage à part : *Bordeaux, impr. Gounouilhou*, 1913, in-8o, 74 p.

Cf. même *Revue*, 1913, p. 17-31, 89-110, 143-168.

— Un grand armateur de Bordeaux. Abraham Gradis (1699?-1780). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 175-196, 276-297. (*A suivre.*)

M[EAUDRE] DE L[APOUYADE]. — Découverte d'une colonne de l'époque romaine. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 300-302.

Le 8 août 1913, dans les fondations du Grand-Théâtre de Bordeaux.

— Le tombeau du cardinal Lecot à Saint-André [de Bordeaux]. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 216-217.

MONTESQUIEU. — Lettres persanes, de Montesquieu. Édition revue et annotée d'après les manuscrits du château de La Brède, avec un avant-propos et un index, par Henri Barckhausen. Tome Ier. *Abbeville, impr. F. Paillart; Paris, libr. Hachette et Cie*, 1913, in-16, XVI-337 p.

Société des textes français modernes.

PITOLLET (Camille). — L'ancien régime et les écrivains pensionnés. Rapport officiel de l'année 1786. *Le Mercure de France*, no du 1er août 1913, p. 655-662.

Sur Dom Devienne, auteur de l'*Histoire de Bordeaux*, p. 659.

RAMBAUD (Jacques). — Le premier préfet de la Gironde. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 233-252.

Antoine-Claire Thibaudeau.

REBSOMEN (André). — La Garonne et ses affluents de la rive gauche de La Réole à Bordeaux. Avec préface de M. Camille Jullian. *Bordeaux, impr. L. Delbrel et Cie; Ferel et fils*, 1913, gr. in-4o, illustré.

R[OUSSELOT] (E[rnest]). — Un ambassadeur turc à Bordeaux. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 302-303.

Mehemet-Effendi, en 1721.

ROYER (l'abbé L.). — Notre-Dame de Talence. Baa et le chemin de Saint-Jacques (Thouars et Bardanac en 1289). *Bordeaux, impr. F. Pech et Cie*, 1913, in-8o, 8 p.

SAINT-JOURS (B.). — Industrie préhistorique de la poterie sur les dunes du Médoc. *La Petite Gironde*, 3 septembre 1913.

SAUBESTE (Albert). — L'école Pélegrin (1837-1912), monographie de l'école communale primaire supérieure de garçons. *Bordeaux, impr. G. Delmas*, 1913, in-8°, VIII-320 p., avec plans.

THIBAUDEAU (Antoine-Claire). — Mémoires de A.-C. Thibaudeau. 1799-1815. *Paris, Plon*, 1913, in-8°, IV-561 p.

Premier préfet de la Gironde.

THOMAS (Fernand). — Le cimetière de la rue Saint-Louis. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 212-215.

A Bordeaux.

— Départ de Bordeaux du 7e d'infanterie (ex-régiment de Champagne). *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 304.

En juin 1791.

VIGNY (Alfred DE). — Lettres inédites d'Alfred de Vigny à Édouard Delprat et au capitaine de La Coudrée (1824-1853), avec une introduction, des notes et un essai iconographique, par Louis de Bordes de Fortage. *Bordeaux, Marcel Mounastre-Picamilh*, 1913, pet. in-4°, 53 p.

Passages d'A. de Vigny à Bordeaux et lettres à des correspondants bordelais. Tiré à 200 exemplaires.

VILLEY (Pierre). — Montaigne en Angleterre. *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1913, p. 115-150.

VOVARD (André). — Deux portraits de Laffon de Ladebat. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1913, p. 215-216.

André-Daniel Laffon de Ladebat.

— Un centenaire. Les gardes d'honneur de la Gironde (1813). *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1913, p. 169-190, 2 pl. dans le texte.

WIEDERHOLD (Wilhelm). — Papsturkunden in Frankreich. VII. Gascogne, Guienne und Languedoc. *S. l. n. d.* (*Göttingen*, 1913), in-8°, 201 p.

Aus den *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse*, 1913.

Le Gérant : G. DUCAUNNÈS-DUVAL.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

I
(1297)

V
(1516)

II
(1297)

VI
(1516)

III
(1342)

IV
(1342)

LES
ARMOIRIES DE BORDEAUX

I

LES ORIGINES. — SCEAUX ET POIDS DES XIIIe ET XIVe SIÈCLES. LE " LÉOPARD DE GUYENNE "

Bordeaux est une des villes de l'ancienne France qui, les premières, ont fait usage d'un sceau. Dès l'an 1246, en effet, les Jurats passaient avec l'Église Saint-André un accord qui fut « scellé du grand sceau de la ville »[1]. Or, on ne connaît guère que les sceaux de Narbonne (1219), Paris (1210), Lille (1199) et Pontoise (1190) qui soient sensiblement plus anciens.

Nous ignorons ce que le sceau de la commune de Bordeaux représentait en 1246, mais tout laisse présumer que, sauf les différences qu'on va signaler, il était déjà tel que nous le voyons en 1297, date de la plus vieille empreinte connue. A cette époque, l'avers montrait l'ancien écu de France aux fleurs de lis sans nombre, surmonté d'une couronne royale entre deux petites fleurs de lis et orné de rinceaux sur les côtés, le tout dans un cadre octogonal formé par une cordelière; en exergue, cette légende : SIGillum communIE BVrdegalenSIS[2] (*pl. I, fig. 1*).

1. Aux termes de cet accord, rencontré par Baurein (Ms., p. 62) dans un catalogue des titres de Saint-André, la Ville donnait à l'église Saint-Éloi certain terrain en échange de celui qu'elle prenait à l'entrée de cette même église pour y construire deux tours de plus et une nouvelle porte de ville. « Ces deux dernières tours, bâties sur l'emplacement du rempart intérieur, portèrent à six le nombre des tours de cette porte (dite de *Saint-Eloi*, *Saint-James*, de l'*Hôtel-de-Ville* ou de la *Grosse-Cloche*) et achevèrent d'en faire une défense de premier ordre. » (Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 77.)

2. Les lettres de cette légende sont, pour la plupart, disparues ou endommagées. Les capitales sont seules vraiment lisibles. — « L'avant-dernière lettre, dit M. Prinet dans son étude sur *les Armoiries couronnées* (Paris, Leroux, 1909, p. 3, note 1), semble bien être un I. Douët d'Arcq (*Collection des sceaux*, n° 5566) y a vu un A, ce qui l'a induit à lire : Sigillum communie Burdegalensis *ad causas*. » Selon nous, la lettre I est très apparente. Du reste, tout démontre qu'il ne peut s'agir d'une autre lettre. C'est, d'abord, le contexte de la légende du revers, laquelle paraît être la même que la légende de l'avers et se termine par *Burdegalensis*. C'est, ensuite, l'impossibilité matérielle de placer sur le sceau, entre ce mot et celui de *Sigillum*, ceux de *ad causas*. C'est, enfin,

Le revers, inscrit dans un champ de même forme, représentait un mur de ville percé d'une porte entre deux tours à créneaux reliées entre elles par un comble surmonté d'une grande fleur de lis; en arrière des remparts, deux tours plus petites et, au sommet de chacune d'elles, une tête d'homme sonnant de la trompette; dans le champ, à droite un croissant de lune, à gauche une sextefeuille accostée de deux étoiles à six rais; comme légende : siGIllum communie burdegalENsis[1] (*pl. I, fig. 2*).

Emblèmes de la royauté française, les fleurs de lis qu'on trouve sur le sceau de 1297 et que le roi d'Angleterre ne s'était pas encore appropriées comme prétendant au trône de France, ne figuraient assurément point sur le sceau de 1246. On devait voir à leur place, comme on le voit sur les sceaux anglais de la même époque, les trois *léopards* d'Angleterre. Si ces léopards n'existaient plus en 1297, c'est que trois ans plus tôt, en 1294, le connétable Raoul de Nesle[2] avait mis Bordeaux et la Guyenne sous l'autorité de Philippe le Bel. Mais Bordeaux ne devait pas rester longtemps français. Six ans plus tard, en 1303, la ville retomba au pouvoir des Anglais et, derechef, l'emblème du souverain changea avec celui-ci; les fleurs de lis disparurent pour faire place aux léopards.

Ce changement d'armoiries, du reste conforme aux usages et à la logique des événements, est établi par deux sceaux de l'Ombrière : l'un, de l'année 1300, porte l'écu fleurdelisé, tandis que l'autre, de 1312, porte l'écu aux trois léopards (p. 387)[3]. Ce changement est encore établi par un sceau de 1342, sceau municipal celui-ci, et le premier qu'on trouve après celui de 1297. Ce document, dont il ne subsiste qu'un léger fragment (*pl. I, fig. 3 et 4*), porte en effet, sur le revers, un léopard à la place de la fleur de lis existant entre les têtes des sonneurs de trompette sur l'empreinte de 1297. Et de la substitution, sur le revers, de ce léopard unique — apparemment celui de Guyenne — à la fleur de lis, on peut conclure au remplacement, sur l'avers, des armes de France par celles d'Angleterre : *trois léopards l'un sur l'autre* ou, mieux encore, *écartelé de*

cette constatation qu'un autre sceau, daté de 1342 et presque entièrement détruit, mais dont les légendes subsistent en partie et devaient être identiques à celles du sceau de 1297, porte visiblement *in fine* IS et non point AS. (V. *pl. I, fig. 3 et 4.*)

1. Ce sceau, en cire verte, figure aux Archives nationales sous la cote J 631, n° 20. La charte à laquelle il se trouve appendu est une lettre adressée par les Jurats à Philippe le Bel pour lui recommander des concitoyens établis à Toulouse et chargés de dettes.

2. Raoul de Nesle, connétable de France, tué à Courtrai en 1302.

3. Ces sceaux, reproduits dans la *Commission des Monuments historiques*, années 1846-1847, p. 28, d'après un dessin de Leo Drouyn, étaient destinés à sceller les actes notariés. Nous ignorons d'où provient celui de 1300. L'autre figure aux Archives nationales sous le n° 4431.

France ancien[1] *et d'Anglelerre*[2], ainsi qu'Édouard III, aspirant au trône de France, se plaisait à blasonner depuis 1340[3].

Sur l'avers de ce sceau, lequel ne devait sans doute présenter avec le sceau de 1297 aucune différence essentielle en dehors des

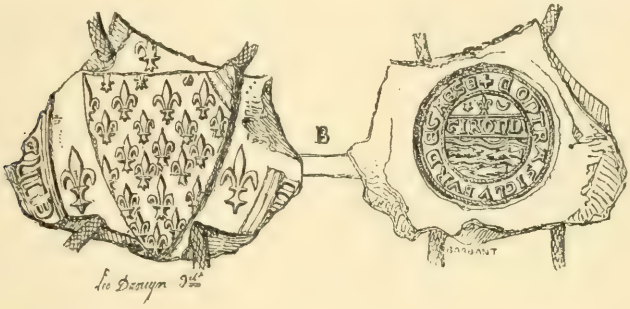

1300

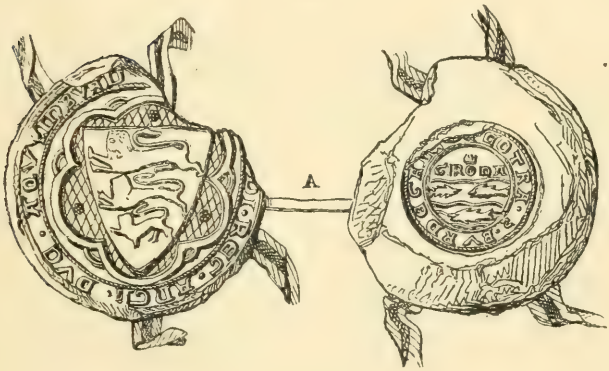

1312

SCEAUX DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE

attributs royaux, on lit encore les quatre premières et les deux dernières lettres de la légende : ✠ SIGIllum communie burdegalensIS (*pl. I*, *fig. 3*), et sur le revers la première et les trois dernières lettres : ✠ Sigillum communie burdegalenSIS (*pl. I*, *fig. 4*)[4].

1. D'azur aux *fleurs de lis* d'or *sans nombre*.
2. De gueules à *3 léopards* d'or *l'un sur l'autre*.
3. Ch. Boutell, *English Heraldry*, Reeves et Turner, London, 1908, p. 260. — E. E. Dorling, *Leopards of England*, Constable, London, 1913, p. 14.
4. Ce sceau, appendu à un vidimus du 3 avril 1342 envoyé par la commune de Bordeaux au roi de France, a été reproduit dans le tome I des *Archives historiques de la Gironde*, année 1861, p. 161, et dans la *Monographie de Bordeaux*, t. I, p. 304. Le dessinateur n'en a que très imparfaitement rendu le caractère. Il n'a pas non plus reconnu sur le sceau les têtes des sonneurs de trompette, cependant très visibles.

Ce sceau, que la *Monographie* dit avoir disparu en 1862 dans l'incendie des archives de l'Hôtel de Ville — où il n'a jamais été déposé — figure aux Archives nationales sous la cote J 292 n° 3.

Il convient de rapprocher de ces différents sceaux certains *poids* de bronze remontant à peu près à la même époque et qui servaient au pesage des denrées. Les uns, des poids d'une livre, sont datés de 1316. Ils portent une décoration analogue à celle des sceaux : sur l'une des faces, une *tour* à créneaux et mâchicoulis percée d'une grande porte dont on voit les vantaux rabattus de chaque côté; dans le champ, à gauche de la tour, un *croissant de lune* et, en exergue, les mots : LIB : COMVNA : DE : BORDEV :, c'est-à-dire Livre de la Commune de Bordeaux (*pl. II, fig. 1*). Sur l'autre face, figure un *léopard* héraldique[1] avec cette légende : ANNO : DOMINI : M : CCC : XVI : (*pl. II, fig. 2*). Les autres poids, demie et quart de livre (*pl. II, fig. 3-4* et *5*) portent la même décoration et la même légende que les poids d'une livre. Ils en diffèrent seulement par l'indication du millésime et de la valeur[2].

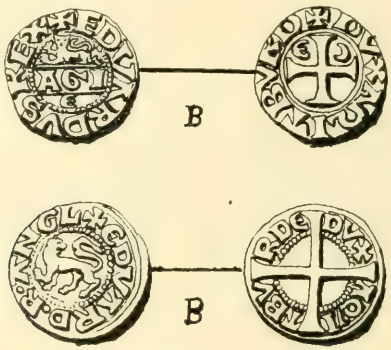

DENIERS BORDELAIS D'EDOUARD I
1272-1307

Le léopard unique qui figure sur ces poids est celui que nous avons déjà vu sur le revers du sceau de 1342. C'est également celui qu'on voit sur le denier bordelais d'Édouard I (1272-1307) où il apparaît isolément pour la première fois. On l'appelle le *Léopard de Guyenne*,

1. Le *léopard* héraldique n'a du vrai léopard que le nom. C'est un *lion* qui, au lieu d'être *rampant* (attribut ordinaire du lion), c'est-à-dire dressé sur les pattes de derrière, la tête de profil, la queue levée et laissant retomber sa houppe du côté de l'échine, est *passant*, c'est-à-dire dans l'attitude de la marche, la tête de face et la houppe de la queue retombant en dehors du dos de l'animal. Quand le lion regarde de face, il est dit *léopardé;* quand le léopard a la tête tournée de profil, on le dit *lionné*.

2. Ces poids, figurés grandeur naturelle sur la planche où ils sont reproduits, mesurent : la livre, 7 millimètres de diamètre sur 13 millimètres d'épaisseur; la demi-livre, 40 millimètres sur 6 millimètres, et le quart de livre 28 millimètres sur 4 millimètres. Sans être communs, ils ne sont pas rares. Ceux que nous reproduisons ici appartiennent au Musée de la Ville.

Il convient de rapprocher de ces différents sceaux certains *poids* de bronze remontant à peu près à la même époque et qui servaient au pesage des denrées. Les uns, des poids d'une livre, sont datés de 1316. Ils portent une décoration analogue à celle des sceaux : au l'une des faces, une *tour* à créneaux et machicoulis percée d'une grande porte dont on voit les vantaux rabattus de chaque côté, dans le champ, à gauche de la tour, un *croissant de lune* et, en exergue, les mots : LIB : COMVNÁ : DE : BORDEV ; c'est-à-dire Livre de la Commune de Bordeaux (*pl. II, fig. 1*). Sur l'autre face, sceau en *losange héraldique* avec cette légende : ANNO : DOMINI : M : CCC : XVI : (*pl. II, fig. 2*). Les autres poids, demie et quart de livre (*pl. II, fig. 3-4* et *5*) portent la même décoration et la même légende que les poids d'une livre. Ils en diffèrent seulement par l'indication du millésime et de la valeur.[2]

DENIERS BORDELAIS D'EDOUARD I
(1272-1307)

Le léopard tenant une fleur sur ces poids est celui que nous avons signalé sur les sceaux de 1315. C'est également celui qu'on voit sur de nombreuses monnaies d'Édouard I (1272-1307) où il apparaît [illegible] pour la première fois. On l'appelle le *Leopard de Guyenne*.

[illegible]

[2] [illegible] le diamètre est de 28 millimètres d'épaisseur ; le demi-livre, [illegible] 28 millimètres sur 4 millimètres.

I
(1316)

VI
(1327)

II
(1316)

III
(1315)

V
(1316)

IV
(1315)

POIDS DE BORDEAUX & SCEAU D'ÉDOUARD, DUC D'AQUITAINE, XIVe SIÈCLE

par opposition à ceux dits *de Normandie* qui forment avec lui les trois léopards représentés l'un sur l'autre dans les armes d'Angleterre.

D'où vient ce léopard?

Probablement abusés par le nom qu'il porte, presque tous ceux qui ont parlé du « *léopard de Guyenne* », lequel est *d'or sur champ de gueules*, l'ont considéré *a priori* comme d'origine essentiellement gasconne. D'emblée, ils l'ont vu constituant les armoiries du duché d'Aquitaine déjà au temps d'Aliénor, et ils n'ont pas hésité à le faire apporter par cette princesse dans le blason de son mari, Henri II Plantagenet, dont les armes, si l'on en croit la légende, étaient presque identiques aux siennes : *de gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre*. C'était une charmante manière de reconstituer les trois léopards anglais, mais la solution était plus élégante que juste. Et l'on s'étonne qu'une similitude d'armoiries qui aurait dû mettre à elle seule les historiens en garde contre la possibilité d'une pareille coïncidence, les ait au contraire plus particulièrement séduits et d'autant mieux induits en erreur.

En effet, tout cela n'est qu'une légende, car le léopard de Guyenne ne figure ni sur les monnaies ni sur les sceaux des ducs d'Aquitaine, ni nulle part ailleurs à cette époque. On n'en trouve non plus aucune trace durant les soixante années qui suivent le mariage d'Aliénor, d'abord en 1137 avec Louis VII qui s'intitule cependant duc d'Aquitaine, ensuite avec Henri Plantagenet, en 1152. C'est seulement en 1198, sur un sceau de Richard Cœur de Lion, où il figure accompagné des deux léopards de Normandie, qu'on voit le Léopard de Guyenne pour la première fois[1]. Il ne serait donc pas antérieur à l'occupation anglaise et ne nous viendrait même pas d'Aliénor.

Considérera-t-on comme purement négative, et par conséquent comme sans portée, la preuve de l'inexistence du léopard avant Aliénor telle que nous entendons la tirer du défaut de traces de ce léopard antérieurement à 1198? Nous ne le croyons pas. Car, la constatation de l'inexistence de cet emblème héraldique embrasse une trop longue période de temps ainsi que des documents trop importants et trop nombreux pour ne pas constituer une présomption des plus graves et, disons-le, une preuve véritable. S'il est une

1. L'écu royal anglais lui-même, ainsi constitué avec les trois léopards, n'est guère antérieur à cette date, car trois ans plus tôt, en 1195, Richard ne portait sur son blason qu'un *lion rampant*. (Arch. nationales, Collect. des sceaux, J 628, n° 3.)

thèse fragile, n'est-ce pas plutôt celle qui repose au contraire sur l'existence d'un léopard que personne n'a jamais vu ?

D'ailleurs, peut-on seulement croire à l'existence d'armoiries quelconques de la Guyenne et surtout à l'existence du léopard avant le mariage d'Aliénor, quand on sait que la science et l'usage des armoiries remontent à peine au milieu du XIIe siècle ? Quand il n'est même pas établi que, non point Guillaume le Conquérant et ses successeurs immédiats, mais Henri II lui-même, le propre mari d'Aliénor, aient porté dans leur blason les deux léopards de Normandie[1] ? Et s'il fallait admettre l'existence simultanée des trois léopards avant le mariage d'Aliénor, quelle singulière coïncidence qu'une province française n'ayant encore aucune attache avec l'Angleterre et possédant déjà un blason semblable à celui du souverain étranger appelé par le hasard à régner sur elle ! Ne vaut-il pas mieux penser qu'en signe d'obéissance et de vassalité, la Guyenne, encore dépourvue d'armoiries au contraire, s'est un jour attribué l'emblème de son nouveau suzerain, si même elle ne se l'est vu imposer par celui-ci ?

Le *léopard* dit *de Guyenne* est donc d'origine exclusivement anglaise, soit qu'il ait été imposé par le roi d'Angleterre, soit qu'on le lui ait emprunté. Et le choix qu'en aurait fait dans ce cas la province, fût-il étranger à toute influence anglaise et seulement dû au hasard, — ce qu'on ne peut admettre, — le léopard de Guyenne serait encore anglais comme adopté par la Guyenne alors qu'elle était province anglaise.

En 1892, un curieux ayant posé dans l'*Intermédiaire des chercheurs* la question de savoir quelle était la signification des croissants entrelacés qui servent parfois d'emblème à Bordeaux, un abonné fut amené dans sa réponse à parler des armes elles-mêmes de la Ville. Et comme il en poursuivait la description, il qualifia le lion de *léopard d'Angleterre* et dit — avec raison selon nous — que ce léopard était « un symbole de la domination anglaise »[2].

Comme le *lord-mayor* de Londres n'avait pas encore promené par la ville les dorures de son carrosse de gala et que l'Entente Cordiale n'était pas inventée, M. Bayssellance, alors maire et ne se

1. C'est en effet la tradition seule qui a fait attribuer jusqu'ici aux prédécesseurs de Richard les léopards qu'on leur prête. Cette tradition, qui ne repose sur aucun document sérieux, et qui est aussi bien contredite par les sceaux des prédécesseurs de Richard que par celui encore porté par ce dernier en 1195, est aujourd'hui abandonnée par les héraldistes sérieux. (V. not. Ch. Boutell, *op. cit.*, p. 259, et E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 5.)

2. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, XXXe vol., p. 582.

souvenant pas non plus assez que Bordeaux était resté anglais pendant trois siècles et l'était encore un peu, M. Bayssellance crut devoir protester contre la nationalité étrangère ainsi attribuée à un léopard qu'il jugeait si foncièrement gascon. « ... Ce n'est pas le léopard d'Angleterre, écrivit-il, qui surmonte la porte de ville, c'est le léopard de Guyenne... Lors de la reprise de la Guyenne par les Français, les deux léopards de Normandie firent place au chef de France, d'azur aux fleurs de lis sans nombre, et le léopard de Guyenne fut conservé. C'est à ce titre que cet emblème surmonte encore les tours de l'Hôtel de Ville, nullement comme souvenir de la domination anglaise... »

M. Bayssellance avait raison; le léopard du blason de Bordeaux, c'est bien le léopard de Guyenne, personne n'en doute d'ailleurs. Mais c'est en même temps le léopard d'Angleterre puisque, selon nous du moins, le premier dérive du second.

Il va de soi, également, que ce léopard n'a pas été adopté en souvenir de l'occupation anglaise, c'est-à-dire postérieurement à cette occupation. La meilleure preuve en est qu'il figurait dans les armoiries de Bordeaux déjà du temps des Anglais. Mais, symbole de l'autorité royale et celui de la province qui s'y trouvait soumise, emblème à la fois d'Angleterre et de Guyenne, notre léopard avait une double individualité, une signification double, l'une spirituelle, l'autre temporelle pourrait-on dire, et, tandis que l'une a cessé avec la domination étrangère, l'autre a survécu avec le pays qui, lui, n'avait fait que changer de maître. Voilà comment, alors que disparaissaient *ipso facto* des armes de Bordeaux deux des léopards anglais, ceux de Normandie, complètement étrangers à la ville et à la province, le troisième, celui de Guyenne, pour ainsi dire « naturalisé » et ayant acquis droit de cité en symbolisant la province pendant trois siècles, était définitivement conservé. D'ailleurs, c'est bien ce qu'a semblé dire M. Bayssellance lui-même. Mais s'il est vrai, comme il le remarque, que notre léopard n'a pas été adopté *en* souvenir de l'occupation anglaise, il n'en demeure pas moins *un* souvenir de cette occupation sans laquelle probablement il n'eût jamais existé, et sous laquelle, en tout cas, il a, pour la première fois, été placé sur le blason de Bordeaux en même temps que les deux autres léopards qui représentaient avec lui les armes du roi d'Angleterre.

II

LES ARMOIRIES DE BORDEAUX SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES. — LA " GROSSE-CLOCHE ".

Les emblèmes figurés sur les sceaux et les poids qu'on vient de voir ne représentent assurément pas les armoiries de Bordeaux, du moins telles qu'elles se trouvent constituées aujourd'hui. Il leur manque entre autres éléments essentiels le bourdon appelé la « Grosse-Cloche », qui est « une des principales marques des armes de la dicte ville »[1].

Mais ne faut-il pas y voir tout au moins la forme primitive du blason actuel?

Et tout d'abord, ces emblèmes ont-ils seulement revêtu, à l'origine, un caractère nettement héraldique ?

A ces deux questions nous répondrions volontiers par la négative, du moins en ce qui touche les poids. Car, à l'époque où ceux-ci ont été fabriqués, c'est-à-dire au début du XIVe siècle, l'usage des armoiries était encore assez peu répandu, surtout parmi les villes, pour que la tour crénelée figurant sur ces poids n'ait été qu'un simple motif de décoration sans aucun caractère héraldique.

D'autre part, à la différence de bien des villes qui possèdent dans leurs armoiries une *forteresse* ou un *château* purement idéals et symboliques et ne rappelant, par leur architecture, aucun édifice déterminé de la cité, Bordeaux montre au contraire dans son blason un des coins les plus populaires et les mieux défendus de ses remparts, la porte et les tours de Saint-Éloi, appelées aussi de l'Hôtel de Ville, à cause de leur proximité avec la maison commune. Or, cette porte, nous l'avons vu, était déjà flanquée de quatre tours en 1246. Il est donc impossible de reconnaître l'image — même simplifiée — du monument dans l'unique tour qu'on voit sur les poids de 1315 et de 1316.

Par contre, on retrouve très bien cette image dans les tours figurant sur les sceaux de 1297 et de 1342. Certain détail nous invite même à ne voir là d'autres tours que celles de l'Hôtel de Ville. C'est la présence à leur sommet des sonneurs de trompette, allusion

1. *Les Anciens Statuts de la Ville et Cité de Bourdeaus.* S. Millanges, 1593, p. 58.

à la coutume voulant qu'à la chute du jour les trompettes de la ville sonnassent du haut des remparts : « ...Suyvant ce que de tout temps et ancienneté a esté accoustumé, tousiours devers le soir et après la retraicte sonnée, seront tenus de sonner des trompette de la dicte ville par temps et espace suffisans, *eslans sur les tours de Sainct Eliège* et maison commune de la dicte ville, à peine de perdition de la moitié des gages pour la dicte année et d'autre amende arbitraire[1]. »

Si la porte et les tours de l'Hôtel de Ville ne sont pas davantage reconnaissables, cela tient sans doute à la naïveté du graveur et à son peu de souci de donner du monument une effigie rigoureusement exacte. Mais peut-être cela tient-il aussi à ce que le monument n'était pas alors tel que nous le voyons aujourd'hui et tel qu'il est représenté sur certains documents cependant très anciens. Ce qui en constitue l'originalité et la caractéristique, la Grosse-Cloche, *lo senh* comme on l'appelait en gascon, n'existait pas ou bien se trouvait dissimulée à l'intérieur d'une des tours. Elle ne se balançait pas encore entre celles-ci au milieu de la baie qui fut peut-être construite après coup. Quelque naïf que fût son talent, le graveur du sceau n'aurait pas omis un détail individualisant l'édifice de façon si parfaite et symbolisant trop la puissance de la Ville et de ses Jurats pour que ceux-ci, tout au moins, n'eussent pas tenu à la représentation de cet emblème de leur autorité.

Le plus ancien document connu sur lequel figure la Grosse-Cloche, et qui représente de manière indiscutable les armoiries de la ville, date de la fin du XIVe siècle. C'est une grande pierre, haute de 0^m^80, large de 0^m^60, épaisse de 0^m^25, et du poids de 80 kilogrammes environ. Elle se trouvait encore, l'an dernier, au deuxième étage d'une vieille maison du XVIe siècle, rue des Augustins, n° 6, et naguère expropriée pour cause d'alignement. Simplement posée sur la balustrade d'une terrasse et retenue au mur de facade par un léger crampon, cette pierre, qui menaçait de tomber dans la rue, a été descendue et portée à l'Hôtel de Ville le 21 novembre 1912[2]. La maison elle-même, qui n'était guère plus solide, a été démolie à cette occasion jusqu'au premier étage en attendant l'alignement définitif.

1. *Les Anciens Statuts de la Ville et Cité de Bourdeaus.* A Bourdeaus, par S. Millanges, imprimeur du Roy, p. 62.
2. Elle est actuellement au Musée des Antiques.

Cette pierre, aux sculptures à grand relief, porte sur la presque totalité de sa surface un écu à l'antique soutenu par trois angelots, deux aux coins supérieurs, le troisième à la pointe. Celui-ci est placé à la renverse, la tête en bas, et d'aucuns, qui trouvaient cette position insolite, ont voulu l'expliquer en voyant dans cette pierre une clef de voûte. Mais la forme et, surtout, l'épaisseur du bloc, plusieurs fois trop faible par rapport à sa surface, s'opposent à cette hypothèse. En outre, — et cela enlève toute portée à l'argument — à supposer qu'il s'agit d'une clef de voûte, on n'aurait pas pu apercevoir *à la fois* les trois angelots dans une position normale. Voyons donc plutôt dans l'attitude de l'angelot inférieur la façon la plus simple qui s'offrait au sculpteur de faire soutenir l'extrémité de l'écu. N'oublions pas non plus qu'il n'est point, dans l'espace, de position bizarre pour un être pourvu d'ailes et que les imagiers du Moyen-Age nous ont habitués à de plus étranges fantaisies.

Sur cet écu, les deux grandes tours de la Grosse-Cloche s'élèvent, puissantes et formidables, encadrant de leur masse la muraille qu'ajourent la porte de ville et, au-dessus d'elle, la baie où se balance le bourdon. A mi-hauteur entre ces deux ouvertures, une première rangée de mâchicoulis, puis une seconde au-dessus de la baie et dominant quelque peu le sommet des tours, également crénelées et pourvues de mâchicoulis. A gauche et à droite des tours, le rempart, percé de deux autres portes, fuit en perspective et se termine de chaque côté par une échauguette. Au pied des remparts, battent les flots de la Garonne, de la *mer*, comme on disait alors, chargés d'un croissant qui rappelle la forme de la rade devant Bordeaux, qu'au temps d'Ausone on nommait déjà le Port de la Lune, *Portus Lunae*..... [1].

Au-dessus de la Grosse-Cloche, en chef et tenant toute la largeur de l'écu, les trois léopards d'Angleterre — dont celui de Guyenne — fiers et menaçants, l'échine démesurément allongée, presque filiformes, mais néanmoins musclés et robustes, se profilent, superbes d'allure et magnifiquement héraldiques. Leur grand caractère, les belles proportions de la Grosse-Cloche et la manifeste sincérité de son image, l'originalité des supports, le brio de la sculpture et l'habile

1. « ..... et pour la denomination de nostre port de la Lune, ils [les hommes doctes] ont estimé que l'une des raisons seroit ce que nous voyons lors qu'on vient à Bourdeaus du costé de la mer, soit en montant, ou en descendant, que ce port est fait en croissant de Lune, montrant par cette figure toute sa longueur et faciade de la ville et du Port. Aussi, pour preuve de ce aux armoiries de la dicte ville, y sont peints un croissant de Lune, etc... » (*Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, par Jean Darnal. A Bourdeaus, Jac. Millanges, 1620, p. 13.)

I

PIERRE TROUVÉE RUE DES AUGUSTINS

XIVe SIÈCLE

PHOTOTYPIE CHAUBON, BR.

II

ANCIEN VITRAIL A SAINT-SEURIN

XVe SIÈCLE

exécution des moindres détails font de l'ensemble un document artistique et archéologique de premier ordre. (*pl. III*, *fig. 1*).

A défaut d'autre indication, ces léopards, signes certains de la domination anglaise, permettraient d'attribuer à ce document une date extrême, 1453, époque de la réunion définitive de la Guyenne à la France. Mais le caractère de la sculpture et en particulier celui des léopards, très semblables à ceux qu'on voit sur divers sceaux anglais, notamment sur le sceau d'Édouard, prince d'Aquitaine, le futur Édouard III (*pl. II*, *fig. 6*) et celui de son frère le prince Jean d'Eltham[1], nous autorisent à préciser davantage et à remonter à la seconde moitié du XIVe siècle.

Détail singulier, cette pierre porte également sculptées sur son autre face les armes de la Ville. Mais celles-ci diffèrent sensiblement des premières. D'abord, l'écu occupe toute la surface du bloc. Aussi, point de supports, mais seulement deux têtes d'angelots dans la partie laissée vide à gauche et à droite de la pointe de l'écu. En outre, les léopards ont disparu et les tours de la Grosse-Cloche, agrandies de toute la hauteur du chef, montent jusqu'au bord supérieur de l'écu.

D'aucuns ont prétendu que, postérieurement à l'occupation anglaise, cette pierre avait été descellée, puis retournée, et qu'on y avait sculpté de nouvelles armoiries, sans léopards cette fois, mais sans fleurs de lis aussi, les villes n'ayant été autorisées à user de celles-ci dans leur blason que par une ordonnance royale de 1528. L'exécution de cette sculpture devrait donc être placée entre 1453 et 1528.

Cette opinion nous semble erronée.

En effet, nous n'avons pas trouvé trace de l'ordonnance dont il s'agit. Son existence est du reste contredite par beaucoup d'armoiries à fleurs de lis antérieures au XVIe, comme celles de Paris et de Lyon par exemple, et elle est contredite aussi par les propres armoiries de Bordeaux telles que nous allons les voir dès 1519 (p. 401). D'autre part, s'il pouvait y avoir, à cette époque, quelque raison de ne pas employer les fleurs de lis, quel motif avait-on de supprimer le léopard de Guyenne?

Enfin, la sculpture qui nous occupe n'a aucunement le caractère de l'époque à laquelle on l'attribue, pas plus qu'elle n'a, d'ailleurs, le caractère du XVIIe ni celui du XVIIIe siècle. En revanche, elle a toutes les apparences d'un truquage. La facture en est sèche, mécanique, impersonnelle et, aux fautes de goût, son auteur a joint les

1. Westminster Abbey, vers 1336. *Abbé* Ch. Boutell, *op. cit.*, p. 26 et fig. 24.

erreurs techniques et archéologiques. Toutes les proportions du monument ont été faussées, les profils dénaturés. Le premier étage, au lieu d'être plus élevé, est de hauteur moindre que le second; le bourdon, qui devrait attenir à un mouton et occuper de sa masse presque toute la baie, n'est plus qu'une sorte de clochette mala-

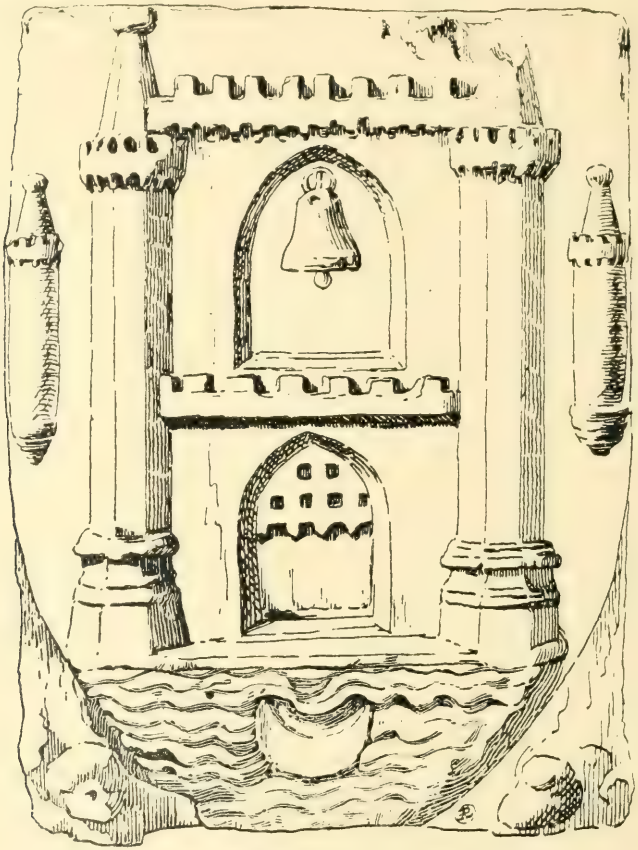

ARMES SCULPTÉES AU XIXe SIÈCLE.
(Sur la face postérieure de la pierre du XIVe trouvée, rue des Augustins. — Voy. pl. III, fig. 1).

droitement suspendue dans le vide; les tours, à l'intérieur desquelles on pouvait monter, sont devenues des piliers pleins; presque tous les créneaux sont séparés entre eux par des vides de dimensions égales et parfois supérieures à la partie pleine, ce qui, au point de vue défensif, est un contresens; les mâchicoulis du premier étage ont été oubliés; enfin, les échauguettes ne tiennent plus à la forteresse et, tels des ballonnets de baudruche, voltigent dans les airs...

Un artiste du Moyen-Age, habitué chaque jour à voir les remparts de la cité et à en comprendre le rôle protecteur, n'eût pas commis de telles erreurs et un sentiment tout différent se dégagerait de son œuvre. L'autre sculpture en est bien la preuve.

Selon nous, cette pierre sera tombée, au commencement du XIXe siècle, entre les mains d'un vandale qui aura voulu exercer son talent de sculpteur à faire des armoiries plus modernes. La domination anglaise ayant disparu depuis longtemps, il a commencé par supprimer les léopards, même celui de Guyenne dont il ignorait sans doute la nature un peu spéciale, et comme les fleurs de lis lui rappelaient de trop près la monarchie, il n'a pas jugé bon de les rétablir. Mais il n'a remplacé par rien ce qu'il avait enlevé. C'était plus simple. Quant au reste, il s'est visiblement inspiré du vieux blason, mais sans y rien comprendre. De là cette *Grosse-Cloche* en carton, ce gothique 1830 à peine bon pour un décor d'opéra-comique (*fig. ci-contre*).

Maintenant, d'où proviendrait ce document? De l'ancien Hôtel de Ville, du Palais de l'Ombrière, de l'Hôpital Saint-James, ou bien de quelque porte de ville... ou d'ailleurs? Rien ne permet de répondre et il serait oiseux de se perdre en des conjectures n'ayant aucun fondement sérieux. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1848, lors de l'achat de la maison par ses derniers propriétaires, la pierre en question reposait déjà sur la terrasse d'où elle a été descendue l'an dernier.

Un autre blason de la ville, assez contemporain du premier, figurait jadis, accompagné de celui du roi d'Angleterre, sur une verrière de Saint-Seurin. En 1862, des réparations étant devenues nécessaires, on jugea plus avantageux de détruire le vitrail pour faire du neuf. Les débris en allaient disparaître quand ils furent sauvés par un savant archéologue bordelais, le comte Alexis de Chasteigner, qui en fit comprendre tout l'intérêt artistique et documentaire au peintre-verrier chargé de refaire le vitrail, un nommé Villiet. Quand celui-ci mourut, sa veuve en fit présent à M. de Chasteigner. Sa fille, Mlle Marthe de Chasteigner, qui le conserve pieusement, a bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à en faire le dessin reproduit planche III, fig. 2[1].

1. Ce morceau de vitrail ne comprend que le blason lui-même et mesure 0m22 de large sur 0m31 de haut. Ses divers dessinateurs n'ont pas su en rendre tout le caractère ni même le reproduire fidèlement. C'est ainsi que les têtes des léopards ont été complètement dénaturées et qu'une des pattes de ces léopards, laquelle n'existe plus sur le vitrail, a été refaite. Nous reproduisons (p. 398, *fig. 1 et 2*) ce blason et celui du roi d'Angleterre à l'aide des clichés qui ont servi à la *Monographie* (t. III, p. 551) et à l'*Histoire de Bordeaux* (p. 190) de M. Jullian.

Ces armoiries, qui constituent un précieux document pour la détermination des émaux du blason bordelais, représentent également les trois léopards d'Angleterre. Taillés dans un verre jaune du plus bel éclat qui symbolise l'or et joue merveilleusement avec l'incarnat du champ, largement silhouettés de noir et à peine ombrés de quelques traits noirs et bruns en partie effacés, ces léopards sont,

1
Armes de Bordeaux.

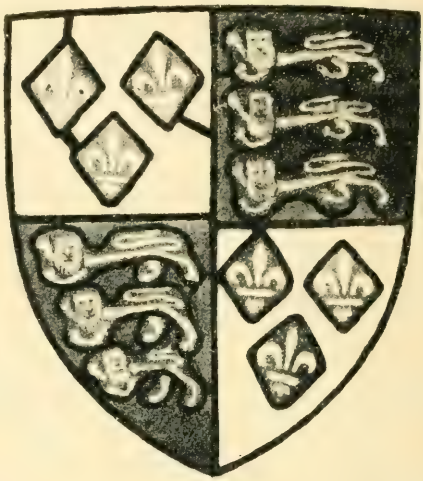

2
Armes d'Angleterre.

ANCIENNE VERRIÈRE A SAINT-SEURIN, XVe SIÈCLE.

eux aussi, extrêmement héraldiques et décoratifs. Au-dessous d'eux, la Grosse-Cloche, d'un blanc grisâtre simulant l'argent, ne compte que trois tours; celle du milieu correspond à l'intervalle compris en réalité entre les deux tours centrales. C'est là que se trouvent la baie et le bourdon, la porte et la herse. L'erreur est grossière, mais elle s'explique si l'on songe qu'il n'existait pas d'atelier de peintre-verrier à Bordeaux et que le vitrail a pu être exécuté au loin par un artiste étranger. Les flots, d'un beau bleu d'outremer, sont chargés d'un croissant de couleur semblable à celle de la Grosse-Cloche et par conséquent d'argent.

A quand remontent ce blason de Bordeaux et celui aux armes d'Angleterre qui l'accompagnait sur la verrière de Saint-Seurin? « L'écusson royal, dit la *Monographie* [1], donne la date approximative de leur confection. Il est, en effet, identiquement semblable à celui

1. T. III, p. 552.

que l'on trouve sur les monnaies d'or d'Édouard et du Prince Noir et doit remonter par suite au milieu du XIVe siècle. »

Ce n'est pas notre avis.

En effet, les souverains d'Angleterre ont écartelé leurs armes de *France ancien*, c'est-à-dire avec les fleurs de lys sans nombre, jusqu'en 1406. C'est Henri IV qui, le premier, a rompu avec la tradition et commandé, en 1405, un nouveau grand sceau avec les armes de *France moderne*[1], c'est-à-dire aux trois fleurs de lis posées 2 et 1. Or, c'est aussi de France moderne qu'est écartelé l'écu anglais du vitrail de Saint-Seurin. Ce vitrail est donc postérieur à 1405.

Il est vrai que les « guyennois » d'Édouard III, visés par la *Monographie* à l'appui de son raisonnement et dont nous reproduisons ci-contre un spécimen[2] sont du XIVe siècle et portent néanmoins les armes du souverain anglais écartelées de *France moderne*, ce qui

« GUYENNOIS » D'ÉDOUARD III
1327-1377

semble contredire des faits cependant certains. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. Car les fleurs de lis sont posées sur le même écu tantôt 2 et 1, tantôt 1 et 2. Et une pareille licence héraldique enlève bien de sa valeur à un dispositif qui peut n'avoir eu d'autre cause que le manque de place. Nous le croirions d'autant plus volontiers que jusqu'en 1372, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne, le grand sceau d'Édouard III n'a pas cessé d'être écartelé de *France ancien*[3]. Pourquoi le type des monnaies aurait-il été différent? D'ailleurs, Édouard III eût-il réellement porté

1. Ch. Boutell, *op. cit.*, p. 124 et 260; E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 14 et fig. 3 et 5. C'est Charles V qui, en 1365, *aliàs* 1376, a modifié l'écu royal de France et adopté les trois fleurs de lis « pour symboliser la Sainte-Trinité ». Certains héraldistes croient, et nous serions assez de cet avis, que ce fut plutôt pour différencier son blason de celui de son vainqueur d'outre-Manche, qui portait comme lui les fleurs de lis sans nombre (E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 17). Cela serait une preuve nouvelle que, à cette époque, le roi d'Angleterre ne portait pas les trois fleurs de lis.

2. Tiré de l'*Histoire de Bordeaux*, par Jullian, p. 156.

3. Arch. nationales, Collection des sceaux, J 631, n° 6 *bis*; J 635, n° 2 et J 642.

les trois fleurs de lis, comme ses successeurs en ont, eux aussi, fait usage, il n'y aurait pas de raison, dans cette hypothèse, d'attribuer le vitrail au règne de l'un plutôt que de l'autre de ces souverains. Quant aux monnaies du Prince Noir, elles n'ont seulement pas porté l'écu royal.

Nous aidant également, pour formuler notre opinion, de la facture et du caractère de ce vitrail, nous attribuerons donc son exécution au commencement du XVe siècle.

III

LES ARMOIRIES DE BORDEAUX APRÈS L'OCCUPATION ANGLAISE XVe ET XVIe SIÈCLES

Il est certain qu'après le départ des Anglais les armoiries de la ville ne tardèrent pas à être modifiées pour revêtir la forme que nous leur voyons aujourd'hui : deux des léopards disparurent pour faire place à un chef fleurdelisé. Nous ne savons malheureusement rien de précis à cet égard, le premier blason qu'on rencontre après 1453 étant déjà de 1519. Il existe bien, appendu à un acte de l'an 1516, un sceau représentant une porte de ville à créneaux flanquée de quatre tours et surmontée d'une grande fleur de lys et d'un croissant (*pl. I, fig. 5*)[1]. Mais comment voir les armoiries de Bordeaux dans une image où ne s'affirme pas mieux l'identité de la Grosse-Cloche que, cent ans plus tôt, nous avons vu figurer si clairement dans le blason de la ville ? S'agirait-il d'un simple motif de décoration sigillaire? Nous nous croyons plutôt en face d'une variante attardée du type de 1297, ou, mieux encore, d'un ancien sceau remontant, à cause de la fleur de lis, à la période française de 1294-1303 et remis en usage après la domination anglaise. Nous le supposons d'autant plus volontiers que ce sceau représente moins la Grosse-Cloche telle qu'elle était au XVIe siècle que telle qu'on la voit sur le sceau de 1297, avant sans doute la construction de la baie destinée à recevoir le bourdon. En tout

1. Ce sceau figure aux Archives nationales sous la cote J 662, n° 2. Il est appendu à l'acquiescement donné par les Jurats et le Conseil de la Ville de Bordeaux au mariage de Louise de France avec le roi d'Espagne. Ses deux faces sont décorées de la même manière et ne diffèrent guère l'une de l'autre que par les dimensions du sujet représenté. A signaler le léopard juché, sur la grande face, en haut de la petite tour à droite et, sur la petite face, en haut de la petite tour de gauche (*pl. I, fig. 6*).

cas, on ne peut risquer l'hypothèse d'une formule intermédiaire entre les blasons déjà étudiés de l'occupation anglaise et ceux de

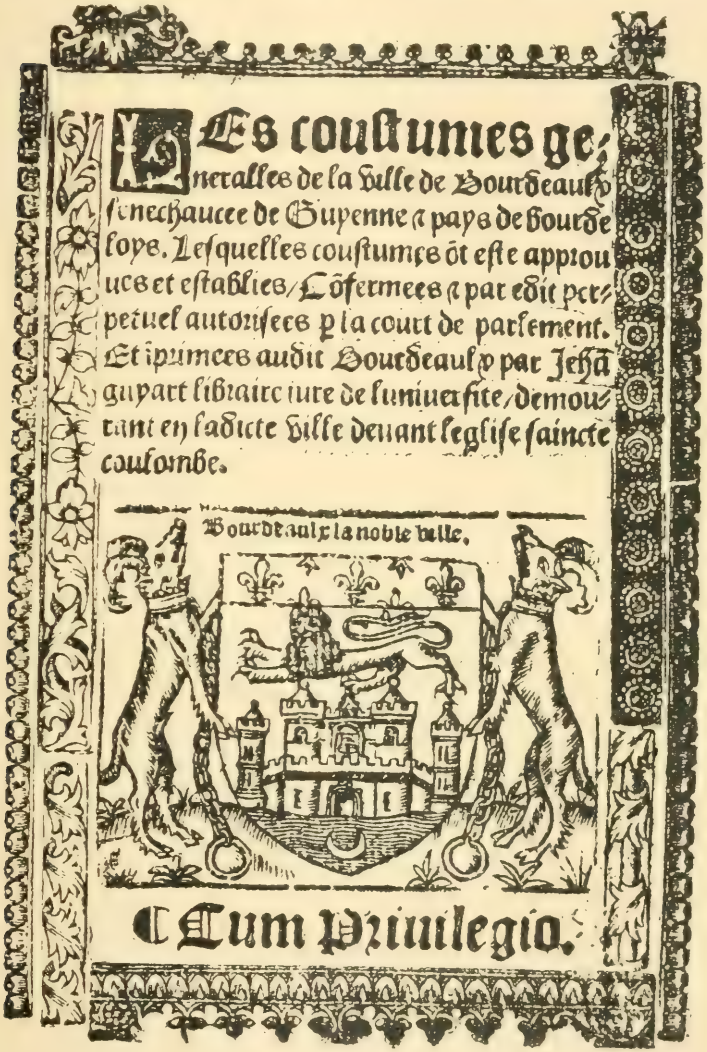
Les coustumes generalles de la ville de Bourdeaulx senechaucee de Guyenne & pays de Bourdeloys. Lesquelles coustumes ont este approuues et establies, Confermees & par edit perpetuel autorisees p la court de parlement. Et imprimees audit Bourdeaulx par Jehan guyart libraire iure de luniuersite, demourant en ladicte ville deuant leglise saincte coulombe.

Bourdeaulx la noble ville.

Cum Privilegio.

De 1519 à 1532.

« TRACTÉ CONTRE LE PESTE », DE TAREGUA, ET « COUSTUMES DE BOURDEAULX ».

la période française, puisque, sauf le chef, qui n'est pas ici en question, ces blasons n'ont pas changé d'une époque à l'autre.

Le plus ancien blason de la période française date, ainsi que nous venons de le dire, de l'année 1519. Il figure dans le *Traclé contre*

la peste[1] de Gabriel de Taregua[2], livre dédié à la municipalité bordelaise et imprimé à Bordeaux, chez Gaspard Philippe[3], cette même année 1519. C'est une gravure sur bois assez primitive, mais très décorative, représentant une Grosse-Cloche de formes imposantes et surmontée d'un léopard et d'un chef fleurdelisé, lequel apparaît pour la première fois. L'écu est soutenu de chaque côté par un quadrupède étrange aux pieds fourchus, la gueule pourvue de défenses et la tête armée de grandes cornes recourbées. L'animal porte en guise de collier une couronne fleurdelisée d'où tombent de lourdes chaînes terminées par un anneau. Nous reviendrons plus loin sur ces supports d'un caractère si original.

Le même bois a servi pour la réimpression des œuvres de Taregua, par Jehan Guyart en 1524[4], et pour *Les Coustumes generalles de la ville de Bourdeaulx*, éditions de 1528[5] et de 1532[6] du même imprimeur. C'est d'après la dernière qu'a été faite la reproduction des armoiries de Bordeaux que nous donnons (p. 401).

Cette même année 1528, car le privilège de l'imprimeur est du 28 février 1527, c'est-à-dire 1528 nouveau style, d'autres armoiries de la ville, presque identiques aux précédentes, avaient paru dans une édition des *Coulumes*, imprimée à Paris celle-ci, chez Durand Gerlier[7]. Jehan Guyart, imprimeur avec privilège de l'édition bordelaise, obtint du Parlement l'interdiction de celle de Paris. Puis il en profita sans doute pour acquérir à bon marché de son confrère la planche armoriée de l'édition confisquée, car c'est cette planche et non plus celle des éditions de 1519, 1524, 1528 et 1532 qui servira aux successeurs de Guyart, d'abord à François Morpain pour l'édition des *Coulumes* de 1553[8], ensuite à Simon Millanges pour celle de 1593 (p. 403)[9].

1. Le seul exemplaire connu se trouve — non catalogué — dans un recueil factice conservé à la Bibliothèque Mazarine sous le n° 15388. — Claudin, qui en parle dans *les Origines et les débuts de l'imprimerie à Bordeaux*, Paris, 1897, donne par erreur la cote 15588.

2. Gabriel de Taregua, médecin espagnol établi à Bordeaux vers 1495. Il y avait à Bordeaux, au Moyen-Age, de fréquentes épidémies de peste, ce qui explique la publication du traité de Taregua et sa dédicace à la municipalité bordelaise.

3. Gaspard Philippe, imprimeur parisien établi à Bordeaux en 1515.

4. Bibliothèque Mazarine, n° 4268.

5. La Bibliothèque de Bordeaux possède, sous la cote J 29680, le seul exemplaire connu de cette édition. Il est imprimé sur vélin et réglé.

6. Nous remercions M. E. Labadie, qui possède l'unique exemplaire de cette édition, d'avoir bien voulu nous le communiquer pour en reproduire les armoiries du titre.

7. Bibl. de Bordeaux, 29679.

8. Bibl. de Bordeaux, 29680 A. — Claudin, qui en parle (*op. cit.*, p. 14), attribue par erreur à cette édition la planche de 1524.

9. Notre reproduction est faite d'après cette édition. A ce moment, la planche est fatiguée et la légende *Burdegale civitas nobilis*, qu'on voit encore sur le cartouche en 1553, a disparu.

Ceux des exemplaires de *L'Antiquité de Bourdeaus*[1] qui furent offerts à Charles IX et à sa suite lors de leur passage à Bordeaux en 1565 portent un titre spécial, imprimé au dernier moment par la veuve Morpain. Sur ce titre figure un bois qui paraît être le même que celui de Gerlier, de 1528, mais dont il n'est qu'une copie. Encore

De 1528 à 1593.

« COUSTUMES DE BOURDEAULX. »

« ANCIENS ET NOUVEAUX STATUTS DE BOURDEAUS. »

en diffère-t-il, d'ailleurs, par le manque de hachures des colonnettes et de l'encadrement et par certains autres détails (p. 404).

La deuxième édition de l'*Antiquité de Bourdeaus*, imprimée chez Millanges en 1574, parut avec un bois armorié spécialement gravé pour elle et reproduit plus tard, en 1590, sur l'édition en latin de la *Chronique Bourdeloise* de de Lurbe. Ce bois représente

1. Elie Vinet, *L'Antiquité de Bourdeaus*, première édition, imprimée à Poitiers, chez Enguilbert de Marnef, en 1565.

une Grosse-Cloche de proportions plus belles et plus monumentales que partout ailleurs et rappelant d'étonnante façon le monument tel que nous le voyons aujourd'hui. Par contre, les supports et le léopard, qui est *lionné*, n'ont plus la belle allure héraldique d'autrefois. L'écu lui-même a perdu jusqu'à sa forme pour faire place

1565.

« L'ANTIQUITÉ DE BOURDEAUS », PAR VINET.
Exemplaires de présent de la première édition.

à un cartouche ovale disparaissant sous un enchevêtrement de morceaux d'architecture, de palmes, de coupoles, de dais, de tentures, d'anneaux, d'ancres et de cordages... C'est déjà la décadence (p. 405).

Une belle sculpture, conservée au Musée des Antiques, est à rapprocher du bois de Gerlier, de 1528, dont elle serait contemporaine à en juger par le style de certains détails et par son analogie avec ce bois. En tout cas, elle est postérieure à 1471, car, à côté du blason bordelais, on voit sur une autre pierre l'écu de France entouré du collier de Saint-Michel, dont l'ordre remonte à cette

année-là ; et elle est antérieure à 1578, parce que ce collier se trouve seul et qu'à partir de 1578, date de la fondation du Saint-Esprit, le collier de cet ordre a toujours accompagné, dans les armes royales, le collier de Saint-Michel.

Cette sculpture figurait jadis sur la porte est du Fort-Louis.

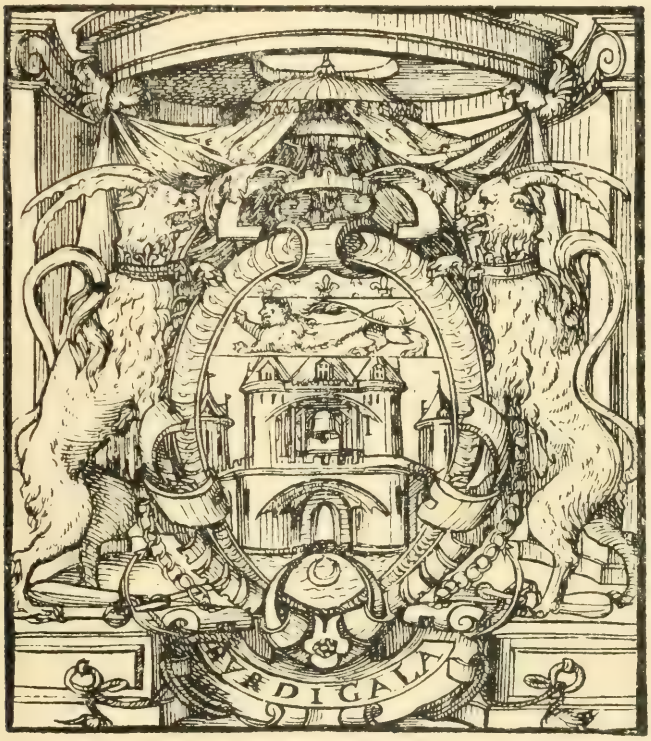

1574.

« L'ANTIQUITÉ DE BOURDEAUS, » PAR VINET.
Deuxième édition.

Elle en a été directement transportée au Musée vers 1828, quand on a démoli la citadelle pour construire les Abattoirs. Mais il va de soi qu'à l'origine elle a fait partie d'un autre édifice puisqu'elle est antérieure de plus d'un siècle au Fort-Louis, bâti seulement en 1676.

Ici, la Grosse-Cloche, de formes un peu mièvres, n'a pas l'aspect monumental ni le grand caractère qu'on lui voit sur les blasons précédents, notamment sur celui de *L'Antiquité de Bourdeaus*,

de 1571. Par contre, le léopard a belle allure, et les supports, bien que mutilés, constituent encore un document archéologique intéressant. Ils vont nous aider à identifier l'animal étrange que nous avons rencontré pour la première fois en 1519.

Cet animal, dont l'aspect a varié sans cesser d'être reconnaissable, a tantôt une sorte de groin pourvu de défenses, tantôt un museau de biche ou de chèvre; l'encolure garnie d'une crinière, les pieds fourchus, la queue généralement redressée sur l'échine et terminée par une houppe, la tête toujours armée de deux grandes cornes incurvées et dentelées. Le cou est pris dans un collier formé d'une couronne fleurdelisée d'où tombent de lourdes chaînes terminées par un anneau (p. 407)[1].

Certains auteurs modernes — les anciens n'en ont rien dit — ont pris cet animal pour un *bélier*, d'autres y ont vu un *lévrier*, d'autres encore un *griffon*... Tous se sont trompés. Car cet animal qui n'est, bien entendu, qu'un être chimérique, présente tous les signes distinctifs de l'*antilope* héraldique, en particulier les cornes recourbées et dentelées, ainsi que les défenses, bien que celles-ci ne soient pas indispensables[2].

1. Bien que faisant partie d'un même ensemble, cette sculpture et celle aux armes de France n'ont pas toujours été soudées et accolées l'une à l'autre comme elles le sont aujourd'hui. Chacune d'elles constituait un motif de décoration isolé. Ce qui le prouve, c'est qu'elles ne sont pas toutes deux à la même échelle. L'artiste n'aurait pas non plus ainsi heurté l'une contre l'autre ces deux sculptures. Il les aurait séparées par quelque motif d'ornementation.

Pour soutenir le contraire, on ne peut même pas arguer de ce que l'écartement des colonnettes correspondrait exactement à la longueur totale des deux bas-reliefs qu'elles encadrent. Pour cela, il faudrait, en effet, que le linteau supportant les colonnettes eût toujours été de la même longueur et qu'il fût par exemple d'un seul bloc. Tandis qu'il est en deux morceaux qu'on a dû éloigner l'un de l'autre jusqu'à l'écartement nécessaire. Ajoutons que ces deux morceaux de linteau ne vont pas ensemble, car ils ne se raccordent pas : l'un est taillé à 45 et l'autre à 90 degrés. Il faut donc voir dans l'accouplement de ces deux sculptures, non une véritable reconstitution mais un assemblage aussi rationnel que possible de fragments incomplets et disparates.

Maintenant, où ces sculptures se trouvaient-elles placées? Sur une cheminée ou bien au-dessus d'une porte? Rien ne permet de répondre catégoriquement. Toutefois, si on admet que, chacune prise à part, ces sculptures ont reposé, ce qui est probable, sur les parties de linteau qui les supportent maintenant, nous écarterons l'hypothèse de la cheminée. Car chaque morceau du linteau est terminé par une console taillée obliquement, ce qui laisse présumer que ces consoles étaient resserrées contre la muraille, laquelle avait la même direction oblique. Or, nous ne voyons pas une salle d'assez grand apparat pour justifier pareille décoration, n'ayant que la largeur d'une cheminée, même grande, et se trouvant ainsi construite de biais. Par contre, nous voyons très bien ces bas-reliefs placés de chaque côté d'une porte ouverte en enfilade à travers le mur de ville ou celui de quelque forteresse.

2. Il existe une autre bête héraldique bien connue en Angleterre et appelée *Yale* — en français la *Centicore* — qui ne doit pas être confondue avec l'antilope, dont elle diffère seulement par la forme des cornes, qui sont noueuses (*corrugated*) au lieu d'être dentelées (*serrated*). Ces dentelures, très accusées sur nos blasons les plus anciens et par conséquent les plus authentiques, ne laissent aucun doute sur la nature des supports bordelais. Aussi, dans les documents postérieurs où ces dentelures sont moins apparentes, ne faut-il voir qu'une dégénérescence de la tradition non la représentation d'un animal différent.

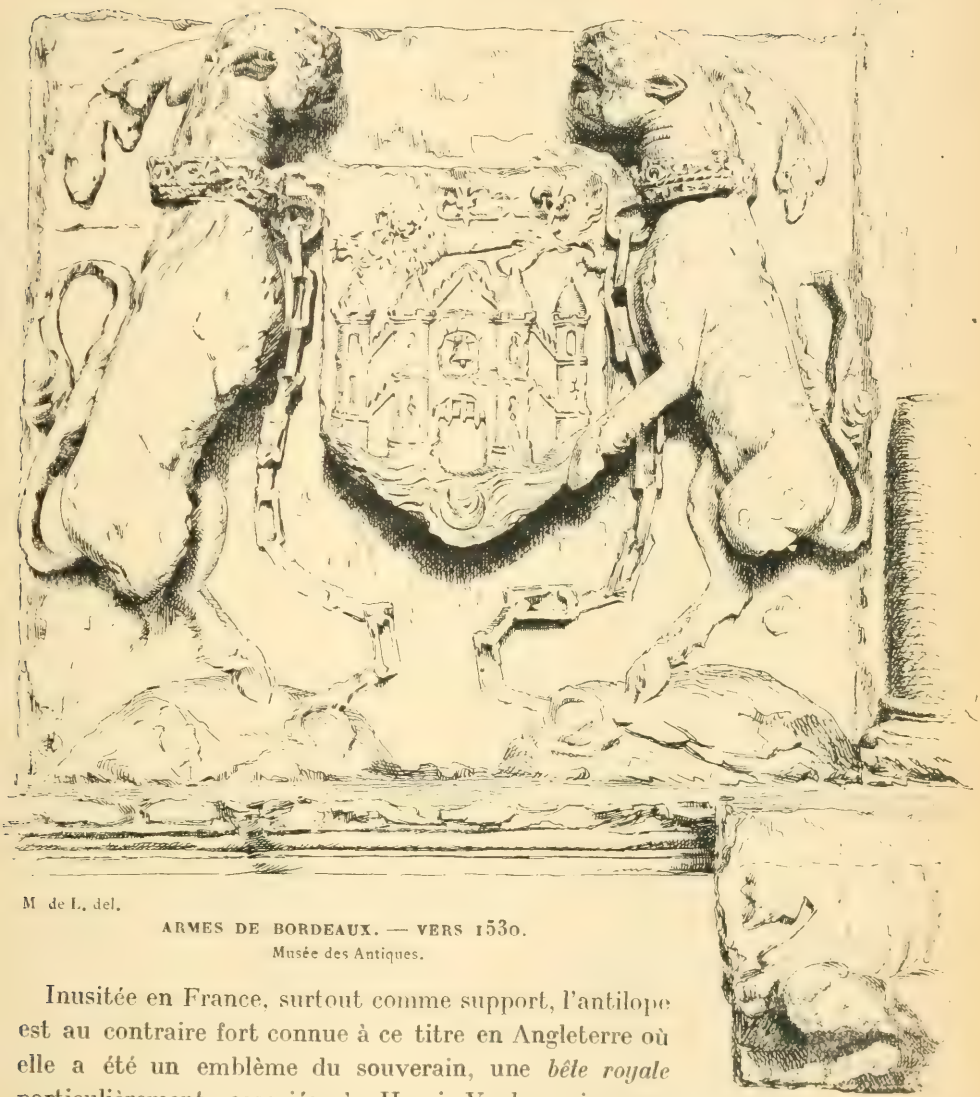

M de L. del.

ARMES DE BORDEAUX. — VERS 1530.
Musée des Antiques.

Inusitée en France, surtout comme support, l'antilope est au contraire fort connue à ce titre en Angleterre où elle a été un emblème du souverain, une *bête royale* particulièrement associée à Henri V, le vainqueur d'Azincourt, et à son fils Henri VI. A leur époque elle a été répandue à profusion par toute l'Angleterre et, détail à retenir, on l'a presque toujours représentée avec un collier fleurdelisé et enchaînée[1]. Nous en donnons (p. 409) les spécimens les plus

1. Henri V avait aussi comme emblème, outre l'antilope blanche, un cygne blanc également enchaîné et pourvu d'un collier fleurdelisé. Son fils Henri VI avait comme support une panthère en sus de l'antilope. (Ch. Boutell, *loc. cit.*, p. 228 et 264.)

intéressants, dessinés par nous d'après les photographies qu'a bien voulu nous communiquer un héraldiste anglais des plus distingués, M. G. C. Druce, dont elles ont servi à illustrer l'étude récemment publiée sur l'antilope héraldique[1].

Il ne paraît donc pas douteux que les supports de Bordeaux représentent, eux aussi, des antilopes et, tout comme le léopard, ces antilopes sont certainement un souvenir de l'occupation anglaise. Car on ne conçoit point que le hasard seul ait donné à Bordeaux, alors anglais depuis plus de deux siècles, des supports d'armoiries inconnus en France mais semblables à ceux du roi d'Angleterre, de même qu'on ne peut croire que ce soit encore le hasard qui ait passé au cou des antilopes de Bordeaux le collier fleurdelisé et les chaînes qui retiennent aussi captives les antilopes d'Henri VI. Bordeaux n'était-il donc pas assez dévoué à son suzerain pour avoir voulu lui donner une nouvelle marque d'attachement en adoptant sa bête favorite ? Et le souverain lui-même ne devait-il pas assez de reconnaissance à son vassal pour avoir désiré lui octroyer l'emblème royal en souvenir de son inaltérable fidélité?

Nous signalerons encore comme armoiries du XVIe siècle, bien que leur état de mutilation et leur style mal déterminé ne permettent guère une attribution précise, les armoiries figurant sur la façade sud-ouest du clocher de Saint-Éloi, juste au-dessous de la toiture. Ces armoiries, soutenues par des animaux dont la tête a disparu, mais qui paraissent être des lions, — peut-être les panthères d'Henri VI[2] ? — représentent la Grosse-Cloche seule, sans léopards ni fleurs de lis, sans mer et sans croissant de lune. Le beffroi de la ville est lui-même assez dénaturé et le bourdon manque. Néanmoins, le monument est reconnaissable avec ses deux tours, son campanile central et la porte du bas. D'ailleurs, quelles pourraient bien être, hormis les siennes, des armoiries si parfaitement analogues à celles de Bordeaux et figurant sur un édifice public, sur l'église de Saint-Éloi surtout, qui était l'église des magistrats municipaux? Il est vrai que cette pierre, qui ne pourrait pas contenir là où elle se trouve si elle était entière, est en outre noyée dans un remplissage, ce qui prouve qu'elle a été encastrée après coup dans la muraille et qu'elle provient peut-être d'un autre édifice. Mais pourquoi ne

1. *The Archaeological Journal*, vol. LXVIII, p. 173 et suiv., published at the office of the Institute, London, 1911.
2. V. note 1, p. 407.

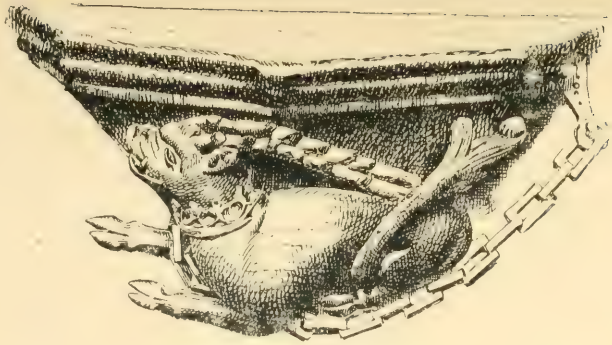

RIPON CATHEDRAL CHURCH.

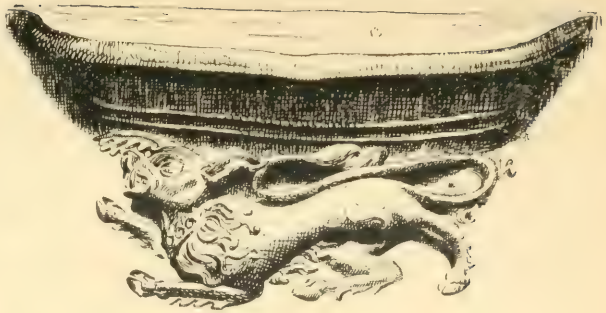

SAINT-GEORGE'S CHAPEL, WINDSOR.

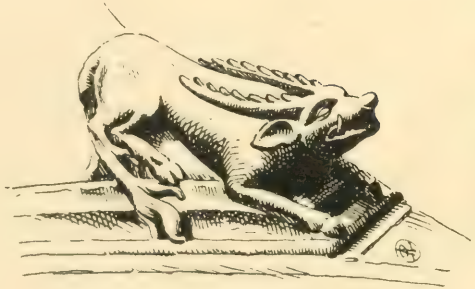

TRING CHURCH, HERTFORDSHIRE.

ARMES D'HENRI VI.

Saint-George's Chapel, Windsor.

UFFORD CHURCH, SUFFOLK.

M. de L. del.

TYPES D'ANTILOPES HERALDIQUES ANGLAISES. XVe SIÈCLE.

proviendrait-elle pas aussi bien de quelque autre partie de l'église elle-même? En tout cas, le soin qu'on a pris de la conserver ainsi et de la placer, bien que mutilée, sur le clocher de Saint-Éloi, ne démontre-t-il pas que les armes qu'elle porte ne peuvent être que celles de Bordeaux?

Pas plus que les armoiries observées sur le sceau de 1516, ces armoiries simplifiées ne nous semblent constituer un type intermédiaire de blason, une formule transitoire et passagère. A notre avis, il s'agit encore d'une de ces interprétations accidentelles, dues aussi bien à la naïveté qu'au caprice du sculpteur, et dont le verso de la pierre trouvée rue des Augustins nous a déjà fourni un exemple. On en pourrait citer bien d'autres, tels le cartouche est de la Porte Dijeaux (1748), avec un chef sans fleurs de lis, et le cartouche nord de la Porte Saint-Julien (1753), avec la Grosse-Cloche seulement. Celle-ci était, on le sait, « une des principales marques des armes de la ville », le véritable symbole de Bordeaux, et l'on comprend que, parfois, certains esprits simplistes se soient contentés de la faire figurer seule dans le blason de la cité.

(*A suivre.*) MEAUDRE DE LAPOUYADE.

LES CENDRES DU MARÉCHAL D'ORNANO

En juin 1911, MM. Maurice Martin et Maurice Ferrus, au cours de recherches qu'ils avaient entreprises en vue de la rédaction d'un guide de la Chartreuse, découvrirent dans la case 10 du Dépositoire un cercueil, portant gravée sur une plaque de métal cette inscription : *Maréchal d'Ornano*. Ils en conclurent que ce cercueil contenait les cendres de l'illustre lieutenant de roi en Guienne, qui fut maire de Bordeaux de 1599 à 1610. Dans le livret qu'ils publièrent, ils ne manquèrent pas de signaler cette découverte. Après avoir brièvement rappelé la carrière de d'Ornano, mort à Paris le 20 ou le 21 janvier 1610 [1], ils ajoutaient : « Veut-on savoir maintenant à la suite de quelles circonstances ses cendres se trouvent au Dépositoire? Qu'on apprenne d'abord que le corps du maréchal fut transporté à Bordeaux et inhumé en grande pompe, le 3 avril 1611 (*sic*) [2], dans la chapelle de la Merci, qui était située dans la rue de ce nom. Une statue ornait son tombeau. Lors de la Révolution, cette statue fut placée au Musée des antiques, *et l'on ensevelit la dépouille du maréchal dans la chapelle des Feuillants*. Le 28 décembre 1880, les cendres de d'Ornano furent portées au Dépositoire de la Chartreuse, où elles attendent depuis plus de trente ans une sépulture définitive [3]. » A la suite de cette publication, l'idée de réparer un oubli injurieux a été suggérée dans la presse locale. On a parlé d'élever un monument qui recevrait ces cendres illustres et justement chères aux cœurs bordelais. Tout récemment, M. le marquis d'Ornano, descendant du maréchal, non content d'offrir très gracieusement à la Ville de Bordeaux une copie du portrait de son aïeul, d'après celui qui se trouve dans la galerie des Maréchaux, à Versailles, a manifesté l'intention de s'associer à toute initiative qui serait

1. Et non le 21 juin, comme l'ont imprimé MM. Martin et Ferrus. Voir le compte rendu des funérailles dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXV, p. 519, et sur l'incertitude de la date une note de Marionneau, *Tombeaux des maréchaux d'Ornano, 1610-1626* (extrait de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*), Paris, 1895, in-8°, p. 6, n. 1.

2. L'inhumation eut lieu le 3 avril 1610.

3. M. Martin et M. Ferrus, *Grandes nécropoles de France. La Chartreuse de Bordeaux, Guide illustré historique...* Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1911, in-16, p. 16.

prise en ce sens par la Municipalité. Il importe donc de savoir d'une façon précise si les restes déposés en 1880 à la Chartreuse sont bien ceux du maréchal d'Ornano.

L'authenticité de ces restes paraît attestée par l'inscription placée sur le cercueil. Mais cette inscription, dans quelles conditions a-t-elle été libellée? Quelles garanties de véracité présente-t-elle? C'est la première question à examiner.

***

L'inscription admet comme un fait acquis que, parmi les restes exhumés de la chapelle des Feuillants en 1880, se trouvaient ceux du maréchal d'Ornano. Or, on sait que le maréchal fut enterré dans l'église du couvent de la Merci. Il faut donc admettre que ses restes furent transférés aux Feuillants. C'est ce qu'ont supposé MM. Martin et Ferrus. Je n'ai pas, jusqu'ici, trouvé le moindre texte qui permette de croire cette affirmation fondée. Aucun des érudits bordelais qui ont décrit l'église des Feuillants depuis la Révolution ne fait allusion à ce transfert : ni Léonce de Lamothe [1], ni Marionneau [2], ni l'abbé Bertrand [3] ne paraissent en avoir eu connaissance. Dans les études spéciales qu'ils ont consacrées à la sépulture de d'Ornano, Charles Grouet [4], Marionneau [5] et Braquehaye [6] n'en parlent pas non plus. Je crois que nous sommes en présence d'une légende, dont il est facile d'expliquer la formation, d'ailleurs récente, et la fabrication un peu grossière.

En 1880, à l'occasion de la construction des Facultés des Sciences et des Lettres, on démolit l'ancienne église des Feuillants, qui depuis 1803 servait de chapelle au Lycée de Bordeaux. Cette église renfermait de nombreuses sépultures. La plus illustre était celle de Montaigne. Avant de faire exhumer les restes, la Municipalité voulut connaître les noms des personnages ou des familles auxquels avaient été concédées les huit chapelles funéraires de l'église. L'architecte

1. *Notes historiques sur le monastère de Saint-Antoine des Feuillants à Bordeaux*. Bordeaux, 1846, in-8°, p. 37-38.
2. *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*. Paris-Bordeaux, 1861, in-8°, p. 480-486.
3. A. de Lantenay, *Une visite à l'ancien lycée de Bordeaux* (*Revue catholique*, 1880, p. 414-417).
4. *Sépulture du maréchal d'Ornano*, article dans la *Guienne* du 22 mai 1844.
5. *Tombeaux des maréchaux d'Ornano, 1610-1626*, déjà cité.
6. *Dessins et inscriptions inédits des monuments funèbres de Bordeaux à la fin du XVIe siècle détruits en 1792* (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1902, p. 412-417).

qui dirigeait les travaux, Charles Durand, consulta la notice très sommaire consacrée par Léonce de Lamothe à l'église des Feuillants dans le fascicule de la Commission des monuments historiques de 1846[1]. Il y lut : « Deuxième chapelle à gauche. — Concession à messire Alphonse d'Ornano, maréchal de France et lieutenant du Roi; et après la renonciation de celui-ci, nouvelle concession à la famille Le Blanc. » Voici comment Charles Durand « transcrivit » cette indication dans la note qu'il rédigea, le 20 octobre 1880, pour la Municipalité : « 2e chapelle à gauche : *le maréchal d'Ornano;* après renonciation de cette famille, nouvelle concession à la famille Le Blanc. » Cette note laissait entendre que d'Ornano était inhumé aux Feuillants; elle prêtait, du moins, singulièrement à l'équivoque pour un lecteur non averti. Durand y joignit un plan de la chapelle du Lycée avec l'indication des sépultures. M. Lescarret, secrétaire de la Ville, transmit ce plan à l'archiviste municipal, Ernest Gaullieur, en lui demandant quels étaient les descendants des familles « qui avaient fait ériger ces sépultures ». Gaullieur répondit le 21 octobre. Après avoir fait connaître les descendants de Montaigne, il écrivit : « Je passe à la deuxième tombe. Le représentant du maréchal d'Ornano et de la famille de ce nom est... » Gaullieur, on le voit, a paru admettre d'emblée que les restes de d'Ornano étaient inhumés aux Feuillants. Il oublia — on ne pense pas à tout — de rechercher si l'indication portée au plan de Charles Durand était rigoureusement exacte et de la vérifier à l'aide de l'inventaire général des titres des Feuillants, registre manuscrit conservé aux Archives municipales et auquel il faisait pourtant allusion à la fin de sa réponse au secrétaire de la Ville.

Dès ce moment, l'indication donnée par Charles Durand va faire foi dans les bureaux. Le 3 novembre 1880, M. Liard, adjoint délégué à l'Instruction publique, et M. Dormoy, adjoint délégué aux Beaux-Arts, écrivent à M. Chevalier, adjoint délégué à la police administrative. M. Liard écrit : « L'administration a, vous le savez, décidé que, sauf opposition des ayants droit, les restes de Montaigne et *du maréchal d'Ornano* seraient inhumés dans les deux cours centrales des Facultés... » Et M. Dormoy de même : « L'administration a décidé que les restes de Montaigne et *du maréchal d'Ornano* seront inhumés dans les deux cours centrales des Facultés... » Ainsi l'on ne met pas en doute que les restes à exhumer de la seconde chapelle

1. *Commission des Monuments historiques*, 1846, p. 14 (rapport au Préfet, signé : Rabanis et L. de Lamothe).

à gauche soient ceux d'Ornano; et l'on a décidé de les honorer d'une façon spéciale : ils seront inhumés dans l'une des cours centrales des Facultés; d'Ornano fera pendant à Montaigne. En attendant que les travaux de construction soient terminés, ils seront provisoirement déposés « dans des cercueils spéciaux, écrit M. Liard, portant des indications précises, au Dépositoire de la Chartreuse ». M. Chevalier écrit, le 9 novembre, à l'administration des pompes funèbres pour la prier de faire préparer huit plaques de métal, sur chacune desquelles devra être gravée l'une des inscriptions suivantes : 1° *Michel de Montaigne;* 2° *Maréchal d'Ornano...* — Le 28 décembre, a lieu l'exhumation et le transfert à la Chartreuse, en présence de Sylvain-Auguste Caubel, commissaire de police du 7e arrondissement, qui en dresse procès-verbal. On lit dans ce document : « ... *famille du maréchal d'Ornano* (cinq corps ont été placés dans un même cercueil) ». Le lendemain, Gaullieur fait paraître dans la *Gironde* un article sur l'exhumation. On y lit : « Les quatre chapelles de gauche appartenaient aux familles de Montaigne, *d'Ornano*, de Roquelaure et Lecomte de La Tresne, dont les caveaux funéraires se trouvaient au-dessous... On a trouvé dans les cryptes et remonté à la surface du sol cinquante-cinq cadavres... *cinq dans celui des d'Ornano.* » L'article de Gaullieur rappelait la carrière du maréchal d'Ornano. Il disait donc expressément que les restes exhumés de la seconde chapelle à gauche étaient ceux de la famille d'Ornano et laissait entendre que, parmi ces restes, se trouvaient ceux du maréchal. L'administration des pompes funèbres exécuta les ordres qu'elle avait reçus. Sur la caisse de 1 mètre de long sur 0m36 de large, qui coûta 20 francs, où furent déposés les restes des cinq corps exhumés de la seconde chapelle à gauche, elle fit placer l'inscription : *Maréchal d'Ornano.*

L'idée d'inhumer les restes de Montaigne et de d'Ornano dans les deux cours centrales des Facultés fut abandonnée. La Municipalité décida de placer simplement dans le vestibule le tombeau de Montaigne. Le 6 juin 1885, Charles Durand proposa de ménager « dans la partie centrale du grand vestibule des Facultés » un *columbarium*, où seraient déposés les restes exhumés en 1880. Il insistait, en particulier, pour le maréchal d'Ornano, maire de Bordeaux, « ce gouverneur cher aux Bordelais, qui le réclamèrent comme leur lorsque la mort le surprit hors de son gouvernement *(sic)* ». Le projet de Charles Durand fut rapporté au Conseil municipal, mais il n'y

fut pas donné suite [1]. Le 6 décembre 1887, au moment où l'on décida le transfert des restes de Montaigne sous le tombeau reconstitué dans le vestibule des Facultés, M. Laroque présenta un rapport concluant à la construction d'un caveau à la Chartreuse pour les restes exhumés de la chapelle de l'ancien Lycée. « Quant à *la dépouille mortelle du maréchal d'Ornano*, disait l'honorable rapporteur, vous avez décidé qu'elle serait placée dans un caveau érigé dans le nouveau bâtiment de la Bibliothèque et surmonté de sa statue en marbre blanc, qui existe au Musée des antiques [2]. » La première proposition fut adoptée. Un tombeau fut élevé aux frais de la Ville, à la Chartreuse, pour recevoir les restes exhumés en 1880, sauf ceux d'Ornano. Ce tombeau est dans la 23e série, contre le mur du cimetière bordant le boulevard [3]. Quant à « la dépouille mortelle du maréchal d'Ornano », elle resta au Dépositoire. Lorsqu'on installa le Musée d'antiques dans la Bibliothèque, en 1892, on ne reprit pas le projet de 1887 : j'ignore pourquoi.

Les documents que je viens d'analyser montrent clairement, je crois, comment est née la croyance que, parmi les restes exhumés de la chapelle de l'ancien Lycée, se trouvaient ceux du maréchal d'Ornano, et à la suite de quelles circonstances cette croyance est devenue une vérité admise par tous ceux qui se sont occupés de l'affaire.

*
* *

Telle est la légende. Voyons maintenant ce que nous apprend l'histoire.

Le maréchal d'Ornano, lieutenant de roi en Guienne, maire de Bordeaux depuis 1599, s'intéressa aux travaux de l'église que les Feuillants se proposaient alors de reconstruire. Le 7 mai 1604, les Feuillants avaient passé contrat avec Louis Baradier, maître maçon, « pour la construction de l'église et nouveau monastère » [4]. Pour ces travaux, il fallait de l'argent. Des personnes généreuses en fournirent en sollicitant des concessions de sépultures. Le maréchal d'Ornano fut l'une d'elles. Voici le document qui le prouve :

Contract de prix faict passé entre messre Alphonce Dornano,

1. Les documents utilisés jusqu'ici sont tirés de deux dossiers conservés, l'un aux Archives municipales sous la cote 9 R, 1, l'autre à la division de l'Instruction publique.
2. *Conseil municipal*, 1887, p. 417.
3. Maurice Martin et Maurice Ferrus, *op. cit.*, p. 52-53.
4. Arch. mun., Feuillants, inventaire général, t. I, f° 28 r°. — L. de Lamothe, *Notes historiques*, p. 26.

mareschal de France, lieutenant pour le Roy en Guienne, d'une part, et Louis Baradier, maistre masson, d'autre, et ce pour construire une chapelle dediée au nom de Nostre-Dame de Mont-de-Vi [1], dans l'eglise des pères Feuillans du monastère de Sainct Antoine de lad. ville, dans laquelle chapelle il y auroit une cave voutée pour lui servir de sepulture et à ses successeurs, et ce pour la somme de 1350 l., tant pour l'achapt des materiaux que pour ses peines, le tout arresté en presance et du consentement de dom Jean de Sainct Malachie, provincial des pères Feuillans et prieur dud. mon^re^, en datte du neufviesme may mil six cens quatre. Signé par collationné : DEFAU.

Donc, le 9 mai 1604, c'est-à-dire le surlendemain du jour où les Feuillants ont traité avec Louis Baradier pour la reconstruction de leur église, le maréchal d'Ornano donne à l'architecte une somme de 1,350 livres, qui doit être affectée à une chapelle funéraire pour lui et les siens.

Le 20 ou le 21 janvier 1610, d'Ornano meurt à Paris. Il est enterré à Bordeaux dans l'église de la Merci [2]. La chapelle funéraire qu'il a voulu se faire construire aux Feuillants reste inoccupée. Onze ans plus tard, son fils passe avec les Feuillants l'acte suivant :

Contract d'accord passé entre dom Marc Antoine de St Bernard, religieux et scindic des autres relligieux dud. mon^re^ Sainct Anthoine de Bourdeaux, d'une part, et mess^re^ Jean Baptiste Dornano, chevallier des ordres du Roy, marquis de Montlor et filz aisné dud. deffunt mareschal, d'autre, par lequel appert qu'il se desmet et depart de tout le droict, nom, raison et action qu'il et les siens pouvoient avoir et pretendre en la chapelle ediffiée et construicte au nom dud. s^r^ mareschal dans l'eglise dud. mon^re^, et ce en faveur desdicts relligieux, pour par iceux et les leurs à l'advenir en disposer à leur volonté, o la charge de celebrer chacun an à perpetuité et à jamais douze messes basses au grand autel dud. mon^re^ le premier jour de chacun mois de chacune année, et ce en intention du repos de l'âme dud. feu s^r^ mareschal et de ses successeurs, avec les prières et oraisons accoustumées à la fin de chacune d'icelles, sans que lesd. relligieux puissent demander aucun salaire desd. messes, le quel demeure compenssé avec la rente de lad. somme de 1350 l. tournois, donnée par led. s^r^ mareschal pour la construction de lad. chapelle, avec promesse par led. scindic de faire ratiffier et approuver led. contract par le chapitre general, en datte du 18e juillet 1621. Signé : ROUX, no^re^ rojal.

Donc, le 18 juillet 1621, le fils de d'Ornano rétrocède aux Feuillants, sous certaines conditions, la chapelle construite aux frais de

1. Mondovi, en Piémont.
2. En vertu de ses dernières volontés, dit Marionneau (*Tombeaux des maréchaux d'Ornano*, p. 7.)

son père et non occupée par son corps après sa mort : les moines prieront pour l'âme de celui qui n'a pas été inhumé chez eux.

La chapelle reste vacante... Voici un troisième document :

Acte de protestation faict par mons. Leblanc, secret^re^ audiancier en la chancellerie de Bourdeaux aux Pères Feuillans du mon^re^ de Sainct Antoine de la presente ville, de doreznavant ne laisser ouvrir la voute de luer chapelle pour autres personnes que pour y metre les corps decedez de leur maison, et sans tirer à consequance de la permission donnée pour y metre son nepveu de La Croix-Maron, suivant sa lettre missive cy incluse, en datte du 18e juin 1641, avec la notiffication au pied. Signé : Ducos, no^re^ rojal.

Donc, entre le 18 juillet 1621 et le 18 juin 1641, M. Leblanc a obtenu la faveur de faire inhumer un sien neveu dans la chapelle. Il renonce à tous droits que cette faveur aurait pu lui donner pour lui et les siens, et dorénavant la chapelle sera réservée aux seuls moines Feuillants. Donc, la famille Leblanc n'a jamais joui de la chapelle, à l'exception d'un de ses membres, qui y a été admis en vertu d'une faveur à laquelle elle a ensuite renoncé.

J'ai cru devoir donner *in extenso* ces trois analyses d'actes notariés, inscrites au fol. 33 r° du tome I de l'inventaire général des titres des Feuillants conservé aux Archives municipales. En effet, Lamothe, qui a résumé ces analyses [1], l'a fait inexactement. Pour le nom de l'architecte de l'église, au lieu de « Baradier », il a lu « Baradis ». Il a parlé de *deux* messes fondées par le fils de d'Ornano, au lieu de *douze*. Ce qui est plus grave, il a cru que la chapelle, concédée d'abord à d'Ornano, l'avait été ensuite à Leblanc : « Peu de temps après, dit-il, une nouvelle concession fut faite à la famille Leblanc, ainsi que la preuve nous en est fournie par un acte du 18 juin 1641, par lequel le sieur Leblanc, secrétaire audiencier en la chancellerie de Bordeaux, fait défense de laisser ouvrir la voûte de la chapelle pour d'autres usages que pour y mettre *les corps des membres de sa famille.* » Le troisième document ne dit rien de tel; Lamothe a fait un contresens sur le texte [2], et l'indication sommaire que, trompé par le titre mis dans l'inventaire en tête de ces actes *(Chapelle de Mrs de Blanc, qui estoit à M^r^ le Mareschal d'Ornano)*, il a donnée dans la notice de la Commission des Monuments historiques de 1846, est non seulement

1. *Notes historiques...*, p. 37-38.

2. Un « acte de protestation » n'est pas une « défense ». *Protester* signifie *attester solennellement.* De plus le texte ne porte pas : *les corps decedez de* sa *maison*, mais : *les corps decedez de* leur *maison*. *Leur* ne peut se rapporter qu'aux Feuillants.

vague et équivoque, mais inexacte. Or, on a vu plus haut que c'est cette indication qui a induit en erreur Charles Durand et, après lui, la Municipalité, en 1880.

*
* *

Si le maréchal d'Ornano n'a jamais été enterré aux Feuillants, — ce qui est hors de doute, — ses restes auraient pu y être postérieurement transférés. MM. Martin et Ferrus ont supposé que ce transfert avait eu lieu « lors de la Révolution ». Que faut-il penser de cette hypothèse? Voici ce que nous apprennent là-dessus les documents.

L'église de la Merci, où avait été enterré d'Ornano et où son fils avait fait ériger le très beau mausolée que nous connaissons par le croquis à la plume qu'en fit, le 15 avril 1647, le Hollandais van der Hem [1], et par ce qu'en ont dit Louvet [2], Lacolonie [3], Pallandre [4], fut mise en vente, comme bien national, dès 1792. Le Directoire du District fixa la vente de l'église et du couvent au 30 mars. La veille, il avait refusé de prendre en considération une pétition de quarante-sept citoyens, tendant à obtenir la réouverture de l'église [5], fermée depuis le 20 avril 1791 [6]. La vente eut lieu le 7 mai 1792. Le couvent et l'église furent divisés en huit lots. L'église constituait le lot n° 6, estimé 9,000 livres. Après soumission de Gueyraud, enchères de Corcelle, Fabre et Heurtault, l'église de la Merci fut adjugée, pour 10,700 livres, au s^r^ Dupuy, peintre, rue des Augustins [7]. L'acte de vente contenait la clause suivante : « La vente duquel emplacement a été proclamée pour être adjugé avec les matériaux

1. Publié d'après un dessin par Braquehaye, *op. cit.*, p. 413. — Reproduit, d'après une photographie, dans l'album *Bordeaux et la région du Sud-Ouest au temps de Louis XIII* (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXIX, 1904, pl. XII).

2. Pierre Louvet, *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne*. Bordeaux, G. de La Court, 1659, in-4°, 2e partie, p. 187-188.

3. *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*. Bruxelles, 1760, in-8°, t. II, p. 62.

4. *Description historique de Bordeaux*. Bordeaux, 1785, in-8°, p. 140-141.

5. Arch. dép., L 1162, fol. 3 r°.

6. Le Directoire du district avait pris ce jour-là un arrêté portant que, « comme il n'y a plus qu'un seul prêtre très âgé dans la maison de la Merci, et qu'il s'élève des murmures dans le quartier sur ce que plusieurs prêtres réfractaires se réunissent dans l'église et y célèbrent publiquement, ce qui alimente de plus en plus l'esprit de dissension et pourroit, en excitant l'indignation publique, avoir les plus fâcheuses conséquences », ladite église sera fermée « sans le moindre retardement » (Arch. mun., D, 90, fol. 148 r°). Depuis le 18 février, une société patriotique tenait ses séances dans le réfectoire du couvent (voir le registre de ses délibérations à la Bibliothèque de la Ville, ms. 1037).

7. Marion, Benzacar et Caudrillier, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux...* Bordeaux, 1911, in-8°, t. I, p. 430, n° 418.

élevés au-dessus, non compris cependant les pierres et pavés de l'église, qui sont réservés pour subvenir aux frais d'exhumation que l'adjudicataire sera tenu de souffrir, et non compris encore tous les objets destinés au culte[1]. » L'État se réserve donc la propriété des pierres et des pavés de l'église pour les vendre ultérieurement et il se propose d'affecter le produit de la vente aux frais d'exhumation. Il n'est pas question du mausolée de marbre.

Le 4 décembre 1792, une affiche annonçait la vente du pavé et des « grandes pierres » des ci-devant églises de la Merci et de Saint-Siméon[2]. Le mausolée de d'Ornano n'y était certainement pas compris. On se préoccupait, en effet, à ce moment, de sauver « les monumens des Arts, commes livres, tableaux, gravures, *statues* », et le 20 décembre suivant, le Directoire du district autorisait les citoyens Péry aîné, Jogan et Teulière, commissaires chargés de la confection des catalogues des bibliothèques nationales, à les faire transporter dans le ci-devant monastère des Feuillants, transformé en dépôt général[3]. Le mausolée de d'Ornano fut-il donc transféré aux Feuillants? Non, et le fait est prouvé par les deux documents que voici :

Aux citoyens administrateurs du District de Bordeaux.

Le citoyen Quéva, sculpteur marbrié, ayant fait démonter à la cidevant église de la Merci, porter dans une des chapelles de l'église St André les marbres du tombeau du cidevant maréchal Dorlano, ce travail ne devant point s'achever, demande que vous lui fassiez payer le montant de son compte.

A Bordeaux, le 11 avril 1793, l'an 2e de la république française.

QUÉVA.

Soit communiqué aux commissaires aux bibliothèques nationales, pour vérifier les faits et fournir leurs observations. Délibéré à Bordeaux, en séance publique du Directoire du District, ouï le procureur sindic, le 6 mai 1793, l'an 2 de la Republ. fr.

BERNADA, *v. pr^t^.* PAGÈS, *Sec^re^.*

Memoire des journée employée à faire demolir le tombeaux du cidevant marechal Dorlano et des fraix de transport depuis la Merci jusque dans une des chapeles de l'eglise St André.

Sçavoir :

Ocupé trois marbriers a demolir le tombeau dans la cidevant

1. Arch. dép., Q 413.
2. Arch. dép., Q 306.
3. Arch. dép., Q 170. — Publié par R. Céleste, *Histoire de la Bibliothèque de la Ville* dans la monographie municipale *Bordeaux*, t. III, p. 156-157.

église de la Merci, à 4 l. la journée de chaque ouvrié, qui ont employé à cela deux journée chacun, monte . . . . . 24 l.
Ocupé deux marbriers une journée pour faire charger et décharger les marbres à St André . . . . . 8 l.
Ocupé deux ouvriers à pauser dans la chapelle à St André le bas du tombeau, employé à ce une journée. . . . . 8 l.
Payé au bouvier pour le transport des marbres depuis la Merci jusque dans la chapelle à St André. . . . . 42 l.
Pour penes et soins du citoyen Quéva . . . . . 24 l.

106 l.

Certifié conforme et véritable : QUÉVA [1].

Donc, au moment où le mausolée dut quitter la Merci, les commissaires aux bibliothèques obtinrent qu'il fût transféré à Saint-André dans une chapelle par eux déterminée. Le sculpteur Quéva fut chargé de l'opération. Les marbres furent transportés à Saint-André et l'on commença à relever le monument dans la chapelle indiquée : le soubassement du tombeau fut mis en place. Puis le travail fut interrompu et il resta inachevé. La cause de cette interruption, on la trouve dans la date où fut décidé et opéré le transfert. La situation politique s'était gravement modifiée à Bordeaux en janvier 1793; on ne songeait plus à sauver les œuvres d'art, ni à appliquer l'arrêté bienfaisant du 20 décembre précédent [2].

Que devint le mausolée de d'Ornano? Il resta abandonné et oublié dans la cathédrale, transformée bientôt en magasin de fourrage. C'est sans doute alors qu'il subit les mutilations qui endommagèrent le nez et les mains de la statue. Il était certainement à Saint-André lorsque, le 25 germinal an V (14 avril 1797), Nicolas La Rivière, menuisier, et Gabriel Durand, architecte, faisant la visite et l'inventaire de l'église, constatèrent qu'il y avait des « débris de sépulchres des morts... jettés çà et là » [3]. Il en fut ensuite enlevé; nous le savons par le texte suivant, extrait d'un article que Bernadau consacra à la rue Arnaud-Miqueu et au couvent de la Merci dans le *Bulletin polymathique* du 4 juin 1803 : « Il fut transporté en 1793 dans une des chapelles de l'église de Saint-André : ayant été déplacé dans le temps où l'on restaura cette église, nous ignorons où il a été déposé [4]. » Nous sommes mieux informés que Bernadau.

1. Arch. dép., Q 306 (pièces à l'appui). — Ces deux documents m'ont été signalés par M. de Dainville, attaché aux Archives départementales. Il les a découverts dans la série Q, qu'il est en train de classer. Je lui exprime ma vive reconnaissance pour la bonne grâce avec laquelle il a collaboré à mes recherches.
2. Cf. A. Vivie, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, t. I, p. 148 et suiv.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXI, p. 446.
4. *Bulletin polymathique*, an XI, p. 218.

Grâce à un document découvert par Marionneau dans les registres de l'Académie, nous savons que la statue de d'Ornano fut déposée dans un magasin dépendant de l'hôtel du Commissariat général, installé au Collège de la Madeleine depuis le 6 germinal an VIII (27 mars 1800) [1]. Ce second transfert est donc postérieur à cette date. Le 16 brumaire an XIII (4 novembre 1804), le commissaire général Pierre Pierre en informait Dufau, président de l'Académie; et, comme il avait besoin du local, « destiné à faire partie du dépôt des pompes », il invitait Dufau à faire transporter d'urgence la statue « dans le local de l'Académie », c'est-à-dire à l'hôtel Jean-Jacques-Bel [2], où elle fut placée avec les antiques qui y étaient déjà. On le voit, si nous ignorons encore ce que sont devenus les marbres du mausolée, nous pouvons suivre rigoureusement la statue de d'Ornano depuis le jour où elle quitta l'église de la Merci jusqu'au jour où elle entra au Musée lapidaire. En 1895, Marionneau regrettait de ne pouvoir connaître la date exacte de la destruction du tombeau et celle du transfert de la statue à Saint-André, qu'il a connu par le texte du *Bulletin polymathique*. La découverte de la lettre et du mémoire de Quéva nous a permis de combler cette lacune. On voit, du reste, que, contrairement à ce que pensait Marionneau, la statue ne fut pas séparée du mausolée : on eut l'idée de conserver le monument entier.

Et les restes de d'Ornano, quelle fut leur destinée? Ils furent exhumés de la Merci, comme l'exigeait l'acte de vente du 7 mai 1792 et comme le prouve une lettre du Directoire du District, en date du 17 octobre 1792, invitant la municipalité à donner des ordres afin d'achever l'exhumation des églises de Saint-Siméon et de la Merci, « les acquéreurs voulant jouir de leur acquisition » [3]. Je n'ai pas retrouvé le procès-verbal d'exhumation; prit-on la peine d'en dresser un? Mais, du fait que le transfert du mausolée à Saint-André fut décidé, qu'il reçut un commencement d'exécution, il est, il me semble, permis d'induire sans grande témérité — sauf production d'un document nouveau — que les restes furent inhumés à Saint-André, dans la chapelle où Quéva reçut l'ordre de relever le mausolée et où ses ouvriers en posèrent le soubassement. Après la Révolution, on n'a songé qu'à sauver la statue

1. G. Ducaunnès-Duval, introduction à l'*Inventaire des Archives municipales de la période révolutionnaire*, Bordeaux, 1913, t. III, p. VII.

2. Marionneau, *Tombeaux des maréchaux d'Ornano*, p. 21.

3. Arch. dép., Q 59. — Le 2 juillet 1792, le maire Saige s'était plaint au District que les exhumations auxquelles on se livre dans l'église Saint-Siméon obligent les voisins à quitter leurs maisons (Arch. dép., L 1224).

du maréchal; on ne s'est pas préoccupé de ses restes. Peut-être savait-on qu'ils étaient en lieu sûr : songeons que Quéva, chargé du transfert en 1793, collabora aux travaux de restauration de la cathédrale, dirigés par Combes depuis 1803.

En résumé, les restes de d'Ornano n'ont jamais été transférés de la Merci aux Feuillants : ceux qui l'ont cru ont été victimes d'une erreur, due à une interprétation inattentive et superficielle des documents. Ces restes, il est infiniment probable qu'ils ont été transférés à Saint-André et qu'ils y sont encore, dans une chapelle qu'il est malheureusement impossible de déterminer.

Une conclusion pratique s'impose. Il importe à la vérité historique que l'inscription placée sur le cercueil déposé en 1880 à la Chartreuse soit enlevée et ne surprenne plus la bonne foi des visiteurs du Dépositoire, comme elle a surpris celle de MM. Maurice Martin et Ferrus [1]. Car les cinq corps exhumés le 28 décembre 1880 de la deuxième chapelle à gauche ne peuvent être, si l'on s'en tient aux documents connus et si le compte du chef fossoyeur Capdevielle fut exact [2], que ceux de La Croix-Maron, neveu de Leblanc, et de quatre moines Feuillants. Et il ne reste plus qu'à les inhumer dans le caveau collectif réservé par la Ville aux morts qui dormirent jusqu'en 1880 dans la chapelle de l'ancien Lycée.

N'y a-t-il donc rien à retenir de la découverte de MM. Martin et Ferrus ? Ils ont exprimé le vœu qu'un monument fût élevé dans notre ville au maréchal d'Ornano. Ce vœu, les amis de notre passé bordelais sont unanimes à y souscrire. Nul sans doute ne mérite plus d'avoir sa statue que l'excellent maréchal, dont M. C. Jullian a pu dire : « Sauf l'intendant de Tourny, aucun des maîtres imposés à Bordeaux n'eut l'intelligence plus nette des intérêts matériels de la cité; mais d'Ornano eut plus que Tourny une affection sincère pour Bordeaux, caressant son amour-propre, sachant se faire accepter et aimer. Aucun de nos chefs n'a joui au même degré d'une popularité mieux acquise [3]. »

PAUL COURTEAULT.

1. Dans leur *Guide de la Chartreuse* (p. 53), MM. Martin et Ferrus ont cité aussi, parmi les morts des Feuillants, le duc de Roquelaure. Le cas est le même que pour le maréchal d'Ornano. Antoine de Roquelaure, lieutenant de roi en Guienne, donna, le 4 mai 1613, 1,500 livres pour la troisième chapelle à gauche. Mais il n'usa jamais de cette chapelle, et elle fut concédée, le 4 juillet 1627, à Léon Guitard de Lescure, conseiller au Parlement (Arch. mun., Feuillants, inv. gén., t. I, f° 33 v°).

2. Dans une lettre au maire, du 14 janvier 1881, Charles Durand semble faire des réserves sur les « quantités portées au compte de M. Capdevielle », en raison du « désordre où des violations antérieures avaient laissé certains caveaux » (Arch. mun. 9 R, 1).

3. *Histoire de Bordeaux*, p. 446.

UN GRAND ARMATEUR DE BORDEAUX

ABRAHAM GRADIS

(1699?-1780)

(Suite.)

V. — Le plus grand effort de la Maison Gradis : l'expédition de 1758.

C'est alors que Gradis et d'autres négociants préparèrent pour la Nouvelle-France une des plus belles et des plus vastes expéditions qui soient sorties du port de Bordeaux.

Gradis fut chargé, pour sa part, de 2,200 tonneaux de vivres demandés par Cadet. Les fournitures ordonnées par Moras pour les magasins du roi à Québec devaient former une quantité à peu près égale, de sorte que, sans comprendre les provisions des gouverneurs, intendants ou chefs d'armée, ni les objets particuliers de son commerce, il eut à faire partir environ 4,500 tonneaux d'encombrement.

Pour mener à bien cette commande si considérable, l'armateur bordelais manquait de bâtiments. Le *Sagittaire*, la *Renommée*, le *Superbe* avaient été pris; le *Président-Le-Berthon* quittait à peine Saint-Domingue; on travaillait, à Rochefort, au radoub du *Robuste*; le *David* et l'*Éveillé*, en mer, ne devaient pas revenir en France; le *Mercure* séjournait à Louisbourg. Seul le *Jason*, rentré en décembre à Bordeaux, se trouva disponible.

Gradis fut donc contraint de trouver des navires et sans délai, car les ordres du ministre étaient pressants. N'ayant pu acquérir le *Saint-Guillaume*, en vente à Rochefort et que Moras retint pour le roi [1], il se procura d'autres vaisseaux à Brest, à Bayonne, un peu partout; il en prit aussi qui sortaient des chantiers de la Gironde. Il acheta au total sept bâtiments et s'en fit prêter six autres qu'il n'eut plus qu'à charger, tout en préparant ses fournitures faites « par économie ».

1. Moras aux sieurs Gradis, 1 décembre 1757. Arch. nat. Marine, reg. B2 356, fol. 392.

Presque chaque jour, il tint au courant des progrès de son armement le secrétaire d'État, des fonctionnaires de ministères, tels que Le Proux de La Rivière, des officiers de marine, comme le marquis de Vienne, ou des amis personnels comme Mlle de Beuvron. Ce rude labeur dura six mois environ, jusqu'à la fin d'avril 1758. Le 22 de ce mois, Abraham, enfin libéré, écrivit à M. de La Caze, médecin à Paris : « Je suis venu à bout de mes expéditions et mon dernier capitaine est parti hier pour aller rejoindre son navire au bas de la rivière [1]. »

Les quatorze navires envoyés par Gradis à Québec, en 1758, comprirent huit unités qui lui appartenaient : l'*Aigle*, le *Cheval-Marin*, le *Foudroyant*, la *Charmante-Nancy*, le *Jason*, le *Prudent*, la *Marguerite*, le *Mars*.

Les six bâtiments dont il n'était pas propriétaire, mais qui furent entièrement chargés de ses fournitures furent la *Providence*, à Raphaël Mendès et Benjamin Gradis; le *Brave* et le *Fidèle*, au sieur Auger; le *Roslan*, à Isaac-Marc Chauvyn; la *Nymphe*, au sieur Lussignet; la *Valeur*, à Marchand fils [2].

1. Note de M. Henri Gradis.

2. Voici, d'après les Archives du département de la Gironde (Amirauté, liasse 253) et diverses notes, la liste des quatorze navires, en commençant par ceux de Gradis, liste donnant la date à laquelle Rostan délivra le rôle, l'encombrement en tonneaux, le nombre de canons et d'hommes d'équipage et la composition de la cargaison :

L'*Aigle*, 17 février 1758; Jean Douteau, de la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux; 300 tonneaux, 18 canons, 54 hommes; 600 barils de lard, 500 d'eaux-de-vie, 100 de farines, 50 de bœuf salé, 40 de beurre, 4 de bière, 80 tonneaux de vin. Bâtiment neuf sortant des chantiers de Bordeaux, jaugeant 450 tonneaux. Chargé pour les magasins du roi à Québec.

Le *Cheval-Marin*, 17 février; Dominique Lafourcade, de Sainte-Colombe; 360 tonneaux, 8 canons, 40 hommes; 600 barils de lard, 400 d'eaux-de-vie, 100 de farines, 80 de bœuf, 80 de beurre, 4 de bière, 80 tonneaux de vin. Construit à Bayonne. Chargé pour les magasins de Québec.

Le *Foudroyant*, 18 février; Raymond Laville, de Saint-Remy; 360 tonneaux, 20 canons, 60 hommes; 700 barils de farines, 600 de lard, 250 d'eaux-de-vie, 22 tonneaux de vin. Vaisseau neuf, d'environ 550 tonneaux et sortant, comme l'*Aigle*, des chantiers. Destiné aussi aux magasins du roi.

La *Charmante-Nancy*, 18 février; Jean Dutour, de Saint-Remy; 200 tonneaux, 6 canons, 26 hommes et 26 engagés; 1,400 barils de farines, 400 d'eaux-de-vie, 200 de lard, 50 de beurre, 50 de bœuf salé, 2 de bière, 40 tonneaux de vin. Chargée pour Cadet.

Le *Jason*, 24 février; Jacques Bertrand; 300 tonneaux, 14 canons; chargé de marchandises sèches, avec 200 tonneaux de vin, 70 barils de farines, 40 d'eaux-de-vie et 30 de lard, pour les magasins du roi à Québec.

Le *Prudent*, 24 février; Jean Duroulla, de Bayonne; 260 tonneaux, 10 canons, 38 hommes; 1,800 barils de farines, 400 d'eaux-de-vie, 100 de lard, 50 de beurre, 20 de bœuf, 6 de bière, 25 tonneaux de vin. Acheté à Bayonne.

La *Marguerite*, 22 mars; Jacques Bédard, de Royan; 200 tonneaux, 16 canons, 42 hommes; 900 barils de farines, 600 de lard, 200 d'eaux-de-vie, 50 de beurre, 50 de bœuf, 20 tonneaux de vin. Achetée à Brest.

Le *Mars*, 12 avril; Jean Palliau, des Sables-d'Olonne; 250 tonneaux, 8 canons, 34 hommes; 800 barils de farines, 200 d'eaux-de-vie, 100 de lard, 30 de bœuf, 30 tonneaux de vin. Ci-devant le *Cumberland*. Acheté à Brest.

La *Providence*, appelée aussi le *Vainqueur*, 15 février; appartenant aux sieurs Raphaël Mendès et Benjamin Gradis; capitaine Jean-François Souchet, des Sables-d'Olonne;

A. Gradis plaça le surplus de ses marchandises sur d'autres navires.

Ses collègues de l'expédition de 1758 furent nombreux. Baour n'arma pas moins de cinq bâtiments pour Québec : l'*Aimable-Marie*, le *Zelindor*, le *Soleil*, le *Bien-Aimé*, la *Gloire*. Pierre Pennes mit hors de la rivière la *Charmante-Manon* et l'*Aimable-Lilique*. Simon Jauge envoya au Canada la *Judith*, tandis que son *Alcimadure* s'en fut à la Louisiane. Marchand fils fit partir le *Jeune-Pierre*, Desclaux le *Lion*, Lartigue l'*Astrée*, Latuilière la *Caliche* et le *Godichon*, Carrié aîné la *Molly* et la *Légère*, Baas le *Babillard*, etc.

De même que l'année précédente, le retard ne fut pas causé par les négociants bordelais, tous très actifs et animés de la solidarité la plus ardente, mais par l'indécision de Moras, prompt à s'embarrasser, et par la lenteur des recrues à envoyer au Canada.

Moras, qui était pourtant tenu au courant et recevait tous les connaissements des cargaisons, ordonna au dernier moment de diminuer la proportion des salaisons et eaux-de-vie et d'augmenter celle des farines, ce qui occasionna de longs remaniements dans les navires prêts les premiers. Il mit aussi trop de temps à trouver des bâtiments convoyeurs et parlementa, entre autres, avec des armateurs de Bayonne qui lui offrirent le corsaire le *Samson* à un prix exorbitant. Il finit par les évincer.

Par contre, il se montra énergique dans la question des équipages. Il refusa toutes les demandes d'exemption et fit enrôler tous les déserteurs, avec menace du bagne à perpétuité en cas de récidive. La solde fut d'ailleurs très forte, les capitaines eurent de 300 à 400 livres par mois, les matelots de 50 à 65.

300 tonneaux, 12 canons, 32 hommes; 1,400 barils de farines, 400 de lard, 200 d'eaux-de-vie, 30 de bœuf salé, 30 de beurre et 20 tonneaux de vin. Chargée pour Cadet.

Le *Brave*, 21 février; au sieur Auger; capitaine Jean-Baptiste Roulhac, de Gironde; 220 tonneaux, 8 canons, 29 hommes; 900 barils de farines, 500 de lard, 160 d'eaux-de-vie, 20 tonneaux de vin. Chargé pour Cadet.

Le *Fidèle*, 21 février; au sieur Auger; capitaine Jean Counil; 220 tonneaux, 4 canons, 27 hommes; 850 barils de farines, 520 de lard, 190 d'eaux-de-vie, 20 tonneaux de vin. Destiné à Cadet.

Le *Rostan*, 25 février; au sieur Isaac-Marc Chauvyn; capitaine Martial Cadusseau, de Saint-Pierre; 460 tonneaux, 16 canons, 60 hommes; 1,160 barils de farines, 800 de cochon, 200 d'eaux-de-vie, 250 ancres de petit salé, 150 ancres de graisse, 30 tonneaux de vin. Chargé également pour le munitionnaire du Canada.

La *Nymphe*, 12 avril; au sieur Lussignet; capitaine Pierre Coussicot, de Saint-Remy; 150 tonneaux, 6 canons, 29 hommes, 850 barils de farines; 300 de lard, 50 d'eaux-de-vie.

La *Valeur*, 13 avril; au sieur Marchand fils; capitaine Martin Larreguy, de Saint-Jean-de-Luz; 350 tonneaux, 20 canons, 80 hommes; 1,200 barils de farines, 400 de lard, 200 d'eaux-de-vie, 50 de beurre, 50 de bœuf salé, 20 tonneaux de vin.

Presque tous ces voiliers portaient les 4 fusils boucaniers réglementaires et des engagés et passagers, bien que l'armateur fût dispensé de transporter des engagés lorsqu'il frétait et chargeait pour le roi.

Moras et son collègue du ministère de la guerre, le marquis de Paulmy, décidèrent d'envoyer au Château-Trompette 300 recrues destinées au Canada. Les volontaires arrivèrent à Bordeaux alors qu'une grande partie des bateaux de transport étaient déjà en mer et, sur 300 hommes, il y eut 72 déserteurs. Malgré les officiers et la maréchaussée, la troupe avait fondu en route. Ceux qui restaient étaient des enfants parmi lesquels il s'en trouvait de teigneux et de galeux. On dut les soigner et, après huit jours de cure, on les distribua sur les navires [1], où ils contaminèrent les équipages.

D'autres causes de retard furent les croisières de Hawke dans l'Atlantique et l'attente des vents d'est.

L'expédition de 1758 se fit en trois partances, le 28 mars, le 5 avril et le 2 mai.

Le premier convoi fut confié par Moras à un officier expert et intelligent, Beaussier de Châteauvert, lieutenant de vaisseau. Le 24 décembre, il avait reçu l'ordre de se tenir avec la frégate la *Sirène*, de 30 canons, dans les ports du Ponant pour être employé aux escortes des bâtiments de cabotage. La *Sirène*, très bien construite et excellente marcheuse, fut requise de bonne heure pour les vaisseaux de Bordeaux [2]. Elle sortit de la rivière le 28 mars, avec douze voiliers, remonta la côte de l'Atlantique et passa, le 2 avril, à la hauteur de Penmarch.

Huit navires de Gradis firent partie du convoi de la *Sirène*. Ce furent l'*Aigle*, le *Cheval-Marin*, le *Foudroyant*, le *Jason*, le *Prudent*, la *Charmante-Nancy*, la *Providence* et le *Brave*. Les autres furent le *Soleil* et l'*Aimable-Marie*, à Baour; la *Charmante-Manon* et l'*Aimable-Lilique*, à Pierre Pennes [3].

La traversée de la *Sirène* fut heureuse. Tous les navires entrèrent à Québec [4], à l'exception du *Foudroyant* qui, s'étant échoué près de

1. Moras à Rostan, 25 mars 1758. (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B² 16.)

2. Elle partit de Brest pour Bordeaux le 31 janvier 1758. (Arch. nat. Marine, reg. B³ 78.)

3. Etat arrêté à Versailles, en avril 1758, des mouvements du port de Brest. (Arch. nat. Marine, B³ 78, n° 34.)

4. Voir la liste des bâtiments arrivés à Québec dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 août 1758, Bordeaux, Labottière, in-4°. Cf. aussi la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*. — A l'aller, le *Soleil* et la *Charmante-Nancy* donnèrent sur des écueils le long des côtes bretonnes et entrèrent à Brest pour se réparer. Le navire de Baour, légèrement atteint, en repartit le 4 avril 1758 avec l'*Entreprenant*, de 74 canons, commandé par Beaussier de l'Isle (Lacour-Gayet, *ouvr. cité*, p. 532-533). La *Charmante-Nancy*, plus touchée, quitta le port breton le 21 avril, sous l'escorte du *Bizarre*, de 64 canons, commandé par le comte de Breugnon, et les frégates l'*Écho*, 30 canons, capitaine Budan, et l'*Aréthuse*, 30 canons, capitaine Jean Vauquelain. (Arch. nat. Marine, reg. B⁴ 75, fol. 20.)

l'île Royale, fut relevé par une frégate britannique et conduit en Angleterre[1].

Beaussier de Châteauvert, de retour à Brest le 27 juillet, reçut l'ordre de désarmer la *Sirène* et Massiac, successeur de Moras, lui écrivit une lettre de félicitations[2]. Beaussier demanda la croix de Saint-Louis, que le ministre promit de solliciter pour lui[3].

La seconde flotte de Bordeaux fut confiée par Moras à Du Bois de la Motte, fils du lieutenant-général, commandant la frégate la *Galatée*, de 24 canons, qui partit le 30 janvier de Brest pour Bordeaux[4]. Du Bois sortit de la rivière le 5 avril avec treize voiliers, dont trois armés par Gradis, le *Fidèle*, le *Roslan* et la *Marguerite*[5].

Le convoi rangea la côte d'Espagne et fut surpris par les Anglais dans la baie de Biscaye. La *Galatée* eut connaissance, le 7 avril, à trois heures de l'après-midi, de quatre voiliers dont le premier, d'apparence imposante, lui donnait visiblement chasse. Du Bois ne songea qu'à se sacrifier aux marchands, leur fit le signal de s'échapper et, se mettant en travers, attendit l'agresseur pour l'entretenir quelque temps, puis il prit chasse au plus près du vent. L'Anglais poursuivit la *Galatée* jusqu'à onze heures du soir; alors il l'approcha à portée de fusil et commença le combat. C'était un des gros vaisseaux de la flotte de Hawke, l'*Esser*, de 64 canons, commandé par le capitaine Campbell. La *Galatée* ne put soutenir un feu écrasant et, dégréée de toutes ses manœuvres, ayant reçu plusieurs boulets à l'eau, elle amena son pavillon à minuit. Les Anglais, toujours très courtois envers les vaincus qui avaient fait leur devoir, traitèrent Du Bois de la Motte et ses officiers « avec tous les agréments que l'on peut désirer dans pareille circonstance ».

Pendant ce temps, les trois bâtiments qui accompagnaient l'*Esser* — une petite frégate et deux brûlots — tombèrent sur les bateaux

1. Notes H. Gradis et lettre citée ci-après.

2. « .... Je n'ai pas laissé ignorer au Roi en lui rendant compte de votre arrivée quels ont été les peines et soins que vous vous êtes donnés pour conduire à sa destination le convoi que vous avez pris à Bordeaux sous votre escorte, et dont il paraît qu'il n'y a que le navire l'*Aimable-Lilique* qui manque, outre le *Foudroyant*, dont l'équipage et les recrues se sont sauvés à l'île Royale. Sa Majesté m'a paru très satisfaite de votre conduite en cette occasion et pour votre retour. » Versailles, 1er août 1758. (Arch. nat. Marine, reg. B2 359, fol. 33). — L'*Aimable-Lilique* n'eut que du retard et rejoignit ses compagnons de route à Québec.

3. Massiac à Beaussier de Châteauvert, Versailles, 14 août 1758. (Arch. nat. Marine B2 359, fol. 49.)

4. Arch. nat. Marine, reg. B4 78.

5. Notes H. Gradis. Il y eut 13 navires, dont 12 pour Québec et 1 pour la Louisiane, l'*Alcimadure*, à S. Jauge. Les 9 pour Québec n'intéressant pas Gradis furent, selon la vraisemblance, d'après la date des rôles : le *Zelindor*, le *Bien-Aimé*, la *Gloire*, à Baour; la *Judith*, à Simon Jauge; le *Jeune-Pierre*, à Marchand fils; la *Molly* et la *Légère*, à Carrié aîné; le *Babillard*, à Baas; le *Lion*, à Desclaux.

marchands et enlevèrent celui qui marchait le plus mal, la *Caliche*, appartenant à Latuilière[1]. Les autres purent s'échapper et arrivèrent à Québec, sauf le navire de Desclaux, le *Lion*, qui fit naufrage dans le golfe du Saint-Laurent[2].

Le capitaine de la *Caliche*, Étienne Dassié, de Bayonne, eut une conduite singulière. Ses capteurs durent le faire parler, car il dit ou laissa dire qu'il y avait un navire isolé et démâté de son petit mât de hune à environ six lieues dans le sud-ouest de lui. L'*Essex* partit aussitôt dans cette direction et découvrit le lendemain matin, à dix heures, un voilier non regréé qui ne cherchait aucunement à se sauver. C'était le *Roslan*, capitaine Cadusseau, un des marchands chargés par Gradis; il assura son pavillon, puis l'amena dès que le vaisseau eut arboré les couleurs britanniques. Le capitaine Campbell ne se fit pas faute de marquer à Du Bois sa surprise en présence de tant de passivité et de négligence : « Il ne pouvait, dit-il, s'imaginer que ce navire pût être français[3]. »

Il restait encore à Bordeaux un grand nombre de navires chargés pour Québec, parmi lesquels le *Mars*, la *Nymphe* et la *Valeur*, à Gradis. Ils furent escortés par deux belles unités, le *Marquis-de-Marigny* et le *Comte-de-Saint-Florentin*, moyennant le prix de 10,000 livres, somme qui fut portée à 15,000, par suite des retards et de la lenteur des voiliers marchands.

Le *Marquis-de-Marigny* appartenait aux sieurs Ginestet et Joyeux, armateurs bordelais. C'était une frégate de 24 canons et 130 hommes, dont 4 passagers, commandés par Gabriel Dufau, de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux. Elle jaugeait 350 tonneaux et portait à destination de Saint-Domingue un chargement de farines.

Le *Comte-de-Saint-Florentin*, engagé au mois pour faire la course, fut armé par Lartigue pour le compte de la Chambre de commerce de Bordeaux. D'un port de 800 tonneaux, il était armé de 60 canons

1. La *Caliche*, 250 tonneaux, 10 canons, 28 hommes, avec 3 engagés et 2 passagers, portant 80 tonneaux de vin, 400 barils de farines, 350 d'eaux-de-vie, 250 de lard et autres menues marchandises.

2. « Du 30 mai 1758. — Courrier de Québec, le *Lion-d'Or*, navire de la seconde division, parti de Bordeaux, a échoué entre l'Ile-aux-Coudres et l'Ile-aux-Basques; nul de l'équipage ne s'est sauvé, on espère sauver la cargaison de mille six cents quarts de farines. » (*Journal de Montcalm*, p. 358, t. VII de la *Collection des manuscrits de Lévis*, publ. par Casgrain.)—Le *Lion*, capitaine François Géraud, de Saint-Pierre, avait 370 tonneaux, 10 canons, 53 hommes, 4 passagers, 1,500 barils de farines, 300 de lard, 627 d'eaux-de-vie, 24 tonneaux de vin, 4 fusils boucaniers. — Montcalm ajoute : « Depuis l'arrivée des farines, on a remis le peuple de Québec, qui était à deux onces, au quarteron de» pain. »

3. Lettre de Du Bois de la Motte fils à Moras, de Plymouth, 20 avril 1758. Publiée par M. Émile Maufras dans les *Archives historiques du département de la Gironde* t. XXXIII, p. 73.

et avait 463 hommes d'équipage, dont beaucoup d'étrangers, commandés par Isaac-Antoine Montuy, nommé lieutenant de frégate pour la campagne.

Le corsaire de la Chambre de commerce appareilla du Verdon, le 2 mai, avec quinze navires marchands [1] qu'il conduisit à bon port sans pertes trop fortes, car le ministre Massiac se déclara satisfait de la façon dont il s'était acquitté de sa mission [2].

Le *Marquis-de-Marigny* séjourna longtemps à Saint-Domingue et fut désarmé à Bordeaux, le 24 mars 1759. Le *Comte-de-Saint-Florentin* commença ses croisières, qui furent brillantes.

Au mois de janvier 1759, le corsaire se tenait le long de la côte de Guinée, à dessein d'enlever les négriers britanniques. Il attaqua un convoi de ces bâtiments, escorté par un vaisseau de 64 canons et une frégate de 28. Il prit deux négriers, en coula un troisième et résista avec tant d'acharnement au vaisseau et à la frégate que ceux-ci durent l'abandonner avec ses deux prises. Le vaisseau anglais vit même le moment où il allait succomber [3].

Quelque temps après, le 4 avril 1759, le *Comte-de-Saint-Florentin* trouva son maître. Un vaisseau de guerre de Sa Majesté britannique, l'*Achille*, de 60 canons, lui livra bataille à 60 lieues du cap Finisterre. Le combat tourna rapidement au désavantage du corsaire qui dut se rendre au bout de deux heures. Il eut tous ses mâts fracassés et 116 hommes tués ou blessés. Le capitaine Montuy, atteint d'une balle en plein corps, mourut deux jours après. L'*Achille* conduisit sa prise à Plymouth; il n'avait eu que 2 tués et 23 blessés, mais de nombreux dégâts dans ses mâts, ses voiles et ses agrès [4].

En somme, le résultat de la grande expédition de 1758 fut satisfaisant à l'aller et les défenseurs du Canada reçurent la majeure

1. Nous n'avons pu détailler avec certitude les navires de la seconde et de la troisième divisions. Citons néanmoins, comme ayant indubitablement fait partie du convoi du *Comte-de-Saint-Florentin* et du *Marquis-de-Marigny*, les voiliers suivants, dont le rôle fut délivré après le départ de la *Galatée* : le *Mars*, la *Nymphe* et la *Valeur*, à Gradis; le *Castelmoron*, à Jacques Bertin; le *Chasseur* et le *Saint-Jacques*, à André Le Marchant; le *Godichon*, à Latuilière; l'*Alexandre*, de Bayonne, à Pierre Texier, chargé par Desclaux; comme probables : la *Madeleine*, de Cherbourg; le *Galant*, à Serres et Bizet, chargé par Desclaux; le *Berger*, à R. Dubergier; l'*Astrée*, à Lartigue; l'*Aimable-Thérèse*, à Faure-Lacaussade.

2. Massiac à Rostan, 5 juin, 9 et 30 septembre 1758. (Arch. du Port de Bordeaux, reg. B2 16.) — Bigot écrivait de Québec, le 14 juin 1758, au chevalier de Lévis :

« ... Il y a quatre navires arrivés à l'île aux Coudres de la troisième division, il y a des vivres dans trois pour le munitionnaire. Elle a été escortée jusques hors des caps par un vaisseau de 40 canons et 2 frégates, sans quoi le convoi aurait été pris, de forts corsaires ne les ayant pas abandonnés. L'arrivée de la troisième division me fait désespérer de la seconde... » *(Lettres de l'intendant Bigot*, t. IX de la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis.)*

3. *Gazette de Hollande* du 23 janvier 1759. *Gazette de France* du 3 février 1759.

4. *Gazette de Hollande* du 8 mai 1759.

partie des secours qu'ils attendaient avec tant d'anxiété. Par contre, le retour fut désastreux.

Un seul des quatorze vaisseaux expédiés par Gradis, la *Nymphe*, revint à Bordeaux et y fut désarmé le 27 juillet 1759; les treize autres furent perdus par capture ou naufrage[1]. On ne revit aucun des navires de Baour et, de tous les autres voiliers de Bordeaux que nous avons cités, partis pour Québec en trois divisions, nous n'en relevons que deux qui aient échappé aux croisières britanniques ou à la fortune de mer : la *Charmante-Manon*, de P. Pennes, capitaine Henri de Saint-Père, vendue à Québec, et le *Babillard*, de Baas, capitaine Jacques Léger, désarmé à Nantes le 14 juin 1759[2]. Le navire destiné à la Louisiane, l'*Alcimadure*, de Simon Jauge, capitaine Jacques Dartin, fut enlevé aux approches du cap Français, le 18 mai 1758.

Beaucoup de ces bâtiments n'étant pas assurés ou ne l'étant qu'en partie, on aura une idée des sacrifices consentis pour le pays par le commerce bordelais.

A. Gradis écrivait, le 9 décembre 1758, au ministre de la marine Berryer :

« ...Nous n'avons actuellement à la disposition de Votre Grandeur que deux navires; l'un, nommé le *Président-Le-Berthon*, d'environ 350 tonneaux, armé de 18 canons et d'une marche supérieure; l'autre est une frégate sortant des chantiers, de 104 pieds de quille, que nous jugeons de 500 tonneaux, qui sera armée de 24 canons de huit, frégate que les connaisseurs ne balancent pas à mettre en parallèle avec celles du Roi[3]. Votre Grandeur peut disposer de ces deux navires[4]... »

1. Dans la traversée d'aller périt le *Foudroyant*, de la première division. La *Marguerite* et le *Fidèle*, du second convoi, furent probablement enlevés, comme la *Galatée*, le *Rostan* et la *Catiche*, par l'*Essex* ou les unités moins fortes qui accompagnaient ce vaisseau. L'*Aigle*, le *Jason*, le *Cheval-Marin*, la *Charmante-Nancy*, le *Prudent* et le *Brave*, en quittant le Saint-Laurent, firent voile pour Saint-Domingue, selon les ordres d'A. Gradis. Durant le trajet, le *Jason* fit une prise qu'il rançonna pour 22,000 livres tournois et l'*Aigle* une autre dont il tira une rançon de 12,000 livres (août 1758?). Cinq des six navires furent pris avant d'arriver au cap Français (août-septembre?); seul l'*Aigle* y parvint, après s'être battu et avoir perdu son capitaine dans l'affaire. Ces captures furent moins le fait des unités de guerre que des corsaires de Jersey et de Guernesey, souvent très forts, qui pullulaient dans le golfe du Saint-Laurent et les eaux des Antilles. La *Valeur* vint aussi au Cap et ne fut prise que le 5 avril 1759. L'*Aigle* se vit enlevé à sa sortie de Saint-Domingue, le *Mars* disparut également; enfin, la *Providence* (ou le *Vainqueur*) fut capturée à 150 lieues de Brest et conduite à Portsmouth, vers janvier 1759. Il nous est impossible de garantir ces détails, provenant des notes de M. H. Gradis, des extraits de lettres d'Abraham, lui-même mal au courant, et du registre d'armements des Archives du Port de Bordeaux, dont les dates concordent mal avec d'autres sources.

2. La *Charmante-Manon* jaugeait 400 tonneaux, le *Babillard* 160.

3. Cette frégate fut le *Duc-de-Fronsac*, une des plus belles unités de la grande expédition de Desclaux en 1759.

4. Extrait de M. Henri Gradis pris sur le copieur de l'année.

Gradis toucha sans trop de retard ce qui lui était dû pour son expédition de 1756. La Porte ayant mis en règle cette fourniture. Il put ainsi mener à bien ses armements des deux années suivantes, mais La Porte lui manqua. Ce fonctionnaire, commis principal de la marine et chargé des colonies, fut renvoyé par Moras, le 27 janvier 1758, avec une pension de 13,000 livres [1]. Depuis longtemps des plaintes étaient parvenues au ministère contre lui et l'on constata qu'il s'était rendu coupable de malversations. La Porte fut en outre le complice et le protecteur de Bigot.

La conséquence de la révocation de La Porte fut pour l'Israélite bordelais le retard très fâcheux du remboursement de ses avances en 1757 et 1758. Après le départ de ses quatorze navires, il se trouvait peu en état d'approvisionner de nouveau le Canada pour le compte du roi. Il n'arma donc pas pour Québec en 1759 et laissa ce soin à ses confrères Desclaux et Latuilière [2], ne songeant plus qu'à rentrer dans ses fonds et à faire face à ses engagements. Il n'y parvint qu'après des efforts incroyables et l'on peut dire de lui, en paraphrasant le mot de Figaro : « Il lui fallut déployer plus de science et de calculs pour rééquilibrer son budget qu'on n'en avait mis depuis cent ans à gouverner toutes les colonies du royaume de France. »

VI. — Abraham Gradis a Paris et a Versailles. Ses entrevues avec les ministres (1758-1760).

Peirenc de Moras, découragé par les difficultés de toutes sortes et par la mauvaise volonté du haut personnel de la marine, donna sa démission le 27 mai 1758. Il n'avait que quarante ans et ne devait pas revenir au pouvoir.

On fut fort embarrassé à Versailles pour lui trouver un successeur. Après trois jours d'hésitations, que Moufle d'Angerville dépeint avec beaucoup de verve [3], l'élu fut un officier d'épée dont le seul mérite était de ne porter ombrage à personne, le marquis de Massiac, lieutenant-général des armées navales. A ce personnage falot, valétudinaire, âgé et indolent, un adjoint s'imposait, et Mme de

1. Dussieux, *Le Canada sous la domination française*. Paris, J. Lecoffre, 1862, in-12, p. 166.
2. Nous préparons un travail sur l'expédition de Desclaux et de Latuilière à Québec, en 1759, très importante pour l'histoire de la chute du Canada français. Bougainville s'embarqua sur l'un des navires de l'expédition.
3. *Vie privée de Louis XV*, 1788, t. III, p. 149-151.

Pompadour fit agréer un parent de son mari, Sébastien-Ange Le Normant de Mézy, ancien collaborateur de Rouillé, avec le titre d'intendant général de la marine et des colonies.

Le ministère de Massiac et de Le Normant, en proie à un désaccord perpétuel, à l'antagonisme traditionnel entre la plume et l'épée, fut marqué au dehors par une série de malheurs et par les pires insultes. Nous fûmes chassés, au Sénégal, de l'île de Gorée; l'amiral Pocock, sur les côtes de l'Inde, réduisit à l'impuissance la flotte de d'Aché; enfin les Anglais, de plus en plus maîtres de la mer, firent des descentes en France : ils ruinèrent Saint-Servan, puis Cherbourg et voulurent attaquer Saint-Malo. Il est vrai que le duc d'Aiguillon les battit, le 11 septembre 1758, sur la plage de Saint-Cast. En Amérique, Louisbourg capitula, le 27 juillet, et dans le port, les navires du marquis Des Gouttes et de Beaussier de l'Isle furent pris ou incendiés.

Massiac souleva contre lui l'indignation publique et fut remercié le 1er novembre. Le Normant de Mézy se retira avec 20,000 livres de pension et Mme de Pompadour fit nommer secrétaire d'État de la marine une autre de ses créatures, Nicolas Berryer. Au même moment, le duc de Choiseul recevait le portefeuille des affaires étrangères, tandis que le maréchal de Belle-Isle restait ministre de la guerre.

« Nous avons maintenant pour ministre de la marine M. de Berryer. Depuis vingt mois on n'a fait que laisser anéantir notre marine. Nous venons de perdre l'île Royale. Le Canada est menacé. Nous n'avons plus un seul corsaire; ils ont tous été pris. Les denrées sont hors de prix. On ne peut plus armer un seul navire pour les colonies; ils ne seraient pas protégés et on ne pourrait trouver à les assurer même à 60 pour cent pour l'aller et autant pour le retour [1]. »

Nicolas-René Berryer, sieur de Ravenoville, dont Gradis annonce ainsi la venue au pouvoir, fut peut-être notre plus mauvais ministre de la marine. C'était un homme de cinquante-cinq ans, qui avait été intendant de Poitou, puis lieutenant-général de police pendant dix ans. Durant ces fonctions, il se fit haïr des Parisiens et provoqua des émeutes contre lui. Il était l'homme de France le plus impopulaire, à la fois brutal ou plat, selon ceux à qui il avait affaire. Il était né laquais ou policier subalterne. Il ne rachetait son caractère ni par son intelligence, très quelconque, ni par son travail, ni par

1. A. Gradis à Marin, à la Guadeloupe, 25 novembre 1758. Extrait du copieur d'outre-mer de l'année.

une seule idée un peu large et d'ordre général. Au reste, il avait une tendance à tenir parole et une certaine probité en matière d'argent, mais son goût de l'économie dégénérait en une avarice absolument inopportune et qui est restée légendaire. Enfin, c'est sous son ministère qu'eurent lieu les pires désastres de la guerre de Sept ans.

Nous avons dit qu'Abraham Gradis, au lendemain de l'expédition de 1758, était peu disposé à préparer pour l'année suivante la fourniture du Canada. Il l'aurait faite pourtant, à condition de recevoir des payements suffisants sur ses opérations anciennes. Il se rendit dans ce but à Paris au commencement de mai 1758. Moras n'allait pas tarder à être remplacé par Massiac et Le Normant, et ce fut à l'intendant général de la marine que l'armateur dut s'adresser. Il ne le fit pas sans une certaine appréhension, qu'il explique lui-même dans une de ses lettres. M. Le Normant, écrit-il, « m'en voulait parce que j'étais attaché à des personnes qu'il n'aimait pas »[1].

Quelles étaient ces amitiés que le protégé de la marquise reprochait au négociant? Peut-être celles de Maurepas, de Machault ou de La Porte. Toujours est-il qu'il le reçut très froidement et ne lui accorda rien de ce qu'il demandait. Gradis fut extrêmement blessé de cet accueil et, ses comptes réglés, déclara à Le Normant qu'il pourrait à l'avenir s'adresser à qui lui plairait pour les fournitures du Canada.

De retour à Bordeaux, encore dépité de son voyage inutile, l'armateur écrivit au marquis Du Quesne, le 19 août :

« Me voici de retour chez moi, depuis dix jours, du pays d'en haut, où j'ai eu le temps de faire de la bien mauvaise humeur, par le retard qu'on a apporté au règlement de mes comptes. Il ne m'a pas été possible d'obtenir un écu sur les sommes prodigieuses qui me sont dues par le Roi. On s'est contenté de régler l'époque de mes payements sans consentir aux facilités qu'on m'avait accordées les années précédentes de prendre mon payement en lettres de change sur le trésorier des colonies. Je ne me serais jamais attendu à être traité de la façon dont je l'ai été, mais tout ceci me servira d'exemple pour l'avenir. »

Le 18 septembre, Gradis écrivit en ces termes à sa fidèle amie, Mlle de Beuvron d'Harcourt :

« Ce n'est pas sans bien de la peine que je suis parvenu à remplir tous mes engagements, mais j'ai réussi sans devoir aucune obligation à M. Le Normant. Aussi, s'il s'adresse à nous, comme je prévois qu'il y sera forcé, il faudra qu'il nous donne de l'argent ou des effets pour en faire. Je ne tomberai plus dans le cas où j'ai été par trop grande bonté. »

1. Extraits provenant du copieur de 1758.

Le Normant fit à Gradis un rabais de 40,000 livres sur les sommes qui lui étaient dues, fixa les époques de payement qu'il lui plut et obligea le négociant à vendre à l'État son navire le *Robuste*, qui se trouvait à Rochefort.

Le *Robuste*, réparé après ses combats d'avril 1757, était reparti cette même année à Québec. Il y parvint et, au retour, débarqua à La Rochelle des prisonniers anglais « dans une disette extrême et presque tout nus »[1].

Le Normant savait que la marine du roi manquait de navires. Il voulut acquérir celui-ci, une fort belle frégate, et s'assurer les services du capitaine Rozier. Il fit faire l'estimation, puis, lorsque Gradis fut tombé d'accord sur le prix, il lui imposa un rabais de 14,000 livres, sous prétexte qu'il aimait les comptes ronds et expédia le bâtiment à Saint-Domingue.

Le *Robuste* partit de Rochefort le 28 juin 1758[2]. Quatre jours après, il fut pris par une frégate de 32 canons. Rozier se battit une heure et n'amena qu'à la vue d'un vaisseau de 64, qui vint prendre la place de la frégate, vergue à vergue. Le *Robuste* avait à bord beaucoup de marchandises appartenant à Gradis et qui n'étaient pas assurées[3].

Ainsi que l'avait prévu Abraham, Le Normant de Mézy voulut entrer en relations avec lui pour le charger de l'approvisionnement du Canada en 1759 et lui écrivit à ce sujet au commencement d'octobre; mais il y avait eu, dès le début, trop d'antipathie entre les deux hommes pour qu'ils pussent jamais s'entendre. A. Gradis refusa, ne jugeant pas assez avantageuses les conditions du nouveau traité qu'on lui proposait.

L'intendant général de la marine, au moment de quitter sa place, conclut alors un marché avec l'un de ses protégés, M. Le Moine, négociant à Rouen. Le Moine eut donc à s'occuper de la fourniture, tandis que Pierre Desclaux dirigea surtout l'armement, avec l'assistance de Latuilière et de Lamaletie, pour ne citer que ses deux principaux collègues de l'expédition de 1759.

La maison Le Moine et Cie était connue à Bordeaux et trafiquait avec la Nouvelle-France. En 1752, ce négociant fit armer à destination de Québec, dans notre port, par Pierre Lartigue, un de ses navires, la *Ville-de-Rouen*[4].

1. E. Garnault, *Le Commerce rochelais au dix-huitième siècle*, t. IV, p. 176.
2. Arch. nat. Marine, reg. B4 78.
3. Notes Henri Gradis.
4. Arch. dép. de la Gironde, Amirauté, rôles d'armement, liasse 248, premier semestre de 1752.

Le traité de Le Moine fut aussi avantageux pour lui qu'onéreux pour le roi, qui s'engageait à payer les fournitures comptant et à un prix majoré dans la proportion de 25 0/0. Du moins c'est ainsi qu'A. Gradis présente cette opération; il y revient fréquemment dans sa correspondance et la divulgua à toutes les personnes qu'il connaissait.

Le négociant normand s'empressa d'ailleurs d'en aviser son rival et lui proposa de lui céder la moitié de la fourniture. Gradis déclina l'offre; il répondit que jamais le profit ne l'avait guidé, qu'il avait fait le service du Canada pour se rendre utile au roi et à la marine, qu'il s'était toujours contenté de la commission fixée par le ministre lui-même [1]. Il persista dans cette attitude. Désillusionné [2], surmené par l'effort énorme des dernières années, il aspirait aussi à un moment de repos. Lui-même laisse voir son état d'esprit en ce fragment de lettre à Le Proux de La Rivière :

« ...A l'âge où je suis, on n'a besoin que de tranquillité et je peux vivre tranquille en touchant tous les capitaux qui me sont dus, et principalement par le Roi. Si on s'adresse à moi, je ferai de mon mieux, comme je l'ai toujours fait; si on s'adresse à un autre, on me rendra un grand service, mais je suis hors d'état de rien entreprendre sans de l'argent... »

A ce même fonctionnaire, il faisait cet aveu sur sa situation à l'égard du gouvernement :

« Il m'est dû aux environs de *deux millions sept cent mille livres*. Quel est le négociant assez riche pour faire, à lui seul, de pareilles avances à l'État [3] ? »

Tandis que Moïse restait à Bordeaux pour diriger la maison, Abraham vint à Paris et, comme Le Normant n'était plus à craindre, il se promit d'être plus heureux auprès de Berryer. Il resta près de six mois dans la capitale, où il demeura, ainsi que les années précédentes, à l'hôtel d'Harcourt.

Il fit le voyage en compagnie de son ami Prunes, planteur à la Martinique, de La Touche de Tréville, officier de marine actif et intelligent et de M. de La Ville, frère de l'abbé. Son employé, Jacob-Rodrigués Arpalhao et son nègre, Mercure, chevauchèrent à côté

1. Lettre du 4 novembre 1758, résumée d'après le copieur d'Europe de l'année.
2. « ..... Il ne convient plus d'être dupe, on n'en a point plus d'égard, tout au contraire, car je m'aperçois que plus l'on fait moins d'obligation on vous a. » Lettre à Moïse, de Paris, 20 février 1759, autographe.
3. Lettres du 10 et du 24 octobre 1758. D'après des extraits du copieur.

de la chaise de poste. Les chemins étaient mauvais et les relais furent fréquents. On partait tard des auberges, on s'amusait en route.

Le 6 février, les voyageurs sont à Paris et Gradis fait envoyer par Moïse de la vanille et du chocolat, présents des plus estimés, à Mlle de Beuvron et à Mme de Guerchy. Il entreprend ses démarches et écrit à son beau-frère de longues lettres, dès qu'il a un moment de libre [1].

Cette correspondance permet de retracer tout l'emploi du temps d'Abraham Gradis durant son séjour. Nous ne l'examinerons que brièvement, car il y est question d'une foule d'affaires d'importance secondaire dont nous n'avons pas la clef, et nous ne relèverons que ce qui a rapport aux grandes fournitures du Canada, tout en signalant quelques détails curieux.

Gradis se met en relations, dès son arrivée, avec les fonctionnaires de la Marine, Accaron et Le Proux de La Rivière et les trésoriers Périchon et Baudard de Vaudésir, pour voir s'il est porté sur les états de distribution du mois courant. Il va voir aussi le célèbre fermier général Étienne-Michel Bouret, et son ami, Gaulard, receveur des fermes à Bordeaux. Bouret, homme de plaisir et très mondain, était difficile à trouver, mais, dès qu'on pouvait le saisir, il n'y avait pas à craindre de lasser son inépuisable obligeance. Gradis, très intime avec lui, sut en obtenir les plus grands services.

Gradis avait décidé de ne pas revenir à Bordeaux sans avoir touché de l'argent. Il fallait pour cela affronter Berryer, dont il connaissait la terrible réputation; il le fit sans émoi : son âge, son expérience, sa finesse naturelle le préparaient à tout.

Il sollicita une audience du nouveau ministre et l'obtint rapidement. Laissons-lui la parole pour nous faire part de cette première entrevue :

« ... J'ai vu, mardi, le ministre dans son cabinet. J'entrai avec une vingtaine de capitaines et autres officiers de marine que je ne connaissais pas, à la réserve de MM. de Kersaint, de Clieu, qui a été commandant à la Guadeloupe, et Du Bos. Je m'approchai du ministre. Je le remerciai de la bonté qu'il avait eue de m'employer sur les états de distribution, que le mois de novembre m'avait été donné en rescription payable en août et septembre, que les autres mois ne m'avaient pas encore été payés, que ce retardement m'était préjudiciable. Il m'a répondu qu'il fallait se conformer au temps. Sur la représentation que je lui fis que j'avais travaillé par économie, que j'avais avancé mon

1. La plus grande partie de cette correspondance de 1759 a été conservée. Beaucoup de lettres sont incomplètes ou dépareillées.

argent et qu'en outre, pour remplir cette fourniture, j'avais pris de forts engagements et que, par ce moyen, j'avais épargné beaucoup d'argent au Roi, il m'a répondu que tout le monde lui en disait autant et qu'avec cela la marine se ruinait, qu'il en coûtait considérablement. Je lui ai représenté qu'il eût à se faire rendre compte des prix de tout ce que j'ai fourni vis-à-vis des autres, que l'article des farines que j'avais fourni et dont l'argent devait m'être compté ne revenait au Roi que 12 l. 4 s. 8 deniers, que, si j'avais été chargé de la dernière fourniture, j'aurais épargné beaucoup d'argent au Roi. Il m'a répondu alors la même chose : « Il faut se conformer au temps ». — Tous les officiers qui faisaient le cercle, M. de Chézac, que je ne connaissais pas, ni même tous les autres, prit la parole : « Monseigneur, je n'ai » jamais été à même de demander aucun plaisir à M. Gradis; je n'ai » pas même l'honneur de le connaître, voici la première fois que je l'ai » vu, mais si j'avais eu occasion de quelque plaisir, je me serais adressé » à lui; mais tout le corps de la marine lui a des obligations des plus » grandes ! Nombre de capitaines, à qui le Roi a confié des vaisseaux » auraient été obligés de remercier, faute de pouvoir faire ses provisions, » et même leur avancer de l'argent ! » (*sic*). M. de Kersaint prit aussi la parole, également que M. de Clieu et nombre d'autres dont je ne sais pas les noms, un entre autres, qui commande à Dunkerque, qui dit que personne n'avait jamais si bien servi et rendu autant de services à l'État. Le ministre leur répondit : « Ce n'est que sur les bons témoi- » gnages qui m'ont été rendus que je me suis chargé de le comprendre » sur les états de distribution, car, quand je me suis engagé dans la » marine, mes conditions ont été que tout ce qui aurait été fourni » avant le premier de juin je ne m'en chargerais point et je pouvais » me dispenser de le payer. » On parla de bien des choses près d'une heure, prêchant toujours l'économie. Quand tous ces messieurs sortirent, je fis ma révérence au ministre : « J'ose me flatter, Monseigneur, » que je mériterai de plus en plus vos bontés et l'honneur de votre » protection par mon zèle et mon attachement pour le bien du service. » Il ne m'a rien répondu.

» J'ai trouvé dans l'antichambre tous ces messieurs, que j'ai remerciés de toutes leurs bontés et que je n'oublierais jamais le service qu'ils venaient de me rendre. Ils m'ont répondu : « Nous n'avons fait que » vous rendre la justice qui vous est due [1]... »

Ce compte rendu sincère et vivant est intéressant à comparer avec le récit fantaisiste des *Mémoires secrets de Bachaumont* qui présentent les faits de cette façon : Gradis aurait dit au ministre que, faute d'argent, il se verrait contraint de manquer à ses engagements : « Eh bien ! lui répliqua le secrétaire d'État goguenard, il n'y aura pas grand mal à cela. Vous autres, commerçants, y êtes accoutumés, c'est ce qui vous enrichit. » Sur ce, le négociant, furieux,

1. Abr. Gradis à Moïse, 16 février 1759. Arch. Gradis, 5, 63.

le « rembarra d'importance », lui déclara que son nom « plus connu » que le sien dans les *quatre* parties du monde, n'avait jamais reçu » de pareille tache » et, par sa vigueur, décontenança si bien Berryer qu'il obtint satisfaction [1].

L'anecdote, écrite très postérieurement aux faits, lors de la mort de Gradis, repose sur un fond de vérité. Elle montre surtout combien Berryer était détesté et quelle force l'opinion reconnaissait au « célèbre Juif Gradis », selon l'expression des *Mémoires secrets;* elle dénote aussi l'ignorance des usages de Versailles et du caractère de notre négociant, maître de lui, adroit et le plus souple des hommes.

La tradition a pris plaisir à mettre une avanie de plus au compte de Berryer [2] et pourtant, si Gradis eût été homme à oublier l'étiquette, sous le coup d'une blessure d'amour-propre, ce ne put être qu'avec Le Normant, dont il eut beaucoup plus à se plaindre que de Berryer. L'ancien lieutenant de police se montra de plus en plus traitable avec lui et s'apprivoisa, en quelque sorte. La première impression fut néanmoins désagréable, et Abraham écrivit à Moïse :

« ...Notre homme est dur et ne se conduit pas aisément. Il ne cherche que l'économie et à ne pas donner d'argent. Je ne sais comment je pourrai me tirer de tout ceci, car il n'entend pas raison lorsqu'on lui demande [3]. »

L'armateur bordelais dut se contenter pour le moment de la promesse d'être employé tous les mois sur les états de distribution. Il savait que Berryer ne manquait pas à sa parole [4], et il fit à son beau-frère ces réflexions trop caractéristiques pour que nous nous abstenions de les citer :

« Je compte et j'espère, comme cela m'a été dit, que je serai employé tous les mois jusqu'à notre parfait et final payement. C'est beaucoup que cela soit ainsi dans ces circonstances, heureux si nous n'avons d'autres retardements que quelques mois ! Ce retardement nous enlèvera une grande partie de notre commission que nous avons gagnée avec tant de peine et de travail. Patience ! Pourvu que nous touchions

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France*, t. XV. Londres, J. Adamson, 1784, in-12, p. 260-261, 12 août 1780.

2. L'anecdote célèbre de Berryer et de Bougainville est du même genre. Voir Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, 1910, p. 248.

3. Lettre du 23 février 1759. Arch. Gradis, 5, 63.

4. On reconnaissait cette qualité à Berryer. A. Gradis vit un jour le marquis de Puisieux, ancien ministre des affaires étrangères, qui lui dit : « Quand on sert le roi de la façon que vous l'avez fait, on doit gagner très gros. » Sur la réponse de l'armateur qu'il n'avait que sa commission, « il a bien su me dire : cela n'est pas assez. On doit regarder que, pour des avances aussi considérables et les risques, on ne doit pas se contenter d'un aussi simple bénéfice ». Gradis ayant rappelé l'engagement pris de le porter sur les états de distribution, Puisieux ajouta : « Si M. Berryer vous a promis, il vous tiendra parole. » — Abraham à Moïse, 3 mars 1759.

et que nos capitaux que nous avons déboursés nous rentrent, nous aurons l'honneur d'avoir servi notre prince, nous être gênés extrêmement, avoir exposé notre honneur, notre bien et notre réputation gratuitement et sans avoir eu aucun profit. Étant employés tous les mois, si cela n'est pas un mois que nous soyons payés, cela sera l'autre, et notre ministre [1], qui a un esprit sublime, reconnaîtra notre désintéressement et la façon noble dont nous avons servi. Je ne doute pas qu'il ne le reconnaisse quand il aura comparé mes prix à ceux des autres et le compte qu'on lui rendra de nos fournitures à toutes les autres [2]. »

« Patience ! » Il semble que ce mot, qui revient constamment sous la plume d'Abraham Gradis, ait été sa devise.

Entre temps, l'armateur va présenter ses hommages à Moras et lui exposer sa situation. L'ancien ministre lui fait l'accueil le plus bienveillant et, dans la conversation qui s'ensuit, Le Normant et Le Moine ne sont pas ménagés :

« ...J'ai été voir M. de Moras, qui m'a fait bien des politesses et m'a demandé comment j'avais été traité. Je lui ai témoigné la façon dont je l'avais été par M. Le Normant et tout ce qu'il m'avait fait et dit : « Cet homme est brutal et emporté. » Il m'a ensuite parlé de la marine et si je ferais quelque chose cette année. Je lui ai dit que non et que c'était Le Moine : « Sans doute c'est un protégé. » — « En tout » cas, cela coûte au Roi gros, puisque les marchandises qui composent » cette fourniture ont baissé de quinze à vingt pour cent. On les lui » paye beaucoup au delà de ce qu'elles ne revenaient au Roi par mon » économie, et on le paye comptant, puisqu'il a commencé à toucher » ses payements en janvier et qu'il le sera du tout dans le courant de » l'année [3]... »

Sachant que Machault d'Arnouville est de passage à Paris, Gradis, qui entretenait avec soin son amitié, ne manque pas non plus de venir le voir :

« Nous nous sommes entretenus longtemps ensemble sur mes affaires. Tu juges qu'il a été bien question de M. Le Normant, du traitement que j'en ai reçu et du traité qu'il a passé avec Le Moine et du préjudice qu'il en revient au Roi, joint à la mauvaise fourniture qu'on lui fera. « Je suis fâché, mon pauvre Gradis, qu'on vous amuse comme l'on » fait pour vos payements. J'en suis informé. » Il m'a fort remercié du bon pâté et des autres choses que je lui ai envoyées. Je lui ai demandé la permission de continuer, que je souhaiterais que ma province produisît d'autres choses dignes de lui être présentées. En

1. Berryer.
2. Lettre du 27 février 1759. Arch. Gradis, 5, 63.
3. Lettre du 9 mars 1759. Arch. Gradis, 5, 63.

sortant, je lui ai demandé la permission d'aller prendre ses ordres à Arnouville, lorsque je serai à même de m'en retourner : — « Vous » me ferez plaisir [1]. »

Cependant l'armateur se faisait renseigner par les commis de la marine sur la disposition d'esprit du ministre. Berryer lui devenait de plus en plus favorable. La vue des documents flatta ses goûts d'économie et il se mit à apprécier le fournisseur intègre qui avait ménagé les intérêts du roi. Il le maintint en conséquence sur les états de distribution, mais les versements ne se produisaient toujours pas.

La faute en revenait au trésorier des colonies en exercice Baudard de Vaudésir, que Berryer réprimanda avec la violence qui lui était coutumière. Gradis le sut par Le Proux de La Rivière :

« Il m'a dit que, vendredi, le ministre avait donné un suif des plus vifs à M. de Vaudésir, de ce qu'il ne payait personne que ceux qu'il était bien aise de favoriser ou qui voulaient prendre des effets qu'il ne recevait pas, au point qu'il m'a dit que M. de Vaudésir lui avait assuré que, s'il continuait à être ainsi traité, qu'il prendrait le parti de demander la permission de vendre sa charge. De toi à moi, je doute qu'il le prenne et je suis persuadé que le ministre avait plus que raison. Il [2] n'a cependant pas signé la lettre qu'il avait faite en ma quittance; il allait chez M. de Vaudésir. Il m'a promis de le solliciter vivement pour moi, mais ces messieurs sont si durs qu'ils ne pensent qu'à gagner et se soucient très peu de ceux qui sont dans les embarras [3]. »

Une personne infiniment plus puissante que M. de Vaudésir, Mme de Pompadour, fut aussi cause du retard des versements. Berryer n'y put rien cette fois, bien qu'il fût « porté on ne peut pas mieux » pour Gradis. Le négociant nous fait cette confidence :

« Je crois qu'il y a du froid entre lui et la marquise, sur une somme de quinze cent mille livres qu'elle s'est fait donner pour quelque autre emploi que celui de la marine et dont sûrement j'aurais touché sans cela les sommes pour lesquelles je suis employé [4]. »

L'armateur bordelais voyait avec crainte approcher l'échéance, à la fin d'avril et au mois de mai, de plus de 600,000 livres de lettres

1. Lettre du 13 mars 1759. Arch. Gradis, 5, 63.
2. Le Proux de La Rivière.
3. Lettre du 13 mars. Arch. Gradis, 5, 63.
4. Lettre du 23 mars. *Ibid.*, 5, 63. On sait que Mme de Pompadour, inquiète de son impopularité, se préoccupait fort de tout ce qui pouvait être écrit ou publié sur elle. Le respect des lettres n'existait pas au XVIIIe siècle de la part de l'autorité. Gradis faisait contresigner les siennes par quelque fonctionnaire connu ou les expédiait par d'autres courriers que la poste. Il écrit, dans cette missive, simplement « la marq. », par extrême prudence.

de change dont il était débiteur envers la caisse générale des fermes. Il lui fallait de l'argent, coûte que coûte, et, comme il ne pouvait en espérer promptement de la marine, il eut l'idée de s'adresser au contrôleur général des finances, auprès duquel M. Bouret jouissait d'un grand crédit.

Ne pouvant avoir recours au contrôleur général qu'avec l'autorisation de son collègue de la marine, Gradis se fit accorder une nouvelle audience auprès de Berryer. Celui-ci se montra très bienveillant et ne fit aucune difficulté. Voici en quels termes Abraham Gradis en informe son beau-frère :

« J'ai été mardi à Versailles, comme je t'ai mandé le devoir faire. J'ai vu le ministre. Il y avait beaucoup d'officiers à son audience. Je lui dis que j'avais eu l'honneur de lui écrire pour lui représenter ma situation, que, s'il n'avait la bonté de me secourir, que je serais forcé de cesser mes payements, que j'avais pour plus de 600 mille livres de lettres de change prêtes à échoir dans la caisse générale, qui allaient être protestées. Il m'a répondu : « J'en suis fâché. Je n'ai pas d'argent » à pouvoir vous donner, quelque bonne volonté que je puisse avoir » pour vous en donner. Je fais en votre faveur tout ce que je puis faire, » qui est de vous employer sur les états de distribution. On m'a assigné » des ordonnances sur le Trésor royal qui ne sont pas payées. Le pre- » mier argent que les trésoriers toucheront sera pour vous. » J'ai pris, sur ce qu'il m'a dit qu'on ne paye pas au Trésor les ordonnances qui étaient assignées, le parti de lui représenter si Sa Grandeur approuverait que je sollicitasse Monseigneur le contrôleur général pour l'engager à me faire donner quelques secours sur ce qu'il avait eu la bonté de m'établir sur les états de distribution : « Oui, Monsieur, vous ne » pouvez pas m'obliger plus sensiblement et je vous prie d'employer » auprès de lui toute la protection que vous pourrez avoir et faire agir » pour qu'il vous donne de l'argent. Je ne demande pas mieux. » Après l'avoir remercié de la permission qu'il voulait bien me donner, en le suppliant de vouloir me continuer ses bontés et sa protection, il m'a encore répété : « Je vous aurai beaucoup d'obligation si vous pouvez » engager Mgr le contrôleur général à vous payer. Je ne demande pas » mieux. » Tout cela avec un air d'amitié et de bonté la plus grande [1]. »

Gradis, au sortir de l'audience, se met à rédiger un mémoire destiné au contrôleur général. Il le communique à Bouret, qui y fait quelques retouches. Tous deux en tirent des copies et prennent leurs dispositions pour se présenter ensemble au ministre des finances.

Celui-ci était alors M. de Silhouette, ce réformateur prématuré qui devait si rapidement tomber sous les coups des privilégiés. Il

1. Lettre du 30 mars 1759. Arch. Gradis, 5, 63.

était alors dans toute sa popularité et passait, bien à tort, pour un homme de génie [1].

Le fermier général et le négociant parviennent, un soir, à rencontrer Silhouette [2]. Ils l'abordent à huit heures, alors qu'il allait se mettre dans sa chaise :

« Il nous fit entrer dans son cabinet. M. Bouret commença à lui parler de mes affaires et, lorsque je vis jour à parler, je lui dis : « Monseigneur, je suis à même d'être obligé de cesser mes payements si » vous n'avez la bonté de me secourir. J'ose espérer des bontés de Votre » Grandeur que vous voudrez bien me faire la grâce de m'éviter un » pareil malheur. Il m'est dû par le Roi telle somme. Pour parvenir » à faire ces avances, j'ai employé tout ce que j'avais dans le monde » et me suis servi de mon crédit. Je dois considérablement, comme » Votre Grandeur doit le penser. » Il m'a répondu : « Vous ne devez » pas, Monsieur, me demander cela à titre de grâce, mais bien à titre » de justice. Soyez tranquille, je viendrai à votre secours. Je sais la » façon que vous avez servi et les services que vous avez rendus à » l'Etat dans tous les temps. Quand est-ce que vos lettres échoient? » Je lui ai répondu : « Le 20 et 25 du mois prochain en partie et les autres » en mai : C'est assez. » En me regardant, il m'a demandé : « Qu'êtes-» vous malade (*sic*) ? Je vous trouve changé. » — « Non, Monseigneur, » mais les craintes, les appréhensions et les chagrins que j'ai depuis » que je suis ici pour être payé de ce qui m'est dû, afin de remplir mes » engagements, me minent, n'ayant pas un moment de tranquillité. » — « Rassurez-vous, tout ira bien et cela me touche de trop près. » Ensuite je suis sorti et M. Bouret a resté un gros quart d'heure avec lui [3]... »

L'armateur, alerte et robuste, n'était atteint que de souffrances morales. Il eut hâte de rassurer Moïse :

« Ma santé est toujours très bonne. Elle sera encore bien meilleure lorsque je serai emballé dans ma chaise de poste et que je traverserai la Garonne [4]. »

Il obtient alors une sérieuse amélioration de ses affaires. Silhouette et Berryer reportent sur le roi une partie de sa dette et ordonnent à Vaudésir de lui fournir une ordonnance de 500,000 livres sur les

1. Voir P. Clément et A. Lemoine, *M. de Silhouette, Bouret, les derniers fermiers généraux*. Paris, Didier, 1872, in-12. — Nombreux passages sur Silhouette dans la correspondance de 1759; A. Gradis exprime l'espoir de voir en lui le régénérateur du crédit public.

2. Silhouette était au courant des affaires de Gradis, qui en faisait parler par tous, surtout par Gaulard et Bouret : « M. Bouret me dit, mercredi, qu'il avait ouï la veille M. le contrôleur général et qui lui avait dit : « Eh bien, le pauvre Gradis, où en est-il ? » (Correspondance de 1759, mars.)

3. Lettre du 30 mars 1759. Arch. Gradis, 5, 63.

4. Lettre du 3 avril 1759. Arch. Gradis, 6, 54.

fermiers généraux [1]. Libéré d'une grave préoccupation, il va remercier les deux ministres, puis cherche à s'évader de Paris, qui se vide aux approches de Pâques et où il mène une existence épuisante. Il songe à aller passer trois semaines en Hollande, mais tous ses amis lui conseillent de rester. Il célèbre les fêtes de sa religion avec Pereire, l'éducateur des sourds-muets [2], puis va se reposer l'esprit à Croix-Fontaine, chez Bouret. Il s'y rend avec le chevalier de Bauffremont, avec M. Foucault, qui devint ordonnateur à la Louisiane et d'autres notabilités. Il s'y divertit quelques jours, au milieu d'une « grande compagnie en hommes et femmes ».

Rentré à Paris, A. Gradis y séjourne encore jusqu'au commencement de juillet. Il continue à suivre les réceptions de Mlle d'Harcourt, à voir de très nombreuses personnes et à se tenir fidèlement au courant de la situation des finances, des événements de la guerre continentale et de tous les faits maritimes [3]. Il apprend d'Accaron [4], non sans quelque satisfaction, qu'on a rebuté dans les ports nombre de marchandises fournies par Le Moine. Son rival rouennais a, lui aussi, des difficultés et s'est rendu dans la capitale; il cherche à voir Gradis, mais celui-ci l'évite [5].

Abraham revoit Berryer et Silhouette, toujours bienveillants, et Machault [6]. Il n'oublie pas non plus de passer à Pontchartrain pour y prendre les ordres de Maurepas [7].

1. Premiers jours d'avril. Abraham écrit, le 11 du mois : « Nous avons été heureux d'avoir travaillé dans le goût que nous l'avons fait et avec autant de désintéressement et que tout Paris en ait été instruit, sans quoi on aurait sûrement renvoyé nos payements bien loin. »

2. Voir E. La Rochelle, *Jacob-Rodrigue Pereire, premier instituteur des sourds-muets en France; sa vie et ses travaux*. Paris, P. Dupont, 1882, in-8°. Pereire, ami intime des Gradis, était l'agent de la nation portugaise à Paris.

3. Constatant que la concentration dans l'Atlantique des flottes de Conflans et de La Clue, en vue d'une descente en Angleterre est sans cesse différée, il écrit : « Il paraît en vérité que nous ne savons ce que nous faisons et que nous servons nos ennemis à leurs souhaits. Le Seigneur veuille nous conserver nos colonies et nous donner la paix! On en a bien besoin. Notre conduite passée devrait nous instruire pour l'avenir. » (Correspondance de 1759, 27 février.)

4. Accaron s'intéressait à Gradis et lui répétait qu'il s'était montré trop facile et trop conciliant. Il lui proposa d'armer en flûte pour la Louisiane un des vaisseaux du roi inutilisés à Brest, en promettant de faire donner le commandement à Rozier, dès que celui-ci serait relevé de sa parole. Gradis fit remarquer qu'il n'avait jamais fait de commerce avec ce pays, et ces propos n'eurent aucune suite. (*Ibid.*, 1er mai.)

5. « Le Moine, de Rouen, qui est ici, est venu pour me voir samedi. Je n'y étais pas. Je m'informerai de sa demeure. Je tâcherai d'y passer lorsque je croirai qu'il n'y sera pas. » (*Ibid.*, 22 mai.)

6. Il ne revoit Berryer qu'en glissant 12 livres dans la main de son Suisse. Il rend plus tard visite à Machault, à qui Louis XV avait conservé les honneurs de garde des sceaux : « J'ai été voir, dimanche l'après-midi M. le garde des sceaux et prendre ses ordres. J'y ai resté une heure et demie. Il m'a comblé d'offres de services et de bontés. (Correspondance de 1759, 19 juin.)

7. En se présentant à Pontchartrain, Gradis apprend que l'ancien ministre vient de s'absenter, mais Mme de Maurepas le reçoit comme un familier de la maison : « Je restai avec Madame et nombre d'autres dames et plusieurs cavaliers. Nous nous pro-

Le voyage d'A. Gradis à Paris, en 1759, se termina d'une façon plus heureuse pour lui que le précédent, grâce aux mesures prises par Silhouette pour amener des fonds au Trésor.

Le contrôleur général avait émis 72,000 actions de 1,000 livres, avec intérêt de 5 pour 100, remboursables en six ans, auxquelles le public souscrivit rapidement. Gradis le pria de lui donner de ces actions pour tout son dû. Silhouette refusa; cependant, comme il se trouvait momentanément en fonds par suite de la réalisation rapide des 72 millions, il ne laissa pas l'armateur s'en retourner sans argent et, dans les derniers jours de juin ou les premiers de juillet, il lui fit remettre un million de livres, en deux versements de 500,000 livres chacun. Bientôt après, il lui adressa un nouvel acompte de 100,000 livres [1].

Le gouvernement restait donc redevable envers l'Israélite portugais de plus d'un million.

Abraham revient à Bordeaux, ne fait qu'y passer et, dès le 16 juillet, il se trouve avec sa femme à Bagnères-de-Bigorre où tous deux prennent les eaux. Un baigneur illustre ne tarde pas à les imiter; c'est le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province de Guyenne, avec qui ils sont fort liés. Ils passent leur temps en sa compagnie [2] et notre négociant, heureux d'avoir quitté « le pays d'en haut » n'en regrette qu'une chose, les gazettes et les nouvelles [3]. Péan, aide-major des troupes de la marine au Canada, un des complices de Bigot, est revenu en France pour mettre sa fortune à l'abri; il se trouve aussi à Bagnères et amuse la société par son patriotisme facile [4].

A. Gradis n'est définitivement de retour à Bordeaux que vers le commencement de septembre.

Durant la longue absence de son oncle, Moïse Gradis n'a pas

menâmes jusqu'à sept heures. Voyant que le maître ne revenait pas et qu'on m'assura qu'il pouvait bien ne revenir que vers les huit heures et demie ou même les neuf, que j'avais besoin de rester un quart d'heure à Versailles et revenir à Paris, je partis. On m'avait offert à souper et un lit que je ne trouvai pas à propos d'accepter, voulant me retirer. J'y restai deux heures et demie. » (*Ibid.*, 26 juin.)

1. Notes de M. Henri Gradis, d'après le copieur de 1759.

2. « Nous jouissons tous, mon très cher Moïsille, d'une bonne santé, nous nous amusons parfaitement bien avec une très bonne société. Nous mangeons souvent ensemble. Nous dînons aujourd'hui chez M. le Maréchal. Demain, j'en donne à notre société; nous serons au moins quatorze personnes ensemble. » De Bagnères, 5 août 1759. (Arch. Gradis, 6, 65. Correspondance autographe.)

3. « On ne sait ici aucune nouvelle, n'y ayant aucune sorte de gazettes, pas même celle de France... D'être dans un pays où on ne sait rien, c'est fâcheux. » (*Ibid.*, 16 juillet.)

4. « M. Péan croit que, si on ne peut plus éviter ou s'opposer à la descente des Anglais, que les Canadiens prendront le parti de brûler Québec ou l'abandonner, faire transporter dans les bois tous les vivres et munitions, qu'ils pourront s'y retrancher jusqu'à l'hiver et qu'alors, si les Anglais y restent, ce qu'il ne croit pas, ou même à l'île d'Orléans, qu'on les ira brûler et les égorger dans le temps des glaces et des neiges. » (*Ibid.*, 26 juillet.)

connu les agréments de la villégiature. Il a aidé et encouragé Desclaux et Latuilière dans leur grand armement pour le Canada; il a chargé pour Saint-Domingue deux navires, le *Président-Le-Berthon* et le *Hardi*, fourni de leurs provisions le maréchal de Conflans et les officiers de la flotte de Brest, prêté ses magasins pour y recevoir des prises faites par les navires du roi. Il n'a pas voulu quitter son bureau, malgré les appels de son beau-frère qui lui écrivait de Paris : « Viens moi trouver ici... quand cela ne serait que pour te faire connaître par tous les seigneurs et amis qui nous honorent de leurs bontés [1] ».

Le *Président-Le-Berthon* et le *Hardi*, sortis de la Gironde vers les premiers jours de juillet 1759, firent voile pour Saint-Domingue, la Martinique étant très surveillée et la Guadeloupe tombée au pouvoir des Anglais. Tous deux arrivèrent à destination et furent désarmés à Rochefort [2].

Moïse Gradis n'envoya au Canada, en 1759, qu'un navire de 140 tonneaux, le *Colibri*. Il acheta ce petit bâtiment pour le prix de 20,000 livres, de compte à demi avec Verduc et Vincent, armateurs à Cadix. Le *Colibri*, capitaine Hyriart, fut aussi bien armé qu'un corsaire et on le chargea d'eaux-de-vie, vins d'Espagne et vins de liqueur. Sa cargaison revint à moins de 95,000 livres. Il partit de Cadix, sous pavillon espagnol, vers la fin de mars et atteignit Québec sans encombre. Il fit même, durant son voyage, une prise chargée d'huile, de sel et de vin. La prise produisit 140,000 livres à Québec où fut vendu aussi le *Colibri*, au prix de 25,000 livres le navire et 525,000 livres la cargaison [3]. Les bénéfices furent répartis entre Gradis, Verduc et Vincent, Bigot et Péan.

La participation de Moïse Gradis au grand armement de Desclaux se borna à vendre, par souscriptions d'un dixième, pour le prix de 160,000 livres, un des principaux navires de l'expédition, le *Duc-de-Fronsac*, superbe frégate qui sortait des chantiers. Plusieurs armateurs furent donc copropriétaires de ce bâtiment et celui qui figure sur le rôle est Marchand fils. Le roi paya le fret la somme énorme de 1,000 livres le tonneau [4].

1. Lettre de Paris, 1759, non datée. (Archives Gradis, 5, 63.)
2. Le *Président-Le-Berthon*, capitaine Jean Malvezin, 425 tonneaux, 12 canons, 37 hommes. Le *Hardi*, capitaine Dominique Lafourcade, 508 tonneaux 12 canons, 36 hommes, désarmé en 1760. Les deux rôles furent délivrés le 27 juin 1759. Les états de cargaison manquent.
3. Correspondance de 1759, *passim*, et procès-verbal de la réquisition de l'intendant Boutin chez Gradis, 21 juillet 1762. (Arch. Gradis, 7, 84.
4. Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, p. 242. Le *Duc-de-Fronsac* fut placé sous le commandement de Jacques Villeur, un bon navigateur qui avait fait ses preuves sur le *Président-Le-Berthon*, lors du combat de mars 1758.

C'est à cette époque que les Gradis perdirent un capitaine qu'ils avaient plusieurs fois employé, qui était bien connu à Bordeaux et dont les talents nautiques étaient appréciés tant en Amérique qu'en France: le Québécois Denis de Vitré. Une des causes essentielles de la chute de Québec fut l'arrivée d'une flotte britannique en vue de la place. Les Anglais contraignirent Vitré, sous la menace d'être pendu, à leur servir de guide; ils ne pouvaient trouver un pilote plus sûr et plus familiarisé avec le Saint-Laurent. Vitré fit ce qu'on exigeait de lui et conduisit les ennemis dans cette navigation inconnue pour eux et pleine de périls. Ni les Canadiens, ni les Français ne le lui pardonnèrent et dès lors on perd sa trace [1].

L'année 1759 ne marqua pas seulement la perte du Canada et de la Guadeloupe, elle fut aussi désastreuse pour nos flottes. Au mois d'août, La Clue fut battu par Boscawen à Lagos; en novembre, Conflans succomba devant Hawke dans les eaux de Quiberon.

A l'occasion de cette honteuse et pitoyable défaite, où l'honneur même fut perdu, Abraham Gradis donna une preuve éclatante de sa générosité et de sa noblesse d'âme. Il écrivit à son correspondant à Londres, Benjamin Mendès da Costa, la lettre que voici, datée de Bordeaux, 27 novembre 1759 :

« Par la rentrée à l'île d'Aix de quelques-uns des vaisseaux du Roi, nous avons appris que notre flotte, commandée par M. le Maréchal de Conflans avait rencontré la vôtre aux ordres de M. Hawke. Comme il se pourrait que, dans le combat qui s'est livré, quelques-uns de nos vaisseaux aient eu le malheur d'être pris, si vous en appreniez quelque chose, nous vous prions d'écrire à M^rs^ les capitaines ou commandants que vous avez ordre de notre part et pour notre compte de leur fournir tout l'argent dont ils pourraient avoir occasion, ce que nous vous prions de vouloir faire en écrivant à nos amis dans le port où ils seront conduits, de les voir et de leur offrir ce qu'ils demanderont. Je compte assez sur votre amitié pour espérer que vous voudrez bien me rendre ce service. Vous ne sauriez jamais m'en rendre de plus signalé, puisque j'ai des obligations infinies à tout ce corps et que, dans toutes les occa-

1. La trahison de Jean-Denis de Vitré est mentionnée dans toutes les histoires du Canada et même dans les manuels. Cf. notamment Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, p. 215; Bonnechose, *Montcalm et le Canada français*, Paris, 1877, in-12, p. 140. Les ouvrages écrits au Canada et empreints de l'esprit canadien, comme celui de Casgrain, *Montcalm et Lévis*, plaident les circonstances atténuantes et invoquent le cas de force majeure. Nous adoptons, mais sans en tirer la même conclusion, cette version, qui est celle de Parkman, *Montcalm and Wolfe;* London, Macmillan, 1908, t. II, p. 213. Rappelons que Vitré était issu d'une des meilleures familles de la Nouvelle-France et que, lorsqu'il fut pris avec la *Renommée*, en mai 1757, les Gradis firent preuve envers lui de la plus généreuse sollicitude. Le Québecois, au dire de Parkman, avait été pris sur mer et se trouvait au pouvoir des Anglais. Nous ne pouvons dire si ceux-ci avaient refusé de le libérer depuis la prise de la *Renommée* ou s'ils l'avaient depuis capturé à nouveau.

sions qui se sont présentées, ils m'ont rendu tous les services qui ont été en leur pouvoir, je puis même dire avec une distinction des plus flatteuses et qui m'a procuré un honneur et une considération des plus distinguées. Je compte que vous aurez la bonté de leur faire connaître le cas que vous faites de ma recommandation [1]. »

Le fond même du caractère d'Abraham Gradis se montre dans ces lignes. Il n'oubliait pas l'intervention de Kersaint, de Gabriel de Clieu, de Bidé de Chézac, de Du Bos, lors de sa première entrevue avec Berryer. Clieu, l'introducteur du caféier aux îles, venait de se distinguer au Havre, lors du bombardement de Rodney. A la bataille du 20 novembre, Bidé de Chézac était à bord du *Soleil-Royal* avec Conflans, dont il était le capitaine de pavillon. Du Bos le cadet, sur ce même vaisseau amiral, était aide-major et Kersaint, sur le *Thésée*, avait trouvé une mort horrible; un coup de mer, pénétrant dans ses sabords, l'engloutit en un instant avec ses 650 hommes d'équipage [2]. On ne pouvait qu'éprouver de la sympathie pour beaucoup d'officiers du corps royal de la marine. Gradis leur était surtout attaché par un lien plus fort que la reconnaissance, celui de sa propre obligeance à leur égard et des services qu'il leur accordait si libéralement, au point que Bauffremont lui dit, dans une de ses lettres : « Vous êtes le père de la marine [3]. »

Aucun trait de la vie d'Abraham Gradis n'est plus connu que le secours accordé aux officiers prisonniers après la déroute de M. de Conflans. Ce trait de générosité ne paraîtra que plus méritoire, lorsqu'on saura qu'il ne fut pas isolé. Déjà, notamment après la prise de Louisbourg en 1758, l'armateur avait ouvert des crédits aux prisonniers français [4].

Le gouvernement devait alors à Gradis des sommes considérables et, par arrêt du 18 octobre 1759, le paiement de toutes les traites des colonies avait été suspendu. Le négociant expose ainsi sa situation dans une lettre adressée à M. Marin :

« Il me reste dû pour les affaires que j'ai faites par économie une somme considérable et qui excède de beaucoup un million, somme exor-

1. Extrait provenant du copieur de 1759. Nous avons la preuve directe de la conduite d'A. Gradis après la bataille de M. de Conflans par un passage d'une lettre autographe adressée à l'armateur par le chevalier de Bauffremont, un des principaux acteurs du désastre naval. (A bord du *Tonnant*, près Rochefort, 1er décembre 1759; Arch. Gradis, 7, 86.) Nous publierons cette lettre dans les pièces justificatives.

2. Voir Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, éd. de 1910.

3. Bauffremont à Abr. Gradis. De Besançon, 1er avril 1763. (Arch. Gradis, 7, 86.)

4. Notes H. Gradis. — Abraham écrivait, le 1er février 1757, à Le Proux de la Rivière, en cour : « M. Benjamin Mendès da Costa, un de mes bons amis que j'ai toujours chargé de rendre service à nos prisonniers français et qui s'en est acquitté au mieux, en leur fournissant soit de l'argent, soit le moyen de revenir en France. » *Ibid.*

bitante pour un particulier. Je ne sais quand je serai payé, mais je tremble d'avoir bien longtemps à attendre. Cela me gêne infiniment à la vérité. Je ne fais plus aucun commerce et j'ai cela de commun avec un grand nombre de maisons. Le peu que je fais, c'est de faire venir quelques fonds et marchandises par les vaisseaux du Roi. Les affaires sont dans une position qu'il n'est pas possible de vous dépeindre. Il y a nombre d'années que je suis dans le commerce, mais je n'y ai rien vu de pareil. Lors de la guerre de Succession, elles n'étaient pas dans le délabrement où elles sont aujourd'hui. Les impositions sont immenses. Heureusement on ne surcharge pas les laboureurs, mais les autres particuliers. La misère dans tous les états est considérable.

» Je me trouve avec de fortes parties de papier du Canada et des autres colonies. J'en attends d'autres pour remise du fret et de la cargaison d'un navire qui était arrivé au Canada [1]. Jugez dans quelle position je dois me trouver, mais il faut prendre patience [2]. »

Les flottes de La Clue et de Conflans étant dispersées ou détruites, le projet d'une descente en Angleterre s'évanouissait. Berryer se résigna très aisément à ne plus disputer aux ennemis l'empire de la mer. Désormais, il mit à l'encan nos navires de guerre ou les loua et les prêta à des négociants.

C'est ainsi qu'il envoya La Touche de Tréville, capitaine de vaisseau, à Bordeaux pour entretenir Gradis d'un projet de ravitaillement des Antilles [3]. Il s'agissait d'armer une escadre de six bâtiments du roi — trois vaisseaux, une frégate et deux flûtes — devant partir en mars au plus tard. Pour plus amples renseignements, Berryer, par dépêche du 4 janvier 1760, manda Abraham Gradis à Versailles dès réception de sa lettre. L'armateur obéit aussitôt, mais l'opération ne put s'effectuer, faute de fonds [4].

Berryer restait cependant résolu à employer Gradis et celui-ci se tenait prêt à accéder à ses désirs. Il savait que de nouveaux engagements de la part de l'État étaient le meilleur moyen de faire activer le payement de ses anciennes créances.

(A suivre.) JEAN DE MAUPASSANT.

1. Le *Colibri*.
2. D'après le copieur de 1759.
3. La Touche de Tréville à A. Gradis. Paris, 9 et 19 décembre 1759. (Arch. Gradis, 6, 68.)
4. Moïse Gradis écrivait, le 5 mars 1760, à Bigot : « Notre sieur Gradis, qui se trouve à Paris depuis deux mois, où il a été appelé par ordre du ministre pour une opération dont il voulait le charger et qui n'a pas eu lieu, fait tout ce qu'il peut pour obtenir le payement des sommes qui lui sont dues par le Roi. Il faut pour cela qu'il y ait de l'argent au Trésor. Les Parlements refusent d'enregistrer les édits d'impositions que le Roi est obligé de mettre sur ses peuples pour se procurer des fonds et continuer cette malheureuse guerre. Le ministre avait jeté sur nous les yeux pour faire l'armement d'une petite escadre de vaisseaux et flûtes pour aller secourir une autre colonie. Ce projet n'a pu se réaliser... Sans la suspension du payement des traites, la vente du *Colibri* et de la prise faite par lui était très favorable... Nous ne vous parlons pas de la fâcheuse aventure et de la déroute entière de notre flotte sortie de Brest aux ordres de M. de Conflans. Notre pauvre marine est hors d'état de se relever de longtemps. » (Fragment pris sur le copieur de l'année.) — Voir aussi, sur le projet d'armement de 1760, notre première étude, *Abraham Gradis et l'approvisionnement des colonies* (1756-1763), p. 25-28.

MÉLANGES

Un projet de Halle aux cotons en 1818.

M. Duprat, architecte, a fait don à la ville de Bordeaux d'une plaque commémorative qui a été gravée à l'occasion de la pose de la première pierre, le 31 janvier 1818, d'une halle où devaient être pesés les cotons venant de l'étranger. Quelques années auparavant, la Chambre de commerce avait été autorisée, en vertu de la loi du 8 floréal an XI, à créer un entrepôt réel. Elle avait demandé à la ville, mais sans succès, d'utiliser à cet effet la place du Chapeau-Rouge. En 1817, la Chambre de commerce proposait l'établissement d'un hangar provisoire, pour le dépôt des cotons venant de l'étranger, à l'extrémité du bastion nord du Château-Trompette. Ce projet était repris en novembre 1817 par un groupe de vingt négociants de notre ville qui, désireux de donner plus d'extension au plan de la Chambre de commerce, s'engageaient à faire construire, à leurs frais, un entrepôt à l'encoignure sud-est de l'îlot longeant le Pavé des Chartrons et la nouvelle place sur le port. Ce bâtiment devait être en harmonie avec les décorations qui seraient adoptées pour les constructions de ce nouveau quartier. Le terrain choisi portait le n° 21 dans le vingtième îlot indiqué sur le plan de distribution des terrains du Château-Trompette. Il était situé en face de l'entrepôt actuel de la place Lainé et correspondait à l'emplacement occupé aujourd'hui par l'immeuble n° 14 de la rue Ferrère. Le terrain mesurait $14^{m}93$ de façade sur $37^{m}58$ de profondeur. Voici en quels termes le *Mémorial bordelais* du 2 février 1818 rend compte de la cérémonie de la pose de la première pierre de cet édifice :

« Cet édifice étant le premier qui s'élève d'après le plan approuvé par Sa Majesté, MM. les négocians coassociés ont témoigné le désir que M. le Maire en posât la première pierre. Ce magistrat s'est rendu à leur invitation; avant-hier, 31 janvier, il a placé dans les fondations une inscription gravée sur une plaque de cuivre énonçant l'époque et l'objet de cette construction. Elle va démontrer que l'on apprécie déjà l'importance des terrains dont la ville pourra disposer et les avantages que leur situation présente. Probablement le temps n'est pas éloigné où de misérables barraques seront remplacées par des édifices réguliers qui, en embellissant la ville, offriront au commerce les établissements qu'il réclame. »

C'est la plaque de cuivre placée dans les fondations par M. de

Gourgue qui vient d'être remise à la ville par M. Duprat. Elle a été déposée aux Archives municipales. Elle mesure 0m28 de haut sur 0m21 de large. On y lit l'inscription suivante :

BORDEAUX, LE 31 JANVIER 1818.
SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVIII
S. E. LAINÉ, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
LE COMTE DE TOURNON, PRÉFET DU DÉPARTEMENT,
LE VICOMTE DE GOURGUE, MAIRE,
DUTROUILH, ADJOINT DE MAIRE, DÉLÉGUÉ POUR L'ADMINISTRATION DES TRAVAUX PUBLICS

La démolition du Château-Trompette ayant été Ordonnée par SA MAJESTÉ, le 5 7bre 1816, se trouvant actuellement à moitié faite, et devant se terminer avec la même célérité pour y former des rues, des places, des promenoirs, et des fontaines publiques.

Vingt NÉGOCIANS SOCIÉTAIRES, se sont réunis, ont fait l'acquisition d'un emplacement pour y élever l'établissement d'une HALLE, destinée à peser les Colons venant de L'étranger, qui est le premier bâtiment en construction sur ce vaste local, en conformité du nouveau plan arrêté par le Gouvernement :

PHILIPPON
BIZAT JUNIOR
Jn DUCORNAU
Commissaires-directeurs de L'association

J. FOUSSAT.
Jn BOUSQUET.
V. DELBOS ET FILS.
MORTON ET MARTINI.
BONNAFÉ ET FILS.
DONLING ET FILS.
E. CURCIER.
J.-P. LONCHAMPS.
J.-J. BOSC ET Cie.
JONA-JONES.
Wier JOHNSTON ET FILS.
GOUDABLE.
BORDUZAT.
J.-B. LAFONTA.
TRISTAN LATOUR.
ALBRECK ET DELBRUCK.
J. TESSIER.

LA PREMIÈRE PIERRE DE CE BATIMENT A ÉTÉ POSÉE PAR LE VICOMTE DE GOURGUE, MAIRE DE LA VILLE.

J.-B. DUFART, ingr-archte.

(Au dos :) DU CLUZEAU, Sculpeit (*sic*).

Une question se pose maintenant : ce bâtiment a-t-il jamais été achevé? Il est permis d'en douter. Il ne faut pas oublier, en effet, que c'est quatre ans plus tard, en 1822, que la Chambre de commerce a été autorisée à acheter à la ville le terrain de la place Lainé pour y faire construire un entrepôt réel des marchandises coloniales étrangères. Un intervalle si rapproché de quatre années pour une construction analogue laisse supposer que cette fois encore le projet de halle des vingt négociants bordelais n'a pu être mené à bonne fin. G. D.-D.

Une lettre peu connue de Mme Tallien.

Cette lettre se trouve aux Archives Nationales (F^{17} carton 10.008[1]). Elle a été publiée par M. Guillaume dans le tome III des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*[1], ouvrage considérable, très connu et très apprécié des érudits, mais que le grand public ne consulte guère.

Aussi, bien que la *Revue historique de Bordeaux* ne publie que de l'inédit, nous avons cru pouvoir faire une exception pour cette lettre et en donner une réimpression. Les écrits de la belle Thérésia sont rares et ses derniers biographes paraissent avoir ignoré celui que nous reproduisons : personne, en effet, n'a songé à le chercher dans les papiers du Comité d'instruction publique. Ce billet cependant s'y trouve à sa place; car il accompagnait un exemplaire du fameux *Discours sur l'Éducation*[2], composé par Mme Tallien et qui fut lu dans le Temple Décadaire de Bordeaux (l'église Notre-Dame actuelle) pour la première fois, le premier décadi de nivôse an II (30 décembre 1793) et bien souvent par la suite.

Le destinataire de la lettre est un membre du Comité de salut public que M. Guillaume n'a pu identifier; il devait avoir une certaine influence, car Mme Tallien profite de l'occasion pour solliciter, au nom du représentant Ysabeau, un service au sujet de l'acquisition d'un bien national, le prieuré de Saint-Paul, que l'ex-oratorien désirait acheter.

Le ton du billet correspond bien à l'idée que nous nous faisons de son auteur : il est léger et enjoué. Le style en est fort agréable. L'écriture est fine, nette et menue; nous conservons l'orthographe de l'original.

« Bordeaux, le 5 pluviose l'an deux.
[24 janvier 1794].

» Huit mois d'absence et mille circonstances, en détruisant la Société du pavillon Laboissière, auront surement anéanti le faible souvenir d'une ancienne connaissance. Vous aurez oublié les jeux que votre esprit embellissoit et celle qui y applaudissoit. Les absents ont toujours tort, a dit je ne sais qui; moi, qui n'aime pas les *on dit*, je veux vous empêcher de prononcer cette sentence, et, de peur que, las de me lire sans me deviner, vous n'en portiez une plus sévère, je me hate de vous dire que la griffonneuse se nomme Cabarrus-Fontenay et qu'elle a eu l'avantage de vous voir souvent chez la cit. Jully.

» Une gageure à gagner m'a fait faire un discours sur l'éducation; je prends la liberté de vous l'envoyer. Lu par un de vos collègues au Temple de la Raison, qui, ce jour-là, céda sa place à l'indulgence, il va réclamer la vôtre, si le nombre et utilité de vos occupations vous permettent de jetter les yeux sur cet essai d'une plume mal taillée.

1. Page 635 et suiv.

2. *Discours sur l'Éducation, par la Citoyenne Thérésia Cabarrus-Fontenay, lu dans la séance tenue au Temple de la Raison de Bordeaux le premier décadi du mois de nivôse pour la Fête Nationale célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon par les armées de la République, imprimé d'après la demande des citoyens réunis dans ce temple.* Brochure in-8° de 8 pages, imprimée à Bordeaux, chez J. B. Cavazza, rue des Ayres, n° 2.

» Le citoyen Isabeau, en me chargeant, ainsi que le citoyen Tallien, de le rappeler à votre souvenir, veut aussi que je sois son avocat près de vous pour l'acquisition du prieuré de Saint-Paul. J'ai eu beau lui représenter qu'indiscrette et importune, j'aurois peut être besoin de son nom pour me faire excuser, il a fallu prendre la plume..... et vous dire, assez mal, ce qu'il m'a très bien expliqué..... Le prieuré convient à son âge, à ses goûts; vous comblerez ses vœux, sa félicité, en lui cédant un bien qui ne peut ajouter à la vôtre et..... Mais, en voilà assez si vous y consentez, et trop si vous devez refuser!

» Recevez de nouveau mes excuses pour cet indéchiffrable griffonnage; croyez à l'estime et aux sentiments fraternels

de Thérésia CABARRUS-FONTENAY.

» Vous demander deux mots de réponse seroit peut-être beaucoup, mais, veuillez vous ressouvenir, citoyen, qu'Isabeau compte sur un et que, par l'autre, vous obligerez infiniment votre importune. »

R. BROUILLARD.

*
* *

Une rétrospective du peintre bordelais J.-L. Brown à Paris.

En une exposition récemment organisée à Bagatelle, les Parisiens rendaient un juste hommage au talent du peintre John-Lewis Brown.

J.-L. Brown, peintre de scènes militaires et sportives, est né à Bordeaux en 1829. Fixé à Paris en 1865, il y est mort en 1890. Des dessins datés de 1842 nous le montrent, tout jeune encore, cherchant dans de tumultueuses compositions à la Raffet l'expression de sa nature exubérante et vive. C'était du reste l'heure où Horace Vernet, son contemporain et peut-être son inspirateur, immortalisait de son pinceau les épisodes glorieux de la campagne d'Algérie. Mais l'artiste délaissera bientôt ces visions de bataille jusqu'au jour où l'Année terrible l'aura fait, cette fois, le témoin attristé de nos malheurs. Ce qu'il préfère avant tout, ce sont les scènes mondaines et plus paisibles du concours hippique et de la chasse à courre; là où il excelle, c'est à fixer en quelques touches alertes et spirituelles la silhouette des habits rouges et des amazones ou la casaque bigarrée des jockeys. Mais, au fond, tout cela n'est encore que prétexte à traduire le pur sang dans ses attitudes les plus diverses, à mettre en valeur son élégance musclée et à le parer de sa robe aux reflets chatoyants. Car il aime le cheval avec passion et il en est non point l'évocateur conventionnel et guindé à la manière d'un Victor Adam, mais l'interprète averti et savant, réaliste dirions-nous, qui a étudié Albert Cuyp et suivi les cours de l'Ecole des Haras du Pin. Technicien impeccable, J.-L. Brown est aussi dessinateur plein de maîtrise et d'une verve prime-sautière qui séduit; sa palette est riche, colorée, et, de ses œuvres, une atmosphère se dégage, pleine de mouvement, de lumière et de gaîté qui font de lui un maître de l'école moderne impressionniste des plus intéressants.

A quand une rétrospective de l'œuvre de J.-L. Brown à Bordeaux ?

M. DE L.

CHRONIQUE

Académie des Sciences morales et politiques. — Dans la séance du 29 novembre, M. Lacour-Gayet a présenté le travail de notre collaborateur M. J. de Maupassant sur l'*Affaire du Marabout*, l'épisode célèbre qui, sous Louis-Philippe, mit en question le droit de visite. — Dans la séance du 20 décembre, M. H. Welschinger a présenté l'étude de notre collaborateur, M. Lhéritier sur les rapports de la Chambre de commerce avec le Parlement, les intendants et les jurats au XVIIIe siècle.

Académie des Inscriptions. — Dans la séance du 19 décembre 1913, M. Camille Jullian a présenté le travail, paru ici même, de notre collaborateur M. Saint-Jours sur les preuves nouvelles de la stabilité du rivage gascon.

Académie de Bordeaux. — Dans la séance du 6 novembre, M. Paul Gautier a donné lecture du discours qu'il a prononcé, au nom de la Compagnie, aux obsèques de M. Dezeimeris. — L'Académie a élu vice-président pour 1914 M. le colonel Bujac. — Elle a entendu les rapports de ses commissions pour le prix de géographie et pour les prix de littérature et de poésie. — Elle a fixé au 20 décembre sa séance publique annuelle. — M. le docteur Régis a fait hommage de la nouvelle édition de son *Traité de psychiatrie*.

Dans la séance du 20 novembre, l'Académie a nommé MM. Gustave Labat et Marcel Marion membres associés non résidants. — Elle a décidé d'échanger ses publications avec l'Académie royale des Sciences de Munich. — Elle a entendu le rapport de la commission du prix de la Ville de Bordeaux et arrêté la liste des récompenses pour les divers concours de 1912. — M. Brutails a signalé un travail de M. Gaston May, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, sur les relations de Montesquieu avec cette Académie. — M. Courteault a présenté un travail de M. Th. Ricaud, intitulé : *Un coin du vieux Bordeaux : lou Mercat*, et signalé les fouilles faites en septembre dernier dans les tumuli d'Estibeaux (Landes) par M. le professeur Testut, membre correspondant de la Compagnie.

Dans la séance du 4 décembre, l'Académie a nommé M. de Loynes membre associé non résidant. — Elle a entendu le rapport de M. de Bordes de Fortage, secrétaire général, sur les travaux de la Compagnie en 1911. — M. Baillet a donné lecture d'une étude sur l'art vétérinaire de 1801 à nos jours. — M. Courteault a fait hommage, au nom de l'auteur, du livre de Jean Balde sur *Madame de Girardin*.

L'Académie a tenu, le samedi 20 décembre, sa séance publique solennelle sous la présidence de M. Camena d'Almeida, vice-président. Après une charmante allocution d'ouverture du président et la lecture, par M. Paul Gautier,

du rapport annuel de M. de Bordes de Fortage, secrétaire général, M. de Pelleport-Burète a prononcé son discours de réception, dans lequel il a fait, avec une éloquence très sincère, l'éloge de ses deux prédécesseurs, Henri Bordes et Adrien Sourget. La réponse de M. Camena d'Almeida a été sobre et élégante, éloquente aussi par endroits. La séance a été close par la distribution des récompenses pour les divers concours de 1912. Le prix de la Ville de Bordeaux (500 francs) a été attribué à notre collaborateur M. Paul Caraman pour son mémoire manuscrit sur Jean-Jacques Bel (1693-1738) et l'histoire de l'hôtel de l'Académie. Au concours d'histoire, une médaille de vermeil a été décernée à notre collaborateur M. Jean Barennes pour son étude, parue ici, sur la *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen-Age;* un rappel de médaille d'argent à M. le chanoine Dubourg, curé de Layrac, pour son *Histoire de Damazan depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours;* une médaille d'argent à M. Fernand Guignard pour son *Histoire de Castillon-sur-Dordogne;* des médailles de bronze à M. Albert Mengeot pour sa plaquette sur *Le Brassard de Bordeaux (12 mars 1814); notes et documents;* à M. Escande pour son *Histoire de Sarlat;* à Mlle Renée Peyrolle, institutrice à Listrac, pour ses *Notes et documents sur Gaillan et Naujac en Médoc;* à M. A. Veilhon pour ses *Recherches historiques et statistiques sur la commune de Cocumont (Lot-et-Garonne);* une mention honorable à M. Etchart, instituteur, pour son *Bordeaux ignoré : cimetière des Étrangers.* Au concours de géographie, M. Salinier a obtenu une médaille d'argent pour son ouvrage manuscrit : *Le Médoc, étude de géographie humaine.*

Société archéologique. — Dans la séance du 14 novembre, M. Charrol, secrétaire général, a rendu compte des travaux de l'année. — M. de Mensignac a présenté un poignard et une lame d'arme analogue, récemment dragués dans la Garonne devant la porte de Cailhau et qu'il attribue au XIe siècle. — M. Labrousse a signalé la découverte d'une station préhistorique au lieu dit Loubatour, près de Saint-Pierre-de-Frugie (Dordogne). — M. Daleau a présenté un moule moderne à fusaioles, découvert à Calviac (Dordogne). — MM. Léon, Béraud et Charrol ont signalé les fâcheuses mutilations subies par plusieurs immeubles bordelais des XVIIe et XVIIIe siècles. — M. Bardié a résumé les travaux du IXe Congrès préhistorique de France. — MM. F. Habasque, Rambié, Charrol, Ferbos et Etchart ont été réélus ou élus membres du Conseil. — La Société a admis comme nouveaux membres Mlles Caron et Montaille et M. Dubroca. — Le Musée du Vieux-Bordeaux a reçu des dons de MM. Chaigneau, le docteur Lalanne et Boursier.

Dans la séance du 12 décembre, M. Charrol, secrétaire général, a fait part du décès de M. Hanappier, membre de la Société. — M. Bontemps, trésorier, a rendu compte de la situation financière, et M. Bardié des travaux de la commission du Musée. — M. de Mensignac a signalé la découverte de tumuli à incinération du premier âge du fer, faite à Mios par M. le docteur Peyneau, maire de cette commune. Il a présenté un nouveau lot d'armes draguées dans la Garonne, devant la porte de Cailhau, dans lequel figure un poignard du XIIIe siècle, portant ciselées sur son pommeau de forme rectangulaire les armes de Blanche de Castille, trois fois répétées, et sur la fusée deux blasons espagnols non encore définis. Ce lot a été acquis par le

Musée d'armes municipal. — M. Conil a communiqué le résultat de ses recherches relatives à de nouvelles cellas gallo-romaines, mises à jour aux Sandeaux et aux Chapelains, à Sainte-Foy-la-Grande, ainsi qu'une étude sur les sculptures gallo-romaines, mérovingiennes et romanes de l'église de Montcarret (Dordogne). — M. Daleau a présenté une manille, sorte de bracelet en usage sur la côte occidentale d'Afrique et accepté dans les échanges commerciaux pour une valeur de vingt centimes. — M. Corbineau a communiqué plusieurs pièces de monnaie gallo-romaines. — M. Charrol a présenté diverses armes draguées dans la Garonne à l'embouchure du Peugue et acquises pour le Musée du Vieux-Bordeaux. — La Société a pris en considération la demande de M. le capitaine Saint-Jours concernant la conservation de foyers anciens situés dans la commune de Vensac. — Elle a élu pour 1914 : M. G. de Mensignac, président; MM. Amtmann et Bardié, vice-présidents; M. Charrol, secrétaire général; MM. Ricaud et Etchart, secrétaires; M. Bontemps, trésorier; M. Ferbos, archiviste; MM. Brutails, Habasque, Rambié, Coudol, le docteur G. Lalanne, Nicolaï et Thomas, membres du Conseil. — M. Paul Fourché a été nommé vice-président honoraire. — La Société a admis comme nouveaux membres MM. L. Gonfreville et A. Bouche. — Le Musée du Vieux-Bordeaux a reçu des dons de MM. Barrière, Brouillaud, Escabasse, Dufourc, Fazembat, Sarrat, Viguié et Villaret.

Le dimanche 15 décembre, à dix heures du matin, les membres de la Société se sont réunis à la porte de Cailhau pour manifester leur reconnaissance aux généreux donateurs qui ont contribué à enrichir le Musée du Vieux-Bordeaux. M. de Mensignac, président, a offert une plaquette d'argent à M. Dantras, ancien entrepreneur de travaux publics, et une médaille d'argent à M. Mericam, ouvrier peintre. Des remerciements ont été adressés à Mme Séguinard. Cette cérémonie a été suivie d'un déjeuner à l'hôtel de Bayonne.

La Société a fait paraître deux nouveaux fascicules : en septembre, le tome XXXIII (1911), qui contient des mémoires de M. le docteur G. Lalanne sur la découverte d'un niveau magdalénien moyen à Laussel; de M. Th. Ricaud sur la place Dauphine à Bordeaux; de feu M. Augier sur l'église de Commensacq (Landes) et ses peintures murales; de MM. Conil et Charrol sur des vervelles; de M. Charrol sur un cippe gallo-romain, un fût de colonne, une tête de femme et un chapiteau trouvés dans les fondations d'une ancienne maison sur l'emplacement du cours d'Alsace-et-Lorraine; enfin, des notes relatives à des sarcophages découverts à Saint-Jean-de-Blaignac, à un trésor de monnaies de 1643 à 1650, mis à jour à Saint-Médard-en-Jalles, à un autre trésor de hardits d'argent du XIIIe siècle, déterré à Saint-Macaire; — en novembre, le tome XXXIV (1912), qui contient des communications de MM. H. Boubée et J.-L. Béchade sur le pavillon Louis XVI, dit de Richelieu, à Bacalan; une étude de M. Th. Ricaud sur le Vieux-Marché; un mémoire de M. de Mensignac sur une mosaïque gallo-romaine découverte en 1898 à Podensac; un mémoire de M. Daleau sur la cachette de fondeur de Moulin-Neuf, commune de Braud (Gironde). — Ces deux fascicules sont illustrés de plans, de dessins et de planches, dont les clichés sont dus à MM. Ricaud, Amtmann, Augerau et Charrol.

Société des Archives historiques. — Dans la séance du 28 novembre, M. Sam Maxwell, président, a remercié M. Ducaunnès-Duval, secrétaire général, des services qu'il a rendus à la Société pendant les six années d'un mandat dont il est obligé de se décharger. — M. P. Caraman a communiqué des lettres de Sarrau de Boynet à Tourny (2 octobre 1749), du premier président Le Berthon au même (5 octobre 1749), et un fragment de lettre de Tourny à Le Berthon (9 octobre 1749); ces documents sont relatifs à l'Académie de Bordeaux. — Mlle Cluzan a analysé le texte gascon d'un testament de Matha de La Roque, femme de Jean Colon (2 juillet 1334). — M. F. Thomas a lu une traduction d'une chronique espagnole du XIVe siècle, relatant le pillage de cent cinquante maisons du faubourg de Bordeaux par les marins de Pero Niño. — M. Corbineau a communiqué une afferme par Alexandre Godin, chanoine de Saint-Seurin, au nom du maréchal de Richelieu, des terres de Raby et Anguieux aux frères Bayonne, de Libourne (12 février 1776). — La Société a élu pour 1914 : M. Sam Maxwell, président; M. Paul Courteault, vice-président; M. Jean de Maupassant, secrétaire général; M. Th. Ricaud, secrétaire adjoint; M. Alfred Leroux, assesseur; M. Th. Amtmann, trésorier; M. P. Robert de Beauchamp, archiviste.

Dans la séance du 19 décembre, M. Sam Maxwell, président, s'est fait l'interprète des regrets causés par la mort de M. Hanappier, membre de la Société. — M. Amtmann, trésorier, a rendu compte de la situation financière. — M. P. Caraman a donné lecture du discours de réception de l'intendant Tourny à l'Académie de Bordeaux (13 février 1744). — Mlle Cluzan a communiqué un acte de vente des château et seigneurie de Cubzac et du Bouilh par Pierre de Montferrand à Clinet de Lanne (23 juin 1524). — M. F. Thomas a donné lecture de divers documents sur les plantations d'arbres au Jardin Public et sur le cours du Pavé-des-Chartrons au XVIIIe siècle. — M. Ricaud a communiqué des pièces relatives à la présentation et à l'admission de l'abbé Baurein comme archiviste du chapitre de Saint-André (1771), et à un différend entre les habitants de Martignas et de Saint-Jean-d'Illac, où Baurein s'efforça sans succès de jouer le rôle de conciliateur (1781). — M. Courteault a signalé une série d'actes capitulaires du chapitre de Saint-André, de 1467 à 1544, qui révèlent l'existence à Bordeaux d'une association dramatique, les Innocents de Saint-André. — M. Corbineau a communiqué des extraits d'un livre de raison de Micheleau, habitant de Faize, paroisse de Lussac, intéressants pour le XVIIIe siècle et la Grande Peur; une dénonciation contre Pierre Dubousquet, abbé de Roque (10 septembre 1792); des renseignements sur le prix du seigle à Lussac, de 1680 à 1693; la délibération des habitants de Saint-Denis-de-Piles et de Saint-Georges-de-Guestres à l'effet de nommer leurs députés pour l'élection des États généraux de 1789.

A la Faculté des Lettres. — M. Bourciez, professeur de langues et littératures du Sud-Ouest, traite cette année, dans son cours public, le mercredi, à quatre heures et demie, de l'idiome gascon et de sa littérature à Bordeaux. — M. Courteault, professeur d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, traite, dans son cours public, le mercredi à cinq heures et demie,

du Théâtre à Bordeaux, et dans sa conférence publique, le jeudi, à trois heures et demie, de l'histoire du Périgord des origines à 1789.

Aux Archives municipales. — Les Archives municipales ont acquis deux aquarelles de Brun représentant la place d'Aquitaine et la place de Bourgogne.

Publication des Archives municipales. — Le cinquième volume de l'inventaire sommaire de la Jurade vient de paraître. Il contient la lettre E et une partie de la lettre F. Il est précédé d'une préface de M. Alfred Leroux, qui met en lumière l'importance et l'intérêt des documents publiés.

L'histoire des quartiers de Bordeaux. — M. Léonard-Chalagnac publie dans la *Revue Philomathique* l'étude sur le quartier Saint-Bruno qui fit, l'hiver dernier, l'objet d'une des conférences organisées par la Société Philomathique sur l'histoire des quartiers de Bordeaux.

Poteries d'Andernos. — Dans la *Revue des Études anciennes* d'octobre-décembre 1913 (p. 440), M. le comte A. de Sarrau a publié des fac-similés de deux fragments de poteries chrétiennes, où la croix gammée figure à côté du chrisme, trouvés dans les fouilles d'Andernos.

Les origines chrétiennes de Bordeaux. — Dans son récent travail sur *Les Acta Salvatoris, un évangile de la Passion et de la résurrection et une mission apostolique en Aquitaine* (Paris, Picard, 1913, in-8° de 51 p.), dom Étienne Darley publie une traduction, due à M. F.-W. Bourdillon, professeur à Oxford, d'une version anglo-saxonne de *La mission de Nathan* et de *La Vindicte du Sauveur*, d'où il conclut à l'évangélisation de l'Aquitaine dès le 1er siècle.

La consolidation des voûtes de Saint-André. — Dans la *Petite Gironde* du 30 novembre 1913, M. Georges Bouchon a donné un intéressant et judicieux article sur les travaux de consolidation des voûtes de Saint-André entrepris par le service des monuments historiques. C'est du côté nord-ouest, entre l'arc-boutant gothique élevé vers 1523 et l'arc-boutant de Grammont, élevé vers 1530, que s'est produit un mouvement de la voûte. « L'arête du contrefort appuyé à l'église entre les deux arcs-boutants du XVIe siècle est, dans sa partie supérieure, en surplomb de 38 centimètres, tandis que le mur tout entier s'infléchit vers l'ouest de 13 centimètres. » Les travaux entrepris consistent « à renforcer le contrefort en surplomb et à le transformer en un épais pilier dont les fondations seront descendues à travers la tourbe jusqu'au rocher, c'est-à-dire à quinze mètres de profondeur ».

Le Vieux Marché. — Notre collaborateur M. Th. Ricaud, après avoir écrit l'histoire de la paroisse Sainte-Colombe, a consacré dans le tome XXXIV de la *Société archéologique* une étude au Vieux Marché. S'il n'y donne pas la monographie complète que mériterait ce coin si attachant du vieux Bordeaux, il y réunit nombre de renseignements curieux et de documents inédits sur la Croix, le Pilori, la Clie, les Boucheries, la Paneterie,

la Guirlande. Ce travail est accompagné d'une jolie vue du Vieux Marché vers 1863, de M. P. Flos, et d'un plan du quartier au XVIIIe siècle, par l'auteur.

La révolte de la gabelle en 1548. — M. G. Loirette a publié dans la *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque* de novembre 1913, dix lettres inédites de Henri II à Henri d'Albret, roi de Navarre et son lieutenant en Guienne. Une de ces lettres (p. 502-504), datée du 28 mars 1549, est relative à la répression de la révolte de la gabelle. Henri II recommande à son lieutenant « d'avoir l'œil partout, de façon que, ayant le moindre vent du monde de quelque mutinerye, il la face chastier et pugnir si roydde et si exemplairement qu'elle soit aussi tost morte que née... » Il apprécie aussi avec sévérité la mollesse dont ont fait preuve, au cours de la sédition, les capitaines du Château-Trompette et de La Réole.

La correspondance d'un évêque de Bazas. — M. Gabriel Delpech a entrepris, dans la *Revue de Gascogne* (1913, pp. 303-321, 416-429), la publication de lettres inédites de Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas.

Montesquieu et l'Académie de Stanislas. — Dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* de 1913 (p. 239-251), M. Gaston May a consacré une intéressante note aux relations de Montesquieu avec cette Académie, dont il fut l'un des premiers associés étrangers. Il y rectifie et met au point un travail antérieur, paru dans les mêmes *Mémoires*, en 1888, de Meaume et Ballon. Montesquieu, pour remercier les académiciens nancéiens de l'avoir élu, leur adressa son *Lysimaque*. M. May montre, à l'aide des *Pensées et fragments inédits*, que l'auteur retoucha son texte lorsqu'il le publia, en 1754 dans le *Mercure de France*.

Le prétendu buste de Balguerie-Stuttenberg au Musée. — Sur cette question, posée ici même par M. Etchart (*Revue*, 1912, p. 354), M. René Ferbos a publié, dans *Burdigala* du 31 octobre 1913 (p. 182-184), un article intéressant, mais qui ne conclut pas d'une façon ferme. Est-il donc impossible de dresser le catalogue exact et complet de l'œuvre de Maggesi ?

Une nouvelle revue régionale. — Nous apprenons la création d'un nouveau périodique régional, la *Revue historique de Toulouse*, dont le programme est sensiblement le nôtre. La *Revue historique de Bordeaux* lui souhaite une cordiale bienvenue.

BIBLIOGRAPHIE

André Rebsomen, *La Garonne et ses affluents de la rive gauche de La Réole à Bordeaux*, avec préface de Camille Jullian, professeur au Collège de France. Bordeaux, Feret et fils, 1913, gr. in-4° de IV-304 pages, illustré.

L'auteur de ce livre se défend, dans son avant-propos, d'avoir voulu faire œuvre d'érudit et de savant. Très modestement il s'abrite derrière le mot de Montaigne : « Je n'ay point l'auctorité d'estre creu ny ne le desire, me sentant trop mal instruict pour instruire aultruy. » M. Rebsomen s'est simplement proposé de décrire en leur état présent les aspects, les villes, les villages, les monuments de la vallée de la Garonne entre La Réole et Bordeaux et du pays compris entre ces limites sur la rive gauche du fleuve. On pourrait le chicaner sur ce cadre fort arbitraire. Acceptons-le comme celui d'un touriste qui ne suit que sa fantaisie. M. Rebsomen l'a consciencieusement rempli. Il a tout vu par lui-même[1] et il s'est efforcé de traduire les impressions qu'il a éprouvées dans ses randonnées multipliées à travers la région qu'il a choisie. Pour les entreprendre, il s'est muni des livres qui en ont déjà traité[2]. La *Guienne militaire* et les notes manuscrites de Leo Drouyn ont été ses principaux guides; quel dommage qu'il n'ait pu se servir aussi des *Églises de la Gironde* de M. Brutails! Ce qui lui appartient en propre, ce sont les 240 photographies qui illustrent le volume. MM. Amtmann, le marquis de Fayolle, Nazat et Roumazeilles lui ont ouvert leurs collections de clichés; mais presque toutes sont de M. Rebsomen ou ont été exécutées sur ses indications. Ils révèlent un homme de goût, qui sait voir et qui, dans ce qu'il a vu, sait choisir. Son livre est, à ce point de vue, un précieux répertoire de documents et une intéressante contribution à l'iconographie girondine[3]. L'exécution matérielle, due à la phototypie Collas, de Cognac, est très soignée; pourquoi faut-il que l'emploi de caractères gras dépare la typographie du texte? L'allure générale du livre est un peu lente : l'auteur, dans son souci de ne rien oublier, surcharge ses descriptions de monuments. Je préfère celles où il peint les sites naturels : il a été

1. L'inscription grecque du château du Carpia (p. 182) est-elle exactement transcrite?

2. Je ne trouve pas citées, dans la bibliographie, les études de Braquehaye sur le château de Cadillac.

3. Voir, entre autres, les photographies des intérieurs du château de La Brède, de la chapelle du château du Mirail, à Brouqueyran, des chapiteaux de Notre-Dame du-Bourg, à Langon, dont notre Musée d'antiques devrait bien posséder des moulages, etc.

sensible aux beautés de la vallée du fleuve, au pittoresque, moins connu et pourtant si digne de l'être, des rives chargées de souvenirs du Lisos, de la Bassanne, du Beuve, du Brion, du Ciron, de la Gargalle, de la Barbouse, du Saucats, de l'Eau-Blanche, de l'Eau-Bourde, au charme mélancolique de la lande bazadaise et de ses pignadas. Pour bien des lecteurs, ce seront là des révélations. M. C. Jullian a écrit pour ce livre une brillante préface, où il esquisse à grands traits le rôle historique de la Garonne.

Paul COURTEAULT.

A. Donis, *Historique de l'enseignement primaire public à Bordeaux (1414-1910).* Bordeaux, imp. G. Delmas, 1913, in-4° de 564 pages.

L'auteur de cet historique, imprimé par les soins et aux frais de l'administration municipale, nous a déjà donné une bonne monographie de l'école de la rue Léonard-Lenoir (cf. *Revue*, 1908, p. 477). C'est un travail d'ensemble que M. Donis a cette fois entrepris. On y trouvera des renseignements un peu maigres sur la période prérévolutionnaire, en revanche d'abondants détails sur les premières écoles nationales, sur les écoles et l'enseignement des Frères de 1803 à 1880, sur les écoles protestantes et israélites, sur l'école des mousses des frères Laporte, — une création toute bordelaise celle-là, — enfin un tableau très méthodique et très complet du développement de l'enseignement primaire laïque jusqu'en 1910. Ce travail rendra des services; il en eût rendu de plus efficaces si l'auteur avait indiqué ses sources d'une façon précise. On doit néanmoins le remercier d'employer si vaillamment une retraite bien gagnée.

P. C.

J.-L. Riol, *Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours.* Ouvrage publié sous les auspices du Conseil général du Tarn, de la Chambre de commerce d'Albi, du Syndicat viticole de Gaillac et du Comice agricole de l'arrondissement de Gaillac. Paris, 1913, in-8°, 388 pages.

Ce volume, qui se présente sous des patronages si impressionnants, est une « deuxième édition augmentée » ; ayant rendu compte ici même[1] de la première, je ne recommencerai pas. Il me sera permis cependant de reproduire quelques lignes de l'un et de l'autre volume.

En 1910, M. Riol écrivait (p. VI) :

« Les événements ayant, d'autre part, poussé le Gaillacois à demander son rattachement à la région d'approvisionnement des vins de Bordeaux, en raison de ses apports immémoriaux et constants de vins bonificateurs, nous avons été sollicité de divers côtés d'examiner les titres du vignoble à ce droit et de rédiger hâtivement le présent travail... »

En 1913, le même M. Riol écrit (p. 7 et p. 274):

« Certains, pour qui le passé est toujours l'âge d'or, ont cru dégager ses

1. *Revue historique de Bordeaux*, 1910, pp. 291-294.

plus salutaires leçons en exhumant le vieil arsenal des oppressives réglementations vinicoles de l'ancien régime...

« En Gironde, comme ailleurs, elle (la délimitation) déchaîna les appétits les moins avouables et entretint les illusions les plus anti-économiques semées par quelques ambitieux ou quelques illuminés, que soutenait une nouvelle féodalité de personnages politiques cherchant à se créer de nombreux hommes liges, dévoués corps et biens, dans les grands fiefs qu'ils rêvaient de se tailler dans une régression de plusieurs siècles. »

En d'autres termes, dans la première édition de son livre, M. Riol demandait que l'on délimitât la région des vins de Bordeaux et que l'on y rattachât Gaillac; dans la seconde édition de son même livre, le même M. Riol déclare que l'idée de la délimitation est contraire à tout principe économique, à toute justice.

J'attends avec une impatiente curiosité la troisième édition...

J.-A. B.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. d'Anglade la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Monsieur le Président,

La *Revue historique* de Bordeaux, dans son numéro de juillet-août 1913, a publié, page 311, sous les initiales F. G., une note bibliographique relative à mon *Aperçu sur l'histoire de Bazas*. Cette note contient une *erreur matérielle* qu'il m'importe de rectifier. Parlant de mon étude sur Bazas, l'auteur de la note anonyme s'exprime ainsi : « A part quelques rectifications de détail (sur l'origine par exemple du Présidial ou le sens erroné donné au mot *universitas*), *vous n'y trouverez rien qui ne soit déjà dans l'ouvrage d'O'Reilly, paru voici trois quarts de siècle.* » Là est l'*erreur matérielle* dont j'apporte la rectification. On trouvera dans mon étude nombre de renseignements qui, malgré leur importance, ne sont pas dans l'*Essai* d'O'Reilly.

Voici l'énumération des divers chapitres où j'expose des faits que l'abbé O'Reilly n'a pas étudiés : chapitres XIII, XIV, XV, XVI, XVIII, XIX, XXI, XXII. Pour préciser, je signalerai, à titre d'exemples, telle et telle question, d'un grand intérêt, que l'abbé O'Reilly n'a pas même effleurées : premières traces d'un *corps municipal* à Bazas, tentatives d'indépendance municipale, la révolte de Ladils, la charte de 1340, l'Assemblée des prud'hommes, le mode local d'élection des jurats, la composition de la Jurade au XVIIIe siècle. C'est le sujet du chapitre XIV de mon aperçu. Ce sujet n'est pas secondaire. On n'en trouvera l'exposé ni chez Drouyn, ni chez Tamisey de Larroque, ni chez Jullian, ni chez Bertrand, auteurs que j'ai cités,

bien qu'ils aient écrit depuis moins « de trois quarts de siècle ». Je pourrais en dire autant de plusieurs autres chapitres.

Passons aux détails. Je crois en avoir découvert de nouveaux. On verra s'ils se réduisent à « *quelques rectifications* » sur le sens erroné du mot *universitas*. J'en rappelle quelques-uns, *toujours à titre d'exemples :* Épreuve imposée à un juge royal pour son admission dans la compagnie judiciaire (p. 42). Prix de l'office de lieutenant-général (p. 41, note). Existence d'un collège à Bazas en 1602 et non pas seulement en 1697 comme l'avait indiqué M. Rotgès (p. 110). Date du testament d'A. de Pontac et difficultés relatives à son exécution, d'après les *Archives nationales* (p. 233, note). Portrait d'A. de Pontac d'après son oraison funèbre (p. 59 à 65). Incidents des guerres de religion (p. 55, 58, 98). Assistance médicale gratuite (p. 114). Cette liste pourrait être allongée et beaucoup. J'ai donné, çà et là, des extraits de documents inconnus à l'abbé O' Reilly, tels que les *comptes de la ville* en 1602 et 1613, l'*État du Temporel du Chapitre* en 1703, la volumineuse *correspondance de l'Intendant avec le subdélégué de Bazas*, la collection des *Archives historiques de la Gironde*. Tout cela est plus que « *quelques rectifications de détail* ». J'ai mis au jour des renseignements inédits, tirés des *registres paroissiaux*, des *registres de délibérations municipales* de 1766, du *livre de raison des Servière*, des *archives de Malescot*, des *archives départementales*, etc. Tous ces renseignements nouveaux sont accompagnés de leur *référence*. Ils se trouveraient déjà dans l'*Essai* d'O' Reilly, si l'on en croyait la note du critique anonyme. *Ils n'y sont pas*. Une simple *constatation matérielle*, un simple rapprochement de textes suffit à le prouver.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

R. d'Anglade,
Avocat, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde.

Nous sommes reconnaissant à M. R. d'Anglade, avocat, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, de nous indiquer ce que son livre contient d'intéressant. Nous n'aurions su l'y trouver nous-même, sans doute à cause de la modestie de l'auteur, qui affirmait n'avoir voulu dans son ouvrage qu'« ébaucher » l'histoire de Bazas à l'usage de écoliers.

F. Gebelin.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AMTMANN (Th.). — Les impressions d'un Hollandais à Bordeaux en 1804. 253
ANGLADE (R.-S.). — Correspondance. 461
BARENNES (Jean). — The estates of the archbishop and chapter of Saint-André de Bordeaux under English rule. — E.-C. LODGE (*Bibliographie*). 160
BROUILLARD (R.). — Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits (suite et fin) 36
— Journal d'une femme de cinquante ans (1770-1815). — MARQUISE DE LA TOUR-DU-PIN (*Bibliographie*). 157
— Une banque d'émission à Bordeaux. — La Banque de Bordeaux, 1818-1848. — P.-A. CHAULIAC (*Bibliographie*). 159
— Un cahier de doléances de vieilles filles aux Etats généraux de 1789 373
— Une lettre inédite de Mme Tallien. 449
BRUTAILS (J.-A.). — Un ménage modèle. 72
— « Garitz ». 219
— Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours. — J.-L. RIOL (*Bibliographie*). 460
CARAMAN (Paul). — Le journal d'un curé de campagne (1763-1792). . 329
COURTEAULT (P.). — Impressions d'un Charentais à Libourne et à Bordeaux en 1775. 147
— Les marins de la Gironde sous la Révolution et le Premier Empire. — André VOVARD (*Bibliographie*). 158
— Bordeaux et le pays bordelais dans les chansons de gestes. . . 161
— La stèle grecque du château de Thouars, à Talence. 298
— Gens et choses d'autrefois. — Abbé Albert GAILLARD (*Bibliographie*). 310
— L'école Pélegrin (1837-1912), monographie de l'école communale primaire supérieure de garçons. — Albert SAUBESTE (*Bibliographie*). 311
— Un ambassadeur vénitien à Bordeaux en 1528. 368
— Les cendres du maréchal d'Ornano. 411
— Chroniques. 73, 153, 220, 305, 378, 453
— Histoire de l'enseignement primaire à Bordeaux (1414-1910). — A. DONIS (*Bibliographie*) 460
DOUBLET (E.). — Un séjour de Jacques Bernoulli à Bordeaux 217

Pages.

DUCAUNNÈS-DUVAL (G.). — Les municipalités de Bordeaux sous le Directoire 149
— Le fils du naturaliste Buffon reçu bourgeois de Bordeaux . . . 211
— Un projet de halle aux cotons en 1818 449
GEBELIN (F.). — Note sur la réception de l'abbé Venuti à l'Académie de Bordeaux 71
— Aperçu sur l'histoire de Bazas depuis les origines jusqu'à la Révolution. — ANGLADE (Jean-Roger d') (*Bibliographie*). . . 311
HARLÉ (Pierre). — Le bourreau de Bordeaux avant la Révolution 24, 106, 197
— Bernadau et l'Académie de Bordeaux 376
LEROUX (Alfred). — Les trois énigmes du portail Saint-André de Bordeaux 5
— La procession expiatoire au Portail royal de Bordeaux 81
LHÉRITIER (M.). — Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Bordeaux avec les intendants, le Parlement et les jurats de 1705 à 1791 . . . . . 56, 123
MARTIN (Dr Georges). — Un musée du vin à Bordeaux 268
MAUPASSANT (Jean de). — Un grand armateur de Bordeaux, Abraham Gradis (1699?-1780). 175, 276, 344, 423
— Index bibliographiques 77, 225, 381
MEAUDRE DE LAPOUYADE. — Le tombeau du cardinal Lecot à Saint-André 216
— Les armoiries de Bordeaux 385
— Découverte d'une colonne de l'époque romaine 300
— Une rétrospective du peintre bordelais J.-L. Brown à Paris . . . 452
RAMBAUD (Jacques). — Le premier préfet de la Gironde 233
— Les préfets du Consulat et de l'Empire. — Jacques RÉGNIER (*Bibliographie*). 309
R[OUSSELOT] (E.). — Un ambassadeur turc à Bordeaux 302
SAINT-JOURS (B.). — L'industrie préhistorique sur les dunes du Médoc et l'âge des dunes 313
THOMAS (F.). — Le cimetière de la rue Saint-Louis 212
— Départ de Bordeaux du 7e d'infanterie (ex-régiment de Champagne). 304
VOVARD (André). — Deux portraits de Laffon de Ladebat 215
— La carrière militaire du vicomte de Noé, ancien maire de Bordeaux 372

Le Gérant : G. DUCAUNNÈS-DUVAL.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

DC
801
B71R4
t.6

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY